



le ne fay rien
sans
Gayeté

(Montaigne, Des livres)

Ex Libris
José Mindlin

CONTENTS

Introduction	1
Chapter I	15
Chapter II	30
Chapter III	45
Chapter IV	60
Chapter V	75
Chapter VI	90
Chapter VII	105
Chapter VIII	120
Chapter IX	135
Chapter X	150
Chapter XI	165
Chapter XII	180
Chapter XIII	195
Chapter XIV	210
Chapter XV	225
Chapter XVI	240
Chapter XVII	255
Chapter XVIII	270
Chapter XIX	285
Chapter XX	300
Chapter XXI	315
Chapter XXII	330
Chapter XXIII	345
Chapter XXIV	360
Chapter XXV	375
Chapter XXVI	390
Chapter XXVII	405
Chapter XXVIII	420
Chapter XXIX	435
Chapter XXX	450

HISTOIRE
DU
BRÉSIL FRANÇAIS

· AU SEIZIÈME SIÈCLE ·

PAR

PAUL GAFFAREL

Professeur à la Faculté des Lettres de Dijon.



PARIS

MAISONNEUVE ET C^{ie}, LIBRAIRES-ÉDITEURS

25, QUAI VOLTAIRE, 25

—
1878

Nouvelle adresse

198, B^e St-Germain, Paris (VII^e)

HISTOIRE DU BRÉSIL FRANÇAIS

AU SEIZIÈME SIÈCLE

HISTOIRE
DU
BRÉSIL FRANÇAIS

AU SEIZIÈME SIÈCLE

PAR

PAUL GAFFAREL

Professeur à la Faculté des Lettres de Dijon.

JACQUES RAIMUNDO



PARIS

MAISONNEUVE ET C^o, LIBRAIRES-ÉDITEURS

25, QUAI VOLTAIRE, 25

—
1878

Nouvelle adresse
MAISONNEUVE ET C^o, Paris (VII^e)

DÉDICACE

A

SA MAJESTÉ DON PEDRO II

EMPEREUR DU BRÉSIL.

SIRE,

Votre Majesté n'a jamais caché ses sympathies pour la France. A l'heure où nous désespérions presque de notre salut, Vous traversiez l'Océan, Vous nous tendiez une main amie, Vous nous rendiez l'incalculable service de nous relever à vos propres yeux. Aussi, malgré les partis qui nous divisent encore, tous les

Français ont-ils gardé à Votre Majesté une profonde reconnaissance. Ce n'est pas seulement au souverain, c'est plus encore au propagateur des idées libérales, au représentant de la civilisation, à l'érudit et à l'homme de goût que nous aimons à rendre hommage. Puisque tant de liens unissent la France à l'Empereur du Brésil, Votre Majesté permettra-t-elle au plus humble de ses admirateurs de lui dédier un ouvrage, qui prouve les antiques relations de nos deux pays et pourra ne pas sembler inutile aux Brésiliens et aux Français qui s'intéressent aux traditions de leur patrie.

PAUL GAFFAREL.

PRÉFACE

L'auteur de cet ouvrage est du trop petit nombre des Français qui croient encore à l'importance et même à la nécessité de la colonisation. Il pense également qu'on ne saurait trop s'élever contre le préjugé qui consiste à répéter que la France ne sait pas coloniser. Nos colonies, il est vrai, n'ont que médiocrement réussi jusqu'à présent ; leur histoire ne fut trop souvent qu'une sinistre énumération de fautes et de catastrophes ; nous avons semé et d'autres, plus habiles ou plus heureux, ont récolté ; mais, si la Louisiane et le Canada, si les Antilles ou l'Hindoustan ne nous appartiennent plus, au moins y avons-nous laissé des souvenirs impérissables et d'ardentes sympathies, car nous n'y avons jamais, comme tant d'autres, marqué la trace de notre passage par du sang et des ruines. Aussi bien la meilleure preuve que le Français sait et peut coloniser, c'est que nos deux récentes acquisitions, l'Algérie et la Cochinchine, sont

en voie de progrès continu, et nous réservent peut-être de splendides compensations.

S'il nous était donné, dans notre modeste sphère, de rendre quelque service au pays, ce serait en appelant l'attention sur l'histoire trop oubliée de nos colonies perdues. Cette histoire est souvent glorieuse et toujours féconde en renseignements utiles. Le récit des fautes et des maladroites qui compromirent le succès de nos colons en préviendraient sans doute le retour. L'expérience du passé nous mettrait en garde contre les erreurs de l'avenir. En apprenant comment nous avons su conquérir, mais non garder, nous trouverions sans doute le secret d'organiser et de conserver. Nous n'avons pas eu d'autre pensée en composant cette histoire de nos établissements brésiliens au seizième siècle.

JACQUES RAIMUNDO

HISTOIRE DU BRÉSIL FRANÇAIS

AU SEIZIÈME SIÈCLE.

PREMIÈRE PARTIE : LA DÉCOUVERTE.

JEAN COUSIN ET PAULMIER DE GONNEVILLE.

I. — JEAN COUSIN.

Le Brésil fut une des premières régions Américaines que fréquentèrent nos compatriotes au XVI^e siècle. Si même on en croit de respectables traditions, non-seulement aucun Européen ne les aurait précédés dans cette direction, mais encore l'un d'entre eux, un Dieppois, Jean Cousin, aurait reconnu la côte américaine avant Christophe Colomb. Nous ne cherchons pas ici à soutenir un paradoxe, et, plus que tout autre, nous rendons justice au navigateur génois dont la patience triompha des préjugés contemporains. Les conséquences de la découverte de Colomb durent encore, et c'est à lui, bien réellement, qu'il faut en reporter l'honneur ; mais, ne serait-ce qu'à titre de curiosité historique, n'avons-nous pas le droit et presque le devoir de chercher à remettre en pleine lumière le hardi marin, à qui reviendrait peut-être la gloire d'avoir, le premier, dans les temps modernes, mis le pied sur le sol américain ? Tout en reconnaissant que les preuves de la priorité de ce voyage ne sont pas encore très-solides, avouons au moins que ce problème géographique mérite une discussion spéciale.

Jean Cousin (1) appartenait à une des bonnes familles du pays dieppois. Dès sa jeunesse il s'était adonné à la navigation. Tour à tour soldat et négociant, il s'était distingué dans un combat contre les Anglais (2), et il avait fait ses preuves aux côtes d'Afrique et dans plusieurs voyages au long cours. On était alors en 1488. Les grandes guerres contre l'Angleterre étaient achevées. Louis XI, en réprimant la turbulente activité des seigneurs féodaux ou apanagés, semblait avoir clos l'ère des guerres civiles. Le commerce extérieur renaissait. Au bruit des découvertes portugaises en Afrique, à la pensée des mondes nouveaux qui s'ouvraient aux convoitises mercantiles, il y eut comme une recrudescence dans le commerce dieppois. Quelque gros marchands de cette ville s'associèrent et proposèrent à Jean Cousin de partir pour un voyage d'exploration. Il devait s'engager dans la voie déjà frayée par ses compatriotes, et s'efforcer, tout en suivant leurs traces, de prévenir les Portugais aux Indes orientales. Cousin était alors dans la force de l'âge et dans

(1) Sur Jean Cousin on peut consulter DESMARQUETS. *Mémoires chronologiques pour servir à l'histoire de Dieppe et de la navigation Française*. 2 vol. in-12, 1785. — ESTANCELIN. *Recherches sur les voyages et découvertes des navigateurs normands*. — VITET. *Histoire des anciennes villes de France* (Dieppe). — MARGRY. *Les navigations Françaises et la révolution maritime du XIV^e au XVI^e siècle*. — P. GAFFAREL. *Rapports de l'Amérique et de l'Ancien continent avant Colomb*, p. 314-324. — Revue politique et littéraire du 2 mai 1874.

(2) *Desmarquets*, ouv. cit. t. I. 92 « Un jeune capitaine de cette flotte s'était distingué par les habiles manœuvres qu'il avoit faites, et par la bravoure avec laquelle il s'était battu contre quelques vaisseaux anglois qu'il avoit pris. Le compte qu'on en rendit aux armateurs de Dieppe ne resta point sans une distinction méritée. Il était trop de leur intérêt d'avoir d'habiles capitaines pour ne pas accueillir ceux qui donnoient des preuves de leur capacité ».

l'ardeur des espérances. Bien qu'il lui fallût s'avancer au sud de l'équateur avec ces navires de l'époque, si mal construits, à peine pontés, surchargés de voiles et de cordages inutiles, et affronter les courants qui, même aujourd'hui, rendent très dangereuses les approches de la côte africaine, il accepta les offres des armateurs dieppois, et mit à la voile en 1488. Il est impossible de préciser davantage la date de son départ, la tradition seule ayant conservé le souvenir de ce voyage.

Pourtant jamais expédition maritime n'aurait été plus féconde en résultats inespérés. Afin d'éviter les tempêtes, toujours fréquentes dans ces parages, et de ne point échouer sur les écueils et les bancs de sable si nombreux sur la côte occidentale d'Afrique depuis le détroit de Gibraltar jusqu'au cap des Palmes, Cousin avait profité des vents du large, et s'était lancé en plein Océan. Arrivé à la hauteur des Açores, il fut entraîné à l'ouest par un courant marin et aborda une terre inconnue, près de l'embouchure d'un fleuve immense. Il prit possession de ce continent ; mais, comme il n'avait ni un équipage assez nombreux, ni des ressources matérielles suffisantes pour fonder un établissement, il se rembarqua. Au lieu de revenir directement à Dieppe pour y rendre compte de sa découverte, il cingla dans la direction du sud-est, c'est-à-dire de l'Afrique australe, découvrit le cap qui depuis a gardé le nom de cap des Aiguilles, prit note des lieux et de leur position, remonta au nord le long du Congo et de la Guinée, où il échangea ses marchandises, et revint à Dieppe en 1499.

Tel aurait été le voyage de Cousin. Est-il vrai que, dans la première partie de ce voyage, précurseur immédiat de Colomb, il ait découvert en Amérique le Brésil et l'embouchure des Amazones ? Est-il vrai que, dans la seconde moitié de son expédition, devancier direct de Vasco de Gama, il ait presque doublé l'Afrique et indiqué le chemin de l'Hindoustan ? Si de pareilles prétentions étaient fondées, ce ne serait pas un médiocre honneur pour notre pays que d'avoir

donné le jour à celui qui découvrit le Nouveau Monde, et augmenta si démesurément le domaine de l'humanité. Mais laissons de côté tout amour-propre national, et, sans imiter l'amusante fureur de ce savant étranger qui refusait d'accepter, sur ce point, même la plus courtoise des controverses, discutons froidement la validité ou la fausseté de la tradition dieppoise.

Nous nous occuperons seulement de la première partie du voyage, c'est-à-dire de la découverte réelle ou prétendue de l'Amérique.

Tout d'abord les objections. Voici la plus grave : Il n'existe aucune preuve authentique de ce voyage de Cousin ; nul document officiel n'en a conservé le récit ; les titres sur lesquels on s'appuie pour déposséder Colomb de sa vieille gloire n'ont donc aucune valeur. — En effet le seul souvenir qui nous soit parvenu de la découverte de Cousin a été conservé dans un ouvrage écrit avec trop peu de critique pour faire autorité. Cet ouvrage, composé par Desmarquets, est intitulé : « *Mémoires chronologiques pour servir à l'histoire de la navigation Française* ». Il est plein d'erreurs et de négligences, mais il a été composé sur des manuscrits officiels, sur des relations extraites des dépôts de l'Amirauté et de l'Hôtel de Ville de Dieppe, et il pêche plutôt par les détails que par le fond. Jusqu'à nouvel ordre cet ouvrage est notre seule autorité, et par conséquent l'objection subsiste. Les Dieppois, il est vrai, assurent que Cousin, d'après le vieil usage des capitaines normands, avait consigné au greffe de l'Amirauté le récit de son expédition, mais que, lors du bombardement et de l'incendie de la ville par les Anglais, en 1694, cette relation fut anéantie avec toutes celles qui s'y trouvaient conservées depuis trois siècles au moins. L'incendie des Archives dieppoises, en 1694, n'est que trop réel, et la relation de Cousin a sans doute été brûlée avec les autres ; mais l'avenir nous réserve plus d'une surprise. Chaque jour, grâce à l'activité ingénieuse de nos savants, surtout de nos savants provinciaux, l'histoire

se modifie et les erreurs disparaissent. Peut-être un manuscrit jusqu'alors oublié surgira-t-il de quelque greffe de campagne, de quelque armoire municipale, de quelque sacristie, où il dormait depuis des siècles, et alors nous aurons un Jean Cousin non plus d'après Desmarquets, mais d'après Cousin lui-même. Ce jour-là seulement disparaîtra tout à fait cette première objection.

Seconde objection : Est-il vraisemblable que Cousin se soit tellement avancé dans l'Atlantique qu'il ait rencontré le Gulf Stream qui le jeta sur les côtes Brésiliennes ? — Mais, depuis de longues années (1), les Dieppois fréquentaient les rivages africains ; ils y avaient même fondé des comptoirs ; aussi connaissaient-ils les dangers de la navigation dans ces parages ; ils savaient combien la côte occidentale de l'Afrique est peu hospitalière, surtout quand souffle le vent du nord-ouest. Les Portugais, avec lesquels ils étaient en rapports constants, les avaient confirmés dans leurs appréhensions, et c'était pour ainsi dire une notion courante chez les pilotes dieppois que, pour atteindre aux côtes africaines, il fallait s'élever au large jusqu'à la hauteur du point précis où l'on désirait aborder. Dès lors quoi d'étonnant que Cousin se soit conformé aux présomptions généralement reçues, et que, voulant aborder beaucoup plus au sud que ses compatriotes n'en avaient l'habitude, il se soit avancé beaucoup plus à l'ouest dans l'Atlantique jusqu'à ce qu'il ait rencontré sans s'en douter le Gulf Stream, au courant duquel il s'abandonna ? Il n'y a là rien que de très-probable. Cousin a simplement suivi l'exemple de ses devanciers, et il a profité d'un courant dans les eaux duquel il était entré par hasard.

Une troisième objection, toute contemporaine, est relative au prétendu maître de Cousin, à l'abbé Descaliers. Cet abbé

(1) *Explorateur* du 15 avril 1875. *Les Normands au Sénégal et en Guinée au XIV^e siècle.*

Descaliers ou Desceliers était né à Dieppe (1). Il entra dans les ordres, et fut attaché à une des églises de la ville. Les mathématiques, et surtout l'astronomie devinrent son étude favorite. Le voisinage de la mer et la fréquentation des marins l'engagèrent à appliquer aux progrès de la navigation les sciences qu'il aimait, et à distribuer les trésors de son expérience à tous ceux qui voudraient en profiter. Il obtint de tels succès dans cette œuvre patriotique, et l'école d'hydrographie qu'il avait fondée devint si importante, que les bourgeois de Dieppe lui assurèrent des ressources pour acheter des livres et des instruments, des loisirs pour perfectionner son enseignement. Il est vrai que sa réputation ne s'étendit pas au loin, parce qu'il vivait dans un temps d'ignorance, et craignait de se compromettre en exposant au grand jour ses théories ; mais ses compatriotes lui rendaient justice (2). Ils la lui ont même tout récemment rendue, en donnant son nom à une des rues de leur ville (3). Desceliers ne se contentait pas seulement d'enseigner les principes de la navigation : il dressait des sphères et des cartes nautiques (4), qu'il distribuait à ceux de

(1) Le nom se retrouve sous les formes de Des Cheliers, Des Celiers, Deschaliers ou Descaliers.

(2) DESMARQUETS, ouv. cit. t. I, p. 92 « Descaliers était le meilleur mathématicien et astronome de son temps. Sa mémoire jouirait de la plus grande réputation, s'il fût né deux siècles plus tard, ou s'il y eût eu depuis sa mort quelque historien qui l'eût fait connoître. C'est lui qui a donné les premiers éléments de la science hydrographique. »

(3) MALTE-BRUN. *Bulletin de la Société de Géographie de Paris*, sept. 1876.

(4) ASSELINE. *Les antiquités et chroniques de la ville de Dieppe*, édition 1874, tome II, p. 325. « Pour ce qui est des cartes marines, je dirai que le sieur Pierre Desceliers, prestre à Arques, a eu la gloire d'avoir esté le premier qui en ait fait en France. Aussi

ses élèves qui entreprenaient des voyages au long cours, ou même vendait à ceux qui les lui commandaient. Deux de ces cartes marines existent encore. La première appartenait à M. Cristoforo Negri. Il la vendit au ministre d'Angleterre à Turin, M. Hudson, qui la déposa au British Museum, où elle se trouve aujourd'hui. Cette carte a 2 mètres 15 centimètres de longueur sur 1 mètre 35 centimètres de hauteur (1). Elle porte la mention suivante : FAICTE A ARQUES PAR PIERRE DESCÉLIERS. P. BRE : L AN 1550. La seconde est en possession de monsieur l'abbé Bubic de Vienne. On a pu l'admirer en 1875 à l'Exposition internationale de Géographie de Paris (2). Elle ne mesurait pas moins de deux mètres et demi carrés. Elle portait la mention suivante : FAICTE A ARQUES PAR PIERRE DESCÉLIERS, PREBSTE., 1553. Malgré quelques différences, ces deux cartes sont évidemment du même auteur, et cet auteur n'est autre que le fondateur de l'hydrographie.

Par malheur, Desmarquets et les biographes Normands qui l'ont copié font naître Desceliers vers 1440. Il aurait donc eu 110 et 113 ans quand il composa les Portulans de Londres et de Vienne. D'ordinaire on n'a pas, à cet âge, conservé la plénitude de ses facultés au point de construire une carte. Si donc Desceliers composait des cartes en 1550, il n'était pas né en 1440, et ne pouvait en 1488 donner des leçons à Cousin. Le maître ne professant pas à cette époque, l'élève n'a jamais profité de ses leçons, et la tradition est fautive.

Cette objection paraît, au premier abord, à peu près insolu-

estoit-il un si habile géographe et astronome, qu'il fit une sphère plate; au milieu on voyait un globe qui représentait toutes les parties du monde. »

(1) Communication de M. DE CHALLAYE, insérée dans le *Bulletin de la Société de Géographie* de Paris, de septembre 1852, p. 235.

(2) Section d'Autriche-Hongrie n° 147.

ble. Nous avons essayé de la résoudre en alléguant que deux abbés Pierre Desceliers pouvaient avoir existé (1). Nous avons cru également que les Portulans de Londres et de Vienne n'étaient que des copies de cartes réellement exécutées par Desceliers, et auxquelles on aurait conservé, comme ce fut longtemps et comme c'est encore l'usage, le nom de leur auteur : mais nous ne pouvions nous dissimuler la faiblesse de cette argumentation. M. Malte-Brun, auquel nous avons exposé nos doutes (2), nous a fait remarquer avec raison que les deux Portulans ne peuvent avoir été composés que par l'abbé Pierre Desceliers. C'est ce même abbé qui aurait dressé sur la demande de François de Guise, son contemporain, une carte des forêts de France (3) ; c'est encore lui dont M. de Beaurepaire a retrouvé le nom dans un acte de 1537 (4). Le doute n'est plus possible, et l'objection subsiste dans toute sa force.

Nous savons déjà que Desmarquets est fort sujet à caution. Il mêle volontiers le faux et le vrai, confond les époques et les hommes, et exagère l'importance des actes des Dieppois. Peut-être cette date de 1440, donnée par lui, est-elle erronée ? Ce qui nous porterait à le croire, c'est qu'un autre annaliste dieppois, bien plus consciencieux et plus complet que Desmarquets, Louis Asseline (5), parle de Cousin comme du contemporain et nullement comme de l'élève de Desceliers. Il le cite même comme travaillant avec lui à la confection de cartes et d'ins-

(1) *Revue politique et littéraire*, art. cité.

(2) Lettre particulière du 14 novembre 1876.

(3) GUIBERT. *Mémoires biographiques et littéraires sur les hommes de la Seine-Inférieure*, t. I, p. 303.

(4) DE BEAUREPAIRE. *Recherche sur l'instruction publique dans le diocèse de Rouen avant 1789*, t. III p. 197.

(5) Ouv. cit. t. II, p. 325.

truments nautiques. « J'ajouterai à cela, dit-il, à la louange de nos Dieppois que le sieur Pretot (Prescot), surnommé le savant, excellait en la pratique des globes, et que le capitaine Coussin (Cousin) qui était habile à les construire, ne l'était pas moins à fabriquer les sphères. On tient qu'il en fit une dans un œuf d'autruche, avec tant d'industrie et de justesse, que cet ouvrage imitait le mouvement des cieux. » Dès lors tout s'expliquerait. Desceliers et Cousin étant à peu près du même âge, ils ont pu se communiquer les résultats de leurs opinions et leurs connaissances positives. De la sorte l'existence des deux Portulans de Londres et de Vienne n'infirmait en rien l'authenticité du voyage de Cousin au Brésil.

Reste une dernière objection : En 1500 (1) le Portugais Alvarès Cabral qui voulait, lui aussi, tourner l'Afrique et s'était enfoncé dans l'Océan, fut entraîné par le même courant, et, le 22 avril, arriva en vue d'un continent qu'il désigna sous le nom de Vera-Cruz. C'est le Brésil actuel. Il en prit possession au nom du roi de Portugal, et jamais les Dieppois ne lui contestèrent ce droit de premier occupant. Donc Cousin n'a pas découvert le Brésil en 1488, douze ans avant Cabral. — Il est vrai que les Dieppois n'ont jamais protesté (2), mais, ainsi que les Phéniciens dans l'antiquité, ils gardaient soigneusement le secret de leurs découvertes. Ils redoutaient la concurrence, et lorsque par hasard des rivaux commençaient

(1) BARROS. *Decada primeira da India*, liv. I, § 30. — RAMUSIO. *Raccolta di navigazioni e viaggi*, etc. — OSORIO. *De rebus Emmanuelis Lusitaniæ regis*, liv. II, p. 48-52.

(2) *Desmarquets*, ouv. cit. I, 94 : « Les armateurs de cette ville étaient convenus, pour leur intérêt de garder le secret des découvertes que feroient leurs navires ; ils cachèrent celle que Cousin venoit de faire du bout de l'Afrique, Ils crurent être les seuls qui pourroient, à ce moyen, pénétrer jusqu'aux Indes, et en tirer un parti immense. »

à fréquenter le pays avec lequel ils avaient longtemps souls commercé, ils s'éloignaient et cherchaient ailleurs des aventures plus profitables et une contrée plus mystérieuse. De plus, comme ils n'étaient soutenus ni par le gouvernement français, ni par leurs compatriotes des autres ports du royaume, et qu'ils n'étaient que de simples négociants, jamais ils n'auraient seulement eu la pensée d'entrer en lutte contre un souverain étranger, et de lui contester l'exercice d'un de ses droits; car, avec les idées de l'époque, ils pouvaient être considérés comme des contrebandiers et traités en cette qualité. A partir de l'année 1493, lorsque le pape Alexandre VI, dans sa munificence ignorante, eut concédé aux rois de Castille et de Portugal la possession de toutes les terres découvertes ou à découvrir entre les Açores et les Moluques, tout étranger qui s'aventurait sur le domaine de ces deux princes et y tentait fortune, non-seulement violait un décret pontifical, mais encore s'exposait à être traité comme un maraudeur surpris en flagrant délit dans une propriété privée. Les Portugais surtout mettaient à soutenir ce prétendu droit une énergie passionnée : aussi les Dieppois ne se hasardèrent-ils pas ni à revendiquer pour l'un d'entre eux l'honneur de la découverte du Brésil, ni à braver à la fois la puissance pontificale et la marine portugaise. Ils laissèrent Cabral prendre possession au nom de son maître du pays qu'il croyait avoir découvert, et se contentèrent de continuer à exploiter les richesses de la contrée.

Nous avons cité les témoins à charge. C'est maintenant le tour des témoins à décharge. Leurs preuves s'enchaînent plus rigoureusement et apportent une vraisemblance plus complète.

Tout d'abord le voyage de Cousin est-il possible ? Il l'est géographiquement et historiquement. La tradition dieppoise se fonde en effet sur le hasard d'un courant qui aurait porté Cousin sur le continent américain. Or, ce courant existe : au large des Açores, naît en plein océan un véritable fleuve

maritime qui se dirige à l'Ouest, vers la côte du Brésil, remonte au Nord, contourne le golfe du Mexique, sort par le détroit de Bahama, et se déploie dans la direction de l'Europe. C'est le fameux (1) *Gulf Stream*. Ses eaux sont animées par un mouvement constant de translation. Elles charrient d'énormes pièces de bois, des troncs d'arbres, des roseaux qu'on dirait abandonnés à la pente d'un fleuve continental. Un navire qui a pénétré dans ce courant n'aurait, pour ainsi dire, qu'à se laisser aller pour arriver des Açores au Brésil. Aussi bien, on connaît tellement aujourd'hui la force et l'impétuosité de ses eaux que les navires, même à vapeur, qui font le trajet d'Europe au Brésil, s'engagent volontiers dans ce courant, qui leur épargne une grande dépense de combustible et de temps, et l'évitent, au contraire, quand ils reviennent du Brésil en Europe. Cousin le rencontra et se laissa conduire. Il se fia au hasard qui le servit admirablement, et ses compagnons n'hésitèrent pas à le suivre, quand il se fut engagé dans cette direction nouvelle. Géographiquement, le voyage est donc possible.

Historiquement, il l'est aussi : De tous les peuples qui, sur la foi de la boussole, se risquèrent à de lointains voyages et affrontèrent gaiement les dangers de l'Océan, il n'en est aucun qui se soit avancé aussi loin et avec plus d'audace que les Dieppois. Dieppe, à la fin du XV^e siècle, était à la fois notre grand port de commerce et notre grand port militaire, notre Marseille et notre Brest. Ses négociants étaient aussi actifs que ses corsaires étaient braves. Ils semblaient avoir conservé en partie l'héroïsme et l'esprit d'aventure de leurs ancêtres les Northmans. Pêcheurs hardis, ils poursuivaient en pleine mer la baleine ou le cachalot, et se laissaient emporter par la tempête à d'énormes distances. Voyageurs

(1) Voir Bulletin de la Société de Géographie, 1872. MASQUE-BAY. *Le Gulf Stream*.

intrépides, surtout aux côtes d'Afrique, ils n'hésitaient pas à s'enfoncer dans les continents inconnus. Aussi, grâce à leurs batailles, à leurs pêches, à leurs voyages de découverte et d'exploration, la réputation de nos Dieppois était-elle solidement établie en France et en Europe. Dans un pareil milieu, l'expédition confiée à Cousin devenait non-seulement possible, mais même probable. A la fin du XV^e siècle, les Castillans et les Portugais commençaient à se lancer sur toutes les mers. Les souverains des deux pays prenaient une part directe à ces expéditions et les encourageaient, quand ils ne les inspiraient pas. Le commerce étant pour Dieppe une question de vie ou de mort, il fallait répondre à la concurrence étrangère par une activité fiévreuse et une audace plus grande. Les Dieppois furent à la hauteur de leur vieille réputation, et de la sorte s'explique l'expédition projetée par quelques négociants de cette ville, qui en confièrent le commandement à Jean Cousin.

Le lieutenant (1) de Cousin était un Castillan, nommé Pinçon. Jaloux de son capitaine, cet étranger avait essayé de soulever l'équipage contre lui. Cousin avait eu besoin de sa fermeté et de son éloquence pour contenir les mutins; au lieu de punir le traître, il lui conserva son commandement, mais ne tarda pas à se repentir de sa générosité. Au retour (2), sur la côte d'Angola, il avait envoyé son lieutenant à terre pour y échanger des marchandises. Les Africains demandèrent une augmentation de prix. Pinçon la leur refusa, et s'empara par force des objets de leur négoce. Les Africains voulurent se venger, et assaillirent les Dieppois. L'expédition faillit échouer, et la réputation de la probité dieppoise fut compromise sur la côte. Pinçon avait donc manqué à ses devoirs de lieutenant, et il s'était maladroitement comporté

(1) *Desmarquets*, ouv. cit. I. 95.

(2) *Id.*, I. 96.

comme négociant. Cousin le cita à l'Hôtel-de-Ville de Dieppe, où se tenait le Conseil, devenu plus tard le tribunal de l'Amirauté, le fit casser, et déclarer impropre à servir désormais dans la marine dieppoise. Pinçon accepta le jugement qui le frappait, et se retira à Gênes, puis en Castille. Or, tout porte à croire que ce Pinçon est le même auquel Colomb confia, trois ans plus tard, le commandement d'un des trois bâtiments de sa petite escadre, et, dès lors, quel jour sur la découverte de notre capitaine Dieppois !

De fréquents rapports existaient entre les Dieppois et les Castillans. Les matelots des deux nations étaient réciproquement exemptés de certains droits. On a conservé une ordonnance de 1364 qui dispense les Castillans de payer toute rétribution pour le feu entretenu au cap de Caux. Depuis que les marins Français et Espagnols avaient appris à s'estimer en combattant ensemble les Anglais sous les règnes de Charles V et de Henri de Transtamare, ils avaient entretenu des relations suivies. Les Dieppois faisaient fortune en Castille, comme Robert de Braquemont qui devint amiral de Castille, ou Jehan de Béthencourt qui obtint le titre de roi des Canaries (1) sous la suzeraineté de la Castille. Les Castillans de leur côté s'étaient établis en assez grand nombre à Dieppe. Pas un navire dieppois ou castillan ne prenait la mer qu'il n'eût à son bord un interprète ou un pilote castillan ou dieppois : Il est donc naturel que Cousin ait choisi pour lieutenant un Castillan réputé pour sa science nautique (2).

Si, d'un autre côté, nous nous rappelons que Colomb avait perdu tout espoir, lorsque tout à coup il fut accueilli par trois marins de Palos, habiles, prudents, renommés, qui devinrent

(1) G. GRAVIER. *Le Canarien*, passim.

(2) El cual era aquel tiempo hombre muy sabido en las cosas de la mar. Procès de Colomb cité par VITET. *Histoire de Dieppe*, II, 65.

ses amis, ses confidants et bientôt ses associés, est-ce donc que ces trois marins, égoïstes et calculateurs, auraient été séduits par l'enthousiasme communicatif de Colomb? Rien n'est moins probable. La réflexion et non la passion, le souvenir d'un voyage antérieur ou la conformité des plans et des vues, nullement la confiance aveugle en un seul homme décidèrent ces froids et avisés navigateurs. Or ces trois obscurs Castellans qui donnaient à Colomb ce que lui avaient refusé des souverains étrangers se nommaient Alonzo Pinçon, Vincent-Xavier Pinçon, et Martino Pinçon. L'un des trois frères, Alonzo, était sans doute l'ancien lieutenant de Cousin, qui avait déjà entrevu le Nouveau Monde. Pour le retrouver il manquait un homme d'action; Colomb se présenta, et des intérêts confondus naquit l'association.

Plus encore que l'accueil fait à Colomb, ou que la conformité du nom, ce qui semblerait indiquer dans Alonzo Pinçon, lieutenant de Colomb, la connaissance antérieure d'un autre continent, ce fut sa conduite pendant le voyage. Bien que sous les ordres de l'Amiral, puisque Colomb avait reçu de la couronne de Castille et ce titre et l'investiture des futures découvertes, Pinçon agit toujours à sa guise. Le fils de Colomb, dans la *Vie de son père* qu'il composa plus tard, n'essaye seulement pas de contester que, dans les circonstances difficiles, Colomb consulta toujours Alonzo Pinçon. Ce n'était certes pas à titre de marin, car Colomb avait navigué toute sa vie, et n'avait besoin des leçons de personne; ni en qualité de lieutenant, car Colomb l'eût fait venir à son bord pour tenir conseil avec lui, tandis que souvent il passe sur la *Pinta* que commande Pinçon, s'enferme de longues heures avec son prétendu subordonné, lui communique des cartes, et ne décide rien sans l'avoir consulté. On eût dit qu'il s'adressait moins à sa science qu'à ses souvenirs. Quand Pinçon insistait à plusieurs reprises, et notamment les 18 et 25 septembre et le 6 octobre, pour qu'on cinglât vers le sud-ouest afin de trouver terre, n'était-ce pas qu'il se rappelait le grand

courant équatorial, et voulait le retrouver pour être porté par ses eaux (1) ? Lors du procès qui s'éleva après la mort de Colomb entre son fils Diégo et la couronne de Castille, dix témoins déposèrent dans l'instruction que l'Amiral demandait à Pinçon si l'on était en bonne voie, et que Pinçon avait toujours répondu négativement jusqu'à ce qu'on eût pris la direction du sud-ouest. Colomb marchait en homme qui n'a fait que rêver ce qu'il exécute (2), et Pinçon comme s'il cherchait un chemin autrefois parcouru par lui : Il était si convaincu, si sûr de lui-même, que Colomb finit par l'écouter. Quelques jours plus tard on touchait à San-Salvador.

Alonzo Pinçon était donc un associé plutôt qu'un subordonné. Le 6 octobre, quand les équipages découragés demandèrent à grands cris le retour, et que Colomb assembla les capitaines à son bord afin de prendre une détermination décisive, ce fut Alonzo Pinçon qui prit la parole et raffermi les esprits ébranlés. Il y avait, dans cette ferme volonté de conserver la même direction, autre chose qu'un effet de pur hasard et d'heureux entêtement. Cette affirmation répétée de découvrir la terre ne reposait pas sur une simple conjecture. Pinçon n'eût pas autrement agi s'il eût été certain de l'existence d'un continent, et il l'était, comme le prouva l'issue du voyage.

Sa conduite ultérieure, après la découverte, prouve jusqu'à

1) *Journal du bord de Colomb*. 8 et 12 août, 18 et 25 sept., 6, 11, 17, 19 octobre, etc.

2) *Journal de Colomb* : « On quitta la route de l'ouest pour prendre celle du sud-ouest, du côté de cette terre que l'on croyait être à vingt-cinq lieues ». — « Martin Alonzo Pinçon exprima l'avis qu'il valait mieux naviguer au quart de l'ouest, dans la direction du sud-ouest : Avant tout il fallait, dit-il, arriver à la terre ferme d'Asie, on verrait les îles ensuite ».

l'évidence qu'il agissait avec réflexion. Une première fois (1) il abandonna Colomb comme s'il ne pouvait supporter la pensée de servir sous ses ordres, et, pendant quarante-cinq jours, découvrit lui seul de nombreuses îles. Quand il eut par hasard rejoint l'Amiral, il essaya de l'abandonner une seconde fois (2) et de porter le premier en Europe la nouvelle de la découverte. On a prétendu que la jalousie l'excitait : sans doute ce sentiment haineux dictait en partie sa conduite, mais l'amer regret de n'être qu'en seconde ligne à profiter d'une découverte antérieure n'entra-t-il pas pour beaucoup dans sa défection ?

Le Pinçon, lieutenant de Colomb, est-il bien le même, dira-t-on, que le Pinçon, lieutenant de Cousin ? En 1489, le Pinçon de Cousin fut renvoyé de Dieppe, et deux ans et demi plus tard l'escadre de Colomb entra dans l'Atlantique. Pinçon avait donc eu le temps de revenir en Castille, de s'entendre avec ses frères et de préparer son expédition. Sans insister sur la similitude absolue du nom, à tout le moins fort probante, nous remarquerons encore que les caractères présentent une grande analogie : hauteur, emportement, duplicité, mais aussi fermeté et persévérance. Si donc la chronologie, si les noms, si les caractères, si tout s'accorde à prouver l'identité des Pinçon, l'authenticité de la tradition dieppoise n'est-elle pas par cela même confirmée ?

Peut-être objectera-t-on que, si réellement Pinçon avait découvert l'Amérique avant Colomb, il aurait revendiqué pour lui cet honneur lors du procès qui s'éleva à la mort de l'amiral : Mais Pinçon avait été renvoyé ignominieusement de Dieppe, il ne voulait sans doute pas rappeler cette mauvaise affaire, et s'exposer à l'affront d'être publiquement démenti par les Dieppois, s'il réclamait pour lui la gloire d'avoir

1) Journal de Colomb. 21 novembre 1492 et 6 janvier 1493.

2) id. 14 février 1493.

aperçu le premier la terre nouvelle. Aussi bien ce fut toujours comme un héritage de famille chez les Pinçon de voyager dans la direction du Brésil. En 1499, le neveu d'Alonzo, Vincent Janez Pinçon, entreprenait à ses frais une expédition en Amérique, et se dirigeait précisément vers le point de la côte que Cousin est censé avoir découvert en 1488, en compagnie de son lieutenant castillan, c'est-à-dire vers le Brésil, entre Fernambuco et l'embouchure de l'Amazone. Était-ce pur hasard, coïncidence fortuite ou dessein prémédité, on l'ignore. Janez Pinçon voulait sans doute profiter pour son compte des indications de son oncle Alonzo. Son voyage fut heureux. Le 20 janvier 1500, avant Cabral, auquel on attribue d'ordinaire l'honneur de cette découverte, il découvrait une terre qu'il nommait Santa-Maria de la Consolacion ; puis, longeant la côte à partir du cap Saint-Augustin, il explorait les embouchures de l'Amazone, le fleuve entrevu par Cousin. La même année 1499 sortait encore de Palos, c'est-à-dire de la ville des Pinçon, un de leurs matelots, Diego de Lepe, qui observait le Delta de l'Orénoque et côtoyait le Paria. Il y avait donc à Palos, dans la famille et dans l'entourage des Pinçon, une tradition véritable dont l'origine remontait à l'ancien lieutenant de notre Cousin. La couronne de Castille reconnut en partie les droits de cette famille à la découverte de l'Amérique, lorsque, en 1519, Charles-Quint lui concéda des lettres de noblesse avec des armoiries parlantes : Trois caravelles voguant en pleine mer, et une main étendue vers une île pleine de sauvages.

De tout ce qui précède, n'avons-nous pas le droit de conclure que notre compatriote fut le précurseur immédiat de Colomb ? Dès 1582, un autre Dieppois, La Popellinière (1),

1) LA POPELLINIÈRE. *Histoire des trois mondes*. C'est ce que disait encore BERGERON dans son *Histoire de la navigation* p. 107. « Toutefois nos Normands et Bretons maintiennent les premiers avoir trouvé ces terres-là, et que de toute ancienneté ils ont trafiqué avec

écrivait déjà de Cousin : « Nostre François, si mal advisé, n'a eu ni l'esprit ni la discrétion de prendre de justes mesures publiques pour l'assurance de ses desseins aussi hautains et généreux que ceux des autres. » En effet, le silence s'est fait pendant deux siècles autour de son nom. Il n'a été rompu que de nos jours par MM. Estancelin, Vitet et Margry. Serons-nous plus heureux que nos prédécesseurs, et réussirons-nous non pas à modifier une opinion préconçue, mais à établir que, très-probablement, c'est à un Français que revient l'honneur d'avoir, le premier dans les temps modernes, mis le pied sur le sol américain ?

La meilleure preuve de la probabilité du voyage de Cousin, c'est le grand nombre des expéditions maritimes entreprises par les Dieppois et les Normands dès les premières années du XVI^e siècle, dans la direction du Brésil. Ces expéditions sont fréquentes et presque régulières. Elles dénotent de la part de ceux qui s'y risquaient une connaissance réelle du pays où ils s'engageaient. Cousin avait tracé la voie : ses compatriotes la suivirent avec ardeur. De 1488 à 1555, c'est-à-dire depuis l'expédition de Cousin jusqu'à la tentative de colonisation ordonnée par l'amiral de Coligny, les voyages des Français au Brésil se succédèrent tantôt heureux, tantôt marqués par de dramatiques péripéties. Leur souvenir s'est pourtant conservé à grand'peine, moins encore dans les relations françaises que par le témoignage des étrangers, Portugais, Italiens, Allemands même. Peut-être ne sera-t-il pas sans intérêt d'en rechercher la trace à travers les documents contemporains, et d'essayer de reconstituer une période trop délaissée de notre histoire nationale.

II. — VOYAGES CLANDESTINS.

Il peut sembler étrange, au premier abord, que nos histo-

les sauvages du Brésil au lieu dit depuis Port Real, mais faute d'avoir gardé par écrit la mémoire de tout cela, tout s'est mis en oubli. »

riens du XVI^e siècle se soient montrés si peu soucieux de transmettre à la postérité le souvenir de ces aventureux voyages au Nouveau Monde; mais le commerce et la navigation tenaient alors une place bien secondaire dans la politique. C'était sur le continent et jamais sur la mer que se décidaient tous les conflits internationaux. Nos souverains, qui luttèrent avec peine et contre leurs propres sujets et contre l'Anglais ou l'Allemand, s'étaient complètement désintéressés des questions d'outre-mer. Leur juridiction et leur protection ne s'étendaient pas au-delà des côtes. L'Océan était un domaine ouvert à tous, mais celui qui s'y aventurait le faisait à ses risques et périls. Dès lors on excuse l'indifférence systématique de nos historiens. L'écho de ces courses lointaines ne parvenait même pas à leurs oreilles. Uniquement préoccupés des faits et gestes de nos souverains, de leurs batailles ou de leurs négociations, ils se souciaient bien peu de tel voyage entrepris par un obscur négociant, ou de telle découverte qui n'agrandissait pas le domaine immédiat de la couronne !

A défaut du témoignage des écrivains contemporains, nos voyageurs et nos négociants auraient au moins dû, semble-t-il, consigner dans des journaux de bord ou dans des relations spéciales le souvenir de leurs découvertes. Ils ne l'ont pas fait, mais leur silence était prémédité. Le 14 mai 1494, le pape Alexandre VI Borgia avait, par une bulle célèbre (1), partagé les

(1) De nostra mera liberalitate et ex certa scientia ac de Apostolice potestatis plenitudine, omnes insulas et terras firmas inventas et inveniendas, detectas ac detegendas versus occidentem et meridiem, fabricando et construendo unam lineam a polo arctico scilicet septentrione ad polum antarcticum scilicet meridiem, que linea distet a qualibet insularum que vulgariter nuncupantur de las Açores et Cabo verde centum leucis versus occidentem et meridiem, auctoritate omnipotentis Dei nobis in beato Petro concessa ac vicariatus Jesu-Christi quo fungimur in terris cum omnibus illorum dominiis, civitatibus, castris, locis et villis, juribusque et juris-

continents nouveaux entre les deux couronnes de Portugal et d'Espagne. Au-delà d'une ligne tracée d'un pôle à l'autre et passant à cent lieues à l'ouest des Açores, toutes les terres étaient concédées à la couronne d'Espagne. En deçà de cette même ligne, le Portugal était considéré comme le légitime possesseur des îles et continents. Il était interdit à tout autre peuple, non-seulement de s'établir, mais encore d'entreprendre un voyage dans les pays ainsi délimités sans en demander l'autorisation à l'une ou à l'autre des deux cours privilégiées. Le roi François I^{er} demanda bien un jour, non sans malice, qu'on lui montrât l'article du testament d'Adam qui léguait le Nouveau Monde à ses bons cousins d'Espagne et de Portugal, et, sans plus se soucier de la défense pontificale, envoya coup sur coup plusieurs expéditions en Amérique; les rois d'Angleterre, de leur côté, ne prirent même pas la précaution de protester contre les prétentions du Saint-Siège, et dirigèrent vers les terres nouvelles de nombreux découvreurs: mais la liberté que se donnaient les rois de France ou d'Angleterre était interdite à de simples armateurs. Le fisc espagnol ou portugais surveillait attentivement tous les navires, de quelque provenance qu'ils fussent, et malheur à l'imprudent étranger qui se laissait surprendre! Il était considéré comme pirate et traité sans pitié. Les Portugais surtout soutenaient leurs prétendus droits avec une âpreté extraordinaire. Mais ces prohibitions, au lieu de les comprimer, surexcitaient les convoitises; car, s'il est dans la nature humaine de résister à toute tyrannie, la tyrannie commerciale plus que toute autre inspire une profonde répugnance. Aussi une vaste contrebande s'était-elle organisée, dans laquelle nos Normands, avec leur caractère audacieux et entreprenant, rencontrèrent

dictionibus ac pertinentiis universis, vobis hoeredibusque et successoribus vestris Castellæ et Legionis regibus in perpetuum tenore præsentiarum donamus, concedimus et assignamus etc. Cité par d'AVEZAC. *Iles de l'Afrique*, p. 2.

peu de rivaux, et, à côté des voyages officiels, commencèrent les voyages clandestins.

Le nombre de ces expéditions anonymes fut considérable. En 1858 M. de Castelnau (1), un de nos plus éminents voyageurs, trouvait entre les mains d'un négociant de Salem, dans le Massachussets, une carte manuscrite des terres polaires visitées depuis de longues années par les navires de ce négociant, et qui n'ont été définitivement décrites et gravées que depuis peu, après les immortels voyages de Kane et de Hayes. Or, si le désir de conserver un monopole commercial empêche de donner l'indication même de régions pauvres et stériles, et cela à une époque où nul ne conteste plus le principe de la liberté des mers, on comprend pourquoi nos marins du XVI^e siècle se sont bien gardés d'annoncer bruyamment leurs découvertes, retenus qu'ils étaient par la certitude d'être les seuls à faire des gains énormes dans des pays inexploités et d'une richesse merveilleuse, et arrêtés par la crainte d'être poursuivis comme contrebandiers. Comme le remarque avec autant d'éloquence que de perspicacité notre grand historien Michelet (2) : « Une maladie terrible avait éclaté au XV^e siècle, la faim, la soif de l'or, le besoin absolu de l'or. Peuples et rois, tous pleuraient pour de l'or. Il n'y avait plus aucun moyen d'équilibrer les recettes et les dépenses. Fausse monnaie, cruels procès et guerres atroces, on employait tout, mais point d'or. Les alchimistes en promettaient, et on allait en faire dans peu, mais il fallait attendre. Les peuples, marges et sucés jusqu'à l'os, demandaient, imploraient un miracle qui ferait venir l'or du siècle. » Le miracle s'opéra : Les mines américaines furent découvertes, et les inépuisables richesses d'un sol vierge se déversèrent en Europe. Aussitôt tout le monde se précipita vers les heureuses régions qui

(1) DE CASTELNAU. Voyage dans l'Amérique du Sud t. IV, p. 259.

(2) MICHELET. *La mer*, p. 278.

recélaient dans leurs flancs tant de trésors. Combien d'ambitions excitées et de convoitises allumées, et, par conséquent, que d'aventures tentées et de voyages entrepris dès la fin du XV^e siècle, dont nous ne savons plus rien ! Dès l'année 1501, Alonzo de Hojeda (1), nommé gouverneur d'une partie du Venezuela, constatait la présence d'Anglais établis sur la partie occidentale de la côte depuis quelques années. Balboa (2), dans son fameux voyage à travers l'Amérique centrale, signalait aussi des incursions antérieures faites par des capitaines, dont on ne connaissait pas la nationalité. Ainsi agirent nos compatriotes : ils quittaient mystérieusement la France, après avoir confié à quelque affidé le secret de l'entreprise, évitaient avec soin toute rencontre fâcheuse sur l'Océan, et débarquaient en cachette dans quelque anse ignorée, au besoin sur quelque île voisine du rivage, où ils disposaient leurs comptoirs d'échange, et ébauchaient quelques grossiers retranchements. Avec autant de précautions que les Phéniciens ou les Carthaginois quand ils eurent à lutter contre la concurrence grecque ou romaine, ils abordaient les terres, dont leurs rivaux leur interdisaient l'approche. Comme ils connaissaient le prix du silence, ils ne consentaient à le rompre qu'en faveur de leurs amis. De la sorte s'explique, par l'indifférence des historiens officiels, et par l'abstention volontaire de nos marins, l'absence de renseignements précis sur nos navigations au Brésil dans la période que nous étudions.

Ces expéditions ont pourtant été faites ; elles ont même été fort nombreuses et presque régulières. En 1503, lorsque le capitaine Paulmier de Gonneville, dont nous raconterons bientôt le voyage à travers l'Atlantique et sur les côtes brésiliennes, débarqua pour la seconde fois sur le continent améri-

(1) NAVARRETE. *Coleccion de viajes y descubrimientos que hicieron por mar los Españoles etc.*, trad. de la Roquette, t. III, p. 41, 86, 88, 543, 545

(2) *id.*, p. 367, 379, 380.

cain, il remarqua, non sans étonnement, que les indigènes ne paraissaient nullement surpris de sa présence. Ils connaissaient l'usage des divers instruments qui garnissaient le navire, ils n'ignoraient même pas les redoutables effets de l'artillerie : enfin, comme le constate Gonneville, ils avaient déjà vu des Européens, et avaient échangé contre les objets qui excitaient leur curiosité ou leur admiration, les diverses productions de leur sol « comme estoit apparent par les denrées de chrestienté que les dits Indiens avoyent. » (1) Rien ne prouve, il est vrai, que ces Européens fussent des Français, mais rien non plus ne prouve le contraire ; et, comme les Portugais avouent qu'ils n'ont connu le Brésil qu'en 1500 avec Alvarès Cabral, et qu'ils n'en ont pris réellement possession que quelques années plus tard avec Cristoforo Jacquez, Affonso Souza et plusieurs autres, il n'est pas improbable que c'étaient des compatriotes de Gonneville qui, avant lui, avaient ouvert des relations avec ces indigènes brésiliens.

Aussi bien un autre passage (2) de la relation de Gonneville est plus explicite encore : « Or passez le tropique Capricorne, écrivait-il, hauteur prinse, trouverent estre plus esloignez de l'Affrique que du pays des Indes Occidentales, où d'empuis aucunes années ença les Dieppoïs et les Malouins et autres Normands vont quérir du bois à teindre en rouge, cotons, guenons, et perroquets et autres deuréés ». Assurément l'expression géographique d'Indes Occidentales manque de précision, et s'applique tout aussi bien à l'Amérique du Nord qu'à celle du Midi, mais ce n'est que dans l'Amérique du Midi et spécialement dans le Brésil qu'on trouvait alors des bois de teinture, des guenons et des perroquets. Les Français voyageaient donc au Brésil plusieurs années avant Gonneville, et déjà même il existait des relations suivies entre les

(1) Nouvelles annales des Voyages. Juillet 1869. D'AVEZAC. *Mémoire sur Gonneville.*

(2) id. id.

deux régions, puisque un commerce régulier s'était établi. Ce sont justement des Normands et des Bretons, c'est-à-dire ceux de nos compatriotes qui avaient dû être les premiers informés de la découverte de Jean Cousin, qui s'élançaient sur ses traces, et exploitaient les richesses encore inconnues de la région. Nous ne pouvons, il est vrai, préciser aucune date, ni désigner aucun nom ; mais la réalité historique de ces voyages nous semble indiscutable, et nous nous associerons de tout cœur à la fière protestation de la Popellinière qui, frappé de l'insouciance des Français en matière de navigation, revendiquait hautement pour les siens l'honneur d'avoir précédé tous les autres peuples de l'Europe dans la découverte du Brésil. « Les François (1) toutesfois, Normands surtout et les Bretons maintiennent avoir premiers descouvert ces terres et d'ancienneté trafiqué avec les sauvages du Brésil contre la rivière de Saint-François, au lieu qu'on a depuis appelé Fort Real. Mais, comme en autres choses, mal advisez en cela, ils n'ont eu ny l'esprit ny discrétion de laisser un seul escrit public pour assurance de leurs desseins... tellement que le Portugais se veut attribuer l'avantage d'en estre paisible seigneur par le moyen de Pedralvarez, lequel, pour laisser avant que partir nom éternel à cette belle province, fit hausser... une croix beniste avec toutes les solennités qu'y peuvent pratiquer les prestres qu'il y avoit menez, la nommant aussi terre de Sainte-Croix. Les François seuls l'ont nommée Terre de Brésil par ignorance de ce que dessus, et qu'ils y ont trouvé ce bois à commandement, encore qu'il n'y soit qu'en une contrée, laquelle mesme en porte assez d'autres ».

Ce passage, bien qu'il soit l'écho d'une tradition perdue par notre négligence, ne suffirait pas pour appuyer nos prétentions nationales, car l'auteur des *Trois Mondes* ne cite pas

(1) LA POPELLINIÈRE. *Les trois mondes*, livre III., p. 21.

ses autorités, et les procédés actuels de la critique historique répudient un pareil genre de preuves : mais cette justice, que nos compatriotes se refusent à eux-mêmes, les étrangers plus impartiaux ou plus soucieux de la vérité n'hésitent pas à la leur rendre. On conserve à la bibliothèque (1) de Dresde un opuscule intitulé : *Copia des Newen Zeytung auss Pressilig land*. C'est la version allemande, d'après un original qui paraît portugais, d'un fragment de lettre relatif à un navire arrivé du Brésil le 12 octobre précédent. Comme la *Copia des Zeitung* ne porte ni désignation de date, ni nom d'auteur, ni lieu d'impression, il est impossible de préciser l'année à laquelle eut lieu le voyage. On sait seulement, d'après l'interprétation de certains passages, qu'il se fit dans les premières années du XVI^e siècle (2). Ce document n'a pour nous d'importance que parce qu'il y est parlé des arrivages antérieurs et répétés, sur la côte Brésilienne, de marins dépeints par les indigènes aux Portugais de telle façon qu'on ne peut méconnaître en eux des Français, et particulièrement des Normands. « Les habitants de cette côte, lisons-nous dans la *Copia* (3), rapportent que de temps en temps ils voient arriver d'autres navires, montés par des gens qui sont habillés comme nous ; d'après ce que disent les indigènes, les Portugais jugent que ce sont des Français. Ils ont généralement la barbe rousse ». Les Portugais, rivaux et ennemis naturels de nos matelots, étaient

(1) HUMBOLDT dans son *Histoire de la Géographie du nouveau continent* (t. V, p. 239-258), et TERNAUX COMPANS dans *les Nouvelles annales des Voyages* (1840 t. II, p. 306-309) en ont donné la traduction française. L'original est cité par VARNHAGEN, *Historia geral do Brasil*, t. I, p. 435.

(2) D'AVEZAC. Bulletin de la société de Géographie, 1856.

(3) Os moradores da costa disseram que, de quando em quando, ahí chegavam outros navios, cujas tripolações se vestiam como os nossos, e tinham quasi todos a barba ruiva. Os Portuguezes creem por estes signaes serem Francezes...

les meilleurs juges de la question. S'ils croyaient que ces étrangers étaient des Français, il faut nous incliner devant leur perspicacité commerciale. Ils nous jalouaient, ou plutôt nous détestaient, et, puisqu'ils se prononcent si nettement, leurs soupçons valent une certitude. Dès les premières années du XVI^e siècle et même dès la fin du XV^e, par conséquent dans les quinze années qui séparent l'expédition de Cousin et le voyage de Gonville (1488-1503), nos compatriotes fréquentaient donc la côte brésilienne, et, malgré la jalousie ou les hostilités portugaises, ils n'ont plus cessé de la fréquenter.

A propos de l'authenticité de ces voyages, nous alléguons une preuve qui, pour être philologique, n'en a pas moins sa grande valeur. Quand Alvarez Cabral découvrit le Brésil en 1500, il lui donna le nom de terre de Santa-Cruz, et cette dénomination officielle fut, pendant le XVI^e siècle, acceptée et répétée non pas seulement par les Portugais, mais encore par tous les cartographes de l'époque. Les Français au contraire n'ont jamais cessé de désigner ce pays sous le nom qui depuis a prévalu. Or, que signifie le mot *Brésil*? Il a de tout temps été employé pour indiquer les bois de teinture de provenance exotique. En Italie, dès le XII^e siècle, *bresill*, *brasilly*, *bresilzi*, *braxilis*, *brasile* étaient appliqués à un bois rouge propre à la teinture des laines et du coton. Muratori l'a prouvé en citant les tarifs de la douane de Ferrare en 1193, et ceux de Modène en 1306 (1). Marco Polo parle également du *berzi* « qu'ils ont en grant habondance, do meilleur dou monde » (2). En Espagne le bois de teinture ou *brasil* fut introduit de 1221 à 1243 (3). En France, nous lisons dans

(1) MURATORI. *Antiquités italiennes*, t. II. Dissertation XXX, p. 894-899.

(2) MARCO POLO. T I, p. 99, édit. Société de géographie, 1824.

(3) CAPMANY. *Memorias sobre la antigua marina, comercio y artes de Barcelona*, t. II, p. 4, 17, 20,

le *Livre des métiers*, rédigé sous le règne de Saint-Louis (1) : « Li barillier puvent fere baris de fus de tamarie et de *brezil* » et plus loin « nus tabletier ne puet mettre, avec buis nule autre manière de fust, qui ne soit plus chier que buis ; c'est à savoir cadre, benus, *brezil* et cîpres ». A la fin du même siècle le Brésil est mentionné, comme article d'importation, dans les *droitures, coutumes et appartenances de la viscomté de l'eau de Rouen* (2). En 1387 la coutume d'Harfleur élève les droits sur le Brésil à quatre deniers et demi les cent livres (3). En 1396 les droits sur cette précieuse denrée étaient fixés pour Dieppe à « la carche de *bresil* viii deniers, la balle iii deniers (4) ». Il est donc certain que toute l'Europe occidentale, pendant le moyen-âge, appelait Brésil les bois de teinture. Par le plus curieux des hasards, le nom de la production fut appliqué au pays producteur, et, comme on ne connaissait pas exactement la situation de ce pays, la terre du Brésil, au fur et à mesure des découvertes, voyagea, comme avaient voyagé dans l'antiquité l'Hespérie, le mont Atlas ou les colonnes d'Hercule. Le portulan Médicéen de 1351 dessine au milieu de l'Atlantique une insula de Brazi. La carte de Picignagno en 1367 la conserve sous le nom d'insula de Bracir, et la carte catalane de 1375 sous celui d'insula de Brazil. Sur le portulan de Mecia de Viladestes (1413) nous trouvons à l'ouest de l'Irlande une insola de Brazil. Le portulan de la bibliothèque de Dijon, dont il est permis de fixer la date à l'année 1428, les cartes d'Andrea Bianco (1436) et de Fra Mauro (1457) l'enregistrent soigneu-

(1) *Le livre des métiers*. — Collection des documents inédits de l'histoire de France, p. 104 et 177.

(2) Bibliothèque nationale Ms. 10391-13.

(3) Archives de la Seine-Inférieure. Registre des *droits et coutumes de la prévôté d'Harfleur*.

(4) id. *Coutumes de Dieppe*, fol. 28 et 32.

sement. L'atlas d'Ortelius et celui de Mercator (1569) conservent encore ce nom, et le souvenir de cette île errante s'est perpétué jusqu'à nos jours dans le Brasil Rock, rocher basaltique, que marquent les cartes anglaises et allemandes à quelques degrés à l'ouest de l'extrémité occidentale de l'Irlande.

A peine l'Amérique fut-elle découverte que les voyageurs ou plutôt les négociants s'imaginèrent qu'ils venaient de retrouver le pays originaire du bois de brésil. Pierre Martyr Anghiera (1) raconte que Colomb, dans son second voyage, trouva à Haïti des forêts de ce bois que les Italiens nomment *vergino* et les Espagnols *brasile*. Dans le troisième voyage (2) il chargea sur la côte de Paria trois mille livres de brésil supérieur à celui d'Haïti. A mesure que les découvertes s'étendaient au sud du cap Saint-Augustin, le commerce de bois rouge devint de plus en plus actif. Ainsi Amerigo Vespucci (3) dans sa quatrième expédition (1504) en prenait un chargement entier à la baie de tous les saints. Dès 1516 le gouvernement espagnol défendait l'importation de tout brésil, qui ne proviendrait pas des Indes Occidentales appartenant aux domaines de Castille (4). On s'empressa de ne pas obéir à ces prescriptions intempestives, et plus que jamais les côtes de l'Amérique méridionale continuèrent à être exploitées surtout à cause de leurs bois de teinture. Aussi l'usage prévalut-il peu à peu de les désigner sous le nom de cette pré-

(1) P. MARTYR. *Oceanica*. Dec I, liv. IV, p. 11. Sylvas immensas, quæ arbores nullas nutriebant alias præterquam coccineas, quarum lignum mercatores Itali verzinum, Hispani brazilum appellant.

(2) id. liv. IX, p. 21.

(3) In eo portu bresilico puppes nostras onustas efficiendo quinque perstitimus mensibus.

(4) NAVARRETE. *Doc. Diplom.*, t. II, p. 339. Ordenanzas hechas el 15 de junio 1516.

cieuse denrée, et c'est ainsi qu'à la dénomination de *Terra de Santa Cruz* imposée par Cabral se substitua celle de *Terra de Brasil*, changement inspiré par le démon, écrit avec une naïve terreur l'historien Barros (1), car le vil bois qui teint le drap en rouge ne vaut pas le sang versé pour notre salut ».

Bien des années avant que l'orgueil portugais se fût abaissé à accepter une dénomination consacrée par l'usage, ou que les autres peuples de l'Europe se fussent conformés à cette appellation, nos compatriotes ne nommaient jamais que terre du Brésil le pays où ils trouvaient le brésil. Nous en avons la preuve dans la relation du voyage de Gonneville. Presque à chaque page il emploie le mot Brésil. Il cite même le cap Saint Augustin, que venait à peine d'entrevoir ou de retrouver Américo Vespucci. « D'après, lisons-nous dans le procès-verbal de retour, le *Brésil connu*, firent une traversée de plus de huit cents legues sans voir aucune terre avec la plus mauvaise aise du monde, toujours démenés par la pluie, la tempeste dans de grandes tenebres... et furent forcés de doubler le *chapo d'Augoustin*. » (2) Que signifient ces mots de Brésil et de chapo d'Augoustin, employés par Gonneville dans la relation d'un voyage entrepris en 1503, par conséquent bien avant que les Portugais eussent changé la dénomination officielle de terre de Santa Cruz, si ce n'est que la région décrite par l'intrépide marin était depuis longtemps visitée par les Français, et qu'ils connaissaient, même dans ses particularités physiques, le pays qu'ils désignaient par le nom même de sa principale production ? Nous avons donc le droit d'affirmer que ce sont les Français qui ont donné au Brésil le nom qui ne lui fut définitivement attribué que plus tard.

Ce qui prouverait encore la réalité de ces voyages ou clandestins ou ignorés, c'est le grand nombre des mots brésiliens

(1) BARROS. *Asia*, Dec: 1, liv. v, § 53.

(2) *Nouvelles annales des voyages*, ouvr. cit.

qui ont passé directement dans notre vocabulaire. Dans tous les autres pays américains, où nous avons été précédés par un autre peuple européen, par les Espagnols par exemple, nous avons toujours désigné les productions du Nouveau Monde par le nom que leur donnaient les Espagnols. Nous reconnaissons par cela même que nous n'avons pas été les premiers à découvrir ces contrées. Dans le Brésil au contraire nous n'avons emprunté ni aux Espagnols, ni aux Portugais, ni à personne les dénominations locales : c'est aux indigènes eux-mêmes que nous avons demandé les noms du *tapir*, du *sagouin*, de *l'ara*, du *toucan*, de *l'acajou*, de *l'anana*, du *manioc* et de cent autres animaux ou productions qui sont passés directement dans notre langue. N'est-ce pas la meilleure preuve que, dès l'origine, nos négociants ont été en contact direct avec les tribus brésiliennes ? Si les Portugais ou tout autre peuple avait occupé, avant eux, cette belle région, nous n'aurions pu que traduire en français leur traduction du brésilien et le mot indigène eût été à peu près méconnaissable, tandis que les empruntant de première main aux Brésiliens nos alliés, nous n'avons eu qu'à les habiller à la française pour leur donner tout de suite droit de cité.

De tout ceci ne résulte-t-il pas que, pour ne pas avoir laissé de traces authentiques dans l'histoire, les voyages de nos compatriotes au Brésil, de 1489 à 1503, n'en sont pas moins plus que vraisemblables ?

III. — VOYAGE DE GONNEVILLE.

En 1503, le capitaine Paulmier de Gonneville, dont nous avons déjà cité le nom, accomplit au Brésil le premier des voyages par ordre chronologique, dont nous ayons la preuve officielle. Ce vaillant capitaine serait parti de Honfleur en juin 1503, aurait touché successivement à Lisbonne, aux Canaries, aux îles du Cap Vert et au Brésil; mais, après avoir doublé le cap Saint Augustin, il se trouvait à la hauteur du cap des Tourmentes, quand il fut battu plusieurs semaines

par une tempête qui le jeta, lui et ses compagnons, sur un continent inconnu, où ils séjournèrent six mois environ. En 1663, un des descendants du capitaine, issu du mariage de sa fille avec un des sauvages qu'il avait ramenés avec lui, l'abbé Binot Paulmier de Gonneville, qui désirait fonder une mission dans les terres australes, publia la première relation sur le voyage de son ancêtre dans son *Mémoire présenté au pape Alexandre VII par J. Paulmier de Gonneville, prêtre indien, chanoine de la cathédrale de Saint Pierre de Lisieux, touchant l'établissement d'une mission chrétienne dans la terre australe, tiré d'une déclaration judiciaire faite par Gonneville au siège de l'Amirauté, sur la réquisition du procureur du roi le 19 juillet 1505*. L'abbé de Gonneville prétendait dans son mémoire, qu'appuyèrent Saint Vincent de Paul et les évêques destinés aux premières missions de l'extrême Orient, que le continent découvert par son ancêtre était l'Australie. Comme les preuves qu'il alléguait semblaient vraisemblables, et que d'un autre côté cette prétention flattait l'amour-propre national, on accepta son affirmation sans la discuter. Avec le temps cette opinion s'accrédita. Flacourt (1), un des premiers marins qui plantèrent à Madagascar le drapeau de la France, n'hésitait pas à proclamer que le continent entrevu par Gonneville ne pouvait être que l'Australie. Le président de Brosses (2), dans sa fameuse *Histoire des terres australes*, plaçait ce continent sous les Moluques, dans ce qu'on appelait de son temps l'Australasie. En 1832, M. Estancelin (3), l'ingénieur et savant auteur des *Recherches sur la navigation des Normands*, réclamait encore pour son compatriote l'honneur de cette découverte. On avait pourtant remarqué qu'il était à peu près

(1) DE FLACOURT. *Histoire de la grande île Madagascar*.

(2) DE BROSSES. *Histoire des terres australes*, t. I, p. 106-120.

(3) ESTANCELIN. *Recherches sur les voyages et découvertes des navigateurs normands*, p. 165.

impossible de déterminer la situation précise de cette contrée; on s'étonnait de ce que les naturels, dont Gonneville avait retracé les mœurs, ressemblaient si peu aux indigènes australiens; on trouvait également que les diverses étapes du voyage ne concordaient pas avec les distances parcourues. De plus, en 1738, Bouvet de Lozier (1), chargé par la Compagnie des Indes de trouver un point de relâche dans les parages que Gonneville, passait pour avoir sillonné le premier, ne rencontrait que la terre de la Circoncision, au milieu des glaces. En 1770 après la perte du Canada, de la Louisiane et des Indes, quand la France cherchait une compensation à ses pertes, le capitaine Kerguelen de Tremarec (2) reçut la mission officielle de retrouver cette terre de Gonneville, placée, croyait-on, sur le chemin des Indes; mais il se heurta à des glaces flottantes et dut renoncer à son projet. Ce double insuccès avait ébranlé les théories de l'abbé Paulmier. Pourtant, à l'exception d'un certain Bénard de la Harpe, qui croyait que la terre de Gonneville correspondait aux côtes de Virginie, savants et marins s'obstinaient à chercher ce continent mystérieux à l'est du cap de Bonne-Espérance, dans l'Océan Indien ou dans la mer Pacifique. Les uns s'en tenaient à l'opinion commune; les autres désignaient Madagascar. Cette opinion émise pour la première fois par le capitaine de Kerguelen, fut reproduite par Eyriès dans son *Histoire des Voyages* et par Léon Guérin (3) dans son *Histoire des marins français*. Tout récemment le baron Baude (4), dans un article

(1) MARGRY. *Les navigations françaises du XIV^e au XVI^e siècle*, p. 151, 152.

(2) DE KERQUELEN. *Relation de deux voyages dans les mers australes et les Indes, faits de 1771 à 1774*.

(3) L. GUÉRIN. *Histoire des Marins français*.

(4) BAUDE. *Le golfe intérieur de la Seine*. Revue des deux mondes 15 août 1860.

de la *Revue des deux mondes*, se rangeait encore à cette hypothèse. Les uns et les autres se trompaient pourtant : c'était à l'ouest et non pas à l'est du cap de Bonne Espérance, sur l'Océan atlantique par conséquent et non pas sur la mer des Indes ou le grand Océan qu'avait voyagé de Gonneville, et le hardi marin avait entrevu non pas l'Australie ou Madagascar, mais bien le Brésil.

Voici comment on est arrivé à résoudre ce problème géographique. L'abbé Paulmier de Gonneville avait bien eu entre les mains la relation authentique de l'expédition de son aïeul, mais sa copie est non-seulement fautive mais encore infidèle, peut-être de parti pris, et tous les auteurs qui, après lui, ont traité la question, n'ont jamais reproduit que ce texte controuvé. Bouvet de Lozier (1) avait déjà soupçonné que ce texte présentait des lacunes et des erreurs, et aurait voulu consulter le document original, mais on lui répondit de Honfleur que les registres de l'Amirauté étaient incomplets. Le comte de Caylus et l'Académie des Inscriptions et Belles Lettres, Fréret en tête, se préoccupèrent également de retrouver la relation authentique, mais ces recherches furent aussi inutiles que les précédentes. M. Estancelin crut être plus heureux en s'adressant aux bureaux du ministère de la marine, mais son espoir fut encore déçu. En 1847 seulement, M. P. Margry, archiviste de la marine, eut l'heureuse chance de retrouver dans le dépôt confié à sa garde la copie entière du procès-verbal de retour du 19 juillet 1505. Cette copie avait été envoyée après le retour de Kerguelen au ministre de la marine, Sartines, par un des descendants de Gonneville, qui revendiquait pour son ancêtre l'honneur de ses actes. Elle présentait avec la version de l'abbé Paulmier de notables différences, qui permirent à M. Margry de démontrer que Gonneville avait débarqué non pas en Australie, mais bien au Brésil (2). En 1869, M. d'Avezac

(1) MARGRY, ouv. cit., p. 156.

(2) MARGRY, ouv. cit., t. III, p. 135-181.

compléta la démonstration en publiant la relation originale qui avait enfin été retrouvée par M. Paul Lacroix (1), conservateur de la bibliothèque de l'Arsenal. Ce savant avait remarqué en rédigeant un catalogue résumé des manuscrits du marquis de Paulmy une plaquette de douze feuillets in quarto (cotée H. F. 24 ter), dont il prit copie, et qu'il communiqua à M. d'Avezac. Ce dernier en reconnut tout de suite l'importance capitale, et s'empressa de la publier en lui restituant son vrai titre : *Déclaration du voyage du capitaine Gonneville et ses compagnons ès Indes, et recherches faites audit voyage baillées vers justice par il capitaine et ses dits compagnons, iovste qu'ont requis les gens du Roy nostre Sire, et qu'enioint leur a esté.* Grâce à ces deux pièces d'une authenticité incontestable, il nous sera facile de détruire une erreur trop longtemps accréditée, et de prouver, après MM. Margry et d'Avezac, que Gonneville n'a pas découvert l'Australie, mais simplement qu'il a continué l'œuvre de Jean Cousin, et débarqué au Brésil après de longues courses sur l'Atlantique.

Paulmier de Gonneville et deux de ses amis, Jean l'Anglois et Pierre le Carpentier, fiers et hardis compagnons, habitués comme tous leurs compatriotes aux courses lointaines et aux expéditions lucratives, n'avaient pas vu sans un secret dépit les négociants portugais décharger sur les quais de Honfleur (2) « les belles richesses d'épiceries et autres raretez venant en icelle cité de par les navires Portugalloises allant ès Indes Orientales empuis aucunes années découvertes. » Ils résolurent de tenter la fortune dans ces contrées encore inconnues, dont on racontait tant de merveilles. Comme ils n'avaient pas à compter sur le secours du gouvernement, et qu'il leur fallait au contraire garder le secret pour ne pas éveiller les soupçons des deux puissances qui s'étaient attribué l'exploitation

(1) D'AVEZAC. *Nouvelles annales des voyages.* Juillet 1869.

2) D'AVEZAC, *ouv. cit.*

exclusive des terres nouvelles, ils ne cherchèrent pas à étendre leur entreprise en dehors de leur ville natale. Ils s'adressèrent seulement à deux Portugais, Bastiam Moura et Diégo Colnuto, que les hasards de leur existence avaient conduits à Honfleur, et les engagèrent comme pilotes. Il est probable qu'ils achetèrent chèrement leurs services, car ces deux étrangers jouaient gros jeu en consentant à guider des Français dans des mers que leur souverain considérait comme siennes. Quelques bourgeois de la ville, entraînés par leur exemple, et séduits par la perspective d'un gain probable, s'associèrent à leur entreprise, et contribuèrent à l'achat et à l'armement d'un navire de cent vingt tonneaux, auquel ils donnèrent un nom de bon augure, l'*Espoir*. Ils se nommaient Etienne et Antoine Théry, Adrien de la Mare, Batiste Bourgeois, Thomas Atinal et Jean Caney.

Il faut lire dans la *Declaration du voyage* la curieuse énumération des armes et des munitions de guerre, du matériel naval de rechange, des approvisionnements et des marchandises qu'on entasse à fond de cale. C'est l'unique moyen non-seulement de se rendre compte des conditions d'un voyage au long cours au commencement du XVI^e siècle, mais encore de savoir quels étaient à cette époque les principaux articles d'exportation destinés aux terres nouvelles. La liste des marchandises nous intéressera tout particulièrement, car dès lors nous les retrouverons sur tous les navires envoyés par nos compatriotes au Brésil : trois cents pièces de diverses toiles, quatre mille haches, bêches, serpes, coutres ou fourches, deux mille piques, cinquante douzaines de petits miroirs, et six quintaux de rassades de verre. On nommait ainsi des verroteries vénitiennes diversement colorées, et percées au milieu, qu'on pouvait assembler en colliers ou en bracelets. Les miroirs et les rassades, dans la pensée des organisateurs de l'expédition, devaient concilier à nos marins les bonnes grâces des beautés indigènes, dont ils voudraient avoir pour amis les frères ou les maris. L'*Espoir* portait encore dans ses flancs huit quintaux de

quincaillerie de Rouen, deux cent quarante douzaines de couteaux, et une balle d'épingles et d'aiguilles. On ne comprend guère l'utilité de ce dernier article pour un pays dont les habitants portaient un costume si rudimentaire, mais comme Gonneville et ses associés ne connaissaient encore que très-imparfaitement leurs futurs clients, ne sont-ils pas excusables d'avoir supposé que ces clients pourraient avoir besoin d'épingles pour retenir, et d'aiguilles pour réparer leurs vêtements ? Par une semblable ignorance des nécessités économiques s'explique la présence à bord de *l'Espoir* de vingt pièces de droguet, trente de futaines, quatre de drap écarlate, huit de draps divers, une de velours figuré, et de quelques robes brochées. Il est probable que cette partie de la cargaison ne dut pas être à Gonneville d'une grande utilité pour ses relations avec les Américains, mais ne perdons pas de vue qu'en partant de Honfleur il avait l'intention de débarquer aux Indes, et nullement sur le nouveau continent.

Soixante hommes (1), matelots, volontaires et officiers composaient l'équipage. Presque tous étaient originaires de Normandie. Le premier pilote se nommait Colin Vasseur, et le directeur général de l'expédition était Gonneville. Ses associés l'avaient choisi non pas seulement parce qu'il était intéressé directement, et sans doute pour une grosse part, à la réussite de l'entreprise, mais surtout parce qu'il s'était acquis une réputation légitime par son expérience nautique et sa fermeté à toute épreuve.

L'armement du navire, le recrutement de l'équipage et les derniers préparatifs de l'embarquement ne furent achevés qu'en juin 1503. Quand tout fut disposé, matelots et officiers vinrent, d'après un touchant usage, s'agenouiller ensemble

(1) Voir la liste de bord dressée par M. d'AVEZAC (*Nouvelles Annales des Voyages*, juillet 1869).

au pied des autels. Ils reçurent les sacrements, et, après avoir appelé sur leur entreprise les bénédictions célestes, mirent à la voile le jour de saint Jean-Baptiste, le 24 juin 1503.

Les premiers jours de la navigation ne furent signalés par aucun incident notable. Le 12 juillet, l'*Espoir* arriva en vue des Canaries, le 30 il était au cap Vert. Dans les premiers jours d'août il franchissait la ligne; mais à peine avait-il pénétré dans l'hémisphère austral que la chance tournait. Le scorbut se déclarait à bord. On ne résistait pas alors à cette terrible maladie. Le 12 septembre, six des compagnons de Gonneville avaient déjà succombé: Louis Le Carpentier, un des promoteurs de l'entreprise, Coste, un engagé volontaire que l'attrait de l'inconnu avait jeté dans l'entreprise, Pierre Estienne, Cardot Hascamps de Pont-Audemer, Marc Drugeon du Breuil, et Philippe Muris de Touques. Pendant plusieurs semaines, Gonneville, malgré les maladies qui décimaient les siens, continua résolument sa marche à travers l'Atlantique, sans autre rencontre que celle de varechs flottants. Il se croyait arrivé fort au-dessous de cap de Bonne-Espérance, tant à cause de la route parcourue que de la diminution très-sensible de la température. On s'étonnera peut-être de le voir traverser l'Atlantique en ne suivant d'autre direction que celle du Sud, et en évitant pour ainsi dire de parti pris le voisinage des terres: mais il agissait ainsi en premier lieu parce qu'il ne voulait pas naviguer dans des mers fréquentées par les flottes portugaises, et en second lieu parce qu'il était de tradition parmi ses compatriotes, depuis Descaliers et Jean Cousin, de toujours se diriger au Sud jusqu'à la hauteur où l'on désirait aborder le continent africain ou le doubler. Vasco de Gama, dans ses fameuses *Instructions nautiques pour le voyage des Indes*, rédigées en 1500, avait expressément recommandé, une fois qu'on aurait dépassé l'île San Iago du cap Vert, de suivre cette direction. Ses instructions avaient été fort goûtées. Il est très-probable que les deux Portugais qui servaient de guide à Gonneville les connaissaient. En tous cas, ils se

conduisaient comme d'après un plan arrêté. La rencontre de ces varechs flottants, ainsi que l'abaissement de la température, nous permettront d'avancer que l'*Espoir* était alors arrivé dans le voisinage de l'île Tristan d'Acunha, très-reconnaissable à la masse des goëmons flottants qui signalent son approche.

Nous avons jusqu'à présent suivi pas à pas dans son voyage à travers l'Atlantique, le navire de Gonneville; mais voici que la narration ne présente plus ni clarté ni précision. Des vents contraires s'élèvent tout à coup: « si que par après de trois semaines n'avancèrent guières... et fut ledit malheur d'autre suivi, scavoir, de rudes tourmentes, si véhémentes que contraints furent laisser aller, par aucuns iours, au gré de la mer, à l'abandon, et perdirent leur route, dont estoient fort affligez, pour le besoin qu'ils avoient d'eaux et se rafraichir en terre. » Nous avouons avec Gonneville qu'il est impossible de préciser la région de l'Atlantique où l'*Espoir* fut ainsi ballotté pendant plusieurs semaines jusqu'au 30 novembre. Nous lisons bien dans la relation le passage suivant « aussi estoient incommodez de pluyes puantes qui tachoient les habits: cheutes sur la chair, faisoient venir bibes, et estoient frequentes, » et nous savons d'un autre côté qu'en approchant des côtes méridionales du Brésil de pareilles pluies sont assez fréquentes (1); mais comme elles peuvent tomber sur un espace plus ou moins considérable, nous ne pouvons encore rien préciser.

(1) Ainsi nous lisons dans la *Relation d'un Voyage fait au Brésil* par JEAN DE LÉRY (§ IV): « La pluye qui tombe sous et ès environ de ceste ligne non seulement put et sent fort mal, mais aussi est si contagieuse que si elle tombe sur la chair, il s'y leve des pustules et grosses vessies ». Dans la première des lettres de NICOLAS BARRÉ, que nous aurons occasion de citer plus loin, nous lisons encore: les vents estoient ioincts avec pluye tant puante, que ceulx lesquels estoient mouillez de ladicté pluye, souldain ils estoient couverts de grosses pustules ».

A cette période de mauvais temps succédèrent quelques jours de calme : « disent que la tourmente fut suivie d'aucuns calmes, si qu'avançoient-ils peu (1) ». Ici nous serons plus affirmatifs. Cette alternative de violentes tempêtes et de calmes plats nous permettra d'indiquer approximativement la région de l'Atlantique dans laquelle ils se trouvaient. Nos marins lui donnent un nom familier : *Le Pot au noir* ; c'est le *Doldrums* des Anglais, le *Cloud ring* de Maury, autrement dit l'anneau nébuleux de notre planète, oscillant au gré des saisons entre le nord et le sud, la région des calmes équatoriaux, des poissons volants et du scorbut. Elle est située entre le 35° et le 37° latitude sud, le 15° et le 2° longitude ouest de Paris.

Nous arrivons à un passage décisif qui a été singulièrement défigurée dans la version de l'abbé Binot Paulmier. L'*Espoir*, on l'a vu, n'avait pas encore quitté l'Atlantique. Or, l'abbé Binot Paulmier raconte qu'après avoir doublé le cap de *Bonne Espérance* il fut assailli d'une furieuse tempête, qui lui fit perdre sa route, et subit plusieurs semaines de calme plat avant de rencontrer par hasard un continent inconnu. C'est uniquement sur ce passage qu'on s'appuyait pour établir que Gonneville, après avoir doublé le cap, avait découvert ou Madagascar ou plutôt l'Australie. Mais il n'y a rien de semblable ni dans le *Procès-verbal du retour*, ni dans la *Déclaration de voyage* : Nous lisons en effet dans le premier de ces documents : « Estant à la hauteur du cap Tourmente, battus par furieux vent toujours excessif, sans remarquer aucune baie, ils furent abandonnés au calme d'une mer qu'ils ne connaissaient pas ». La *Déclaration* est d'accord avec le *Procès-verbal de retour* : « Item disent que huit iours après la Toussaint virent flottants en mer de longs et gros roseaux avecques leurs racines, que les deux Portugallois disoient estre le signe du cap de Bonne-Espérance, qui leur fit grande ioie. » Suit le

1) D'AVEZAC. ouv. cit.

récit de la tempête qui les égare et des calmes plats qui leur font perdre un temps précieux, mais il n'est pas dit un mot qui indique que Gonneville ait doublé le cap. L'abbé Binot Paulmier avait pris sur lui d'avancer que son ancêtre avait doublé le cap, tandis que le *Procès-verbal* indiquait seulement que la tempête vint les battre à la hauteur de ce cap, et la *Déclaration* qu'ils approchèrent de la pointe méridionale de l'Afrique. Il est donc prouvé par ces deux textes indiscutables que l'*Espoir* n'est pas sorti de l'Atlantique, et dès lors ce n'est plus en Australie mais ailleurs, non plus à l'est mais à l'ouest, qu'il faut chercher ce continent inconnu.

Aussi bien un autre passage de la *Déclaration de voyage*, nous démontrera jusqu'à l'évidence non-seulement que l'abbé Binot Paulmier avait, ou par ignorance, ou de parti pris altéré le texte qu'il avait sous les yeux, mais encore que le continent découvert n'était que l'Amérique: « Dieu les reconforta, car ils commencèrent à voir plusieurs oiseaux venans et retournans du costé du zud; ce qui leur fit penser que de là ils n'estoient éloignez de terre: pour quoy, *iaçoit qu'aller là fust tourner le dos à l'Inde Orientale*, nécessité lez fit tourner les vesles, et le cinq ianvier descouvrirent une grande terre, qu'ils ne purent aborder que l'assoirant du lendemain ». L'*Espoir* a donc décidément tourné le dos à l'Inde Orientale, renoncé par conséquent à doubler le cap de Bonne-Espérance et pris la direction de l'ouest, afin de rencontrer la terre dont le voisinage lui est annoncé par des bandes d'oiseaux: c'est ainsi que, le 5 janyier 1504, ils abordent en vue de la côte américaine, la seule qu'ils pouvaient rencontrer sur leur chemin dans cette direction, et qu'ils y débarquèrent le lendemain 6 janvier.

Cette partie du continent américain ne peut être que le Brésil, et dans le Brésil, nous nous prononcerons pour les provinces méridionales, car il est dit expressément qu'Esso-mericq, un des jeunes indiens que Gonneville ramena en France, habitait un pays situé au delà du tropique austral.

L'Espoir aborda probablement entre le 33° et le 23° de latitude sud, à cette partie de la côte brésilienne qui correspond aux provinces actuelles de São Paulo, Santa Catarina et Rio Grande do Sul. Après avoir reconnu le pays, nos Normands arrivèrent dans un fleuve qui était (1) « quasiment comme la rivière de l'Orne ». Il ne faudrait peut-être pas prendre à la lettre cette indication ; nos compatriotes étaient hantés par les souvenirs du pays natal ; depuis plusieurs mois ils n'avaient pas vu la terre. Le premier pays où ils débarquèrent dut leur paraître délicieux, et leur rappeler la « tant douce terre de France » ; mais il est à peu près impossible de fixer la position de ce fleuve brésilien, dont les rives ombragées et la limpidité des eaux leur rappelaient l'Orne normande. Comme les provinces méridionales du Brésil, situées au sud du Tropique austral, sont coupées par de nombreux cours d'eau qui ne présentent aucune particularité géographique, et se ressemblent tous plus ou moins, l'Iguape, le Paranaga, l'Ararangua, la Mambituba, le Rio Grande do Sul, etc ; comme d'un autre côté le capitaine de Gonneville se contente de mentionner cette vague ressemblance, et ne donne aucun autre détail, nous ne pouvons pas préciser l'endroit où débarquèrent nos compatriotes.

Nous savons seulement, par d'autres témoignages contemporains, que ceux des indigènes avec lesquels ils entrèrent en relations se nommaient les Carijos. Nos Français reçurent d'eux un accueil cordial, et en effet tous les voyageurs s'accordent dans leurs relations à vanter la douceur de caractère et les vertus hospitalières de ces Brésiliens. En plein XVII^e siècle, un écrivain portugais qui les fréquenta, Vasconcellos (2), disait encore de leurs descendants qu'il n'y avait pas

(1) D'AVEZAC, ouv. cit.

(2) VASCONCELLOS. *Chronica da Compania de Jesu do Estado do Brasil*. — Lisbonne, 1663, livre 1, § 62.

dans toute la contrée de race meilleure — a melhor nação do Brasil. — Voici comment en parle l'auteur de la *Déclaration de voyage* : « Estans lesdits Indiens gens simples, ne demandant qu'à mener ioyeuse vie, sans grand travail; vivant de chasse et de pêche, et de ce que leur terre donne de soi, et d'aucunes légumages et rachynes qu'ils plantent, allant mi-nuds, les ieunes et communs spécialement ». Ce sont déjà les habitudes et le genre de vie que décrira si naïvement, un demi-siècle plus tard, à propos des Tupinambas voisins immédiats des Carijos, Jean de Léry, l'auteur de l'intéressante *Relation d'un voyage faict au Bresil* (1). Il n'est pas jusqu'aux détails pittoresques du costume, qui ne présentent de singulières analogies. Nous lisons en effet dans la *Déclaration* de Gonneville (2) : « Portent manteaux qui de nattes déliées, qui de peau, qui de plumasseries, comme sont en nos pays ceulx des Ægyptiens et Boëmes, fors qu'ils sont plus courts avec manière de tabliers ceints par dessus les hanches, allant iusques aux genouils aux hommes, et à my-iambe aux femmes ». La description de Léry est identique (3). Les hommes, continue Gonneville, portent longs cheveux battants, avec un tour de plumasses hautes, vif teinctes et bien atournées ». — « Quant à l'ornement de tête de nos Tonoüpinambaoults, lisons-nous dans Léry, entre la couronne sur le devant et cheveux pendans sur le derriere, dont i' ay fait mention, ils lient et arrennent des plumes d'ailes d'oiseaux incarnates

(1) LÉRY. *Relation d'un voyage faict au Bresil*, chap. 8 et 14. Nous aurons souvent occasion de citer ce rarissime volume, dont une nouvelle édition, entreprise par nos soins, est en ce moment sous presse chez l'éditeur Lemerre.

(2) D'AVEZAC, ouv. cit.

(3) LÉRY, ouv. cit. § 8. — Cf. SOARES. *Roteiro geral com largas informacoes de toda la costa do Brasil*, § 78 p. 89. : Costima estè gentio no inverno lançar sobre si umas pelles da caça que matam, una par diante, outra por de traz ».

rouges et d'autres couleurs, desquelles ils font des fronteaux ».

Le pays était bien fertile, et assez bien cultivé. Nos Normands, fatigués par la traversée, jouissaient avec délices des beautés naturelles du sol et de la douceur du climat. Ils ne se lassaient pas de parcourir les grands bois, dont les paysages variés les charmaient. Ils observaient avec une curiosité émue les poissons, les oiseaux et les animaux, qui différaient si étrangement de ceux du pays natal. Les perroquets excitaient surtout leur admiration par la beauté de leur plumage et leur grand nombre. C'est là en effet un des traits caractéristiques de la faune brésilienne. Gabriel de Souza (1), Gandavo, Hans Schmiedel, Jean de Léry, et tous les voyageurs portugais, allemands ou français qui ont décrit le Brésil aux premiers jours de sa découverte se sont extasiés sur le compte de ces oiseaux. Ils formèrent plus tard un des articles d'exportation les plus recherchés en France. Aussi les compagnons de Gonneville avaient-ils, dans leur naïf étonnement, donné à la région le nom de terre des Perroquets, qui fut longtemps conservé sur les cartes. Ils s'étonnaient aussi du nombre prodigieux des coquillages, remarque que fera également Léry (2), et que confirment les observateurs contemporains (3). L'un d'entre eux, Nicolas Lefebvre de Honfleur « qui estoit volontaire au viage, curieux, et personnage de sçavoir, avoit pourtrayé les façons; ce qui a esté perdu avec les iournaux du viage, lors du piratement de la navire, laquelle perte est à

(1) G. DE SOUZA. *Diario da navigação da armada que foi aterrado do Brasil en 1530* — edit. Varnhagen — GANDAVO. *Histoire de la province de Santa-Cruz*, edit. Ternaux-Compans. — H. SCHMIEDEL. *Histoire de son admirable navigation au Brésil et à la Plata, de 1534 à 1554*, — edit. Ternaux-Compans — LÉRY, ouv. cit.

(2) LÉRY, ouvrage cité, § 7.

(3) AGASSIZ. *Voyage au Brésil*. Tour du monde.

cause qu'icy sont maintes choses, et bonnes recherches obmises. » (1) Jamais perte ne fut plus regrettable. Il est probable que Lefebvre avait accompagné ses dessins de notes explicatives, et, si le hasard nous les avait conservés, nous connaîtrions dans leurs plus intimes détails les mœurs des indigènes visités par Gonnevillle (2).

Le pays, malgré sa fertilité, n'était pas très-peuplé. Il n'existait pas, à proprement parler, de villes, mais plutôt des hameaux de trente à quarante cabanes « faictes en manière de halles, de pieux fichez, ioignants l'un l'autre, entreioints d'herbes et de fueilles, dont aussi lesdites cabanes sont couvertes, et y a pour cheminée un trou pour faire en aller la fumée; les portes sont de bastons proprement liés, et les ferment avec des clefs de bois quasiment, comme on fait en Normandie aux champs les estables. » (3) Chacun de ces hameaux était gouverné par un roitelet, investi du pouvoir le plus absolu. On en eut une preuve dramatique. Un jeune Indien de dix-huit à vingt ans avait, dans un moment de colère, souffleté sa mère. Le roi l'apprit, et, malgré les supplications de la mère, malgré les demandes réitérées de nos compatriotes, ordonna que le coupable serait jeté à la rivière avec une pierre au cou. Un certain nombre de ces roitelets reconnaissaient l'autorité suprême de l'un d'entre eux, et se rangeaient sous ses ordres, surtout en temps de guerre. Le chef suprême de cette sorte de confédération se nommait

(1) D'AVEZAC. *Nouvelles annales des voyages*, ouvr. cit.

(2) C'est ainsi que, grâce aux dessins de Jacques Lemoyne de Mourgues, qui accompagna Laudonnière dans son expédition de Floride en 1562, dessins qui ont été conservés par DE BRY dans sa splendide collection des *Grands et des Petits Voyages*, nous pouvons étudier d'après nature les mœurs et les usages des Floridiens. Voir PAUL GAFFABEL. *Histoire de la Floride française*, passim.

(3) D'AVEZAC, ouvr. cit.

Arosca. C'était un homme de soixante ans, « de grave maintien, moyenne stature, grosset et regard bontif. » Il avait tout de suite apprécié les avantages qu'il pourrait retirer d'une alliance étroite avec nos Français, et les comblait de prévenances et de bons traitements, espérant qu'ils voudraient bien le suivre dans quelque expédition contre les peuplades voisines, et lui assurer la victoire par la supériorité de leurs armes : « Eust bien eu envie qu'aucun de la navire l'eust accompagné avec bastons à feu et artillerie pour faire paour et desrouter lesdits ennemis, mais on s'en excusa. » Gonneville agissait en ceci avec une prudence consommée ; comme il voyait que le pays était riche et qu'il avait l'intention d'y revenir, il voulait garder entre tous ces principicules la plus stricte neutralité, afin de les avoir tous à sa dévotion, et d'exploiter à son aise les richesses du pays.

Les Indiens n'avaient sans doute pas encore vu d'Européens, car ils ne se lassaient pas d'admirer et le navire et les divers ustensiles qui le garnissaient. C'était pour eux un plaisir indicible que de se contempler dans un miroir, et ils cédaient volontiers ce qu'ils avaient de plus précieux pour acquérir ce petit meuble de toilette. Comme ils avaient remarqué que nos compatriotes recherchaient avec empressement des peaux, des plumes et des bois de teinture, ils en portèrent au navire de grandes quantités, « si que des dites dansrées en fust amassé plus de cent quintaux qui en France auraient vallu bon prix. » Ils ne demandaient en échange que des couteaux, et autres menus objets de quincaillerie, dont l'*Espoir* était abondamment pourvu. Nos compatriotes ne cherchaient alors qu'à se faire bien venir d'eux, afin d'assurer leurs relations futures. Aussi leur distribuaient-ils de petits couteaux, peignes, verroteries et autres menus objets « si aimez que pour eux les Indiens se fussent volontiers mis en quartiers leur apportant foison de chair et de poisson, fruits et vivres, et de ce qu'ils voyoient estre agréable aux chrestiens. »

Gonneville réussissait au-delà de ses espérances. Il avait,

il est vrai, renoncé à l'expédition projetée, et ce n'était pas aux Indes Orientales qu'il trouvait la fortune, mais ne valait-il pas mieux exploiter un sol vierge encore, entrer en relations avec des peuplades douces et bienveillantes, et surtout ne pas s'exposer à la rivalité commerciale des Portugais? N'était-ce pas comme une mine inépuisable qu'il venait de découvrir, et dont il comptait bien révéler le secret à ses compatriotes? Aussi était-il dans le ravissement. Afin de perpétuer le souvenir de sa découverte, et pour marquer par un signe matériel sa prise de possession, il fit construire par le charpentier de l'*Espoir* une croix en bois, haute de trente-cinq pieds, sur laquelle on grava d'un côté le nom du pape régnant, Alexandre VI, et ceux du roi de France Louis XII, de l'Amiral, du capitaine de Gonnevillle, et de tous les armateurs et matelots, de l'autre un distique latin, composé par Lefebvre (1), qui, par l'ingénieuse combinaison des caractères, indiquait la date exacte du séjour des Français. Cette croix « fust (2) planctée sur un tertre à vue de la mer, à belle et dévoste cérémonie, tambour et trompette sonnans, à coin exprès choisy, sçavoir le iour de la grande Pasques 1504, et fust la croix portée par le capitaine, et principaux de la navire, pieds nus, et aydoient ledit seigneur Arosca et ses enfans, et autres greigneurs indiens qu'à ce on invita par honneur, et s'en monstroient ioyeux; suivoit l'équipage en armes, chantant la letanie, et un grand peuple d'indiens de tout aage, qui de ce long temps devant on avoit faict feste, coys, et moult intentifs au mistere. Ladite croix planstée, furent faictes plusieurs descharges de scoppeterie et artillerie, festins et dons honnestes audit seigneur Arosca, et premiers Indiens; et pour le populaire il

(1) Voici le distique :

HIC sacra paLMarIVs posVIt gonIVIIIa blnotVs, GreX, socIVs,
parIterqVe, VtraqVe progenies.

(2) D'AVEZAC, ouv. cit.

n'y eust cil à qui on ne fist quelque largesse de quelques mesnues babioles, de petit coust, mais d'eux prisées, le tout à ce que du fait il leur fust mémoire, leur donnant à entendre par signes et autrement, du moins mal qu'ils pouvoient, qu'ils eussent à bien conserver et honorer la dite croix. »

Il était temps de songer au retour. Tous ceux des matelots, qu'avait attaqués le scorbut, étaient alors en pleine santé. Le navire avait été radoubé. Il était chargé de bois précieux et de diverses denrées spéciales au pays. Les vivres étaient renouvelés. Ne valait-t-il pas mieux, plutôt que de prolonger le séjour du navire, mettre à la voile et faire part de la découverte aux amis de Normandie ? Gonneville assembla donc ses officiers, et, d'un commun accord, le départ fut décidé.

C'était alors la coutume, toutes les fois que l'on touchait une terre étrangère, de ramener en France un ou plusieurs indigènes, preuve vivante du voyage. Gonneville se garda bien de négliger cet usage. Il eut la bonne fortune de décider Arosca à lui confier un de ses six enfants, jeune homme d'une quinzaine d'années, nommé Essomericq, qui s'était signalé par sa curiosité et son ardent désir d'être initié aux usages européens. Essomericq et son père ne firent pour ainsi dire aucune résistance. Il suffit de leur promettre (1) « qu'on leur apprendroit l'artillerie, qu'ils souhaitoient grandement pour maîtriser leurs ennemis, comme astout à faire mirouërs, couteaux, haches, et tout ce qu'ils voyoient et admiroient aux Chrestiens, qui estoit autant leur promettre que qui promettrait à un Chrestien or, argent et pierreries, ou luy apprendre la pierre philosopha'e. » Pourtant Arosca ne voulut pas abandonner à des étrangers son jeune fils sans lui donner un compaignon ou plutôt un défenseur. Il lui adjoignit un Indien de trente-cinq à quarante ans, nommé Namao. Gon-

(1) D'AVEZAC, ouv. cit.

neville lui promit de les ramener tous deux « dans vingt lunes de plus tard, car ainsi donnaient-ils entendre les mois (1). » ; mais il ne put tenir sa parole. Namoa fut attaqué par le scorbut à bord même de l'*Espoir* et pendant le voyage du retour. On voulait le baptiser ; Nicole Lefebvre représenta que « ce seroit prophaner le baptesme en vain, pour ce que ledit Namoa ne scavoit la croyance de nostre mère Sainte Eglise, comme doivent scavoir ceux qui reçoivent le baptesme, ayant aage de raison (2). » On le crut sur parole, et on laissa le malheureux Indien périr sans les secours de la religion. Lefebvre se repentit bientôt de sa rigueur, et lorsqu'à son tour le jeune Essomericq subit les atteintes de la contagion, et parut à la veille de mourir, il lui administra lui-même le sacrement, et pria Gonneville, Antoine Thierry et Adrien de la Mare de lui servir de parrains. Essomericq reçut le nom de Binot, et « semble que ledit baptesme servit de médecine à l'âme et au corps parce que depuis ledit Indien fut mieux, se guérit, et est maintenant en France ». Gonneville prit très au sérieux son titre de parrain. Comme l'*Espoir* fut pillé par des pirates avant de rentrer en France et que les armateurs ne voulurent pas s'exposer à de nouvelles pertes, le capitaine ne put renvoyer son filleul à Arosca. Au moins s'efforça-t-il de lui faire oublier cet exil forcé. Il lui donna une bonne éducation, le maria en 1521 à sa fille Suzanne, et lui légua en mourant une partie de ses biens, à charge de porter, lui et ses descendants mâles, le nom et les armes des Gonneville. L'abbé Paulmier de Gonneville, le rédacteur du *Mémoire* adressé au pape Alexandre VII, était directement issu de ce mariage, et se qualifiait, non sans raison, de prêtre indien.

L'*Espoir* quitta les côtes brésiliennes le 3 juillet 1504, et chercha tout d'abord à gagner le large afin de dépasser le tropique et de couper la ligne ; mais on ne connaissait pas

(1) D'AVEZAC, ouv. cit.

(2) Id., id.

encore les courants marins qui facilitent la navigation, et, au lieu de se laisser porter par ces fleuves océaniques, nos compatriotes luttèrent contre la masse de leurs eaux. Aussi n'avançaient-ils que lentement. Le scorbut se déclara à bord du navire. Le chirurgien Jean Bicherel de Pont l'Évesque, Jean Renoult soldat d'Honfleur, Stenot Vernier de Gonneville-sur-Honfleur, valet du capitaine, et l'Indien Namoa périrent les uns après les autres. Le reste de l'équipage fut diversement atteint. Comme on manquait de vivres frais, et que le navire, depuis son départ, n'avait pas encore réussi à s'élever au large du continent américain, Gonneville donna l'ordre de laisser arriver et de prendre la terre dans la direction de l'ouest.

Le 10 octobre 1504, on était en vue d'un pays montueux et couvert de forêts. Nos Français y débarquèrent. « Item (1) disent que là ils trouvèrent des Indiens rustres, nus comme venant du ventre de la mère, hommes et femmes, bien peu y en ayant couvrant leur nature, se peignant le corps, signamment de noir; lèvres trouées, les trous garnis de pierres vertes proprement polies et agencées, tincises en maints endroits de la peau, par balafres, pour paroistre plus beaux fils, ebarbez, my-tondus. » L'auteur de la *Déclaration* ne donne pas le nom de ces Indiens, mais les traits de sa description se rapportent de point en point avec les indications de LÉRY. C'est dans le pays des Tupinambas et des Margaiats, c'est à dire dans les provinces actuelles de Rio-Janeiro, Espiritu Santo et Bahia que venaient de débarquer Gonneville et ses compagnons. Margaiats et Tupinambas étaient également nus (2); ils se teignaient le corps de genipat pour se donner un aspect farouche (3); « outre plus ils ont ceste coustume,

(1) D'AVEZAC, ouv. cit.

(2, 3) LÉRY, ouv. cit., § VIII. — HANS STADEN, *Voyage au Brésil*, p. 268. — GANDAVO, *Histoire de la province de Santa-*
4

que dès l'enfance de tous les garçons, la lèvre de dessous, au dessus du menton, leur estant percée, ils enchassent au pertuis de leurs lèvres une pierre verte (1) » ; ils aimaient à se balafrer la figure et le corps ; ils se rasaient seulement la moitié de la tête. Il n'y a donc pas d'hésitation possible, et c'est dans cette région, que nous aurons bientôt l'occasion d'étudier en détail, que se trouvaient Gonneville et ses compagnons.

Ces indigènes, plus avancés que les Carijos, avaient déjà vu des Européens, « comme (2) estoit apparent par les dentées de chrestienté que lesdits Indiens avoyent ». L'aspect du navire ne les étonnait plus. Ils connaissaient l'usage de divers instruments ou ustensiles. Ils avaient même éprouvé les redoutables effets des armes à feu, dont ils avaient une grande terreur. Il paraîtrait même qu'ils avaient déjà eu à se plaindre des Européens, car non-seulement ils n'allèrent pas à leur rencontre, mais encore, quand les Français cherchèrent à entrer en relations avec eux, il les assaillirent à l'improviste, tuèrent Henri Jesanne, firent prisonniers et entraînent dans les bois, où sans doute ils les dévorèrent, Jacques L'Homme, dit la Fortune, et Colas Mancel, et blessèrent quatre autres personnages de l'équipage, parmi lesquels Lefebvre « qui par curiosité dont il était plein s'estoit descendu à terre (3). » La blessure de ce dernier était mortelle. A peine remonté sur l'*Espoir*, il expirait dans les bras de ses amis.

Essayer de le venger était chose facile. On aurait vite eu raison de ces barbares ; mais Gonneville ne voulut pas expo-

Cruz, p. 114. — D'ORBIGNY, *Voyage dans les deux Amériques*, p. 168. — THEVET, *Cosmographie universelle*, p. 931.

(1) Voir la note précédente.

(2) D'AVEZAC, ouv. cit.

(3) D'AVEZAC, ouv. cit.

ser ses hommes à quelque échec qui compromettrait le reste de l'expédition, et, comme il fallait à tout prix renouveler les provisions, et surtout trouver une terre hospitalière où les malades et les convalescents reviendraient à la santé, l'*Espoir* leva l'ancre aussitôt pour le jeter de nouveau cent lieues plus au Nord.

M. d'Avezac (1) pense que cette nouvelle relâche se fit non loin de Bahia, car il est question dans la *Déclaration* de Gonville d'un débouquement, c'est-à-dire d'une sortie par un détroit, et le seul point de la côte brésilienne en deçà du tropique austral qui permette un débouquement est la rade de Bahia formée par l'île d'Itaparica. Sans être aussi affirmatif, contentons-nous d'indiquer cette hypothèse. C'est, en tout cas, sur le rivage de la province actuelle de Bahia que l'*Espoir* put se ravitailler. Cette fois, nos Français étaient sur leurs gardes. D'ailleurs les indigènes les accueillirent fort bien. « La navire fut là chargée de vivres et des marchandises dudit pays predeclarees... et eussent lesdites marchandises vallu deffrayer le voyage, et outre bon proffict, si la navire fut venue à bon port (2). »

Quand tout fut remis en ordre, l'*Espoir* mit à la voile pour la troisième fois, et se lança en pleine mer. Sept à huit jours après le débouquement, « il (3) se trouvait en présence d'un islet inhabité, couvert de bois verdoyans, d'où sortoient des milliasses d'oiseaux, si tant qu'aucuns se vinrent à nicher sur les mâts et cordages de la navire. » Cette île est probablement Fernando de Noronha. Léry (4), quelques années plus tard, passera dans son voisinage. « Nous vismes que ceste isle, écrit-il, estoit non-seulement remplie d'arbres tout verdoyans en ce mois de ianvier, mais aussi il en sortoit tant d'oyseaux,

(1) D'AVEZAC, ouv. cit.

(2) Id., id.

(3) Id., id.

(4) LÉRY, ouv. cit., p. XXI.

dont beaucoup vindrent se reposer sur les mats de nostre navire, et s'y laissèrent prendre à la main, que vous eussiez dit, la voyant ainsi un peu de loin, que c'estoit un colombier. »

Nos compatriotes eurent bientôt franchi la ligne, et se trouvèrent alors en pleine mer des Sargasses. Les immenses espaces occupés par ces prairies naturelles de l'Océan ne laissèrent pas de leur causer quelque frayeur. En effet, l'aspect étrange de cette mer a souvent effrayé les navigateurs qui la parcoururent. Les compagnons de C. Colomb et Colomb lui-même eurent grand peur quand ils se virent engagés dans ces masses de végétation flottante. Jean de Léry, quand il revenait en France, se crut arrêté par les sargasses qui retenaient son navire comme les filaments du lierre, et les matelots durent à plusieurs reprises s'ouvrir un passage avec la hache. Ces dangers étaient sans doute exagérés par la naïve crédulité des voyageurs d'alors, car ils ont de nos jours à peu près complètement disparu. Des barques ou de petits navires à voile auront peut-être quelque peine à se frayer un passage, mais de gros navires et surtout des bateaux à vapeur s'ouvriront toujours et facilement une voie. On comprend néanmoins les terreurs de l'équipage de l'*Espoir*. Les matelots se croyaient à chaque instant arrêtés par ces herbes flottantes (1), dont quelques-unes atteignent des proportions gigantesques, mais ils parvinrent à se dégager, et se trouvèrent dans une mer libre. Quelques jours plus tard ils arrivaient aux Açores, puis en Irlande et enfin à Jersey. Les côtes de France étaient en vue : quelques heures encore les séparaient de l'heureux moment où ils pourraient revoir leurs familles, et jouir en paix d'un repos bien légitime ; mais deux corsaires les guettaient. L'Anglais

(1) On a recueilli telle de ces algues qui mesurait 183 mètres, et une autre qui atteignait la longueur extraordinaire de 366 mètres. V. PAUL GAFFAREL. *La mer des Sargasses*. Bulletin de la Société de Géographie. Décembre 1872.

Edward Blunt, de Plymouth, et un Breton, Mouris Fortin, prévenus de leur arrivée et comptant sur un riche butin, les attaquèrent à l'improviste. Gonneville et les siens se défendirent avec l'énergie du désespoir, mais ils étaient par trop inférieurs en forces. Ils s'échouèrent à la côte de l'île où leur navire se brisa et disparut avec sa riche cargaison. Douze d'entre eux succombèrent dans ce combat inégal, et quatre autres moururent des suites de leurs blessures. Telle était la triste issue d'une expédition jusqu'alors si heureuse et si féconde en résultats. Ils comptaient sur la fortune et n'avaient recueilli que des fatigues et des maladies. Au moins conservaient-ils la preuve vivante de leur découverte, le jeune Essomericq, « qu'audit Honfleur et par tous les lieux de la passée, estoit bien regardé pour n'avoir jamais eu en France personnage de si loingtain pays » (1).

A peine débarqué, Gonneville déposa sa plainte au Conseil de l'Amirauté ; mais la police des mers n'était alors qu'un vain mot, et cette absence de sécurité faisait de la piraterie une véritable profession. Les gens de l'Amirauté ne purent offrir aux malheureuses victimes de Blunt et de Fortin que de stériles consolations. Ils eurent pourtant une heureuse pensée, et, sans le savoir, préparèrent pour Gonneville la plus splendide des réparations en assurant à son nom l'immortalité. Ils le requirèrent « pour la rareté dudit voyage, et iouste les ordonnances de la marines portantes que à la Iustice seront baillez les iournaux et déclarations de tous voyages au long cours, que ledit capitaine et compagnons fissent ainsy : pourquoi, obéissant à Iustice, il capitaine de Gonneville, et lesdits Andrien de la Mare et Anthoine Thiery, qui ont esté chiefs presents à tout le voyage, ne pouvant à leur regret bailler aucun de leurs iournaux, pour avoir esté perdus avecques la navire, ont fait la presente declaration. » C'est

(1) D'AVEZAC, ouv. cit.

cette déclaration longtemps égarée ou méconnue, dont nous venons de faire l'analyse. Elle concorde de tous points avec le *Procès-verbal* du 19 juillet 1505 dressé à la suite par les gens de l'Amirauté, et qu'on avait également perdu. De ces deux documents il résulte que le capitaine de Gonneville, parti de Honfleur pour aller chercher fortune aux Indes-Orientales, fut arrêté par la tempête dans l'Atlantique et jeté hors de sa voie sur le continent américain. Il débarqua au Brésil dans le pays des Carijos, et y séjourna six mois environ, de janvier à juillet 1504. Dans ce long séjour, il eut le temps d'observer les mœurs des indigènes, et d'étudier les ressources du sol. Durant son voyage de retour il débarqua deux autres fois sur le continent, une première fois dans le pays des Margaiats ou des Tupinambas, une seconde fois non loin de Bahia. Il longea l'île Fernando de Noronha, traversa la mer des Sargasses, toucha aux Açores, en Irlande et à Jersey, où il fut attaqué par les corsaires qui le dépouillèrent de son avoir. Gonneville est donc le premier de nos compatriotes après Cousin, dont le voyage au Brésil ait laissé des traces certaines dans l'histoire, et la relation de son voyage est bien authentique, puisqu'on peut en confirmer la véracité et reconnaître, au moins dans leurs traits principaux, les pays qu'il a décrits.

LES ANGO.

I. — LES DEUX ANGO.

Après Jean Cousin et Paulmier de Gonneville, et pendant les premières années du XVI^e siècle, un nom domine tous les autres : celui de deux illustres armateurs dieppois, les Ango. Ce sont eux, qui les premiers, organisèrent en quelque sorte un service régulier entre la France et le Brésil, et pendant

leur longue carrière, ne cessèrent de disputer aux Portugais la domination de ces riches contrées. Tous deux avaient du cœur et de l'intelligence : on les aurait dit taillés à l'image de notre héroïque Jacques Cœur. Bien qu'ils aient rendu à leur patrie de réels services, ils n'ont pas encore obtenu la justice qu'ils méritaient. Leur nom figure à peine dans les histoires de l'époque. Il n'est pas cité par les dictionnaires biographiques les plus complets, ni par Bayle, ni par Moréri, ni même par Michaud. Aussi, après un si long oubli est-il difficile de donner sur leur compte des indications précises. Nous l'essayerons pourtant, ne serait-ce que pour protester contre la coupable indifférence de nos devanciers.

Le premier des Anglo qui ait illustré sa famille était d'origine normande. Ses parents étaient pauvres et de basse extraction : mais il avait de l'énergie, de l'activité, un esprit ouvert et entreprenant. Tout porte à croire qu'il débuta par le rude métier de marin, et parcourut lui-même les pays dont ses navires exploitèrent plus tard les ressources. Comme il fut heureux dans ses voyages, il acquit une certaine fortune, et devint armateur. Ses spéculations réussirent, et ses richesses augmentèrent. Il eut bientôt à ses ordres une véritable flotte marchande, et prit à son service les meilleurs capitaines de l'époque ; tous élèves de Desceliers, aussi rompus à la pratique des mers que pénétrés des principes de la nouvelle école d'hydrographie (1). On a conservé le nom de quelques-uns de ces utiles auxiliaires : Jean Denis de Honfleur et Gamart de Rouen qui se trouvaient au commencement du XVI^e siècle dans les eaux de Terre-Neuve et du

(1) RAMUSIO *Raccolta di Viaggi*, t. III, p. 354 Un navilio d'Onfleur, del quale era capitano Giovanni Dionisio et il piloto Gamarto di Roano, primamente v'ando, e nell'anno 1508 un navilio di Dieppa detto la Pensee, el quale era di Giouan Anglo, padre del monsignor lo capitano e visconte di Dieppa, sendo maestro, over patron di detta nave, maestro Thomaso Aubert.

Canada; Thomas Aubert de Dieppe qui, sur le navire la *Peusée*, explorait en 1508 les mêmes parages. Jean Denis paraît avoir été le plus résolu de ces capitaines, car son nom est encore cité dans la curieuse relation insérée par Ramusio (1) dans sa collection de Voyages, sous le titre de *Discorso d'un gran capitano di mare Francese del luogo di Dieppa*. « Une partie de cette terre du Brésil, y est-il dit, fut découverte il y a une vingtaine d'années par Denis de Honfleur ». Nous n'avons pas d'autre détail sur cette expédition. Il ne faudrait donc pas citer Denis de Honfleur parmi les voyageurs illustres, mais il a eu l'heureuse chance de transmettre son nom à la postérité, et, de plus, nous savons par Ramusio (2) que son exemple fut imité par un grand nombre de vaisseaux français. « Depuis cette époque, lisons-nous dans le *Discorso d'un gran capitano*, beaucoup d'autres navires français ont abordé au Brésil, sans y rencontrer aucune trace de la domination portugaise. Aussi les habitants sont parfaitement libres, et ne reconnaissent ni puissance royale, ni lois. Ils ont un penchant marqué pour les Français qu'ils préfèrent à tous les autres peuples qui fréquentent leurs côtes. On pourrait comparer ces peuples à une table blanche, sur laquelle le pinceau n'a point encore laissé de trace, ou à un jeune poulain qui n'a pas connu de frein ».

L'importance de ce passage est capitale, car il nous prouve

(1) id. id. L'altra parte fu scoperta per uno de Honfleur chiamato Dionisio d'Honfleur da venti anni in qua ».

(2) id. id. p. 355-6. « Di poi molti altri navilli di Francia vi sono stati, e mai non trovarano Portoghesi in terra alcuna che la tenessero per il re di Portogallo, equelli della terra son liberi, e non sogetti ne a re ne a legge, ed amano piu le Francesi che qualunque altra gente che vi pratici, detti popoli sono come la tavola bianca nella quale non v' é amora stato posta il pennello, ne disegnato cosa alcuna, over come sia un poledro giovana, il quale non ha mai portato ».

que les côtes brésiliennes étaient fréquentées par de nombreux négociants français, assurés d'y trouver un bon accueil et d'y faire de fructueux échanges. C'étaient surtout les capitaines d'Ango qui exploitaient la région. On ne connaît il est vrai ni le nom des navires ni celui de leurs capitaines, mais au moins est-on assuré de leur présence dans ces parages dès les premières années du XVI^e siècle. En voici une preuve nouvelle : *L'Histoire du Brésil* par M. de Varnhagen contient un extrait de l'*Enformação do Brasil e de suas capitánias*, composé en 1584 par un jésuite anonyme. On y lit dans le chapitre intitulé, (1) *Da primeira entrada dos Francezes no Brasil* :

« En l'année 1504 les Français arrivèrent au Brésil pour la première fois au port de Bahia, ils entrèrent dans la rivière de Pagnaraçu, qui se trouve dans la même baie, y firent leurs échanges, et, après de bonnes affaires, retournèrent en France, d'où vinrent depuis trois navires. Or, tandis que ceux-ci étaient dans le même endroit occupés à trafiquer, il entra quatre bâtiments de la flotte du Portugal qui leur brûlèrent deux navires et leur prirent l'autre après leur avoir tué beaucoup de monde. Quelques hommes cependant s'échappèrent dans une chaloupe, et trouvèrent à la pointe Itapurama, à quatre lieues de Bahia, un navire des leurs qui retourna en France. » Il y avait donc, dès 1504, au moins quatre navires français qui trafiquaient en même temps, et sur le même point de la côte brésilienne, le tout sans préjudice des autres navires qui peut-être exploitaient à la même époque d'autres points de la côte : ce qui semblerait indiquer des relations fréquentes et une grande activité.

La fréquence des relations entre la France et le Brésil, dès les premières années du XVI^e siècle, nous est encore attestée par le passage suivant, emprunté à la *Chronique* ou plutôt à la *continuation de la Chronique d'Eusèbe de Césarée*, par

(1) T. I, p. 404-435, 412-414.

Prosper et Mathieu Paulmier. « En 1509, lisons-nous dans cet ouvrage qui fut imprimé en 1518, sept Sauvages originaires de cette île qu'on appelle le Nouveau-Monde furent amenés à Rouen avec leur barque, leurs vêtements et leurs armes. Ils sont de couleur foncée, ont de grosses lèvres ; leur figure est couturée de stigmates ; on dirait que des veines livides, qui partent de l'oreille et aboutissent au menton, dessinent leurs mâchoires. Ils n'ont jamais de barbe au visage ou ailleurs, aucun poil sur le corps, sauf les cheveux et les sourcils. Ils portent une ceinture avec une sorte de bourse pour cacher leurs parties honteuses. Ils parlent avec les lèvres, ils n'ont aucune religion. Leur barque est d'écorce : un seul homme peut avec ses mains la porter sur l'épaule. Ils ont pour armes des arcs très étendus, dont la corde est faite de boyaux ou de nerfs d'animaux. Leurs flèches sont en roseau, et terminées par des pierres ou des arêtes de poisson. Ils mangent de la chair desséchée, et boivent de l'eau. Ils ne savent ce qu'est le pain, le vin ou l'argent. Ils mar-

(1) EUSEBI CÆSARIENSIS *Chronicon cum additionibus* PROSPERI ET MATHIÆ PALMERII. Parisiis H. Stephanus, 1518, — réimprimé à Bâle en 1529, p. 156. « Anno 1509 septem homines sylvestres ex ea insula, quæ terra nova dicitur, Rothomagi adducti sunt cum cymba, vestimentis et armis eorum (sic). Fuliginei sunt colorum, grossis labris, stigmata in facie gerentes, ab aure ad medium mentum instar lividæ venulæ per maxillas deductæ. Barba per totam vitam nulla, neque pubes, neque ullus in corpore pilus, præter capillos et supercilia. Baltheum gerunt in quo est bursula ad tegenda verenda, idioma labris formant, religio nulla, cimba eorum corticea, quam homo una manu evehat in humeros : Arma eorum, arcus lati, chordæ ex intestinis aut nervis animalium. Sagittæ cance saxo aut osse piscis acuminatæ. Cibus eorum carnes tostæ, potus aqua, panis et vini et pecuniarum nullus omnino usus. Nudi incedunt aut vestiti pellibus animalium, ursorum, cervorum, vitulorum marinorum et similium. Regio eorum parallelus septimi climatis, plus sub Occidente quam Gallica regio.

chent nus ou recouverts de peaux d'animaux, ours, cerfs, veaux marins et autres semblables. Leur pays est sous le parrallèle du septième climat plus abaissé sous l'Occident que la région française. »

Cette description est assurément trop vague pour qu'il soit possible de déterminer le pays d'où venaient ces Brésiliens. On sait pourtant, à ne pas en douter, que ce sont des Brésiliens ; car leurs costumes, leurs habitudes, et jusqu'aux particularités de leur physionomie s'appliquent aux indigènes de l'Amérique du Sud, et, de plus, le septième climat, d'après la cosmographie de l'époque, correspond exactement à la région brésilienne. Ces sept Sauvages avaient sans doute été amenés par quelque capitaine normand, à titre de curiosité, ou même par satisfaction d'amour propre, afin de mieux prouver à ses compatriotes la réalité et l'importance de son expédition. Peut-être encore les avait-il mis à son bord dans un intérêt commercial, espérant qu'ils deviendraient, une fois retournés dans leur pays, ses auxiliaires dévoués et les propagateurs inconscients de son influence, car ils reviendraient tout émerveillés de la puissance et des richesses de la France, enchantés du bon accueil qu'ils avaient reçu, et disposés, afin de garder sur leurs compatriotes une sorte de supériorité, à rester les amis de ces puissants étrangers. Il est vrai que les Brésiliens de leur côté ne demandaient alors qu'à venir en Europe. Tandis que, dans la plupart des autres régions américaines, les Espagnols ou les Portugais étaient souvent obligés de recourir à la violence pour embarquer sur leurs navires quelques indigènes, les Brésiliens au contraire aimaient à changer de place, et éprouvaient comme une curiosité enfantine qui les poussait à voir de leurs propres yeux le pays dont on leur racontait tant de merveilles. En outre, les plus intelligents, loin de nier la supériorité de la civilisation européenne, comprenaient la nécessité de l'étudier pour se la mieux assimiler. N'avons-nous pas déjà vu le cacique Arosca se décider tout de suite à confier son fils

Essomericq à Gonneville, parce que ce dernier s'était engagé à lui apprendre à tirer le canon, et à fabriquer des miroirs, des couteaux et des haches. Dès ce moment, sur tous les navires français qui revinrent du Brésil en Europe montèrent un ou plusieurs Brésiliens. Leur séjour et leur présence furent attestés à diverses reprises par les écrivains contemporains, et quelques monuments, que nous aurons l'occasion d'étudier, gardent encore le souvenir de leur venue. Le passage de la chronique d'Eusèbe, que nous venons de citer, ne prouve-t-il pas que dès 1509 les Brésiliens s'étaient tellement accoutumés à nos compatriotes que sept d'entre eux à la fois n'hésitèrent pas à croire à leurs promesses et à venir en Europe ? Cette grande confiance de leur part semble indiquer que plusieurs d'entre eux les avaient déjà précédés en France, et par conséquent que des relations presque régulières existaient dès cette époque entre la France et le Brésil.

Avec Jean Ango, le second de sa dynastie, les voyages de France au Brésil ou du Brésil en France devinrent plus nombreux encore, et les articles de provenance brésilienne figurèrent régulièrement sur nos marchés. Jean Ango continua les traditions et la profession paternelle. Il était né à Dieppe vers 1480. Son père lui fit donner une instruction développée, car il avait assez de bon sens pour comprendre que le capital intellectuel est le seul que n'entame pas l'adversité. Il le fit assister aux doctes leçons de Desceliers ; peut-être même l'embarqua-t-il avec l'un ou l'autre de ses meilleurs capitaines, pour qu'il se rendit compte par lui-même des ressources inépuisables du commerce, et des nouveaux débouchés qu'il pourrait un jour ou l'autre ouvrir à sa maison. A la mort de son père, dont on ignore la date précise, mais qu'il est permis de fixer approximativement aux premières années du règne de François I^{er}, le jeune Ango, qui avait hérité de son immense fortune, se fixa à Dieppe, dont il fit comme le centre de ses opérations. Non-seulement il retint à son service tous les anciens capitaines de son père, obscurs

artisans (1) de sa prospérité : Denis, Gamart, Aubert, mais encore il appela près de lui tous ceux de ses anciens condisciples à l'école de Desceliers, dont il avait pu apprécier le mérite ou la science : Pierre Mauclerc, qui se rendit célèbre par ses connaissances astronomiques ; Pierre Crignon, voyageur et poète, qui ne dédaignait pas de célébrer les pays qu'il avait visités, ou les hauts faits dont il avait été le témoin ; Jean Parmentier, qui devait le premier déployer aux Indes-Orientales le pavillon français, et son frère Raoul. Il n'hésitait même pas à prendre à sa solde les marins étrangers dont il connaissait la réputation. Ainsi Jean Verrazzano, l'illustre marin à qui nous devons la découverte de la côte occidentale des Etats-Unis actuels, fut spécialement engagé par lui pour exécuter un voyage aux Indes, si du moins nous ajoutons foi à un curieux contrat, ou plutôt à un projet de rédaction aujourd'hui conservé à la Bibliothèque nationale (2).

Grâce à sa féconde impulsion, le commerce français prit à cette époque un essor prodigieux. A Dieppe, à Honfleur, à Rouen, et dans cette nouvelle cité que la protection de François I^{er} allait bientôt tirer de son obscurité pour en faire le port le plus florissant de la Manche, au Havre, se formèrent des compagnies de négociants, et bientôt, de tous les ports français de l'Océan, partirent dans la direction du Brésil de véritables flottes marchandes.

De tous les capitaines au service d'Ango (3), le seul, dont

(1) MARGRY. *Les Navigations françaises*. § IV, p. 181-225.

(2) Fonds. de Fontette, portefeuille XXI, pièce 16, Cf. Margry, *ouv. cit.* p. 194-195.

(3) Il nous faut pourtant mentionner encore le navire français que Gabotto trouvait en 1518 à la Baie de tous les Saints. C f. GOMARA. *Hist. gen. de las Indias*, § LXXXVIII, p. 114. Y en el camino topo una nao Francesa, que contratava con los Indios del golfo de Todos los Santos ». Rien n'empêche de supposer que ce navire appartenait à Ango.

la relation de voyage au Brésil ait été conservée, est Jean Parmentier, et encore l'authenticité de cette relation n'est elle établie que depuis peu. Ramusio, dans le troisième volume de sa célèbre Collection de voyages, avait inséré un discours « sur les navigations d'un grand capitaine français du port de Dieppe, et sur les voyages faits aux terres nouvelles des Indes Occidentales, dans la partie appelée la Nouvelle-France, depuis le 40° jusqu'au 47° degré, sous le pôle arctique, aux terres du Brésil, de la Guinée, et aux îles de Saint-Laurent et de Sumatra, jusqu'où sont parvenus les caravelles et les navires français (1) ». Ce grand navigateur anonyme aurait donc parcouru à peu près toutes les mers alors connues, et abordé toutes les terres nouvelles dont s'occupaient les négociants et même les souverains. Le résumé de ses voyages, composé par Ramusio, est en effet très-curieux. Il abonde en observations pittoresques, et dénote un savant théoricien en même temps qu'un vaillant chercheur. Voici la description que donnait du Brésil, d'après Ramusio, le capitaine dieppois anonyme : « La terre du Brésil est située au-delà de la ligne équinoxiale dans la partie méridionale (2)... Entre le fleuve Maragnon et le cap Saint-Augustin, on rencontre des peuplades dont quelques-unes ont des mœurs douces et sociables, et les autres conservent des habitudes belliqueuses ; on y rencontre des plantations, des maisons et des châteaux recouverts d'écorces d'arbres. Les hommes, ainsi que les femmes, sont nus ; ils ont pour

(1) *Navigazioni d'un gran capitano del mare francese del luogo di Dieppa, sopra le navigazioni fatte alla terra nuova dell'Indie Occidentali èhiamata la Nuova-Francia, da gradi 40 fino a gradi 47, sotto il polo artico, e sopra la terra del Brasil, Guinea, isola di San Lorenzo, e quella di Sumatra fino alle quali hanno navigato le caravele e navi francese.*

(2) Suit une énumération de distances, que nous supprimons, car elle ne présente aucun intérêt.

armes des arcs et des flèches dont l'extrémité porte une pointe de bois très dur où d'os. Les nobles et les personnes élevées en dignité ont le visage percé de trous dans lesquels ils placent des pierres blanches et bleues bizarrement sculptées. Leurs colliers sont des espèces de chapelets ornés d'écaillés de poissons, et ils portent d'énormes panaches attachés sur le dos (1). Lorsqu'ils assistent à quelque banquet pour se repaître de la chair d'un ennemi, quelques-uns, pour ajouter à leur gentillesse, imaginent de se peindre le corps de diverses couleurs, et d'autres se couvrent de plumes de la tête au pied, ce qui ne laisse pas que d'être curieux à voir.

Le long de cette côte et vers le couchant, les Portugais n'ont élevé aucun château ni forteresse; seulement, on trouve dans un lieu dit Fernambouco, situé après le cap Saint-Augustin, une petite forteresse de bois, qui sert d'asile à quelques Portugais exilés. La partie la plus fréquentée par les Français et les Bretons est située entre le cap Saint-Augustin et le Port-Royal, qui est placé au 12° degré; c'est aussi dans cette partie que se trouvent les meilleurs bois du Brésil et en plus grande quantité.

On ne rencontre, le long de cette côte, aucune forteresse ni château qui indique la présence des Européens. La population se montre plus affable aux Français qu'aux Portugais. Le terrain de ces contrées est bon et fertile en arbres fruitiers, dont les produits sont, pour la plupart, propres à la vie animale; l'air y est fort sain; la côte a de bons ports, et, en quelques lieux, des rivières qu'on pourrait utiliser. Leurs maisons et leurs plantations sont entourées de palissades; les deux sexes vont également nus sans en paraître embarrassés. Ils sont armés comme leurs voisins, ne se servent pas de monnaie, et ne savent point compter au-delà du

(1) L'exactitude de tous ces détails est confirmée par Léry, Thevet, H. Staden, Gandavo, etc. Ouv. cit. passim.



J. Levy

FAC SIMILE DE LA CARTE DU BRÉSIL, D'APRÈS RAMUSIO.

(MDCVI)

dire nous paraît faire injure à la mémoire d'un homme d'un tel mérite. »

Ses vœux ont été de nos jours exaucés : On sait que ce *gran capitano del mare Francese* se nommait Jean Parmentier, et qu'il était au service d'Ango. Voici comment on est arrivé à retrouver son nom : Un heureux chercheur, M. Estancelin (1), découvrit à Sens, vers 1830, un manuscrit intitulé : « *Mémoire que nous issismes du Hâvre de Dieppe, le iour de Pasques, 28^e iour de mars 1529, etc.* » C'était le journal de bord de deux navires dieppois, appartenant à la maison Ango, la *Pensée* et le *Sacre* que leur capitaine, Jean Parmentier, conduisit jusqu'à Sumatra. En comparant ce journal de bord à la partie de la Relation de Ramusio qui se rapportait au voyage du capitaine anonyme à Sumatra, M. Estancelin s'aperçut, à sa grande surprise, que le journal et la Relation étaient identiques, ou du moins que le journal était comme le commentaire et l'explication la plus complète de la Relation. Ainsi, pour n'en donner qu'une preuve, trois petites îles près de Sumatra avaient été nommées par Parmentier la *Louise*, la *Marguerite* et la *Parmentière* : nous les retrouvons sur la carte annexée à la Relation de Ramusio sous les noms de la *Loyse*, la *Margarite* et la *Formentière*. Le capitano Francese n'est donc autre que Jean Parmentier, et, comme l'authenticité de la Relation de Ramusio est indiscutable pour le voyage de Sumatra, n'inspire-t-elle point par cela même une égale confiance dans ses autres parties ?

Aussi bien ce n'était pas un homme ordinaire que Jean Parmentier. Grand mathématicien et excellent marin, il ne dédaignait pas les arts libéraux et se reposait d'*Eolus* et de *Thétis*, pour employer le langage mythologique de l'époque, soit en traduisant Salluste, soit en composant des poésies en l'honneur des *Terres Neufves* et du Nouveau Monde. Pierre

(1) ESTANCELIN, ouv. cit., p. 191

Crignon, son contemporain et son biographe, a grand soin de faire remarquer « qu'il estoit une perle en rhétorique française, et en bonnes inventions tant en rithme qu'en prose (1). M. Margry a retrouvé quelques-uns de ces morceaux poétiques (2), mais, malgré l'intérêt qui s'attache à la personne de leur auteur, nous avouons ne pas partager le naïf enthousiasme de Crignon. Il est difficile d'imaginer des allégories plus raffinées et moins compréhensibles. Le hardi capitaine réservait sans doute toute la netteté de son esprit pour les difficiles expéditions dont le chargeait Ango. Ce ne sera certes pas dans ses moralités à personnages, ni dans ses chansons royales (3) « faits sous termes astronomiques, géographique et maritimes, à l'honneur de Marie », que nous recherchons la trace de ses vigoureux efforts, mais bien plutôt dans ses voyages. Tout jeune, il avait fréquenté Terre-Neuve et ses pêcheries. Plus tard, il avait visité le Brésil. Un de ses frères ayant obtenu d'Ango l'autorisation de conduire un navire au delà des Indes, dans les grandes îles qui produisent les épices, il l'accompagna dans ce long voyage, et poussa jusqu'en Chine. Cette première tentative ayant réussi, il revint, avec son frère, dans les mêmes parages, et, cette fois, fit une longue station à Sumatra. Il est sans doute difficile de préciser la date de ces divers voyages ; ils furent cependant, ceux de Terre-Neuve et du Brésil du moins, antérieurs à 1526, car c'est en 1526 que les frères Parmentier partaient pour la Chine, et en 1528 pour Sumatra.

Jean Parmentier aimait à rendre justice à ses collaborateurs et à ses devanciers. Sans lui nous ne connaîtrions pas les noms de Gamart, d'Aubert et de Denis de Honfleur. Il détestait de tout cœur les rivaux de la France en matière commer-

(1) MARGRY. *Les Navigations françaises*, p. 200.

(2) Id., p. 383-392.

(3) Réimprimés dans la collection Silvestre, 1838, 5^e livraison.

ciale, les Portugais, et remarquait avec plaisir que les Brésiliens ne les aimaient pas davantage. Si quelque heureux hasard nous restituait le journal de bord de ses voyages au Brésil, il est probable que notre sympathie augmenterait pour celui qu'il faut continuer à nommer, avec Ramusio, *il gran capitano Francese*.

A défaut de ce voyage, à défaut des relations des autres expéditions tentées dans ces contrées par les capitaines au service d'Ango, il nous est permis d'étudier un monument contemporain, qui nous donnera la preuve indiscutable des relations qui existaient à cette époque entre la France et le Brésil. A Dieppe, dans l'intérieur de l'église de Saint-Jacques, du côté de l'Évangile, sous la voûte de la contre-allée du chœur, la seconde travée est murée par une maçonnerie ajoutée après coup, et formant une petite salle qu'on nomme aujourd'hui encore le Trésor. Cette maçonnerie est délicatement fouillée par le ciseau du sculpteur, et les ornements variés qui la composent dénotent une rare habileté de main et une capricieuse imagination. En 1582, lors des fureurs iconoclastes qui jetèrent les protestants sur les temples catholiques, et leur firent anéantir en un moment de folie les chefs-d'œuvre amassés par tant de siècles, les délicates sculptures de cette muraille furent endommagées. Lors de la première Révolution, elle eut également à souffrir du brutal vandalisme des prétendus patriotes. Par bonheur la frise qui ornemente cette charmante façade et qui est élevée à vingt pieds à peu près au-dessus du sol a peu souffert de nos discordes religieuses ou politiques. Elle représente non pas une cérémonie chrétienne, comme on serait tenté de le croire en pareil lieu, mais des hommes, des plantes et des animaux qui n'appartiennent pas à nos climats. L'artiste anonyme qui a si délicatement fouillé la pierre semble avoir voulu consacrer la vieille gloire des navigateurs dieppois. Il a représenté les peuples avec lesquels sa ville natale était alors en relations, et rendu hommage à sa prodigieuse activité. Le clergé y a

Crignon, son contemporain et son biographe, a grand soin de faire remarquer « qu'il estoit une perle en rhétorique française, et en bonnes inventions tant en rithme qu'en prose (1). » M. Margry a retrouvé quelques-uns de ces morceaux poétiques (2), mais, malgré l'intérêt qui s'attache à la personne de leur auteur, nous avouons ne pas partager le naïf enthousiasme de Crignon. Il est difficile d'imaginer des allégories plus raffinées et moins compréhensibles. Le hardi capitaine réservait sans doute toute la netteté de son esprit pour les difficiles expéditions dont le chargeait Ango. Ce ne sera certes pas dans ses moralités à personnages, ni dans ses chants royaux (3) « faits sous termes astronomiques, géographiques et maritimes, à l'honneur de Marie », que nous rechercherons la trace de ses vigoureux efforts, mais bien plutôt dans ses voyages. Tout jeune, il avait fréquenté Terre-Neuve et ses pêcheries. Plus tard, il avait visité le Brésil. Un de ses frères ayant obtenu d'Ango l'autorisation de conduire un navire au-delà des Indes, dans les grandes îles qui produisent les épices, il l'accompagna dans ce long voyage, et poussa jusqu'en Chine. Cette première tentative ayant réussi, il revint, avec son frère, dans les mêmes parages, et, cette fois, fit une longue station à Sumatra. Il est sans doute difficile de préciser la date de ces divers voyages ; ils furent cependant, ceux de Terre-Neuve et du Brésil du moins, antérieurs à 1526, car c'est en 1526 que les frères Parmentier partaient pour la Chine, et en 1528 pour Sumatra.

Jean Parmentier aimait à rendre justice à ses collaborateurs et à ses devanciers. Sans lui nous ne connaîtrions pas les noms de Gamart, d'Aubert et de Denis de Honfleur. Il détestait de tout cœur les rivaux de la France en matière commer-

(1) MARGRY. *Les Navigations françaises*, p. 200.

(2) Id., p. 383-392.

(3) Réimprimés dans la collection Silvestre, 1838, 5^e livraison.

ciale, les Portugais, et remarquait avec plaisir que les Brésiliens ne les aimaient pas davantage. Si quelque heureux hasard nous restituait le journal de bord de ses voyages au Brésil, il est probable que notre sympathie augmenterait pour celui qu'il faut continuer à nommer, avec Ramusio, *il gran capitano Francese*.

A défaut de ce voyage, à défaut des relations des autres expéditions tentées dans ces contrées par les capitaines au service d'Ango, il nous est permis d'étudier un monument contemporain, qui nous donnera la preuve indiscutable des relations qui existaient à cette époque entre la France et le Brésil. A Dieppe, dans l'intérieur de l'église de Saint-Jacques, du côté de l'Évangile, sous la voûte de la contre-allée du chœur, la seconde travée est murée par une maçonnerie ajoutée après coup, et formant une petite salle qu'on nomme aujourd'hui encore le Trésor. Cette maçonnerie est délicatement fouillée par le ciseau du sculpteur, et les ornements variés qui la composent dénotent une rare habileté de main et une capricieuse imagination. En 1582, lors des fureurs iconoclastes qui jetèrent les protestants sur les temples catholiques, et leur firent anéantir en un moment de folie les chefs-d'œuvre amassés par tant de siècles, les délicates sculptures de cette muraille furent endommagées. Lors de la première Révolution, elle eut également à souffrir du brutal vandalisme des prétendus patriotes. Par bonheur la frise qui ornemente cette charmante façade et qui est élevée à vingt pieds à peu près au-dessus du sol a peu souffert de nos discordes religieuses ou politiques. Elle représente non pas une cérémonie chrétienne, comme on serait tenté de le croire en pareil lieu, mais des hommes, des plantes et des animaux qui n'appartiennent pas à nos climats. L'artiste anonyme qui a si délicatement fouillé la pierre semble avoir voulu consacrer la vieille gloire des navigateurs dieppois. Il a représenté les peuples avec lesquels sa ville natale était alors en relations, et rendu hommage à sa prodigieuse activité. Le clergé y a

volontiers consenti, bien qu'une pareille représentation fût contraire à toutes les habitudes chrétiennes. Il reconnaissait par cet acte de complaisance les services de la marine dieppoise, et en même temps éternisait la gloire de la patrie commune. Comme le remarque ingénieusement Vitet (1), « de quelque manière qu'on interprète ce monument, qu'on y voie une mosaïque des diverses espèces de nations découvertes par les Dieppois, qu'on veuille au contraire y chercher la représentation d'un fait, d'une action quelconque, dont tout ces personnages seraient les acteurs, ou enfin qu'on suppose que ce sont autant de figures isolées jetées au hasard et sans intention, toujours devra-t-on reconnaître que ce bas-relief est une image des mœurs et des costumes des pays situés au-delà de l'équateur. »

Trente quatre personnages, sans parler des animaux et des plantes, figurent sur ce bas-relief. On reconnaît aisément parmi eux trois Nègres et Nègresses, et dix-sept Asiatiques. Les vêtements, les armes et les traits de six autres sont moins faciles à distinguer. Quant aux sept derniers, ce sont, à ne pas s'y méprendre, des Américains et spécialement des Brésiliens. Un premier groupe est formé par trois personnes, un homme, une femme et un enfant : Tous les trois sont nus, mais coiffés de plumes, coiffure originale que Léry décrit en ces termes : (2) « Quant à l'ornement de tête de nos Tououpinamkuins, ils lient et arrangent des plumes d'ailes d'oiseaux incarnates, rouges, et d'autres couleurs, desquels ils font des frontaux, assez ressemblans, quant à la façon, aux cheveux vrais ou faux, qu'on appelle raquettes ou ratepenades : dont les dames et demoiselles de France, et d'autres pays deçà depuis quelque temps se sont si bien accommodées. » L'homme et la femme portent encore une ceinture de plumes, et la femme a

(1) VITET. *Histoire de Dieppe*, t. II, p. 126.

(2) LÉRY, ouv. cit., § VIII.

en plus une collerette de plumes. Quant à l'enfant, il gambade près de sa mère, sans autre ornement que sa coiffure. L'homme est armé d'un arc ; derrière son dos s'étale un paquet de flèches. La femme tient une sorte de thyrses terminé par une grosse fleur. Entre leurs deux têtes était jadis figuré un oiseau, dont il ne reste plus aujourd'hui qu'une aile et la queue. L'artiste avait sans doute voulu représenter un de ces magnifiques perroquets brésiliens alors si recherchés en France.

Séparé de ce premier groupe par sept personnages, se présente un autre Brésilien, en costume de travail, car il ne porte que sa coiffure de plume. De la main droite il se suspend à un arbre, de la main gauche il brandit une cognée. Nous prenons ici sur le fait un trait de mœurs : Ce bûcheron est un Brésilien occupé à débiter le bois précieux dont les Européens se montrent si avides. Vitet (1) n'osait se prononcer sur ce personnage : « Que fait-il ? Danse-t-il ? Fait-il effort pour arracher ce tronc d'arbre qu'il vient d'émonder avec une sorte de serpe ? C'est ce qu'il est difficile de déterminer ; » nous ne partageons pas l'hésitation du célèbre critique. Jamais Brésilien ne dansa tout nu et tenant une serpe à la main ; la danse était chez eux une cérémonie grave et presque sacrée. Ils ne s'y livraient qu'à de rares et solennelles occasions, et alors y prenaient part avec leur costume de guerre, et munis de toutes leurs armes (2) ; tandis que l'action de couper des bois précieux était pour ainsi dire leur occupation quotidienne, spécialement dans leurs rapports avec les Européens. Il est donc permis de supposer que l'artiste anonyme dieppois avait tenu à figurer ce Brésilien débitant la marchandise à laquelle plusieurs de ses compatriotes devaient leur fortune.

A l'extrémité de la frise nous trouverons encore trois autres

(1) VITET, ouv. cit., p. 122.

(2) LÉRY, ouv. cit., planche p. 246.

Brésiliens : Les deux premiers paraissent lutter ensemble ; le dernier tient de la main droite un long javelot, et fait de la main gauche le geste d'un homme qui voudrait parler. Ils sont entièrement nus, et leur coiffure semble composée de feuilles plutôt que de plumes. A côté du dernier, trois grands singes finement étudiés, grimpent aux arbres ou dévorent des fruits avec une aisance de gestes, qui laisserait supposer de la part de l'artiste anonyme quelque arrière pensée malicieuse.

Ces six personnages sont donc des Brésiliens. Sans énoncer une conjecture trop hardie, on pourrait avancer qu'ils ont été copiés d'après nature, car c'était alors l'usage chez tous les capitaines au long cours de ramener à leur bord, comme pièces de conviction, des sauvages qu'ils exposaient à la curiosité publique, et dont ils se servaient en qualité d'interprètes dans leurs voyages ultérieurs. Comme les vaisseaux allaient et revenaient sans cesse, il y avait toujours à Dieppe un certain nombre d'indigènes, dont il était facile au sculpteur de reproduire les traits ou les manières. Même en supposant que l'artiste n'ait pas eu à sa disposition de modèles vivants, il y avait alors à bord de chaque navire quelque personne en état de dessiner, soit le charpentier du bâtiment, soit même quelque dessinateur de profession. (1) Les croquis de costumes, les armes et les instruments, les singularités de tout genre étaient dessinés avec soin, annexés au rapport du capitaine, et déposés avec ce rapport au Greffe de l'Amirauté, où on pouvait les consulter et au besoin les copier.

La muraille de Saint Jacques a été, d'après les ingénieuses conjectures de Vitet (2), construite de 1525 à 1530, quelques années avant que Jean Ango eût fait bâtir ou plutôt réparer

(1) Ainsi Nicole Lefebvre à bord de l'*Espoir* de Gonneville — Jehan Saisy à bord de la *Pensée* de Parmentier — Jacques Lemoyne de Mourgues attaché à l'expédition de Laudonnière en Floride, etc.

(2) VITET, ouv. cit., p. 130-136.

dans cette même église la chapelle destinée à recevoir sa sépulture. Si donc l'artiste anonyme a, dès cette époque, exécuté dans une église chrétienne un bas-relief représentant les mœurs et les costumes de pays situés au delà de l'équateur, c'est que ces contrées lointaines étaient déjà connues, observées et étudiées ; c'est que des relations fréquentes existaient entre Dieppe et le Brésil, et que les capitaines au service de Jean Ango choisissaient de préférence cette région pour en exploiter les richesses.

II. — LES PRODUITS BRÉSILIENS.

N'en déplaise à d'austères censeurs ou à de systématiques adversaires, nous avons tous, nous autres Français, de séduisantes qualités. Notre vivacité, notre intelligence, notre absence de morgue et de prétentions nous ont toujours valu les sympathies des peuples avec lesquels nous entrons en relations, et surtout des tribus primitives, qui se laissent volontiers prendre aux apparences. Aussi les Brésiliens accueillaient-ils avec empressement nos compatriotes, d'autant plus que les Portugais, nos rivaux sur la côte, ne cherchaient au contraire qu'à imposer et nullement à faire accepter leur domination. Fiers, brutaux, cruels, ils considéraient les Brésiliens comme placés très au dessous d'eux dans la hiérarchie des êtres humains, et ne leur cachaient ni leur mépris ni leurs convoitises. Non contents de les exploiter, ils les maltrahaient. Aussi la comparaison était-elle tout à notre avantage. Dès qu'un navire français était signalé au large, les Brésiliens couraient au rivage, s'empresaient autour de nos matelots, leur apportaient des vivres frais, leur prodiguaient les soins les plus touchants de l'hospitalité, et s'ingéniaient à leur plaire. Ils allaient jusque dans les forêts de l'intérieur couper les bois précieux tant recherchés par leurs hôtes européens, et les portaient sur leurs épaules, parfois à d'énormes distances, jusqu'à bord de nos navires. Il faut lire dans les naïves des-

criptions de Léry (1) la joie enfantine qu'ils témoignaient à la vue de nos compatriotes, et les prévenances parfois puériles mais toujours sincères et parties du cœur dont ils les accompagnaient. Aussi Jean Parmentier avait-il raison de proclamer que (2) : « si le roi François I^{er} voulait tant soit peu lâcher la bride aux négociants français, en moins de quatre ou cinq ans ceux-ci lui auraient conquis l'amitié et assuré l'obéissance des peuples de ces nouvelles terres, et cela sans autres armes que la persuasion et les bons procédés. Dans ce court espace de temps, les Français auraient pénétré plus avant dans l'intérieur de ce pays que n'ont fait les Portugais en cinquante ans, et probablement les habitants en chasseraient ces derniers comme leurs ennemis mortels. »

Entre les Brésiliens et les Français, les meilleurs intermédiaires furent les interprètes Normands. C'étaient de hardis aventuriers qui n'hésitaient pas à se fixer au milieu des tribus brésiliennes, apprenaient leur langue, se conformaient à leurs usages, et vivaient de leur vie. D'une bravoure à toute épreuve, d'une activité que rien ne lassait, ce furent les véritables ancêtres de ces héroïques trappeurs franco-canadiens, dont les romans de Cooper ou de Mayne Reid nous ont appris à admirer l'énergie et la persévérance. Habités à ne compter que sur eux-mêmes, aux prises avec des difficultés sans cesse renaissantes, ils gagnaient à cette lutte quotidienne contre les hommes et les éléments une incomparable énergie. Leur bravoure commandait l'admiration aux Brésiliens, qui les aimaient

(1) LÉRY, ouv. cit., § XVIII.

(2) RAMUSIO, ouvrage cité, t. III, p. 357. Imperoche se (il re Francesco) volesse dar la briglia alli mercatanti del suo paese, loro conquisteriano i traffichi e amicitie delle genti di tutte quelle terre nuove in quatro o cinque anni, ed il tutto per amore e senza forza, e sariano penetrati piu a dentro che non hanno fatto li Portoghesi in cinquanto anni, e li popoli di dette terre li discacciariano come suoi nemici mortali.

aussi pour leur adresse, pour leur complaisance, pour la facilité avec laquelle ils se conformaient aux usages nationaux et parlaient leur langue. Ces interprètes paraissent même, en certaines circonstances, avoir outrepassé leurs instructions, ou du moins les avoir exécutées avec un zèle mal entendu. Bon nombre d'entre eux non-seulement adoptèrent la langue et les coutumes de leur pays d'adoption, mais encore poussèrent l'oubli de leur origine jusqu'à renoncer à leur religion et à prendre part aux plus horribles festins du cannibalisme. Assurément le fait n'a jamais été bien prouvé, mais Léry l'affirme dans son intéressante relation : (1) « Sur quoy à mon grand regret ie suis obligé de réciter icy que quelques truchemens de Normandie qui avoient demeuré huit à neuf ans dans ce pays là pour s'accommoder à eux, menans une vie d'atheiste, ne se polluyoient pas seulement en toutes sortes de paillardises et vilénies parmi les femmes et les filles... mais aussi surpassant les sauvages en inhumanité, i'en ai ouy qui se vantoient d'avoir tué et mangé des prisonniers. »

Il est possible que Léry se soit laissé emporter par son imagination : en tout cas les interprètes normands, s'ils ne prenaient point part à ces honteux festins, ne faisaient rien pour en détourner leurs alliés. Un Allemand au service du Portugal, un certain Hans Staden, de Homberg en Hesse, était tombé entre les mains des Brésiliens et allait être dévoré par eux. Il se souvint à temps que les Français étaient les alliés de ses vainqueurs et se prétendit leur ami (2). « Sachant qu'il y avait des Français dans le pays, raconte-t-il, et qu'il venait souvent des vaisseaux de cette nation, je persistai toujours à dire que j'étais leur ami, et je les priai de m'épargner jusqu'à ce que ceux-ci arrivassent et me reconnussent. Ils me gardèrent donc avec soin jusqu'à l'arrivée de quelques

(1) LÉRY, ouv. cit., § VII.

(2) *Relation du voyage* de HANS STADEN, éd. Ternaux-Compans, p. 115.

Français que des vaisseaux avaient laissés chez les sauvages pour y recueillir du poivre. » Confronté avec l'un d'entre eux, il ne put lui répondre dans sa langue. « Les sauvages qui nous environnaient écoutaient avec beaucoup d'attention. Voyant que je ne le comprenais pas, il leur dit dans sa langue : Tuez-le et mangez-le, car ce scélérat est un vrai Portugais, votre ennemi et le mien. Je compris bien cela et je le suppliai au nom de Dieu de leur dire de ne pas me manger ; mais il me répondit : Ils veulent te manger (1). »

Nous serons donc fondés à reprocher aux interprètes Normands leurs mœurs relâchées, leur inhumanité, leur oubli de toute formule religieuse, mais il nous faudra reconnaître qu'ils rendirent au commerce français d'inappréciables services, et étendirent dans tout le continent l'influence française. On le savait si bien au Brésil que tous les étrangers cherchaient à se faire passer pour Français. L'Anglais Antoine Knivet (2) dont les compagnons portugais avaient été massacrés jusqu'au dernier par des sauvages Tamoyos eut la présence d'esprit de se déclarer Français : « Ne crains rien, lui dirent aussitôt les Brésiliens, tes ancêtres ont été nos amis, et nous les leurs, tandis que les Portugais sont nos ennemis et nous font esclaves : c'est pourquoi nous avons agi envers eux comme tu as vu ». Aussi Knivet, dans sa curieuse relation de voyage, recommande-t-il à ses compatriotes, pour se faire bien venir des indigènes, d'adopter les usages français, et au besoin de se faire passer pour Français. Hans Staden, dont nous venons de raconter la triste entrevue avec un interprète Normand, avait eu l'heureuse chance d'échapper une fois encore à la mort (3). On le conduisit quelques

(1) HANS STADEN, ouv. cit. p. 119.

(2) PURCHAS *his Pilgrims*, t. IV, p. 1217-1237.

(3) Sa barbe rousse le sauva, en lui permettant d'affirmer qu'il n'était pas Portugais, puisque tous les Portugais avaient la barbe noire. HANS STADEN, ouv. cit., p. 147.

semaines après à un puissant cacique, nommé Quoniam Bebe, qu'il essaya d'apitoyer sur son sort, en continuant à se prétendre l'ami des Français. « Tu es un Portugais lui répondit le barbare, car tu n'a pas pu causer avec lui : il parlait du Français qui m'avait vu et qu'il appelait son fils. Je cherchai à m'excuser, l'assurant qu'étant absent depuis longtemps j'avais oublié la langue ; mais il s'écria : J'ai déjà pris et mangé cinq Portugais, et tous prétendaient être des Français. Cependant ils mentaient ». Voyant cela, je renonçai à l'espérance de vivre, et je me recommandai à Dieu, car je voyais bien que je n'avais plus qu'à mourir » (1).

Notre influence sur les Brésiliens était donc considérable, puisqu'elle nous préservait des convoitises culinaires de nos alliés, et que les autres peuples européens cherchaient à se couvrir de notre nom comme de la meilleure des sauvegardes. C'était surtout pour les relations commerciales qu'il fallait, si on voulait s'enfoncer dans l'intérieur du continent, être ou paraître Français. Indiquons à ce propos les principaux articles d'exportation et d'importation.

Les articles d'exportation sont indiqués par le chargement du navire *l'Espoir*, de Gonneville : Nous les avons déjà signalés plus haut (2) : pièces de toiles et de draps, quincaillerie, verroteries, peignes et miroirs, etc. Hans Staden énumère les mêmes articles : (3) « Les sauvages, dit-il, ajoutaient que les Français venaient tous les ans dans cet endroit, et leur donnaient des couteaux, des haches, des miroirs, des peignes et des ciseaux ». — « On leur donnait, lisons-nous dans Ramusio (4) des bêches, des couteaux et autres fer-

(1) HANS STADEN, ouv. cité, p. 126.

(2) Voir page 45.

(3) HANS STADEN. Ouv. cit., p. 110. Cf THEVET. *Singularités de la France Antarctique*, § 47.

(4) RAMUSIO, ouv. cit., t III, p. 355 E li barattano con le

raillés, car ils estiment plus un clou qu'un écu ». Ces articles sont encore mentionnés dans les contrats passés entre armateurs et capitaines, que le temps a respectés (1). Aussi bien ces habitudes commerciales se sont maintenues presque jusqu'à nos jours. Les tribus sauvages ont toujours eu une prédilection marquée pour les mille brimborions dont elles ne comprennent pas l'usage, mais dont l'imprévu ou l'étrangeté les frappent. Comme les enfants qui n'aiment, en fait de jouets, que ceux qu'ils voient pendus à l'étalage des marchands, les Brésiliens demandaient à nos compatriotes surtout ce dont ils n'avaient pas besoin. Pendant longues années, bien qu'ils eussent une vue excellente, ils se crurent obligés de porter des lunettes qui les gênaient, mais qui les rehaussaient dans leur propre estime, ou bien encore, habitués qu'ils étaient à errer dans les bois et à couvrir leur nudité de haillons rudimentaires, ils ambitionnèrent la possession d'un hausse-col ou d'un ceinturon. Mieux avisés, quelques autres réclamaient des armes : Dès qu'ils connurent le terrible effet des armes à feu, et se rendirent compte de la supériorité que ces armes donnaient aux Européens, ils leur en demandèrent. On eut la sagesse de les leur refuser. Quelques négociants, imprudents ou avides, consentirent à la fin à leur en livrer ; mais les sauvages n'osèrent pas tout d'abord ou ne surent pas s'en servir. Hans Staden (2) raconte que son maître possédait une arquebuse, dont il était très-fier ; mais, dans les moments de danger, poursuivi par l'ennemi, ou sur le champ de bataille, il la remettait à son esclave européen, et lui ordonnait de s'en servir contre les ennemis.

Quant aux articles d'importation ils n'étaient pas encore

detta manare, cunei, e coltelli, ed altri ferramenti, a tal chestimano molto piu caro un chiodo, che uno scudo.

(1) DE FRÉVILLE. *Commerce maritime de Rouen*, t. I, passim.

(2) HANS STADEN, ouv. cit., p. 93, 105.

très-nombreux : On n'en comptait guère que quatre à cinq : animaux rares, plumes, coton, épices et bois de teinture (1). Parmi les animaux rares, les plus recherchés étaient les singes et les perroquets. Les singes sont fort nombreux au Brésil : sapajous et sagouins, singes hurleurs et singes lions, ouistitis, tous les types les plus étranges, toutes les variétés les plus faciles à apprivoiser se rencontrent dans les forêts de l'intérieur et même sur la côte. Aussi nos matelots en rapportaient-ils en France de nombreux spécimens. Les sagouins étaient surtout fort recherchés, sans doute à cause de leur rareté, car ils supportaient difficilement la traversée et ne s'acclimataient en France qu'avec peine (2). On en voyait pourtant quelques-uns, car c'est à un de ces animaux que Clément Marot faisait allusion quand il mettait ces paroles dans la bouche de son valet Fripelipes :

Combien que Sagon soit un mot
Et le nom d'un petit marmot.

Cette pièce de Marot (3) est de l'année 1537. Elle prouve

(1) Curieuse énumération des objets rapportés du Brésil en 1531 par le navire français *la Pèlerine* : 15,000 quintaux de brésil, 300 quintaux de coton, 300 quintaux de graines de coton, 600 perroquets sachant déjà quelques mots de français, 3000 peaux de léopards et autres animaux, 300 singes et guenons, minerais d'or et huiles médicinales, le tout pour une valeur de 602,300 ducats. Voir aux pièces justificatives la *Protestation du baron de Saint-Blancard*.

(2) LÉRY ouv. cit. § 10 « Et de fait, s'il estoit aussi aisé à repasser la mer qu'est la guenon, il seroit beaucoup plus estimé : mais outre qu'il est si délicat qu'il ne peut supporter le branlement du navire sur mer, encore est-il si glorieux que, pour peu de fâcherie qu'on luy face, il se laisse mourir de despit ».

(3) MAROT, édit. Jannet, t. I, p. 242, épître II.

par conséquent que, dès cette époque, ces jolis animaux brésiliens étaient fort appréciés en France ; mais les perroquets l'étaient encore plus : nos marins tenaient à honneur de rapporter chez eux, comme un souvenir vivant de leur voyage, quelque ara au brillant plumage, ou, pour employer une expression du temps, quelque papegai aussi étonnant par les richesses de sa robe que par la variété de son langage. Les perroquets brésiliens étaient fort nombreux, si nombreux que parfois ils devenaient un des fléaux de l'agriculture, mais tous n'étaient pas également estimés. On recherchait surtout ceux dont les plumes offraient la coloration la plus variée ou qui reproduisaient le plus fidèlement la voix humaine. Les indigènes les cédèrent d'abord très-facilement, mais à peine se furent-ils aperçus de la haute estime où les tenaient nos compatriotes, qu'ils haussèrent leurs prix. Léry raconte l'histoire d'une Brésilienne qui tenait tellement à son perroquet que lorsqu'on lui demandait à quel prix elle le vendrait, (1) « elle répondit par moquerie, *moca-ouassou*, c'est-à-dire une artillerie, tellement que nous ne le sceusmes jamais avoir d'elle ». Gandavo (2) rapporte de son côté que les Brésiliens préféraient ces oiseaux parleurs à deux ou trois esclaves. Thevet (3) confirme le fait : « ceux du pays, écrit-il, en font grand compte, et les tiennent si cher qu'à grand peine souffrent-ils que un estrange en aye que à bonnes enseignes ». Les plus estimés se nommaient dans le pays les *aiourous*. Nos interprètes normands faisaient métier d'en élever. L'un d'eux en donna un à Léry (4) « qu'il avoit gardé trois ans, lequel professoit si bien tant le sauvage que le français, qu'en ne le

(1) LÉRY, ouv. cit. § XI. Voir dans la carte du Brésil insérée dans RAMUSIO la chasse aux perroquets par les indigènes.

(2) GANDAVO. *Histoire de la province de Santa Cruz*, p. 85.

(3) THEVET. *Cosmographie universelle*, p. 939.

(4) LÉRY, ouv. cit. § XI.

voyant pas vous n'eussiez sceu discerner sa voix de celle d'un homme ». C'était sans doute un perroquet de cette espèce, ou bien encore le même qu'il rapportait en France pour en faire hommage à l'amiral de Coligny, et à la possession duquel il tenait tellement que, bien que souffrant toutes les horreurs de la famine, il ne se décida à le sacrifier qu'à la dernière extrémité (1). « Je le tins cinq à six iours caché sans luy pouvoir rien bailler à manger, tant y a que la nécessité pressant, ioint la crainte que i'eu qu'on ne me le dérobast la nuict, il passa comme les autres ». Les perroquets n'étaient pas les seuls oiseaux qu'on cherchait à rapporter en France. L'innombrable tribu des colibris et des oiseaux mouches, si richement représentée au Brésil, était encore un des principaux articles d'importation (2). On les recherchait surtout pour leurs plumes dont on se servait alors beaucoup pour les riches toilettes des dames de la Cour. Chaque navire qui revenait en France rapportait une grande provision de ces frêles et splendides ornements, et les propriétaires de ces trésors étaient assurés d'en retirer des bénéfices inespérés. D'après Thevet (3) le plumage du toucan était également fort apprécié. On en garnissait des épées ou des toques de cérémonie.

Le coton et les épices ne figuraient encore qu'à titre de curiosité, mais il n'en était pas de même pour les bois précieux, et spécialement pour les bois de teinture, qui formaient le chargement essentiel de nos navires. On connaît la prodigieuse fertilité du Brésil en essences de premier choix. Nos négociants ne furent pas longs à se rendre compte des ressources, pour ainsi dire inépuisables, que leur offraient ces forêts, et comme les Brésiliens de leur côté s'estimaient fort heureux d'avoir à leur disposition des matériaux d'échange

(1) LÉRY, ouv. cit., § XXII.

(2) Cf. FERDINAND DENIS. *De arte plumaria*.

(3) THEVET. *Singularités*, etc. § 47.

aussi abondants, l'exploitation des richesses végétales du pays commença pour ne plus s'arrêter. Ce ne fut même pas une exploitation, mais plutôt une destruction. Comme le bois de teinture coûtait fort cher en France, et qu'on s'en servait non seulement pour donner aux étoffes une magnifique couleur pourprée, mais aussi pour la fabrication de meubles précieux, chaque navire français (1), en abordant au Brésil, s'enquerrait avant toute chose de l'endroit où il pouvait faire sa provision de bois. Les indigènes qui s'habituèrent aux demandes de nos négociants en préparaient à l'avance d'énormes tas qu'ils entassaient sur le rivage : seulement comme ils ne savaient pas ménager leurs ressources, ils abattaient ces arbres pour ainsi dire au hasard. Parfois même, afin d'éviter la peine de les scier, ils mettaient le feu au pied, et l'incendie gagnait le reste de la forêt. Quelques années de ce gaspillage effréné suffirent pour anéantir bien des essences précieuses. C'est ainsi que de nos jours, on a tellement abusé dans les forêts boliviennes des arbres à quinquina, qu'on est obligé, pour en retrouver, d'aller à leur recherche dans des vallées presque inaccessibles (2).

L'essence la plus recherchée par nos compatriotes se nommait l'*araboulan*. Cet arbre atteignait parfois des proportions gigantesques. Comme il ne croissait que sur les hauteurs, et souvent assez loin du rivage, les Brésiliens étaient obligés de le débiter en morceaux pour le transporter plus facilement, et ils en perdaient toujours des quantités considérables. Nous signalerons encore l'*ibirapitanga*, qui s'élevait à la hauteur d'un chêne, dont les feuilles ressemblaient à celles du buis, et les fleurs étaient d'un blanc jaune comme le muguet. On en distinguait trois espèces : la meilleure se nommait l'*ibira-*

(1) Voir les planches de THEVET, dans sa *Cosmographie universelle*, p. 950, 954.

(2) P. MARCOY. *Tour du monde, voyage dans les vallées des quinquinas*. 1870-1872.

pitanga brazil, et fournissait une teinture très-brillante ; le *brazil assou* était de qualité inférieure, et le *brazileto* ne donnait que des produits médiocres. On en faisait pourtant des meubles précieux, et, à cause de sa résistance, d'excellent bois de charpente. Plongé dans l'eau, il durcissait : aussi était-il fort estimé pour les navires. Nos négociants récoltaient encore le *jaracanda*, dont la couleur brune tirait sur le violet. Ils connaissaient, mais ne paraissent pas avoir beaucoup estimé l'*acajou*. « Mais surtout ie diray (1) qu'il y a un arbre en ce pays-là, lequel avec la beauté sent si merveilleusement bon, que quand les menuisiers les chapotoyent ou rabotoyent, si nous en prenions des coupeaux ou des buschilles en la main, nous avons la vraie senteur d'une franche rose ». Léry s'étend avec complaisance sur ces merveilles de la flore brésilienne « l'en ai vu d'aussi jaunes que buis, écrit-il, d'autres naturellement violets... de blancs comme papier, d'autres sortes si rouges qu'est le Brésil ». Les voyageurs contemporains (2) sont unanimes dans l'expression de leur admiration pour ces beautés de la nature, et pourtant les forêts brésiennes ont perdu l'exubérance de leur végétation, et, sauf dans les cantons presque ignorés de l'intérieur, sont toutes exploitées. Aussi quel ne devait pas être l'enthousiasme de nos ancêtres du seizième siècle en présence de telles magnificences !

Le commerce assurait donc à nos compatriotes dans le Brésil des ressources immenses, et étendait leur influence politique. Les tribus indigènes aimaient à se grouper sous le patronage de nos négociants. Il eût été bien facile, si l'on eût augmenté le nombre des interprètes, de fonder rapidement une véritable colonie : mais le gouvernement d'alors se préoccupait

(1) LÉRY. ouv. cit., § XIII.

(2) BIARD, AGASSIZ. *Voyages au Brésil*, dans le *Tour du monde*. passim.

cupait bien peu de ces questions extérieures. François I^{er}, Henri II et ses enfants se débattaient contre l'ambition de la maison d'Autriche ou contre le protestantisme. Ils ne comprenaient pas que le meilleur moyen d'épargner à leur royaume une diminution d'importance ou les horreurs de la guerre civile était de fonder en Amérique quelque France nouvelle et d'y envoyer des colons protestants. Quant à nos négociants, égoïstes et intéressés, ils ne songeaient qu'à l'heure actuelle, et ne cherchaient qu'à profiter d'un marché où ils n'avaient pas encore de rivaux.

Ils nous faudra cependant faire une exception pour Ango qui sut, du moins, noblement se servir de sa fortune. Ces fructueuses expéditions l'avaient tellement et si vite enrichi qu'il devint un des plus grands propriétaires du royaume. Comme il avait une prodigieuse activité, et que ses premières spéculations avaient réussi, il ne se contenta plus d'expédier dans toutes les directions des navires et des matelots, il s'engagea encore dans de nombreuses affaires en France et sur le continent. Il avait pris à ferme les recettes des abbayes de Fécamp et de Saint-Wandrille, et de plusieurs autres seigneuries au pays de Caux. Il acheta également les charges de grenetier et de contrôleur du magasin au sel de Dieppe. L'archevêque de Rouen, cardinal d'Amboise, frappé de son esprit et de son activité, s'intéressait à sa fortune et le poussait à la Cour où il fit rapidement son chemin. Dès 1526, il avait déjà, par ses armements et ses spéculations, amassé tant de richesses qu'il se fit bâtir une magnifique maison ou plutôt un palais de bois, qui existait encore à l'époque du bombardement de Dieppe par les Anglais en 1694. Les Dieppois en étaient fiers et la montraient aux étrangers comme une curiosité. Lorsque le cardinal Barberini (1) la visita en 1647, il déclara aux Oratoriens qui l'accompagnaient que jamais il n'avait vu de maison de bois aussi bien ornée. La

(1) VIRET, *ouv. cit.*, t. II, p. 419.

façade était toute sculptée et représentait des fables d'Esopé, des combats entre Normands et Anglais, et des scènes de navigation. Elle était occupée par un immense salon dont les fenêtres, ornées de balcons, donnaient sur le port et sur la mer. Les parquets étaient de bois choisis, les murs revêtus de lambris dorés et de tableaux italiens. Grâce à un réservoir placé au sommet de la maison, on avait ménagé dans toutes les chambres des eaux jaillissantes. Les meubles les plus précieux de France et les curiosités des deux Mondes étaient réunis côte à côte. Les animaux du Brésil, les singes et les papegais couraient sur les toits ou jacassaient sur leurs perchoirs. De temps à autre paraissait quelque Brésilien au costume étrange, ramené par les capitaines d'Ango. Il recevait une fastueuse hospitalité dans ce palais, dont il décrivait les merveilles, une fois de retour dans sa hutte natale. C'était une sorte de musée universel, un spécimen toujours renouvelé des productions les plus opposées.

La maison d'Ango devint bientôt célèbre. François I^{er} désira la visiter et annonça sa prochaine arrivée à Dieppe. A cette nouvelle, l'armateur obtint de la ville la permission de préparer une de ces entrées solennelles qui étaient alors en vogue ; il se chargeait d'en payer tous les frais. Le roi et la cour admirèrent sans réserve la magnificence déployée par le Médicis dieppois. La vaisselle ciselée excita surtout leur étonnement. Après avoir étalé ses trésors, Ango proposa une promenade en mer. Un arc de triomphe avait été improvisé et six nefes légères, richement dorées, attendaient le cortège. Ravi de ces prévenances et charmé de sa visite, le roi annonça en débarquant à son hôte qu'il lui donnait le commandement du château de Dieppe, en remplacement de Du Mauroy qui venait de mourir, et lui conférait des lettres de noblesse (1). Ango atteignit alors l'apo-

(1) Il portait de sable au champ d'argent, chargé d'un lion marchant de sable avec une molette d'éperon. — Son emblème de prédilection fut une sphère surmontée d'un crucifix et portant cette

gée de sa fortune : à maintes reprises il prêta à François I^{er} de l'argent et même des vaisseaux, surtout quand il s'agit d'empêcher les Anglais de se fortifier à Boulogne, comme l'atteste ce quatrain composé par un Dieppois, son contemporain, un certain du Puy de l'Assomption (1) :

Ce fut luy, luy seul qui fist armer
La grande flotte expresse mise en mer,
Pour faire veoir à l'orgueil d'Angleterre
Que François estoit roy et sur mer et sur terre.

C'est à ce moment qu'il obtint la permission de joindre à son nom celui de sieur de la Rivière (1532), et équipa de véritables flottes qui portaient sur toutes les mers son drapeau et sa réputation.

§ III. — RIVALITÉ ET HOSTILITÉS DU PORTUGAL.

Cette prospérité sans pareille valut à Ango des envieux et des ennemis. Les plus acharnés de ces ennemis furent les Portugais. Cette haine remontait aux premières années du siècle. Les Portugais, en effet, atteignaient alors l'apogée de leur fortune commerciale et politique. Admirablement secondés, excités même par leurs souverains, ils s'étaient lancés avec ardeur dans une carrière indéfinie de découvertes et de conquêtes. Un moment ils se crurent les dominateurs de l'Océan. Les côtes africaines reconnaissaient leur suzeraineté : l'Hindoustan, l'Indo-Chine, les îles Malaises, la Chine elle-même s'ouvraient à leur influence. Les archipels de l'Atlantique leur obéissaient. Dès 1500, Alvarès Cabral avait pris possession des côtes brésiliennes au nom de son maître,

belle devise : *Spes mea Deus a juventute mea*. Cf. FÉRET. *Annales de la Normandie*. 1826.

(1) VITET, ouv. cit., t. II, p. 423.

le roi Emmanuel. Enfiévrés par le succès, les Portugais, dans leurs prétentions outreucidantes, soutenaient que pas un navire étranger n'avait le droit de s'aventurer dans leurs eaux, et ils poursuivaient comme des pirates les négociants qui n'étaient pas leurs compatriotes. Leur puissance néanmoins ne reposait sur aucun fondement solide : elle était toute d'opinion. Ils n'étaient ni assez nombreux ni assez puissants pour la faire respecter, et s'imaginaient naïvement qu'il leur suffirait de parler pour être obéis. Comme l'écrivait avec autant d'esprit que d'énergie le *gran capitano Francese* dont Ramusio (1) a conservé les voyages : « Bien que ce peuple soit le plus petit de tout le globe, il ne lui semble pas assez grand pour satisfaire sa cupidité. Il faut que les Portugais aient bu de la poussière du cœur du roi Alexandre pour montrer une ambition si démesurée. Ils croient tenir dans une seule main ce qu'ils ne pourraient embrasser avec toutes

(1) RAMUSIO. ouv. cit. t. III, p. 352. « E quantunque essi siano il piu piccolo popolo del mondo, non li par pero chequello sia davanzo grande per sodisfare alla loro cupidita. Io penso che essi delibano aver bevuto della polvere del cuore del re Alessandro, che li causa una tal alterazione di tanta sfrenata cupidita, e par a loro tener nel pugno serrato quello che essi con ambedue le mani non potriano abbracciare, e credo che si persuadano che Iddio non fece il mare ne la terra se non per loro, e che le altre nazioni non sieno degne di navigare, e se fosse vel poter loro di mettere termini e serrar il mare dal capo di Finis terre fin in Hirlanda, gia molto tempo saria che essi ne traversiano serrato il passo, e tanto e di ragione che li Francesi vadino a quelle terre nelle quali loro non hanno piantata la fede christiana, e dove non sono amati ne obediti, come noi haveressimo ragion d'imperdirli di passar in Scocia, Dannemarca e Norwega, quando noi prima di loro vi fossimo stati, e possia che essi hanno navigato al lungo d'una costa, essi se la fanno tutta sua. Ma tal conquista e molto facile a fare, e seuzza gran spesa, perche non vi sono assalti ne resistencia ».

les deux, et il semble que Dieu ne fit que pour eux les mers et la terre, et que les autres nations ne sont pas dignes de naviguer ; certainement s'il était en leur pouvoir de fermer les mers depuis le cap Finisterre jusqu'en Irlande, il y a longtemps qu'ils l'auraient fait. Cependant les Portugais n'ont pas plus le droit d'empêcher les négociants français d'aborder aux terres que les premiers se sont arrogées, dans lesquelles ils n'ont pas planté la foi chrétienne, et où ils ne sont ni aimés ni obéis, que nous n'aurions le droit de les empêcher de passer en Ecosse, dans le Danemarck et en Norwége, en admettant que nous y eussions abordé les premiers. Aussitôt que les Portugais ont navigué le long d'une côte, ils s'en emparent et la considèrent comme leur conquête, conquête facile et à peu de frais, car elle n'a nécessité ni assaut ni résistance. »

Cette fière protestation est peut-être la première de celles qui retentirent en France, à diverses reprises, contre les tyrans de l'Océan. Elle est curieuse, et comme expression indignée des sentiments qui animaient alors nos marins contre les prétentions portugaises, et comme document, dont l'importance chronologique n'aura échappé à personne. Aussi bien nos rois se sont toujours posés comme les défenseurs de l'indépendance des mers, et ils ont eu le mérite de soutenir leurs théories par les armes. « François I^{er}, écrivait un historien espagnol contemporain, Herrera (1), entend poursuivre ses conquêtes et ses navigations, dont on lui conteste la légalité, tout comme les autres princes Chrétiens. Il veut également conserver des relations d'amitié et de bonne intelligence

(1) HERRERA. *Historia de las Indias Occidentales*. Decad. VII, liv. I, § IX, p. 14, edit. 1726 : Que el entendia seguir sus conquistas y navegaciones que de derecho le competian como à los otros principes de la Christiandad, y que queria conservar amistad y buena inteligencia con algunos principes de las Indias.

avec quelques princes indiens. » Un de ses officiers (1), général des galères depuis 1521, Bertrand d'Ornezan, baron de Saint Blancard, élevait ces considérations à la hauteur d'un principe absolu, quand il proclamait à propos de la capture de la *Pélerine* par les Portugais en 1532 que le roi de Portugal n'avait ni droit ni juridiction sur les nations américaines, que la mer était commune, l'accès des îles ouvert à tous, non pas seulement aux Français, mais à tous les peuples de l'univers. Les Ordonnances de la marine de 1517, 1537, 1543 et 1584 ainsi que les traités de paix de 1529, 1559 et 1598 soutinrent les mêmes théories de liberté (2). La plupart de nos ports, surtout ceux de l'Océan, ne cessèrent de les revendiquer (3). Aussi, malgré les déceptions et les déboires qui constituent trop souvent l'histoire de la France d'outre-mer, ce ne sera pas un médiocre honneur pour nos souverains et pour nos négociants que d'avoir, dès l'origine, posé des principes, qui sont aujourd'hui passés dans le droit international des nations civilisées.

Au XVI^e siècle, les Portugais niaient résolument ces principes. Cette contestation eut pour conséquence forcée, non pas une guerre ouverte entre les deux couronnes, mais une hostilité sourde et continue entre les marins des deux nations,

(1) VARNHAGEN. *Historia geral do Brasil*, p. 443. Dictus rex Serenissimus nullum habet dominium nec jurisdictionem in dictis insulis; imo gentes eas incolentes plurimos habent regulos quibus more tamen et ritu silvestri reguntur, et ita ponitur in facto. Etiam ponitur in facto probabili quod dictus serenissimus rex Portugalix nullam majorem habeat potestatem in dictis insulis quam habet rex Christianissimus; imo enim mare sit commune, et insulæ præfatæ omnibus apertæ, permissum est nedum Gallis, sed omnibus aliis nationibus eas frequentare et cum incolis commercium habere. — Cf. LA POPPELLINIÈRE. *Histoire des trois mondes*, liv. II, § 12, 13.

(2) PARDESSUS. *Collection des lois maritimes*, passim.

(3) Archives municipales de Rouen. A. 20, fol. 468.

qui se traduisit souvent par des faits regrettables, et prit même un tel caractère d'acharnement qu'elle faillit se convertir en un débat plus sérieux. Il serait curieux, mais il est difficile à cause de l'absence des documents, de suivre dans ses infinis détails cette querelle franco-portugaise. Le Brésil en fut surtout le théâtre. Les matelots des deux nations ne se contentèrent bientôt plus de se piller réciproquement. Ils adoptèrent vis-à-vis les uns des autres les féroces procédés des indigènes avec lesquels ils étaient en relation. Ils les associèrent même à leurs vengeances. Thevet (1) raconte qu'il voulut un jour arracher à la mort un prisonnier portugais, qui était tombé au pouvoir d'un cacique allié de la France : « mais le barbare farouche, ajoute-t-il, se print à me regarder d'un tel travers d'œil avec un visage si esmeu que rien plus, disant : Ha ! malheureux que tu es, jamais ie n'eus pensé que tu deusses de tant t'oublier, et que tu fusses si desloyal que de me prier pour ung qui est ennemi de ton nom. Ignores-tu que les siens et les ditz Margaïatz nos adversaires ne demandent que la ruine de ton capitaine et de toy, aussi bien que de nous, qui avons tousiours esté voz amis. » Cette haine réciproque était si bien enracinée au cœur des uns et des autres, qu'elle oblitérait les notions les plus élémentaires de l'humanité. En voici un exemple entre mille : L'Allemand Hans Staden avait été fait prisonnier par les Tupinambas, qui, le prenant pour un Portugais, s'apprêtaient à le dévorer. Il se prétendit l'ami des Français, et fut présenté à un interprète normand qui ne le comprit pas, et annonça à ses maîtres qu'ils pouvaient l'immoler en toute conscience. Plus heureux dans une seconde tentative, Staden réussit à convaincre le Français de sa nationalité. L'interprète consentit alors à intervenir en sa faveur, mais il ne chercha même pas à s'excuser de sa première inhumanité. « Il m'assura qu'il m'avait pris pour un Portugais

(1) Thevet. *Cosmographie universelle*, p. 909.

et que les gens de cette nation étaient de tels scélérats (1) qu'aussitôt que les Français pouvaient en prendre un au Brésil, ils le pendaient sur-le-champ; ajoutant qu'ils étaient bien obligés de se conformer aux mœurs des Indiens, et de souffrir qu'ils traitassent leurs prisonniers comme ils l'entendaient, puisqu'ils étaient comme eux ennemis des Portugais. » La haine entre Français et Portugais atteignit même un tel paroxysme qu'elle engendra des crimes monstrueux. On ne se contentait pas de laisser les Brésiliens accomplir en paix leurs hideux festins; on leur fournissait des vivres humains. Staden (2) raconte comment l'équipage du navire dieppois *la Belette* ayant réussi à s'emparer d'un navire Portugais, distribua quelques-uns de ses prisonniers aux Brésiliens, qui s'empressèrent de les immoler et de les manger. Les Portugais (3) de leur côté se faisaient un jeu des souffrances de leurs prisonniers Français. Tantôt ils les enterraient jusqu'aux épaules, et prenaient leurs têtes en guise de cible, tantôt ils les pendaient après les avoir mutilés, ou bien ils les livraient aux Brésiliens pour être dévorés. Léry (4) rapporte même qu'ils les écorchaient vifs ou les brûlaient à petit feu. Aussi que de sanglantes représailles et quelle série de crimes monstrueux!

Les Portugais paraissent s'être donné les torts de la première attaque. Dès 1504, afin d'empêcher les découvertes et

(1) HANS STADEN, ouv. cit., p. 151.

(2) id. p. 196, 208.

(3) VARNHAGEN. *Historia geral do Brasil*, t. 1, p. 443. « Idem Loppes suspendio dedit dictum dominum, ...et viginti alios ex suis sodalibus, duosque vivos silvestribus dilanianods et mandendos tradidit. »

(4) LÉRY, ouv. cit., § II. S'ils les trouvent sur mer à leur avantage, ils leur font une telle guerre qu'ils en sont venus jusques-là d'en avoir escorché de tous vifs et fait mourir d'autre mort cruelle. »

les progrès de nos matelots, le (1) roi Emmanuel avait expressément défendu à ses sujets de leur vendre des cartes ou des sphères terrestres, où seraient marqués les pays au sud de Manicongo et des îles San Tomé et del Príncipe. Depuis (2) il défendit également à ses capitaines de prendre à leur service des pilotes ou des matelots appartenant à d'autres nations; mais cette double interdiction ne fut jamais observée; non-seulement nos armateurs et nos négociants eurent à leur disposition les cartes et les sphères portugaises dont ils avaient besoin, mais encore bon nombre de pilotes ou de matelots Français montaient à bord des navires portugais. Ainsi, pour n'en donner qu'une preuve, lorsque le Portugais Magellan (3) fit, au service de l'Espagne, son fameux voyage de découverte, il avait plusieurs Français à bord de son escadre: sur *la Trinité*, Jean-Baptiste de Montpellier et Petit-Jean d'Angers; sur *le Saint-Antoine*, Jean de Rouen et Bernard Calmet de Lectoure; sur *la Victoire*, Simon de la Rochelle; sur *le Saint-Jacques*, Barthélemy Prieur de Saint-Malo, Richard d'Évreux, Pierre Gascon de Bordeaux, Laurent Corrat de Normandie, Jean Massiat de Troyes, Jean Breton du Croisic et Pierre Armand d'Auray, sans parler d'un prêtre (4) qu'il fut obligé de débarquer à cause de son insubordination.

Les rois de Portugal comprirent bien vite que leurs ordon-

(1) VARNHAGEN, ouv. cit., t. I, p. 36.

(2) *Ordenacoes Manuelinas*, liv. V, tit. 78, § 2 — tit. 88, § 11.

(3) NAVARRETE. *Viages y descubrimientos de los Espanoles*. t. IV, p. 12.

(4) HERRERA, ouv. cit., dec. II, liv. IX, § XIV. On peut encore remarquer, d'après HACKLUJT: *The principal navigations*, t. III, p. 719, qu'un pilote français aurait remis à sir John Yorcke, bien avant Cabot, une note sur les courants qui existent entre le cap de Bonne-Espérance et les côtes d'Amérique.

nances resteraient lettre morte s'ils ne les appuyaient point par les armes. Fort irrités par la présence de nombreux navires français sur des côtes qu'ils prétendaient leur appartenir, ils donnèrent ordre à leurs capitaines (1) de courir sur ces navires, et de les couler bas ou tout au moins de les prendre quand ils se trouveraient en force.

Le premier (2) acte d'hostilité, dont l'histoire ait gardé le souvenir, remonte à l'année 1505. Nous l'avons déjà rapporté, quand nous avons essayé de démontrer que nos compatriotes fréquentaient le pays dès le commencement du siècle. Deux de nos navires auraient été brûlés par les Portugais dans la rivière de Paraguaçu, un troisième pris, et leurs équipages impitoyablement massacrés. Mais il faut croire que les profits du commerce dans cette région compensaient et au-delà les inconvénients de la surveillance portugaise, car, quelques années plus tard, nos vaisseaux se retrouvaient dans ces parages aussi nombreux qu'en 1505. Il est probable qu'ils avaient répondu aux attaques des Portugais par des attaques semblables, et que tout voyage au Brésil était à ce moment à la fois une entreprise commerciale et une expédition militaire.

Le roi de Portugal ne s'attendait peut-être pas à cette résistance de la part de nos négociants. Dès 1516 (3) il expédiait un ambassadeur, Iacome Monteiro, à François I^{er} pour se plaindre des pirateries de ses sujets, et, en même temps,

(1) Curieux récit de Hans Staden (ouv. cit. p. 78) : « Nous trouvâmes au pays des Buttugaris un vaisseau français que l'on chargeait de bois : nous nous empressâmes de l'attaquer, dans l'espoir de nous en emparer facilement, etc. »

(2) Cité par VARNHAGEN, *Historia do Brasil*, t. I., p. 412-414. Cf. VASCONCELLOS, *Noticia do Brasil*, § XIX. — Id., *Cronica do Brasil*, liv. I, § 39.

(3) VARNHAGEN, ouv. cit., p. 37.

chargeait un de ses plus vaillants capitaines (1), Christophe Jaques, de débarrasser la côte brésilienne de la présence des Français. On ne connaît pas le résultat des négociations entamées par Monteiro, mais l'expédition de Jaques ne réussit que trop bien. Après avoir fondé un comptoir fortifié à Itamarca, dans la province de Parahyba, il ruina tous les établissements (2) français qu'il rencontra sur la côte, et prit ou détruisit leurs navires. Mais les vrais commerçants ne se découragent pas pour si peu. Chassés sur un point, ils reparaissent sur un autre. Les Phéniciens dans l'antiquité, les Anglais dans les temps modernes n'ont jamais réussi qu'à force de persévérance et d'obstination. Ainsi firent nos négociants français. Malgré leurs échecs répétés, malgré la perte de tant de leurs navires et l'indifférence du gouvernement à leur égard, ils ne renoncèrent pas aux profits du commerce dans ces terres nouvelles, et, sans plus se soucier de la surveillance organisée par les croisières portugaises, continuèrent leurs voyages à la côte du Brésil.

Dès son avènement au trône, Jean III envoya un nouvel ambassadeur en France, Francesco de Silveyra (1522). Le bruit s'était répandu que les Normands projetaient de fonder un établissement au Brésil, et que l'amiral de France, Bonivet, s'intéressait à la réussite de ce projet. On désignait même le Florentin Verrazzano comme le chef de l'expédition, et déjà quelques navires étaient en armement dans les ports de Normandie. Silveyra fut très bien accueilli par François I^{er}, mais ne reçut pas de réponse définitive. Comme ses instructions étaient pressantes, il insista, et finit par obtenir que le

(1) HUMBOLDT, *Histoire de la géographie du nouveau continent*, t. V, p. 148. — SOUTHEY, *Histoire du Brésil*, t. I, p. 29.

(2) D'après Gandavo (ouv. cit., p. 35), ce serait Lopez de Souza qui le premier conquit Itamarca et la délivra des Français au pouvoir desquels elle était, quand il vint s'y fixer. »

roi défendrait à l'expédition de partir (1). M. Murphy (2), auteur d'une intéressante biographie de Verrazzano, a retrouvé la dépêche de Silveyra, en date du 25 avril 1523, par laquelle l'ambassadeur apprenait à son souverain qu'il avait réussi « à mettre l'embargo sur le voyage du Florentin ».

Mais nos compatriotes supportaient avec peine cette immixtion des Portugais dans leurs affaires. Quelques-uns d'entre eux, exaspérés par la perte de leurs vaisseaux et la ruine de leurs spéculations, cherchèrent à leur rendre le mal pour le mal, et répondirent aux pirateries portugaises par des actes semblables de brigandage. On a conservé les lettres de marque délivrées en 1522 à Jehan Terrien, de Dieppe, à titre de représailles contre les Portugais, qui avaient pris un de ses galions sur la côte même du Portugal. Combien d'autorisations semblables durent être accordées (3), dont il n'est resté aucune trace dans l'histoire ! Il paraît que nos corsaires ne réussirent que trop bien à troubler le commerce portugais, car, en 1526, le roi Jean III se décida à tenter un vigoureux effort. Il fit (4) publier dans son royaume un édit par lequel il enjoignait à tous ses sujets, sous peine de mort, de couler les navires français qui allaient au Brésil ou qui en revenaient. Afin de mieux assurer l'exécution de ces ordres, il envoya

(1) ANDRADA. *Cronica do rey D. Joao*. part. I, § XIII.

(2) MURPHY. *The voyage of Verrazzano : a chapter in the Early of History maritime discovery in America*. Cf. *Revue critique d'histoire et de littérature*. 1^{er} janvier 1876.

(3) FRÉVILLE. *Histoire du commerce maritime de Rouen*, t. II, p. 432.

(4) VARNHAGEN. *Ouv. cit.* t. I, p. 443. « In anno MDXXVI idem rex Serenissimus per totum ejus regnum edictum ab eo enarratum publicationi dederat, quo continebatur præceptum expressum omnibus ejus subditis, sub pœna capitis, de omnibus Gallis ad dictas insulas accedentibus, seu ab eis recedentibus, submergendis. »

plusieurs escadres au Nouveau-Monde, et recommanda à leurs capitaines d'agir avec énergie.

Il serait intéressant de suivre dans leurs détails les péripéties souvent tragiques de la querelle engagée entre les deux marines française et portugaise ; mais cette étude présente des difficultés à peu près insolubles, car les documents authentiques font défaut ou se contredisent. En l'absence de données sérieuses pour résoudre ce problème, au moins essaierons-nous de poser quelques jalons. Trois épisodes paraissent avoir attiré l'attention des contemporains, la croisière de Christovam Jaques, l'affaire de la *Pélérine* et l'expédition de Sousa : nous allons successivement les passer en revue.

Le roi Jean III avait appris qu'une flotte française se disposait à piller les établissements portugais du Brésil. En réalité cette flotte se composait de deux navires et d'une galéasse, dont les armateurs se nommaient Ivon Cretugan, Jean Bureau, Jean Jamet et Guerret Mathurin Tournemouche (1). Deux de ces navires étaient Normands, le troisième appartenait à un armateur de Saint-Paul en Bretagne (2). Nos compatriotes rencontrèrent à l'entrée du Rio-Francisco un vaisseau nommé *le Gabriel*, qui faisait partie de la flotte de Garcia de Loaysa et était commandé par Rodrigo de Acuna. Ils pensaient si peu à le maltraiter qu'ils envoyèrent une de leurs chaloupes à sa rencontre pour lui indiquer les passes du fleuve, et lui prêtèrent des charpentiers et des calfats pour le radouber. Mais la bonne harmonie ne dura pas longtemps. Les matelots des deux nations se prirent de querelle, des coups de feu furent échangés, et le *Gabriel*, qui ne voulait pas engager la lutte dans ces conditions d'infériorité, coupa précipitamment ses amarres, et

(1) VARNHAGEN. Ouv. cit. t. I, p. 45.

(2) NAVARRETE. Ut supra, t. V, p. 172, 231, 239, 329, 323.

s'enfuit en abandonnant à terre le capitaine Acuna qui resta prisonnier. Le *Gabriel* alla se réfugier à la Baie de tous les Saints, mais il rencontra un autre navire français qui l'attaqua et le prit. Ce fut le dernier succès de nos compatriotes. Une véritable escadre portugaise, composée d'un navire et de cinq caravelles, venait d'arriver sur les côtes brésiliennes. Christovam Jaques, déjà connu par l'heureuse issue de la croisière de 1516, la commandait en chef. Il avait sous ses ordres Diogo Leite, Gonzalo Leite et Gaspar Correa. Il rencontra au nord de Bahia, dans un port près de San Francisco, les deux navires normands et le navire breton qui achevaient leur chargement de brésil, et s'en empara. Ce ne fut pas du moins sans résistance, car les Français, bien que très-inférieurs en nombre, se défendirent toute une journée (1). Les vainqueurs abusèrent de leur triomphe. Ils massacrèrent leurs prisonniers, après leur avoir fait subir d'horribles tortures. Ne s'avisèrent-ils pas de les enterrer jusqu'aux épaules, et de prendre leurs têtes comme cible à leurs arquebuses (2). Christovam Jaques qui, dans sa haine contre la France, avait autorisé de semblables cruautés, voulut assurer la prépondérance portugaise dans ces parages en achevant de ruiner l'influence française. Pendant plusieurs mois, il fouilla les anses et les baies de la côte, prenant tous les navires qu'il rencontrait, détruisant nos comptoirs, brûlant les cases des Brésiliens nos alliés, et bâtissant de loin en loin quelques forteresses pour assurer aux matelots portugais aide et protection contre les attaques prochaines de leurs rivaux.

La précaution n'était pas inutile. La croisière de Jaques avait ruiné en France bon nombre de familles. Le récit des

(1) VARNHAGEN. Ouv. cit. t. I, p. 32.

(2) Ces cruautés sont rappelées par une lettre de Diégo de Gouvéa adressée de Paris au roi de Portugal le 17 février 1525. Cf. VARNHAGEN, ouv. cit. t. I. p. 130.

cruautés portugaises avait exaspéré l'opinion publique. De vives protestations s'élevèrent contre ces actes de brigandage et ces massacres que rien ne justifiait. Le comte de Laval, gouverneur de Bretagne, réclama, au nom des victimes, une indemnité de 600,000 écus, et François I^{er} chargea son héraut d'armes, Angoulême, de porter à Lisbonne cette réclamation. Comme les négociations traînaient en longueur, bon nombre d'armateurs résolurent de se faire justice à eux-mêmes, et, en attendant que la Cour leur eût accordé l'autorisation d'exercer des représailles, tombèrent sur les navires portugais. En décembre 1530, un galion français surprit Fernambuco (1), et saccagea cette ville. Duarte Coelho, qui commandait la place, avait essayé de résister; mais les Brésiliens s'unirent aux Français, et il dut se résigner à évacuer la position. Le 16 janvier de la même année, le roi de Portugal écrivait à son ambassadeur en France, Silveyra, que les corsaires français avaient enlevé plus de trois cents bâtiments, et pris des marchandises pour une valeur de plus de six cent mille cruzades (2). Ces chiffres sont très-probablement exagérés, mais ils prouvent que la marine française avait rendu le mal pour le mal, et que les victimes de Christovam Jaques avaient été pleinement vengées.

La vengeance fut même si complète que le roi de Portugal s'inquiéta de nouveau des progrès de la France au Brésil, et résolut de renouveler la croisière qui avait si bien réussi en 1526. Il fit équiper une flotte de cinq vaisseaux, dont il confia le commandement avec des pouvoirs très étendus à Martin

(1) VASCONCELLOS. *Cronica do Brazil*, liv. I, § 100. Cf. *Diario de PEDRO LOPEZ DE SOUSA*, p. 14 et 18, à la date du vendredi 17 février 1531. « E me disseram que foran ao rio de Pernambuco, e como havia dous mezes que ao dito rio chegara hum galcan de França, e que saqueara a feitoria, e que roubara tola a fazenda que nelle estava del Rei nosso senhor ».

(2) TERNAUX COMPANS. *Notice sur la Guyane Française*.

Affonso de Sousa (1). L'escadre mit à la voile le 3 décembre 1530. Le 31 janvier 1531, Sousa était en vue du cap Saint-Augustin et capturait un vaisseau français muni de beaucoup de poudre et d'artillerie, et chargé de bois de Brésil. Au sud du cap, il prenait un second navire français chargé de la même marchandise, et livrait un combat acharné à un troisième vaisseau de la même nation, mais plus grand que les deux autres. Il le prenait également, et, après être entré à Fernambuco, le renvoyait en Portugal, et brûlait ses autres prises. Pendant plusieurs mois il longea les côtes brésiliennes, et fit partout reconnaître l'autorité du Portugal. Dans son voyage de retour, le 15 août 1532, non loin de l'île Saint-Alexis, près du cap Saint-Augustin, il s'empara d'un quatrième navire français, armé de huit canons, et d'un autre qui arrivait d'Europe chargé de munitions de guerre. Ces munitions étaient destinées à une petite forteresse bâtie sur la côte par nos compatriotes. Découragé par la perte de ces deux navires, le commandant de la forteresse invita Sousa à en prendre possession. Le vainqueur sans combat la fit raser, et construisit avec les matériaux une autre citadelle beaucoup plus forte.

Pendant que s'accomplissaient au Nouveau Monde ces opérations, qui ressemblaient singulièrement à des faits de guerre, en Europe les négociations n'avaient jamais été interrompues entre les cours de Lisbonne et de Paris, et, bien que leurs sujets se traitassent en ennemis, les souverains de ces deux pays affectaient de croire à une solution pacifique de la question brésilienne. Ils avaient même institué une commission mixte chargée de régler les indemnités réciproques, et conti-

(1) Le *Diario de navegação da armada que foi a terra do Brasil*, en 1530-1532, a été composé par PEDRO LOPES DE SOUSA et imprimé à Lisbonne en 1839 par M. DE VARNHAGEN. M. DE SANTAREM en a donné une analyse dans les *Nouvelles Annales des Voyages*. 4^e série, t. I, p. 339-372.

nuaient à observer tous les dehors de la légalité. On connaît peu le détail des négociations engagées entre les deux couronnes. Il paraîtrait néanmoins que François I^r céda trop légèrement aux obsessions de la cour de Lisbonne, car, dès 1531, il ordonnait à l'amiral de France d'arrêter les navires français qui revenaient du Brésil et de la Guinée, sous prétexte que le commerce de ces régions était exclusivement réservé aux Portugais. On conserve aux Archives municipales de Rouen le procès-verbal d'arrestation des navires de Nicolas de la Chesnaye, Jean le Gros, Pierre Moisi, Gilles le Froissi, Jean de Guignes et Richard Fessart, qui s'étaient livrés à ce commerce déclaré soudainement interlope (1). Ango lui-même, qui passait pour posséder la faveur du roi, n'aurait pas été épargné ; mais l'avisé normand affirma que ses navires revenaient d'un lieu « où oncques chrétien n'estoit encore allé », et on le laissa libre (2). Marino Giustiniano, un de ces alertes négociateurs que Venise entretenait alors dans les principales cours de l'Europe pour surveiller les événements et surtout les intérêts de la Sérénissime République, n'a eu garde d'oublier le débat diplomatique engagé entre les deux couronnes. Dans un de ces curieux rapports que les ambassadeurs vénitiens expédiaient à leur gouvernement, et qui constituent une source abondante de renseignements précis sur l'histoire de l'Europe, Marino Giustiniano s'exprimait en ces termes : « Le roi très-chrétien est en bonne amitié avec le roi de Portugal, qui respecte cette liaison avec soin. L'ambassadeur de Portugal me disait que son roi craignait beaucoup l'empereur, et désirait par conséquent

(1) FRÉVILLE. *Commerce maritime de Rouen*, t. I, p. 327.

(2) Requête de 1534 adressée au connétable de Montmorency. Cette pièce faisait partie de la collection David vendue en 1857 à Paris. On ignore ce qu'elle est devenue. Voir FRÉVILLE, *ouv. cit.*, t. I, p. 327.

que la France s'agrandit. On sait bien que dans les Indes, qui appartiennent au roi de Portugal *ex veteri occupatione*, celui-ci (1) non-seulement ne voudrait pas de rivaux, mais même prétend que ses rivages soient fermés aux sujets d'une puissance étrangère. Les Normands, les Bretons, les Picards qui étaient allés au Brésil ont été fort maltraités, ce qui donne lieu à des plaintes amères de la France contre les Portugais. Cependant les Français qui sont là, et d'autres qui y arrivent tiennent à conserver leurs droits : c'est pourquoi une négociation est depuis longtemps entamée. L'amiral traite pour la France, l'ambassadeur de Portugal pour son roi ; mais les riches présents que celui-ci donne à l'amiral traînent l'affaire en longueur ». Le fin diplomate croit savoir qu'une alliance de famille trancherait le débat. « Par là, ajoute-t-il, le Portugal voudrait couper court aux différends passés, et obtenir du roi très-chrétien l'engagement de ne pas toucher au Brésil : mais les négociations traînent, et le roi très-chrétien n'y met pas beaucoup d'intérêt ».

C'est en 1535 que Giustiniano adressait cette dépêche à son gouvernement : En parlant de la longueur et du peu de progrès des négociations entamées, il faisait peut-être allusion à une affaire restée célèbre sous le nom d'affaire de *la Pélérine*. Au mois de décembre 1530, Bertrand d'Ornesan, baron de Saint-Blancard (2), général des galères françaises sur la

(1) *Relation* de MARINO GIUSTINIANO, ed. Tommaseo, t. I, p. 87 : non solamente vuol avere la superiorità, ma non vuol ch'alcun altr' uomo, sta chi si voglia, vada a quelli luoghi. Ed essendo andati molte volte al Brasil, Francesi di Normandia, di Brettagna e Picardia, sono stati molto mal trattati dà Portughesi. E pur vogliono mantenere questa proprieta alcuni Francesi ed altri che vanno la.

(2) Voir aux pièces justificatives la protestation du baron de Saint-Blancard. Cf. lettre royale adressée de Lisbonne le 28 septembre 1532. « Na costa de Audalusia foi tornada agora pelas minhos caravelas que andavam na armada do Estreito, una não

Méditerranée, avait obtenu du roi François I^{er} l'autorisation d'armer à ses frais un navire, *la Pélérine*, destiné à naviguer dans les eaux brésiliennes. *La Pélérine* portait dix-huit canons, et avait cent vingt hommes d'équipage commandés par le capitaine Duperet. Son chargement avait été fait avec soin. Il consistait en marchandises à l'usage des indigènes, et en munitions et armes pour un fort que Saint-Blancard avait ordonné de construire sur la côte. *La Pélérine* partit de Marseille, et, après trois mois de traversée, arriva à Fernambuco, où elle fut attaquée par six navires portugais. Les Français, qui étaient mieux armés, eurent le dessus, mais ils n'usèrent de leur victoire que pour conclure un armistice avec les Portugais, et construire un fort, dans lequel ils entassèrent non-seulement les objets de provenance européenne qu'ils avaient emportés, mais surtout les marchandises brésiliennes qu'ils ne cessaient d'acheter. Dès que le fort fut achevé, Duperet renvoya *la Pélérine* en France, sous le commandement de Debarrau : sa cargaison représentait une valeur de six cent deux mille trois cents ducats, sans parler de tout ce qu'on gardait encore dans le fort.

Le voyage de retour ne fut signalé par aucun incident. En août 1531, *la Pélérine* se trouvait en vue du port de Malaga ; elle y entra pour se procurer des vivres, qui commençaient à lui manquer. Une flotte portugaise de six voiles, commandée par D. Martin et Correa, se trouvait à Malaga. Les Portugais s'informèrent de la provenance du navire, et des motifs de son arrêt. Dès qu'ils surent que les Français revenaient du Brésil avec une riche cargaison, ils résolurent de s'emparer du navire : seulement, comme Malaga appartenait à l'Espagne,

franceza carregada de brazil, e trazida a esta cidade, a qual foi de Marselha a Pernambuco, e desembarcon gente em terra, a qual desfez una feitoria minha que ahi estava, e deixon lá se tenta homens... com tencao de povo arem a terra e de sa defenderem ». Cf. VARNHAGEN, ouv. cit., t. 1, p. 61-63.

et qu'ils ne voulaient pas commettre un acte d'hostilité dans les eaux espagnoles, ils proposèrent à Debarrau de lui fournir des vivres et de partir avec eux. Le naïf marin ne soupçonna seulement pas le piège qu'on lui tendait. Il remercia au contraire l'amiral portugais de ces prévenances, lui acheta du biscuit, et leva l'ancre en même temps que lui. A peine *la Pélérine* et les vaisseaux portugais étaient-ils en pleine mer, que Martin fit venir Debarrau à son bord sous prétexte de le consulter sur la route à suivre, et le déclara son prisonnier. Il s'empara aussitôt de *la Pélérine* et de sa cargaison, et retourna à Lisbonne pour y rendre compte de son coup de main.

Le roi non-seulement approuva cet acte odieux, mais encore fit jeter en prison les matelots de *la Pélérine*, et prononça la confiscation, au profit du Trésor, des marchandises françaises. Prévenu de la construction du fort de Fernambuco, et résolu à ruiner à tout jamais le commerce français dans ces parages, il donna trois navires à Pierre Loppes, et le chargea de détruire le fort, et de massacrer sa garnison. Loppes suivit à la lettre ses instructions. Dès le mois de décembre de la même année, il se présentait à l'improviste devant la citadelle et en commençait le siège. Un certain de la Motte avait été investi par Duperet du commandement. Pendant dix-huit jours il résista, et tua beaucoup de monde aux Portugais; mais comprenant qu'il ne recevrait aucun secours et ne pourrait prolonger davantage la résistance, il demanda à capituler. En échange du fort, Loppes non-seulement lui promettait la vie sauve, mais encore s'engageait à le transporter lui, ses hommes, et leurs marchandises dans un lieu sûr. Cette capitulation fut signée par les parties contractantes, et Loppes jura sur une hostie consacrée qu'il resterait fidèle à ses engagements. A peine les Portugais avaient-ils pris possession du fort que leur chef, sans même écouter les protestations indignées de nos compatriotes, ordonnait de pendre de la Motte et vingt de ses hom-

mes, et en livrait deux autres à ses alliés brésiliens pour leurs hideux festins.

Loppes laissa pour commandant au fort de Fernambuco un certain Paulo Nunez, et revint en Portugal avec quelques navires français capturés, une trentaine de prisonniers, et toutes les marchandises qu'il avait trouvées dans le fort. Le roi fit aussitôt conduire les Français dans la prison de Faro, et prononça de nouveau la confiscation des marchandises au profit de la couronne.

Cette double exécution criait vengeance. La capture de *la Pélérine* et la trahison de Loppes indignèrent nos populations méridionales. Le baron de Saint-Blancard prit en main la défense de ses subordonnés, et réclama non-seulement une punition exemplaire, mais encore une forte indemnité. L'affaire avait fait du bruit. Le haut rang du demandeur, les nombreux intérêts engagés dans le commerce brésilien, la fin tragique de ces victimes des jalousies portugaises, tout se réunissait pour rendre probable la punition des coupables. En effet, en vertu de la requête présentée par Saint-Blancard le 11 mars 1538, une commission franco-portugaise fut créée, siégeant à Bayonne et à Fontarabie, pour le règlement des prises en mer. Jean de Calvimont, président, et Bertrand de Moncamp, conseiller au parlement de Bordeaux, furent nommés commissaires pour la France; Gonçales Pinheiro, évêque de Santiago au cap Vert, et le licencié Affonso Fernandez, commissaires pour le Portugal (1). On ne connaît pas le résultat de leurs délibérations. Il paraît cependant que les prisonniers de *la Pélérine* et du fort furent enfin relâchés. Ils avaient été fort maltraités à Faro. Quatre d'entre eux étaient morts de faim. Les autres n'avaient été mis en liberté qu'après avoir signé une fausse déposition, et onze d'entre eux, qui n'avaient pas

(1) SANTAREM, ouv. cité, t. III, p. 248-274.

consenti à se déshonorer par ce mensonge, avaient été punis par un redoublement de sévérité. Il fallut l'intervention directe de Saint-Blancard pour obtenir leur élargissement définitif. Quant aux marchandises confisquées, dont la valeur totale s'élevait au chiffre de 1,703,336 ducats, malgré l'authenticité des comptes présentés par les plaignants, on ne sait s'ils obtinrent jamais satisfaction. Il est probable que l'obstination portugaise lassa la vengeance française, et que les armateurs de *la Pélérine* ne furent pas plus indemnisés que ne l'avaient été les parents des victimes. Ce qui nous porterait à le croire, c'est que dès 1537, et le 22 décembre 1538, François I^{er} rendit deux édits fort sévères pour défendre de nouveau le commerce d'outre-mer. Les négociateurs portugais avaient sans doute réussi à le convaincre que les armateurs et les matelots français bravaient son autorité ou compromettaient ses alliances. Autrement on ne s'expliquerait pas une pareille mesure, dont la conséquence immédiate était la ruine de notre commerce d'outre-mer.

Pendant que la commission franco-portugaise continuait ses laborieuses négociations, et que la cour de France, par sa coupable indifférence, semblait autoriser les déprédations portugaises, Jean Ango, persuadé que François I^{er}, malgré la protection dont il le couvrait, ne prendrait jamais sur lui d'imposer ses volontés au Portugal par crainte de le joindre à la coalition, résolut de se passer de l'autorisation officielle et d'exercer des représailles. Il ne se plaignit pas, mais agit. Vers 1530, apprenant que les Portugais avaient pris un de ses plus beaux vaisseaux, et, après en avoir massacré l'équipage, l'avaient conduit triomphalement à Lisbonne, il jura de se venger. Un simple particulier entreprit alors une tâche devant laquelle reculait son souverain. Il osa déclarer la guerre au roi de Portugal et dirigea contre lui une grande expédition. C'est ainsi qu'au siècle dernier un négociant marseillais, Georges de Roux, irrité par les pertes que lui avait fait subir la marine anglaise, arma en corsaires tous ses

navires marchands, et lança un manifeste ou plutôt une véritable déclaration de guerre, signée Georges de Roux, contre Georges III d'Angleterre. L'armateur dieppois fut, au XVI^e siècle, plus heureux que l'armateur marseillais au XVIII^e. Secondé par les marins normands qui désiraient venger l'injure commune et solder un long arriéré de haines inassouvies, soutenu par l'opinion publique qui n'était pas insensible à la gloire de voir un simple particulier braver au cœur même de sa puissance le roi qui s'arrogeait l'empire des mers, Ango eut bientôt équipé dix grands navires et autant de moyenne grandeur. Huit cents volontaires grossirent le chiffre ordinaire des équipages. La flotte arriva bientôt à l'embouchure du Tage; chemin faisant, elle capturait tous les navires portugais. Elle remonta le fleuve en brûlant les villages bâtis sur ses rives, et menaça directement Lisbonne. Le roi de Portugal, très-effrayé, s'imagina tout d'abord que le roi de France lui avait déclaré la guerre; car son orgueil ne s'abaissait pas jusqu'à supposer qu'un simple armateur ait eu l'audace de l'attaquer, et il envoya des députés en France pour présenter ses excuses et demander la raison de ces hostilités. François I^{er} était alors à Chambord. Ango lui avait caché sa prouesse. Très-flatté dans son amour-propre de ce qu'un de ses sujets lui eût rendu le service de faire respecter ainsi le pavillon de la France, le roi renvoya les Portugais à Ango. Ce dernier les reçut à son château de Varangeville, très-durement disent les uns, avec magnificence prétendent les autres, mais en tout cas ne donna à ses vaisseaux l'ordre de se retirer qu'après avoir obtenu toutes les satisfactions qu'il réclamait.

Cette anecdote a été contestée. Sans doute aucun historien portugais n'en fait mention, ni Francisco de Andrada (1), ni Emmanuel de Coutinho, biographes particuliers du roi de

(1) *Chronica de Dom João III*, 4^e partie, § 56.

Portugal alors régnant, Jean III (1521-1557). Il nous faut d'ailleurs reconnaître qu'elle est assez peu vraisemblable. Est-il en effet possible qu'un souverain, qui disposait d'une puissante marine et régnait sur les Indes, ait été réduit à solliciter la paix d'un armateur étranger? M. Vitet, qui raconte cette anecdote d'après les traditions dieppoises, n'y croyait pas lui-même, et faisait soigneusement remarquer qu'elle ne s'appuyait sur aucune preuve authentique. Pourtant une tradition non interrompue a conservé le souvenir de cet acte glorieux. On a peut-être brodé sur les détails, mais le fond de vérité est certain. Le vicomte de Santarem (1) a publié les lettres de marque délivrées par François I^{er} à Jean Ango de Dieppe, le 22 mars 1530, par lesquelles le roi enjoignait à tous ses gouverneurs des provinces maritimes de ne pas s'opposer à ce que le vicomte et capitaine commandant de la ville et du château de Dieppe usât de représailles contre les navires du Portugal, à titre d'indemnité des pertes occasionnées à cet armateur, jusqu'à concurrence de 250,000 ducats. Un autre document contemporain, une lettre adressée par la reine Marguerite d'Angoulême, sœur de François I^{er}, à son cousin le Légat, semble indiquer que l'affaire eut un certain retentissement. Cette lettre est datée de Blois, 10 juin 1530 (2). « Mon cousin, le vicomte de Dieppe, ce porteur, s'en va maintenant en court, pour faire entendre au Roy, à Madame et à vous la vérité comment il va de l'affaire qu'il a en Portugal, et du peu d'estime que le Roy dudict Portugal, a fait des lettres que le Roy luy a escrites pour la dicte affaire; de quoy i'ai esté fort esbahie, et combien que la cognoissance que vous avez des mérites du dict vicomte et des bons, grans

(1) DE SANTAREM. *Quadro elementar das relacoês politicas diplomaticas de Portugal com as diversas potencias de mundo*. Cf. GUÉRIN, *Histoire maritime de la France*, t. I, p. 201.

(2) *Lettres de MARGUERITE D'ANGOULÊME*, édit. Génin, p. 253.

et continuels services qu'il a faicts au Roy, suffissent en vostre endroit pour sa recommandation, si ne me suis ie peu garder, pour la bonne et affectionnée volonté que ie luy porte, de vous en faire en sa faveur une particulière et non commune, etc..... » On connaissait donc à la cour les griefs d'Ango contre la cour de Lisbonne, et bon nombre de personnes haut placées prenaient un vif intérêt à cette revendication nationale.

L'acte d'accusation dressé contre l'amiral Chabot (8 février 1541), renferme deux nouvelles preuves de cette intervention d'Ango contre Jean III. Nous y lisons (1), en effet, que l'amiral a été atteint et convaincu « d'avoir iniquement prins et receu dudict Jehan Ango, vicomte de Dieppe, et de Pierre Proun, marchands de Rouën, poursuyvans près du Roy des lettres de marque contre le Roy de Portugal et ses subiectz, ung dyament estimé 3,005 escus. » Les Normands et le plus riche des Normands poursuivaient donc en 1530 leur vengeance contre le Portugal, et se considéraient vis-à-vis de son souverain comme en état d'hostilité. Il y a plus : Le même acte d'accusation renferme un témoignage irrécusable de la démarche du roi de Portugal, de l'ambassade qu'il envoya en France, et de la négociation entamée par ses députés avec Ango. On y lit en effet que l'Amiral a été convaincu « d'avoir desloyalement et infidèlement prins et receu plusieurs sommes de deniers par les mains des ambassadeurs du Roy de Portugal, mesmement la somme de 10,000 escuz d'une part, 15,000 escuz par aultres, 16,000 francs soubz couleur de composition faicte, au nom de Jehan Ango, vicomte de Dieppe. D'aultre part une tapisserie de la valeur de 10,000 escuz soubz tiltre de prest (2) ». Si donc les ambassadeurs

(1) ISAMBERT. *Recueil des anciennes lois françaises*. t. XII, p. 726.

(2) ISAMBERT, id. 725.

portugais achetaient si cher non pas la paix, mais seulement la médiation de l'amiral auprès d'Ango, leur visite au manoir de Varangeville cesse d'être invraisemblable, et la tradition dieppoise reçoit au contraire une éclatante confirmation. M. Puiseux (1), qui le premier a fait ressortir l'importance de cette déposition, se félicite comme d'une bonne fortune d'avoir mis hors de doute un fait qui était un nouveau titre d'honneur ajouté à tant d'autres pour la marine dieppoise.

Ce fut le plus haut comble de prospérité auquel soit parvenu Ango. Il paraîtrait que les Portugais, effrayés par ce déploiement inattendu de forces, prirent la résolution de s'adresser directement au roi de France, en le suppliant d'interposer son autorité pour arrêter les envahissements de ses sujets. François I^{er} était alors sous le coup du honteux traité de Cambrai. Charles-Quint venait de se faire couronner à Bologne empereur et roi d'Italie. Il dominait l'Europe centrale et méridionale. Ses Etats enveloppaient et menaçaient de tous côtés ceux de son rival. Aussi François I^{er} tenait-il à ménager les rares souverains qui ne s'étaient pas encore inféodés à la politique autrichienne, et, plutôt que de mécontenter le roi de Portugal qui, à un moment donné, pouvait opérer sur les derrières de Charles-Quint une utile diversion, il était disposé à sacrifier les intérêts de ses marins et de ses négociants. Cette politique était déplorable : le roi de Portugal n'était ni de taille ni d'humeur à aider la France dans la lutte qu'elle soutenait alors pour l'équilibre de l'Europe, et il allait profiter du désir trop visible qu'avait François I^{er} de conserver à tout prix son alliance ou tout au moins sa neutralité pour lui arracher des concessions funestes à la navigation française. Aussi bien ce sera l'histoire éternelle de notre marine, sous François I^{er} comme sous Louis XIV et Napoléon I^{er}. Elle sera toujours sacrifiée à d'autres intérêts,

(1) PUISEUX. *Rapport sur une charte relative à l'histoire de la Normandie au XVI^e siècle* (1852).

et délaissée ou compromise, alors qu'il aurait fallu la protéger et la fortifier à tout prix. François I^{er} ne comprit pas que ses plus sûrs alliés étaient les négociants et les matelots normands. Non-seulement il ne les soutint pas contre leurs rivaux, mais encore il eut le triste courage ou plutôt la funeste imprévoyance de préparer en quelque sorte leur ruine, quand il interdit à ses sujets, par l'ordonnance du 22 décembre 1538, tout commerce d'outre-mer.

Cet acte malencontreux mérite une mention spéciale. Nous en reproduisons (1) les parties principales : « François I^{er}, par la grâce de Dieu, etc... L'ambassadeur de nostre très cher et très amé frère, allyé et confédéré, le roy de Portugal, nous a fait dire et remonstrer que combien que de pièça, sur les remonstrances à nous faictes de la part de nostre dict frère, allyé et confédéré, par lettres patentes du pénultième iour de may l'am mil V^eXXXVII, et depuis, par aultres du XXIII iour d'aoust ensuiant, confirmatives d'icelles, nous eussions fait deffences et inhibitions à tous nos subgectz de ne aller à la terre de Brésil ne à la Malaguette, et que sy aucuns y estoient allez ou alloient, que tous et ungs chacuns, leurs biens, vaisseaulx et marchandises fussent prins et mis sous nostre main, ainsi qu'il est plus à plain contenu et déclaré par nosd. lettres, inhibitions et deffences, contrevenant à nostre vouloir et intention, ont voyagé esd. terres de Bresil et Malaguette, nous requérant led. ambassadeur sur ce pourveoir de nostre provision et remede convenable. Pour ce il est que nous ces choses considerer, voullans garder, observer et augmenter de nostre part les anciennes alliances et confederations d'entre nous et nostre très cher et très amé frère allyé et confederé le Roy de Portugal.... commettons par ces présentes que vous faictes ou faictes faire derechef et dabondant expresses inhibitions et deffences de par nous,

(1) FRÉVILLE. *Histoire maritime de Rouen*, t. II, p. 437.

sur certaines et grandes peines, à nous à appliquer à nosd. subiects, tant generally que particulièrement, et à son de trompe et cri public, qu'ils n'ayent à voyager esd. terres de Bresil et Malaguette, ny aux terres descubertes par les Roys de Portugal, sur peine de confiscation de leurs navires, denrées et marchandises, et de tous et ungz chascuns leurs biens et de punition corporelle, en les contraignant de ce faire et souffrir par prinse de corps, saisissement en nostre main de leurs d. biens, navires et marchandises, et aultres voeyes et manieres deubz et raisonnables, et au surplus informez-vous ou faictes informer bien et duement de ceulx de nosd. subiects qui ont voyagé esd. pays et terres du Bresil et Malaguette, depuis nosd. ordonnances, inhibitions et deffences, dont les cas, noms et surnoms vous seront baillez par escript plus à plain par declaration. Et outre ceux que par information ou aultrement, duement vous trouverez chargez et coupables, procedez ou faictes proceder par prinse de corps, saisissement en nostre main de leurs biens, navires, denrées et marchandises, le tout par inventaire, de manière que on sache respondre en nostre compte, etc..... »

Cette ordonnance draconienne mit en grand émoi tous les négociants français. Ango, qui commençait à vieillir, et n'avait ni l'ardace ni les bonheurs de la jeunesse, en fut péniblement affecté. Il engagea néanmoins ses compatriotes à protester. Quelques Rouennais (1), « les maîtres de navire », Charlot Migart, Olivier Chonard, Romain Guerry, Jean Geoffroy, Jean Chaulieu, Jean Avelline et Genevois, réunis à un certain nombre de marchands, décidèrent qu'ils iraient solliciter le retrait de l'ordonnance. Ils obtinrent satisfaction, et de nouveau la mer fut déclarée libre. Quelques années plus tard, en 1544, sur la nouvelle de l'arrivée en France d'un

1) Archives municipales de Rouen. A. 14, fol. 285. — Cf. DE FRÉVILLE, ouv. cit. I, 328.

ambassadeur portugais, qui venait renouveler les plaintes éternelles de sa cour au sujet des voyages français, les Rouennais (1), Jean de Quintanadoine, Barthélemy Laisselay, Guillaume de Monchel, Pierre Cordier et Joseph Tasserye se réunirent de nouveau, et envoyèrent à la cour une députation chargée d'empêcher le rétablissement de l'ordonnance. On ignore le résultat de leurs démarches, mais il est probable qu'elles aboutirent heureusement, car un des articles de l'ordonnance de 1543 sur la marine stipule (2) expressément la liberté des mers.

Ce fut le dernier jour de bonheur d'Ango. A la mort de François I^{er} son royal protecteur, la chance tourna. Il est vrai qu'il s'était aliéné ses concitoyens par sa hauteur. Inabordable aux bourgeois ses égaux de la veille, il ne logeait plus qu'au château, entouré de gardes, dur et sévère pour tous. Dans une assemblée de notables, il eut le malheur de frapper un certain Morel, son ancien associé, qui se prétendait frustré par lui. Morel lui intenta aussitôt un procès par devant l'Amirauté et son exemple encouragea d'autres créanciers. Coup sur coup on lui intenta cinq ou six procès en restitution. Or, les folles dépenses d'Ango avaient épuisé son trésor. Le roi n'était plus là pour venir à son aide, et, comme pour l'accabler à point nommé, son successeur rendit l'ordonnance du 10 décembre 1549, d'après laquelle, sous prétexte de couper court aux fraudes, que n'avaient pu prévenir les ordonnances antérieures du 28 octobre 1539, du 15 novembre 1540, du 23 février 1541 et du 25 mars 1543, il était interdit, sous les peines les plus graves, et sous n'importe quel prétexte de paix ou de guerre, d'importer en France, autrement que par Rouen, deux cent huit articles, dont suivait la nomenclature. C'était pour Dieppe un coup de mort, car cette prohibition insensée écartait tous les spéculateurs : c'était aussi pour Ango la ruine et la ruine

(1) Id. A. 14, fol. 337. — DE FRÉVILLE, id.

(2) Ordonnance de février 1543. Cf. ISAMBERT, ouv. cit. passim.

sans espoir, car il n'était plus assez jeune pour tenter une nouvelle fortune. En effet ses biens furent décrétés de prise et vendus. Il s'enferma dès lors au château de Dieppe, dévoré de chagrins, et abandonné par ses anciens amis. Il y mourut en 1551.

On l'enterra à l'église Saint-Jacques, dans la chapelle qu'il avait fait construire à ses frais vers 1535, alors qu'il nageait en pleine prospérité et que, de tous les points du monde, ses capitaines lui apportaient comme les tributs des pays par eux visités et exploités. Sur la pierre noire de sa tombe on grava l'écusson de ses armoiries. C'est tout ce qui reste d'Ango à Dieppe, car son palais de bois disparut dans le bombardement anglais de 1694. Les ruines du principal de ses châteaux, celui de Varangeville, existent encore. L'ancien manoir d'Ango n'est plus qu'une vaste ferme, mais dont les granges et les bergeries conservent un certain air d'élégance et de majesté. Des fenêtres encadrées de festons et d'arabesques, des médaillons sculptés et des balcons à jour, conservés çà et là, permettent de juger par ces débris de l'ensemble du château. Ango y dépensa beaucoup d'argent. On y travaillait encore en 1544, car on a retrouvé cette date au milieu d'un fleuron triangulaire sur une couronne qui supporte aujourd'hui une étable à vaches. A l'intérieur il ne reste que deux cheminées, l'une presque en ruines, l'autre surmontée d'une fresque dont les couleurs sont effacées. Dans l'intérieur du chambranle est figuré un vieillard, tenant en main un globe terrestre : c'est peut-être le père d'Ango. Dans un des angles de la cour, deux médaillons sont appelés par les gens du pays les portraits de François 1^{er} et de Diane, mais les traits sont tellement effacés qu'on peut tout aussi bien y reconnaître Ango et sa femme. Les autres médaillons représentent des nègres et des Brésiliens. A Varangeville comme à Saint Jacques, Ango avait tenu à honneur de perpétuer le souvenir des peuples, auxquels il devait en grande partie sa fortune. « On dirait que ce charmant manoir a conscience du changement de ses desti-

nées (1) ! En voyant ses murailles tronquées, ses grands toits aigus, ses tuiles d'ardoise et de plomb remplacées par ces lourdes couvertures qui l'écrasent, et ce funier en guise de fleurs, et ces lourds valets de ferme au lieu de pages et d'élégants varlets, de riant qu'il était il prend un aspect mélancolique et sévère », et l'on songe malgré soi à ce Médicis Normand, à cet autre Jacques Cœur qui survécut lui aussi à sa fortune, et eut à regretter d'avoir vécu trop tard.

VOYAGEURS ET NÉGOCIANTS.

I. LES FRANÇAIS AU BRÉSIL.

Ni les malheurs et la ruine d'Ango, ni la rivalité portugaise n'arrêtèrent nos compatriotes dans leurs fructueuses expéditions à la côte du Brésil. Au contraire, ces expéditions devinrent plus fréquentes, et les Portugais, malgré leur jalousie, durent se résigner à laisser nos marins négocier en paix avec les tribus de la côte, car ils n'étaient plus assez puissants pour les en empêcher, et avaient beaucoup de peine à maintenir leur domination dans les régions qu'ils occupaient. Il y eut alors comme une période de calme dans l'histoire de nos établissements brésiliens. Les relations entre la France et le Brésil furent plus fréquentes et devinrent presque régulières. Hans Staden, le prisonnier allemand, dont nous avons à plusieurs reprises cité la relation, parle comme d'une chose toute naturelle des voyages des Français. On retrouve pour ainsi dire à chaque page de son livre la trace de nos compatriotes. Ici (2) c'est un sauvage à qui les Français ont vendu un fusil

(1) VITET, *ouv. cit.*, t. II, p. 431.

(2) HANS STADEN, *ouv. cit.*, p. 93.

et de la poudre, et qui force Staden à s'en servir. Là ce sont des Brésiliennes (1) qui entourent le captif et lui coupent la barbe et les cheveux avec des ciseaux de provenance française. Plus loin (2), il parle de nombreux navires qui venaient tous les ans opérer leur chargement à la côte. « Sachant qu'il y avoit des Français dans le pays, écrit-il, et qu'il venait souvent des vaisseaux de cette nation. » -- « Les Indiens me dirent que les Français venaient tous les ans dans cet endroit. » (3) — « C'est là que les Français ont l'habitude de charger du bois de brésil (4). » Les rapports étaient donc suivis; l'influence française grandissait tous les jours, et peu à peu se préparait le terrain pour une exploitation sérieuse et un établissement définitif.

Parmi ceux de nos compatriotes, qui visitèrent alors la région brésilienne, nous en citerons deux (5) qui méritent une mention spéciale: le premier, Jean Alfonse de Saintonge, a, en effet, donné la première description scientifique du Brésil, et le second, Guillaume le Testu, en a dressé la première carte vraiment digne de ce nom.

On a prétendu que Jean Alfonse n'était pas Français. D'après le père Charlevoix (6), il serait originaire de Galice,

(1) Id., p. 105.

(2) Id., p. 115.

(3) Id., p. 96.

(4) Id., p. 175.

(5) Nous n'oublierons pas cependant quelques négociants de Rouen, cités dans le procès de l'amiral Chabot: Dagincourt et Huet qui, par contrat passé le 19 mai 1533, s'engageaient, au cas où ils relâcheraient au Brésil, à donner à l'amiral tout le bois de teinture qu'ils rapporteraient, et Pierre Proun, l'associé d'Ango dans ses revendications contre le Portugal. ISAMBERT. *Recueil des anciennes lois françaises*, t. XII, p. 726.

(6) CHARLEVOIX. *Histoire et description de la Nouvelle France*, t. I, p. 21.

peut-être de Santoña : mais les ouvrages qui nous restent de lui portent tous la désignation suivante : « fait par Jan Alfonse Xainctongeois, né au pays de Xainctonge, près la ville de Cognac ». Nous avons donc le droit de le revendiquer comme notre compatriote. Il est vrai qu'à l'exemple de plusieurs marins il navigua plus souvent à bord des navires étrangers que sur les vaisseaux français, et que dans ses longues navigations (1),

Ayant suivi plus de vingt et vingt ans
Par mille et mille mers, l'un et l'autre Neptune,

il fut la plupart du temps au service du Portugal, spécialement sur un navire commandé par Duarte de Paz : mais il n'abdiqua jamais sa nationalité. On le désignait dans la marine portugaise sous le surnom de *il Francez*. On a même conservé des lettres royales de sauf-conduit en faveur de Johannis Alfonsi Francez, qui erat expertus in viagiis ad Brasiliarias insulas (2) : Par ces lettres on lui promettait, au cas où il renoncerait à servir le Portugal, de ne pas le rechercher en vertu des lois contre les marins qui prenaient du service à l'étranger, ou naviguaient sans autorisation aux possessions portugaises d'Amérique. Il semble donc que notre marin ait tenu à honneur de réserver tous ses droits, et que les Portugais, par une faveur bien rare, aient voulu en quelque sorte rendre hommage, et à ses talents, et à son caractère, en lui accordant des privilèges spéciaux.

(1) Vers de MELLIN DE SAINT-GELAYS dans son édition des *Voyages Aventurieux* de Jan Alfonse.

(2) VARNHAGEN, ouv. cit., p. 46. O proprio João Alfonso, de appellido Francez, pratico do Brazil recebeu d'el rei carta de seguro de que não seria demandado, nem perseguido, por incurso nas penas dos que acceitavam serviço do mar das outras nações, ou iam as conquistas sem licença.

Aussi bien Jean Alfonse allait, à la fin de sa carrière, revenir dans son pays natal, et lui apporter le concours de son expérience nautique. En 1541, lorsque Jacques Cartier organisa son troisième voyage au Canada, et que Jean de la Roque, seigneur de Roberval, fut nommé par François I^{er} commandant en chef de l'expédition et vice-roi des terres découvertes et à découvrir, Jean Alfonse fut désigné pour servir de pilote principal. Non-seulement il s'acquitta de ces délicates fonctions à la satisfaction générale, mais encore fut envoyé par Roberval « vers le Labrador, afin de trouver un passage vers les Indes orientales : n'ayant pu réussir dans son dessein à cause de la glace, il fut obligé de retourner avec le seul avantage d'avoir découvert le passage qui est entre l'île de Terre Neuve et la grande terre du nord (1) ». Jean Alfonse composa ce qu'on appelait alors le *Routier* du voyage. Cette œuvre a été en partie conservée par Hakluyt. Elle porte le titre suivant : *An excellent Ruttier shewing the Course from Belle isle, Carpont, and the grant Bay up the river of Canada for the space of 230 leagues, observed by John Alphonse of Xainctoigne chiefe Pilote to monsieur Roberval, 1542.* Nous n'avons pas à nous prononcer ici sur le mérite de cet ouvrage, car les pays décrits par Jean Alfonse dans ce *Routier* ne sont pas ceux dont nous nous occupons en ce moment. D'ailleurs notre marin n'y attachait qu'une médiocre importance. Ce n'était sans doute qu'un de ces journaux de bord comme il en avait rédigé à chacun de ses voyages. Il s'intéressait bien davantage à une Cosmographie générale, à laquelle il travaillait depuis plusieurs années, et où il se proposait de consigner le trésor de ses observations et de l'expérience de ses contemporains. A peine revenu du Canada il se rendit à la Rochelle avec son ami et secrétaire,

(1) HAKLUYT *The principal navigations, viages and discoveries of the English nation, made by sea and ower land*, t. III, p. 237-240.

un capitaine de Honfleur, nommé Paulin Secalar, et les deux marins travaillèrent de concert au livre qui devait assurer leur réputation. Il est difficile d'établir leur part de collaboration. Peut-être Secalar se contentait-il de rechercher dans les ouvrages nautiques diverses observations qu'il ajoutait aux notes personnelles de Jean Alfonse. Le manuscrit commencé en 1544 fut achevé le 24 novembre 1545. Il est intitulé « *Cosmographie avec espère et régime du soleil et du nord, en nostre langue française, en laquelle amplement est traicté comment et par quel moyen les mariniers se peuvent et doibvent gouverner, conduire en l'art marine, etc* ». Jean Alfonse n'eut pas le plaisir de se voir imprimé. Il eut le malheur d'encourir la disgrâce du roi, et fut emprisonné à Poitiers (1) pour avoir fait la course contre les Espagnols.

Fortune lors, qui ses faits valeureux (2)
Avoit conduit au temps de sa ieunesse
L'abandonna et en lieu malheureux
Le rend captif en sa foyble vieillesse.

Il semble avoir été tué dans un combat naval :

La mort aussi (3) n'a point craint son effroy,
Ses gros canons, ses darts, son feu, sa fouldre,
Mais l'assaillant l'a mis en tel desroy
Que rien de luy ne reste plus que pouldre.

L'œuvre de Jean Alfonse, dont la grosseur effraya les imprimeurs, et la mauvaise écriture rebuta les lecteurs, n'a

(1) THEVET. *Cosmographie universelle*, t. II, p. 1021.

(2) MELLIN DE SAINT GELAYS — ut supra — Alfonse est mort avant le 7 mars 1547, date du permis d'imprimer des *Voyages Aventureux* qui contiennent ces vers de Mellin.

(3) Id. id.

jamais obtenu les honneurs de la publicité : mais, comme le bruit s'était répandu qu'il avait composé un ouvrage de longue haleine sur la navigation, un libraire de Poitiers, Jean de Marnef, crut pouvoir extraire du manuscrit, qui lui avait été confié, une sorte de résumé (1) qu'il intitula « *Les Voyages Avantureux du capitaine Ian Alfonse saintongeois*. Le poète Mellin de Saint Gelays avait été chargé par lui de la confection de ce résumé « à la requête de Vincent Aymard, marchand du pays de Piedmont, escrivant pour luy Maugis Vumenot, marchand d'Honfleur » ; mais il s'acquitta si mal de sa mission que la réputation de Jean Alfonse (2) en fut ébranlée. Marc Lescarbot, l'auteur de la *Nouvelle France*, n'écrira-t-il pas quelques années plus tard, et non sans raison, que « si les voïages de Jean Alfonse avoient peu estre

(1) In-4: 68 feuillets, chiffrés au recto, avril 1559. — Voici le sonnet, d'ailleurs médiocre, mis en tête de l'édition par Saint Gelais, édit. Blanchemain, t. I, p. 292.

Si la merveille unie à vérité
 Est des esprits delectable pasture,
 Bien devra plaire au monde la lecture
 De ceste histoire et sa variété.
 Autre Océan d'autres bords limité,
 Et autre ciel s'y voit d'autre nature,
 Autre bestail, autres fruits et verdure,
 Et d'autres gens le terrain habité.
 Heureux Colon qui premier en fit queste,
 Et plus heureux qui en fera conquête,
 L'un hémisphère avec l'autre unissant!
 C'est au Dauphin à voir ces mers estranges,
 C'est à lui seul à remplir de louanges
 La grand'rondeur du paternel croissant.

(2) Thevet lui-même, malgré sa crédulité, signale et réfute diverses erreurs de Jean Alfonse. Cf. *Cosmographie universelle*, t. II, p. 1021.

aventureux pour quelqu'un, ce n'avoit certes pas été pour le marin ». Pourtant telle est la force du fait accompli ou plutôt l'empire de l'habitude que, malgré ses imperfections et ses erreurs, les *Voyages Aventureux* furent encore réimprimés, en 1559, à Poitiers, chez le même Jean de Marnef; en 1578, à Rouen, chez Thomas Mallard; en 1598 à Paris, et en 1605 à la Rochelle chez les héritiers de Jérôme Haultin. Quant au manuscrit original, qui contient tant d'observations nouvelles, et constitué à vrai dire comme l'Encyclopédie maritime du XVI^e siècle, il fut oublié. Il serait aujourd'hui encore complètement inconnu sans M. Pierre (1) Margry, le savant archiviste du ministère de la marine, qui le découvrit pour ainsi dire à la Bibliothèque (2) nationale, et en donna une intéressante analyse accompagnée de nombreux extraits. Nous reproduirons ceux qui se rapportent au Brésil, d'autant plus volontiers qu'ils renferment la première description scientifique d'un admirable pays. Le style en est naïf, parfois puéril, mais l'impression générale est fort exacte, et les détails présentent une remarquable précision. Dans le texte est intercalé le tracé successif de la côte décrite et ce tracé est d'une étonnante fidélité.

Le Brésil, d'après Jean Alfonse, est compris dans la première des trois parties de l'Amérique, celle qui s'étend de la rivière de Maragnon au pôle antarctique; il est habité par trois nations, les Topinabaulx, les Anassoux et les Tabejares (3), « lesquels, dit-il, sont au-dedans de la terre, et ont continuellement guerre avec les aultres; et quand un de ces sauvages a été fait prisonnier, celui qui le tient est obligé

(1) MARGRY, *Navigations françaises*, p. 225-341.

(2) Fonds Baluze $\frac{7125}{a. a.}$ ancien 503, in-folio. 194 f.f. papier. lignes longues. cartes et figures coloriées. relié en veau fauve marbré, à l'aigle de France sur les plats, et au chiffre de Napoléon sur le dos.

(3) MARGRY, *ouv. cit.*, p. 305.

de luy donner six mois d'espace pour le graisser avant qu'il le tue, et luy bailler tout ce qu'il demande, et sa propre fille pour coucher avec luy. Et si elle engroisse et elle ayt enfant masle, il sera mangé après qu'il sera grand et gras, car ils dient qu'il tient du père; et si elle est fille ils la feront mourir, car ils dient qu'elle tient de la mère qui doit pas estre mangée ». Ces révoltants détails sont confirmés par Léry (1) : « Celui qui aura un prisonnier, écrit-il, ne faisant point difficulté de luy bailler sa fille ou sa sœur en mariage, s'il advient que les femmes qu'on avoient données aux prisonniers deviennent grosses d'eux, les sauvages qui ont tué les pères, alleguans que tels enfants sont provenus de la semence de leurs ennemis, mangeront les uns incontinent après qu'ils seront naiz ; ou selon que bon leur semblera, avant que d'en venir là, ils les laisseront devenir un peu grandets ». Gandavo ajoute même à l'horreur de ces détails : « Ils tuent l'enfant (2) après sa naissance, sans que personne parmi eux ait pitié d'une mort aussi injuste. Le père et la mère de la femme qui devraient le plus regretter cette mort, sont ceux qui en mangent le plus volontiers disant que c'est le fils de son père et qu'ils se vengent de lui ». Jean Alfonse parle de la polygamie, qui est pratiquée dans tout le Brésil. Il vante la pureté de mœurs des femmes américaines, du moins après leur mariage, et leur horreur de l'adultère. « Et sont bonnes gens à nous chrestiens, ajoute-t-il, et est bienheureux celui qui en peut avoir un pour nourrir. » En effet Léry qui vécut quelques mois dans l'intimité des Tupinambos confirme la véracité de ces observations, et revient à plusieurs reprises sur l'excellent accueil qu'il était assuré de rencontrer chez tous les sauvages d'alentour.

Jean Alfonse n'avait pas observé seulement les indigènes : il avait encore étudié les productions du sol. Il décrit avec

(1) LÉRY, ouv. cit., § xv.

(2) GANDAVO, ouv. cit., p. 140.

exactitude l'*avali* (1) ou maïs « qui vient en manière de matras (2) et fait bonne farine ; l'*ananas* qui semble à artichaux et sent si bon quand il est meur que la maison en sent toute, et est bon comme saveur de soucre et de conserve ». Il mentionne aussi quelques animaux ; il en décrit d'autres qu'il ne nomme pas, mais le fait avec assez de précision pour qu'on puisse les reconnaître. C'est surtout comme observations géographiques que son ouvrage est précieux. Les erreurs qu'il enregistre à côté de découvertes très-réelles servent à mieux faire apprécier sa bonne foi, et donnent pour ainsi dire la clef des discussions scientifiques qui agitaient alors le monde érudit. Ainsi il croira de très-bonne foi que le Brésil est une grande île et que la Plata et l'Amazone ont leur source commune dans un lac immense situé à l'intérieur. « Par la Platte, écrit-il (3), ont passé deux navires de mon temps : l'un, qui estoit navire d'Espagne, entra par la rivière de Maragnon, et l'autre qui estoit de Portugal, entra par la rivière d'Argent, et entrèrent dans le grand lac dont i'ay parlé ». Nous retrouvons ici l'écho d'une tradition singulière, qui a traversé les âges : On crut, aux premiers jours de la découverte, qu'il existait à l'intérieur du continent un lac immense, nommé le lac Parime, qui baignait un pays d'une richesse fantastique, dont le roi était vêtu de poudre d'or de la tête aux pieds. Ce monarque métallique, *El Dorado*, avait donné son nom à toute la contrée à la recherche de laquelle s'égarèrent bien des aventuriers. Jean Alfonse avait entendu parler de l'Eldorado, il connaissait la Plata et le Marañon, et peut-être avait quelque temps remonté ces deux fleuves gigantesques. Au débit énorme de leurs eaux et à leur double direction, il s'imaginait qu'ils étaient l'un et l'autre alimentés

(1) MARGRY, ouv. cit., p. 306.

(2) Espèce de javelot.

(3) MARGRY, ouv. cit., p. 306-307.

par ce lac inaccessible, et, sur la foi de quelques récits, dont il ne contrôla pas suffisamment l'exactitude, il écrivit sans hésiter que ce grand lac était leur source commune, mais il a soin de faire remarquer qu'il ne parle que par ouï-dire. Aussi bien excuserons-nous sa crédulité. Il a fait comme jadis Hérodote : Quand un récit frappait son imagination, il s'en emparait avec avidité. Nous l'excuserons d'autant plus facilement que cette erreur fut partagée par ses contemporains et qu'elle peut jusqu'à un certain point se justifier. Toutes les cartes (1) du seizième siècle désignent en effet la Plata et l'Amazone comme prenant leur source dans la même contrée, et, si cette erreur s'accrédita, cela tient à ce que les affluents du Haut-Amazone et de la Haute-Plata sont en effet très-rapprochés, et parfois communiquent entre eux dans la saison des pluies par des marais analogues à ceux du Haut-Nil, qui occupent, à cause du peu de déclivité de la région, d'énormes espaces. N'est-il vraiment pas curieux de penser que l'intérieur du continent avait déjà été exploré cinquante ans à peine après sa découverte, et que c'est un Français qui se faisait l'écho de ces voyages à l'intérieur ?

Pour tous les pays qu'il a visités lui-même, Jean Alfonse est d'une minutieuse exactitude. Qu'on en juge par cette description des bouches de l'Amazone, qu'on croirait écrite par un contemporain, tant elle est exacte et scrupuleusement étudiée (2). « Cette rivière Douce a soixante lieues de large à son entrée, et vient tant d'eaux de la rivière Douce, et court si très fort, qu'elle entre plus de vingt lieues en la mer, tellement que en les dictes vingt lieues ne se trouve point salée pour l'eau de ladite mer ». L'amiral Sabine a, en effet, constaté à plus de cent kilomètres en mer l'action des eaux douces de l'Amazone sur la salure de l'Océan. « Ceste lar-

(1) Cf. la carte de RAMUSIO reproduite dans ce volume.

(2) MARGRY, ouv. cit. p. 308.

geur en ladictè rivière, continue Alfonse (1), va bien vingt et cinq lieues en la terre, et icy fait deux rivières : l'une va vers le su-est, et l'autre va au sur-ouest, et celle qui va au su-est fort proffonde et a bien demy lieue de largeur, en sorte que une canaque y peut bien aller sans sonder, et l'eaux court si fort qu'il fault que ung navire ayt bonnes amarres et bonne ancre ». Après la grande île Marajo se présentent en effet deux énormes cours d'eau, exactement orientés comme l'indiquait Jean Alfonse ; l'Amazone proprement dit et le principal de ses affluents, l'Araguay. « La terre de ceste rivière, dit en terminant notre cosmographe (2), est une terre basse et plate, belle terre, car l'ay esté bien cinquante lieues en plus amont ladictè rivière sans que ie aye peu veoir aulcunes montaignes ». Rien de plus exact que cette description des vastes plaines formées par les alluvions du grand fleuve, et qui s'étendent avec une désespérante monotonie sur une étendue de plusieurs centaines de kilomètres carrés (3).

Combien est-il à regretter que toutes les autres relations de nos capitaines du XVI^e siècle aient été ou perdues ou détruites ! Si nous les avions conservées, il eût été possible de reconstituer l'histoire de ces hardies générations, et presque de dresser la carte de l'Amérique à cette époque : mais l'insouciance de nos pères ne connaissait pas de limites ; elle n'était surpassée que par leur hardiesse.

Guillaume le Testu, qui fut un des plus fameux pilotes de son temps, s'il n'en était le plus instruit, est une autre victime de cette insouciance nationale. On ignore jusqu'au lieu précis de sa naissance. D'après les uns il était d'origine provençale, d'après les autres il serait né en Normandie. Comme il prend lui-même le titre de pilote de la mer du

(1) MARGRY, ouv. cit., p. 308.

(2) MARGRY, id. id.

(3) Voir *Tour du monde*, nos 399, 400, 401, 461.

Ponent en la ville du Hâvre, il est peut-être originaire de ce port. Il voyagea toute sa vie dans les mers d'Afrique et dans celles du Nouveau Monde ; André Thevet, qui fut à plusieurs reprises son compagnon de voyage, le qualifie de « renommé pilote et singulier navigateur ». Le Testu paraît avoir adopté la Réforme. La dédicace de son Portulan en fait foi. Ce magnifique ouvrage, que nous a conservé le hasard des temps, fut composé en 1555 et dédié à l'amiral Coligny. L'auteur lui souhaite félicité et paix durable (1). Ce Portulan qui dénote une connaissance peu commune des régions qu'il décrit, est aujourd'hui conservé au dépôt de la guerre. Les peintures qui l'ornent sont dues à une main fort habile. Il serait à désirer, pour l'honneur de la cartographie française, que ce respectable monument des connaissances scientifiques de nos compatriotes au milieu du XVI^e siècle fût un jour ou l'autre tiré d'un injuste oubli. Chacune des cartes de Testu est enrichie de notes fort étendues. Voici celle dans laquelle il décrit le Brésil, avec une remarquable exactitude :

« Ceste pièce fait demonstration d'une partie d'Amérique ou les regions tant du Bresil caniballes que du royaume de Prate sont descriptes situées soubz la zone toride soubz le premier climat antidia meroes et finissant soubz le meilleu du quatreisme climat antidia rodon. Envyronnée du costé de septentrion de l'océan des Caniballes et Entille du costé d'Orient la grant mer océane. Tous les abitants de ceste terre sont sauvaiges n'ayant cognoissance de Dieu. Ceulx qui abitent à l'amont de l'équinoctial sont malings et mauvais mangeans chair humaine. Ceux qui sont plus eslongnés de l'équinoctial estant plus aval sont traictables. Tous les dicts sauvaiges tant de l'amont que de l'aval sont nutz ayant leurs loges et

(1) On peut consulter sur ce Portulan deux très-curieux articles de M. SABIN BERTHELOT à propos de l'ouvrage de *Don Ramon de la Sagra* sur l'île de Cuba, insérés dans le *Journal de l'Instruction publique*. Cf. F. DENIS *Une fête brésilienne célébrée à Rouen en 1550*, p. 32-35.

maisons couvertes d'écorches de boys et de feuilles. Ils mènent ordinairement guerre les uns contre les autres, c'est assavoir ceulx des montagnes contre ceulx du bord de la mer. Ceste region est frétille en milcq et manioc qui est une racine blanche de quoy ils font de la farine pour menger, car ils ne font point de pain ; aussy y a-t-il force naveaux de trop meilleur goust que ceulx du pays de France avec ennieus (1) qui est un fruit délicieux avec plusieurs aultres sortes de fruits. Aussi nourrit ceste terre sengliers, loups cerviers, agoutins, tatous et plusieurs sortes de bestes, avec grand nombre de poulailles semblables à celles de ce pays de France. Papegaulx de divers plumaige. Les marchandises de ceste terre sont cotons, brésil, poyvres, bois servans à teinture avec gros vignolz desquels on faict patenostres et ceintz à femmes, les desuditz abitans sont grant pescheurs de poisson et fort adroits à tirer de l'arc ».

Guillaume le Testu devait mourir non loin de cette région, dont il connaissait si bien les productions et les habitants. En 1572, il se trouvait dans le Darien, près de la ville de Nombre de Dios, quand il apprit l'arrivée de l'anglais Francis Drake, qui préludait à sa gloire future en poursuivant sur toutes les mers le pavillon espagnol. Les deux capitaines associèrent leurs haines et s'emparèrent d'un butin énorme, mais, dans l'action, Guillaume le Testu fut tué par un soldat ennemi (2).

Jean Alfonse et Guillaume le Testu ne sont pas les seuls capitaines français voyageant au Brésil, dont l'histoire ait conservé le nom. Parmi les hardis marins et les intrépides armateurs, qui, tout en faisant leur fortune, soutenaient alors dans ces lointains parages l'honneur du pavillon national, il

(1) Ananas?

(2) CIMBER et DANJOU. *Archives curieuses de l'Histoire de France*, 1^{re} série, t. IX, p. 434-437. TORZAY. *Vie de Strozzi*.

en est deux, Jean Duplessis et Guillaume de Moner, qui ont eu l'heureuse chance de transmettre leurs noms à la postérité.

Il est vrai que le souvenir de Duplessis ne nous a été conservé que par la gracieuse légende de Paraguassu et Caramourou, qui résiste difficilement aux exigences de la critique historique: mais, en négligeant les détails pour ne tenir compte que de l'ensemble, le fait en lui-même, c'est à dire la réalité du voyage de Duplessis, est à l'abri de toute contestation. Voici le résumé de cette légende qui a inspiré à un poète brésilien, Santa Rita Durao, des chants fort appréciés par ses compatriotes (1) : Un Portugais, Diego Alvarez Correa, jeté par un naufrage sur les rives de San Salvador, près de Bahia, mais assez heureux pour conserver ses armes et ses munitions, réussit à inspirer aux sauvages qui l'avaient recueilli un tel respect qu'ils le surnommèrent *Caramourou*, ou l'homme qui lance le feu. Caramourou leur rendit tant de services qu'ils le choisirent comme chef de tribu et s'honorèrent de son alliance. La fille d'un des principaux chefs indigènes, Paraguassu, s'éprit pour lui d'une violente passion et vécut avec lui. Après quelques années survint un navire français, monté par des Dieppois, et commandé par le capitaine Duplessis. Correa, que sa grandeur n'attachait pas au rivage brésilien, se jeta à la nage, dès qu'il eut aperçu le navire, afin d'y trouver un asile et de regagner l'Europe. Paraguassu, voyant s'éloigner celui sans lequel elle ne pouvait plus vivre, se jeta elle aussi à la mer. Touché par sa constance, Duplessis consentit à la recevoir avec son ingrat amant, et les débarqua tous deux dans un des ports du

(1) Ce poème a été traduit en français par Eugène de Montglave (1829), et réimprimé en 1845 dans la collection des *Epicas Brasileiros*. — Voir sur Caramourou BRITO FREYRE : *America Portuguesa*, liv. 1, 95--101 WARDEN. *Histoire de l'Empire du Brésil*, t. 1, p. 252-255.

royaume. L'aventure de Paraguassu et Caramourou fut vite connue. Présentée à la cour de France, la belle indienne eut l'insigne honneur d'être tenue sur les fonts baptismaux par Henri II et Catherine de Médicis. Quelque temps après elle fut mariée avec celui qu'elle avait choisi. Revenus au Brésil, les deux époux acquirent dans la province actuelle de Bahia, une sorte de pouvoir souverain sur des tribus jusqu'alors indépendantes. Leurs droits furent respectés par le Portugal, et ils moururent tous deux dans un âge fort avancé (1). D'après une autre version, qui paraît se rapprocher davantage de l'histoire, Correa aurait reconnu les bienfaits de Henri II par la plus noire ingratitude. Il lui avait promis d'employer son influence sur les Brésiliens pour fonder une colonie française. Il avait même obtenu d'un négociant français, peut-être de Duplessis lui-même, deux vaisseaux bien garnis de munitions et de marchandises, mais il les livra au roi de Portugal, Jean III, qu'il avait déjà fait prévenir des projets du roi de France par Pedro Fernandez Sardinha, qui venait de terminer ses études à Paris. Sardinha fut récompensé par le titre de premier évêque du Brésil, et Correa fut investi du gouvernement de Bahia (2).

Telle est la légende. Elle est restée populaire au Brésil. On montre encore l'arbre de la Découverte, derrière lequel Correa s'était caché après son naufrage ; dans la chapelle da Graça, qui relève du couvent de San-Bento, et que l'on considère comme le plus ancien édifice de San-Salvador, repose Paraguassu. Ses descendants directs vivent encore, et occupent dans leur patrie un rang honorable. En dépit de la perpétuité de cette tradition, rien n'est moins prouvé que le

(1) FERDINAND DENIS. *Le Brésil*. Collection de l'Univers pittoresque, p. 35-38.

(2) ACCIOLI. *Memoria da provincia Bahia*, 1835, t. I, p. 54. — VASCONCELOS. *Cronica do Brasil*, liv. I., p. 36 et 38.

voyage de la belle Paraguassu à la cour de Henri II. Il est impossible de lui assigner une date précise, et de la confirmer par des témoignages contemporains. Paraguassu a pourtant vécu, et la poésie populaire lui assure l'immortalité. N'est-elle pas comme le touchant symbole de la jeune Amérique qui se donnait naïvement et de tout cœur à l'ancien monde, dont elle reconnaissait la supériorité ? Aussi n'est-ce que justice d'associer à son nom celui du capitaine Duplessis, qui l'aurait conduite en Europe.

Bien autrement authentique est le voyage de Guillaume de Moner. Hans Staden, dont nous avons à diverses reprises (1) allégué le témoignage, rapporte qu'en 1554 il était prisonnier des Brésiliens et avait à peu près perdu l'espoir de recouvrer sa liberté, quand il apprit qu'un navire dieppois, nommé la *Marie Belette*, venait de débarquer dans la baie de Rio, « C'est là que les Français ont l'habitude de charger du bois du Brésil. Ils vinrent avec une embarcation au village où j'étais, et achetèrent aux Indiens du poivre, des singes et des perroquets. L'un d'entre eux, nommé Jacques, qui parlait leur langue, étant venu à terre, me vit, et demanda la permission de m'amener. Mon maître refusa, disant qu'il voulait beaucoup de marchandises pour ma rançon. » Il paraît que cette proposition refroidit notre compatriote, car il ne répliqua rien, se contenta de donner à l'infortuné quelques banales consolations, et repartit. Staden désespéré prit alors un parti extrême. Il courut au rivage en renversant les Brésiliens qui voulaient l'arrêter, et atteignit la chaloupe française au moment même où elle partait. Il s'attendait à être le bienvenu, mais les matelots le repoussèrent en alléguant que, s'ils l'emmenaient de force, ils s'aliéneraient les indigènes, avec lesquels ils tenaient au contraire à conserver les meilleures relations. L'infortuné dut reprendre le chemin du village, où sa tentative d'évasion

(1) HANS STADEN. *Histoire d'un pays situé dans le Nouveau Monde*, p. 175 et suiv.

fut punie par un redoublement de cruauté. L'égoïsme commercial avait étouffé chez nos compatriotes la voix de l'humanité. Aussi bien l'équipage de la *Marie Belette* semble avoir été singulièrement composé. Ce sont ces mêmes matelots qui, après avoir pris un navire Portugais, livrèrent un de leurs prisonniers à un chef, nommé Staden, qui s'empressa de le manger. Cette barbarie reçut sa juste punition. Le vaisseau se perdit en mer dans le voyage de retour, et Staden, alors délivré, put annoncer aux parents des victimes leur sort malheureux.

En effet l'équipage d'un autre navire Français, plus accessible aux sentiments de pitié, délivra la même année Hans Staden. Ce dernier, dans sa reconnaissance, sentiment bien rare pour un Allemand, a conservé le nom du navire et de ses chefs. Le navire se nommait la *Catherine de Wateville*; il avait pour commandant Guillaume de Moner, pour pilote François Schantz, et pour interprète Perot. Staden fut accueilli chaleureusement par eux, quand il vint les visiter avec son maître dans la baie de Rio. On lui donna des vêtements et on joua à bord une véritable scène de comédie pour décider le Brésilien à céder son esclave moyennant rançon. Deux des matelots feignirent d'être les frères de Staden, envoyés à sa recherche par leur vieux père. Ils le serrèrent dans leurs bras, et se mirent aux genoux de Moner, pour le décider à emmener leur malheureux parent. Le capitaine était au courant de la situation, mais, comme il ne se dissimulait pas le mécontentement du Brésilien, et tenait à ne pas compromettre ses relations futures, il voulait paraître avoir la main forcée. La vue de quelques marchandises européennes détermina enfin le barbare, et Hans Staden recouvra la liberté. A peine installé dans le vaisseau libérateur, il dut prendre part à un combat contre un navire Portugais, et reçut une blessure à la jambe. Le 31 octobre 1554, la *Catherine* quitta la baie de Rio, et, après une traversée fort heureuse, arriva à Honfleur le 22 février 1555.

Si les noms de Jean Alfonse, Guillaume le Testu, Duplessis, et Guillaume de Moner sont les seuls que le temps ait respectés, on sait néanmoins que nos compatriotes fréquentaient alors le Brésil. D'après Staden (1) on avait vu des Français à San Salvador, et à Tatuapura. Ils venaient même si souvent dans un port situé à l'embouchure du San Francisco qu'on l'appelait Porto dos Francezes. D'après la *Noticia do Brasil* (2) ils fréquentaient la baie d'Ibipitanga, Traição, la rivière de Magoape, le cap Saint Augustin et Porto Velho. Les historiens portugais (3) avouent que les indigènes entraient volontiers en relations avec nos matelots, surtout avec ceux de Normandie et de Bretagne, qui s'habituèrent à considérer ces régions comme leur appartenant. A Bahia, et surtout à Rio leur prépondérance n'était même plus discutée. En 1551, un certain Gaspar (4) Gomes de Ilheos était bloqué deux mois et demi dans le golfe do Rio par un capitaine français, qui, tout en le surveillant, continuait paisiblement ses opérations commerciales avec les indigènes, et Gomes de Ilheos n'osait ni troubler sa quiétude, ni essayer de forcer le blocus, parce qu'il avait appris que d'autres navires français étaient en charge au cap Frio. Le 15 avril de la même année un combat naval s'engageait (5) au cap Frio entre un vaisseau français et un vaisseau portugais commandé par Goës. Vers la même époque un autre Portugais, Luys Alvares de San Vicente

(1) HANS STADEN, ouv. cit. p. 45.

(2) NOTICIA DO BRASIL, § IX, XI, XVIII.

(3) VARNHAGEN, *Historia geral*. t. I, p. 189. « Mas outro perigo crescente punha em maior risco a ruina e a perda do Brazil a Bretanha et a Normandia consideravam as terras do Brazil tão suas como o proprio Portugal. » Cf. id. p. 228

(4) TERNAUX COMPANS. *Notice historique sur la Guyane Française*, p. 12-17.

(5) VARNHAGEN, ouv. cit. p. 206.

n'échappait qu'avec peine à la poursuite d'un navire français qui comptait, disait-il, au moins trois cents hommes d'équipage, et Bras Cubas de Santos apprenait à la cour de Lisbonne que décidément les Français (1) se fortifiaient au cap Frio. La fortune semblait se déclarer en notre faveur, et nos rivaux renouçaient presque à leurs droits.

II. — LES BRÉSILIENS EN FRANCE.

La preuve la plus curieuse de la fréquence des rapports qui, vers le milieu du XVI^e siècle, resserrèrent les liens qui unissaient la France au Brésil, nous est fournie par un curieux opuscule, imprimé à Rouen en 1551, et dont M. Ferdinand Denis a eu l'heureuse idée de donner une analyse étendue et de citer les passages les plus importants (2).

C'était alors la coutume, quand un souverain visitait pour la première fois une des villes de son royaume, de lui faire ce qu'on appelait une *entrée*. Les plus riches citoyens et les plus hauts fonctionnaires luttaient entre eux de magnificence, afin de marquer son séjour par des fêtes brillantes. En 1548, Lyon avait reçu la Cour avec un luxe inouï et une prodigalité qui fit sensation. Les Rouennais prièrent le roi de vouloir bien à leur tour les honorer de sa visite, et résolurent de lui faire oublier les splendeurs de Lyon par la richesse et l'originalité de leur réception. Henri II et Catherine de Médicis étaient alors dans l'enivrement des premières années de leur royauté ; ils ne rêvaient que plaisirs et fêtes ; aussi acceptèrent-ils avec empressement la proposition des Rouennais, et, en octobre 1550, la Cour de France arriva dans la vieille capitale normande. Un écrivain anonyme a décrit les fêtes et les céré-

(1) TERNAUX COMPANS, ut supra.

(2) F. DENIS. *Une fête Brésilienne célébrée à Rouen en 1550.* Paris, Techener 1850.

monies de Rouen dans un opusculé intitulé : « *La Deduction du sumptueux ordre plaisantz spectacles et magnifiques theatres dressés, et exhibés par les citoiens de Rouen ville metropolitaine du pays de Normandie, à la sacre Maiesté du Tres christian Roy de France, Henry secôd leur souverain Seigneur, et à Tresillustre dame, ma Dame Katharine de Medicis, la Royne son espouze, lors de leur triumphant ioyeux et nouvel advenement en icelle ville, qui fut es iours de mercredi et ieudy premier et secôd iours d'octobre, mil cinq cens cinquante* (1). » Grâce à ce curieux opusculé, nous savons que les Rouennais, afin de donner plus d'éclat à leur réception, avaient invité des artistes et des poètes étrangers à les aider de leurs inspirations. Ils offrirent en présent deux statues d'or au royal visiteur, dressèrent en son honneur des obélisques, des temples, des arcs de triomphe « animez de fort beaux personnages », et, dans leur amour des réminiscences antiques, figurèrent jusqu'à l'apothéose de François I^{er}. Mais la partie vraiment originale de la fête, celle qui intéressa le plus vivement la Cour entière; fut la reproduction de quelques scènes de la vie brésilienne. Il y avait alors à Rouen un certain nombre de Brésiliens, venus en France pour la visiter. Ils appartenaient à la tribu des « Tabagerres », importante fraction du peuple Tupinamba, qui de tout temps s'était signalée par son accueil empressé et sa large hospitalité vis-à-vis de nos compatriotes. Leur chef les avait accompagnés. Il se nommait Morbicha (2). Les Rouennais le prièrent de vouloir bien, lui et ses hommes, donner au roi de France comme une idée des mœurs brésiliennes. Malgré la saison

(1) Rouen, chez Robert le Hoy Robert et Jehan dictz du Gord tenantz leur boutique au portail des libraires, 1551.

(2) C'était sans doute un chef électif, et le nom de Morbicha s'applique moins à un homme qu'à une dignité. CARDIM (*Narrativa epistolar de una viagem e missão jesuitica pela Bahia etc.*) parle des Murubichas qui conduisaient au combat les guerriers brésiliens.

avancée, on était au commencement d'octobre, il fut convenu que les rives de la Seine offriraient les scènes pittoresques et variées que nos matelots contemplaient sur les rivages américains. Afin de rendre l'illusion plus complète, on improvisa une forêt brésilienne, on bâtit à la hâte quelques cases, et comme les productions et les animaux du pays ne manquaient pas à Rouen, il ne fut pas malaisé de rendre l'imitation aussi complète que possible. Enchantés de se retrouver au milieu d'un paysage qui leur rappelait le pays natal et de vivre quelques heures comme au milieu de leurs forêts, fiers d'attirer sur eux l'attention des souverains et des plus grands seigneurs d'un puissant royaume, ces Brésiliens se prêtèrent avec empressement au désir des magistrats de Rouen, et leur promirent de jouer au naturel ce que, dans la langue légèrement pédantesque du temps, le rédacteur anonyme de la « *Déduction du sumptueux ordre* » appelle leur *sciomachie* (1), ou combat fictif.

Les Tabagerres de Rouen n'étaient pas assez nombreux pour « naïvement dépeindre au naturel » leurs guerres et leurs danses, les divers incidents qu'amenait le trafic du bois de Brésil, et leurs chasses. Ils n'étaient en effet que cinquante (2). Mais un grand nombre de matelots normands

(1) Mieux vaudrait *sciamachie*, ou combat avec son ombre; allusion à un exercice antique qui consistait à agiter les bras et les jambes comme une personne qui se battrait contre son ombre.

(2) T. FARIN, dans son *Histoire de la ville de Rouen* (t. I, pp. 126, 1738) parle de la fête de 1550; il connaissait probablement la *Déduction de la Somptueuse entrée*, mais il l'avait ou mal lue ou copiée avec négligence, car il n'hésite pas à faire danser trois cents Brésiliens sur les bords de la Seine, tandis que le récit authentique n'en admet qu'une cinquantaine... « Le long de la chaussée des emmurées, dit-il, dans une place vuide, était une troupe de Brésiliens, au nombre de trois cents hommes tous nus, qui exerçaient une espèce de guerre les uns contre les autres entre les arbres et les brussailles, qui y étaient plantez pour donner du plaisir au Roy. »

connaissaient le Brésil et ses coutumes. Plusieurs d'entre eux avaient même séjourné quelque temps dans le pays en qualité d'interprètes. Le conseil municipal de Rouen pria tous ceux qui voudraient ajouter à l'éclat de la cérémonie de grossir pour quelques jours la petite troupe brésilienne, et de figurer avec eux dans cette fête étrange. Deux cent cinquante matelots ou interprètes acceptèrent la proposition, et se mêlèrent aux Brésiliens. Ils poussèrent même si loin l'exactitude et la couleur locale, qu'ils adoptèrent le costume primitif des Tabagères, et se montrèrent, vêtus de leur bonne volonté, devant Catherine de Médicis et ses jeunes dames d'honneur. Mais telle était la naïve curiosité qui entraînait alors les esprits que cette particularité passa comme inaperçue. Non-seulement les magistrats de Rouen qui avaient organisé la fête, « gens doctes et bien suffisants personnaiges », n'y virent aucun mal, mais encore la Cour tout entière y montra « face ioyeuse (1) et riante. » La reine Catherine témoigna même à diverses reprises toute sa satisfaction, car « le second iour, comme on renouveloit le spectacle, la royne, passant en sa pompe et magnificence par dessus la chaussée, ne le sut faire sans prendre délectation aux iolys esbatemens et schyomachie des Sauvages. »

Mais il est temps de céder la parole à l'auteur de la *Déduction du sumptueux ordre*, et de connaître d'après lui les scènes de ce drame à trois cents personnages : « Le long de la dicte chaussée qui s'estend depuis le devant de la porte des dites emmurées, iusques au bort de la rivière de Seyne, sied une place en prarye non ediffiée de deux cens pas de long (2) et de trente cinq de large, la quelle est pour la plus grande partie naturellement plantée et umbragée, par ordre, d'une saussaie de moyenne fustaye et d'abondant fut le vuide artificiellement

(1) F. DENIS, ouv. cit., p. 8.

(2) Id., p. 13-16.

remply de plusieurs autres arbres et arbrisseaux comme genestz, geneure, buys et leurs semblables entreplantez de taillis espes. Le tronc des arbres estoit peint et garny en la cime de branches et floquartz de buys et fresne, rapportant assez près du naturel aux feuilles des arbres du Bresil. Autres arbres fruitiers estoient parmy eulx chargez de fruitcz de diverses couleurs et especes imitans le naturel. A chacun bout de la place, à l'environ d'une quadrature estoient basties loges ou maisons de troncs d'arbres tous entiers, sans doller ni préparer d'art de charpenterie, icelles loges ou maisons couvertes de roseaux, et fueillarts, fortifiés à l'entour de pal en lieu de rempart, ou bouleverd en la forme et maniere des mortuabes et habitations des Brisiliens. Parmi les branches des arbres volletoient et gazouilloient à leur mode grand nombre de perroquets, esteliers, et moysons de plaisantes et diverses couleurs. Amont les arbres grympoient plusieurs guenonnez, marmotes, sagouins, que les navires des bourgeois de Rouen avoient nagueres apportez de la terre du Bresil. Le long de la place se demenoient çà et là, iusques au nombre de trois centz hommes tous nuds, hallez et herissonnez. Sans aucunement couvrir la partie que nature commande, ils estoient faconnez et equipez en la mode des sauvages de l'Amerique dont saporte le boys de Bresil, du nombre desquelz il y en avoit bien cinquante naturelz sauvages freschement apportez du pays, ayans oultre les autres scimulez, pour decorer leurs faces, les uns, lèvres et aureilles percées et entrelardées de pierres languettes, de l'estendue d'un doigt, pollies et arrondies, de couleur d'esmail blanc et verde esmeraude. Le surplus de la compagnie, ayant frequenté le pays, parloit autant bien le langaige et exprimoit si nayfvement les gestes et façons de faire des sauvages, comme s'ilz fussent natifz des mesmes pays. Les uns s'esbatoient à tirer de l'arc aux oyseaulx, si directement éiaculantz leur traict fait de cannes, iong ou roseaux, qu'en l'art de sagaptaire ils surpassoient Merionez, le Grec, et Pandarus, le Troyen. Les

autres couroient après les guenonnes, viste comme les Troglodytes après la sauvagine ; aucuns se balançoient dans leurs lietz subtilement tressez de fil de coton attachez chacun bout à l'estoc de quelque arbre, ou bien se repositoient à l'umbrage de quelque buisson trappys, les autres coupoient du boys qui, par quelques-uns d'entre eulx, estoit porté à un fort construit pour l'effet sur la rivière, ainsi que les mariniers de ce pays ont accoustumé faire quand ils traictent avec les Brisiliens : lequel bois iceulx sauvages troquoient et permuttoient aux mariniers dessus ditz, en haches, serpes et coings de fer, selon leur usage et leur maniere de faire. La troque et commerce ainsi faite, le boys estoit batellé par gondolles et esquiffes, en un grand navire à deux hunes ou gabyes radiant sur ses ancrs : laquelle estoit bravement enfunailée et close sur son belle de paviers aux armaries de France, entremeslées de croix blanches, et pontée davant arriere : l'artillerie rangée par les lumières et sabortz tant en proue qu'en poupe, et le long des escottartz..... les bannieres et estendarts de soye tant hault que bas estoient semées d'ancres et de croissanz argentez, undoyants plaisamment en l'air. Les matelotz estoient vestus de sautembarques et bragues de satin, my-partis de blanc et noir, autres de blanc et verd qui montoient de grande agilité le long des haultbancz et de l'autre funaille. Et sur ces entrefaites, voicy venir une troupe de sauvaiges qui se nommaient à leur langue Tabagerres, selon leur partialitez, lesquels estants accroupis sur leurs tallons et renges à l'environ de leur Roy, autrement nommé par iceux Morbicha, avec grande attention et silence ouyrent les remontrances et l'harangue d'iceluy Morbicha, par un agitement de bras et geste passionné, en langaige brésilien. Et ce fait, sans réplique, de prompte obéissance vindrent violement assaillir une autre troupe de sauvaiges qui s'appeloient en leur langue Toupinabaulx ; et ainsi ioinctz ensemble se combatirent de telle fureur et puissance, à traict d'arc, à coups de masses et d'autres batons de guerre, desquels ils ont accoustumé user, que finalement les Toupinambaulx des-

confirent et mirent en route les Tabagerres; et non contents de ce, tous d'une volée coururent mettre le feu et bruler à vifve flamme le mortuabe et forteresse des Tabagerres, leurs adversaires, et de faict, ladite scyomachie fut exécutée si près de la vérité, tant à raison des sauvages naturelz qui estoient meslés parmi eux, comme pour les mariniers qui par plusieurs voyages avoient traffiqué et par longtemps domestiquement résidé avec les sauvages, qu'elle sembloit estre veritable, et non simulée, pour la probation de laquelle chose plusieurs personnes de ce royaulme de France, en nombre suffisant, ayant fréquenté longuement le pays du Bresil et Cannyballes, attestèrent de bonne foy l'effect de la figure (1) precedente estre le certain simulachre de la verité. »

La fête brésilienne de Rouen eut un grand retentissement. Il y eut dès lors, dans presque toutes les cérémonies de ce genre, des sauvages qui se livrèrent à leurs jeux en présence de la Cour. Ainsi à l'entrée de Charles IX à Troyes, le 23 mars 1564, des sauvages figurèrent, mais le Cérémonial se tait sur leur nationalité. A l'entrée du même souverain à Bordeaux, le 9 avril 1565, on vit paraître trois cents hommes d'armes « conduisans douze nations estrangères captives, telles qu'estoient Grecs, Turcs, Arabes, Egyptiens, Taprobaniens, Indiens, Canariens, Mores, Ethiopiens, Sauvages américains et *Brésiliens*. Les capitaines desquels haranguèrent devant le Roy chacun en sa langue entendue, par le truchement, qui l'interprétoit à sa maiesté (2) ».

(1) Allusion à une planche fort intéressante qui accompagne la *Déduction*. Gravée sur bois par un artiste inconnu, elle reproduit dans la naïveté de leurs attitudes et l'innocence de leurs costumes les Brésiliens de Rouen. M. F. Denis remarque avec raison que c'est le premier monument iconographique que le xvi^e siècle ait fourni sur le Brésil. Aussi l'a-t-il fait figurer dans sa réimpression de la *Déduction de la Somptueuse entrée*.

(2) TH. GODEFROY. *Le Cérémonial de France ou description des*

A Rouen même s'est longtemps perpétué le souvenir de la présence et du séjour des Brésiliens. « Rue Malpalu, n° 17, écrit un savant archéologue (1), presque en face de la rue des Augustins est l'enseigne de l'île (2) du Brésil, maison en bois. Elle se distingue par un grand bas-relief, divisé en deux sujets relatifs à la découverte de l'Amérique; de petites figures nues sont sculptées sur les montants, au milieu d'ornements gothiques. Cette devanture, qui n'est pas indigne de l'attention des curieux, date du milieu du XVI^e siècle ». L'hôtel de la rue Malpalu a été récemment démoli, mais l'enseigne a été conservée et déposée au Musée des Antiquités. Sculptée sur bois et peinte, elle représente les diverses opérations qu'exigeaient de la part des Brésiliens la coupe et la traite de l'ibirapitanga.

De ces divers témoignages il résulte que les relations entre la France et le Brésil étaient fréquentes vers le milieu du XVI^e siècle; aussi comprend-on que le gouvernement français, malgré son indifférence en matière commerciale, ait enfin songé à détourner cette activité à son profit, en fondant un établissement sérieux dans cette région, et en assurant à nos négociants et armateurs la protection de ses canons et de

cérémonies, rangs et séances observées aux couronnemens des Roys de France, etc.

(1) LA QUÉRIÈRE. *Description historique des maisons de Rouen, dessinées et gravées par E. H. Langlois.* (1821).

(2) Cette dénomination d'île du Brésil ne doit pas nous surprendre. Dans les premières relations adressées du pays de Santa Cruz au Portugal, ce pays est presque toujours désigné sous le nom d'île. Les navigateurs normands partageaient cette erreur. *Ex ea insula quæ terra nova dicitur*, lisons-nous dans la Chronique d'Eusébe de Césarée continuée par M. et P. Paulmier. *Ad Brasilianas insulas*, est-il dit dans la protestation du baron de Saint Blancard, etc.

ses vaisseaux. Le chevalier de Villegaignon (1) fut le promoteur de cette entreprise qui, bien conduite, aurait été pour notre pays une source pour ainsi dire inépuisable de richesses et de conquêtes pacifiques. Elle échoua par sa faute, et la déception fut d'autant plus vive que les espérances étaient mieux fondées. Ce fut le premier essai de colonisation tenté par la France, et ce devait être la première des mésaventures qui constituent presque toute notre histoire coloniale.

(1) Peu de noms ont été orthographiés de tant de façons diverses. Bien que le chevalier soit nommé sur son épitaphe *Villegagnon*; bien que le bourg qui appartenait à sa famille et le château dont les ruines existent encore à dix-sept kilomètres de Provins soient désignés sous le même nom, comme le chevalier signait ses lettres *Villegaignon*, et que plusieurs de ses contemporains l'appellent ainsi, nous avons adopté cette forme de *Villegaignon*.

DEUXIÈME PARTIE : LA COLONISATION.

LES PROJETS DE VILLEGAINON.

I. — BIOGRAPHIE DE VILLEGAINON.

Villegaignon est un des personnages les plus extraordinaires du XVI^e siècle, si fécond pourtant en types étranges. Soldat, marin, diplomate, historien, controversiste, faiseur de projets, agriculteur, industriel, érudit, philologue même, ce fut, à vrai dire, un homme universel. Il mériterait les honneurs d'une biographie particulière qu'on n'a pas encore songé à écrire (1), sans doute parce que les éléments en sont dispersés dans trop d'ouvrages différents, et que, pour étudier Villegaignon, il faudrait étudier l'histoire du XVI^e siècle tout entier. Nous nous contenterons de rappeler ici les faits saillants de sa vie antérieure, et nous n'insisterons que sur le curieux épisode de la colonisation du Brésil entreprise sous ses auspices.

Nicolas Durand de Villegaignon naquit à Provins (2) vers

(1) Nous faisons pourtant une très-honorable exception pour la Notice mise par M. DE GRAMMONT en tête de son édition de la *Relation de l'expédition de Charles-Quint contre Alger* (p. 1-26).

(2) Et non en Provence, comme l'ont imprimé très à tort les éditeurs du MORÉRI, trompés sans doute par la similitude des mots.

l'an 1510 (1). Son père se nommait Louis Durand, seigneur de Villegaignon, et sa mère Jeanne de Fresnoy (2). Louis Durand était procureur du roi au bailliage de Provins. Un acte de 1516 le qualifie même de conseiller du Roy en ses conseils d'état et privé : ce qui détruirait les allégations des écrivains protestants qui, plus tard, contestèrent au chevalier sa noblesse et jusqu'à son nom (3). La famille de Villegaignon était au contraire fort honorablement connue dans la province, où elle avait, à plusieurs reprises, exercé des charges de magistrature. Villiers de l'Isle Adam, le fameux grand-maître de l'ordre de Rhodes, qui défendit avec tant d'héroïsme cette île chrétienne contre les assauts des Turcs, était le propre oncle de Nicolas, et ce fut sans doute son exemple, sa protection, et l'espoir justifié de parvenir, grâce à lui, à une haute position qui déterminèrent la vocation du jeune Champenois.

(1) Cette date n'est qu'approximative, car les registres de l'état civil n'étaient pas encore régulièrement constitués, et nous n'avons pas l'acte de naissance du chevalier.

(2) Voir Mémoires de CLAUDE HATON, éd. Bourquelot. La généalogie de la famille est reproduite dans l'appendice. Louis Durand assistait le 2 juin 1504 à la dédicace de saint Quiriace. Il signait en 1509 le procès-verbal sur la réforme de la coutume de Meaux, et mourut en 1521. Sa veuve lui survécut 43 ans. Elle mourut le 30 août 1564. L'un et l'autre furent inhumés à Saint-Pierre de Provins. Ils étaient représentés sur leur tombe avec leurs huit garçons et leurs cinq filles. Cf. Bourquelot, p. 1095.

(3) Les armes de Villegaignon portaient : D'azur à trois chevrons d'or brodés, accompagnés de trois besans d'or, deux en pointe, un en chef. D'après D. MORICE. *Mémoires pour servir de preuves à l'Histoire de Bretagne*, t. III, p. 1089, le cachet de cire rouge fermant une lettre de Villegaignon au duc d'Estampes représentait les armes du chevalier « qui sont escartelés au 1 et 4 ». Trois chevrons accompagnés de trois tourteaux, bezans et coquilles, et au 2 et 3 un sautoir. Au chef chargé d'une croix.

On ne sait rien de ses premières années. Il est probable qu'il reçut cette forte et vigoureuse éducation des gentilshommes de l'époque, où se mêlaient dans un équilibre harmonieux les exercices du corps et ceux de l'esprit ; car il fut toute sa vie aussi distingué par sa force et son adresse que par son érudition et la variété de ses connaissances. C'est à l'Université de Paris, où Calvin fut son condisciple, qu'il se prépara de la sorte aux aventureuses et dramatiques péripéties de sa future existence : mais il aimait trop la vie active pour prolonger son séjour dans une Université. Aussitôt que les règlements le lui permirent, il prononça ses vœux et entra dans l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem, qui venait de perdre Rhodes, et se fixait à Malte. D'après la Biographie universelle et la Biographie Didot il aurait pris cette grave détermination en 1531 ; M. Ythier (1) donne pour date 1535, mais cette différence de date importe peu, car le futur défenseur de la bannière du Christ était alors relégué dans une position secondaire, qui ne lui permettait pas de laisser une trace dans l'histoire de son temps. C'est seulement en 1541, lors de la fameuse expédition de Charles Quint contre Alger, qu'il se signala pour la première fois par son héroïsme, et appela sur lui l'attention de ses contemporains.

Nous n'avons pas à raconter ici cette déplorable entreprise (2). On sait que l'Empereur avait réuni contre Alger des forces imposantes, 65 navires de guerre et 451 bâtiments de

(1) *Miscellanea*. Recueil manuscrit de la bibliothèque de Provins.

(2) Voir sur l'expédition d'Alger. *Expeditio in Africam ad Argieram* par VILLEGAINON — *Papiers d'états du cardinal de GRANVELLE*, journal de VANDENESSE, t II, p. 612.— CHARRIÈRE. *Négociations de la France dans le Levant*, t. I, p. 522, 525, 527, 535.— BRANTÔME, édit. Lalanne, t. I, p. 52, 72, 73. SANDER RANG et DENIS. *Fondation de la Régence d'Alger*. — MARMOL. *Description de l'Afrique*, livre V. — P. JOVE, livre II, p. 714, etc.

transport, montés par 12,330 marins et 23,900 soldats. Ces soldats appartenaient à presque toutes les nations chrétiennes, Allemands, Italiens, Espagnols, etc. Une centaine de chevaliers de Malte, et parmi eux Villegaignon, faisaient partie de l'*Armada*. Le débarquement s'effectua sans résistance (23 octobre), et les Impériaux s'emparèrent de toutes les positions qui dominaient la ville. Alger semblait condamnée. La tempête la sauva. Des pluies torrentielles fondirent tout à coup sur l'armée chrétienne, qui n'avait pas encore reçu son matériel de campement, et des vents impétueux empêchèrent la flotte d'approcher du rivage. Les Algériens profitèrent du découragement et de la lassitude des assiégeants pour tenter une sortie générale. Tout plia sous leur choc impétueux. Ils surprirent et égorgèrent dans leur premier sommeil les postes avancés, et arrivèrent jusqu'au camp. Au milieu de la panique générale les chevaliers de Malte firent face à l'ennemi, se groupèrent autour de leur étendard porté par le brave Savignac de Balaguer, ne tardèrent pas à disperser les assaillants, et, prenant à leur tour, l'offensive, marchèrent sur la porte Bab-Azoun. Leur charge fut tellement vigoureuse que le dey, effrayé de leur audace, fit fermer la porte, abandonnant les fuyards au fer des chevaliers qui en firent un grand massacre. S'ils avaient été soutenus, la ville aurait pu être prise : mais le plus grand désordre régnait dans l'armée chrétienne, et l'Empereur Charles-Quint ne se doutait seulement pas qu'une poignée de braves étaient aux portes d'Alger.

Les chevaliers de Malte abandonnés de tous, écrasés par les projectiles qui tombaient sur eux du haut des murs, se décidèrent à reculer jusqu'au défilé de Cantarat-el-Afran pour y soutenir une nouvelle attaque des Algériens. C'est à ce moment que Savignac de Balaguer, furieux de voir qu'il lui fallait retourner en arrière, planta sa dague dans la porte Bab-Azoun en criant aux assiégés : « Nous reviendrons la chercher ! » Dans les nouvelles positions occupées par les chevaliers s'engagea un terrible combat dont les indigènes

conservèrent longtemps le souvenir ; Villegaignon s'y signala par sa froide valeur. Réunis en un seul groupe qui barrait comme une muraille l'entrée du défilé, et résolus à mourir pour sauver l'armée, les chevaliers firent subir à l'ennemi des pertes effroyables. On raconte que Villegaignon arracha de son cheval un Algérien qui venait de le frapper de sa lance, et, quoique blessé, trouva la force de le clouer à terre avec sa dague. Les ennemis étonnés de cette résistance se réfugièrent alors sur les hauteurs voisines et décimèrent sans péril à coup de flèches ou de fusils ces héroïques défenseurs de la bannière chrétienne. Près de la moitié d'entre eux, trente-huit sur quatre-vingt-seize, et parmi eux Villegaignon, gisaient à terre morts ou hors de combat, lorsqu'enfin l'Empereur chargea en personne pour les dégager. Ils avaient peut-être sauvé l'armée : ils avaient certainement sauvé l'honneur du drapeau (25 octobre 1541).

Les chevaliers étaient allés au combat couverts de leurs cuirasses, mais portant au-dessus de ces cuirasses des sou-brevetes de soie cramoisie ornées de la croix blanche. Les Algériens se souvinrent longtemps de ces hommes rouges, qu'ils n'avaient pu entamer. Le bruit se répandit parmi eux qu'Alger ne tomberait que sous les coups de guerriers vêtus de rouge, et, si on en croit la tradition, les pantalons garance et les retroussis écarlates de nos soldats, en 1830, justifièrent cette prédiction. Tous les historiens du temps s'accordent à exalter le courage de ces chevaliers, dont le plus grand nombre appartenait à la langue de France. Ce sont eux encore auquel l'Empereur confia le périlleux honneur de former l'arrière-garde et de couvrir la retraite. Pendant quatre jours ils réussirent en effet à contenir la poursuite, et empêchèrent le massacre des traînants.

La blessure reçue par Villegaignon au combat de Cantarat-el-Efran le priva de l'honneur de prendre part à ces quatre jours de combats acharnés : On avait dû l'emporter du champ de bataille, et l'embarquer tout de suite. Il fut assez heureux

pour échapper à l'effroyable tempête qui engloutit la plupart des survivants de ce désastre, mais sa blessure se rouvrit pendant la traversée et il fut forcé de s'arrêter à Rome pour y achever sa guérison. Il y reçut l'hospitalité dans le palais que possédait alors dans la capitale du monde chrétien l'illustre famille Angevine des du Bellay. Guillaume du Bellay, aussi grand capitaine qu'habile négociateur, et son frère, le cardinal Jean, avaient groupé autour d'eux une véritable cour de lettrés, et presque de libres penseurs. Villegaignon passa quelques mois dans ce milieu sympathique, où il rencontra celui que Budé appelait « le gentil et ingénieux Rabelais. » Il profita de ses loisirs forcés pour composer en latin la Relation de l'Expédition d'Alger, et s'acquitta d'un devoir de reconnaissance en dédiant son œuvre à Guillaume du Bellay. Cet ouvrage plusieurs fois réimprimé (1) au XVI^e siècle, traduit en Français (2) et en Allemand (3), était devenu à peu près introuvable. M. de Grammont en a donné en 1874 une nouvelle édition, enrichie de notes et de commentaires, qui lui prêtent la valeur d'un travail original (4). On peut reprocher à l'*Expeditio in Argieram* de manquer de précision dans certains détails, par exemple dans la fixation des dates, mais le récit est fort animé. Une grande sincérité y éclate partout. Les recherches les plus minutieuses n'y laissent rien découvrir de douteux. Les événements militaires sont expo-

(1) Edit. princeps 1541. — 2^e 1542, in-4^o. — se retrouve inter varios authores de rebus Caroli V in Africa, 1555, in-8^o. BRUNET (*Manuel du libraire*, t. I, col., 1235) cite les éditions d'Anvers, Strasbourg et Venise.

(2) Traduction française par Pierre Tolet, 1542 — autre traduction par Benoist de Gourmont 1552.

(3) Traduction allemande par Martin Merendano. Neubourg, 1546 — se retrouve intergermanicarum rerum scriptores Schurdii, 1574, in-8^o, p, 1419.

(4) *Relation de l'expédition de Charles-Quint contre Alger*, par M. H. D. DE GRAMMONT, 1 vol., in-8^o. Paris et Alger, 1874.

sés avec une rare intelligence. Le style est sobre, et d'une élégance qui n'exclut pas la concision et l'énergie. On voit que l'auteur était nourri de la lecture des meilleurs écrivains de l'antiquité. En résumé c'est le plus précieux des documents qu'on puisse citer sur la désastreuse expédition de Charles-Quint.

Lorsque Villegaignon fut guéri, il revint en Champagne, à Provins, pour y terminer les affaires que sa campagne contre Alger l'avait forcé de suspendre (1) : mais il n'était pas d'humeur à dissiper en de stériles discussions le temps qu'il pouvait consacrer à de plus nobles occupations. Au milieu de l'année 1542 nous le trouvons en Hongrie guerroyant contre les Turcs (2). Comme son contemporain Monluc, il aurait pu dire : « J'ay eu ce malheur là toute ma vie, que dormant et veillant ie n'ay iamais esté en repos ». C'était pourtant malgré ses protecteurs les du Bellay (3) qu'il s'était engagé dans cette expédition. La guerre était alors imminente entre la France et Charles-Quint. Guillaume du Bellay aurait désiré garder près de lui un gentilhomme dont il appréciait la valeur et l'expérience militaire. Son frère le cardinal avait même voulu l'attacher à la personne du duc d'Orléans (4), le fils du roi. Cette fugue en Hongrie contrariait donc les projets de ses protecteurs. Mais Villegaignon était trop avisé pour les mécontenter tout à fait. Il rejoignit en toute hâte l'armée française au moment où commençait la brillante campagne du Piémont si heureusement terminée par la victoire de Cérisoles

(1) *Expeditio in Argieram*. « Quum cetas ante acta me in Galliam ad domestica quædam negotia revocasset... itaque negotia in aliud tempus rejicienda mihi esse duxi ».

(2) Voir aux pièces justificatives lettre I de Villegaignon.

(3) id. « Je n'ay ausé demeurer, pour la défense que m'en avoit fait Monseigneur de Langey ».

(4) Id., id. « Il vous pleut un iour me vouloyr donner à Monseigneur d'Orléans, qui me semble très gentil prince, etc. ».

(1542-1544), et combattit bravement à côté de Guillaume du Bellay.

Ses exploits durant cette campagne sont restés dans l'ombre. Sans une lettre qu'il écrivait à la fin de sa carrière, en février 1568, au duc d'Anjou, et que le hasard des temps nous a conservée, on ne saurait même pas qu'il faisait partie de l'armée française à cette époque (1). « Du temps que i'estoye au service du Roy vostre grand-père, mon souverain Seigneur, en Piedmont, ie souloye tenir des souldatz au camp de l'empereur, auxquelz ie donnois bon estat par moys, plus que ne povoyt monter leur paye, et ung venoit tous iours à moy, estant les aultres au camp des ennemis, qui estoit cause que i'estoye fort bien adverti (2). » Mais, pour ne pas avoir laissé de traces dans l'histoire, ses services n'en furent pas moins très-réels et fort appréciés par ses contemporains, puisque nous le retrouvons, bientôt après, chargé d'une importante mission.

Henri VIII, roi d'Angleterre, et Henri II, roi de France, désiraient tous les deux avoir pour belle-fille la jeune reine d'Ecosse, Marie Stuart. Henri VIII eut le tort de procéder violemment. Il avait d'abord obtenu une promesse, mais il exigea bientôt la garde de sa future belle-fille, et voulut l'enlever de force. Pendant qu'une flotte anglaise entrait dans le Forth et brûlait Edimbourg, l'armée ravageait le territoire écossais. Ces injustes prétentions exaspérèrent le sentiment national. La reine régente, Marie de Lorraine, implora l'aide

(1) Voir aux pièces justificatives lettre XVII de Villegaignon.

(2) C'était la méthode du général Guillaume du Bellay. D'après BRANTÔME, ed. Lalanne, t. III, p. 213. Entre autres grands pointcs de capitaine qu'avoit M. de Langeay, c'est qu'il despendoit fort en espions ; ce qui est très requis en un grand capitaine... Bien souvent, luy estant en Piedmont, mandoit et envoyoit au roi advisement de ce qui se faisoit ou se devoit faire vers la Picardie ou Flandres ».

de la France. Une petite armée française fut aussitôt conduite en Ecosse. André de Montalembert, le vaillant général qui venait de se couvrir de gloire en forçant Charles-Quint à lever le siège de Landrecies, en avait le commandement. La flotte qui transportait en Ecosse le corps expéditionnaire était sous les ordres de Leone Strozzi, chevalier de Malte et prieur de Capoue. Les principaux capitaines des navires se nommaient Bonnechose, de Brosse et Villegaignon (1). Le passage s'effectua heureusement, sauf « un navire qui rompit ses arbres auprès du Havre, où il fut contraint de se retirer pour se rabiller, et y estoit dedans le cappitaine Bonnechose avec VII^{xx} hommes. Mais cela, si Dieu plaist, ne gardera que l'on ne puisse parachever ce qui se présentera pour le service et faveur de ce pays (2) ».

Nous n'avons pas à raconter ici les divers épisodes de l'intervention française. Ce fut Villegaignon qui remporta le principal honneur de l'entreprise. Assuré que celui qui aurait la garde de la jeune reine finirait par être en possession du royaume, le régent d'Angleterre Somerset non seulement empêchait Marie Stuart de se rendre en France, et exerçait sur toute la côte la surveillance la plus active, mais encore il fit partir, pour s'emparer de sa personne, une flotte commandée par Clinton. Marie de Lorraine, qui comprenait le danger, aurait voulu envoyer sa fille en France, mais ce n'était point une tâche facile que de tromper la croisière anglaise. Villegaignon qui se trouvait alors à l'ancre dans le port de Leith, avec les quatre galères placées sous ses ordres, fut chargé de cette délicate mission. Afin de donner le change aux vais-

(1) DE THOU (*Histoire de France*, livre VII) l'appelle dès cette époque le commandeur de Villegaignon, mais il est probable qu'il ne reçut ce titre que plus tard.

(2) TEULET. *Relations politiques de la France et de l'Espagne avec l'Ecosse au XVI^e siècle*. Lettre d'Andelot à d'Aumale, 20 juin 1548.

seaux anglais, il entreprit de faire le tour de l'île par le nord, navigation que l'on considérait comme très-hardie, car on ne croyait pas que des galères pussent doubler le cap Dunkansby. Voici comment le sieur d'Oyssel, un de nos généraux, rendait compte de cette traversée au duc d'Aumale, l'oncle de Marie Stuart (1) : « Et au regard, Monseigneur, de ce qui touche le passage de la petite Royne devers le Roy, la Royne vostre sœur, a donné charge au seigneur Pierre (2) faire partir ce iour d'huy, de nuict, sans bruit, les gallaires qu'il a pleu au Roy de donner pour cest effect, entre lesquelles doit estre la Realle, pour plus seurement et mieux porter sa personne ; et le sieur d'Andelot doit par le mesme moyen faire secrettement embarquer sur icelles le nombre de sept vingts soldats, feignant que les dictes gallaires vont revisiter les rivières d'icy à l'entour et le fort de Bronticral » (3). Pendant que Villegaignon faisait le tour de l'Ecosse, la reine Marie de Lorraine conduisait sa fille d'Inch Mahome au milieu du lac de Menteith à Dumbarton au fond du golfe de la Clyde, et disposait tout pour son prochain départ. Elle l'annonçait même à ses conseillers, et écrivait, le 6 juillet 1548 (4), à ses frères le cardinal de Guise et le duc d'Aumale : « Je croy que la Royne ma fille, lui (5) portera des premières nouvelles. Incontinent que j'auray esté un iour ou deux audit camp (6), ie me retireré où elle est pour la faire partir ».

Villegaignon arrivait en effet à Dumbarton sans avoir été inquiété par les croiseurs anglais. Le 7 août 1548, presque

(1) TEULET, ouv. cit. Lettre du 24 juin 1548, t. I, p. 170.

(2) Strozzi.

(3) Bronghthy-Craigs, sur la rive gauche du Tay, dans le comté d'Angues.

(4) TEULET, ouv. cit., t. I, p. 170.

(5) Henri II.

(6) Devant la place assiégée d'Haddington.

au moment où la flotte anglaise, enfin prévenue, allait fermer la route, il prenait à son bord la jeune reine, avec son frère naturel, lord James, âgé de dix-sept ans, ses deux gouverneurs, et ses quatre jeunes campagnes, auxquelles l'histoire a conservé le surnom gracieux des quatre Marie. Elles se nommaient Marie Flenning, Marie Seaton, Marie Livingston et Marie Beaton, et commençaient ainsi, de bonne heure, à partager les vicissitudes et les aventures d'une existence qui devait être féconde en péripéties romanesques et tragiques (1). Le 13 août, Villegaignon débarquait à Brest (2), ayant eu la fortune de réussir dans cette délicate entreprise. Le roi le récompensa de ce grand service, en le nommant vice-amiral de Bretagne, mais en lui laissant toute latitude pour ses voyages et ses engagements avec l'ordre de Malte.

L'île de Malte (3) était alors fort menacée par les Turcs. Maîtres de la Méditerranée par leurs pirates, possesseurs des côtes Tunisiennes et Algériennes grâce aux fameux corsaires Haroudj, Kaireddin, Dragut, etc., ils rencontraient toujours devant eux les agiles galères de l'Ordre et bien souvent la bravoure des Chevaliers neutralisait leurs efforts. Aussi avaient-ils juré de s'emparer de ce rocher, si dangereux pour leur prépondérance maritime, et se disposaient-ils à attaquer les possessions de l'Ordre avec toutes leurs forces. Averti du danger par le connétable de Montmorency, Ville-

(1) Voir MIGNET. *Histoire de Marie Stuart*, t. I, p. 33-34.

(2) D'après D. MORICE. *Histoire de Bretagne*, t. II, p. 259, Villegaignon aurait débarqué non à Brest, mais à Morlaix. D'après une *monographie de Morlaix*, publiée par F. GOUIN, le lieu du débarquement aurait été Roscoff.

(3) Sur l'affaire de Malte consulter l'ouvrage de Villegaignon. *De Bello Melitensi commentarius*. N. DE NICOLAY: *Les quatre premiers livres des navigations et pérégrinations orientales*. § I-XXII — CHARRIÈRE. *Négociations de la France dans le Levant*, t. II p. 154.

gaignon s'empessa de se rendre à son poste de combat. Après avoir inutilement cherché à obtenir quelques secours du vice-roi de Sicile, il débarqua à Malte, et son premier soin fut d'avertir le grandmaître du formidable armement qui allait fondre sur lui. Le Grand maître se nommait don Juan Omédés. Il était espagnol, et les chevaliers espagnols affectaient alors sur les chevaliers des autres nations une supériorité qui n'était justifiée que par les droits de suzeraineté conservés par le roi d'Espagne sur l'île de Malte (1). Omédés n'aimait donc pas Villegaignon à cause de sa qualité de Français. Il le jalousait encore parce qu'il était le neveu de l'ancien grand maître, et aussi pour sa réputation naissante (2). Il affecta donc de ne tenir aucun compte de ses sages avis, et ne pressa nullement les préparatifs de défense. C'est à cette coupable incurie que faisait allusion Villegaignon quand il écrivait au connétable de Montmorency, le 24 août 1551. « Les affaires (3) de la Religion sont en si mauvais état que j'ay honte de vous en escrire ; toutesfois la nécessité me presse de vous dire que s'il ne plaist au Roy et à vous intercéder envers le Grand Seigneur de nous laisser en paix, nous sommes en danger d'estre défaits... La Religion ne se trouva iamais si dénuée de toutes choses, nos places toutes, sinon le Chasteau, ne sont point tenables contre une fureur d'artillerie... Il ne se trouve pas quatre cent portans Croix pour la garde de toutes nos places... Les murailles ne valent pas de bonnes hayes d'espines vives, car elles sont de pierre et terre sans chaux, n'y sablon, le lieu assez petit, et dedans vingt mille âmes de peuple de l'île ».

Pendant ce temps les Turcs arrivaient. Dragut, le plus redoutable des corsaires du temps, furieux d'avoir perdu la

(1) Acte de cession de Charles V (24 mars 1530).

(2) VERTOT. *Histoire de Malte*, t. III, p. 251-254.

(3) Voir aux pièces justificatives lettre II de Villegaignon.

forteresse d'Africa, vint menacer Malte avec une flotte considérable commandée par Sinan-Pacha. La vue des fortifications du château Saint-Ange détourna le pacha de l'idée d'une attaque directe, mais, comme il ne voulait pas se retirer sans avoir tenté une démonstration, il se dirigea contre la Cité Notable, qui n'était pas encore entourée de murailles. Les paysans épouvantés demandèrent des secours au Grand maître qui les refusa sèchement, prétextant qu'il avait besoin pour la nouvelle capitale de toutes les forces de l'ordre. Ils le supplièrent alors de leur donner au moins le chevalier Villegaignon. Ce dernier accepta avec empressement une demande aussi flatteuse, et partit en compagnie de six chevaliers français ses amis. Ils pénétrèrent à la faveur des ténèbres dans la place, et les cris de joie des paysans firent croire aux Turcs qu'ils venaient de recevoir un renfort considérable. Sinan-Pacha, qui craignait d'être pris entre deux feux, jugea prudent de se retirer, et c'est ainsi que la seule arrivée de notre compatriote sauva une ville, qui paraissait condamnée (1).

Les Turs se vengèrent de leur déconvenue en ravageant la petite île du Gozzo, et surtout en s'emparant de Tripoli, une des résidences des Chevaliers. Tripoli avait énergiquement résisté, mais le Grand maître Omédés avait négligé de la fortifier, et ne lui avait donné qu'une garnison insuffisante. Cette garnison, composée de troupes espagnoles et calabraises, peu accoutumées au service, s'était mutinée contre le gouverneur, le Français Vallier, et l'avait forcé de capituler. Quelques volontaires, et parmi eux Villegaignon,

(1) Aussi bien il était déterminé à pousser la résistance jusqu'à ses dernières limites. N'écrivait-il pas à son protecteur Montmorency : « Puisque j'ay esté là ordonné par le conseil, ie ne puis me refuser d'y aller voir ce qu'il plaira à Dieu ordonner de moi... si Dieu me garde l'esprit et la santé, et que mes gens ne s'estonnent pas, i'espère défendre l'assaut ».

étaient accourus au secours de la place, mais ils arrivèrent trop tard, et ne purent qu'être les témoins de la catastrophe.

En même temps que Villegaignon, assistait à ce désastre l'ambassadeur de France à Constantinople, le sieur d'Aramon. Il n'était venu à Tripoli que sur les instances du grand-maître Omédés (1), qui l'avait supplié de négocier la levée du siège. Les chefs de l'armée assiégeante l'avaient reçu avec de grands honneurs, car le sultan et le roi de France étaient alors alliés, mais ils n'en avaient pas moins poursuivi et achevé les opérations du siège. Notre ambassadeur intervint alors de sa personne, et, puisqu'il n'avait pu sauver une place chrétienne, au moins s'efforça-t-il d'arracher de nombreux prisonniers à leur malheureux sort. Il racheta généreusement de ses deniers tous les chevaliers tombés entre les mains du vainqueur, et poussa la condescendance (2) jusqu'à

(1) Lettre d'Aramon à Henri II (26 août 1551), citée par **CHARRIÈRE**, t. II, p. 154. Le Grand maître me pria très instamment en présence de tous ceux de la grande croix, que comme j'avois bien voulu interrompre mon voyage pour leur faire venir faveur et divertir les Turcs de l'entreprise dudit Malthe, je voulusse aussi prendre la peine d'aller iusque en Tripoli pour ce mesme effect, ténant pour certain que ladite armée y estoit allée mettre le siège».

(2) **NICOLAS DE NICOLAÏ**, ouv. cit., § xx. « Puis on amena dans une barque une grande partie des chevaliers et souldats promis. Desquels le chevalier Vallier tenoit le roole pour les appeler les uns après les autres, et estoit la foule si grande, à qui d'entre eux entreroit le premier en nos galleres, que c'estoit chose très-pitoyable à veoir. Car ceux, qui se vouloyent trop haster, estoient par les Turcs à grands coups de poing et de baston repoussez : et si aucuns avant que sortir de la barque furent despoillez en chemise Aramon, dans sa lettre à Henri II, raconte que « les-dits chevaliers m'en prièrent bien instamment de leur costé, et que, sans mon moyen, ils estoient en grand danger que la parole leur fust rompue, et de demeurer sur les navires turquois

les ramener lui-même à Malte. Le Grand maître, au lieu de le recevoir avec empressement, et de le remercier de ses bons offices, affecta de le considérer comme un traître et un espion. Il prétendit qu'Aramon avait vendu Tripoli aux Turcs et n'était venu à Malte que pour examiner la place. Prévenu de cette accusation, notre ambassadeur voulut se disculper (1). « Le conseil de la Religion fut tenu par trois fois, où l'ambassadeur ne s'espargna aux iustes raisons de maintenir au Grand maistre le contraire de sa faulse opinion. De laquelle pour remonstrances qu'on luy sceut faire ne s'en voulut divertir. » Aramon se heurtait (2) à une opinion préconçue. Il comprit que le temps seul le justifierait de ces odieuses imputations, et partit pour Constantinople, laissant aux Chevaliers français et à son roi le soin de venger son honneur (3).

Villegaignon se chargea de ce soin. Le Grand maître, heureux de rejeter sa mésaventure sur autrui, venait d'instituer un conseil de guerre, composé de ses créatures, et chargé d'examiner la capitulation de Tripoli. Des témoins subornés accusèrent l'ancien gouverneur Vallier d'avoir vendu la place aux Turcs. Villegaignon eut le courage de parler en sa faveur, et il le fit avec tant de franchise et d'éloquence que quelques Chevaliers se joignirent à lui, et secondèrent par leurs témoi-

esclaves. A quoy ie m'efforçay, encore que i'eusse mes galères bien chargées de gens, pour satisfaire et aux uns et aux autres, de les porter iusques icy».

(1) NICOLAS DE NICOLAÏ, ouv. cit. § xxii.

(2) Voir la lettre déjà citée d'Aramon à Henri II « J'ai trouvé tout autre visage du Grand maistre et des autres de son party, que ie n'avois vu l'autre fois, avec tant de divisions et de partialitez, que ie ne puis rien dire, sinon que ie pense que Dieu permet que les choses se passent ainsi pour les ruiner du tout ».

(3) D'après NICOLAÏ (ouv. cit. § xxii). Omédès aurait fait prévenir Doria pour qu'il s'emparât de l'ambassadeur au passage. Prévenu à temps, Aramon partit le 26 août, et fila sur Cerigo.

gnages la cause de Vallier. Les juges intimidés par cette opposition, déclarèrent qu'il n'y avait pas eu trahison, mais condamnèrent néanmoins Vallier pour avoir livré une place, dont la défense lui avait été confiée (1).

Omédès ne se contenta pas de cette première iniquité. Ce qu'il lui fallait, c'était la vie de l'accusé. Il disjoignit sa cause de celle des Chevaliers qui avaient capitulé comme lui, et fit recommencer l'instruction. Vallier semblait perdu. Villegaignon le sauva une fois encore. Il était parvenu à connaître les intrigues mises en jeu par le Grand maître, et n'hésita pas à l'accuser d'avoir à l'avance acheté les juges. Confondu par cette rude franchise, Omédès dut constituer un autre tribunal, qui condamna Vallier seulement à la prison et à la confiscation de ses biens.

Villegaignon avait à l'avance protesté contre cette nouvelle iniquité en composant une relation de l'affaire, qui eut un grand retentissement. Ce nouvel ouvrage du fougueux défenseur de Vallier est intitulé : *De Bello Melitensi ad Carolum Cæsarem commentarius* (2). Il eut coup sur coup plusieurs éditions, et fut traduit en français (3) et en espagnol. Villegaignon démontrait l'innocence des accusés, et rejetait toutes les fautes commises sur l'incurie, l'égoïsme et la jalousie du Grand maître. Une pareille philippique compromettait singulièrement Villegaignon, mais il rencontra tout à coup un défenseur inattendu dans la personne du roi de France.

(1) Lire les détails de l'affaire dans le *De Bello Melitensi commentarius*.

(2) Parisiis apud C. Stephanum. MDLIII, in-4°, 53 f. f. sans pagination, aucun alinéa. La conclusion seule se détache du texte : « Nunc tuum, Carole Cæsar, erit judicare, ad quem arcium deditarum dedecus pertineat : quamque iniqui et improbi fuerint qui eam cladem in Francos avertere sunt conati ».

(3) *Traité de la guerre de Malte et de l'issue d'icelle, faussement imputée aux Français*. Paris, Ch. Estienne, 1553, in-4°.

Henri II avait été informé par Aramon de la coupable conduite d'Omédès. Il connaissait les jalouses préventions des Chevaliers espagnols ou italiens contre les Chevaliers français. Comme il voulait à la fois disculper son ambassadeur (1), et conserver à Malte la légitime influence de la France, il résolut d'intervenir directement dans le débat. Il écrivit donc au conseil de l'Ordre le 30 septembre 1551 : (2) « Très-chers et bons amis, ayant entendu le bruit qui couroit avec le témoignage de quelques Chevaliers de vostre Religion, que le sieur d'Aramon, nostre ambassadeur, en passant par Tripoli, où il estoit allé à vostre requeste, comme il nous a écrit, pour divertir l'armée Turquesque de l'entreprise dudit Tripoli, avoit au contraire persuadé la prise de ladite place ; que les Turcs, après l'avoir battue jusques au cordon, vouloient sans luy abandonner, l'estimant imprenable, de laquelle accusation, qui est une imposture et calomnie, vous pouvez mieuz que nulz autres scavoir ce qui en est, etc. ». Le grand maître Omédès ne pouvait rompre ouvertement avec le roi de France. Il lui écrivit donc une lettre dans laquelle il avouait ses torts envers l'ambassadeur (3), mais continua à abuser

(1) Le roi tenait d'autant plus à cette justification que les ministres de Charles-Quint n'hésitaient pas à accuser Aramon de connivence avec les Turcs. Le cardinal Granvelle n'écrivait-il pas à Simon Renard, le 14 septembre 1551 (mémoires de Granvelle, t. III, p. 452) : « Aramon fit appeler dehors du chasteau le gouverneur de Tripoli qui estoit François, lequel contre la deffense qui lui avait été faite de sa religion de parlementer, sortit, et, ayant parlé avec ledit Aramon et le Bassa, fit rendre la place au Turc ».

(2) CHARRIÈRE. *Négociations de la France dans le Levant*, t. II, p. 161.

(3) On trouve dans RIBIER. *Mémoires et papiers d'Etat*, t. II, p. 309, cette lettre en date du 16 novembre 1551 : « Noi per sapere et intender quali de i nostri fossero stati causa della perdita di quello castello et castigar coloro che se ne truovassero colpevoli, habbiamo fatto far informationi et inquisitioni, nelle quali non

de son autorité pour retenir Vallier en prison, malgré l'énergie et l'éloquence de son défenseur.

Villegaignon était le principal auteur de l'humiliation que venait de subir le Grand maître. Il ne voulut pas affronter plus longtemps sa colère, et, bien que sa présence à Malte fût encore nécessaire, il sollicita la permission de revenir en France. Omédès la lui donna tout de suite, tant il avait hâte de se débarrasser de ce redoutable adversaire. Villegaignon quitta donc cette île, qu'il avait contribué à illustrer par ses exploits, et qu'il ne devait plus jamais revoir, et débarqua en France où ses services antérieurs et son titre de vice-amiral de Bretagne lui assuraient un accueil distingué.

C'est en cette qualité qu'il commanda la croisière de la flotte française sur les côtes d'Angleterre, au moment où le roi crut devoir favoriser les entreprises de Jane Grey contre Marie Tudor. Bien qu'on n'ait conservé aucun détail sur la façon dont il conduisit les opérations, il est probable qu'il se comporta de façon à fixer sur lui l'attention publique, car ses deux protecteurs, le cardinal du Bellay et le connétable de Montmorency, songèrent à ce moment à lui confier une mission de haute importance. Il s'agissait d'enlever la Corse aux Génois, et d'y établir une forte garnison française. Le 7 juin 1553 le cardinal envoyait au connétable tout un plan de conquête et d'organisation, et il ajoutait ces paroles très honorables pour Villegaignon : (1) « S'il vous prenoit goust d'y adviser, vous pouriez par le menu vous en faire adviser par Villegaignon avec qui autrefois i'en ay advisé : car ie crois

appare ne s'e trovato detto ambasiator esser stato causa di tal deditione, nè manco haverla procurata opermasa, nè tal causa di lui mai habbiamo stimato ». Cf. DE THOU, *Histoire de France*, livre VII : *Eas litteras rex per oratores suos passim publicari jussit, qua publicatione Cæsarianorum querelis evulgata in Gallici nominis invidiam fama conquievit* ».

(1) RIBIER, ouv. cit., t. II, p. 467.

qu'il l'entend aussi bien qu'homme de France ni d'Italie ». Les projets du cardinal n'aboutirent pas, ou du moins furent remis à une autre époque, mais Villegaignon n'en était pas moins dès lors considéré comme un homme d'exécution, et comme un des meilleurs officiers de notre armée.

Jusqu'alors la fortune avait souri au chevalier de Malte. Aucun de ses protecteurs ne l'avait abandonné. Il avait mené à bonne fin de difficiles entreprises ; il s'était honoré par son courage et la noblesse de sa conduite : De magnifiques destinées lui semblaient donc réservées ; mais il avait, de trop bonne heure, épuisé la bonne chance, et allait bientôt se heurter contre des obstacles imprévus. C'est à Brest où, pour la première fois, il se trouva aux prises avec des difficultés inattendues. Les devoirs de sa charge de vice-amiral de Bretagne l'avaient conduit dans cette ville. On s'occupait alors à la fortifier, et le duc d'Estampes, gouverneur de la province, déployait un grand zèle pour rendre cette place imprenable (1). Villegaignon n'avait d'abord paru à Brest, que pour faire réparer les vaisseaux de la flotte, mais le duc d'Estampes qui connaissait ses talents d'ingénieur profita de sa présence pour les utiliser, et lui confia la direction des travaux de défense. On a conservé une lettre de Villegaignon relative à ces travaux (2). Elle est adressée au duc d'Estampes, en date

(1) D. MORICE. *Mémoires pour servir de preuves à l'Histoire de Bretagne*, t. III, p. 1095. Lettre du connétable de Montmorency au duc d'Estampes. Compiègne, 16 juillet 1553. « Le roi est satisfait du voyage que vous y avez fait, pour avoir si bien et diligemment veu ce qu'il faut, et est nécessaire de faire. Il remet en vous de faire continuer ce que vous y avez fait commencer pour rendre la place en tel estat qu'elle mérite pour l'importance dont elle est... Le chevalier de Villegaignon a aussi été dépesché avec argent pour aller faire radouber les gros navires du Roy ».

(2) Voir aux pièces justificatives la lettre III de Villegaignon. — Sur les travaux entrepris à Brest consulter LEVOT. Histoire de

du 9 décembre 1552. Le chevalier s'était efforcé de tirer parti des positions formidables qui entouraient la ville, et en avait augmenté la force par de nombreuses batteries, mais il comptait plus encore sur ses vaisseaux, et aurait voulu qu'on lui donnât la permission de prévenir l'attaque que projetait contre Brest don Philippe d'Espagne. « Je donne conseil au Roy et à Monseigneur le Connestable, disait-il, de faire armer ses navires et les mettre en mer, et avecque eux il mette un personnage de qualité pour aller combattre le prince de Espagne où il se trouvera. Par là nous garderons non-seulement Brest, mais toute la Bretagne, Guiène et Normandie... Il en fayra ce que ses affaires porteront, et moi tout ce qui lui plaira m'ordonner ». Pendant que Villegaignon remplissait à la fois les fonctions d'amiral et celles d'ingénieur, le gouverneur particulier de Brest, Jérôme de Carné, entamait avec lui une discussion, qui ne devait pas se terminer à l'honneur du chevalier. Lieutenant de la capitainerie de Brest après la mort de son père, Jérôme de Carné tenait aux prérogatives de sa charge. Il ne tarda pas à se trouver en désaccord avec Villegaignon. Un conflit s'éleva dont le prétexte paraît avoir été une divergence d'opinion sur la façon de fortifier la place, mais dont les vraies causes furent d'un côté la jalousie du capitaine et de l'autre les emportements hautains du chevalier. Bientôt la querelle s'envenima, et les choses furent poussées si loin que la position devint impossible pour le gouverneur de Brest ou pour le vice-amiral. On ignore les détails de l'affaire. Il est probable que Villegaignon, qui avait raison pour le fond, se donna les torts de la forme, car le roi Henri II, prié de trancher la difficulté se prononça après mûr examen en faveur de Jérôme de Carné (1).

Brest, t. 1, p. 59, citant une lettre écrite le 29 novembre 1560 par Pietre Fredance au duc d'Estampes, d'après laquelle il semblerait que de 1553 à 1560 on commença à exécuter à Brest les projets de Villegaignon.

(1) Jérôme de Carné méritait les faveurs royales. Lire dans Dom

La décision royale mécontenta vivement Villegaignon. Il se crut la victime d'une intrigue, et exhala son dépit en termes amers. « Dès lors, écrit un contemporain (1), commença à se desplaire en France, l'accusant d'une mesconnaissance deshonneste, attendu qu'il avoit consumé toute sa jeunesse portant les armes pour le service d'icelle. Il adioustoit davantage que son cœur ne pouvoit plus comporter d'y faire long séiour et résidence, veu le maigre recueil qu'il avoit reçu de ses services passés ». De retourner à Malte il n'y fallait pas songer, tant que vivrait Omédès. Il s'était fermé l'Espagne et l'Angleterre en guerroyant contre ces deux puissances, et d'ailleurs il lui répugnait de proposer ses services aux ennemis de son pays. Villegaignon était donc fort embarrassé, quand il rencontra par hasard un commis du trésorier de la marine qui avait jadis voyagé au Brésil, et qui lui vanta la

MORICE. *Histoire de Bretagne*, t. III, p. 1061, lettre du 10 août 1548. — P. 1205, 4 octobre 1557. — P. 1357, lettre flatteuse de Charles IX (10 février 1568) lui conférant le collier de Saint-Michel. — P. 1392, lettre du 17 septembre 1571 « ie vous dirai quant à vostre particulier et vous assurerai que i'ai si bonne souvenance de vos services qu'il ne se présentera iamais occasion de vous en faire reconnaissance que ie ne le fasse volontiers ». — P. 1395-6, lettres du 18 mars, du 16 avril et du 17 octobre 1572.

(1) CRESPIN. *Histoire des martyrs persécutez et mis à mort pour la vérité de l'Evangile, etc.*, p. 399. Ce livre eut un grand succès. La première édition parut en 1554. Elle fut souvent réimprimée et très augmentée. L'édition la plus complète est celle de Genève, 1619, in-fol. — Crespin aimait à s'adresser aux témoins des scènes qu'il racontait. Parfois même il les pria de rédiger eux-mêmes les événements auxquels ils avaient pris part. C'est ainsi que Léry composa pour lui la relation de ce qu'il appelle la persécution subie au Brésil par ses coreligionnaires. (Voir le dernier chapitre de l'ouvrage de Léry). Toutes les citations que nous ferons sous le nom de Crespin doivent donc être attribuées à Léry.

région. « Ses devis pleurent merveilleusement à Villegaignon, qui, par grand désir faisoit souventes fois répéter les mêmes paroles, et ia avoit par fantaisie envahi l'empire de toute cette terre ; le desir d'y aller de iour en iour augmentoit, mais les moyens ne lui estoient grands (1) ». Peu à peu germa dans l'esprit du vice-amiral le projet de chercher au Nouveau Monde la justice qu'on lui refusait dans l'Ancien, et d'y fonder comme un royaume dont il serait le maître incontesté. Avec un homme aussi prompt à l'action que l'était le chevalier, de pareilles pensées demandaient une exécution immédiate. Villegaignon quitta donc la ville de Brest, dont le séjour lui était pénible depuis la malheureuse issue de son conflit, et il se rendit à la cour, afin d'emporter le consentement du roi, et surtout celui de l'amiral de Coligny, ordonnateur suprême de toutes les expéditions d'outre-mer.

II. — DÉPART POUR LE BRÉSIL.

Jusqu'alors de simples armateurs et des marins sans attache officielle s'étaient seuls aventurés au Brésil. Villegaignon qui voulait fonder dans cette région une véritable colonie, et prétendait ne tenter l'entreprise qu'avec l'assentiment de l'amiral de Coligny et le concours du roi s'exposait à plus d'un mécompte. Arracher le consentement de Coligny, juge suprême en matière maritime, obtenir l'autorisation royale, réunir des approvisionnements, des vaisseaux et des hommes en nombre suffisant pour ne pas échouer d'une façon misérable, c'étaient en effet autant d'obstacles à vaincre pour un catholique aussi déterminé qu'il l'était, pour un homme tombé dans la disgrâce du roi, et pour un militaire qui n'avait de fortune que son épée. Mais Villegaignon avait pour qualité maîtresse une

(1) CRESPIN, ut. supra.

persévérance à toute épreuve. Il s'était juré à lui-même de se tailler au Nouveau-Monde comme une principauté dont il serait l'unique maître, et il se tint parole.

Aussi bien, il faut lui rendre cette justice, Villegaignon s'y prit fort habilement. Un des historiens qui ont raconté incidemment sa tentative de colonisation au Brésil, le père Maimbourg (1), prétend qu'il n'eut aucune peine à obtenir le consentement de l'Amiral, parce qu'il s'était déjà engagé dans l'hérésie. « Avec toutes ces belles qualités, écrit-il, Villegaignon eut le malheur en présumant trop de son esprit, et se voulant faire juge des différends de la religion, de tomber dans l'hérésie. Et comme il vit que le roy Henry faisoit poursuivre à outrance les protestants, il eût peur, s'il estoit découvert et déferé de perdre sa fortune et peut estre aussi la vie. C'est pourquoy il s'alla présenter à l'Amiral de Coligny, et luy proposa le dessein qu'il avait conçu d'établir une colonie dans l'Amérique méridionale, où avec les grands avantages qu'on en pourroit tirer, on aurait une retraite assurée pour les protestants persécutez qui s'y voudraient refugier. » Mais Villegaignon ne s'était pas encore prononcé. En sa qualité de chevalier de Malte, c'est-à-dire de défenseur attiré du catholicisme, il passait même pour exagérer la rigueur de ses sentiments orthodoxes. Rien dans sa conduite antérieure ne laissait soupçonner un changement dans ses croyances. Le père Maimbourg se trompe donc quand il attribue à la peur d'être poursuivi comme hérétique la proposition du vice-amiral de Bretagne. Le plus probable est que Villegaignon, qui avait absolument besoin du consentement de Coligny, adopta non pas la plus honorable, mais la plus sûre des tactiques : il flatta l'Amiral dans son amour-propre. Il feignit une conversion prochaine, et lui fit entrevoir la prompte réalisation d'un de ses projets favoris, en le berçant de l'espoir de créer au delà de l'Atlantique, comme un champ d'asile

(1) MAIMBOURG. *Histoire du Calvinisme*, livre II, p. 101.

pour ses coreligionnaires persécutés (1). On croit facilement ce qu'on désire. Coligny fut la dupe de ces avances intéressées. Villegaignon, sans se convertir ouvertement aux doctrines nouvelles, laissait entendre qu'il accepterait la discussion, et pratiquerait la tolérance la plus absolue. Comme il jouissait d'une réputation incontestée de bravoure et de capacité militaire, une pareille recrue était bien désirable au parti protestant, qui s'attendait d'un jour à l'autre à être attaqué, et organisait déjà la résistance. Coligny accepta donc avec empressement ces ouvertures, et fit savoir à son subordonné qu'il désirait connaître plus à fond ses projets. Villegaignon les lui exposa, et, comme il était beau parleur, dès qu'il eut fait entrevoir la possibilité de créer à peu de frais et tout de suite une France américaine, où les protestants jouiraient de la liberté de conscience, Coligny n'hésita plus, et accorda toute sa confiance à l'habile négociateur. A ce moment, la guerre civile était imminente en France. Coligny en redoutait l'explosion, et cherchait à la prévenir. Villegaignon lui démontra sans peine qu'il y parviendrait en colonisant une de ces régions récemment découvertes, dont l'Espagne et le Portugal prétendaient se réserver la propriété exclusive. De la sorte il concilierait avec le respect dû à son souverain ses sympathies pour la cause protestante, et remplirait les devoirs de sa charge, tout en suivant les inspirations de sa conscience.

(1) Telle fut du moins l'opinion des contemporains dont LESCARLOT (*Histoire de la Nouvelle-France*, liv. II, p. 143), se fit l'interprète en écrivant : Il fit entendre que dès longtemps il avoit non seulement un désir extrême de se rengler en quelque pais lointain où il peut librement, et purement servir à Dieu selon la réformation de l'Evangile : mais aussi qu'il devoit y preparer lieu à tous ceux qui s'y voudroient retirer pour éviter les persécutions. » D'après CRESPIN, *Histoire des Martyrs*, p. 399, « ceux auxquels il s'estoit adressé crurent facilement ses paroles louans ceste entreprinse digne plustost d'un prince que d'un simple gentilhomme.

Dans ces mondes récemment découverts, où les aventuriers Espagnols et Portugais ne cherchaient que des trésors, les protestants français trouveraient un sûr asile, et travailleraient en même temps à la gloire de la patrie. « Une France jeune et forte surgirait par delà les mers, tandis que calme et paisible, la vieille France serait pour jamais délivrée des persécutions qui la déshonoraient, à l'abri des guerres civiles qui menaçaient de l'ensanglanter (1). » Tels furent les projets à la fois grandioses et séduisants, que Villegaignon sut présenter à l'amiral avec un art infini et une éloquence persuasive. Coligny ne demanda qu'à être convaincu. Peut-être même avait-il formé de son côté de semblables projets. Il promit donc à Villegaignon de l'appuyer de tout son pouvoir, s'entendit avec lui sur le choix du pays à coloniser, le désigna à l'avance pour commander l'expédition et le recommanda chaudement au roi.

La négociation devenait ici plus délicate : Henri II était alors (1555) en guerre avec l'Espagne, avec l'Empire et avec l'Angleterre. Enveloppé par une ceinture continue d'Etats ennemis, il se débattait avec peine contre la coalition, et se souciait médiocrement de distraire une partie de ses forces pour les expédier au Nouveau-Monde. Si du moins, on lui avait proposé d'attaquer l'Amérique espagnole, il aurait peut-être consenti à autoriser l'expédition ; mais il n'avait aucun motif de guerre contre le Portugal, et, si les Français s'établissaient dans une région qui passait pour dépendre du Portugal, n'était-ce pas se donner de gaieté de cœur un nouvel ennemi ? De plus Henri II avait encore sur le cœur les emportements du vice-amiral de Bretagne contre le comte de Carné, et se souvenait de ses folles provocations de Brest. Certes, s'il eût été réduit à ses propres ressources, Villegaignon n'aurait jamais obtenu le consentement du roi de France : mais Coligny avait adopté ses projets, et lui avait

(1) TESSIER. *L'amiral Coligny*, p. 9.

promis de le soutenir. Il n'eut pas de peine à démontrer à Henri II que, depuis un demi-siècle, la France et le Portugal se disputaient la possession du Brésil, sans que jamais la guerre eût été officiellement déclarée à ce propos entre les deux couronnes. Il n'était donc pas probable que le Portugal se joignît dans cette circonstance aux ennemis de la France. Quant aux avantages de l'entreprise, ils étaient sérieux et importants. Sans parler de l'accroissement de la puissance extérieure de la France, n'en résulterait-il pas pour le commerce, et par conséquent pour la richesse nationale, une augmentation considérable ? N'était-ce donc rien que de fonder au-delà des mers une France nouvelle, alors qu'en Europe on soutenait depuis si longtemps une formidable coalition, et ne prouverait-on pas la vitalité et la force d'expansion du royaume en créant, à une heure aussi dangereuse, une colonie de premier ordre ? Ces raisons spécieuses firent impression sur le roi. Comme le remarque le père Maimbourg (1), ce prince « donnait aisément raison à tout ce qui avait quelque apparence de grandeur, et ne pénétrait pas dans le fond des secrètes intentions de l'Amiral. » Il ne se prononça pas encore, mais fit savoir à Villegaignon qu'il s'occuperait de son affaire et lui donnerait bientôt une réponse définitive.

Ne pas s'être heurté contre un refus absolu était un premier succès. Villegaignon, convaincu de la nécessité de profiter de ces bonnes dispositions, s'occupa avec sa vivacité ordinaire de triompher des dernières hésitations de Henri II. Il excita sa curiosité par la description des merveilles de cette autre terre promise. Afin de mieux le convaincre, il s'était sans doute procuré quelques-uns des produits brésiliens, oiseaux, singes, plumes ou bois précieux : ce qui lui était facile à cause de ses rapports avec les Normands. D'ailleurs Henri II avait assisté en 1550 aux fêtes de

(1) MAIMBOURG, avec cit., p. 102.

Rouen (1). Le Brésil n'était pas pour lui une terre inconnue. Il avait vu des Brésiliens, il s'était entretenu avec eux des ressources de leur pays, et n'ignorait pas les avantages de la colonisation dans ces fertiles contrées. Aussi Villegaignon, réussit-il aisément à vaincre ses derniers scrupules, et obtint le consentement qu'il réclamait.

Un des compatriotes de Villegaignon, le curé Claude Haton de Provins, raconte dans ses mémoires (2) que le vice-amiral de Bretagne, pour mieux assurer l'exécution de ses projets, choisir l'emplacement de la future colonie, et se rendre compte par lui-même des ressources que présentait le pays, aurait fait un premier voyage au Brésil « Il trouva ce pays fort beau, raconte Haton, et bien peuplé d'hommes et de femmes, vivants sans Dieu, sans foy sans loy, sans commandemens du moins divins, duquel il avait fait récit au Roy après son retour, demandant congé à sa maiesté et quelque moyen et ayde pour y retourner, en intention d'y planter la foy catholique... ce qu'il n'avoit peu obtenir à cause des guerres entre le Roy et l'Empereur. » Mais ce témoignage est isolé, et les autres historiens contemporains s'accordent à dire que Villegaignon ne connaissait le pays que de réputation, quand il demandait ainsi à Henri II, la permission de le coloniser. Son succès auprès du roi n'en est que plus étonnant, puisque son éloquence était toute d'imagination et nullement de conviction.

Il est vrai de dire que Villegaignon eut l'art d'intéresser à sa cause de puissants auxiliaires, non pas seulement Coligny et les seigneurs de son parti, mais encore les chefs du parti opposé : ainsi le cardinal de Lorraine, le frère du duc de Guise, qui le considérait encore comme un des plus fermes soutiens de la cause catholique, intervint en sa faveur. Soutenu de la sorte par les personnages les plus opposés, il

(1) Voir plus haut, pages 130-136.

(2) CLAUDE HATON. *Mémoires*, édit. Bourquelot, p. 36.

ne pouvait que réussir. Le roi se décida en effet à autoriser le départ d'une expédition française au Brésil, et, pour mieux marquer l'intérêt que lui inspirait son chef, lui confia « deux beaux et grands navires, armés d'artillerie, munitions et autres choses nécessaires, ensemble dix mille francs pour la despense des hommes qu'il conviendrait passer : avec grande quantité d'artillerie, poudre à canon, boulets et armes pour la construction et défense d'un fort (1). » Il lui donna même l'autorisation de prendre à son bord des ouvriers et des laboroureux, de recruter ses équipages comme bon lui semblerait, et, en cas de réussite, lui promit la vice-royauté de sa future conquête.

Restait à organiser l'expédition : Villegaignon n'était pas riche ; il trouverait sans doute des matelots pour monter sur ses navires, mais comment les payer ? Quant aux émigrants, il était plus difficile d'en réunir un certain nombre. On n'avait encore tenté que des voyages d'exploration, nullement de colonisation, et les français ne se décidaient déjà que rarement à quitter leur patrie. Heureusement quelques armateurs normands et bretons s'associèrent à l'entreprise de Villegaignon dans l'espoir d'en profiter. Ces fins et avisés négociants avaient jusqu'alors fait le commerce du Brésil à leurs risques et périls, et avaient eu trop souvent à redouter la concurrence portugaise. Fort joyeux de s'abriter derrière le pavillon royal, et de couvrir du beau nom de patriotisme leurs spéculations mercantiles, ils feignirent d'accepter avec empressement la proposition de Villegaignon, et lui fournirent les fonds nécessaires pour recruter des matelots et équiper ses navires.

« Ces choses (2) ainsi obtenues, Villegaignon composa avec les capitaines, maîtres de navires et pilotes, pour con-

(1) CRESPIN. *Histoire des Martyrs*, p. 435.

(2) CRESPIN, ouv. cit. p. 436.

duire les vaisseaux et faire la charge du bois de Brésil et autres commoditez en ladite terre. » Dès le commencement de l'année 1555 les deux navires étaient armés, approvisionnés, tout prêts à prendre la mer. Les équipages étaient recrutés, mais les colons manquaient encore. Or Villegaignon ne voulait pas aller au Brésil seulement pour en exploiter les richesses : son intention était de fonder un établissement durable. Il avait par conséquent besoin de colons décidés à s'associer à sa fortune, et à faire du Brésil une seconde patrie. Il avait d'abord espéré qu'à la simple annonce de l'expédition de nombreux volontaires se présenteraient, surtout parmi les protestants. Certes, s'il avait ouvertement fait profession de protestantisme et appelé à lui tous ceux qui, sentant le terrain se dérober sous leurs pas, auraient voulu trouver au Brésil la liberté de conscience, il aurait rencontré de nombreux adhérents ; mais il n'osa pas rompre ses vœux de chevalier de Malte et s'attirer la haine du parti catholique. Il ne s'adressa que timidement aux protestants. « Pour à quoi parvenir, faisoit entendre par tous les endroits où il pouvoit qu'il ne demandoit que gens craignant Dieu, patiens et benins : sachant que de tels il tireroit plus de services et commodités que d'autres, par l'espérance qu'ils auroient d'y voir une assemblée et une congrégation de gens de bien, dédiée au service de Dieu. A ceste occasion plusieurs bons et honnestes personnages n'estimans rien le long voyage, ni grandeur des dangers qui peuvent avenir en telle navigation, ni la soudaine mutation de l'air, ni l'estrange manière de vivre, furent surpris par les belles paroles et douces promesses de Villegaignon. » On a conservé le nom de deux d'entre eux, la Chapelle et de Boissi : c'étaient sans doute de petits gentilshommes, effrayés par la perspective des guerres civiles, et jaloux de pratiquer leurs doctrines librement et au

(1) CRESPIN, ouv. cit. p. 436.

(2) LÉRY, ouv. cit. § XXI.

grand jour. Nous citerons encore parmi eux un certain Thoret, ancien compagnon d'armes de Villegaignon dans sa campagne de Piémont, excellent soldat qu'il investit de sa confiance, et dont il devait plus tard faire comme son bras droit. Nicolas Barré mérite encore une mention spéciale. C'était un pilote renommé, maître expert en l'art de la navigation, qui a laissé de curieux détails sur l'entreprise (1). Il devait, quelques années plus tard, périr en Floride, victime du fanatisme espagnol (2). La Chapelle, de Boissi, Thoret et Barré étaient des protestants convaincus, tout prêts à sacrifier leur vie à leurs croyances, mais énergiques, intelligents, dévoués à l'entreprise, et relativement aisés. Ils formaient à eux quatre un excellent noyau de colonisation.

Parmi les catholiques de marque qui se joignirent à l'expédition, nous signalerons un neveu de Villegaignon, Bois-le-Comte, et deux prêtres, Jean Cointa et André Thevet. Le principal titre de Bois-le-Comte était sa parenté avec le vice-amiral. Marin brutal, soldat médiocre, administrateur imprévoyant, il ne devait commettre que des fautes, et laisser une mauvaise réputation. Jean Cointa, surnommé Hector, était un docteur en Sorbonne, mais dont les opinions étaient mal assises. Ainsi que Villegaignon, il cherchait sa voie ; aussi l'avait-il séduit par la communauté de leurs sen-

(1) Nous avons de N. Barré deux lettres publiées pour la première fois à Paris, chez Lejeune, en 1557, et réimprimées par TERNAUX COMPANS dans les *Archives des Voyages*, t. I, p. 102. Elles sont intitulées : *Copie de quelques lettres sur la navigation du chevalier de Villegaignon ès terres de l'Amérique outre l'Æquinoctial.., envoyées par un des gens du dict seigneur.* Elles ont été traduites par DE BRY, *Americæ descriptio*, par. III, p. 285, 295. *Exemplar duarum litterarum quibus breviter explicantur et navigatio Villagagnonis... et mores etc. scriptæ ad flumen Ganabaræ a quodam à Villagagnonis domesticis.*

(2) P. GAFFAREL. *La Floride française*, p. 37, 43, 227.

tinents, et exerça-t-il sur son esprit une influence qui ne fut pas toujours heureuse. Quant à André Thevet, c'était un cordelier passionné pour la lecture et les voyages. Après avoir terminé ses études théologiques, désirant augmenter son instruction par des voyages, il avait obtenu de ses supérieurs la permission de visiter l'Italie. Le cardinal de Lorraine, qu'il rencontra à Plaisance, lui fournit les moyens de se rendre en Orient. De Constantinople, il passa en Asie mineure, visita la Grèce et la Terre Sainte, et revint en France en 1554. Apprenant le prochain départ de Villegaignon pour le Brésil, il lui demanda de faire partie de l'expédition, dont il promettait de devenir l'historiographe. En effet, quand il rentra définitivement en France vers 1557, et reçut en récompense de ses services le titre d'aumônier de la reine régente, et de cosmographe du roi Charles IX, il s'acquitta de sa promesse en écrivant les *Singularités de la France antarctique, autrement nommée Amérique, et de plusieurs terres et isles découvertes de notre temps*(1). Quelques années plus tard, il consacrait à l'histoire du Brésil plusieurs chapitres de sa *Cosmographie universelle* (2), illustrée de *diverses figures des choses les plus remarquables vues par l'auteur, et, dans ses Vrais Portraits* (3) *et vies des hommes illustres, recueillies de leurs tableaux, livres, médailles antiques et modernes*, n'avait garde d'oublier Villegaignon et les principicules Brésiliens, avec lesquels il s'était trouvé en relation. Les contemporains de Thevet, Léry, Belleforest et Fumée (4) et surtout de Thou (5) ont vivement attaqué son

(1) Anvers, 1558, in-8°. — Paris, 1558, in-4°.

(2) Paris, 1571-1575, 2 vol. in-folio.

(3) Paris, 1584, 2 vol. in-f.

(4) LÉRY, ouv. cit. Toute la préface et plusieurs passages du livre sont dirigés contre Thevet. Cf. BELLEFOREST, *Additions à la Cosmographie de Munster* et FUMÉE, *Histoire des Indes*.

(5) L'attaque de de Thou (*Histoire de France*, liv. XVI) est fort

témoignage et relevé ses erreurs. Il est certain que ses ouvrages sont dépourvus de critique, et contiennent des fautes et même des contradictions qui pourraient faire douter de sa bonne foi : mais ils n'en présentent pas moins une mine féconde de renseignements curieux sur l'époque que nous étudions, et, tout en faisant la part de son ignorance ou de ses mensonges, nous les consulterons à divers reprises.

Tel était l'état-major de l'expédition, mais c'était un état-major sans troupes, car on ne pouvait tenir compte de quelques Ecossais, que Villegaignon avait attachés à sa fortune depuis qu'il les avait rencontrés dans son expédition d'Ecosse en 1548. Ces Ecossais formaient sa garde particulière. Dévoués à sa personne, et prêts à lui sacrifier leur vie, ils le suivaient au Brésil, comme ils se seraient attachés à ses pas partout ailleurs. Ils n'avaient donc pas l'intention de se fixer en Amérique, et ce n'étaient pas là de véritables colons. Or il fallait en trouver à tout prix, ou sinon l'entreprise échouait avant d'avoir reçu même un commencement d'exécution. Comme Villegaignon tenait essentiellement à n'emmener avec lui que des gens honnêtes, et dévoués à l'œuvre, il essaya de faire appel à la curiosité publique. « Ledict Seigneur fait savoir à tous ceux ausquelz il avoit accointance principalement

violente : « Il s'appliqua par une ridicule vanité à écrire des livres, qu'il vendait à de misérables libraires : après avoir compilé des extraits de différents auteurs, il y ajoutait tout ce qu'il trouvait dans les guides des chemins, et autres livres semblables qui sont entre les mains du peuple. En effet, ignorant au delà de ce qu'on peut imaginer, et n'ayant aucune connaissance ni des belles-lettres, ni de l'antiquité, ni de la chronologie, il mettait dans ses livres l'incertain pour le certain, et le faux pour le vrai, avec une assurance étonnante. Il me souvient que quelques-uns de mes amis, gens habiles et d'un esprit fin, l'étant un jour allé voir pour se divertir, lui firent accroire en ma présence des choses absurdes et ridicules, que des enfants mêmes auraient eu de la peine à croire : ce qui me fit beaucoup rire. »

aux ieunes hommes, s'ils vouloient aller et faire ce voiage avec luy ; mais peu en trouva, parce qu'on se doubtoit de son intention, qui estoit de laisser là audit pays ceux qu'il auroit menez. Ledit voyage fut alors publié en la ville de Paris à la trompette par les carrefours, affin que, s'il y avait gens desbauchez ou esclaves fugitifz de leur pays, ou aultres qui eussent volonté d'aller veoir la mer et le pays, qu'ilz y allassent enroller au logis dudit Seigneur dedans Paris. Aucuns curieux de veoir y allèrent, mais non en si grand nombre que ledict Seigneur eust bien voulu (1) ». Ces nouvelles recrues étaient déjà de qualité bien inférieure. Ce n'étaient plus des volontaires qui se donnaient librement et de tout cœur à l'entreprise, mais des aventuriers dégoûtés d'eux-mêmes et de leur profession, ou bien des déclassés qui n'avaient, en se rendant au Brésil, d'autre espoir que celui d'échapper à la misère qui les attendait en France : véritables mercenaires qui allaient au Brésil pour qu'on les payât pour y aller, mais qui seraient partis pour n'importe quel autre pays. Aussi bien, bon nombre d'entre eux auraient mieux figuré dans une prison que partout ailleurs : Comme l'écrit un contemporain (2), « la plupart d'iceux estoient rustiques, et sans aucune instruction d'honnesteté et civilité, adonnez à beaucoup de vices et dissolutions impudiques. »

Desespéré de la tournure que prenaient les choses, Villegaignon, sans doute d'après les conseils de Coligny, résolut de s'engager plus avant dans les voies que nous appellerions de nos jours libérales, et de se poser en protecteur avoué du protestantisme. Cette tactique, pensait-il, lui vaudrait de nombreux partisans. Dès lors « il proposait (3) à ceux qu'il connoissoit aller avec lui d'une franche volonté, les saintes et bonnes ordonnances qu'il espéroit faire avec leur avis et

(1) HATON, *Mémoires*, ut supra.

(2) CRESPIN, ouv. cit. p. 400.

(3) CRESPIN, id. id.

conseils au pays de Brésil, se voulant du tout rapporter à la délibération des plus notables. Et quant au fait de la religion, tout son desir estoit que l'Eglise qui y seroit établie fut reformée comme celle de Geneve. » Ces propositions frappèrent en effet et séduisirent par leur nouveauté. On n'était pas alors habitué à voir un gentilhomme chargé d'un commandement promettre le partage de son autorité. La tolérance religieuse n'était aussi qu'un vain mot, et, dans la bouche d'un chevalier de Malte, de semblables engagements étaient à tout le moins singuliers. Comme Villegaignon « en toutes les compagnies honorables où il se trouvoit, promettoit le semblable », quelques protestants sincères se laissèrent prendre à ces belles paroles, et se décidèrent à l'accompagner : mais ils étaient en bien petit nombre, car on le savait changeant et irrésolu : on avait connu « le personnage les années précédentes, peu réformé en sa vie et conversation, ne pouvant oublier la cruauté des galères dans lesquelles il avoit esté nourri tout sa ieune aage (2). » Aussi repoussa-t-on en général ses avances, et il en fut pour ses frais d'éloquence.

L'entreprise s'annonçait mal. A l'exception de quelques gentilshommes qui avaient consenti à suivre Villegaignon, et des volontaires, catholiques ou protestants, qui d'eux-mêmes avaient demandé à faire partie de l'expédition, on n'avait encore recruté que des mercenaires, et encore dans les bas-fonds de la société. Les navires étaient déjà équipés, et les matelots enrôlés : pour peu qu'on retardât le départ, il était à craindre que les colons volontaires ne se dégoûtassent de l'entreprise. D'un autre côté on s'exposait à un échec certain en ne conduisant au Brésil qu'une poignée d'hommes. Villegaignon, désolé de voir que son grand projet avortait, pour ainsi dire dès le début, recourut alors au moyen suprême. Il

(1) CRESPIN, ouv. cit. p. 401.

(2) CRESPIN, ouv. cit. p. 401.

se présenta de nouveau à Henri II et lui demanda l'autorisation de débarrasser la France des criminels entassés dans les prisons, qui voudraient bien échanger les horreurs de la captivité et la crainte du dernier supplice contre la perspective de la réhabilitation par le travail et au besoin de la libération au Brésil. « Parquoy eut recours au Roy, écrit un contemporain (1), auquel il feit entendre que, pour parfaire l'entreprise, en faulte que les hommes ne se présentèrent en nombre suffisant pour demeurer là, il seroit bon s'il plaisoit à Sa Majesté de prendre les criminels des prisons de Paris, de Rouen, et autres villes de quelque qualité qu'ilz fussent, pour les mener avec luy audit pays, les laisser là avec ce peuple barbare : comme le roy lui accorda. » C'était déjà la salutaire pensée que les Anglais reprendront deux siècles plus tard, quand ils créèrent leurs colonies pénitenciaires d'Australie : expatrier les criminels, mais en leur donnant l'occasion de se régénérer par leur bonne conduite, et de renaître pour ainsi dire à une vie nouvelle par l'expiation et la persévérance dans le travail. On sait quels ont été pour les Anglais les merveilleux résultats de ces colonies pénitenciaires. En 1787, les premiers *convicts* débarquaient à Botany-Bay, et aujourd'hui plusieurs millions d'Européens ont créé dans ces lointains parages une nouvelle Angleterre, réservée sans doute à d'importantes destinées. Combien est-il à regretter que nous n'ayons pas profité plus tôt de cette excellente idée, conçue par un Français, et que le projet de Villegaignon n'ait jamais été repris, sauf à une époque tout à fait contemporaine, par l'un ou l'autre des très intelligents ministres de la marine, qui se sont succédé dans notre pays !

Henri II goûta très fort la demande du vice-amiral de Bretagne, et ce dernier commença tout aussitôt ses tournées d'inspection dans les prisons de Paris et de Rouen (2). « Tous

(1) CLAUDE HATON, ouv. cit. p. 37.

(2) CLAUDE HATON, ouv. cit. p. 38.

ceux qu'il trouva aux dictes prisons qui n'estoient trop vieux ni caduques, après avoir enquis pour quel cas ils estoient là prisonniers, retira par escript leurs noms, leur qualité et mestier et de quoy ils étoient punis, requist aux iuges de luy délivrer ceulx qui estoient criminelz et qui devoient estre condamnez à morir, pour les mener audict voyage, et tant fait de debvoir d'un costé et d'aultre, qu'il recouvra des hommes en assez bon nombre de toutes qualitez, comme de prebstres, moynes de toute religion, de massons, de charpentiers, de menuysiers, de barbiers, de laboureurs, de vigneron, de tanneurs, de cordonniers, de cardeurs, de drappiers, de bonnetiers, de chapeliers, d'éguiletiers et mégissiers, et de toutes manières d'estatz. » Villegaignon n'avait oublié aucune profession. On aurait voulu transporter en Amérique tous les corps de métiers d'une grande capitale et improviser en pays barbare une ville civilisée qu'on n'aurait pas autrement agi. Le chef de la future expédition ne s'était même pas contenté du nécessaire, il avait songé au superflu, car j'imagine que des fabricants d'aiguillettes n'étaient pas indispensables à une colonie naissante. Ce qui l'excuse jusqu'à un certain point, c'est qu'il entendait fonder au Brésil un établissement durable, et croyait, avec la naïveté de l'inexpérience, qu'il fallait y implanter tout d'une pièce et les nécessités et les raffinements de la vie européenne.

Par une singulière imprévoyance qui dénotait non seulement sa profonde ignorance en matière coloniale, mais aussi celle de ses supérieurs immédiats, Villegaignon avait oublié le principe essentiel de toute société en formation : il n'avait pas songé à la famille. Tous ces colons étaient en effet des hommes, et comment espérer qu'ils s'attacheraient à cette nouvelle et lointaine résidence, s'ils ne s'y créaient pas un intérieur aimable, et si leurs enfants, Français d'origine, mais Brésiliens de naissance, n'étaient pas retenus en Amérique par les mille attaches qui rendent toujours si cher le pays natal ? Villegaignon connaissait bien mal le cœur hu-

main s'il espérait que sa colonie se renouvellerait incessamment par des flots toujours nouveaux d'immigrants. Cet austère chevalier de Malte, habitué à la rude discipline de son ordre, croyait sans doute que la société ressemblait à un de ces couvents militaires, qu'il avait jusqu'alors fréquentés. Il oubliait que ses compagnons d'armes, en entrant dans la milice chrétienne, faisaient violence à la nature, et d'ailleurs ne constituaient qu'une glorieuse exception. Il affichait donc vis-à-vis de l'autre sexe le plus profond dédain, et, moitié par vertu, moitié par tempérament, n'avait pas voulu de femmes à bord de ses vaisseaux. C'était une grave faute : non seulement il autorisait presque de graves désordres, mais encore rendait impossible le progrès et l'accroissement de la colonie qu'il voulait fonder. Aussi bien, presque tous nos établissements du XVI^e et du XVII^e siècle échouèrent pour le même motif. Il semble que les directeurs de ces diverses entreprises n'aient pas compris que les colons qu'ils expédiaient dans de lointaines contrées, sans espoir de s'y créer une famille, conserveraient toujours l'arrière-pensée de revenir au pays natal. Bien mieux inspirés furent nos voisins d'Outre-Manche, qui n'hésitèrent pas à se transporter eux et leurs familles de l'autre côté de l'Atlantique, et s'y établirent pour toujours. Les colonies anglaises ont grandi sans bruit, mais d'une façon continue. Nos pionniers français, au contraire, bien qu'ils aient souvent accompli des merveilles, n'ont rien fondé de durable. Que reste-t-il en effet de leurs travaux et de leurs exploits ? A peine un souvenir dans l'histoire, et l'amer regret d'avoir travaillé pour autrui, ou, comme le disait un de nos ennemis les plus acharnés, *d'avoir essayé les murs !*

Une autre faute commise par Villegaignon fut de croire trop facilement, sur la foi des négociants qu'il avait interrogés, que le Brésil était une véritable terre promise, qui lui fournirait d'inépuisables ressources : aussi ne se préoccupait-il pas suffisamment d'assurer les besoins matériels de

ses hommes. Il ne comprit pas que l'acclimatation serait pénible, si elle n'était pas ménagée. Il aurait fallu continuer à se nourrir comme en Europe, au moins pendant quelques mois, et charger par conséquent, à bord des navires, des provisions alimentaires considérables. Villegaignon se contenta d'emporter des semences, espérant que les colons auraient l'énergie de les confier à ce sol vierge qui ne demandait qu'à être fécondé. C'était encore bien mal connaître la nature humaine. N'était-il pas en effet plus qu'évident que les mille soucis d'une première installation interdiraient tout d'abord les travaux agricoles, et aussi que les nouveaux débarqués préféreraient demander aux richesses naturelles du pays des ressources malheureusement aléatoires. Lorsque l'expédition échoua quelques années plus tard, et que les ennemis de Villegaignon cherchèrent à faire retomber sur lui l'insuccès final, ils prétendirent que le vice-amiral de Bretagne, au lieu de consacrer à l'achat des provisions indispensables les fonds que le roi lui avait confiés, les avait confisqués à son profit. « Ceci indigna (1), des lors beaucoup de personnes contre ledit Villegaignon, l'accusant d'une insatiable avarice, ayant épargné l'argent du roy, et icelui converti en ses propres usages, au lieu de l'employer en vivres et choses nécessaires pour la nourriture et santé de tous ceux qu'il avait menez en cette lointaine région. » Cette accusation est mal fondée : Villegaignon était trop habile pour estre deshonnête, et, si réellement on avait suspecté sa loyauté, jamais on ne lui aurait confié, quand il revint d'Amérique, les importantes et délicates fonctions dont il fut investi. Il n'en est pas moins vrai qu'il gaspilla maladroitement les sommes dont il pouvait disposer. Pour son entretien personnel, il déploya un faste fort déplacé en la circonstance. Sa garde-robe surtout était d'une magnificence princière. Léry trouve souvent l'occasion de le railler à ce propos. Le

(1) CRESPIN, ouv. cit.

luxe de sa table et de son ameublement étaient encore bien inopportuns. Ne s'avisait-il (1) pas d'embarquer des meubles précieux, et jusqu'à de magnifiques ornements d'église ? Il prit soin également, mais sur ce point nous ne saurions le blâmer, car de semblables préoccupations dénotent en lui un profond et sincère amour de la science, il prit soin d'emporter une bibliothèque choisie. C'étaient surtout des livres de science et de religion. Villegaignon en effet ne dédaignait aucune des connaissances humaines, et se doutait bien qu'il aurait souvent besoin, dans sa future royauté américaine, de renseignements précis qu'il rencontrerait dans ses livres. Quant à la théologie c'était depuis longtemps son étude favorite, et ses contemporains l'étudiaient avec passion. Aussi réservait-il tous ses moments de loisir à de longues et sérieuses lectures. Par malheur, il prendra un tel intérêt à ces controverses religieuses qu'il en perdra le sens politique, et commettra la faute de vouloir imposer ses doctrines au lieu de se contenter du rôle d'administrateur.

Ainsi se préparait à la légère et dans de tristes conditions une expédition qui, bien conduite, pouvait avoir pour la France d'incalculables conséquences. Mais on n'avait alors devant soi ni l'expérience des fautes antérieures, ni le précédent d'entreprises analogues : Aussi n'aurons-nous peut-être pas le droit de nous montrer trop sévères pour un homme qui avait le mérite de devancer son époque, et qui, sur bien des points, avait rencontré juste. Sommes-nous donc aujourd'hui tellement assurés de nous-mêmes que nous ne commettons plus aucune erreur en matière coloniale ? Déplorons donc, mais excusons les fautes commises. Le plus singulier est peut-être que Villegaignon n'en ait pas commis davantage.

(1) *Mémoires* de CLAUDE HATON, p. 39.

FONDATION DU FORT COLIGNY.

I. — FONDATION DU FORT COLIGNY.

Quand les préparatifs de l'expédition furent enfin achevés, et lorsqu'il eut reçu les dernières instructions de l'Amiral Coligny, Villegaignon donna le signal du départ. Près de six cents personnes étaient à bord des deux navires. Jamais encore expédition française à destination de l'Amérique n'avait été si considérable. La petite flotte mit à la voile le 12 juillet 1555. Elle se composait de deux forts vaisseaux, chacun de deux cents tonneaux, bien pourvus d'artillerie, et d'un navire de charge pour les provisions. Un bon vent d'est, la poussa d'abord aisément hors du Havre, mais à peine avait-elle pris la haute mer qu'un vent du Midi la força de se jeter à la côte anglaise, non loin d'une rade que Nicolas Barré, dans la première des lettres qu'il adressa plus tard à sa famille, appelle *Blanquet*. Nous ne savons trop quelle peut être cette rade. Nous ne trouvons en effet sur la côte anglaise de la Manche, que la rade de Branksea, dont le nom présente une lointaine analogie avec *Blanquet*. Aussi bien le détail n'a qu'une minime importance. Le vent du Midi qui détournait si mal à propos Villegaignon de sa route se convertit bientôt en une furieuse tempête, et un des deux navires français, celui que montait le chef de l'expédition, fut tellement maltraité par la mer, qu'il fit eau de toutes parts. L'équipage fut obligé de recourir aux pompes, et les réparations semblèrent si urgentes et si indispensables, qu'à la première accalmie l'escadre française revint en Normandie, pour se mettre plus en état de braver les fureurs de l'Atlantique.

Cette fois, Villegaignon se dirigea non plus vers son port de départ, mais vers Dieppe : encore eut-il beaucoup de peine à pénétrer dans le port à cause de son peu de profondeur. Les Dieppois en grand nombre durent s'atteler à des cordes pour tirer ou plutôt remorquer le navire (1555). Ce début était malheureux : Plusieurs des gentilshommes qui étaient partis avec Villegaignon se dégoûtèrent d'une entreprise qui s'annonçait si mal, et profitèrent de ce retour forcé en France pour se faire débarquer et renoncer à leur voyage. Un grand nombre d'ouvriers, tous ceux qui avaient accepté les offres de Villegaignon et s'étaient présentés comme volontaires, quelques soldats également se retirèrent (1). Cette désertion était fâcheuse à tous égards. Non seulement elle produisait un effet déplorable, mais encore, comme c'étaient les membres les plus actifs et les plus intelligents de l'expédition qui se dérobaient ainsi à leurs engagements, Villegaignon ne pouvait plus compter désormais que sur des mercenaires ou des condamnés. Il n'avait plus à réclamer le dévouement de ses collaborateurs mais uniquement des services salariés ou obligatoires. Cet abandon sera certainement une des causes de l'insuccès final.

La réparation des navires demanda trois semaines. Au commencement d'août eut lieu un second départ : mais la fatalité semblait s'acharner contre Villegaignon. Les vents furent si contraires que l'escadre fut obligée de retourner une seconde fois à Dieppe; et n'en partit définitivement que le 14 août. Pour des hommes superstitieux, comme l'étaient et le sont encore nos marins, cette série d'accidents et de contretemps était d'un bien mauvais augure. Ce qui préoccupait Villegaignon bien autrement que les craintes superstitieuses de son

(1) *Première lettre* de N. BARRÉ. « De icelle venue plusieurs de nos gentilshommes se contentèrent d'avoir veu la mer, accomplissant le proverbe : *mare vidit et fugit*. Aussi plusieurs soldats, manouvriers et artisans furent desgoutez et se retirèrent. »

équipage, c'était de perdre son temps à de stériles préparatifs. Il avait hâte de prendre possession de sa vice-royauté américaine, et de trouver un champ ouvert à sa fiévreuse activité ; mais il ne pouvait lutter contre des obstacles matériels. Il se résigna donc, et, après avoir attendu ces longues semaines qui durent lui sembler éternelles, après avoir renouvelé ses provisions fraîches, il s'élança, dès qu'il le put, dans l'Atlantique.

Les trois vaisseaux longèrent d'abord les côtes de France, d'Espagne et de Portugal, passèrent en vue de Madère, et arrivèrent aux Canaries (1). Villegaignon voulait s'y arrêter pour prendre de l'eau et des vivres frais. A peine s'approchait-il de Ténériffe, qu'il fut accueilli par le feu de la citadelle. Un boulet atteignit le navire qui ne portait pas son pavillon, et blessa un artilleur qui mourut quelques jours après des suites de sa blessure. Assurément les Canaries appartenaient à l'Espagne, et on était alors en guerre avec l'Espagne ; mais Villegaignon n'avait fait aucune démonstration hostile, et c'était sans provocation de sa part que le gouverneur de Ténériffe l'accueillait ainsi. Les usages du temps le permettaient sans doute, et autorisaient le commandant espagnol à traiter comme pirates tous les navires étrangers qui voguaient dans les eaux espagnoles, mais il s'exposait à de terribles représailles. En effet, Villegaignon

(1) *Première lettre* de N. BARRÉ : « Comme nous pensions mouiller l'ancre, pour demander de l'eau douce et des rafraichissements, d'une belle forteresse située au pied d'une montagne, ils déployèrent une enseigne rouge, nous tirans deux ou trois coups de coulouvaine, l'un desquels perça le vice admiral de nostre compagnie..... Il nous convint soutenir leurs coups, mais aussi de nostre part nous les cannonasmes tant qu'il y eut plusieurs maisons rompues et brisées, et les femmes et enfants fuyoyent par les champs. Si nos barques et basteaux eussent esté hors les navires, ie croy que nous eussions fait le Bresil en ceste belle isle. »

ordonna de riposter. En quelques instants, les boulets de nos vaisseaux bien dirigés eurent allumé de nombreux incendies dans la citadelle et dans la ville. On voyait déjà les femmes et les enfants s'enfuir dans la campagne. Une descente dans l'île aurait certainement réussi. Pour employer la pittoresque expression de Barré, nos compatriotes auraient fait leur Brésil dans ce beau pays. Villegaignon en fut peut-être tenté ; mais la mer était mauvaise, et il ne voulut pas exposer ses chaloupes à quelque accident irréparable. D'ailleurs, s'il s'emparait des Canaries, il lui fallait s'y maintenir par une forte garnison, et, en ce cas, son rêve de royauté américaine s'achevait brusquement au milieu de l'Atlantique. Il se contenta de canonner quelques temps encore la citadelle, et, quand il jugea la réparation suffisante, reprit la mer. A son point de vue, il avait peut-être raison de ne pas profiter du prétexte et de l'occasion pour s'emparer de ce magnifique archipel ; mais au point de vue français, il est regrettable qu'il n'ait pas terminé là son expédition et ne se soit pas solidement établi dans cette position maritime incomparable, qui nous appartiendrait peut-être encore.

L'escadre française continue sa marche. Toujours poussée par le vent du nord, elle doubla les caps Blanc et Vert, longea les côtes de Guinée, et coupa l'équateur, le 6 octobre, entre l'île de Saint-Thomas et la province de Manicongo. Nos compatriotes traversaient alors la région par excellence des chaleurs accablantes. Comme ils n'avaient pu, depuis leur départ de France, renouveler leur provision d'eau, et que la température produisait une rapide décomposition, ils eurent beaucoup à souffrir. « Quand nous beuvions d'icelles eaux, écrit naïvement Barré, (1) il nous falloit boucher les yeux et estoupper le nez. » Le scorbut se déclara même à bord des navires. Près de cinquante personnes en furent atteintes, dont cinq moururent. Villegaignon, avec une prudence qui

(1) *Première lettre de N. BARRÉ.*

honore sa perspicacité, mais qui n'est pas à l'éloge de son caractère, s'empessa de changer de navire pour avoir moins à redouter l'épidémie. De nos jours un chef qui abandonnerait ainsi son poste au moment du danger serait stigmatisé par l'opinion publique : Au xvi^e siècle, on trouvait encore cette conduite toute naturelle, et Barré, qui nous a conservé ce trait, l'enregistre sans la plus petite réflexion.

La continuation des chaleurs et l'absence d'eau auraient pu devenir très-dangereux. Par bonheur, les équipages purent se procurer des poissons en abondance, et cette saine nourriture les réconforta. De plus, des pluies diluviennes rafraîchirent l'atmosphère ; enfin le vent tomba tout à coup, et, comme c'était le vent d'est, celui qui poussait au Brésil, Villegaignon fit gouverner dans cette direction. Le 20 octobre, l'île de l'Ascension était en vue ; le 3 novembre, la vigie signalait le continent, et sept jours plus tard, le 10 novembre, nos vaisseaux entraient dans la baie de Ganabara, aux cris mille fois répétés des équipages heureux de voir terminée cette longue traversée, et en présence de quelques centaines de Brésiliens attirés par le bruit du canon, et partagés entre la crainte et la joie ; car ils ne savaient encore si c'étaient des Portugais ou des Français qui montaient ces navires, et redoutaient autant la présence des premiers qu'ils souhaitaient au contraire l'arrivée de nos compatriotes.

Les Portugais en effet n'avaient encore paru dans la région que pour s'y faire détester. C'étaient eux qui les premiers avaient découvert cette baie immense. Ils l'avaient nommée *rivière de janvier* (Rio de Janiero), d'abord parce qu'ils avaient eu le tort de prendre pour l'embouchure d'un fleuve ce qui n'était qu'un golfe, et, en second lieu, parce qu'ils l'avaient découverte au mois de janvier. Ils y avaient construit une tour, où ils déposèrent quelques condamnés à mort, auxquels ils avaient fait grâce de la vie à condition d'ouvrir des relations avec les indigènes. Ce premier essai

de colonisation avait fort mal réussi. L'auteur du martyrologe protestant parle en ces termes de cette tentative avortée : « Après quelques années (1), iceux se portèrent si mal à l'endroit desdits habitants naturels, que, par iceux fut la plus grande partie exterminée, saccagée et mangée. Les autres s'enfuirent en la haute mer dans un bateau. Depuis les susdits n'ont osé y habiter, car leur nom y est demeuré si odieux, que iusques aujourd'hui ils sont en délices et volupté de manger de la teste d'un Portugalois. » Les Français au contraire furent très bien reçus par les Brésiliens. Ce furent des négociants de Honfleur qui, vers l'an 1525, commencèrent à envoyer leurs navires dans ces parages. « Iceux composèrent entre eux une alliance qui dure iusques aujourd'hui, depuis l'on a continué tous les ans de la navigation (2) ». A vrai dire, nos compatriotes n'avaient pas fondé d'établissement dans la baie ; car il n'y eut alors ni prise de possession solennelle, ni construction de fort ou de magasins : Ils se contentèrent d'entrer en relations avec les indigènes, de les assurer de nos bonnes dispositions, et de leur promettre aide et protection contre les Portugais, à charge de réciprocité, et moyennant certains avantages commerciaux. L'alliance était fondée sur l'intérêt commun. Elle devait durer, et dura en effet tant qu'il y eut des français au Brésil.

C'était donc dans un pays connu qu'abordait Villegaignon, et il avait le droit de compter sur la bonne réception des indigènes. Ses hommes ne songèrent au premier moment qu'à contempler le paysage qui se déroulait à leurs yeux. Ce paysage est un des plus splendides que puisse rêver l'imagination d'un peintre ou d'un poète. La baie de Ganabara, ou, pour lui donner son nom moderne, la baie de Rio-Janeiro présente en effet un aspect enchanteur. Avec

(1) CRESPIN, ouv. cit. p. 401.

(2) CRESPIN, id., id.

le Bosphore à Constantinople, le golfe de Naples et l'embouchure du Tage, à Lisbonne, il est peu de sites comparables à la fois comme majesté et comme grâce pittoresque. Les maisons de campagne, les manufactures et les exploitations agricoles ont remplacé de nos jours les forêts vierges. Les cours d'eau qui bondissaient des montagnes font maintenant tourner les roues des usines, et la civilisation a partout remplacé la nature. Quels ne devaient pas être les sentiments d'admiration de nos Français, si facilement accessibles aux émotions extérieures, lorsqu'ils contemplaient ce majestueux entourage de montagnes et de rochers aux formes étranges, cette nappe immense d'une eau calme et azurée, ces forêts plusieurs fois séculaires qui descendaient alors jusqu'à la mer, à peine traversées de loin en loin par quelque tribu sauvage ou parcourues par les bêtes fauves. Cette baie s'enfoncé profondément dans l'intérieur des terres, sur une longueur de douze à quinze lieues, et une largeur de sept à huit. Elle forme comme deux étranglements successifs. Notre rade de Toulon lui ressemble, mais sur de bien moindres proportions. Comme elle est dominée de tous les côtés par de hautes montagnes, un des colons Genevois qui devait, quelques mois plus tard, grossir les rangs de nos compatriotes, et qui a composé sur cette expédition un intéressant récit que nous avons déjà eu l'occasion de citer, Jean de Léry (1), comparait ces hauteurs à celles du Jura et du Salève, et trouvait une grande ressemblance entre la baie de Rio et le lac de Genève. Les analogies sont en effet assez frappantes : mais ce qu'on ne trouvera jamais qu'à Rio, c'est ce ciel éternellement bleu, cette végétation luxuriante, et, pour peu qu'on néglige l'ensemble pour étudier les détails, cette prodigieuse variété de formes et d'aspects.

L'entrée de la baie est comme gardée par trois petites îles

(1) LÉRY, ouv. cit. § VII.

ou plutôt trois écueils qui rendent la passe dangereuse (1). A gauche, se dresse une roche pyramidale fort élevée, « laquelle n'est pas seulement d'esmerveillable et excessive hauteur, mais aussi à la voir de loin, on dirait qu'elle est artificielle : et de fait, parce qu'elle est ronde et semblable à une grosse tour, entre nous Français, par une manière de parler hyperbolique, l'avions nommée *le Pot de Beurre* (2) ». C'est le rocher, connu de tous les navigateurs, et qu'on a surnommé depuis le Pain de sucre ou le Corcovado: (3) (bossu). En avançant dans la baie, on trouvait deux îles, l'une de médiocre grandeur qu'on nommait le Rattier, et l'autre plus considérable, qui devait porter le nom d'île aux Français. Les Brésiliens ont conservé à la seconde, par un sentiment qui les honore, le nom d'île Villaganhon. Au fond de la baie, une troisième île (4) plus grande que toutes les autres, et quelques îlots (5) épars. A l'exception de cette grande île habitée par des sauvages Margaiats, toutes les autres étaient désertes. Quant aux rivages, où se déroulent aujourd'hui tant de charmantes villas et de jolies petites cités de plaisance ou de commerce, Botafogo, la Gloria, Nichteroy, le Castel, Mana, Prayagrande, Praya-Domingo, etc., ils étaient occupés par une vingtaine de peuplades, que nos Français désignèrent (6) par le nom de leurs caciques, et qui appartenaient presque toutes à la famille des Tupinambas.

(1) THEVET. *Cosmographie universelle*, p. 908. « En l'embouchure d'icelle, vous y voyez trois petites îles qu'il faut costoyer, pour entrer en ladite rivière... et y entrasmes par un détroit assez fâcheux. » Ces îlots se nomment Tucinho, Pay et Taipu.

(2) LÉRY, ouv. cit., p. VII.

(3) BIARD, *Voyage au Brésil*. Tour du monde, n° 79, p. 7.

(4) Aujourd'hui ilha do Governador.

(5) Ils se nomment Caqueirada, das Enchadas, das Tavares, Jurahybas, Agoa, Roqueiro. Brocoio, de Paqueta, etc.

(6) D'après Léry, ouv. cit., § XX, les villages qu'on trouvait à

Villegaignon n'avait que l'embarras du choix. Il pouvait ou bien s'établir sur une des îles de la baie, ou bien se fixer tout de suite sur le continent. De nos jours, nous n'hésiterions pas à prendre pied sur le continent : c'est en effet le moyen le plus assuré de connaître le pays et d'étendre ses relations : mais au xvi^e siècle, on possédait encore bien peu la pratique de la colonisation, et on se conformait volontiers aux errements antiques. Or, dans l'antiquité, tous les peuples colonisateurs s'étaient, quand la nature des lieux le leur avait permis, établis dans des îles. Une île est en effet de facile défense. Elle peut servir à la fois de dépôt et de refuge. Tout en surveillant le continent, il semble qu'on soit plus étroitement rattaché à la métropole. Depuis les Phéniciens jusqu'aux Portugais, cet usage avait toujours été suivi. Fidèle aux traditions maritimes, Villegaignon se décida donc à prendre possession d'une des îles de la Baie.

Si l'on en croit la relation de Léry, l'île du Rattier fixa d'abord son attention (1). Il aurait ordonné d'y construire des baraquements en bois. Deux grosses pièces d'artillerie et quelques fauconneaux furent débarqués, et on se disposa à bâtir un fort. Mais on avait compté sans la marée. Le flux arriva, et d'un élan irrésistible balaya les constructions ébauchées, et jeta à la mer artillerie et munitions. Cette erreur de Villegaignon est bien invraisemblable : il avait le coup d'œil trop exercé, et, à diverses reprises, tout récemment encore à propos des fortifications de Brest, il avait donné trop de preuves de savoir pour aller commettre en Amérique une semblable bévue. Thevet, l'antagoniste de Léry, dont les ou-

gauche en entrant dans la baie se nommaient Karianc, Vaboraci, Euramyry, Piraouassou, Sapopem, Ocarentin, Ouraouassououée, Tentimen, Cotina, Pano, Sarigoy, La Pierre, Upec, la Flèche, — à droite Keriu, Acarau, et Morgouïaouassou : dans l'île des Margaiats : Pindooussou, Coronque, Piraniou.

(1) LÉRY, ouv. cit. § VIII.

vrages dépourvus de critique sont pourtant utiles à consulter, surtout quand il raconte ce qu'il a vu, nous semble être plus près de la vérité en disant que Villegaignon voulut faire du Rattier un simple poste d'observation et de défense, mais qu'il ne songea jamais à y fonder son principal établissement. « Nous vîmes une grande roche fort dangereuse, raconte-t-il, que nous nommasmes le Rattier, laquelle est si facheuse que, si le pilote n'est accort et bien expérimenté, il se mettra en hasard de perdre et soi et sa compagnie. Et pour ce qu'il est fort près de ladite entrée, nous y fîsmes braquer deux grosses pièces d'artillerie et quelques faulconneaux : mais la mer se desbanda un iour si outrageusement qu'elle mit artillerie et boulets au parfond d'icelle : et Dieu sçait la peine que nous eusmes pour les tirer hors. » Dans un autre ouvrage, encore inédit (2), conservé à la Bibliothèque nationale, Thévet revient avec insistance sur cette question, et, comme il se trouve cette fois avoir tout à fait raison, il triomphe de Léry avec une satisfaction non déguisée. « Or pour n'oublier rien du Rattier ou rocher auquel il dit (3) que nous estions logés, ie fais iuge le liseur, si le nombre d'hommes que nous estions, avec l'équipage de trois grands navires, meubles, artillerie, munitions de guerre et autres hardes, le tout eut pu ranger sur un rocher haut élevé d'une toise et demie en façon de pyramide au mitan, et qui ne peut contenir que ce que i'ay dit par ci-devant. Tant s'en faut, nul de nous ne mit pied en terre, sinon quelque trois ou quatre mois en après, que le capitaine feit mettre deux petites pièces d'artillerie pour garder l'entrée de la rivière. Mais la mer estans débordée

(1) THEVET. *Cosmographie universelle*, p. 908.

(2) *Histoire d'André Thevet, Angoumoisain, cosmographe du Roy, de deux voyages par luy faicts aux Indes australes et occidentales*. Bibl. nat. fonds St Germain français, n° 656 fol. 106.

(3) LÉRY, ouv. cit. § VII.

traisna ces deux pièces au fond d'icelle. Considérés ie vous prie si cest élément inconstant n'en eust pas autant peu faire de nous, si y fussions esté logés, et par la violence des ondes ne fussions pas esté tous perdus. »

Ce n'est donc pas sur le Rattier que débarqua tout d'abord Villegaignon, et il ne considéra jamais cet îlot que comme une position défensive. En parcourant la baie, le chef de l'expédition avait tout de suite saisi les avantages d'une autre île, de médiocre étendue, mais admirablement disposée pour la défense. Les Brésiliens la nomment aujourd'hui *isla de Villagañhon*. Elle s'étend au sud-est de la moderne Rio de Janeiro. La future demeure des colons était très bien choisie. Une ceinture de rochers à fleur d'eau la protégeait. On ne pouvait y débarquer que d'un côté et encore avec de petits canots. La moindre surveillance était donc suffisante. L'île était de plus déterminée par trois hauteurs : deux à chaque extrémité, où l'on pouvait facilement construire des batteries de défense, et une plus considérable, juste au milieu, sur laquelle on bâtirait un fort, qui commanderait à la fois la rade d'entrée et la grande rade. Villegaignon fit aussitôt débarquer tout son matériel, et les travaux d'installation commencèrent.

Thevet (1) prétend que les Français ne se mirent au travail que deux mois après leur arrivée, « après avoir pensé à nos affaires, et avoir fait descente en terre continent pour tirer l'amitié de ces barbares. » Il se peut en effet que quelques Français aient été envoyés sur le continent par Villegaignon, ne serait-ce que pour se procurer des vivres frais, mais il est bien plus probable que le vice-amiral s'est tout de suite occupé de mettre son monde à l'abri. Il connaissait le prix du temps ; il n'avait pas oublié les surprises portugaises, et n'ignorait pas qu'on avait appris avec peine à Lisbonne le

(1) THEVET, *Cosmog. univ.*, p. 908.

départ de l'expédition qu'il commandait. Comme d'un instant à l'autre une escadre portugaise pouvait entrer dans la baie, et ruiner son entreprise, il voulut avant tout se trouver en mesure de la recevoir énergiquement, si elle se présentait. Il est donc probable qu'il ajourna toute descente sur le continent et toute expédition dans l'intérieur jusqu'au moment où il se sentirait en sûreté dans son île. Son séjour à l'île de Malte et son commandement de Brest lui avaient fait apprécier l'utilité des bonnes murailles. D'ailleurs il n'était pas tellement sûr des dispositions des Brésiliens, et désirait, avant d'entrer en relations suivies avec eux, pouvoir leur dicter ses conditions à l'abri d'une forteresse imposante. Il ordonna donc que, jusqu'à nouvel ordre, tout le monde travaillerait aux fortifications, dont il se chargea de diriger lui-même les travaux. Sur l'éminence du milieu s'éleverait un grand fort, auquel il donna par avance le nom de fort Coligny. Aux deux extrémités, à l'entrée du petit port, et à deux emplacements qu'on trouva commodes pour cette destination, seraient construites cinq batteries destinées à défendre les approches de l'île et à commander les eaux de la baie. La maison du gouverneur, les casernes, les logements des ouvriers et les magasins seraient établis, avec le temps, aux endroits qui paraîtraient favorables. Villegaignon fit approuver ce plan par ses principaux officiers qu'il réunit en conseil, et tout le monde se mit au travail.

Aux premiers jours on est plein d'ardeur. La nouveauté séduit et enchante. Aussi ne marchandait-on pas sa peine. Les colons se prêtèrent avec empressement aux volontés de leur chef. Aussi bien, ils comprenaient la nécessité de se construire des abris et des protections. Non seulement les manœuvres et les ouvriers, mais encore les soldats et les matelots s'improvisèrent terrassiers, maçons et charpentiers. Les officiers eux-mêmes dérogeaient à la coutume ou plutôt au préjugé qui leur interdisait toute occupation manuelle, prirent la pioche et furent les premiers à se rendre au travail.

« Mesme les principaux d'entre eux, écrivait à ce propos Thevet (1), ne s'i espargnoient, pour donner exemple aux autres, monstrant chacun de nous l'affection que nous avons de faire service au roy en une entreprinse si grande et périlleuse. » Grâce à la bonne volonté et au concours actif de tous les membres de l'expédition, les constructions ébauchées sortirent rapidement de terre. Aux deux extrémités et au centre, d'après le plan convenu, s'élevèrent des maisonnettes ou des batteries. Sur le rocher du milieu, Villegaignon fit bâtir son logement particulier. Sans doute, comme le remarquait un écrivain contemporain (2), « faut noter que excepté la maison qui est sur la roche, où il y a un peu de charpente et quelques boulevers mal bâtis, sur lesquels l'artillerie estoit placée, tous ces logis ne sont pas des Louvres, mais des loges faittes des mains des sauvages, couvertes d'herbes et gazons à leur mode. » Au moins ces demeures rustiques suffisaient-elles à préserver nos hommes de l'ardeur du soleil ou des fraîcheurs de la nuit, et d'ailleurs, avec le temps, on pouvait les améliorer ou les transformer.

Dans ces premiers jours d'installation, Villegaignon se préoccupa donc surtout du fort Coligny qui, dans sa pensée, devait assurer son séjour et préparer la domination définitive de la France dans toute la contrée. Le fort Coligny devint bientôt redoutable. L'emplacement avait été choisi avec bonheur, car non seulement il commandait la rade, mais encore était capable de supporter un long siège. Aussi bien, après le départ de Villegaignon, lorsque les Portugais cherchèrent à s'en emparer, ils ne réussirent que par la famine et la lassitude. En 1711, (3) lors de l'audacieuse attaque de Duguay-Trouin contre la capitale des établissements portugais

(1) THEVET, mss. cité.

(2) LESCARBOT, *Histoire de la Nouvelle-France*, p. 207.

(3) *Mémoires de Duguay-Trouin*, pass.

d'Amérique, ce furent les canons de ce fort qui seuls l'arrêtèrent et faillirent compromettre son succès. A l'heure actuelle il constitue encore la meilleure défense de Rio de Janeiro. Léry, qui est systématiquement hostile au chef de l'expédition française, n'ose pas lui reprocher le choix heureux de l'emplacement du fort ; il se plaint seulement de ce que Villegaignon ait donné à sa citadelle le nom de Coligny, parce, dit-il (1), « en quittant ceste place aux Portugois, qui en sont maintenant possesseurs, il leur donna occasion de faire leurs trophées et du nom de Coligny et du nom de France Antarctique qu'on avait imposé à ce pays-là. »

Ce n'était rien que d'assurer la sécurité de l'avenir. Il fallait encore pourvoir aux nécessités du moment, et fournir les aliments indispensables aux quelques centaines d'hommes qui travaillaient sur ce rocher aride, et avaient besoin, pour soutenir leur ardeur, d'une nourriture saine et abondante. Par malheur on compta trop sur les indigènes, et, au lieu de demander à ce sol fertile, qui ne demande pour être fécondé qu'un travail insignifiant, des ressources qui auraient été bientôt inépuisables, on espéra que les Brésiliens pourvoiraient à tous les besoins matériels de la colonie. C'était une lourde faute. On sait que l'homme, pour passer de l'état sauvage à l'état civilisé, doit traverser trois périodes qui correspondent à son enfance, à son adolescence et à sa virilité. Dans la première, il est chasseur et tue pour vivre ; dans la seconde il est pasteur et élève des animaux, dans la troisième il est laboureur et demande à la terre les fruits de son travail. Or les Brésiliens n'avaient encore franchi aucune des étapes de la civilisation. Ils n'étaient que chasseurs, et, si parfois ils confiaient à la terre quelque maigre semence, c'était uniquement pour les besoins indispensables de leur alimentation, mais ils ne songeaient nullement à produire au delà de ce qui leur était indispensable, et ne pouvaient par conséquent

(1) LÉRY, *ouv. cit.* § VII.

venir en aide aux nouveaux débarqués. Aussi bien, ce sera l'histoire de presque toutes nos colonies du XVI^e siècle. Au lieu de s'adonner résolument aux travaux agricoles, nos compatriotes se fieront aux indigènes, et bientôt la famine coupera court à toutes leurs espérances. Ils poursuivront des chimères, trésors fantastiques ou empires à conquérir, mais ils se heurteront à la plus triste des réalités, et mourront de faim (1).

Il est vrai de dire que les compagnons de Villegaignon avaient quelques raisons de croire au bon accueil des Brésiliens. Tous ceux de leurs compatriotes qui les avaient précédés dans ces parages, avaient toujours rencontré de vives sympathies parmi les tribus indigènes. Au premier jour de leur débarquement, les Ocarentins, les Cariacs, les Cotinas, les Sarigoys et autres Tupinambas, riverains de la baie, effrayés par le déploiement inusité de nos forces, s'étaient d'abord retirés dans les forêts de l'intérieur ; mais quelques cadeaux habilement distribués les ramenèrent presque tout de suite à nous. Les interprètes normands, ceux qui étaient déjà fixés dans le pays, et ceux qui revenaient sur les vaisseaux du vice-amiral, furent comme toujours les principaux intermédiaires entre eux et les Français. Peu à peu ils se rapprochèrent et devinrent même assez familiers. Le grand air de Villegaignon, sa longue barbe, son magnifique costume, et les gardes écossais qui le suivaient leur inspirèrent une profonde vénération. A peine le voyaient-ils qu'ils se pressaient autour de lui, ou se jetaient à ses genoux en baisant ses mains. Ils l'appelaient leur maître, et l'avaient affublé du surnom de *Pay Cola*, qui signifiait dans leur langue le seigneur Nicolas. « Ledit Seigneur (2), lisons-nous dans les

(1) Cf. PAUL GAFFAREL. *Histoire de la Floride Française*. passim.

(2) CLAUDE HATON. *Mémoires*, p. 38.

mémoires de Haton, ayant prins terre audit pays avec ses gens, furent lesdits sauvages quelquelement esbays d'en tant veoir, et pour ce pensoient ledit seigneur estre quelque grand Roy ou princé de la terre, et en leur iargon se meirent autour de lui à genoux, criant à haulte voix pour luy faire honneur, et à luy et aux siens leur monstrèrent grand signe d'amitié, auxquels il feit des présens de chapeaux, de bonnets de diverses couleurs et façons, de chemises, d'habits légers et de petite valeur pour les hommes et femmes, d'épingles, de cousteaux et de tout aultre sorte de necessitez, comme de souliers et aultres. Desquelles choses moult se contentèrent lesdits sauvages, qui sont maistres gens et d'assez bonne corpulence. » Le vice-amiral eut la pensée de profiter de leurs bonnes dispositions, et leur demanda s'ils voulaient se charger de fournir des vivres à la colonie naissante. Alléchés par l'esperoir de cadeaux ou de gratifications, les Brésiliens acceptèrent avec empressement, et promirent d'apporter chaque jour des vivres frais dans l'île aux Français.

Mieux aurait valu cultiver soi-même la terre, et, puisqu'on avait apporté des semences d'Europe, les confier à ce sol vierge qui les rendrait bientôt au centuple, d'autant plus que bon nombre de nos colons étaient agriculteurs. Il semblait presque que la nécessité imposât cette obligation à nos compatriotes, car il fallait prévoir le moment où les indigènes, pour une raison ou pour une autre, cesseraient de pourvoir à notre alimentation. En ce cas, les ressources manquant du jour au lendemain, que deviendrait la colonie française sur une île stérile, sans approvisionnements en réserve ? Ces réflexions ne se présentèrent même pas à l'esprit des chefs de l'expédition. Ils ne songèrent nullement à la famine prochaine, et, parce que leurs vivres étaient assurés au jour le jour, ils s'imaginèrent que cette abondance relative n'aurait pas de fin. C'était bien mal connaître la nature humaine ; c'était surtout se préparer, de gaieté de cœur, de nombreuses difficultés et plus de déboires encore ; mais ils se trouvaient dans un pays splendide ; la nature déployait autour d'eux sa magnificence ;

les forêts étaient giboyeuses, les arbres chargés de fruits savoureux, des bandes innombrables de poissons se jouaient dans les eaux de la baie. Qu'était-il donc besoin de se préoccuper de la vie matérielle ! Ne valait-il pas mieux exploiter ces forêts si riches en essences précieuses, ou ces mines qu'on rencontrerait sûrement dans les montagnes, dont les fiers profils se dessinaient à l'horizon ? Certes personne dans la petite colonie ne soupçonnait seulement que l'unique richesse est la richesse agricole. Emportés par leur imagination, nos Français ne rêvaient que richesses fantastiques. Avec une imprévoyance funeste, ils acceptèrent donc les vivres qu'apportaient les Brésiliens, c'est-à-dire qu'ils se mirent à leur merci. Ils allaient bientôt, et durement, expier cette faute ! (1).

Nos colons en commirent une autre plus grave encore : Ne s'avisèrent-ils pas de demander aux Brésiliens de les aider dans les travaux du fort ! Les indigènes, habitués à leur climat, étaient certainement plus capables que nos hommes de supporter la fatigue, et ils devinrent facilement de meilleurs ouvriers : Peu à peu on se déchargea sur eux de toute la grosse besogne. L'ardeur des premiers jours disparut : à de fortes et saines occupations succéda bientôt l'oisiveté. Les Brésiliens ne tardèrent pas à comprendre qu'on abusait de leurs forces et de leurs complaisances : Ils réclamèrent. Villegaignon, déjà mécontent des progrès de l'indiscipline parmi ses hommes, fut comme exaspéré par leurs plaintes, et

(1) LESCARBOT, dans son *Histoire de la Nouvelle France*, (p. 211), signale avec raison cette faute comme un des principaux motifs de l'insuccès final : Villegaignon, dit-il, ne s'est adonné à la culture de la terre, ce qu'il fallait faire dès l'entrée, et ayant pais découvert semer abondamment et avoir des grains de reste sans en attendre de France. Ce qu'il y a peu et peu à faire en quatre ans ou environ qu'il y a été, puisque c'estoit pour posséder la terre. Ce qui lui a été d'autant plus facile que cette terre produit en toute saison.

ordonna de les traiter avec plus de rigueur. Oubliait-il donc que les Brésiliens ne travaillaient que volontairement, et parcequ'ils espéraient un fort salaire ? Ils eurent bientôt disparu, et avec eux disparut aussi l'abondance.

Il fallait à la fois continuer le travail commencé et se procurer des vivres, et cela avec des hommes déjà dégoûtés du travail, et plus insoucians que des enfants. Aussi la famine devint-elle bientôt menaçante. Elle se déclara lorsque les Brésiliens se furent enfoncés dans leurs forêts, pour éviter la tyrannie ou les mauvais traitements de nos compatriotes. Au lieu d'interrompre brusquement les travaux commencés, et d'assurer les ressources de l'avenir en faisant défricher et ensemercer quelques terrains dans le voisinage, Villegaignon s'imagina que les provisions qu'il avait apportées de France lui suffiraient longtemps encore ; mais elles furent promptement épuisées (1). Non seulement nos hommes durent renoncer au pain et au vin, mais même se contenter de racines et d'eau, et « encore en si petite quantité, (2) écrit un contemporain, que c'estoit chose pitoyable à voir, veu qu'un homme seul eust bien mangé ce qu'on donnoit à quatre. » A la famine s'ajoutèrent bientôt des maladies contagieuses, mortelles pour la plupart, car on manquait de médicaments. « Par (3) ce soudain changement, plusieurs tombèrent en fâcheuses et grosses maladies, desquelles ils ne pouvoyent relever. veu que toutes choses requises aux maladies leurs défailloyent, qui indigna dès lors beaucoup de personnes contre ledit Villegai-

(1) D'après LESCARBOT. (*Histoire de la Nouvelle France*), p. 179 : « Je trouve un autre défaut en ceux qui ont fait tant les voyages du Brésil que de la Floride, c'est de n'avoir porté grande quantité de blés et farines, et chairs salées pour vivre au moins un an ou deux, puisque le Roy fournissait honnêtement aux frais de l'équipage sans s'en aller par delà pour y mourrir de faim. »

(2) CRESPIN, ouv. cit. p. 406.

(3) CRESPIN, id. id.

gnon, l'accusant d'une insatiable avarice, ayant espargné l'argent du Roy, et icelui converti en ses propres usages, au lieu de l'employer en vivres et choses nécessaires pour la nourriture et santé de tous ceux qui qu'il avoit menez en ceste lointaine region. » Des plaintes s'élevèrent : Villegaignon chercha à se disculper en alléguant que les négociants et matelots de Normandie l'avaient assuré qu'il trouverait au Brésil d'abondantes ressources. Ces explications furent peu goûtées. Au moins les travailleurs espéraient-ils que le vice-amiral aurait égard à leur fatigue, et diminuerait leur tâche : Il n'en fit rien. Dur et inflexible pour lui-même, l'austère chevalier ne tenait aucun compte des faiblesses humaines. Il ferma l'oreille à toutes les plaintes, et ordonna de pousser activement les travaux. « Tant s'en faut que pour cela (1) ainsi on leur diminuast le travail, que de iour en iour on leur augmentoit, autant que s'ilz eussent esté bien nourris et sustentez, mesmement en tel pays où l'ardeur du soleil est si vehemente que peu de gens le pourroyent croire. Il leur estoit necessaire depuis le iour levant iusqu'au iour couchant entendre les uns à rompre les pierres, autres à porter la terre et couper le bois. » Ces rigueurs intempestives amenèrent un profond découragement, qui se traduisit bientôt par des actes coupables.

Le plus grand nombre des colons Français avait été raccolé dans des prisons de Paris et de Rouen, et n'appartenait précisément pas à l'élite de la société. Ils n'éprouvaient aucune reconnaissance pour l'homme qui leur avait sauvé la vie. Quelques-uns d'entre eux regrettaient même d'avoir accepté

(1) CRESPIN id. id. Cf. *Seconde lettre* de NICOLAS BARRÉ : « Laquelle soudaine et repentive mutation fust trouvee estrange, notamment des artisans, qui n'estoient venus que pour la lucrative et profit particuliers. Ioinct les eaux difficiles, les lieux aspres et deserts, et labeur incroyable, qu'on leur donnoit, pour la necessité de loger où nous estions. »

les propositions de Villegaignon, et préféraient à la vie au grand air les impures sentines où ils végétaient en France. Exaspérés par les durs traitements du vice-amiral, qui n'avait pas oublié leur origine, et avait peut-être le tort de la leur rappeler trop souvent, ils conspirèrent contre lui. Les uns, plus modérés, voulaient simplement déserteur, et se fondre avec les Brésiliens ou se rendre aux Portugais ; les autres ne songeaient à rien moins qu'à assassiner le vice-amiral et ses officiers, à se partager leurs dépouilles, et à s'installer en leur lieu et place. Ce dernier avis prévalut. Le chef de l'entreprise fut un interprète normand, établi depuis sept ans dans le pays, et qui vivait en concubinage avec une brésilienne. Villegaignon lui avait ordonné de se marier avec cette femme, ou de ne plus continuer ses relations, sous peine de mort. L'interprète se souciait peu du mariage, et, d'un autre côté, il aimait sincèrement cette brésilienne, dont il avait eu plusieurs enfants. Poussé à bout par les ordres de Villegaignon, il jura de se venger, et n'eut pas de peine à persuader à une trentaine de mécontents d'associer leur vengeance et la sienne.

L'interprète avait d'abord songé au poison, mais un de ses complices l'en détourna. Il voulut ensuite mettre le feu aux poudres, qui avaient été déposées dans un atelier provisoire, au-dessus duquel couchaient tous les Français : Mais « aucuns (1) ne le trouvèrent pas bon, parceque toute la marchandise, meubles et ioyaux que nous avons, eussent été perduz, et n'y eussent rien gagné. » Les conjurés se décidèrent enfin à le poignarder, lui et son état-major, mais ils voulurent attendre pour l'exécution du crime le départ des vaisseaux pour la France, car ils redoutaient l'attachement des matelots pour leur ancien chef. Ils résolurent également de ne le frapper qu'un dimanche, afin de profiter de la sécurité qu'offrait le repos de ce jour. « Cest avis malheureux (2) fust approuvé de

(1) *Seconde lettre de NICOLAS BARRÉ.*

(2) *CRESPIN, id. id. f. 401.*

tous, et louèrent le bon entendement de ce personnage : dès lors ils le constituèrent chef de toute l'entreprise, et ia par fantaisie partisoyent entre eux les dépouilles qu'ils espyoyent bientost amasser. »

De semblables projets pour réussir demandent à être exécutés aussitôt que conçus : Or les conjurés attendirent trop. Ils essayèrent, afin d'assurer le succès de leur entreprise, de faire entrer dans la conspiration trois (1) des Ecossois de la garde particulière de Villegaignon. « Or les soldats Ecossois (2) en estant advertis font semblant d'approuver tel acte, alléguans beaucoup de rudesses qu'iceux avoyent receu du dit Villegaignon, tant en France que sur le voyage. En ceste dissimulation les Ecossois s'informent diligemment de la vérité du iour, de l'heure, du moyen et des complices, pour faire le rapport plus certain. Estant deüement instruits, ingèrent l'acte trop inhumain et indigne d'estre celé : partant s'adressèrent à un des plus familiers du dit Villegaignon, tant pour la connaissance de langue écossoise que pour autre considération. » Ce familier de Villegaignon était Barré. Surpris et indigné de la confiance dangereuse qu'il venait de recevoir, il courut, comme son devoir le lui ordonnait, en prévenir le vice-amiral. Tout ce qu'il y avait dans la colonie naissante de Français honnêtes, officiers, soldats ou volontaires, fut averti à la hâte, et vint au fort assurer Villegaignon de son dévouement. Le principe d'autorité n'était pas alors ébranlé comme il l'est de nos jours. Le vice-amiral, investi par Henri II de pouvoirs fort étendus, représentait le roi, et le roi c'était la France, d'autant plus aimée qu'on en était plus éloigné.

(1) THEVET, dans sa *Cosmographie universelle* (p. 665) raconte la conspiration en termes à peu près identiques. Il ajoute un détail, à savoir que les conjurés s'étaient entendus « avec deux roytelets du païs, auxquels ils avoient promis ce peu de bien que nous avions.

(2) CRESPIN, ouv. cit. p. 402.

Officiers et volontaires n'éprouvaient pas pour le chef de bien ardentes sympathies, mais ils comprenaient d'instinct la nécessité du commandement, et comme, après tout, ils ne pouvaient reprocher à Villegaignon que de l'imprévoyance et de la dureté, mais rien de contraire ou à l'honneur ou à ses engagements, ils se serrèrent autour de lui. Ce qui augmenta leur indignation, c'est qu'ils apprirent qu'aux conjurés s'étaient joints six Portugais pris sur un navire échoué dans la rivière des vases, et rachetés aux sauvages, qui s'apprêtaient à les dévorer. Ces ennemis héréditaires témoignaient leur reconnaissance en s'associant à des Français égarés, pour ruiner la nouvelle colonie ! Aussi les officiers demandèrent-ils à Villegaignon la punition exemplaire des coupables, et lui promirent leur concours en cas de conflit (4 février 1556).

Le vice-amiral, qui se sentait soutenu par la majorité des colons, résolut de frapper un coup terrible, afin de raffermir son autorité. Comme il tenait entre ses mains tous les fils de la conspiration, il ne voulut pas laisser aux conjurés le loisir de se reconnaître ou de se dérober par la fuite au châtement. Accompagné de ses fidèles Ecossais et de ses partisans les plus dévoués, il « saisit au (1) corps quatre des principaux, desquels on fit punition exemplaire, pour retenir les autres dans leur devoir et estat. » Dès le lendemain, l'un des prisonniers réussit à se traîner près des rochers et se jeta à la mer, où il fut noyé : un autre fut étranglé, les deux derniers furent condamnés aux travaux forcés. Le reste des conjurés fut épargné, mais surveillé de très près et traité plus sévèrement encore. Aussi bien la terreur étouffa leurs rancunes, et ils se remirent à la besogne avec un redoublement d'ardeur.

Le chef de la conspiration, l'interprète normand, fut assez heureux pour éviter la punition qu'il méritait. Il n'était pas dans l'île quand fut découverte la conspiration. Dès qu'il apprit la déplorable issue de ses projets, redoutant la

(1) CRESPIN, ouv. cit. p. 402. Cf. *Seconde lettre* de NICOLAS BARRÉ.

légitime vengeance de Villegaignon, il s'enfonça dans les forêts et eut l'art d'entraîner (1) dans sa fuite vingt-cinq de ses compagnons, auxquels il persuada de le suivre et d'adopter les mœurs brésiliennes plutôt que de céder à la tyrannie du vice-amiral. Cette désertion en masse des interprètes normands fut très-préjudiciable à nos intérêts : Elle nous privait du concours d'hommes habitués à la façon de vivre et aux mœurs des Brésiliens, qui comprenaient leur langue, et nous servaient d'intermédiaires. De plus ces interprètes, pour expliquer leur conduite à leurs compatriotes d'adoption, leur représentèrent Villegaignon et les colons comme disposés à les assujettir à mille travaux, à les exploiter, à les traiter en un mot comme les Portugais le faisaient déjà. Ces calomnies tombèrent sur un terrain tout préparé, car les Brésiliens avaient déjà eu à se plaindre de la brutalité du vice-amiral : aussi portèrent-elles leur fruit, en éloignant de nous les populations, avec lesquelles il nous fallait entrer en rapport, à moins qu'on ne voulut faire de la colonie un simple poste d'observation militaire.

Plus encore que les calomnies intéressées des interprètes normands, ce qui nous rendit les Brésiliens hostiles, fut que la maladie, dont souffraient les Français, prit tout à coup les caractères d'une épidémie, et s'abattit avec une violence extraordinaire sur la population indigène : c'était sans doute le scorbut amené par l'absence de vivres frais, ou bien la dysenterie provenant des fatigues excessives et de l'entassement de tant de monde sur un si petit espace. Quelques Brésiliens, alléchés par l'appât du gain, avaient continué à travailler au fort Coligny. La maladie s'attaqua principalement à eux. En quelques jours plusieurs d'entre eux moururent. Les

(1) *Seconde lettre* de NICOLAS BARRÉ. « Lequel a desbauché tous les autres truchemens de la dicte terre, qui sont au nombre de vingt ou vingt cinq, lesquels font et disent tout du pis qu'ils peuvent, pour nous estonner et nous faire retirer en France. »

autres s'enfuirent épouvantés, mais ils portaient avec eux les germes de la maladie, et plus de huit cents de leurs compatriotes périrent. Les interprètes (1) normands n'eurent pas de peine à leur faire croire que Villegaignon avait voulu les punir de leur abandon, et que lui seul était l'auteur de la mort de leurs compagnons. Cette accusation porta d'autant mieux qu'elle était plus absurde. Les Brésiliens furieux voulaient se jeter sur l'île aux Français, et massacrer les colons. Les interprètes durent les calmer après les avoir excités, en leur faisant comprendre qu'ils couraient à une mort certaine, foudroyés qu'ils seraient par l'artillerie et les armes à feu. Les Brésiliens se rendirent à ces raisons, mais en se promettant de profiter de la première occasion pour tomber sur les Français. Ils ne devaient que trop bien tenir leur serment, quelques années plus tard.

II. — FAUTES ET MALADRESSES.

Depuis la découverte de la conspiration et la désertion des interprètes normands jusqu'à l'arrivée des colons Genevois, c'est-à-dire depuis le mois de février 1556 jusqu'au mois de mars 1557, les détails manquent sur ce que devinrent les colons Français et leur chef. Les auteurs contemporains ne nous ont laissé aucun renseignement précis sur cette période. Crespin et Léry se sont contentés de la résumer. Thevet ne procède que par allusion. Les lettres de Nicolas Barré sont

(1) *Seconde lettre* de NICOLAS BARRÉ : « Parcequ'il est advenu que les sauvages ont été persecutez d'une fièvre pestilentielle depuis que nous sommes en terre, dont il est mort plus de huit cents, leur ont persuadé que c'estoit Monsieur de Villegaignon qui les faisoit mourir. Parquoy conçoivent une opinion contre nous qu'ils nous voudroient faire la guerre, si nous estions en terre continente, mais le lieu où nous sommes les retient. » Cf. THEVET, *Cosmog. univ.* p. 923.

brusquement interrompues. De plus, aucun de ces quatre auteurs ne donne de chronologie précise. En l'absence de documents authentiques nous sommes obligés d'enregistrer ce qui est parvenu jusqu'à nous, mais en faisant remarquer que nous ne prétendons pas suivre l'ordre des temps.

Il paraîtrait qu'en face de l'hostilité des interprètes normands et de la défiance des indigènes, Villegaignon songea à transporter ailleurs la colonie. Malgré les avantages incontestables que présentait la baie de Ganabara, et les importants travaux commencés dans l'île aux Français, il se sentait si peu aimé et exposé à tant de périls qu'il chercha un autre emplacement. D'ailleurs l'île aux Français n'était pas exempte d'inconvénients. Elle ne possédait pas d'eau potable : on était obligé d'aller en chercher sur le continent pour tous les usages domestiques, ce qui compliquait le travail, et pouvait, en cas d'attaque extérieure, devenir une cause de ruine. De plus la vermine s'était multipliée dans des proportions infinies, et devenait une incommodité réelle. Non seulement les hommes en étaient infectés, mais encore le peu d'approvisionnements qui restait en magasin était compromis. Il fallait parer à ce double inconvénient. Villegaignon résolut alors de reconnaître le pays, et envoya deux expéditions en reconnaissance, la première au cap Frio, la seconde beaucoup plus au sud, jusque dans les parages du fleuve la Plata. Seulement, comme rien encore n'était décidé, et que, jusqu'à nouvel ordre, il fallait agir comme si on devait toujours rester sur l'île, il ordonna de continuer les travaux, de creuser des citernes et de faire une chasse acharnée aux animaux rongeurs. La précaution était bonne, car les deux reconnaissances n'aboutirent pas, et, quand revinrent ceux qui en avaient été chargés, ils trouvèrent construite une vaste citerne qui pouvait contenir de l'eau pour six mois, et les rats et autres animaux malfaisants avaient à peu près disparu.

On n'a aucun détail sur la reconnaissance entreprise au cap

Frio. Thevet (1), qui la mentionne, se contente de dire qu'elle a eu lieu, mais sans entrer dans d'autres explications. Comme il faisait partie de la seconde expédition, il la raconte tout au long dans sa *Cosmographie universelle* (2). Dix-huit matelots ou volontaires partirent à la découverte, dans la direction du sud, en mars ou avril 1556. Ils longèrent la côte, dont ils suivirent toutes les sinuosités, et arrivèrent enfin à l'embouchure de la Plata, véritable mer d'eau douce qu'ils essayèrent de remonter. Ils voulaient prendre connaissance du pays, étudier ses ressources, et voir si les Français ne pourraient pas y tenter quelque établissement. Sur les bords du fleuve, ils remarquèrent des hommes d'une taille extraordinaire qui leur firent signe de descendre à terre : « Nos gens (3) qui avoient faute d'eau et vivres, et que aussi leur navire estoit fort intéressé, comme celui qui rendoit de l'eau à bon escient, veirent bien qu'il falloit mettre pied à terre, et d'autre part, ils cognoissoient le peril evident, auquel ils se mettoient, se fians à la misericorde de ces hommes si monstrueux en grandeur, et qu'ils estoient plus barbares que tous les autres pour n'avoir esté frequentez de personne ». Ces Américains étaient, sans doute, des Patagons, à en juger par leur haute taille, dont les proportions ont été si singulièrement exagérées par les voyageurs depuis Magellan jusqu'à nos jours. Grâce à la lumineuse discussion d'un savant naturaliste, d'Orbigny (4), cette taille chimérique est aujourd'hui réduite à ses mesures exactes : on sait qu'elle ne dépasse jamais 1^m,92. Il est vrai que la largeur d'épaules des Patagons, leur tête nue, la manière dont ils se drapent avec des manteaux de peaux d'animaux sauvages cousues ensemble produisent de loin une telle

(1) THEVET, *Cosmographie universelle* p. 908.

(2) Id. p. 904-907.

(3) THEVET, id. id.

(4) D'ORBIGNY. *L'homme américain*, t. II. p. 67.

illusion qu'on peut les prendre pour des hommes d'une taille extraordinaire. Le crédule Thevet qui acceptait sans les critiquer les contes les plus invraisemblables, et était porté à amplifier tout ce qu'il voyait, s'est bien gardé de ne pas se laisser prendre aux apparences. Il débite avec conviction mille histoires effrayantes sur leur grandeur et leur force. Il les compare « aux plus grands Allemans (1) qui onc entrèrent en France », et raconte avec une stupéfaction comique qu'il vit un jour quatre d'entre eux porter à bras tendus, depuis la source jusqu'aux barques françaises, quatre futailles pleines d'eau. Ces sauvages n'étaient pas seulement redoutables par leur force : ils étaient traîtres et voleurs. Il fallait user vis à vis d'eux des plus grandes précautions. Si les Français n'avaient pas eu la prudence, quand ils se décidèrent à débarquer pour entrer en relations avec eux, d'improviser un camp retranché garni d'artillerie, ils auraient été surpris pendant la nuit et massacrés : mais quand les Patagons voulurent attaquer, « ils furent saluez (2) tout autrement qu'ils ne pensoient, et oyans ce grand bruit de l'escopeterie et canonnades, c'estoit un plaisir que de les voir fuyr par le milieu des campagnes ».

Un jour quelques-uns d'entre eux avaient aidé nos matelots dans leurs travaux, et ceux-ci, au lieu de les remercier, tournaient en dérision leurs manières et leur langage. Les Patagons entrèrent en fureur, tirèrent une barque à terre, et commencèrent à la démolir. Il fallut encore de l'artillerie pour les déloger. Thevet eut particulièrement à se plaindre d'eux. Il était fort malade et avait demandé à être débarqué. Surpris par les sauvages, il fut par eux dépouillé de ses vêtements, et porté sur la plage où ils s'apprétaient à l'enterrer vivant. Par bonheur il fut sauvé par un Ecossois qui l'arracha aux mains de ces barbares, et réussit à le transporter à

(1) THEVET, *Cosmographie universelle*, p. 907.

(2) Id. id.

bord. Avec des tribus aussi farouches il était difficile de s'entendre même pour les rapports de la vie quotidienne, et par conséquent à peu près impossible de fonder un établissement sérieux. Nos Français se contentèrent d'examiner rapidement le pays. Ils rencontrèrent bien quelques peuplades de mœurs plus douces, qui consentirent à leur céder, en échange de leurs marchandises, des bêtes prises au lasso; mais rien ne prouvait leur sincérité. Mieux valait renoncer à l'entreprise projetée que s'exposer à des périls inconnus. Nos dix-huit hommes rebroussèrent donc chemin, et retournèrent dans la baie de Ganabara rendre compte de leur voyage au vice-amiral.

Ces deux reconnaissances n'avaient pas abouti, ou du moins n'avaient donné que de mauvais résultats : Villegaignon résolut de s'en tenir à son premier projet, et de rester dans l'île aux Français. Les fortifications commençaient à devenir imposantes; peu à peu ses hommes s'habituèrent et au climat et à leur nouveau genre de vie; les Brésiliens, avec la mobilité d'impression qui caractérise les peuples enfants, revenaient de leurs injustes soupçons, et continuaient à approvisionner la colonie. Pourquoi ne pas rester dans une région connue, dans des parages depuis longtemps fréquentés par nos marins? Pourquoi ne pas s'appliquer à mieux profiter des ressources de la contrée? C'était assurément une sage détermination : Restait à la bien exécuter.

Si Villegaignon avait eu le sens exact de la situation, il se serait efforcé de se concilier de nouveau les bonnes dispositions des indigènes : Quelques égards, quelques prévenances, des cadeaux habilement distribués auraient suffi pour lui ramener ces peuplades, qui ne demandaient qu'à vivre en bonne intelligence avec nous, et avaient besoin de notre protection contre leurs ennemis héréditaires, les Margaiats. Appuyée sur les Tupinambas, la colonie Française aurait rapidement prospéré. Les indigènes s'offraient presque à nous. Il suffisait que l'un des nôtres descendit à terre et demandât

l'hospitalité dans l'un des villages Brésiliens qui entouraient la baie pour qu'il fût tout de suite accueilli à bras ouverts. Les femmes brésiliennes surtout, avec ce naïf instinct qui a toujours poussé les races inférieures vers les races supérieures, ne cachaient pas leurs prédilections pour ces hôtes étrangers. Dans cette société primitive, constituée à l'état rudimentaire, les liens de la morale étaient fort lâches, et souvent il arrivait que tel père ou tel mari, croyant s'honorer et honorer ses hôtes, leur offrait ses filles ou sa femme. Ces unions temporaires étaient de part et d'autre acceptées avec bonheur et reconnaissance. Si Villegaignon avait eu le bon sens de les encourager, en les sanctifiant par le mariage, une race Franco-brésilienne, vive et hardie, intelligente et féconde comme toutes les races métisses, se serait vite acclimentée autour du fort Coligny, et une véritable France américaine aurait été fondée sur les rives du Ganabara ; mais il ne comprit pas les nécessités de la situation. Tout imbu des préjugés de son époque et de sa caste, il considérait volontiers les Brésiliens comme des êtres d'une nature inférieure qu'il pouvait exploiter, mais n'était pas tenu à ménager. Il ne leur témoigna que du mépris, ce qui acheva de les lui aliéner. Quant à ces unions avec les Brésiliennes, il les défendit au lieu de les encourager et bientôt les proscrivit. C'était vouloir couper l'arbre dans sa racine, et interdire tout progrès à la petite colonie. Villegaignon aurait voulu faire de l'île aux Français comme une Malte brésilienne. Sans tenir compte de l'origine et des antécédents de la plupart de ses hommes, il leur imposa des règles qui n'auraient pas été désavouées dans une commanderie de Malte, mais qui étaient à tout le moins fort déplacées au Brésil. Ne s'avisait-il pas en effet de prescrire la chasteté la plus absolue, et de menacer de la peine capitale tout Français qui entretiendrait avec une Brésilienne des relations illicites, en exceptant toutefois le cas où cette Brésilienne se convertirait. Certes il ne nous viendra jamais à la pensée de reprocher au vice-amiral d'avoir songé à moraliser les hommes dont on lui avait confié la direction ; mais vraiment

ne poussait-il pas trop loin l'austérité des principes, et, pour une faute de cette nature, la peine de mort n'était-elle pas une loi draconienne, c'est à dire inexécutable? D'ailleurs n'était-ce pas agir contre toutes les règles de l'économie politique que d'empêcher ainsi les unions entre Européens et Américaines? Si, plus tard, nos compatriotes réussirent à fonder au Canada un établissement sérieux, ce fut uniquement par la fusion des races : à cette seule condition une colonie a des chances sérieuses de prendre racine dans un pays : autrement elle sera un jour ou l'autre détruite ou absorbée par les indigènes, ce qui est un malheur ; ou bien elle devra exterminer ces indigènes, ce qui est un crime.

Il est vrai qu'au seizième siècle ces intéressants problèmes n'étaient même pas discutés. La plupart des contemporains de Villegaignon partageaient ses préjugés à l'endroit des Brésiliens, ou se forgeaient à leur propos des théories non moins erronées. Peut-être ne sera-t-il pas sans intérêt de rechercher la trace de ces erreurs économiques dans les écrits de deux des plus grands esprits de l'époque. Le premier est l'auteur des *Essais*, et le second le plus illustre des poètes de la *Pléiade*. Montaigne (1) a consacré un des plus intéressants chapitres de son ouvrage à la description des mœurs brésiliennes. Prédécesseur inconscient de Rousseau dans son étrange apologie de la vie sauvage, il a cru voir un dédain raisonné de nos mœurs là où il n'y avait qu'enfance de la vie sociale. « Je treuve, écrivait-il, qu'il n'y a rien de barbare et de sauvage en ceste nation, sinon que chascun appelle barbarie ce qui n'est pas de son usage.... Ils sont sauvages, de mesme que nous appellons sauvages les fruits que nature de soy et de son progrez ordinaire a produicts ; tandis qu'à la vérité ce sont ceux que nous avons alterez par notre artifice, et destournez de l'ordre commun que nous devrions appeller plustôt

(1) MONTAIGNE. *Essais*, livre I. § xxx. Des Cannibales.

sauvages. En ceux-là sont vifves et vigoreuses les vrayes et plus utiles et naturelles vertus et proprietez. » Montaigne pensait donc que les Brésiliens seraient heureux de conserver leurs mœurs et leurs usages à l'abri de tout contact étranger ; sinon ils s'exposaient à les corrompre et préparaient leur propre ruine. Au nom de la philosophie et de la morale il n'était nullement partisan de la fusion des deux races.

Quant à Ronsard, il s'imaginait très à tort, comme l'ont toujours cru la plupart des poètes, que les hommes ne s'étaient jamais autant rapprochés de la perfection que lorsqu'ils vivaient dans ce qu'on a nommé l'âge d'or. D'après lui, les Brésiliens étaient encore dans cette heureuse période de paix et d'innocence, et il reprochait à Villegaignon de leur enlever leurs illusions en les initiant à la civilisation européenne (1) :

Docte Villegaignon, tu fais une grand faute
De vouloir rendre fine une gent si peu caute,
Comme ton Amérique, où le peuple inconnu
Erre innocemment tout farouche et tout nu,
D'habits tout aussi nu qu'il est nu de malice,
Qui ne cognoit les noms de vertu ny de vice,
De sénat ni de Roy, qui vit à son plaisir,
Porté de l'appétit de son premier desir,
Et qui n'a dedans l'âme ainsi que nous empreinte
La frayeur de la loy qui nous fait vivre en crainte,
Mais suivant sa nature et seul maistre de soy,
Soy mesmes est sa Loy, son Sénat et son Roy ;
Qui de coutres tranchans la terre n'importune,
Laquelle comme l'air à chascun est commune,
Et comme l'eau d'un fleuve, est commun tout leur bien,
Sans procès engendrez de ce moÿ tien et mien.
Pour ce, laisse-les là, ne romps plus (ie te prie)
Le tranquille repos de leur première vie,

(1) RONSARD. *Les Poèmes*, liv. II. Discours contre fortune. Edit. elzévirienne t. VI. p. 166.

Laisse-les, ie te pri, si pitié te remord,
 Ne les tourmente plus, et t'enfuy de leur bord.
 Las! si tu leur apprens à limiter la terre,
 Pour agrandir leurs champs ils se feront la guerre,
 Les procez auront lieu, l'amitié defaudra,
 Et l'aspre ambition tourmenter les viendra,
 Comme elle fait icy nous autres pauvres hommes,
 Qui par trop de raizons trop miserables sommes.
 Ils vivent maintenant en leur âge doré.
 Or pour avoir rendu leur âge d'or ferré
 En les faisant trop fins, quand ils auront l'usage
 De cognoistre le mal, ils viendront au rivage
 Où ton camp est assis, et en te maudissant
 Iront avec le feu ta faute punissant,
 Abominant le iour que ta voile première
 Blanchit sur le sablon de leur rive estrangere.
 Pour ce laisse-les là, et n'attache à leur col
 Le ioug de servitude, ainçois le dur licol
 Qui les estrangeroit, sons l'audace cruelle
 D'un tyran ou d'un iuge, ou d'une loy nouvelle.
 Vivez, heureuse gent, sans peine et sans souci:
 Vivez ioyeusement, ie voudrais vivre ainsi.

Ainsi donc ni Ronsard ni Montaigne ne croyaient à la nécessité de fusionner les deux races française et brésilienne. Ils prétendaient l'un et l'autre que les Brésiliens seraient trop malheureux d'échanger leur sauvage innocence contre les séductions et les corruptions de la vie civilisée. Etait-ce de leur part ou bien un paradoxe, ou bien un jeu d'esprit? Nous l'ignorons. Toujours est-il que Villegaignon fut leur disciple inconscient, et, malheureusement pour lui, mit en pratique ces théories antisociales.

Un autre contemporain, Lescarbot (1), s'appuie sur des raisons théologiques pour démontrer qu'il est défendu de prendre en mariage une femme infidèle, car, disait-il naïve-

(1) LESCARBOT. *Histoire de la Nouvelle France*, p. 183.

ment, « en l'Ancien Testament il estoit défendu d'accoupler à la charrüe deux animaux de diverses espèces » ; mais il ne paraît pas très convaincu de la justesse de son argument et a grand soin d'ajouter : « Il est vray qu'il est aisé en ce pays-là de faire d'une infidèle une chrétienne, et se fussent peu telz mariages contracter s'il y eut eu une demeure bien solide et arrêtée pour les François... d'autant plus qu'il y avoit là force gens deliberez qui ne demandoient pas mieux que d'aider à remplir cette nouvelle terre. » Lescarbot parlait en connaissance de cause. Il avait voyagé au Canada, et constaté par lui-même les excellents effets de ces unions avec les indigènes ; mais, de tous ses contemporains, il était à peu près le seul de son avis : Aussi dirait-on qu'il redoutait d'être accusé d'immoralité, ou tout au moins de paradoxe. Il était pourtant dans le vrai, et Villegaignon commit une lourde bévue en proscrivant, au lieu de les encourager, ces relations avec les Brésiliennes, qui seules pouvaient assurer l'avenir de la colonie.

Si les indigènes n'occupaient dans les pensée du chef de l'expédition qu'une place secondaire, il n'en était pas de même de la métropole, sur les secours de laquelle il comptait pour augmenter l'importance de sa vice-royauté américaine. Dès les premiers jours de son débarquement, Villegaignon avait envoyé en France de nombreuses lettres, et demandé à l'amiral Coligny et à ses amis de lui expédier des hommes et des vaisseaux. Il était éloquent et disert ; il dépeignait sous les couleurs les plus séduisantes les beautés pittoresques du nouveau monde. Il en décrivait les merveilles avec une émotion communicative, parlait des facilités de la vie, des douceurs du climat, et ouvrait aux imaginations une perspective indéfinie de trésors et de richesses à conquérir. Ses lettres (1) étaient avidement lues et commentées. On se les passait de main en main. Bon nombre d'armateurs

(1) Ces lettres sont malheureusement perdues.

qui, jusqu'alors avaient hésité à tenter fortune au Brésil, dès qu'ils apprirent que, sous la protection des canons du fort Coligny, ils pourraient impunément braver la jalousie ou la poursuite des Portugais, se décidèrent à envoyer leurs navires à la côte brésilienne. Ils ne furent pas tous également heureux. N. Barré (1) raconte le naufrage de l'un d'eux qui se brisa sur les rochers de la baie ; mais ce n'était qu'un accident, et les profits du voyage compensaient, et au-delà, ces pertes exceptionnelles. La baie de Ganabara prit à ce moment une animation extraordinaire. Un petit village européen s'éleva non loin de l'emplacement occupé aujourd'hui par Rio de Janeiro. Il était fréquenté surtout par les matelots arrivant d'Europe, qui venaient y faire leurs achats de bois précieux, et échanger leurs marchandises avec les indigènes sous la protection du fort. Thevet (2), dont l'imagination grossissait toujours les réalités, décore ce village du titre pompeux de ville, et l'appelle, du nom du roi de France, Henryville. Certes, Léry (3) a beau jeu pour le tourner en ridicule ; mais, à défaut de capitale régulière avec ses rues bien alignées et ses somptueux édifices, il n'est pas moins prouvé que nos colons devinrent alors trop nombreux pour résider tous dans l'île aux Français, et que bon nombre d'entre eux se transportèrent sur le continent, où ils se construisirent des cabanes dans un village, qui serait réellement devenu une ville, si notre colonie avait duré davantage.

De tous les navires attirés au Brésil auprès de nos compatriotes par la sécurité des relations et la certitude de ramasser rapidement une grosse fortune, on n'a conservé le nom

(1) NICOLAS BARRÉ. *Seconde lettre*, nous avons du depuis perdu un grand basteau, et une barque contre les roches : »

(2) THEVET, *Cosmographie universelle*, p. 908.

(3) LÉRY, *ouv. cit.* § VII.

que de deux d'entre eux. Le premier est le *Pepin* (1), navire normand qui s'établit au village de Vaboraci, dans la baie de Ganabara, et y fit de si bonnes affaires que le village en garda son nom. Le second est la *Serpente* (2), du port de deux cents tonneaux, appartenant à Jacques de Cauzvigny, de Fécamp, capitaine de la marine royale. Par contrat passé le 5 juin 1557, en présence de Jacques Dulot et de Thomas Lepage, tabellions royaux, de Cauzvigny donnait procuration à un certain Geffroy Dupuy « de affreter iceluy navire à honorable homme Guillaume Berry, marchand, demeurant au Havre de Grace, ou autres telles personnes qu'il verra bien estre pour faire le voïage du Bresil, pour tel prix, charges, conditions et moïens qu'il pourra bien estre, et faire pour luy, en ces choses, tout ainsi que si présent en sa personne y estoit. » Le hasard des temps a conservé cet acte notarié et sauvé de l'oubli le nom de la *Serpente* et de ses capitaines et armateurs : mais combien furent rédigés d'actes semblables, qui ont à tout jamais disparu, ou qui dorment encore dans une poussière séculaire ! (3)

A défaut de documents analogues, nous avons néanmoins le droit d'affirmer que ces voyages au Brésil étaient fréquents : nous n'en voulons d'autre preuve que cette ordonnance (4) datée d'Amboise le 8 mai 1555, relative à la levée

(1) LERY, ouv. cit. § xx. « Les François appellent ce second (village) Pépin, à cause d'un navire qui y chargea une fois, duquel le maistre se nommoit ainsi. »

(2) Archives de la Seine-Inférieure. Liasse du tabellionage de Fécamp, citée par DE FRÉVILLE. *Commerce de Rouen*, t. II, p. 445.

(3) On connaît encore le nom de deux capitaines, un Normand de l'Espine, et un Picard, Mogneville, qui firent à la côte Brésilienne un séjour assez long pour se permettre quelques parties de chasse dans l'intérieur du pays. Voir THEVET, *Singularités de la France antarctique* § LII.

(4) DE FRÉVILLE, ouv. cit. t. II, p. 443.

d'un droit de vingt sols par tonneau de mer. « Et comme à présent il y a plusieurs des dicts navires marchans pretz à faire voïage, tan pour aller au sel en Brouage et à la Baye qu'à la Terre Neufve, *le Bresil*, la Guynée et autres lieux, qui se sont apprestés auparavant la publication de la presente tresfve pour aller faire leur dit voïage, s'actendent à avoir conduite et garde de nos dicts navires comme ilz ont eu pour le passé, etc. » Nous citerons encore ce passage d'une dépêche adressée par l'ambassadeur espagnol près de Henri II (1), Simon Renard, à la princesse de Portugal (15 septembre 1556) : « Les François ont encore de douze à treize bateaux aux Indes, pour fortifier un port sur le passage, qui donnera grand emouschement si l'on le leur souffre, et est auprès du cano de Tres Pontos. » Les navires français étaient donc nombreux au Brésil dans les années 1555, 1556 et 1557, et c'est sans aucun doute à l'entreprise de Villegaignon qu'il faut attribuer ce redoublement d'activité.

Ce n'était pas seulement la présence des négociants ou des armateurs qui promettait à la colonie Française un avenir prospère. Après tout, cette population était flottante ; elle n'abordait au Brésil que pour le quitter au plus vite, et ce n'étaient point là de véritables colons disposés à se fixer dans ce pays d'adoption et à le féconder par leurs sueurs. Les hasards de la politique allaient fournir à Villegaignon ce qui lui manquait encore, une population honnête, intelligente, relativement aisée, et qui ne demandait qu'à faire du Brésil comme une seconde patrie.

La guerre religieuse était alors menaçante en France. L'amiral Coligny aurait voulu en prévenir l'explosion. Ce grand citoyen pensait qu'en assurant à ses coreligionnaires comme un refuge ou plutôt comme un champ d'asile en Amérique, non seulement il obtiendrait pour eux la liberté de conscience, mais encore réussirait à étendre au loin l'influence

(1) *Mémoires* DU CARDINAL DE GRANVELLE, t. IV, p. 701.

Française. Là où les aventuriers Espagnols ou Portugais poursuivaient uniquement la richesse, les émigrants Français porteraient les trésors de leur foi. Les promesses de Coligny et les lettres de Villegaignon décidèrent un grand nombre de personnes. Des bateaux s'armèrent sur les côtes de Normandie et de Bretagne. L'amour propre national s'en mêla. « En ceste coste, écrit un contemporain, La Popellinière (1), les François délibéroient de descendre à certaines pour y establir, sous Villegaignon, un lieu de refuge à tous ceux qui, tourmentez pour quelque occasion que ce fust eussent mieux aymé suivre le hasard du bien et du mal qu'ils y eussent peu trouver. » Léry (2) n'hésite pas à écrire que, sans les fautes de Villegaignon, plusieurs milliers de colons étaient alors disposés à émigrer au Brésil. « Qui doute si les François y fussent demeurez (ce qu'ils eussent fait, et y en auroit maintenant plus de dix mille, si Villegaignon ne se fust révolté de la religion réformée) qu'ils n'en eussent receu et tiré le mesme profict que font maintenant les Portugois qui y sont si bien accommodez (3). » Il revient avec insistance sur la même idée dans un autre passage fort curieux : « Affin de mieux faire entendre que Villegaignon est seul cause que les François n'ont point anticipé et ne sont point demeurez en ce pays-là, ie ne veux oublier à dire qu'un nommé Fari-ban de Rouan, qui estoit capitaine en ce vaisseau, ayant à la requeste de plusieurs notables personnages faisans profession de la Religion réformée au Royaume de France, fait expressement ce voyage pour explorer la terre et choisir promptement lieu pour habiter, nous dit que n'eust esté la revolte de Villegaignon en avait des la mesme année délibéré de passer se fit à huit cens personnes dans de grandes hourques de

(1) LA POPELLINIÈRE, *Histoire des trois mondes*, p. 18.

(2) LÉRY, ouv. cit. § IX.

(3) LÉRY, ouv. cit. § XVIII.

Flandres pour commencer de peupler l'endroit où nous estions. Comme de faict ie croy fermement... qu'il y auroit à present plus de dix mille Français, lesquels... posséderoient maintenant sous l'obéissance du Roy un grand pays en la terre du Brésil, lequel à bon droit, en ce cas, on eust peu continuer d'appeler France Antarctique. »

À l'étranger on surveillait d'un œil jaloux les progrès incessants de notre colonie. Simon Renard, ambassadeur du roi d'Espagne, le négociateur de la trêve de Vaucelles, écrivait, à ce propos, à la princesse de Portugal, au commencement d'août 1556 : « L'ay advis que Villegaignon, aiant prins un port au passaige des Indes, le fortifie et a mandé au Roy de France qui si luy envoie gens de guerre iusqu'à trois ou quatre mil, il lui conquerra partie des Indes, et empeschera la navigation celle part; et, comme les François arment bateaux en Bretagne et Normandie, encore que se pourroit estre à aultre effort, sy ne m'a semblé des lors faillir de donner cestuy advis, afin que vostre Altesse prévienne et advertisse ceulx qui convient : car facilement ils pourroient donner moleste aux passaiers et navigeans ausdites Indes. » Quelques semaines plus tard, le 15 septembre 1556, Simon Renard exposait de nouveau ses inquiétudes à son auguste correspondante : (2) « Et y a en ce royaume, disoit-il, deux Espagnols qu'ils offrent au Roy de France, avec peu de gens, entreprendre les Indes et les conquister. » Ce n'étaient point là de vaines menaces. Des deux peuples qui se disputaient alors la possession de l'Amérique, Portugais et Espagnols, les premiers n'étaient pas assez nombreux même pour surveiller l'immense étendue des côtes qui étaient censées leur appartenir, et si, résolument, la France avait voulu s'établir au Brésil, ils auraient été incapables de lui résister. Les Espagnols étaient plus redoutables,

(1) *Mémoires du CARDINAL DE GRANVELLE*, t. IV, p. 659.

(2) *Id.* t. IV. p. 701.

mais Charles-Quint et son fils Philippe II, avaient, dans leur fiévreuse activité, dispersé leurs ressources et disséminé leurs soldats sur tant de points différents ; ils avaient formé de si gigantesques projets que, peu à peu, la nation s'épuisait sous cet effort continu. L'Amérique presque tout entière leur appartenait nominalement, mais, à l'exception du Pérou, du Mexique, et de quelques Antilles, les autres contrées leur échappaient. Si la France, comme le craignait Simon Renard, avait eu la sagesse d'accepter les propositions de ces deux Espagnols, traîtres à leurs pays, et si elle avait distrait au profit du Brésil la minime partie de cette vitalité, de cette exubérance de forces qu'elle dissipait au dehors, en mille entreprises stériles, certes le Brésil nous appartenait encore. Mais ni Henri II, ni ses conseillers, ni Coligny lui-même ne soupçonnaient l'importance de cette acquisition lointaine, et, par leur indifférence, ils allaient inaugurer la longue série des fautes inavouables et des mécomptes constamment renouvelés qui constituent la triste histoire de nos colonies.

Mieux inspiré que ses chefs, Villegaignon avait eu pourtant une heureuse idée qui, bien exécutée, pouvait assurer au Brésil Français un long avenir de prospérité. Il avait songé à s'adresser directement au chef des Protestants Français, à Calvin en personne, en le priant de lui envoyer un certain nombre de colons destinés à faire souche d'honnêtes gens, et à renouveler la population primitive. Ici se place dans la vie de Villegaignon un singulier épisode, qui, de son vivant même, fut discuté avec passion, et que les travaux de la critique moderne n'ont pas suffisamment élucidé. Il s'agit de savoir si le vice-amiral, en recourant ainsi à Calvin, avait renoncé au catholicisme, ou bien s'il conservait encore ses convictions premières. Les écrivains protestants l'ont tous accusé d'avoir, en cette circonstance, abjuré sa religion par intérêt, et d'être, plus tard, revenu au catholicisme, quand son intérêt lui conseilla cette seconde apostasie. Après l'avoir comblé d'éloges jusqu'au jour où il parut s'éloigner des doc-

trines Romaines, ils l'accablent d'outrages à partir du moment où il revint aux doctrines de sa jeunesse. Ils affectent même de le traîner dans la boue. Ils le surnomment le Caïn de l'Amérique. Ils composent même contre lui des pamphlets (1) orduriers ou du moins grossiers. Les écrivains catholiques au contraire n'ont jamais cessé de considérer Villegaignon comme un ardent défenseur de leur cause. Ils rappellent avec complaisance les grands services par lui rendus à la cause de la chrétienté à Malte, devant Alger ou en Hongrie ; ils font remarquer qu'il expia une défaillance momentanée par toute une vie d'abnégation et de sacrifices. Nous n'avons pas la prétention d'instituer ici une controverse théologique, d'autant plus que nous manquerions de compétence ; au moins nous sera-t-il permis de soulever ce problème historico-psychologique, et de rechercher de sang-froid, puisque nous sommes désintéressé dans la question, si Villegaignon a fait litière de ses opinions pour arriver à ses fins, ou si les sanglants reproches qu'on lui adressa sont réellement mérités.

Le protestantisme en France avait recruté des partisans surtout dans la bourgeoisie et la petite noblesse de province. Villegaignon, par son origine et son éducation, était très au courant des opinions nouvelles. A l'exemple de beaucoup de ses contemporains, le goût de la controverse religieuse l'entraîna sans doute plus loin qu'il n'aurait voulu. Dans la chaleur de la discussion ou dans l'entraînement de l'improvisation, il aura peut-être présenté ses opinions de telle façon qu'on les aura mal interprétées. Peut-être même aura-t-il laissé entendre qu'il n'attendait qu'une occasion favorable pour se convertir au protestantisme, et, comme on croit aisément ce qu'on désire, les écrivains du parti réformé, déçus dans les espérances que leur avait fait entrevoir sa conversion probable, n'ont pas caché leur dépit en apprenant qu'il

(1) Voir plus loin, troisième partie, § 1.

restait catholique. En réalité Villegaignon ne s'est jamais prononcé ouvertement. Chevalier de Malte, il était forcé de faire profession de catholicisme : il eût été de sa part plus qu'imprudent de rompre avec un ordre puissant ; de plus son protecteur, le cardinal de Lorraine, était le chef avoué du parti catholique ; enfin Villegaignon connaissait assez bien les hommes et les choses, et avait une expérience suffisante pour comprendre que la masse de la population et les fonctionnaires resteraient toujours en France invinciblement attachés à la vieille religion. D'un autre côté, il avait besoin des protestants pour ses futurs desseins, et ne se dissimulait pas l'importance de l'appoint qu'ils apporteraient à sa colonie brésilienne par leur dévouement, par leur esprit d'entreprise et leurs richesses. J'imaginerais plutôt que, déterminé à rester catholique, Villegaignon avait l'intention de ménager en même temps les protestants. Il ne demandait qu'à vivre en paix avec les uns et avec les autres, car il avait également besoin des catholiques et des protestants. Il appartenait à ce parti qui naissait à peine, et ne devait acquérir d'importance qu'une trentaine d'années plus tard (1), le parti des Politiques, comme on les nomma : citoyens intelligents, en avance sur leur siècle, grands esprits ou nobles cœurs qui auraient voulu des concessions réciproques et répugnaient aux résolutions extrêmes ; mais, en temps de crise, les modérés ont toujours tort. On ne comprend ni leurs ménagements, ni leurs hésitations. Leur indifférence passe pour de la duplicité, et leurs tâtonnements sont taxés de fourberie. Villegaignon devait être une des victimes de l'opinion. Les contemporains, qui ne comprenaient pas sa secrète pensée, lui ont prêté leurs préjugés et leurs passions. Les uns n'ont pas voulu admettre que son opinion n'était pas encore faite, et

(1) Mais, à ce moment, Villegaignon aura renoncé à ses idées de tolérance, et sera fort compromis parmi les exagérés du parti catholique.

l'ont accusé de trahison ; les autres, quand il se prononça décidément, l'attaquèrent avec d'autant plus de violence qu'ils avaient un moment compté sur son concours actif et son utile appui.

En l'absence de tout document impartial, il est donc à peu près impossible d'exposer les sentiments religieux de Villegaignon. Au moins essaierons-nous, et cela en nous appuyant sur des faits authentiques, de raconter ses hésitations et de montrer comment catholiques ou protestants ont pu, à tour de rôle, se méprendre sur ses véritables opinions.

Nous constaterons tout d'abord que Villegaignon était encore catholique quand il quitta la France. Sans doute il avait fait de nombreuses avances au parti protestant, et c'était un des chefs de ce parti, l'amiral Coligny, qui patronait son entreprise ; mais si réellement Villegaignon s'était décidé à partir au Brésil par zèle pour le calvinisme qu'il aurait embrassé et pour ménager une retraite sûre à ses nouveaux coreligionnaires, qu'avait-il besoin d'emporter des livres et des ornements d'église catholique (1) ? Pourquoi des moines et des prêtres l'accompagnaient-ils ? Pourquoi jusqu'au dernier moment, suivit-il les offices avec régularité, et pratiquait-il toutes les cérémonies extérieures du catholicisme ! Enfin et surtout pourquoi les deux tiers au moins de son équipage et de ses colons appartenaient-ils à l'ancien culte ? Il lui eût été pourtant bien facile de n'amener avec lui que des protestants, ou tout au moins de laisser en France les livres, les ornements d'Eglise et les prêtres catholiques. De plus, une fois débarqué en Amérique, il se serait empressé de rompre avec les prêtres catholiques et d'adopter les pratiques nouvelles. Or il n'en fit rien. Jamais il n'inquiéta dans l'exercice de leur religion ceux de ses hommes qui appartenaient au catholicisme. Jamais il ne se sépara de Thevet, de Cointa et

(1) *Mémoires de CLAUDE HATON*, ouv. cit.

des autres prêtres, pas plus que des livres théologiques, dont il faisait au contraire sa lecture habituelle. Enfin son premier acte, en arrivant au Brésil, fut de prier Thevet de recevoir sa confession et de lui administrer la communion dans la messe solennelle de la (1) Noël (1555).

Villegaignon était donc catholique pratiquant quand il quitta l'Europe, et catholique resta-t-il lorsqu'il débarqua au Brésil. Mais conserva-t-il toujours la pureté et l'intégrité de sa foi ? N'inclina-t-il pas à un certain moment vers les doctrines nouvelles ? Nous avouons ici qu'il nous faut reconnaître à tout le moins de singulières hésitations dans sa conduite ultérieure : non pas qu'il ait précisément fait profession de calvinisme, mais il pencha très-fort de ce côté, et quand, plus tard, il répudia toute idée de conversion, et devint le champion déterminé de la religion officielle, il avait néanmoins par ses imprudences donné sur lui assez de prise pour que ses ennemis aient presque eu le droit de l'accuser d'apostasie.

Comment s'opéra cette pseudo-conversion ? Les protestants formaient à peu près le tiers des émigrants, et ils constituaient la partie intelligente et surtout morale de la colonie ; car ils s'étaient jusqu'alors recrutés surtout dans la petite noblesse de province et les classes bourgeoises. Tous les officiers et les principaux colons appartenaient donc au protestantisme. Comme Villegaignon, en quittant l'Europe, leur avait promis la liberté de conscience, ils s'exprimaient ouvertement, même en sa présence, sur le dogme ou les cérémonies au sujet desquels la scission s'était opérée entre les deux religions. Ces questions de controverse religieuse ne nous passionnent plus aujourd'hui, parce que, d'un commun accord, on évite de les soulever ; mais nous n'apprenons rien à personne en rappelant ici l'aigreur et la vivacité des discussions sur ce point, quand par hasard il s'en élève entre personnes du même

(1) THEVET, *Singularités de la France antarctique.*

monde et de la même instruction. Au milieu du XVI^e siècle ces intéressants problèmes occupaient tous les esprits : On les discutait avec autant de feu et de passion que nous discutons aujourd'hui les questions d'économie sociale ou politique. Par malheur la discussion ne restait pas toujours dans les hauteurs sereines de la théorie, et aux arguments théologiques succédaient trop souvent les coups de force et les démonstrations brutales. Villegaignon et les protestants qui l'entouraient aimaient à soulever ces redoutables problèmes. Ils recherchaient même la discussion sur ces brûlantes matières. Quelques-unes des objections de ses contradicteurs firent sur l'esprit du vice-amiral une vive impression. La lecture attentive de la Bible et des pères acheva de le troubler. Jean Cointa, le docteur en Sorbonne, sur les opinions duquel il aimait à s'appuyer, assistait la plupart du temps à ces tournois théologiques. C'était un esprit inquiet, dont les croyances étaient mal assises. Les objections des protestants l'avaient d'abord irrité, puis ému. Le doute s'empara de lui. Au lieu de soutenir Villegaignon et de l'encourager à la résistance, il augmenta son trouble. Quant à Thevet, il appartenait, sans doute, à l'école de ceux qui, de parti pris, repoussent toute discussion. Il ne semble pas avoir pris part à ces débats théologiques, et, si parfois il y intervint, ce fut pour commander et jamais pour discuter. Or Villegaignon avait alors besoin non pas d'ordres impératifs mais de raisonnements. Il voulut tenter une expérience. Puisque ses conseillers naturels, Cointa et Thevet, ou bien l'abandonnaient, ou bien ne le secondaient pas, il écouta ses officiers protestants, et forma le projet de demander à Calvin, son ancien condisciple à l'Université de Paris, un ministre pour éclaircir ses doutes et rendre le repos à sa conscience.

LES COLONS GENEVOIS.**I. — ARRIVÉE DES COLONS.**

Villegaignon venait de prendre une grave détermination en s'adressant ainsi à Genève. Sans doute il ne rompait pas encore avec le catholicisme, mais il faisait une avance au parti opposé, et, de la part d'un défenseur officiel du vieux culte, cette démarche devait avoir et eut un grand retentissement. Il est vrai que le vice-amiral essaya d'en atténuer les conséquences en demandant de nouveaux colons en même temps qu'un nouveau ministre. Il espérait peut-être que l'arrivée de ces émigrants ferait oublier la présence au milieu d'eux d'un ministre. Cette petite habileté ne réussit pas. Les Catholiques se persuadèrent que Villegaignon les trahissait, et les Protestants de leur côté acceptèrent avec empressement cette ouverture, convaincus qu'elle était comme la préparation et l'annonce de la conversion prochaine du vice-roi de la France antarctique. Ainsi que l'écrit (1) Léry : « Il écrivit et envoya expressément homme à Geneve, requerant l'Eglise et les ministres dudit lieu de luy ayder et le secourir autant qu'il leur serait possible en ceste sienne tant saincte entreprise. Mais surtout, afin de poursuyvre et avancer en diligence l'œuvre qu'il avoit entrepris, et qu'il désiroit, disoit-il, de continuer de toutes ses forces, il prioit instamment, non-seulement que on luy envoyast des ministres de la parole de Dieu : mais aussi pour tant mieux reformer luy et ses gens, et mesme pour attirer les sauvages à la cognoissance de leur salut, que quelque nombre

(1) LÉRY, *ouv. cit.* § 1.

d'autres personnages bien instruits en la religion chrestienne accompagnassent lesdits ministres pour l'aller trouver. » Crespin(1) est également affirmatif : « A ceste cause en la plus grande diligence qu'il lui fut possible, fit entendre aux ministres de Geneve la nécessité des pasteurs et moissonneurs où il estoit : s'estant retiré là seulement pour entendre les loix et ordonnances de Dieu. Et attendu que de longtemps il avait conceu une sainte opinion de leur vie et reformation de la religion chrestienne, il avoit prins la hardiesse de les prier comme ses frères, de luy vouloir prester secours, faveur, conseil et ayde. »

Depuis que Calvin s'était retiré à Genève, cette ville était devenue comme la citadelle du Protestantisme. A cette source brûlante de conviction et d'éloquence venaient puiser leurs inspirations d'ardents missionnaires, qui répandaient ensuite au loin la doctrine et les idées du Réformateur. Fiers du rôle qu'ils jouaient, les Genevois se prêtaient aux volontés souvent despotiques du maître qu'ils s'étaient choisi. Au premier signal ils couraient exécuter ses ordres, et n'hésitaient pas à s'expatrier pour lui plaire. Villegaignon qui connaissait et ces dispositions des Genevois et le caractère de Calvin, pensa qu'ils répondraient à son appel, et, de la sorte, moitié par désir de connaître à fond les doctrines nouvelles dont on lui parlait tant, moitié pour augmenter les ressources et assurer l'avenir de la colonie, il prit cette hardie résolution qui devait lui causer tant d'ennuis, et ruiner à jamais le Brésil français.

Calvin accueillit avec plaisir la proposition très inattendue de son ancien condisciple. C'était pour lui tout à la fois une satisfaction d'amour-propre et un apaisement de conscience que la pensée de propager sa doctrine au Nouveau Monde par l'intermédiaire d'un chevalier de Malte. Il assembla aussitôt le Conseil, lui communiqua la lettre de Villegaignon, et, après avoir obtenu son assentiment, s'occupa d'organiser l'expédition.

(2) CRESPIN, ouv. cit. p. 404.

Il y avait alors à Geneve un vieux gentilhomme français, nommé Dupont de Corguilleray, protestant convaincu qui avait cru trouver auprès de Calvin un asile et le repos. Coligny, dont il avait été le voisin de campagne à Châtillon-sur-Loing, faisait grand cas de ses vertus (1) et de son caractère. Bien qu'il fût déjà sur le déclin de l'âge, Calvin pensa que, par zèle pour les intérêts de la religion, il consentirait à conduire au Brésil les colons genevois, et apporterait à Villegaignon le concours de l'expérience et l'autorité de son nom. Corguilleray accepta sans hésitation, « quoy (2) qu'il fust ia vieil et caduc, si est-ce que pour la bonne affection qu'il avoit de s'employer à un si bon œuvre, postposant, et mettant en arriere tous ses autres affaires, mesmes laissant ses enfants et sa famille de si loin, il accorda de faire ce qu'on requerait de lui. »

Calvin s'occupa ensuite de trouver des ministres de la parole divine. Il n'avait pour ainsi dire que l'embarras du choix, car de nombreux sollicitateurs se pressaient autour de lui, fiers d'exécuter ses ordres et de porter à ces peuples inconnus les doctrines dont ils étaient comme pénétrés. L'apôtre du Protestantisme choisit un homme de cinquante ans, Pierre Richier, et un jeune pasteur, Guillaume Chartier, qui n'en avait que trente. Il espérait que le sens rassis du premier atténuerait la fougue du second, et qu'ils se compléteraient l'un et l'autre par leurs qualités contradictoires. Richier était un ancien carme déchaussé, docteur en théologie, qui n'avait abjuré qu'après mûre réflexion, et apportait dans ses nouvelles fonctions une conviction raisonnée. Il était érudit et disert, bien que trop porté à abuser des formules scholastiques, calme et froid, mais d'une froideur qui n'excluait pas la passion, car il attaqua plus tard Villegaignon avec un acharnement extra-

(1) HAAG. *France Protestante*. Article Dupont de Corguilleray.
Cf. LA POPPELLINIÈRE. *Histoire des trois mondes*, p. 6.

(2) LÉRY, ouv. cité, § 1.

ordinaire, et lança contre lui de violents factums (1). Quant à Guillaume Chartier il avait toute l'ardeur du néophyte, et partait pour le Brésil bien résolu à y mourir, s'il le fallait, pour assurer le triomphe de la bonne cause : admirable instrument de propagande, que Calvin avait choisi en connaissance de cause; peut-être était-il trop raide dans ses manières, trop absolu dans ses idées, mais n'était-ce pas comme le signe distinctif des disciples immédiats de Calvin, vraies barres d'acier que rien ne pouvait faire plier?

Après les chefs il fallait songer aux simples colons. L'envoyé de Villegaignon avait raconté aux Genevois monts et merveilles sur le Brésil. Il n'avait cessé de vanter les ressources du sol, la beauté du climat, les inépuisables richesses des forêts. Il s'était engagé en outre, au nom de son maître, à largement payer tous ceux qui consentiraient à l'accompagner au Nouveau Monde. Il avait promis « de donner (2) honnestes gages aux artisans, pensions aux femmes de ceux qui seroyent mariez, aux autres entretenemens de toutes choses, qui leur seroyent nécessaires pour la vie : et mesme octroi de retourner librement en France, le cas avenant qu'ils ne se trouvassent bien, ou qu'on ne les voulust recevoir selon les promesses faites en en pleine assemblée au dit lieu de Geneve. » Mais les Genevois ne se fiaient pas à ces belles paroles. A tort ou à raison Villegaignon ne leur inspirait aucune sympathie, et le Brésil leur paraissait une région dangereuse. D'ailleurs Dupont de Corguilleray, qui ne voulait tromper personne, et tenait beaucoup plus à la qualité qu'au nombre des futurs colons, ne cachait ni les inconvénients ni les dangers de l'expédition projetée. Il

(1) *Libri duo apologetici contra N. Durandum qui se cognominat Villagagnonem*. 1561. *Refutation des folles resveries et mensonges de N. Durand, dict le chevalier de Villegaignon*. 1562. *Brief sommaire des traditions de Calvin etc.* Cf. HAAG. *France Protestante*. Article Richier.

(2) CRESPIN. ouv. cit. p. 406.

exagérait même la longueur du chemin : « il adioustoit (1) qu'estant parvenu en ceste terre d'Amérique, il se faudroit contenter de manger, au lieu de pain, d'une certaine farine faite de racine, et quant au vin, nulles nouvelles..... aussi tous ceux qui ayans mieux la théorique que la pratique de ces choses, n'ayans pas volonté de changer d'air, d'endurer les flots de la mer, la chaleur de la zône torride, ni de veoir le Pôle antarctique, ne voulurent point entrer en lice, ni s'enroller et embarquer en tel voyage. » Mais Calvin avait parlé : ses moindres désirs étaient des ordres pour les Genevois. Onze d'entre eux se décidèrent à suivre au Brésil Corguilleray et les deux ministres. On a conservé leurs noms : Pierre Bordon, Mathieu Verneuil (2), Jean Dubordel (3), André Lafon, Nicolas Denis, Jean Gardien, Martin David, Nicolas Raviquet, Nicolas Carneau, Jacques Rousseau et Jean de Léry. Pour la plupart c'étaient des artisans ; car Villegaignon avait expressément recommandé que les nouveaux colons pussent lui rendre des services matériels : ainsi Bordon était tourneur, Verneuil menuisier, Dubordel coutelier, etc.

Le plus intelligent des colons, le seul qui n'exerçât pas de profession, bien que Thevet ait plus tard essayé de tourner en plaisanterie son talent de cordonnier, était Jean de Lery, le futur historien de l'expédition. C'était un jeune Bourguignon, né en 1534 à la Margelle-Saint-Seine (4), dont les parents avaient de bonne heure embrassé le protestantisme, et qui, pour obéir à une irrésistible vocation, était allé à Genève étudier la théologie. Il s'attacha aux pas de Calvin, et suivit ses cours de théologie, ses prédications et son enseignement.

(1) LÉRY, ouv. cit. § II.

(2) Vermeil d'après Crespin et Thevet : nous avons suivi les indications de Léry.

(3) Bourdel d'après Thevet.

(4) Département de la Côte-d'Or.

On (1) a prétendu que Calvin lui avait conféré les ordres sacrés dès l'âge de vingt et un ans : mais telle n'était pas l'habitude de Réformateur. D'ailleurs Léry a pris soin de déclarer dans son ouvrage (2) que les deux pasteurs étaient Richier et Chartier, et que lui « tant pour la bonne volonté que Dieu lui avoit donnée dès lors de servir à sa gloire, que curieux de voir ce monde nouveau, fut de la partie. » Il n'était donc et ne pouvait être en 1555 qu'étudiant en théologie. Il se préparait, sans doute, à consacrer à la prédication du nouvel Evangile l'ardeur et la foi qui débordaient en lui, mais il était trop jeune encore pour devenir un des acolytes immédiats du Réformateur.

Le 10 septembre 1556, les quatorze Calvinistes quittèrent Genève après avoir reçu les dernières instructions et les bénédictions de Calvin. Ils n'étaient certes pas nombreux, mais tous résolus : moins des colons que des missionnaires déterminés à fonder en Amérique comme une succursale de Genève. Il semble que les écrivains contemporains n'ont pas compris l'importance de ce départ. Ils se contentent d'enregistrer le fait, mais sans le faire suivre d'aucune réflexion. N'était-ce pas cependant une démarche singulière de la part du représentant officiel de la couronne au Nouveau Monde que d'appeler à lui des hérétiques ? La liberté religieuse proscrire dans l'ancien continent allait-elle donc s'établir en Amérique ? Aussi les Genevois avaient-ils grand hâte d'arriver à cette terre promise. Ils le désiraient d'autant plus vivement qu'ils craignirent un instant que leur voyage ne fut arrêté dès le début, au moment même où ils traversaient la France pour aller chercher sur les côtes de Normandie le vaisseau qui les conduirait au Brésil. La guerre venait en effet d'éclater de nouveau entre la France et l'Espagne. Henri II avait signé une alliance offensive et défensive avec le pape Paul IV, vieillard

(1) SENEBIER. *Histoire littéraire de Genève*. t. II, p. 28.

(2) LÉRY, *ouv. cit.* § 1.

plein de zèle pour l'Eglise, mais dur, violent, tout disposé aux mesures extrêmes. Il était à craindre que la persécution protestante ne fût le prix de cette alliance. Aussi quand les Genevois passèrent à Châtillon-sur-Loing pour y présenter leurs hommages à Coligny, ce dernier les engagea très-fort à persévérer dans leur entreprise, mais à ne point s'attarder en France.

Nos Genevois restèrent pourtant un mois entier à Paris. Ils y furent rejoints par quelques coreligionnaires, « car (1) pour lors les feux estoient allumez par tous les quartiers de France, qui esmeut plusieurs personnes de bon zele et affection à s'assurer à la compagnie des ministres ». C'étaient des Parisiens, des Champenois et des Normands : les premiers étaient attirés par l'attrait de la nouveauté ; les seconds songeaient au Brésil parce que Villegaignon était leur compatriote ; quant aux Normands ils étaient tout disposés par leur caractère et leurs habitudes aux lointains voyages. Peu à peu la petite troupe grossissait et devenait importante. Tous ensemble se rendirent à Rouen, et, de là, à Honfleur qu'on leur avait désigné comme port d'embarquement.

Le roi Henri II venait de se décider à envoyer une seconde escadre au Brésil, et il en avait confié le commandement au propre neveu de Villegaignon, au capitaine Bois le Comte. Le roi non seulement donnait à Bois le Comte trois beaux navires, mais encore prenait à sa charge tous les frais d'équipement et d'armement. Il avait fini par s'intéresser à l'entreprise, et d'ailleurs, puisqu'il était en guerre avec l'Espagne, et n'ignorait pas combien ses ennemis redoutaient l'immixtion de la France dans les affaires américaines, n'était-ce pas un acte de bonne politique que de favoriser une expédition qui les mécontentait si fort ? Le plus singulier c'est que les redoutables questions religieuses qui se débattaient alors semblent avoir été laissées de côté par les intéressés. On ne voulait

(1) CRESPIN, ouv. cit. p. 407.

pas s'inquiéter des croyances religieuses des émigrants. Coligny d'un côté encourageait les Genevois et tous ses coreligionnaires de France à partir pour le Brésil, car il croyait à la tolérance de Villegaignon; Henri II, d'un autre côté, intervenait personnellement dans les préparatifs de l'expédition, car il continuait à avoir confiance en Villegaignon, et le croyait, comme par le passé, un fervent défenseur du catholicisme. Autrement il l'aurait destitué au lieu de lui envoyer des renforts. Coligny et le roi étaient donc également persuadés que le vice-amiral leur appartenait. Est-ce à dire qu'il les avait trompés tous les deux? En réalité la confusion la plus grande régnait dans les esprits. On s'attendait à de graves événements, et on affectait une ignorance qui n'existait pas. Comme à toutes les époques troublées, on ne croyait que ce qu'on avait intérêt à croire. Villegaignon sera bientôt la victime de cette fausse situation, et, par malheur, il entraînera dans sa ruine la France brésilienne.

La petite flotte mit à la voile le 19 novembre 1556. Elle se composait de trois navires. Le plus grand s'appelait *la Grande Roberge*. Son capitaine était Sainte-Marie de l'Epine. Il avait pour pilotes Jean Humbert et Jean le Menu, tous deux de Honfleur. Cent vingt personnes, matelots, soldats ou colons, formaient son équipage. Le plus petit mais le meilleur voilier, *la Petite Roberge*, avec quatre-vingts hommes d'équipage, portait le pavillon de Bois le Comte. Le troisième navire s'appelait, du nom de son capitaine, *la Rosée*. Il était monté par quatre-vingt-dix personnes, dont six jeunes gens destinés à servir d'interprètes, et cinq jeunes filles sous la direction d'une femme plus âgée. Elles devaient se marier au Brésil. On ne sait si elles partirent volontairement ou si c'étaient des condamnées, auxquelles on permettait de se réhabiliter par leur travail et leur bonne conduite. Ce furent les premières Françaises qui passèrent au Brésil, « dont les sauvages dudit pays, écrit naïvement Léry (1) n'en ayans iamais veu aupara-

(1) LÉRY, ouv. cit. § II.

vant de vestues, furent bien esbahis à leur arrivée ». On commençait à comprendre que l'unique moyen de retenir des émigrants sur une terre étrangère était de les y rattacher par les liens de la famille. Il est fâcheux que l'expérience n'ait pas été tentée sur des proportions plus étendues. Six femmes pour une population de plusieurs centaines d'hommes ne suffisaient pas à constituer une famille sérieuse, et pouvaient, au contraire, créer par leur petit nombre et les passions qu'elles exciteraient de sérieuses difficultés. On peut juger des scènes effroyables de jalousie ou des disputes atroces dont elles seraient l'occasion par ce qui est arrivé en Californie aux premiers jours de la découverte des gisements aurifères, et par ce qui se passe journellement au Colorado, (1) et dans toutes les régions où les femmes ne sont pas assez nombreuses pour adoucir les mœurs par les doux liens de l'habitude. Mais on était alors dans la période des tâtonnements en matière de colonisation, et, à tout prendre, c'était un réel progrès que d'avoir décidé l'austère Villegaignon à consentir à la présence de quelques Françaises au milieu de ses hommes.

Léry nous a conservé la relation du voyage de ces deux cent quatre-vingt-dix nouveaux colons. Elle est fort curieuse parce qu'elle donne sur les usages maritimes de l'époque des détails caractéristiques. La loi du plus fort régnait alors sur la mer. Tout navire rencontré au large était considéré comme une proie par celui qui était le mieux armé, comme un danger par celui qui se sentait le plus faible. On ne soupçonnait seulement pas les règles du droit international, admises aujourd'hui par tous les peuples civilisés. Le pavillon national n'était qu'une faible sauvegarde. Chaque navire devait porter avec lui ses garanties. Aussi partait-on pour une entreprise de commerce comme pour une expédition de guerre. Tous les

(1) HEPPWORTH DIXON. *La Nouvelle Amérique*. Trad. Charles, p. 225-231.

bâtiments portaient des canons, comme en ont encore aujourd'hui ceux qui voyagent dans les mers chinoises et malaises infestées par les pirates. « De même (1) que l'anarchie féodale avait enfanté sur terre des bandes d'aventuriers et de brigands mercenaires, qui, sous le nom de brabançons, de routiers, de grandes compagnies, de condottieri entraient au service de qui les voulait payer, et rançonnaient également amis et ennemis, de même la mer était couverte de corsaires qui, en temps de guerre, se mettaient à la solde des puissances belligérantes ; la paix venue, ils continuaient leur métier, leur seul moyen d'existence. Vrais loups de mer, ils n'avaient d'autre patrie que leur nef, d'autre loi que le sabre et la poudre ». Les équipages de Bois le Conte étaient en grande partie recrutés parmi ces aventuriers. Tacitement encouragés par leur chef, qui les laissait faire parce qu'il partageait leurs profits, fiers de leur formidable artillerie (2), ils commirent sur toute leur route de véritables actes de brigandages, pour lesquels ils seraient aujourd'hui condamnés par tous les tribunaux.

A peine les trois vaisseaux, après avoir longé les côtes anglaises, avaient-ils pénétré dans l'Océan qu'ils rencontrèrent deux navires marchands, de nationalité anglaise, qui revenaient d'Espagne chargés de riches productions de ce pays. On était alors en guerre avec l'Angleterre, dont la reine, Marie Tudor, avait signé avec l'Espagne une alliance offensive et défensive contre la France. Bois le Comte avait donc le droit d'arrêter ces deux navires, mais non celui de les piller, et c'est pourtant ce qu'il ordonna, parce qu'il était le plus fort,

(1) PUISEUX. *Charte relative à l'histoire maritime de la Normandie au XVI. siècle.* Société des antiquaires de Normandie, 1852, p. 7.

(2) LÉRY, ouv. cit. § II. « Il y avoit dix huit pièces de bronze, et plus de trentes berches et mousquets de fer, sans les autres munitions de guerre, en celuy où i'estois. »

et, comme le dit LÉRY avec une ironie mélancolique, « parce (1) que i'ay veu pratiquer sur mer ce qui se fait le plus souvent en terre : assavoir que celuy qui a les armes au poing, et qui est le plus fort, l'emporte et donne la loi à ses compagnons. »

Dupont de Corguilleray et les deux ministres genevois ne purent cacher leur étonnement et leur indignation, quand ils assistèrent, malgré eux, à cette scène de pillage éhonté. Ils essayèrent de représenter à Bois le Comte et à ses hommes toute l'indignité de leur conduite, mais leurs observations furent inutiles. Quelques-uns essayèrent de se retrancher derrière les instructions de Villegaignon ; certains matelots « déclarèrent (2) apertement que c'estoit le défaut de vivres qui les contraignoit ce faire » ; mais ce n'étaient là que de mauvaises défaites. D'autres plus francs leur répondirent « (3) que c'est la guerre et la coustume, et qu'ils se faut accommoder ». Il s'en trouva même qui accueillirent fort mal leurs observations, et les accablèrent d'injures au lieu de raisons. « Aussi les ministres et autres eurent-ils la bouche close de là en après, sans oser peu ou point reprendre le fait des mariniers, et encores, ce qu'ils en parloyent familièrement, estoit prins en dérision et moquerie (4) ».

Le voyage fut marqué par plusieurs incidents de même nature. Sur toute sa route l'escadre de Bois le Comte continua « à dégraisser », suivant la pittoresque expression d'Aubigné, (5) les navires qu'elle rencontra. Le 5 décembre, à la hauteur du cap Saint-Vincent, un navire irlandais fut arrêté, auquel on se contenta de prendre quelques tonneaux de vin d'Espagne, des figues et des oranges. Le 12, l'escadre arrivait en vue des

(1) LÉRY, id. id.

(2) LÉRY, ouv. cit. § II.

(3) LÉRY, id. id.

(4) CRESPIN, ouv. cit. p. 408.

(5) D'AUBIGNÉ, *Histoire universelle*, liv. I. §. XVI. ed. 1616. p. 41.

Canaries. Une vingtaine de soldats et de matelots descendirent à terre dans l'espoir de faire du butin. Les Espagnols étaient sur leurs gardes, car ils se souvenaient encore de l'affaire de Villegaignon, et « ils les rembarèrent (1) de telle façon qu'au lieu de mettre pied à terre, ils n'eurent que haste de se retirer en mer » ; mais ils se vengèrent en prenant une caravelle de pêcheurs, dont ils emportèrent jusqu'aux voiles, et qu'ils coulèrent à fond en la quittant. Ils étaient tellement furieux d'avoir été prévenus dans leurs projets que, malgré les vents qui devenaient défavorables, ils croisèrent trois jours entiers dans ces parages, attendant l'occasion de s'emparer de quelque navire ou d'opérer une descente. Le mercredi 16 décembre, le vent changea brusquement. Une des barques qu'on avait envoyées pour surveiller la côte chavira et les deux hommes qui la montaient faillirent périr. Bois le Comte ordonna de lever les ancres et de continuer le voyage, mais en passant à travers l'archipel. Dès le surlendemain, 18 décembre, la Gran Canaria était en vue, et Léry ainsi que les colons qui n'avaient pas encore navigué admiraient le magnifique spectacle que présente le pic de Ténériffe avec sa cime neigeuse et ses flancs verdoyants. Bois le Comte se préoccupait médiocrement des beautés du paysage. Il aurait voulu débarquer pour renouveler ses provisions d'eau et ses vivres frais, mais l'éveil était donné. Les Espagnols faisaient bonne garde. On les voyait suivre sur le rivage les mouvements de l'escadre. D'ailleurs le vent était contraire. Bois le Comte dut renoncer à ses projets, et ordonna de prendre le large.

Le dimanche 20 décembre, une caravelle portugaise fut signalée. Elle était sous le vent et ne pouvait échapper à la poursuite de l'escadre. Elle ne l'essaya même pas, et vint se ranger à bord de la *Petite Roberge*. Bois le Comte en cette circonstance avait au moins l'excuse des représailles. On sait que les marins portugais, quand ils étaient en force, ne ména-

(1) LÉRY, ouv. cit. § II.

geaient pas ceux de notre nation : « Or, en vouloient-ils à ces nations, écrit la Popellinière (1), pour ce qu'elles défendent aux François sur tous la descente ès terres qu'ils disent avoir premiers descouverts..... jusques à avoir escorché vifs et autrement tyrannisé nombre de François nommément de Normandie plus coustumiers à ce voyage qu'aultres, lesquels ne s'y trouvèrent les plus fins ny les plus forts. » Bois le Comte était donc fondé jusqu'à un certain point à considérer comme de bonne prise le navire portugais. S'il s'était contenté de le joindre aux siens, et de l'emmener au Brésil, certes nous ne trouverions rien à redire à cet acte, quelque illégal qu'il fût, puisque nous n'étions pas en guerre avec le Portugal : mais il trouva moyen d'aggraver cet acte de piraterie par l'odieux traitement qu'il fit subir à ses prisonniers. Le capitaine de la caravelle portugaise, comprenant tout de suite à qui il avait affaire, n'essaya pas de l'apitoyer sur son sort en le suppliant de lui rendre son navire. Comme il connaissait les us et coutumes de l'Océan et que, sans aucun doute, il ne se serait pas comporté autrement s'il l'avait pu, il pria seulement Bois le Comte de lui confier une barque et quelques matelots déterminés, se faisant fort de capturer un autre navire, cas auquel on lui rendrait le sien. La proposition était originale. Le commandant de l'escadre l'agréa, et donna au Portugais une barque avec vingt-six soldats, qui prit la tête du convoi.

Le 25 décembre, nos écumeurs de mer rencontrèrent une caravelle espagnole, chargée de sel, et s'en emparèrent après une courte résistance. Bois le Comte la considérant comme de bonne prise y fit immédiatement passer une partie de ses hommes, et la joignit à son escadre. Strictement fidèle à sa promesse, il rendit au Portugais son navire, mais il aurait été plus humain en immolant tout de suite ses compagnons et lui. En effet « nos mariniers (2) (cruels qu'ils furent en cest

(1) LA POPELLINIÈRE. *Histoire des trois mondes*, 3^{me} partie, p. 3.

(2) LÉRY, ouv. cit. § II.

endroit) ayans mis tous les Espagnols, deposez de la leur, pesle mesle parmi les Portugalois, non seulement ils ne laissèrent morceau de biscuit ni d'autres vivres à ces pauvres gens, mais qui pis est, leur ayant deschiré leurs voiles, et mesme osté leur petit basteau, sans lequel toutes fois ils ne pouvoient approcher ni aborder terre, ie croy, par manière de dire, qu'il eust mieux valu les mettre en fond, que les laisser en tel estat. Et de faict estans ainsi demeurez à la merci de l'eau, si quelque barque ne survint pour les secourir, il est certain ou qu'ils furent enfin submergez, ou qu'ils moururent de faim. » Telles étaient les mœurs maritimes du XVI^e siècle ! Aussi que de drames inconnus, que d'émouvantes péripéties à jamais ignorées eurent alors pour uniques témoins les abîmes de l'Océan ! Il est vrai que les Genevois protestèrent contre cet acte inique, mais ils ne formaient qu'une infime minorité, et leur voix se perdit sans écho. Au moins a-t-elle retenti dans l'histoire, et la postérité condamnera, comme l'avait fait Léry, la barbarie du commandant français.

A défaut de sentiments philanthropiques, Bois le Comte avait l'intelligence nette et précise de ses affaires. Il suivait en ce moment une des routes fréquentées par les navires de commerce portugais et espagnols, et, comme il se sentait en force, il se gardait bien de s'en écarter. L'opération était excellente. Les Portugais et les Espagnols n'étaient pas habitués à rencontrer dans cette direction des navires français et ils s'y étaient engagés en toute sécurité. Le 26 décembre, on signala un navire portugais. Les matelots avaient grande envie de le piller encore, mais Bois le Comte inclina cette fois vers la clémence. Il se contenta de « quelques respects, et (1) on les laissa aller sans leur rien oster. » Le 29 décembre, ce fut le tour d'un bâtiment espagnol. « Il luy (2) fut

(1) LÉRY, ouv. cit. § II.

(2) LÉRY, id. id.

pris du vin, du biscuit et d'autres victuailles; mais surtout le capitaine regretta merveilleusement une poule qu'on luy osta; car, comme il disoit, quelque tourmente qu'il fist, ne laissant point de pondre, elle luy fournissait tous les iours un œuf frais dans son vaisseau. » Les navires français étaient sans doute surchargés, et le pillage devenait impossible; autrement on ne s'expliquerait pas que Bois le Comte ait ainsi laissé échapper cette double prise.

Le plus singulier, c'est que Léry et ses compagnons s'habituèrent insensiblement à ces prouesses. De même que, dans un roman célèbre, le jeune Hermann Schulz ne peut s'empêcher de rendre justice aux vaillants compagnons d'Hadji Stavros, le *roi des Montagnes*, ainsi les Genevois admiraient avec naïveté la bravoure des équipages. Lorsque, le dimanche 4 janvier 1557, l'homme en vigie au sommet du grand mât eut signalé à l'horizon cinq caravelles, et que nos matelots, joyeux de cette aubaine inattendue, firent le branle-bas de combat, et se disposèrent à tomber sur cette flotte, Léry décrit avec animation leurs préparatifs, et partage presque leur déconvenue quant la flotte signalée eut disparu. Il ajoute, comme pour s'excuser de ce mouvement dont il rougit : « Néanmoins (1) nos capitaines, maîtres, soldats et mariners la plupart Normans, nation aussi vaillante et belliqueuse sur mer qu'autre qui se trouve aujourd'hui voyageant sur l'Océan, avoyent en cest équipage non seulement résolu d'attaquer et combattre l'armée navale du Roy de Portugal, si nous l'eussions rencontrée, mais aussi se promettoient d'en remporter la victoire. »

Depuis plusieurs semaines on était en mer, et, comme on n'avait pu aborder nulle part, on commençait à souffrir du manque d'eau. Les provisions en étaient presque épuisées, et le peu qui restait, distribué d'une main avare, répugnait tellement au goût « qu'il n'y avoit si bon cueur qui n'en cra-

(1) LÉRY, ouv. cit. § 11.

chast : mais, qui estoit bien encore le pis, quand on en beuvoit, il falloit tenir la tasse d'une main, à cause de la puanteur, boucher le nez de l'autre ». Les vivres se faisaient rares, et le biscuit tombait en miettes. La chaleur devenait intolérable ; des grains fréquents tombaient sur les navires, et décourageaient les équipages. Il était grand temps de débarquer, ou sinon le scorbut allait éclater et les matelots ou soldats refuseraient tout travail. Par bonheur un vent favorable poussait l'escadre vers la côte américaine, qui fut signalée le 26 février 1557, à huit heures du matin. Aussitôt les équipages poussèrent des cris de joie, et, le soir du même jour, ils jetaient l'ancre à une demie-lieue du rivage, tout près d'une montagne que Léry appelle Huassou, et qu'on a cru retrouver entre le Rio Mucuri et le Rio Doce, dans la province brésilienne actuelle de Espiritu Santo. Attirés par le bruit des salves de canon, les naturels accoururent au rivage. Ils appartenaient à la tribu des Margaiats, alliés du Portugal, et ennemis déclarés de la France. Quelques matelots se jetèrent dans une barque, et s'approchèrent de la côte, mais en se tenant hors de portée des flèches. Ils montraient de loin des couteaux, des miroirs, des peignes pour les échanger contre des vivres frais. Les Margaiats, sans se faire prier davantage, en apportèrent sur le champ. Six d'entre eux et une femme n'hésitèrent même pas à monter à bord de la *Petite Roberge*. Léry et ses compagnons se pressèrent autour d'eux, car ils n'avaient pas encore vu de Brésiliens, et les regardèrent avec avidité. Les Margaiats, sans paraître étonnés de cette curiosité, parcouraient le navire, touchaient à tous les instruments dont ils ne connaissaient pas l'usage, et demandaient aux matelots, avec une cupidité qu'ils ne prenaient pas la peine de dissimuler, de vouloir bien leur donner divers menus objets qui excitaient leurs convoitises. On leur distribua des vêtements et du linge, entre autres des chemises dont ils firent un plaisant usage. Ils les avaient passés sur leurs corps, mais à peine rentrés dans leurs barques, ils les retroussèrent pour ne pas les abîmer, jusqu'au dessus du

nombril. « Ne voila-t-il pas, s'écrie à ce propos Léry, d'honestes officiers et une belle civilité pour des ambassadeurs ? Car nonobstant le proverbe si commun en la bouche de nous tous de par de ça : assavoir que la chair nous est plus proche et plus chere que la chemise, eux, au contraire, pour nous montrer qu'ils n'en estoient pas là logez, et possible pour une magnificence de leur pays en nostre endroit, en nous montrant le cul prefererent leurs chemises à leur peau (1) ».

Le lendemain, dimanche 27 février, on rencontra un fort portugais (2), Spiritu Santo, avec lequel on échangea inutilement quelques coups de canon. Nos compatriotes continuèrent à longer la côte, et arrivèrent en pays ami, à Tapemiry (3). Les Tupinambas, alliés de la France, succédaient aux Margaiats. Plusieurs des matelots avaient déjà navigué dans ces parages. Ils signalaient à leurs camarades les principaux accidents du terrain. Ils leur faisaient remarquer la forme étrange des collines « faites (4) en pointe de cheminée », et admirer la végétation luxuriante, qui s'étalait sur leurs flancs. L'escadre longea successivement le pays des Onetacas et celui des Maqués (5), puis doubla le cap Frio ; mais, le mardi 2 mars, elle fut assaillie par un vent furieux qui faillit la briser sur les petites îles de Maqué (6). Ces vents dangereux règnent encore sur la côte. On les nomme les *pamperos*. Ils sont presque aussi redoutables que les cyclones de l'Océan indien (7). Si les ancrs qui retenaient la

(1) LÉRY, ouv. cit. § v.

(2) Aujourd'hui près de Victoria, dans la province de Espiritu Santo.

(3) Aujourd'hui ville et rivière d'Itapemurim dans la province de Espiritu Santo.

(4) LÉRY, ouv. cit. § v.

(5) Aujourd'hui Macahé dans la province de Rio de Janeiro.

(6) Aujourd'hui Santa Anna et Papagayos.

(7) LIAIS. *Le Brésil*, p. 312.

Petite Roberge n'avaient pas tenu bon, le navire était jeté à la côte et tout l'équipage périssait. Il est vrai que les pamperos tombent aussi rapidement qu'ils se lèvent. Dès le lendemain la mer était apaisée, et l'escadre entra en relation avec les Tupinambas, qui leur donnaient des nouvelles toutes fraîches de Villegaignon.

D'ordinaire les navires français s'arrêtaient au hâvre du cap Frio. Ils y prenaient des vivres frais, et échangeaient leurs marchandises avec les indigènes. Mais Bois le Comte avait hâte de rendre compte de sa mission à son oncle. D'ailleurs ses instructions lui prescrivaient d'arriver au plus vite au fort Coligny, et non de commercer avec les Brésiliens. Les colons partageaient son impatience. Il donna l'ordre du départ définitif. « Par quoy (1) dès le soir de ce même iour ayans appareillé et fait voiles, nous singlasmes si bien que le dimanche septième de mars 1557, laissans la haute mer à gauche, du costé de l'est, nous entrasmes au bras de mer et rivière d'eau salée nommée Ganabara par les sauvages ». Dès que la petite escadre eut découvert le pavillon français qui flottait au sommet du fort Coligny, elle le salua de toute son artillerie. Les canons de la citadelle rendirent immédiatement le salut, et le débarquement commença. Léry et ses compagnons venaient ainsi d'achever le long voyage qui de Genève les avait conduits à Rio. Ce ne devait être que le commencement de leurs aventures, et, par malheur, de leurs tribulations.

II. — DISCUSSIONS THÉOLOGIQUES.

A peine débarqués, les nouveaux venus se mirent à genoux, et remercièrent la Providence de leur avoir accordé une heureuse traversée, puis ils tendirent la main, en signe d'union,

(1) LÉRY, ouv. cit. §. v.

au gouverneur général qui était venu à leur rencontre en grand appareil, revêtu du plus somptueux de ses costumes, entouré de sa garde écossaise, et au bruit des canons du fort répété par les échos de (1) la baie. L'entrevue fut cordiale : A peine Dupont de Corguilleray et les deux ministres avaient-ils présenté leurs lettres de créance à Villegaignon, que ce dernier les assurait de ses bonnes dispositions, et trouvait quelques mots heureux pour leur faire entendre ses idées de tolérance. Les deux ministres affectèrent de prendre cette ouverture pour un engagement, et, pour entrer tout de suite en matière, déclarèrent à Villegaignon avec une impétuosité toute genevoise qu'ils étaient venus en Amérique surtout pour y fonder une Eglise réformée. Le vice-amiral ne s'attendait peut-être pas à une mise en demeure aussi prompte ; mais, comme il tenait à ne pas décourager les nouveaux venus, il leur répondit sans se déconcerter qu'il ne s'y opposerait pas : « Quant (2) à moy, ayant voirement, depuis longtemps et de tout mon cœur, désiré telle chose, ie vous reçois très-volontiers à ces conditions, mesme parceque ie veux que nostre Eglise ait le renom d'estre la mieux reformée par dessus toutes les autres » ; et il ajouta ces mots significatifs : « Le délibère d'y faire une retraite aux povres fideles qui seront persecutez en France, en Espagne et ailleurs outremer, à fin q^{te} sans crainte ni du Roy, ni de l'Empereur et d'autres potentats, ils y puissent purement servir à Dieu selon sa volonté. » Il fit ensuite assembler tout son monde, et, à la tête de ses hommes, introduisit les Genevois dans la plus grande salle du fort Coligny. Tous ensemble se mettent à genoux, Richier invoque le Seigneur, entonne un psaume (3),

(1) D'après CRESPIN « la poudre à canon n'y fust espargnee, ni les feux de ioie, ni autre chose qu'on observe ordinairement en tels actes. »

(2) LÉRY, ouv. cit. § VI.

(3) Ce fut le psaume v : Verba mea auribus percipe, Domine intellige clamorem meum.

et prêcha le premier sermon protestant qu'on ait entendu au Nouveau Monde. sur ce texte qui prêtait aux développements de circonstance : *Je n'ai adressé au (1) Seigneur qu'un souhait, celui d'habiter dans sa maison tous les jours de ma vie.* « Durant iceluy (2), Villegaignon entendant exposer cette matière, ne cessant de joindre les mains, et lever les yeux au ciel, de faire de grands soupirs et autres contenance, faisait esmerveiller un chacun de nous. »

Telle fut, d'après Léry, la première entrevue du vice-amiral et de ses nouveaux hôtes. Léry fut sans doute témoin oculaire, et son récit mérite quelque créance, mais il était trop intéressé dans la question pour être impartial, et il a très-probablement arrangé la scène à sa fantaisie, car il n'est pas à supposer que Villegaignon si fier, si emporté, si pénétré du sentiment de son importance et de ses prérogatives, se soit ainsi laisser dicter des conditions par des inconnus, après quelques minutes seulement de conversation. Si réellement il avait prononcé à la fin de son discours les mots que lui prête Léry, Villegaignon venait de contracter un engagement solennel, et de rompre avec le Catholicisme. Les Genevois se sont sans doute mépris sur ses paroles. Ils ont pris quelques formules de politesse banale pour de sérieuses promesses, et, très à tort, se sont crus autorisés à espérer que leur rêves se convertiraient en réalité. De part et d'autre on était de bonne foi. Ainsi s'expliqueront plus tard et la fermeté indignée de Villegaignon qui se défendra d'avoir jamais appartenu, même en intention, à l'Eglise Réformée, et la violence des attaques dirigées contre lui par ceux qui l'accusèrent de les avoir trahis.

Quelques jours après le débarquement, le 1^{er} avril, un des trois navires de Bois le Comte, *la Rosée*, retournait en Europe.

(1) Texte tiré du psaume xxvi. Unam petii a Domino, hanc requiram etc.

(2) LÉRY, ouv. cit. § vi.

Un des colons genevois était déjà pris de nostalgie, et demandait à quitter le Brésil. Il se nommait Nicolas Carneau. Villegaignon fit droit à sa demande, et même le chargea de porter une lettre à Calvin, en réponse à celle que lui avait envoyée le réformateur. Cette lettre a été conservée par Léry dans la préface de son livre (1). Le vice-amiral exposait à Calvin la situation, se réjouissait de l'arrivée des nouveaux émigrants, et terminait par ces paroles au moins étranges dans la bouche d'un catholique : « Nostre Seigneur Jésus-Christ vous veuille défendre de tout mal avec vos compagnons, vous fortifier par son esprit, et prolonger vostre vie un bien long temps pour l'ouvrage de son Eglise. » Il avait même ajouté de sa propre main, en encre du Brésil, comme dit Léry, cette curieuse profession de foi : « l'adiousteray (2) le conseil que vous m'avez donné par vos lettres, m'efforçant de tout mon pouvoir de ne m'en desvoyer tant peu que ce soit. Car de fait, ie suis tout persuadé qu'il n'y en peut avoir de plus saint, droit, ny entier. Pourtant aussi nous avons fait lire vos lettres en l'assemblée de nostre conseil, et puis après enregistrer, à fin que s'il advient que nous nous destournions du droit chemin, par la lecture d'icelles nous soyons rappelés et redressez d'un tel fourvoisement. » Il avait enfin recommandé à Carneau « de (3) dire de bouche à monsieur Calvin, qu'il le prioit de croire qu'à fin de perpétuer la mémoire du conseil qu'il luy avoit

(1) Elle est aujourd'hui déposée à la Bibliothèque publique de Genève, et fait partie d'un recueil de lettres manuscrites de divers correspondants à Calvin. Le recueil figure dans le Catalogue sous la rubrique Manuscrits latins n° 110. Le manuscrit n'a pas de pagination. L'original est en latin, la signature lacérée n'a conservé que le prénom Nicolas. Une traduction française qui doit être du temps est annexée à l'original et a pour titre: *Exploits du Roy de l'Amérique Villegaignon.*

(2) LÉRY, ouv. cit. § VI.

(3) LÉRY, ouv. cit. § VI.

baillé, il le feroit engraver en cuyvre : comme aussi il avoit baillé charge audit Carneau de luy ramener de France quelque nombre de personnes, tant hommes, femmes, qu'entans, promettant qu'il défrayeroit et payeroit tous les despens que ceux de la religion feroient à l'aller trouver. »

Que Villegaignon ait ou n'ait pas, dès ce moment, embrassé le Calvinisme, nous n'avons pas à discuter encore ce problème : Au moins nous faudra-il reconnaître que, fidèle à ses promesses, il usa vis à vis des nouveaux colons de la plus large tolérance. Les deux ministres eurent toute licence d'organiser publiquement l'exercice de leur culte. Chaque soir, après le travail, ils réunissaient leurs hommes pour les prières communes, et leur prêchaient l'évangile du jour, A tour de rôle ils prenaient une semaine de repos, sauf le dimanche où ils prêchaient tous deux. Administration régulière des sacrements, enseignement permanent de la doctrine, rien ne fut oublié. L'île aux Français devint une véritable succursale de Genève.

Pour compléter l'analogie, Villegaignon consentit à renoncer en partie à son omnipotence. Il partagea son autorité avec un Conseil de dix notables, qu'il se contenta de présider. Le premier soin du nouveau Conseil fut de composer un règlement de police intérieure très minutieux et fort sévère. Qu'on ne s'étonne pas de voir un homme tel que Villegaignon descendre à de si minces détails. L'éducation qu'il avait reçue, et sa jeunesse passée tout entière à Malte, dans cette rude école de discipline monacale, le prédisposaient à cet amour de la réglementation. Les chevaliers de Malte étaient alors de vrais moines astreints à des pratiques régulières et à une obéissance absolue. Bien que mêlés à la vie active, ils gardaient toujours comme l'empreinte de leur genre de vie. Longtemps habitué à obéir, puis investi de commandements importants, Villegaignon exagérait peut-être ce double sentiment d'obéissance non raisonnée et d'autorité incontestée. Dur et sévère pour lui-même, il était inflexible pour les autres, et,

comme les ministres de Genève, dans leur ardeur de néophytes, l'encourageaient au lieu de le retenir, il composa de concert avec eux un règlement, que Calvin lui-même n'aurait pas désavoué. Pour ne citer qu'un seul de ces articles intempestifs, ne s'avisa-t-il pas de renouveler la plus impolitique de ses ordonnances, et de prononcer la peine de mort contre tous ceux qui entretiendraient avec des Brésiliennes des relations illégitimes ? Cette loi draconienne fut exécutée dans toute sa rigueur. Il n'y eut de dérogation qu'en faveur d'un interprète normand, qu'on se contenta de mettre à la chaîne.

Il est vrai que la colonie française fut à ce moment saisie d'un véritable accès de ferveur religieuse. L'enseignement des deux ministres porta ses fruits. Il y eut de nombreuses conversions. Plusieurs de ces malheureux prisonniers de Paris et de Rouen, jetés par les hasards de leur vie d'une géôle européenne aux forêts du Nouveau Monde, n'avaient jamais eu les secours de la religion. Ils furent touchés par l'austère doctrine et les vertus des ministres protestants. Ils vinrent à eux, furent traités avec des égards auxquels ils n'étaient plus habitués, et acceptèrent docilement la loi nouvelle. Villegaignon non seulement ne fit rien pour empêcher leur conversion, mais encore sembla la favoriser. Nos alliés les Tupinambas venaient de lui vendre comme esclaves dix jeunes Margaiats, qu'ils avaient faits prisonniers. Le vice-amiral, pris de pitié pour leur jeunesse et leur ignorance, les confia à Richier, qui leur imposa les mains et en fit des protestants. Colons français et brésiliens, tous alors semblaient se déclarer en faveur de la Réforme, et les défenseurs attitrés du Catholicisme, prêtres ou commandants, allaient s'engager eux-mêmes dans cette voie.

Nous avons déjà parlé de Jean Cointa, surnommé Hector, de ce docteur en théologie de la Sorbonne, dont les opinions étaient si mal assises, et qui cherchait péniblement la vérité religieuse qu'il ne pouvait saisir. Le rôle de ce personnage est fort complexe. Avait-il réellement conçu des doutes sur la religion orthodoxe, ou n'était-ce qu'un ambitieux vulgaire,

que le désir de primer ses collègues jeta dans l'apostasie ? Tantôt on s'intéresse aux agitations de sa conscience, tantôt on traiterait volontiers de trafics honteux ses fréquents changements d'opinion. Aujourd'hui catholique ardent, demain calviniste convaincu, bientôt il reviendra à ses anciennes croyances ; et néanmoins, comme il paraît toujours sincère, on excuse presque ses hésitations et ses contradictions. Cointa n'aimait pas les ministres protestants, car il s'était heurté contre leurs inflexibles prétentions, et, après avoir espéré qu'il les dominerait (1), il avait dû s'avouer à lui même son impuissance ; mais, tout en les haïssant, il étudiait leurs doctrines, et plusieurs de leurs objections le troublaient étrangement. Comme on était alors dans toute la ferveur du début, et que les prédications de Richier et de Chartier avaient déjà déterminé de nombreuses conversions, Cointa ne savait plus quel parti prendre. Partagé entre ses croyances et ses doutes, il eut la malencontreuse idée de s'adresser à Villegaignon, et le supplia de venir à son aide en éclairant sa conscience.

Villegaignon de son côté était fort inquiet. Il ne pouvait se dissimuler le rôle étrange qu'il jouait, lui chevalier de Malte, et représentant officiel du fils aîné de l'Eglise catholique, en permettant à des hérétiques de travailler ouvertement à la propagation de leurs doctrines ; mais il ne voulait pas non plus retirer sa parole, puisqu'il s'était engagé vis à vis de Coligny et de Calvin à respecter, en Amérique, la liberté des cultes. A ces soucis politiques se joignaient des agitations morales. Villegaignon était fort instruit ; il s'était soigneusement tenu au courant des questions théologiques qui passionnaient ses contemporains, et avait cru reconnaître que bon nombre des attaques dirigées contre l'Eglise établie étaient fondées. La lecture des ouvrages de piété ou de théologie qu'il avait emportés avec lui d'Europe, la fréquentation des Genevois, et surtout les ardentes supplications de Cointa

(1) CRESPIN, ouv. cit. p. 410.

achevèrent de le troubler. Il oublia quelque temps son devoir de chef d'expédition pour devenir un sectaire. L'amour de la polémique religieuse l'emporta sur les préoccupations administratives. Non pas qu'il se soit déclaré du jour au lendemain ; il ne faudrait pas prendre à la lettre les exagérations de Léry, de Crespin et des autres écrivains protestants. A les entendre il aurait tout de suite adopté la nouvelle religion. Au contraire, il commença par exposer ses doutes aux ministres, et ne s'engagea vis à vis d'eux que progressivement.

La discussion roula d'abord sur la célébration de la Cène. Cointa et Villegaignon voulaient que, conformément aux anciens usages de l'Eglise, l'eau et le vin fussent mêlés dans la consécration. Les ministres s'y refusaient en alléguant les Saintes Ecritures. « Ces disputes (1) se firent devant l'administration de la Cène, et s'appointèrent légèrement ; pour le moins, les parties d'une part et d'autre feignoient estre d'accord ». Les ministres surtout firent de grandes concessions, car ils espéraient que leurs contradicteurs se convertiraient solennellement, et que cet exemple entraînerait ceux qui hésitaient encore. Le jour fixé pour la cérémonie était le 21 mars. Cointa, fort ému par les apprêts de la fête, paraît en cette occasion avoir faibli devant les ministres. Non seulement il ne souleva pas de nouvelles objections, mais encore, comme on doutait de sa sincérité, il consentit, avant de recevoir la communion des mains de Richier, et d'après les formes usitées à Genève, à faire la confession publique (2) de ses fautes et à abjurer le catholicisme. Quant à Villegaignon, après avoir

(1) CRESPIN, ouv. cit. p. 410.

(2) CRESPIN, *Histoire des martyrs*. « Or pour ce que Cointa s'estoit trouvé fort estrange en disputes et en ses mœurs mal reformé : l'un des ministres le pria de rendre confession de sa foi publiquement, afin que toute la mauvaise opinion qu'on pouvoit avoir de lui puis après demeurast du tout esteinte. »

fait sortir, comme incapables d'assister à ces saints mystères, les ouvriers et les matelots qui ne s'étaient pas encore déclarés protestants, il se mit à genoux, et prononça à haute voix, deux oraisons, que nous a conservées Léry (1), et qui sont, en effet, l'expression des opinions calvinistes. « Ces deux prières finies, il se présenta le premier à la table du Seigneur, et reçut à genoux le pain et le vin de la main du ministre ».

Le vice-amiral venait de rompre avec l'Eglise catholique, mais il semble ne pas avoir eu conscience de la gravité de cet acte. Il est vrai qu'il n'abjura pas solennellement ses anciennes erreurs, ainsi que c'était l'usage pour les nouveaux convertis. Etait-ce que Richier ne voulait pas pousser trop loin ses avantages, et se contentait d'avoir amené Villegaignon à s'engager publiquement ? Ou bien encore le chef de l'expédition avait-il simplement voulu, en prenant une part directe à cette cérémonie, prouver d'une façon éclatante, sa tolérance et ses hésitations ! On l'ignore : toujours est-il que les Calvinistes triomphèrent de cette demi-abjuration, et que les catholiques en furent, au contraire, déconcertés.

Quelques années plus tard, Villegaignon se défendait avec énergie non seulement d'avoir abjuré, mais même d'avoir conçu la pensée d'une abjuration. Il s'avouait coupable d'avoir écouté avec trop de complaisance des discours hérétiques, et d'avoir autorisé des cérémonies anti-catholiques ; il ne niait ni sa présence au milieu des protestants dans cette fête du 21 mars, ni les deux prières qu'il y prononça ; mais il affirmait qu'il s'était contenté d'assister à la Cène sans y prendre part, et que les deux oraisons que lui prêtait Léry avaient été imaginés après coup. En un mot il ne cessa de protester contre l'apostasie qu'on lui imputait. Ses amis l'en défendent également. Les écrivains protestants, au contraire, l'ont toujours considéré comme un traître, ou, pour employer l'ex-

(1) LÉRY, ouv. cit. § VI.

pression théologique, comme un relaps. Entre ces deux opinions contradictoires il est difficile de se prononcer. Il se peut que Villegaignon, séduit un moment par les opinions calvinistes, laissa supposer par sa tolérance qu'il les partageait; mais j'imagine qu'il comprit bien vite et le danger auquel il s'exposait et la honte qui rejaillirait sur lui, et revint au catholicisme avec d'autant plus d'ardeur qu'il s'en était momentanément éloigné.

Même en admettant que Richier ait converti le vice-amiral au calvinisme, sa conversion ne dura pas longtemps. Quelques jours à peine s'étaient écoulés depuis la célébration de la Cène (1), et déjà s'élevaient de nouveaux débats théologiques à propos de l'Eucharistie. Cointa, qui n'avait pas peu contribué à pousser Villegaignon vers les idées Genevoises, fut encore le principal instrument de son retour définitif au catholicisme. Après son abjuration solennelle, Cointa avait fait un nouveau pas en avant. Il venait de se marier avec l'une des rares Françaises, qui avaient consenti à venir au Brésil. C'était la nièce et l'héritière d'un Rouennais, nommé La Roquette, qui venait de mourir en lui laissant un assortiment assez complet de marchandises. Richier avait béni ce mariage qui eut lieu le 17 mai; mais le nouveau converti ne tarda pas à regretter et son abjuration et son mariage. Il se rapprocha de Villegaignon, à qui sans doute ne déplaisait pas ce rôle de confident, et lui fit part de ses nouvelles inquié-

(1) D'après le PÈRE MAIMBOUG, *Histoire du Calvinisme*, liv. II., p. 102 « Ceux cy voulaient qu'on retint les cérémonies de l'Eglise Catholique, et ceux là les rejettoient comme superstitieuses. Il se trouva même que le ministre Richer... interprétait d'une manière très scandaleuse et très impie ces paroles de l'Evangile: « C'est l'esprit qui vivifie, la chair ne sert de rien, » car il soutenait que le verbe fait chair... ne doit estre ni adoré, ni invoqué, et qu'ensuite la cène ou l'eucharistie, en quelque manière que l'on y reçoive le corps de J. C, n'apporte aucune utilité à celuy qui communie. »

tudes. Il ne pardonnait pas aux ministres l'humiliation qu'ils lui avaient imposée, en le soumettant seul à une confession générale et publique, et, comme ses griefs particuliers se mêlaient à des doutes sérieux, il confondit sa haine et ses inquiétudes religieuses, et pria Villegaignon d'intervenir pour les dissiper.

Le vice-amiral n'était déjà que trop porté par son tempérament et ses études à se mêler à de pareilles discussions. « Renouvelant (1) les questions comme ia assoupies, eux deux cherchent occasion de calomnier l'institution de l'Eglise ; ils conferent les ansiens avec les modernes, et cottent la différence : et reduisent en catalogue certains articles qu'ils affermoient estre tres-nécessaires à retenir ». Richier et Chartier n'étaient pas moins ardents à soutenir leurs idées. Ce ne fut d'abord qu'une simple contestation ; mais peu à peu le débat s'envenima. Ainsi qu'il arrive toujours en pareille matière, la discussion dégénéra en personnalité. D'une question de principes on fit une question de personnes, et bientôt la scission fut complète. Il est vrai de dire que les catholiques qui avaient accompagné Villegaignon au Brésil, et qui étaient restés fidèles à leurs opinions, avaient vu de très mauvais œil l'arrivée des Genevois, et l'amitié que leur témoignait Villegaignon. Ils n'avaient pu s'empêcher de lui exprimer leur étonnement des concessions qu'il leur faisait, et bientôt leurs plaintes de sa conduite. A peine eurent-ils compris que le vice-amiral regrettait sa tolérance et revenait à eux qu'ils l'entourèrent, le soutinrent dans ses résolutions, et l'exhortèrent à ne plus faiblir. Ils eurent l'art d'éveiller ses soupçons au sujet de la mauvaise impression que produirait en France la nouvelle de cette amitié soudaine et des égards intempestifs prodigués aux protestants. « Lesdits (2) firent

(1) LÉRY ouv. cit. § VI.

(2) CRESPIN, *Histoire des martyrs*, p. 411.

entendre à Villegaignon que le bruit estoit grand en France qu'il estoit passé grand nombre de Lutheriens dans ses navires qui pouvoient esmouvoir le roy Henry à lui donner beaucoup d'ennui, comme de proscrire son bien, retenir ses navires, empescher qu'homme ne lui donnast secours. A quoi il pensa bien longtemps, et imaginant que cela se pourroit faire, delibera d'y pourvoir ».

Villegaignon étoit déjà fort ébranlé dans ses croyances par ses propres réflexions. Cointa, qui s'efforçoit de regagner le temps perdu, excitait d'un autre côté son impatience, mais le vice-amiral avait donné sa parole aux Genevois, et il lui répugnait de la violer. Aussi se déterminait-il à attendre une occasion favorable pour se déclarer. Les protestants s'étoient aperçus sans peine des nouvelles dispositions du gouverneur; mais, comme ils avaient besoin de sa protection, ils le ménageaient et se tenaient sur leurs gardes. Néanmoins Villegaignon, qui cherchait une occasion de rupture, ne tarda pas à la rencontrer. Vers la fin du mois de mai, Richier célébrait deux mariages en présence de la plupart des colons. Il prêcha sur le baptême et affirma qu'il fallait revenir aux traditions antiques, et administrer ce sacrement comme l'avait fait saint Jean-Baptiste. Villegaignon le laisse à grand'peine achever son discours, puis, en pleine assemblée⁽¹⁾, « le dément et proteste contre lui que les susdits qui avoient introduit lesdites cérémonies estoient plus gens de bien que ledit Richier et ses semblables, et que quant à luy il ne vouloit délaïsser ce qui avoit esté ia observé par plus de mille ans ». Richier, bravé en face, riposta vigoureusement. La discussion s'aigrit tout de suite. Le vice-amiral déclara qu'il n'assisterait plus ni au prêche ni aux prières, et même qu'il ne partagerait plus ses repas avec les ministres. Richier, qui regrettait son emportement, et redoutait les conséquences de cette rupture pour l'avenir de sa petite Eglise, voulait avoir

(1) CRESPIN, id. id.

une nouvelle explication, mais Villegaignon refusa de le recevoir. La question se compliquait. La rupture religieuse allait sans doute amener la séparation. Le gouverneur ne se dissimulait pas que le retour immédiat des Genevois en France ruinerait la colonie, car il était évident qu'ils se plaindraient amèrement de sa déloyauté, et empêcheraient toute nouvelle immigration protestante. Il feignit donc d'écouter les conseils de Cointa, et fit savoir à Corguilleray que le seul moyen d'arranger l'affaire à la satisfaction commune des deux parties était de demander en Europe de nouvelles instructions. Il lui proposa de renvoyer en Europe l'un des deux ministres par un des navires qui allaient prochainement porter en France des nouvelles de la colonie. En attendant son retour les protestants s'engageraient à ne pas administrer les Sacrements, et à ne jamais parler sur les articles qui formaient l'objet de la discussion.

Les écrivains protestants ont prétendu qu'en agissant ainsi, Villegaignon ne cherchait qu'à se débarrasser de l'un ou de l'autre de ses contradicteurs. Il se peut en effet que le vice-amiral n'ait pas été fâché de n'avoir plus à lutter que contre un seul ministre, mais il n'était pas homme à reculer devant plusieurs adversaires théologiques. Il le prouva bien plus tard ! Ses ennemis ont encore affirmé que Villegaignon attendait, pour lever entièrement le masque, le départ du navire pour l'Europe, car il voulait jusqu'au bout garder les apparences pour lui, et ne pas arrêter par une intolérance intempestive quelque nouvelle immigration de calvinistes. Il est probable que le vice-amiral ne fut pas retenu par de pareils scrupules. Il commençait déjà à se repentir d'avoir favorisé l'introduction des protestants en Amérique, et ne se souciait que médiocrement de voir arriver dans sa colonie de nouveaux adhérents à leur doctrine. Ce ne fut donc ni par peur ni par prudence, mais réellement pour sortir à tout prix d'une situation équivoque, que Villegaignon autorisa l'un des deux ministres à chercher auprès de Calvin des instructions plus précises.

Chartier, le plus jeune et sans doute le plus ardent des ministres, fut désigné par ses coreligionnaires pour remplir cette délicate mission. Il partit le 4 juin. Villegaignon l'avait chargé pour Calvin d'une lettre, qui n'a pas été conservée, ou du moins que nous n'avons pas retrouvée. Les discussions théologiques ne furent pas interrompues par ce départ. Elles redoublèrent au contraire d'intensité. Richier et les Genevois n'avaient accepté que très à contre-cœur l'obligation de ne plus administrer les sacrements, et surtout de ne pas prêcher sur les articles discutés. Ils ne cherchaient qu'à éluder ces engagements, et, bien que n'osant braver en face le gouverneur qui n'entendait pas raillerie sur cette matière, ils se réunissaient en secret pour accomplir leurs cérémonies. Villegaignon le savait, et en était fort irrité; aussi résolut-il de se prononcer plus catégoriquement. Quelques jours après la Pentecôte, il revint avec éclat aux cérémonies de l'Église catholique, et, tout en laissant les dissidents libres, comme il le leur avait promis, de pratiquer leur culte, il défendit pourtant à Richier de prolonger ses prêches au-delà d'une demi-heure. En même temps il se répandit en invectives contre Calvin et sa doctrine, et permit à Cointa, qui cherchait à se faire pardonner son apostasie par un redoublement de zèle, d'attaquer publiquement les articles de la foi protestante.

Il y eut alors dans la petite colonie comme un tournoi d'éloquence ou plutôt de théologie entre les deux partis. D'un côté Richier, Corguilleray, Léry et les Genevois; de l'autre Villegaignon, Cointa et les catholiques. Ces débats nous laissent indifférents aujourd'hui, mais, au milieu du XVI^e siècle, aucune question ne passionnait davantage. Richier, avec un courage qui ne reculait devant aucune perspective, n'hésitait pas à attaquer le tout puissant gouverneur. Celui-ci, sans se soucier des progrès et de l'avenir de la colonie, ne songeait plus qu'à la discussion. Il s'enfermait dans sa bibliothèque, en dévorait les ouvrages, et ne perdait aucune occasion de catéchiser ou de prêcher. Ce n'était certes pas un

théologien de fantaisie, dans le goût du Chilpéric, dont Grégoire de Tours a tracé le portrait, ou de son terrible contemporain Henri VIII Tudor. Quoique les protestants aient affecté de tourner en ridicule ses connaissances spéciales, elles étaient sérieuses. Il avait jadis étudié en Sorbonne, en compagnie de Calvin, et passait pour un des meilleurs controversistes de l'époque. Il le prouva plus tard lorsque, revenu en France, il composa sur ces matières plusieurs ouvrages qui eurent un grand retentissement. Villegaignon et Richier étaient donc deux adversaires sérieux, également instruits, également ardents et opposés à toute concession. Ils ne pouvaient s'entendre, et la conséquence immédiate de leurs dissentiments fut la ruine de la colonie française.

Les écrivains protestants se sont répandus en violentes invectives contre ce qu'ils appellent l'abjuration de Villegaignon. Ils l'ont accusé non seulement d'avoir violé sa parole, mais encore d'avoir attiré leurs coreligionnaires dans un piège. Quand ils ont cherché les motifs de sa conduite, ils ont prétendu que Villegaignon avait eu peur de l'inquisition. « Que (1) si on demande maintenant quelle fut l'occasion de ceste révolte, quelques-uns des nostres tenoyent que le cardinal de Lorraine et autres qui lui avoyent escrit de France par le maistre d'un navire, qui vint en ce temps là au cap de Frie, l'ayant reprins fort asprement par leurs lettres, de ce qu'il avait quitté la religion catholique romaine, de crainte qu'il en eut, il changea soudain d'opinion. » Il se peut en effet que Villegaignon, averti des conséquences de sa tolérance, et craignant à son retour en France une punition exemplaire ou tout au moins une disgrâce, ait, à la réception des lettres du cardinal, marqué plus fortement encore ses répulsions calvinistes; nous remarquerons néanmoins qu'il était fort difficile à un navire d'aller du Brésil en France et de France au Brésil dans le court espace de temps qui sépara l'arrivée

(1) LÉRY, ouv. cit. § VI.

des Genevois au fort Coligny et la nouvelle détermination du vice-amiral. D'ailleurs quel est ce vaisseau mystérieux qui s'arrête au cap Frio, et dont le capitaine semble craindre de communiquer librement avec le gouverneur de la colonie? Léry a peut-être inventé et ce voyage et ces lettres du cardinal. Il allègue encore, (1) mais sans la prouver, une cause singulière : « J'ay entendu depuis mon retour que Villegaignon devant mesme qu'il partit de France, pour tant mieux se servir du nom et auctorité de feu monsieur l'admiral de Chastillon, et aussi pour abuser plus facilement tant l'Eglise de Geneve en general que Calvin en particulier avoit prins advis avec ledit cardinal de Lorraine de se contrefaire de la Religion.» Mais était-il donc besoin de feindre une conversion au Calvinisme pour connaître les sentiments de son chef et les dogmes qu'il professait? Certes ni Calvin ni ses ministres n'en faisaient mystère. Il n'était pas nécessaire, pour les bien pénétrer, d'attirer au fond de l'Amérique quelques-uns de ses disciples. Les accusations des écrivains protestants tombent donc d'elles-mêmes. Qu'on accuse Villegaignon de faiblesse, d'hésitations, d'inconséquences même, soit; mais d'hypocrisie ou de trahison, jamais. S'il parut à certains moments pencher vers le Calvinisme, si même il se compromit par quelques démonstrations extérieures, la faute en doit être imputée moins à lui qu'à l'époque anxieuse et troublée au milieu de laquelle il vivait.

Aussi bien la meilleure preuve de la sincérité de Villegaignon est que, à partir du moment où il rompit avec les Genevois, il resta ferme et inflexible dans sa vieille doctrine catholique. Il eût seulement le tort de ne pas observer à la lettre ses engagements envers les colons qu'il avait fait venir de Suisse, et d'apporter dorénavant dans ses rapports avec eux une aigreur qui se traduit par des faits regrettables. Comme l'écrivit Léry dans son pittoresque langage : « Dès lors

1) LÉRY, ouv. cit. § VI.

nous monstra fort mauvais visage; conclusion, sa dissimulation nous fut si bien découverte, qu'ainsi qu'on dit communément nous cognusmes lors de quel bois il se chauffoit. »

La grande faute de Villegaignon fut en effet d'accorder une importance exagérée à ces dissentiments théologiques, et de voir dans les hommes qu'il dirigeait, non pas uniquement des colons, à l'avenir desquels il devait pourvoir, mais des adversaires religieux qu'il voulait contraindre à penser comme lui. Le sectaire en un mot l'emporta chez lui sur l'administrateur, et, à ces querelles regrettables, la France perdit un empire. Quand les colons Genevois débarquèrent, ils étaient tous résolus à entreprendre avec ardeur le grand œuvre de la colonisation. Ils ne demandaient que du travail et une direction. Au lieu de profiter de leur bon vouloir pour les lancer immédiatement dans les forêts de l'intérieur, ou bien de commencer à cultiver la terre, Villegaignon les retint dans l'île aux Français, et les employa à ces travaux de fortifications qui lui semblaient nécessaires pour consolider la prise de possession du pays. Les Genevois avaient obéi sans protester, mais non sans perdre quelques-unes de leurs illusions, surtout quand ils se heurtèrent aux exigences matérielles de la vie. Léry (1) s'est fait l'interprète de leur découragement : « Nous autres nouveaux venus, écrit-il, demeurâmes et disnâmes ce iour-là en la mesme salle, où pour toutes viandes nous eusmes de la farine faite de racines, du poisson boucané c'est-à-dire rosti à la mode des sauvages, d'autres racines cuictes aux cendres, et pour breuvage de l'eau d'une cysterne, ou plustost d'un esgout de toute la pluye qui tombait en l'isle, laquelle estoit aussi verde, orde et sale qu'un vieil fossé couvert de grenouilles... Outre plus, sur le soir qu'il fut question de trouver logis..., on nous bailla une maisonnette, laquelle un sauvage esclave de Villegaignon achevoit de couvrir d'herbe, et bastir à sa mode sur le bord de la mer :

(1) LÉRY, ouv. cit. § VI.

auquel lieu à la façon des Américains, nous pendîmes des linceux et des lits de coton, pour nous coucher en l'air. » Les Genevois espéraient que cette installation provisoire se modifierait, et qu'ils jouiraient bientôt d'un confortable relatif. Il n'en fut rien. Non seulement Villegaignon les fit travailler sans trêve ni relâche à son fort, malgré les fatigues du voyage et l'imprévu des nouvelles habitudes à contracter, mais encore il ne leur donna qu'une nourriture insuffisante, si bien « qu'avec ces incommoditez et debilitéz, estans contraincts de tenir coup à la besogne depuis le poinct du iour iusques à la nuict, il sembloit bien nous traiter un peu plus durement que le devoir d'un bon père, tel qu'il avoit dit à nostre arrivée nous vouloir estre, ne portoit envers ses enfans. » Les Genevois croyaient alors travailler pour leurs coreligionnaires. De plus Richier, dans l'enthousiasme de la première heure, leur représentait Villegaignon comme un « second saint Paul », et les encourageait dans leurs bonnes résolutions. Pendant plusieurs semaines, malgré les fatigues d'un travail auquel la plupart d'entre eux n'étaient pas habitués, ils ne reculèrent pas devant cette besogne fastidieuse, et furent à tour de rôle terrassiers, maçons ou charpentiers. Leurs déceptions pourtant avaient été bien vives : ils avaient cru trouver au Brésil une terre de promission, un véritable paradis terrestre, et ils se heurtaient chaque jour à la plus triste des réalités ; mais ils avaient promis d'obéir, et ils obéirent jusqu'au jour où ils comprirent que Villegaignon exploitait leur bonne volonté, et ne voyait en eux que des instruments de travail et non des auxiliaires. Encore ne songeaient-ils pas à lui disputer l'exercice de l'autorité, mais ils déclarèrent hardiment qu'ils n'exécuteraient ses ordres que jusqu'au jour où leur conscience le leur défendrait. Tous ceux que le vice-amiral avait froissés par sa hauteur et ses brutalités se groupèrent immédiatement autour d'eux. C'était un noyau d'opposition qui se formait. Personne encore ne refusait ouvertement d'exécuter les ordres du gouverneur, mais on ne le faisait qu'avec répugnance, et le méconten-

tement se traduisait par de sourdes résistances. Villegaignon se crut bravé, et redoubla d'exigences. Habitué par son éducation et ses antécédents à une stricte discipline, il ne pouvait supporter l'idée de la désobéissance. Il se croyait toujours sur sa galère maltaise, et confondait volontiers les colons avec la chiourme. Aussi parut-il étonné de cette opposition inattendue et résolut-il de la briser.

Le vice-amiral s'en prit d'abord aux Brésiliens employés aux travaux du fort ; il espérait peut-être prévenir une révolte ultérieure, en montrant ce dont il était capable, si on le poussait à bout. Ces Brésiliens étaient des Margaiats prisonniers, que Villegaignon, pour empêcher nos alliés les Tupinambas de les dévorer, leur avait achetés. D'après les usages de l'époque, ils étaient ses esclaves légitimes. Encore n'était-ce pas une raison pour les traiter comme il le fit. Sans la moindre raison, il les rouait de coups, les jetait en prison, et les accablait de mauvais traitements. Un jour l'un d'entre eux, nommé Mingaut, avait commis une vétille, « pour (1) laquelle il ne méritoit presque pas qu'il fut tancé ; il lui fit embrasser une pièce d'artillerie, et degoutter et fondre du lard fort chaud sur les fesses, tellement que ces pauvres gens disoient souvent en leur langage : Si nous eussions pensé que Paycolas nous eust traité de ceste façon, nous nous fussions plus tost faits manger à nos ennemis que de venir vers lui. » Aussi bon nombre d'entre eux s'enfuirent dans les bois, malgré les Tupinambas qui y avaient bâti leurs villages, préférant tomber entre les mains de leurs ennemis héréditaires que subir plus longtemps la tyrannie de Villegaignon.

Ces Margaiats fugitifs ne tardèrent pas à contracter alliance avec les interprètes Normands, qui n'avaient pas voulu se soumettre aux ordonnances du vice-amiral, et continuaient à mener dans les forêts vierges de l'intérieur la vie aventureuse

(1) LÉRY, ouv. cit. § xvii.

à laquelle ils étaient accoutumés. Les interprètes appelèrent à eux ces Margaiats, et les défendirent contre les Tupinambas qui voulaient les reprendre pour les restituer à Villegaignon, ou plutôt pour les dévorer. Ils unirent leurs ressentiments à leur propre haine, et tous ensemble devinrent les ennemis les plus acharnés du gouverneur.

Contre la mauvaise volonté bien constatée des Genevois, et les hostilités déclarées des interprètes Normands et des Margaiats, Villegaignon aurait dû s'assurer à tout le moins les bonnes dispositions des Français qu'il avait amenés avec lui. Il ne prit même pas cette précaution élémentaire, et réussit à s'en aliéner la majeure partie par ses emportements et ses fureurs. Plusieurs d'entre eux ne méritaient, il est vrai, aucune sympathie. C'étaient des criminels de la pire espèce, puisqu'ils étaient déjà condamnés à mort quand il les recruta dans les geôles de Paris et de Rouen. Un moyen existait pourtant d'amender ces natures perverses ; il fallait leur faire comprendre la nécessité du travail et la possibilité de la réhabilitation. Villegaignon ne sut que les punir, et développer en eux les mauvais sentiments qui avaient déjà fait explosion en Europe. Un de ces malheureux, un certain Laroque, menuisier de son état, avait ourdi contre le vice-amiral une conspiration qui n'avait même pas reçu un commencement d'exécution. « L'ayant (1) fait coucher tout à plat contre terre, et par un de ses satellites à grands coups de baston tant fait battre sur le ventre, qu'il en perdoit presque le vent et l'haleine, après que le pauvre homme fut ainsi meurtri d'un côté, cet inhumain disoit : Corps S. Jacques, paillard, tourne l'autre ; tellement qu'encores qu'avec une pitié incroyable il laissast ainsi ce pauvre corps tout estendu, brisé et à demi-mort, si ne fallut-il pas pour cela qu'il laissast de travailler de son métier. » Quelques-uns de ses compagnons, exaspérés

1) LÉRY, *ouv. cit.* § VI.

par ces mauvais traitements, complotèrent de s'enfuir, et débarquèrent sur le continent, où ils rejoignirent les interprètes Normands. C'étaient autant d'ennemis déclarés, sans compter tous ceux qui restaient en apparence fidèles à leur devoir, mais n'obéissaient plus qu'avec répugnance, et n'attendaient qu'une occasion pour se jeter à terre et fuir cette intolérable tyrannie.

On a souvent observé pour certains orgueilleux que la conscience qu'ils avaient de leurs torts ne les empêchait pas de persévérer dans une conduite dont ils prévoyaient néanmoins les fatales conséquences. Villegaignon était certes trop intelligent pour ignorer qu'il s'aliénait, par ses emportements, les bonnes dispositions de ses hommes, mais il se croyait engagé d'honneur à ne céder sur aucun point. Au lieu de désarmer par quelques concessions bien faciles les haines qui couvaient autour de lui, il redoubla de sévérité. Pour la moindre faute il ordonnait la bastonnade ou la prison. Ses gardes écossais, fidèles exécuteurs de sa volonté, allaient saisir le délinquant et appliquaient la peine dans toute sa rigueur ; car ils se sentaient isolés au milieu des colons, et comprenaient que Villegaignon était leur seul appui. Le vice-amiral en arriva même à distribuer les punitions presque au hasard. On prétendait dans l'île que ses rigueurs variaient avec ses costumes, « de façon (1) que, quand nous voyons le vert et le iaune en pays, nous pouvions bien dire qu'il n'y faisoit point beau ; mais surtout lorsqu'il était paré d'une longue robe de camelot iaune, bordée de velours noir, les plus ioyeux de ses gens disoient qu'il semblait lors son vray enfant sans souci. » Or, s'il tolère jusqu'à un certain point une sévérité outrée, l'esprit humain est ainsi fait qu'il repousse toute injustice et surtout tout caprice. Nos colons auraient peut-être supporté les sévérités du gouverneur : ils se révoltèrent contre ses injustices.

(1) LÉRY, ouv. cit. § VI.

Les amis de Villegaignon n'échappèrent pas à ses caprices. Thoret, le commandant du fort Coligny, devint tout-à-coup l'objet de sa haine. C'était un vieux soldat, qui avait autrefois servi en Piémont, peut-être sous les ordres de Villegaignon. Le vice-amiral, qui connaissait sa capacité et avait alors en lui toute confiance, l'avait investi d'un poste d'honneur, en le nommant gouverneur du fort : « Mais autant qu'il l'avoit aimé, autant le désaima, et à petite occasion lui donna beaucoup d'ennuis (1). » Thoret avait de bonne heure embrassé la réforme. L'arrivée de Richier et de Chartier surexcita son zèle religieux. Il suivit avec ferveur tous les exercices, et pratiqua jusqu'à la minutie les moindres observances du nouveau culte. Lorsque Villegaignon se déclara contre les Protestants, Thoret, fidèle à son devoir et aux exigences de l'honneur militaire, continua à remplir ses fonctions sans jamais donner prise à la moindre observation, mais il laissa voir par son attitude froidement correcte qu'il désapprouvait la conduite de son supérieur hiérarchique, et était attaché de cœur et d'esprit au petit groupe des Genevois. Villegaignon essaya d'abord de le ramener à lui, mais il comprit bien vite que c'était peine perdue, et dès lors s'acharna contre cet ancien ami, auquel il fit subir mille avanies, que ce dernier accepta par esprit de sacrifice. Il s'imagina très à tort qu'il pouvait abuser de cette longanimité, et, à propos d'une question futile, lui intenta une détestable querelle.

Il s'agissait de payer les Tupinambas qui avaient vendu des esclaves à Villegaignon. Ces Tupinambas avaient été renvoyés au trésorier, nommé la Faucille, qui n'exécuta pas leur réclamation. Ils se plaignirent alors au vice-amiral, qui chargea Thoret de faire droit à leur demande. Thoret s'empressa de prendre en main leur cause, et fit au trésorier quelques observations que celui-ci reçut fort mal. Une dis-

(1) CRESPIN, *Histoire des martyrs*, p. 411.

cussion s'engagea, et Thoret, provoqué par les réponses de la Faucille, lui donna un démenti. « Or (1) le conseil avoit fait ordonner que nul n'eust à desmentir plus grand que soi, ou son compagnon, à peine de faire réparation d'honneur, un genouil en terre, le bonnet au poing, et suspendu de son office et estat, si aucun en avoit, pour trois mois. » A peine Villegaignon est-il informé du démenti, qu'il convoque le conseil, fait comparaître Thoret qui avoue sa faute, et réclame l'exécution pure et simple du règlement. En vain Thoret fait-il observer qu'il avoit agi dans l'intérêt du service; en vain quelques-uns des membres du conseil demandèrent-ils un arbitrage, l'opinion du vice-amiral prévalut, et Thoret dut se résigner à cet affront immérité. « A quoi (2) à grandes difficultés et prières condescendit cet homme vaillant et adroit aux armes : connoissant que le jugement estoit fait par ses propres ennemis. Toutesfois il obéit à la prière de Richier et Dupont qui le prièrent de prendre patiemment le tort qu'on lui faisoit. » Villegaignon aurait dû se contenter de cette facile victoire, mais il abusa de sa position pour se permettre contre cette victime volontaire du devoir mille plaisanteries fort déplacées. « Laquelle (3) moquerie et indignation Thoret porta si impatiemment que d'un grand déplaisir s'avisa de passer un bras de mer de deux lieües, le plus secrettement qu'il peut sur trois pièces de bois liées ensemble pour trouver passage en un navire de Bretons, qui estoit à un port distant de là trente lieües, où il fut fort-bien accueilli du capitaine. »

Cette défection étoit fort dangereuse, non seulement parce qu'elle privait la colonie d'un officier utile et dévoué, mais surtout parce que cet officier, injustement traité, ne manqueroit pas, à son retour en Europe, de dénigrer Villegaignon et la colonie, et serait d'autant mieux écouté que sa position

(1) CRESPIN, id.

(2) CRESPIN, id.

(3) id. id.

avait été plus élevée et son traitement plus rigoureux. Le vice-amiral, qui aurait dû essayer de le retenir à tout prix, perdait alors comme le sentiment de la situation. Non seulement il exagérait la dureté naturelle de son caractère, mais encore « la grande (1) modestie et patience des pauvres personnes accreut tellement l'audace de son cœur, que plus il ne pensoit que ruiner, mesler, et renverser sens dessus dessous l'ordre ecclésiastique et politique, lesquels lui-même avoit en une si sainte affection, érigé, établi et confirmé. » Mais sur ce point il rencontra une résistance inattendue. Les Genevois lui avaient obéi, tant qu'il leur avait seulement demandé de rendre à César ce qui appartient à César. Du jour où il s'avisait d'excéder les limites de son autorité en leur imposant des règles contraires à leur liberté religieuse, ils lui déclarèrent hardiment qu'ils n'écouteront plus que leur conscience. Exaspéré par cette déclaration, dont il ne pouvait s'empêcher de reconnaître la justesse, mais trop emporté par la passion pour s'arrêter quand il en était encore temps, Villegaignon poussa tout de suite les choses à l'extrême, et interdit au ministre Richier de prendre dorénavant la parole, à moins de modifier les prières et le culte, c'est-à-dire d'abjurer. De plus il défendit toute assemblée. Dupont de Corguilleray, le chef des Genevois, vieillard respectable que les deux partis s'accordaient à ménager, s'indigna de cette injuste prétention, et fit savoir au gouverneur qu'il ne le reconnaissait plus pour son suzerain, se considérait comme délié de tout engagement à son égard, et n'attendait plus qu'une occasion de rentrer en Europe. Cette fois la rupture était complète, et Villegaignon l'avait seul provoquée par ses exigences intempestives.

(1) CRESPIN, ouv. cit. p. 411.

III. — DÉPART DES GENEVOIS.

Le vice-amiral avait jusqu'alors toujours imposé ses volontés. Pour la première fois, on le bravait en face, et à ses caprices arbitraires on opposait une résistance d'autant plus dangereuse qu'elle était légale. Surpris par ces prétentions inattendues, il refusa de donner acte à Corguilleray de sa sommation, et annonça qu'il maintiendrait son autorité. Il n'aurait certes pas reculé devant un coup de force, mais il ne se sentait pas suffisamment appuyé, et redoutait un conflit, qui ne se résoudrait peut-être pas à son avantage. Nicolas Barré, le principal de ses lieutenants, celui qu'il avait investi de sa confiance après la fuite de Thoret, était sans doute un homme d'exécution et un serviteur dévoué, mais c'était aussi un protestant convaincu, et, pour rien au monde, il n'aurait consenti à user de violence contre ses coreligionnaires. Les gentilshommes volontaires, qui avaient suivi le vice-amiral au Brésil, l'auraient plus facilement écouté, mais ils respectaient Corguilleray, gentilhomme comme eux, et le préjugé n'étouffait pas chez eux la voix de l'honneur au point de leur persuader que les Genevois étaient dans leur tort. Restaient, il est vrai, son neveu Bois le Comte et ses gardes écossais, prêts à lui obéir envers et contre tous; mais Villegaignon n'osa pas leur donner l'ordre d'arrêter les Genevois, il craignait une résistance ouverte de leur part, et savait qu'au premier signal non seulement tous les protestants prendraient fait et cause pour eux, mais encore les colons, qu'il maintenait à grand'peine dans le devoir, profiteraient de l'occasion pour secouer son autorité.

Il se résigna donc, comprima sa fureur, et se réserva d'agir suivant les circonstances; seulement, pour mieux prouver sa colère aux dissidents, il leur coupa les vivres, et ordonna de

les laisser vivre à leur guise. Ceux-ci ne demandaient pas mieux. Là maigre pitance que leur octroyait Villegaignon ne leur souriait que médiocrement. A peine eurent-ils appris que cette modeste rémunération de leur travail leur était refusée qu'ils cessèrent de leur côté de travailler aux fortifications, et entrèrent en relation avec les Brésiliens, qui leur fournirent en effet des vivres en abondance, et ne les laissèrent manquer de rien.

Villegaignon avait espéré les prendre par la famine. Ses calculs étaient déjoués. Furieux de sa déconvenue, il résolut de faire un exemple pour ressaisir une autorité qu'il sentait lui échapper. Deux des Genevois, Jean Gardien et Jean de Léry (1), avaient quitté l'île aux Français et étaient allés passer quelques jours en terre ferme. Or le vice-amiral avait ordonné précédemment que pas un colon ne sortirait de l'île sans lui en demander l'autorisation, et les deux amis, se considérant comme déliés de tout engagement vis à vis de lui, n'avaient pris conseil que d'eux-mêmes pour partir. A peine étaient-ils de retour que Villegaignon ordonna de les arrêter et de les enchaîner. Corguilleray, scrupuleux jusqu'à la duperie, aurait voulu que Gardien et Léry se laissassent enchaîner, car, disait-il, ils avaient enfreint un règlement; d'ailleurs il leur promettait d'intervenir en leur faveur. Les délinquants lui firent remarquer que, puisque Villegaignon n'avait pas tenu ses engagements, ils étaient libres de se

(1) Ce refus d'obéissance de la part de Léry a été singulièrement travesti par Thevet, qui, confondant, suivant son habitude, des épisodes très divers, a cru que Léry était un des cinq prétendus conspirateurs, dont nous racontons plus loin la fin lamentable. Nous lisons en effet dans son *Histoire de deux voyages aux Indes Australes et Occidentales*: (ms. f. St Germain n° 656) et quant au quatriesme, qui estoit Léry, fin et accort, fit tant qu'il se deferra les deux iambes, et se sauva de nuit dans un bateau avec d'autres, et gaigna le cap de Frie etc. »

comporter à leur guise, et ils refusèrent nettement d'obéir. La circonstance était critique. Villegaignon allait-il pousser les choses à l'extrême : « En ce cas (1) nous estions quinze ou seize de nostre compagnie, si bien unis et liez d'amitié, que qui pousoit l'un frapperoit l'autre, comme on dit ». Aussi le vice-amiral hésita-t-il à donner le signal de la guerre civile. Il feignit d'accepter les raisons des Genevois, et n'insista pas davantage ; mais rentré chez lui il exhala sa fureur en termes amers, et fit entendre à ses familiers qu'il se préparait à un acte éclatant de vengeance.

Ce refus d'obéissance faillit provoquer une explosion. Tous les mécontents, et ils étaient nombreux, persuadés que Villegaignon était réduit à l'impuissance, supplièrent les Genevois de pousser leur victoire jusqu'au bout, et de déposer le gouverneur. Quelques-uns, plus violents, proposaient même de s'en débarrasser en le jetant à la mer, « à fin, (2) disoient-ils, que sa chair et ses grosses espauls servissent de nourriture aux poissons ». Corguilleray et Richier n'auraient eu qu'à faire un signe et la révolte éclatait ; mais, scrupuleux observateurs de la légalité, ils ne voulurent pas mécontenter l'amiral Coligny, sous les auspices duquel l'expédition avait été entreprise, et qui avait honoré Villegaignon de ses faveurs. Ils rejetèrent toutes les ouvertures de rébellion, et poussèrent même la discrétion et les ménagements jusqu'à se cacher pour célébrer leurs offices ; ils continuèrent pourtant à prêcher en public, bien persuadés que Villegaignon n'oserait ou ne pourrait les troubler.

Le vice-amiral ne tarda pas à comprendre que la présence des Genevois dans l'île aux Français constituait pour lui une menace permanente. Bien qu'il leur eût positivement défendu, au début de leurs contestations, de s'éloigner du fort, il se décida à leur permettre, dans les premiers jours d'octobre,

(1) LÉRY, ouv. cit. § VI.

(2) id. id.

d'aller attendre sur le continent l'arrivée d'un navire français qui les rapatrierait. Cette fois encore on conseilla aux Genevois de profiter de leur départ pour déposer le gouverneur ; mais ils refusèrent par respect pour la France et pour la religion, et s'établirent au fond de la baie de Ganabara, dans un petit village brésilien qu'on avait surnommé la Briqueterie. Ils devaient y rester deux mois encore avant de s'embarquer pour l'Europe.

Villegaignon ne les avait laissés partir que très à contre-cœur, et uniquement parce qu'il les redoutait. Il eut la petitesse de leur faire subir, quand ils quittèrent l'île, quelques humiliations bien inutiles. Ainsi n'ordonna-t-il pas de fouiller leurs coffres et leurs paquets. Les artisans avaient emporté quelques outils ; il les fit saisir comme lui appartenant. Corguilleray et Richier avaient gardé quelques livres ; il les confisqua sous prétexte qu'il les avait tous achetés lui-même. Comme les bagages des Genevois étaient trop considérables pour qu'ils fussent transportés tous à la fois et sur une seule barque, deux d'entre eux, un tourneur et un menuisier, attendirent le retour du bateau, et déposèrent leurs effets sur la grève. Villegaignon outré de fureur assistait au départ. Voyant que ces deux ouvriers restaient seuls dans l'île, il se donna la triste satisfaction de visiter lui-même leurs bagages. Il trouva dans ceux du tourneur quelques ouvrages en bois que l'ouvrier avait fabriqués dans ses moments de loisir, avec l'espoir d'en trouver un prix avantageux quand il reviendrait en France. « Comme(1) icelui Villegaignon, ne pouvant plus contenir la rage dont il était transporté, lui imposa qu'il estoit larron, d'avoir fait tels vaisseaux de son bois, et leva deux ou trois fois le poing pour le frapper. Toutesfois pour ce que que quelqu'un de ses familiers l'aperceut, il se contint pour cette fois : neantmoins il se vengea sur les coupes, lesquelles il cassa et froissa aux pieds, blasphémant et despitant le nom de Dieu ». Revenu à lui, il eut honte de son emportement,

(1) CRESPIN, p. 114.

et envoya un de ses officiers présenter ses excuses et offrir une indemnité au tourneur. Mais le mal était fait. Villegaignon avait commis une mauvaise action, et il s'était rendu ridicule.

Pendant les deux mois que les Français passèrent à la Briqueterie, les indigènes leur fournirent des vivres ; encore fallait-il les acheter bien cher, et leur donner en échange des vêtements ou des armes. Il était évident que, du jour où ces ressources leur manqueraient, les Brésiliens les abandonneraient ; car l'intérêt et non la reconnaissance les amenait près d'eux. Il peut sembler étrange que, menacés d'une famine prochaine, les Genevois n'aient pas songé sinon à cultiver la terre, au moins à se procurer par la chasse ou la pêche quelques ressources supplémentaires ; mais tel était l'aveuglement de tous les colons du temps qu'ils ne songeaient même pas à exploiter les richesses naturelles du sol. Moitié par indifférence, moitié par orgueil, ils aimaient mieux s'exposer à mourir de faim que s'abaisser à un travail dégradant, pensaient-ils, pour des Européens. Ils parcouraient les environs, et assistaient aux fêtes et aux cérémonies indigènes. Les plus anciens d'entre eux interrogeaient les Brésiliens sur les productions du sol, sur leurs traditions nationales, sur l'origine de leurs coutumes. Quelques-uns, plus soucieux de l'avenir, rédigeaient même des dictionnaires de leur langue. Entre tous se distinguait par l'ardeur de ses investigations Jean de Léry. Peut-être songeait-il déjà à publier le récit de son voyage. Il pénétrait dans les forêts de l'intérieur, il recevait l'hospitalité dans les cases brésiliennes, il tâchait de surprendre le secret de leurs croyances, il achetait des oiseaux ou des animaux rares, des plumes, et autres objets, qu'il se réservait de rapporter en Europe. Pendant ce temps Corguilleray et Richier préparaient leurs moyens de défense ; car ils s'attendaient à être attaqués par Villegaignon à leur retour en Europe, et ne voulaient pas être pris au dépourvu. D'après Villegaignon (1), — mais il faut nous défier ici de son témoi-

(1) Pièces justificatives. Lettre VII de Villegaignon.

gnage, — ils auraient même essayé à diverses reprises d'organiser la rébellion immédiate. « Au (1) moyen de quoy secretement se mit à séduire mes hommes, et les plus proches d'auprès de moy : leur disant qu'il s'en retournoit en France pour ramener tant de gens que, par force, il pourroit planter la religion que j'avois refusée, et, pour confirmer ceulx de mes hommes qu'il avoit gaignez, feist recognoistre une islette à trois lieues de moy, où il designoit de se retirer » et plus loin « à l'heure de son partement, vint trouver mes hommes et leur dire., qu'il seroit de retour dedans dix moys, en si bonne compagnie que ie seroye tout ioli de me tenir cloz et couvert tout seul en mon isle ». Il se peut, en effet, que Corguilleray et Richier aient été imprudents en paroles, et qu'ils aient fait aux colons des promesses qu'ils n'étaient pas certains d'accomplir, mais ils avaient jusqu'au dernier moment donné l'exemple de l'obéissance, et Villegaignon n'avait pas à craindre de leur part une révolte ouverte. Le vice-amiral de son côté organisait sa vengeance. Il savait que le calvinisme était proscrit en France, et voulait que Richier et les siens fissent profession des doctrines condamnées, afin de demander un châtement exemplaire. Dès le 8 septembre 1557, un certain Aubery fut par lui député au ministre, et l'interrogea sur certains points controversés. Richier, qui ne se doutait pas du piège, et qui d'ailleurs était homme à ne pas reculer devant le martyre pour mieux affirmer sa croyance, répondit sans hésitation, et l'envoyé de Villegaignon, convaincu de ses sentiments hérétiques, n'hésita pas à délivrer au vice-amiral un certificat attestant que Richier s'était nettement prononcé contre le catholicisme (2). Quelques semaines plus tard, le 27 décembre 1557, Villegaignon qui voulait avoir entre les mains toutes les pièces nécessaires, députa à Richier un autre envoyé, Pierre la Faucille, ce receveur qui avait été la cause

(1, 2) VILLEGaignon. *Les propositions contentieuses, entre le chevalier de Villegaignon et maistre Jehan Calvin.* Préface.

de la punition et de la fuite de Thoret. Richier, qui était à la veille de son départ, et ne s'imaginait pas que la vengeance de Villegaignon le poursuivrait au delà de l'Océan, non seulement répondit à son envoyé qu'il était calviniste, mais encore lui donna par écrit son opinion sur trois propositions contentieuses. Il venait de signer son arrêt de mort, si, par bonheur, ces pièces accusatrices ne fussent tombées entre les mains de juges éclairés et tolérants (1).

Un vaisseau français venait d'arriver dans la baie de Ganabara. Il se nommait le *Jacques*, et était commandé par le capitaine Faribault (2). C'était un vieux navire, à peu près hors d'usage, mauvais marcheur, et qu'on cherchait à utiliser pour un dernier voyage. Son possesseur, maître Martin Baudoin, du Havre, s'était associé pour l'équiper à quelques grands seigneurs protestants, moitié par désir d'augmenter leur fortune par une bonne spéculation, moitié avec l'arrière-pensée de préparer pour leurs coreligionnaires un asile au Nouveau Monde. On parlait alors beaucoup en France de la tentative de colonisation du Brésil. On en attendait même des résultats inespérés, car le capitaine Faribault annonça aux Genevois que plusieurs navires étaient en armement dans les ports de France, tout prêts à conduire au Brésil de nombreux colons. C'était tout un courant d'émigration qu'on voulait diriger vers cet heureux pays. On espérait que, dans quelques années, plusieurs milliers de Français seraient établis dans la région, assez solidement pour repousser toute attaque portugaise. Aussi Faribault fut-il très-décontenancé quand Corguilleray et Richier lui eurent appris que la discorde régnait dans l'île aux Français. Le capitaine n'hésita pas à leur dire que la nouvelle de ces dissensions serait fort mal accueillie, et que les colons resteraient très-probablement en

(1) VILLEGaignon, id. Le procès-verbal de la Faucille fut rédigé et donné à Villegaignon le mardi 8 juin 1558.

(2) On trouve également Fariban et Faribaut.

Europe, puisqu'ils ne trouveraient plus au Brésil la liberté religieuse. Faribault avait cruellement raison. La France avait alors entre les mains un merveilleux instrument de fortune, et, par insouciance ou par ignorance, elle le brisait avant de s'en servir. Combien de fois dans notre histoire coloniale, aurons-nous à signaler et à déplorer des fautes semblables !

Deux des gentilshommes qui étaient partis de France avec Villegaignon, La Chapelle et Boissi, l'avaient abandonné depuis quelque temps à cause de son intolérance religieuse, et s'étaient joints aux Genevois (1). Désireux de regagner la France et d'échapper aux mauvais traitements du vice-amiral, ils firent marché avec le capitaine du *Jacques*, et s'engagèrent pour eux et leurs compagnons à payer six cent livres tournois et à fournir des vivres. Villegaignon, qui ne pouvait s'empêcher de regretter leur départ, fit néanmoins contre mauvaise fortune bon cœur, et leur octroya la permission régulière de rentrer en France. Il écrivit même au capitaine Faribault pour calmer ses scrupules, et il ajoutait dans sa lettre : « tout (2) ainsi que ie fus ioyeux de leur venue, pensant avoir rencontré ce que ie cherchois, aussi, puisqu'ils ne s'accordent pas avec moy, suis-ie content qu'ils s'en retournent ». Il lui confia en même temps un petit coffret, rempli de lettres qu'il envoyait à plusieurs personnes. Une de ces lettres était une dénonciation en forme adressée au premier juge français, dans le ressort duquel aborderaient les Genevois, et en vertu de laquelle ils devaient être traduits devant la justice comme hérétiques, et traités en conséquence ; en sorte que le vaisseau que ces infortunés croyaient devoir être l'instrument de leur salut serait celui de leur perte, et que

(1) LÉRY, ouv, cit. § XXI.

(2) LÉRY, id. id. D'après DE THOU (*Histoire de France*, liv. XVI,) qui s'est évidemment trompé, le capitaine du *Jacques* se nommait Martin Baudouin.

le capitaine Faribault devenait leur dénonciateur inconscient. Certes on a beaucoup chargé la mémoire de Villegaignon, et la plupart des accusations lancées contre lui par les écrivains protestants ne sont pas fondées, mais nous n'hésiterons pas à condamner sa déloyauté en cette circonstance. Il est vrai que, dans les dernières semaines que les Genevois passèrent dans la baie de Ganabara, de part et d'autre furent échangés des propos regrettables. Si Villegaignon avait, à plusieurs reprises, exprimé ses regrets d'avoir laissé échapper de si cruels ennemis, les Genevois de leur côté ne s'étaient pas fait faute de le menacer de leur vengeance. Ainsi qu'il arrive toujours en pareil cas, des rapporteurs officieux avaient envenimé ces propos, et Villegaignon, qui ajoutait foi à leurs exagérations, était presque convaincu que « les calvinistes retourneroyent bien accompagnez et ordonnez pour le chasser lui et ses complices ». Il se crut peut-être, en essayant de les prévenir, dans le cas de légitime défense, et c'est ce qui explique sa dénonciation. Cet acte n'en reste pas moins à son passif. Un gentilhomme a d'autres moyens pour se venger, et le représentant du roi de France aurait dû ne pas se prêter à un moyen aussi indigne d'assurer sa vengeance.

Aussi bien Villegaignon, malgré sa parole et le congé formel qu'il avait délivré aux Genevois, essaya jusqu'au dernier moment de retarder ou même d'empêcher ce départ, dont il redoutait les conséquences. Il accusa les fugitifs des crimes les plus atroces afin de les noircir aux yeux de leurs futurs compagnons de route. Il exploita même la superstition des matelots, en leur rappelant que la présence d'un prêtre à bord passait pour funeste. Quelques matelots se laissèrent prendre à ces pièges grossiers, et déclarèrent au capitaine Faribault qu'ils ne prendraient la mer que si les passagers assuraient leurs approvisionnements en apportant chacun deux boisseaux de farine. Les Genevois durent en passer par ces exigences. Ils vendirent jusqu'à leur dernier vêtement pour se procurer ce surcroît de vivres, tant ils avaient hâte de fuir un conti-

ment, où ils n'avaient éprouvé que des déboires, et partirent enfin le 4 janvier 1558. Ils ne se doutaient certes pas qu'ils allaient s'offrir à la justice, et que cinq des plus vicieux d'entre les matelots du *Jacques* avaient promis à Villegaignon de les livrer au bras séculier, au cas où sa dénonciation ne parviendrait pas en temps opportun.

La mauvaise chance qui n'avait pas abandonné la petite colonie Genevoise depuis son départ de Genève, sembla s'acharner encore contre elle. Le voyage de retour fut en effet fécond en péripéties tragiques. Le *Jacques* était un mauvais navire à peu près hors de service, et on l'avait chargé outre mesure de bois de teinture et autres marchandises. A peine avaient-ils pris la mer que les matelots s'aperçurent avec effroi que la cale était remplie d'eau et que le navire enfonçait. On se mit aux pompes douze heures consécutives. L'eau sortait des tuyaux rouge comme du sang à cause du bois de teinture. On songeait presque à regagner la terre, quand enfin le charpentier réussit à aveugler la voie d'eau, mais il déclara que les bordages étaient tellement rongés par les vers qu'il n'était que prudent de regagner le continent, pour y construire un nouveau bâtiment, ou attendre le passage de quelque autre navire. C'était le parti le plus sage à prendre; mais Faribault ne se souciait de perdre ni son vaisseau ni ses marchandises. Il déclara qu'on continuerait la route; seulement, pour dégager sa responsabilité, il proposa à Corguilleray et aux autres passagers de leur donner une barque qui les jetterait à la côte. Plusieurs des Genevois ne s'étaient décidés que très à contre-cœur à quitter l'Amérique. Ils avaient entendu parler des persécutions qui ensanglantaient alors la France, et leur séjour au Brésil, bien que très court, avait suffi pour leur inspirer l'amour de ce sol enchanteur, et de ce climat délicieux. Léry était du nombre de ceux qui regrettaient ainsi leur départ. Comme il (1) l'écrivait plus tard : « nous avons goûté

(1) LÉRY, ouv. cit. § XXI.

a bonté et la fertilité du pays... aussi ie regrette souvent que e ne suis parmi les sauvages, ausquels i'ai cogneu plus de 'ondeur qu'en plusieurs de par deçà, lesquels à leur condamnation portent teste de chestien. » Lorsque Corguilleray fit part à ses compagnons des propositions du capitaine, six d'entre eux, dont Léry, se décidèrent à les accepter. On leur donna une barque avec quelques vivres et leurs bagages. Léry était déjà descendu dans la barque, quand un de ses amis le supplia de rester, car il avait le pressentiment d'affreux malheurs qui le menaçaient, s'il persévérait dans sa résolution. Léry crut entendre un avertissement du ciel; abandonnant une partie de ses bagages, il remonta sur le navire, et laissa partir les cinq autres. Aucun de ces cinq infortunés ne devait revoir sa patrie, et c'est ce pur hasard ou plutôt ce mouvement instinctif qui sauva le futur auteur de la *Relation du Voyage au Brésil*.

Le Jacques était en si mauvais état et tellement chargé que deux mois après le départ il n'avait pas encore quitté les eaux Brésiliennes. A la fin de Janvier 1558, les passsgers reconurent l'île Fernando de Noroñba. En février seulement, après sept semaines de traversée, ils doublèrent le cap Saint Roch. Comme on n'avait pas compté sur un aussi long voyage, les vivres s'épuisaient, et la fatigue augmentait, car une partie de l'équipage était obligée de travailler constamment aux pompes. Les matelots auraient voulu débarquer, du moins pour prendre des vivres frais, mais le capitaine leur fit remarquer que la côte était habitée par nos ennemis les plus acharnés, les Margaiats, et fréquentée par les Portugais. Plutôt que de tomber entre leurs mains, ne valait-il pas mieux continuer sa route? L'équipage y consentit. Seulement, pour augmenter les provisions et diminuer le nombre des bouches inutiles, on tua tous les singes et tous les animaux rares qu'on rapportait du Brésil, à l'exception de quelques perroquets au splendide plumage.

Le 11 mars l'équateur fut traversé. La chaleur était acca-

blante. Matelots et passagers, surmenés de fatigue, étaient en proie à la fièvre. Le contre-maître et le pilote se prirent de querelle, et songèrent à leur vengeance plutôt qu'à la direction du vaisseau. Le 26 mars, le pilote, au lieu de faire son quart, était en discussion avec son ennemi, quand un ouragan furieux tomba sur le navire, le coucha sur le flanc et balaya le pont. Les deux hommes qui étaient la cause indirecte de ce malheur, au lieu de se réconcilier quand le danger fut passé, ne songèrent qu'à leur haine : « leur (1) action de grâces fut de s'empoigner et battre de telle sorte que nous pensions qu'ils se deussent tuer l'un et l'autre. » Quelques jours plus tard, le charpentier travaillait dans la cale du navire, quand il souleva par hasard une pièce de bois qui, en se détachant, découvrit une voie d'eau énorme « par où (2) l'eau entra si roide et si viste que faisant quitter la place aux mariniers qui abandonnèrent le charpentier, quand ils furent remontés vers nous sur le tillac, sans nous pouvoir autrement déclarer le fait, crioyent, nous sommes perdus, nous sommes perdus ! » Aussitôt la chaloupe est jetée à la mer avec de nombreuses pièces de bois pour construire un radeau. On s'y précipite avec tant d'ardeur que le pilote est obligé de défendre l'entrée de la barque un couteau à la main. Par bonheur le charpentier avait eu la présence d'esprit de jeter son caban sur la voie d'eau, et de le maintenir avec ses pieds. Bien que soulevé par la force de l'eau, il appelle au secours, mais sans abandonner son poste. On finit par entendre ses cris, on se décide à venir à son aide, et, cette fois encore, le péril est esquivé.

Tous les malheurs fondaient à la fois sur cet infortuné navire, tantôt grains furieux ou tempêtes, tantôt calmes plats. De plus le pilote ignorait son métier. Il engagea le *Jacques* dans l'inextricable mer des Sargasses, et le dégagea à grand

(1) LÉRY, ouv. cit. § XXI.

(2) id. id.

peine de ces prairies maritimes, qui s'étendaient à l'infini. A peine arrivait-on sous le Tropique, dans la région fréquentée par les navires portugais, que le capitaine Fari-bault, qui craignait de les rencontrer, ordonna le branle-bas du combat; mais le 28 avril, au moment où l'on séchait sur le pont et dans un pot de fer les poudres qui avaient été gâtées par l'humidité de la cale, « le canonnier (1) laissa ce pot si longtemps sur le feu qu'il rougit, la poudre s'estant emprise, la flamme donna de telle façon d'un bout en autre du vaisseau, mesme gasta quelques voiles et cordages, que peu s'en fallut, qu'à cause de la graisse et du breits dont le navire estoit frotté et goldronné, le feu ne s'y mist. » Un mousse et deux matelots furent grièvement brûlés, à tel point que l'un d'entre eux mourut après quelques jours d'atroces souffrances. Léry qui se trouvait sur le pont au moment de l'accident eut la présence d'esprit de rabattre sur son visage son bonnet de matelot. Il en fut quitte pour avoir le bout des oreilles et les cheveux grillés.

Ce n'était que le commencement des infortunes réservées à l'équipage du *Jacques*. Il se trouvait encore à cinq cents lieues de France quand les vivres commencèrent à manquer. Depuis longtemps il était réduit à la demi-ration. Le pilote s'était si fort trompé dans son estimation qu'il croyait être à la hauteur du cap Finisterre d'Espagne, et n'avait pas encore atteint celle des Açores. Dès la fin d'avril tous les vivres étaient consommés. On balaya la soute aux biscuits, mais on n'y trouva que des vers, des excréments de rats et d'informes débris, dont on composa une bouillie noire et amère comme de la suie. Tous ceux qui avaient encore des singes et des perroquets les sacrifièrent. Dès les premiers jours de mai la famine fut si violente que deux matelots moururent de faim, et furent jetés par dessus bord. Pour comble de malheur, la

(1) LÉRY, ouv. cit. § XXI.

tempête se déchaîna. Il fallait, malgré l'épuisement, veiller aux pompes et surveiller la mâturation. Impossible à cause de l'agitation des flots de prendre aucun poisson. On s'avisa de couper des rondelles de cuir de tapir qu'on faisait bouillir, puis rôtir, et qui rappelaient de fort loin le goût de la couenne de lard. Quand cette ressource fut épuisée, on passa aux souliers, puis aux couvercles des coffres, aux cornes de lanternes et aux chandelles de suif. Le 12 mai, mourut le canonier ; mais « nous (1) nous en soucions tant moins pour l'esgard de sa charge, qu'au lieu de nous défendre, si on nous eust lors assaillis, nous eussions plus tôt désiré d'estre prins et emmenés de quelque pirate, pourveu qu'il nous eust donné à manger ». Le même jour fut signalé un navire, mais il ne vit pas ou fit semblant de ne pas voir les signaux de détresse du *Jacques*, car, en ce temps de mutuelles défiances, les navires évitaient de se rencontrer en pleine mer, et nos infortunés compatriotes souffrirent d'autant plus de leur abandon qu'ils avaient espéré plus vivement leur salut.

Quelques matelots, plus ingénieux que leurs compagnons, firent la chasse aux rats et aux souris toujours abondants dans la cale d'un navire ; ils les vendaient jusqu'à quatre écus pièce. Le barbier qui avait réussi à en prendre deux d'un seul coup refusa d'en céder un aux Genevois, qui lui proposaient en échange un habillement complet. Un jour le contre-maître qui avait pris un gros rat en jeta sur le tillac les quatre pattes. Survint un affamé qui s'en empara, les fit griller sur des charbons, et déclara « n'avoir (2) jamais tasté d'ailes de perdrix plus savoureuses. Pour le dire en un mot, qu'est-ce aussi que nous n'eussions mangé ou plutôt dévoré en telle extrémité ? car de vray, pour nous rassasier, souhaitions les vieux os et autres telles ordures que les chiens traînent par dessus les fumiers ; ne doutez pas si nous eus-

(1) LÉRY, ouv. cit. § xxii.

(2) LÉRY, ouv. cit. § xxii.

sions eu des herbes vertes, voire du foin, ou des feuilles d'arbres que tout ainsi que bestes brutes nous les eussions broutées. »

L'eau elle-même fit défaut. On fut obligé de tellement la ménager que chaque matelot n'en buvait qu'un petit verre par jour. Aussi toutes les fois que tombait la pluie, étendait-on des voiles pour la recueillir. Depuis longtemps il n'y avait plus ni rats ni souris. On en était réduit à grignoter du bois de Brésil. Cinq matelots avaient succombé, et on avait jeté leurs cadavres à la mer, non sans regrets, car déjà dans les yeux de quelques-uns brillait la fièvre qui explique presque le cannibalisme. Dupont de Corguilleray était à peu près le seul qui eût conservé la sérénité de son esprit. Ses compagnons déliraient. Richier lui-même avait perdu tout espoir. Quant au reste de l'équipage il n'attendait qu'un prétexte pour se ruer sur les passagers et les égorger. On touchait à cette heure critique où la douleur physique se convertit en hallucination, puis en folie furieuse. Par bonheur Léry avait conservé un magnifique perroquet, « aussi gros qu'une oye », qu'il destinait à Coligny. Craignant qu'il ne lui fût volé, il le tua, et le partagea avec ses compagnons, dont ce maigre repas soutint les forces.

Le 24 mai fut enfin signalée la terre. On avait tant de fois inutilement crié *terre*, que personne ne croyait à cette heureuse nouvelle. Les Genevois et les matelots restaient étendus sur le tillac ; personne ne bougeait ; mais l'homme de vigie redouble ses cris ; ce n'est plus une illusion. Des côtes rocheuses, estompées par le brouillard, se profilent à l'horizon. Aussitôt l'équipage du *Jacques* se jette à genoux pour remercier la Providence, et le capitaine Faribault avoue alors à ses hôtes « que (1) pour tout certain si nous fussions encore demeuré un iour en cest estat, il avoit délibéré et résolu, non pas ietter au sort, comme quelques-uns ont faict en pareille

(1) LÉRY, ouv. cit. § XXII.

destresse, mais sans dire mot, d'en tuer un d'entre nous pour servir de nourriture aux autres ».

C'étaient les rivages de Bretagne qu'on venait de découvrir. Faribault, Corguilleray et quelques matelots ou passagers débarquèrent à Audierne (1) pour y acheter des vivres. Les autres attendirent sur le *Jacques*. Deux des Genevois, que Léry avait priés de lui rapporter du pain et de la viande, n'eurent pas le courage de revenir à bord, et s'enfuirent pour ne plus reparaitre. Le reste de l'équipage se crut abandonné. Une barque de pêcheur s'était aventurée tout près d'eux ; ils la forcèrent à se rapprocher du navire, et dévorèrent toutes ses provisions. L'intention du capitaine Faribault était de pousser jusqu'à la Rochelle pour y vendre son chargement de bois, mais il apprit que des pirates infestaient la côte, et, comme il avait déjà subi par trop d'épreuves dans son voyage, il se décida brusquement à le terminer, et annonça qu'il débarquerait au Blavet (2). Plusieurs vaisseaux s'y trouvaient alors réunis. L'un d'entre eux, de Saint-Malo, avait enlevé une galiote espagnole revenant du Pérou et richement chargée. Plusieurs négociants de Paris et de Lyon étaient arrivés pour acheter ces marchandises espagnoles. Dès qu'ils apprirent que l'équipage du *Jacques* descendait à terre, ils s'empressèrent autour de ces infortunés, saisis de compassion pour leur misère, et veillèrent à tous leurs besoins. Ils les engagèrent à manger avec modération. Léry et ses compagnons suivirent ces sages conseils, et, bien que leur santé fût longtemps ébranlée, parvinrent à se remettre. Ils gardèrent seulement toute leur vie une grande faiblesse d'estomac, et pendant quelques mois les sens de l'ouïe et de la vue furent chez eux tout à fait oblitérés. Quant aux matelots, gens gros-

(1) Petite ville du Finistère, à 37 kil. O de Quimper, au fond de la baie à laquelle elle donne son nom, à l'embouchure du Goyen.

(2) Plus exactement à l'embouchure du Blavet, c'est à dire à Port Louis, tout près de Lorient (Morbihan.)

siers et incapables de ménagements, ils mangèrent avec gloutonnerie, et la moitié d'entre eux périt.

Ce n'était pas encore la fin de leurs misères, car Villegaignon les avait dénoncés comme hérétiques, et, sans le savoir, Faribault était porteur de la dénonciation. Ils n'avaient donc échappé aux dangers de l'Océan et aux tortures de la famine que pour être entraînés devant la justice, et condamnés à un supplice ignominieux ! Mais les juges repoussèrent avec indignation jusqu'à la pensée de poursuivre les Genevois. « Après (1) qu'ils eurent vu ce qui leur estoit mandé, tant s'en fallut qu'ils nous traitassent de la façon que Villegaignon désiroit, qu'au contraire, outre qu'ils nous firent la meilleure chère qui leur fut possible, encore offrans leurs moyens à ceux de nostre compagnie qui en avoyent affaire, prestèrent-ils argent audit sieur Dupont et à quelques autres... Voilà comment Dieu qui surprend les rusez en leurs cautelles, non seulement, par le moyen de ces bons personnages, nous délivra du danger où la révolte de Villegaignon nous avait mis, mais qui plus est, la trahison qu'il nous avoit brassée estant ainsi découverte à sa confusion, le tout retourna à nostre soulagement ». De l'embouchure du Blavet les Genevois gagnèrent Nantes, puis Paris, sans être inquiétés. La triste ruse de Villegaignon n'avait donc pas abouti. Sa vengeance lui échappait. Il est vrai qu'il allait trouver au Brésil une sinistre compensation !

(1) LÉRY, ouv. cit. § XXII.

TROISIÈME PARTIE

RUINE DES ÉTABLISSEMENTS FRANÇAIS.

LA DÉFECTION DE VILLEGIGNON.

I.— EXÉCUTION DE TROIS GENEVOIS

Depuis le départ des Genevois rien en apparence n'avait été changé dans la petite colonie brésilienne. En réalité, la désaffection croissait de jour en jour. On n'acceptait plus, mais on subissait l'autorité de Villegaignon. Peu à peu le terrain se déroba sous ses pas. Il crut pourtant nécessaire de faire quelques concessions, afin de s'attacher les colons qui ne l'avaient pas encore abandonné. Il feignit la bienveillance et se départit de sa rigueur. « Par (1) douces paroles et gracieuses, les cuida rendre à sa discrétion. » Rien n'y fit. On se défait de ses avances, et on avait peur de lui. De plus en plus s'accusaient les sentiments hostiles.

Afin de distraire ses hommes de toute pensée de révolte, et de détourner les esprits des fâcheuses préoccupations qui les absorbaient, le vice-amiral aurait dû entreprendre résolûment la colonisation. Non seulement les colons n'auraient

(1) CRESPIN. *Histoire des martyrs*, p. 437.

pas perdu leur temps à de futiles discussions, mais encore ils auraient étendu le cercle d'activité de la France et jeté sérieusement les bases de notre futur empire. Au lieu de les retenir dans la baie de Ganabara pour bâtir une citadelle, et assister à des tournois théologiques, mieux aurait valu reconnaître le pays et nouer des relations avec les tribus brésiliennes. Ni les hommes, ni les instruments n'eussent fait défaut à Villegaignon ; car nos colons, surtout au début, étaient pleins d'ardeur. Ils ne demandaient qu'à parcourir les solitudes inexplorées qui s'offraient à leurs ardentes investigations. Ils nourrissaient tous au fond de leur cœur la chimère d'un Eldorado fantastique qu'ils espéraient découvrir. Villegaignon n'aurait eu qu'à diriger leur bonne volonté. Il ne le fit pas : Il ne comprit pas la situation. Il s'imagina qu'il devait se comporter vis-à-vis des Brésiliens, comme il l'eût fait en Europe sur son rocher de Malte et contre les Turcs. Il ne comprit pas que l'unique moyen de s'attacher les indigènes était de leur témoigner de la confiance, et de leur inspirer du respect d'abord, de l'amitié ensuite, en les initiant peu à peu à la civilisation. Aussi bien les Européens du XVI^e siècle ne soupçonnaient seulement pas ces vérités économiques. Ils ne songeaient qu'à exploiter les indigènes au lieu de se les assimiler, et, quand ils rencontraient chez eux de la résistance, ils les exterminaient. Villegaignon ne fut ni meilleur ni pire : Il se conforma aux traditions reçues, et, comme il était impossible de fonder une colonie au Brésil sans le concours des Brésiliens, il allait dépenser inutilement les ressources de la France.

Il est vrai de reconnaître que le départ des Genevois ruina ses projets. Même en supposant qu'il ait un instant songé à suivre la seule politique indiquée par les circonstances, c'est-à-dire à oublier la métropole pour concentrer son activité et ses soins sur la colonie, il se serait heurté contre d'invincibles obstacles, et surtout contre la mauvaise volonté manifeste de ses collaborateurs. Subitement la confiance avait

disparu. Les colons nourrissaient tous l'arrière pensée de retourner au plus vite en France afin d'échapper aux brutalités du gouverneur. Ils n'obéissaient plus qu'à contre-cœur à des ordres qu'en toute autre occasion ils se fussent empressés d'exécuter. Aussi tout établissement sérieux devenait-il impossible. Il n'y avait plus ni entrain, ni gaieté. On pressentait la ruine prochaine de la colonie.

Il semble que Villegaignon lui-même ait eu comme la conscience des fâcheuses destinées réservées à son entreprise, et qu'il ait pris à tâche de ne rien faire pour en arrêter la décadence. On eût dit qu'il se repentait d'avoir montré quelque bienveillance à ses hommes. Son naturel hautain et brutal reparut. Le départ des Genevois l'avait froissé et inquiété. Il avait jugé opportun, pour faire diversion, de se montrer modéré, mais à peine le temps avait-il calmé la blessure de son amour-propre et émoussé en lui le sentiment du danger, qu'il redevint le tyran impérieux, cruel et injuste de la colonie. Ses propres domestiques eurent d'abord le plus à souffrir de ce brusque retour à des sentiments trop longtemps comprimés. Un maître d'hôtel, depuis trois ans à son service, excita tout à coup sa défiance. « Villegaignon (1) cherche beaucoup de petites choses sur son estat, ausquelles le maistre d'hostel satisfait suffisamment : lui respondant le plus gracieusement qu'il peut, le supplia, d'autant qu'il cognoissoit que son service ne lui estoit agréable de lui donner congé de retourner en France. » Villegaignon refusa tout net en le menaçant des étrivières et de la chaîne, et, pour se débarrasser de ses importunités, le jeta hors du fort en lui retenant les vêtements qu'il lui avait donnés. Son successeur ayant essayé de réprimer les jurements et les désordres des autres domestiques fut par eux dénoncé comme hérétique. Battu, enchaîné et chassé, il n'eut plus d'autre ressource que de s'enfuir au milieu des sauvages. Les ouvriers étaient

(1) CRESPIN. *Histoire des martyrs*, p. 438.

traités plus durement encore que les serviteurs, non pas seulement les anciens condamnés, mais même les volontaires. Mal nourris, plus mal vêtus, obligés de se contenter de cabanes ou de huttes grossièrement construites, et astreints à un travail incessant, bon nombre d'entre eux étaient tombés malades. Un de ces ouvriers volontaires, dégoûté de l'eau puante de la citadelle et des vivres insuffisants qu'on lui allouait, demanda au vice-amiral l'autorisation d'aller vivre avec les Brésiliens. Villegaignon y consentit, mais à condition qu'il renoncerait à ses gages par acte notarié. Les Brésiliens accueillirent le fugitif, et lui fournirent des vivres, mais en échange de ses vêtements. A peine l'eurent-ils dépouillé, qu'ils l'abandonnèrent. « Le povre (1) fut réduit en telle extrémité qu'il mangeoit l'herbe, et toute sorte de fruits indifféremment sans connoistre ce qui lui estait profitable ou contraire ; en ceste grande langueur manda plusieurs fois à Villegaignon qu'il print compassion de lui pour l'honneur de Dieu : mais iamais il n'eust response. Un matin on le trouva mort de faim sous un arbre. »

De semblables traitements n'étaient certes pas faits pour ramener au vice-amiral des colons déjà désaffectionnés : Une scène dramatique et terrible acheva de porter le dernier coup à son autorité. Les cinq Genevois, qui avaient quitté le *Jacques*, avant que ce navire se fût engagé en plein Océan, se nommaient Jean Dubourdel, Mathieu Vermeil, Pierre Bourdon, André Lafon et Jacques Leballeur. Ils étaient à dix-huit lieues de la côte. Aucun d'eux ne savait manier une barque, et on leur avait donné un canot à peu près hors d'usage, sans mâts et sans voiles. A peine leur avait-on cédé quelques vivres, ils couraient donc un danger très grave, en risquant une pareille traversée. « Les plus advisez d'entre eux plantèrent un aviron pour un masts, et, au lieu d'une hune, ils ioignirent deux arcs ensemble : de leurs chemises

(1) CRESPIN. *Histoire des martyrs*, p. 438.

feirent une voile ; de leurs ceintures, les escoutes, bounies et rouets, qui sont cordages à ce nécessaires. » Pendant quatre jours un calme plat ne leur permit d'avancer que bien lentement. Le cinquième jour une affreuse tempête les jeta à la côte dans une région stérile et déserte. Ils se rembarquèrent et descendirent à une rivière, que les Français avaient auparavant nommée la rivière des Vases. Les indigènes les accueillirent assez bien, et leur vendirent même des provisions, mais ils exigèrent d'eux, en guise de paiement, une partie de leurs vêtements. Comme ils comprenaient d'instinct la supériorité européenne et n'auraient pas mieux demandé que d'avoir tout près d'eux des colons instruits et intelligents, dont la présence et l'alliance auraient tout de suite assuré leur suprématie sur les tribus voisines, ils proposèrent aux Genevois de rester au milieu d'eux. Deux d'entre eux étaient tentés d'accepter, car ils redoutaient la vengeance de Ville-gaignon, mais les trois autres étaient malades et découragés. Il leur tardait de retrouver leurs compagnons et de ne plus voir autour d'eux rien que des visages inconnus. D'ailleurs, ils espéraient que l'excès de leur infortune attendrirait le vice-amiral. Après quelques jours d'hésitation leur avis prévalut enfin, et la petite barque, qui n'était éloignée du fort Coligny que d'une trentaine de lieues, reprit la mer, cette fois en longeant la côte. Ils venaient de prendre la plus funeste des résolutions. S'ils avaient seulement soupçonné le sort qui leur était réservé, ils auraient fui bien loin : mais la fatalité les entraînait à leur perte.

Le voyage de retour dura trois jours « à raison (1) de la contrariété des vents et marées qui sont là fort violentes. Estant entrez en la rivière de Colligny, avec grandes difficultés et dangers, et mesme en grand'doute si c'estoit elle ou non, parce qu'un brouillaz couvroit les terres ; en contestant les uns contre les autres, le brouillaz tomba : si apperceurent

(1) CRESPIN. Ouv. cit. Id., id.

la forteresse de Villegaignon, et le village des François, situé en terre continent. » Le gouverneur se trouvait alors dans l'un des petits villages de la côte. Ils allèrent le trouver, se mirent à ses genoux, lui firent un touchant récit de leurs souffrances et implorèrent sa pitié. Villegaignon était dans un jour de clémence. Il les releva, leur donna de bonnes paroles, et leur permit de jouir des franchises et libertés dont usaient les autres colons, mais il leur défendit « de tenir (1) ou semer aucun propos de la religion à peine de la mort. » Seulement, comme un certain esprit de mercantilisme se mêlait à tous ses actes, il commença par tirer d'eux la plus mesquine des vengeances en confisquant leur barque et en les laissant sans vêtements ni instruments ; « Combien (2) qu'il les vit en grande détresse, n'ayant de quoi acheter des vivres, oncques ne leur en fit restitution d'un clou. »

Pendant quelques jours Villegaignon fit semblant de les oublier. Les colons, plus généreux que lui, avaient pourvu à tous leurs besoins. Peut-être entraînait-il dans cet empressement quelque pensée d'opposition. En accueillant avec intérêt ces ennemis du vice-amiral, ils faisaient ressortir son avarice et sa cupidité. Nos Genevois avaient repris leur habitudes d'autrefois, et se croyaient rentrés en grâce : mais, pendant ces jours de répit, l'imagination du gouverneur avait battu la campagne. A force de réfléchir sur l'arrivée soudaine de ces cinq fugitifs, et sur les circonstances d'ailleurs assez romanesques et même peu vraisemblables de leur odyssée, il finit par se persuader que ces Genevois n'étaient que des espions envoyés par Corguilleray et Richier pour préparer le

(1) Id. id. Voir aux pièces justificatives lettre VII de Villegaignon : « En somme je leur feiz deffense de ne dogmatiser ne parler de leur doctrine à mes gens, ne empescher l'affection qu'ils me devoient porter sur peine de leur vie.

(2) CRESPIN. ouv. cit. p. Id. id.,

terrain et disposer les colons à la révolte (1). Il se figura que leur vaisseau était caché dans quelque anse ignorée de la côte, et n'attendait qu'un signal pour paraître dans la rade, et s'emparer par surprise de la citadelle, dont les cinq espions lui auraient ménagé l'entrée. « Cette fausse opinion (2) s'imprima si avant dans son esprit qu'il la crut véritablement estre telle, et ne peut aucunement estre diverti d'icelle, et des lors se défia de tous ses serviteurs fidèles et anciens. » La conséquence immédiate de ses soupçons fut un redoublement de sévérité envers ses domestiques qu'il regardait comme des complices. « Il (3) prenoit occasion en toute chose de les maltraiter, les outrageant de grieves injures, menaces de coups de bâton, ou chaînes, ou autres choses semblables. Ce qui leur sembloit si déraisonnable que la plupart d'entre eux désiroient que la terre s'ouvrit pour les engloûtir, tant ils avoient affection d'estre délivrez de la présence de ce maistre. » Villegaignon ne leur laissait même pas le repos de la nuit. Il se réveillait en sursaut, persuadé que les Genevois venaient de débarquer, et appelait aux armes. Il s'était ouvert de ses inquiétudes à quelques confidents, qui essayèrent de lui en démontrer l'absurdité, et lui prouvèrent qu'une citadelle gardée par quelques centaines de colons résolu ne pouvait être prise d'assaut par cinq fugitifs : mais Villegaignon avait son idée préconçue, et dès lors il ne songea plus qu'à se débarrasser de ceux qu'il redoutait comme ses futurs assassins.

(1) Voir aux pièces justificatives lettre VII de Villegaignon : « Je fuz adverty qu'ils disoient qu'à tort et contre Dieu ie leur deffendoye de m'adnoncer l'Evangile, persuadants à mes gens de se retirer avec certains bannis truchements à ung endroict, ou debvoit arriver le Pont à son retour, et que si cependant ie leur vouloye faire mal, qu'ils se deffenderoyent et conciteroyent les sauvages contre moy. »

(2) CRESPIN. Ouv. cit. Id., id.

(3) Id. id.

Les Genevois ne donnaient prise à aucune accusation. Ils accomplissaient régulièrement tous leurs devoirs, et se faisaient même remarquer par leur exactitude. Ils tenaient scrupuleusement leur parole, et évitaient avec soin toute conversation sur des sujets religieux. Il ne fallait pas songer à les accuser de haute trahison, ni surtout espérer les prendre en flagrant délit de révolte. « Considérant (1) donc que par ce moyen il ne le pourroit faire, sans encourir note d'infamie... il s'avisa qu'ils estoient de l'opinion de Luther et Calvin en la religion, parquoi lui comme lieutenant du Roy en ces pays-là leur pouvoit demander raison de leur foi. » Certes Villegaignon était trop intelligent pour se dissimuler à lui-même l'odieux de ce revirement inattendu. Il se souvenait encore de ses promesses répétées de tolérance ; mais il existe toujours des compromis avec la passion, et les prétextes ne lui manquèrent pas pour colorer sa perfidie. Après tout, ces Genevois n'étaient-ils pas des étrangers, des propagateurs d'opinions perverses, et son devoir ne lui imposait-il pas l'obligation de faire exécuter les ordonnances royales contre les hérétiques. Il finit par se persuader qu'en les épargnant il désobéissait à ses instructions. Il fit venir les Genevois, dressa pour eux un questionnaire, et leur donna douze heures pour y répondre par écrit et point par point.

Cette nouvelle fut accueillie avec étonnement et indignation. Ceux de nos compatriotes, qui avaient déjà cherché contre la tyrannie du vice-amiral un refuge dans les forêts de l'intérieur, étaient d'avis de pousser les choses à l'extrême. Bon nombre de ceux qui étaient jusqu'alors restés fidèles pensaient de même. On essaya de retenir les Genevois. « On (2) voulait les empêcher par tout moyen de rendre raison de leur foi à ce tyran qui ne cherchoit que l'occasion de les faire mourir. Au contraire leur persuadoient de se retirer avec les

(1) CRESPIN. Ouv. cit. Id., id.

(2) CRESPIN. Ouv. cit. Id., id.

Brésiliens, à trente ou quarante lieues de là, ou qu'ils se rendissent à la merci des Portugais, avec lesquels ils retrouveroient plus de courtoisie sans comparaison qu'avec Villegaignon. » Mais les Genevois, forts de leur honnêteté, méconnurent la sagesse de ces prudents conseils. Ils ne se dissimulaient pas les périls qu'ils couraient ; mais la persécution religieuse a toujours enfanté des héros. Simples ouvriers, sans grande instruction, dépourvus de livres et de conseils, ils résolurent de professer publiquement leur foi, et de répondre article par article aux questions posées. Le moins ignorant d'entre eux était Jacques Dubourdel. C'était aussi le plus déterminé au dernier sacrifice pour soutenir sa croyance. Ses compagnons le prièrent de rédiger la dangereuse réponse ; ils se bornèrent à l'écouter attentivement quand il leur en fit la lecture, et la signèrent avec lui (1).

Villegaignon s'empressa de parcourir cette déclaration de principes, qui allait entre ses mains devenir une arme terrible, et n'eut pas de peine à reconnaître qu'elle était de tout point conforme aux doctrines calvinistes. Résolu dès lors à les faire mourir, il cacha sa décision jusqu'au 9 février 1558. C'était le jour où un de ses bateaux allait chercher sur le continent des vivres frais. Le pilote reçut l'ordre d'amener les cinq Genevois à l'île aux Français. Ils reçurent cette nouvelle avec fermeté : Leurs amis se doutaient bien du sort déplorable qui les attendait. Ils essayèrent une fois encore de les retenir. « Nonobstant (2) Jean Dubourdel, homme vertueux et doué d'une constance merveilleuse, pria tous les François de n'intimider plus ses compagnons, lesquels aussi par telles paroles exhorta non-seulement d'y aller, mais aussi se présenter à la mort, si Dieu le vouloit. » Ses paroles ne furent pas inutiles. Trois de ses compagnons montèrent avec

(1) Cette déclaration de principes a été insérée tout au long par CRESPIN, dans son *Histoire des martyrs*, p. 440.

(2) CRESPIN. Id.

lui sur le bateau. Le cinquième, Pierre Bourdon, qui était fort malade, et incapable de supporter la traversée, resta à terre.

A peine les Genevois furent-ils introduits devant le vice-amiral, que ce dernier, qui tenait en main leur formulaire, leur demanda d'une voix irritée s'ils en étaient réellement les auteurs et les signataires. Sur leur réponse affirmative, il les menaça de mort, et les fit tout de suite jeter en prison, où son bourreau les enchaîna avec des poids de cinquante à soixante livres. Les prisonniers, au lieu d'éclater en imprécation, entonnèrent un cantique d'actions de grâces, et remercièrent le Ciel de leur permettre de mourir ainsi pour la sainte religion. Leur ferme attitude et la déloyauté de Villegaignon inspirèrent aux colons les sentiments les plus divers, aux uns l'indignation, au plus grand nombre la terreur. « Néanmoins (1) aucuns d'eux secretement visitoient les prisonniers, leur consolant de quelque espoir, pareillement de vivres auxquels ils avoient grande nécessité : mais à raison qu'entre eux il n'y avoit homme d'autorité en apparence qui pût prendre la hardiesse de remonter au dit Villegaignon l'iniustice et tyrannie qu'il commettoit, espéroient peu de secours de ceux de ladite isle. » Ces amis de la dernière heure s'exposaient pourtant à la colère du gouverneur. Il venait d'interdire toute communication entre l'île et le continent sous peine de mort. Il organisait des rondes, il inspectait lui-même les remparts, il courait de sa demeure à la prison pour voir si les portes étaient bien closes. Poussant même la défiance jusqu'aux dernières précautions, il enleva aux soldats et aux ouvriers toutes les armes qu'ils détenaient dans leurs chambres, tant il redoutait une explosion soudaine ! La nuit fut terrible pour lui. D'heure en heure il se réveillait en sursaut, et courait à la prison dague au poing et pistolets à la ceinture. « Ce (2) temps pendant Iean Dubourdel conti-

(1) CRESPIN. Ouv. cit. p. 454.

(2) CRESPIN. Id. id.

nuoit et persévéroit d'exhorter ses compagnons à louer Dieu, et lui rendre grâces de l'honneur qu'il leur faisoit, les appelant à la confession de son saint nom, en ce pays-là si barbare et estrange, leur donnant espoir que Villegaignon ne seroit si transporté de cruauté de les faire mourir, seulement ils s'attendoient estre quittes demeurant serfs ou esclaves toute leur vie. » Cete dernière illusion allait bien vite se dissiper.

Dès le lendemain matin 10 février, Villegaignon fait de nouveau comparaître devant lui Dubourdel, et l'interroge sur le Saint-Sacrement. Ce dernier lui donne une réponse calviniste. Aussitôt le vice-amiral furieux et perdant toute retenue, saute sur sa victime enchaînée et impuissante, et lui lance à travers la figure un coup de poing si violent que le sang et les larmes jaillirent à la fois. Du rôle de juge il s'abaissait à celui de bourreau, et il avait si peu conscience de la lâche action qu'il venait de commettre qu'il eut le triste courage de se moquer de ces larmes provoquées par la douleur, et continua son interrogatoire, sans donner à Dubourdel le temps de respirer. Comme le Genevois continuait à lui répondre conformément à ses opinions religieuses, il lui fit lier les bras et les mains par son bourreau, et lui ordonna de le conduire sur un roc élevé, d'où il serait jeté à la mer. Il n'eut pas honte d'accompagner lui-même sa victime, escorté d'un page. « Dubourdel (1) passant près de la prison où estoient ses compagnons, s'écria à haulte voix qu'ils prissent leur courage : veu qu'ils seroient bien tost delivrez de ceste vie miserable. Et en allant à la mort de grand ioie chantoit psaumes et cantiques au Seigneur, chose qui estonnoit la cruauté de Villegaignon et son bourreau. Estant monté sur la roche, à peine obtint la faveur de prier Dieu, premier que de partir de ce monde pour la précipitation que faisoit Villegaignon à son exécuteur... mesme qu'il le menaça de lui faire donner les estrivières s'il ne se hastoit : partant à

(1) CRESPIN. *Histoire des martyrs*, p. 455.

l'estourdi le bourreau iette en mer le pauvre homme invoquant Notre-Seigneur Jésus à son aide iusques à ce que, noyé par grande violence et cruauté, il rendit à Dieu son esprit. »

Ce fut ensuite le tour de Mathieu Vermeil. On ne prit même pas la peine de l'interroger. Le bourreau le conduisit tout de suite sur le rocher fatal, où l'attendait le vice-amiral. Vermeil lui demanda le motif de sa condamnation et protesta qu'il allait mourir sans avoir été convaincu d'aucun crime, mais uniquement pour croire à des articles de foi, que le gouverneur lui-même avait professés huit mois auparavant. Il termina en implorant sa grâce. « Villegaignon (1) confus de vergongne ne savoit que respondre aux pitoyables requestes de ce pauvre patient, sinon qu'il ne trouvoit à quoi l'employer, l'estimant moins que l'ordure du chemin. Toutefois lui promettoit d'y penser, s'il se fust voulu dedire, et confesser qu'il erroit. » Vermeil refusa noblement ces propositions, qui n'avaient même pas le mérite de la sincérité, et vint se placer sur le roc, d'où le bourreau l'envoya rejoindre son compagnon.

Le troisième Genevois qu'alla chercher le bourreau était André Lafon. Il exerçait le métier de tailleur. Villegaignon, qui avait besoin de ses services, désirait le grâcier, mais il voulait paraître avoir la main forcée. Un de ses pages, qui était au courant de ses intentions, prit sur lui d'avertir Lafon qu'il n'avait, pour obtenir la vie sauve, qu'à déclarer son ignorance théologique. Lafon venait d'apprendre la mort héroïque de ses deux compagnons. Surexcité par leur exemple, il avait comme la fièvre du martyre et refusa cette déclaration. Le bourreau se disposait à l'exécuter : mais les pages, dont la jeunesse était sans doute émue par cette abnégation, supplièrent leur maître d'épargner un pauvre homme coupable d'avoir cédé à de mauvais conseils, et qui, mieux dirigé, reviendrait sans doute à la vraie religion. Le vice-amiral feignit d'agréer ces excuses et convertit la peine capitale en une détention perpétuelle aux travaux forcés.

(1) CRESPIN, *Histoire des martyrs*, p. 455.

Il en fut de même pour le quatrième, Jacques Leballeur, également condamné aux travaux forcés.

Aucune voix ne s'était élevée en faveur de ces innocentes victimes. Personne n'avait bougé dans l'île. Villegaignon régnait, mais il régnait par la terreur : ce n'était plus un chef respecté, mais un tyran abhorré. Il le sentait lui-même, car il ne voyait autour de lui que des visages désolés, et cette muette désapprobation le gênait peut-être plus que ne l'aurait fait une protestation énergique. Il voulut néanmoins pousser jusqu'au bout son honteux triomphe. Un cinquième Genevois, Pierre Bourdon, était resté sur le continent, malade et grelottant de fièvre. Villegaignon le détestait tout particulièrement à cause de l'indépendance de son caractère et de la franchise parfois piquante de ses reparties. Avant que les communications régulières fussent rétablies entre l'île et le continent, et que Bourdon fût averti du triste sort de ses compagnons, le vice-amiral entra lui-même dans un bateau et se fit conduire à la cabane occupée par le malade. « La (1) première salutation qu'il fait à ce pauvre malade fut de lui commander de se lever et s'embarquer avec diligence. Et comme celui-ci eust déclaré tant par paroles que par grande débilité qu'il ne pouvoit faire service en ce à quoi on le vouloit employer, veu que pour lors il estoit inutile, Villegaignon lui fit response que c'estoit pour le faire panser et traiter, et le fit porter jusqu'au basteau. » Bourdon se doutait si peu du sort affreux qui lui était réservé qu'il demanda naïvement aux matelots qui le portaient quel était le travail si pressé pour lequel on venait l'arracher à son lit de souffrance. Aucun d'eux n'eut le triste courage de le désabuser. A peine est-il débarqué que Villegaignon, levant le masque, l'interroge brusquement, et, après un simulacre de défense, ordonne au bourreau de le conduire sur le rocher du haut duquel ses compagnons avaient été jetés à la mer.

(1) CRESPIN. *Histoire des Martyrs*, p. 455.

Malgré ses supplications, on ne lui laisse même pas le temps de faire sa prière. « Ce pauvre (1) homme, voyant que les lois divines et humaines, les ordonnances honnestes et civiles, l'humanité, la chrétienté estoient comme ensevelies, bien résollu se fournit au bourreau ; et en invoquant le secours et faveur de Dieu, expira au Seigneur. »

La tragédie était achevée : trois des prétendus espions venaient de payer de la vie le crime d'avoir excité les soupçons du gouverneur, et les deux autres étaient jetés en prison pour le reste de leurs jours. Villegaignon pouvait se rassurer. Personne ne songeait plus à surprendre le fort Coligny ou à l'assassiner ! Dans l'exaltation de sa facile victoire, il convoqua le même jour tous ses hommes et les somma avec d'effroyables menaces de renoncer au calvinisme (2), dont il avait été lui-même infecté. Comme personne ne réclamait, comme personne n'osait même élever la voix, il affecta de prendre ce silence pour un assentiment. Il fit alors distribuer un supplément de vivres en signe de réjouissance, et rentra heureux et triomphant à la citadelle.

Le coup était porté : la terreur régnait dans l'île et sur le continent. Catholiques ou calvinistes n'avaient plus qu'un désir : se soustraire au plus vite à la tyrannie du vice-amiral. Quelques jours après l'exécution des trois martyrs, la moitié des colons avaient déserté : ou bien ils s'étaient jetés dans les forêts de l'intérieur et y avaient rejoint les interprètes normands, ou bien ils avaient couru sur la côte, dans l'espoir d'y rencontrer quelque navire français. Les autres ne restaient

(1) CRESPIN. *Histoire des Martyrs*, p. 455.

(2) Pourtant, d'après une de ses lettres (Pièces justificatives, lettre VIII), il aurait continué à permettre la libre discussion. « Ce neantmoins, aucuns d'eux monstroyent n'estre du tout résoluz, et souvent me disoyent que ce leur seroit un grand bien et repos de conscience de scavoir ce que Calvin pourroit respondre à ce que i'auroye obiecté à ses ministres, contre sa doctrine. »

au fort Coligny que parce qu'ils étaient dépourvus de toute ressource et tremblaient devant le gouverneur. Dès ce jour la colonie était perdue ! L'immigration seule et la présence de nombreux colons pouvaient la soutenir ; et il était évident qu'au récit des fureurs de Villegaignon, pas un Français ne se risquerait à passer en Amérique. Aucun protestant surtout, comme on l'avait espéré au début, ne voudrait affronter la colère du bourreau des Genevois. Même en admettant que Villegaignon revînt en France et qu'on désignât un autre officier pour diriger la colonie, la première impression était produite, et elle était déplorable. Il devenait impossible de la modifier.

II. — RETOUR DE VILLEGaignON EN FRANCE.

L'histoire de notre colonie brésilienne n'est plus qu'un long enchaînement de fautes et de malheurs. La première et peut-être la plus grave de ces fautes fut le départ subit de Villegaignon pour la France. Détesté par les calvinistes, méprisé et redouté par les catholiques, abhorré par les Brésiliens, il se dégoûta de son œuvre, et ne songea plus, avec la mobilité ordinaire de son caractère, qu'à retourner en Europe pour y chercher de nouvelles aventures. Ses ennemis ont prétendu qu'il quitta le Brésil, parce qu'il craignait un retour offensif des Portugais, ou les sanglantes représailles des Brésiliens, « si bien que crainte et d'appréhension qu'il eust d'estre boucané par iceux ou crucifié par les Portugais, il quitta bientost le pays. (1) » — « Se voyant les Portugais sur les bras qui, iointz aux Margaiatz, les venoient attaquer, il quitta sa conquête. (2) » Mais la vie tout entière de Villegaignon

(1) LA POPELLINIÈRE. *Histoire des deux mondes*, §. 17.

(2) D'AUBIGNÉ. *Histoire universelle*, liv. I, §. 16.

proteste contre cette accusation. A défaut de persévérance dans ses projets, de loyauté dans son administration, ou de douceur dans son caractère, on ne saurait lui refuser le courage militaire. Ce n'est certes pas le héros de Malte ou d'Alger que la crainte d'une attaque portugaise ou brésilienne aurait déterminé à abandonner son poste. D'ailleurs la citadelle était achevée; elle se dressait imposante et redoutable au milieu de la rade, et commandait le pays entier. La garnison pouvait braver un siège en règle, et, puisqu'il avait assuré la sécurité matérielle de ses hommes, Villegaignon avait presque le droit de se considérer comme autorisé à les abandonner momentanément. Ce n'est donc point par lâcheté qu'il quitta le fort Coligny.

Le motif qui détermina son départ fut exclusivement un motif religieux. Villegaignon n'ignorait pas que les catholiques lui savaient mauvais gré de ses premières concessions, et que les calvinistes l'accusaient ouvertement de déloyauté. Ses deux protecteurs, Montmorency et Coligny, auprès desquels il avait été desservi, étaient également indisposés contre lui. Villegaignon était l'homme des décisions promptes. Il comprit que la situation exigeait une franchise absolue; il comprit surtout qu'il lui fallait se déclarer entre les deux partis, et, puisqu'il venait de donner un gage sanglant de ses opinions définitives, qu'il devait accentuer plus vivement encore son retour à la foi, et venir en personne se défendre contre les calvinistes, et s'excuser auprès des catholiques. La Popellinière (1) indique avec finesse les motifs de son départ : « Auquel lieu ce vice-roy n'osa persister crainte d'estre révoqué et puny comme hérétique, ainsi que portoient les lettres qu'il reçut de plusieurs de la court, aussi qu'ils entendirent par le moyen des premiers les grands moyens qui se présentoient pour y avancer la doctrine de leurs ennemis. » Villegaignon reconnaissait lui-même tous les embarras

(1) LA POPELLINIÈRE. Ouv. cit. p. 18

de sa situation, et les énumérait dans une lettre qu'il adressa plus tard au connétable de Montmorency : « Monseigneur (1), il vous pleut me faire ceste grace et faveur à mon retour du Brésil, de me découvrir les rapports que lon vous avoit fait de moy en mon absence, pour vous en donner mauvaïse oppinion: c'estoit que i'estoyè allé là, pour me faire autheur d'une nouvelle loy, ne tenant ne de l'Eglise romaine, ne de Calvin, ne de Luther: dont monstriez... avoir desplaisir me commandant, après m'avoir ouy, de me purger, et faire cognoistre au monde que lon m'avoit à tort imposé tel vitupère. » Aucune accusation ne pouvait être plus dangereuse au XVI^e siècle. On risquait fort, en essayant de concilier les opinions contradictoires, de les réunir toutes contre soi, et les ennemis de Villegaignon avaient habilement calculé en prétendant que le gouverneur du Brésil avait l'intention de fonder une nouvelle religion. Fort heureusement pour lui, le vice-amiral avait conservé des amis qui le prévinrent à temps. Il s'empressa d'écrire lettres sur lettres, par lesquelles il promettait « que si on ne le recerchoit de ce qu'il avoit fait prescher au pays de Bresil, il feroit merveille contre les ministres, lesquels il promettoit rendre muets (2). » Comme on le savait rude jouteur, et intéressé plus que personne à soutenir la lutte, ses amis obtinrent pour lui une sorte de sauf-conduit, et lui firent savoir qu'il pouvait se présenter en cour. A peine eut-il reçu l'assurance de ne pas être inquiété qu'il se disposa à partir. C'était donc uniquement pour se disculper de certaines préventions qu'on avait sur ses opinions religieuses, et nullement par peur qu'il rentrait en France.

Seulement, et c'est là le véritable tort de Villegaignon, il partit avec une regrettable précipitation. Il ne prit même

(1) VILLEGaignon. Préface de son ouvrage intitulé *Les Propositions contentieuses*, etc.

(2) LA POPELLINIÈRE, ouv. cit. p. 18.

pas, pour sauvegarder les intérêts des malheureux qu'il abandonnait, les précautions que lui suggéraient l'honneur et l'humanité. Les Portugais, qui avaient appris avec le plus grand plaisir nos discordes et la ruine prochaine de la colonie, multipliaient leurs attaques. Ils lançaient contre nous des nuées de sauvages, nos ennemis les Margaiats, qui rendaient impossible toute relation commerciale. Ils pratiquaient sourdement nos alliés les Tupinambas, et, de jour en jour, resserraient autour du fort Coligny le cercle d'investissement. Villegaignon aurait dû comprendre que le meilleur moyen de se justifier auprès de ses protecteurs était de maintenir haut et ferme le drapeau de la France dans cette admirable région. Il aurait dû ne pas oublier que tout grand établissement rencontre à son début d'inévitables difficultés. S'il eût bravé la haine de ses ennemis de France, si résolument il avait persisté à fonder une France américaine, si surtout il avait fait face au danger, et retrouvé en face de l'ennemi son héroïsme d'autrefois, sans nul doute il aurait été honorablement maintenu à son poste, et la postérité lui saurait gré d'avoir sacrifié son amour propre à son devoir. Que si au contraire il était intimement convaincu de la ruine prochaine du Brésil français, l'honneur ne lui imposait-il pas l'obligation de ramener tous les colons en France. « En quoy faisant, écrit un contemporain (1), il eut eu plus d'honneur de ramener son petit peuple, estant bien certain que les Portugais ne les lairroient guère en repos, et de vivre tousiours en appréhension, c'est perpétuellement mourir. » Sans doute il leur promit de revenir promptement, et avec des forces imposantes, mais était-il tellement sûr de tenir sa parole, et ne devait-il pas s'attendre au contraire, lui qui avait eu tant de peine à recruter ses premiers colons, à revenir presque seul au Brésil? Il est encore vrai qu'il leur laissa comme gouverneur son propre neveu Bois le Comte, ce qui semble indiquer de sa part un

(1) L'ESCARBOT, ouv. cit. p. 210.

projet bien arrêté de revenir dans sa vice-royauté ; mais ce choix était malheureux, car Bois le Comte n'était ni aimé ni estimé, et d'ailleurs, comme le remarque Lescarbot (1), « si un homme d'autorité a assez de peine à se faire obéir, mesme en un païs esloigné de secours, beaucoup moins obeira-on à un lieutenant, de qui la crainte n'est si bien enracinée ès cœur des sujets qu'est celle d'un gouverneur en chef. » A vrai dire, Villegaignon ne fit aucune de ces réflexions. Le démon de la controverse régnait déjà en maître sur cet esprit égaré. Il ne sut qu'activer ses préparatifs de départ, et rentra piteusement en France, où l'attendaient, non pas cet avenir de gloire qu'il avait rêvé, mais une carrière tourmentée, des haines inexpiables, les dédains et presque l'oubli de la postérité.

Le départ de Villegaignon ressemblait donc à une défection et était presque une défection. Tant que le gouverneur était resté à son poste, sa réputation de courage et d'habileté en avait imposé aux Portugais et à leurs alliés, qui n'avaient pas osé l'attaquer directement. A peine s'était-il embarqué, que la colonie s'effondra pour ainsi dire sous les coups répétés de ses ennemis ; en sorte que Villegaignon, qui avait arrêté ses progrès, fut encore le principal auteur de sa ruine. Si en effet nous résumons les principaux actes de son administration, c'est sur lui que retombera toute la responsabilité de l'insuccès final. Au lieu de consacrer son temps et l'énergie de ses hommes à construire une citadelle, s'il eût ordonné, dès le début, de cultiver le sol, et d'entamer avec les Brésiliens des relations régulières, il aurait donné un salutaire exemple, et peut-être assuré l'avenir de la colonie. Les Français auraient vite compris que le meilleur moyen de tirer parti des richesses de la terre est encore de la féconder par le travail. Les Brésiliens se seraient vite attachés à nos compatriotes par les mille liens de l'habitude et des intérêts. Les Portugais enfin

(1) LESCARBOT. Id. id.

n'auraient jamais osé se heurter à des positions pour ainsi inexpugnables. Villegaignon ne se contenta pas de méconnaître les vrais principes de la colonisation, et de compromettre l'avenir de son œuvre. Il prit à tâche, en quelque sorte, de la détruire lui-même. Au lieu de pratiquer la large tolérance, qui aurait décuplé les ressources du Brésil français, il y déchaîna les passions qui fermentaient alors dans l'Europe entière, et le premier sang qui coula hors d'Europe pour la religion, ce fut lui qui le répandit. Cette expédition, dont il avait été le promoteur, il en fut aussi le destructeur, comme s'il était dans la destinée de ce singulier personnage de tout essayer et de ne rien terminer !

VICTOIRE DES PORTUGAIS.

I. — CHUTE DU FORT COLIGNY.

Le départ de Villegaignon entraîna la ruine presque immédiate de la colonie. Son successeur intérimaire et neveu Bois le Comte n'avait ni l'autorité ni les talents nécessaires pour maintenir les colons dans l'obéissance et pour résister aux Portugais et à leurs alliés. Les premiers le tenaient en médiocre estime, les seconds le méprisaient ouvertement. Les écrivains de tous les partis se sont acharnés après sa mémoire. On le comprend de la part des protestants, qui poursuivaient en lui le neveu de Villegaignon ; on l'excuse de la part des Portugais, dont il traverserait les desseins ; mais cette haine systématique a lieu de surprendre de la part des auteurs catholiques. Cette unanimité de sentiments laisserait croire que Bois le Comte n'était pas réellement à la hauteur de ses fonctions. Aussi bien son oncle lui-même, — mais ceci ne l'excuse en rien de lui avoir délégué son autorité, — paraît

n'avoir que peu goûté ses talents administratifs et sa moralité. Nous lisons en effet dans les mémoires de Claude Haton : « Il laissa (1) ses gens sous la conduite de Monsieur du Bois le Comte, son neveu, auquel ie ne scai s'il dist' adieu : Car, comme ie croy, eust été content qu'il ne feust iamais revenu, pour ce qu'il estoit assez mauvais garçon. »

Malgré le mauvais choix du vice-gouverneur, tout espoir n'était cependant pas perdu de fonder une France brésilienne. Il est vrai que les Portugais n'attendaient qu'une occasion favorable pour tenter un coup de main contre l'île aux Français ; mais, à défaut d'autres mérites, Villegaignon avait au moins celui d'être un excellent ingénieur, et il avait si bien choisi le site et l'enplacement de la citadelle, il l'avait construite avec tant de soin et en se conformant avec tant de scrupule aux règles de l'art, qu'elle passait pour imprenable. D'ailleurs elle était bien armée, pourvue de munitions et d'artillerie, et très en état de soutenir un long siège. Quelques-uns de nos compatriotes, bien commandés et résolus à se défendre, auraient pu y braver toutes les attaques des Portugais. Ils n'avaient donc à redouter ni surprise, ni siège en règle, pour peu qu'ils se fussent serrés autour de leur chef, déterminés à soutenir l'honneur du drapeau national. Ils avaient d'autant moins à les redouter, que les Portugais étaient disséminés dans leurs immenses possessions.

Les alliés des Portugais, les sauvages Margaiats, étaient peut-être plus redoutables, car ils étaient nombreux, braves, résolus, et nous détestaient, non seulement à cause des mauvais traitements qu'ils subissaient de notre part, mais surtout parce que nous prêtres à nos ennemis héréditaires, les Tupinambas, le concours de nos soldats et de nos armes de guerre. Répandus dans les forêts qui entourent la baie de Ganabara, ils épaient nos hommes, fondaient sur eux à l'improviste et les décimaient. Trop heureux ceux de nos

(1) *Mémoires de Claude Haton*, p. 38.

colons qui ne tombaient pas vivants entre leurs mains, car ils étaient réservés à d'affreux supplices. Sur la côte, les Margaiats épiaient l'arrivée des vaisseaux français, et couraient avertir les Portugais de leur approche, C'étaient en un mot d'utiles et dévoués auxiliaires. Si pourtant Bois le Comte avait pris hardiment l'offensive et appelé pour cette œuvre de défense générale les tribus Tupinambas, qui ne demandaient qu'à se ruer sur les Margaiats, il est hors de doute qu'il les aurait refoulés facilement, et tenus pour longtemps éloignés de la baie. Il eut le tort de trop les mépriser, et, à l'heure de la lutte, il se repentira de les avoir négligés.

Contre ces ennemis tout disposés à profiter de nos moindres fautes, Bois le Comte aurait pu réunir des forces à peu près égales. Nos colons, en effet, étaient encore assez nombreux. Le capitaine Faribaut, sur le *Jacques*, n'en avait ramené en France qu'une douzaine; Villegaignon était retourné seulement avec ses domestiques, ses gardes écossais et quelques amis particuliers, en tout une vingtaine de personnes. Il y avait donc encore au moins quelques centaines de colons français au Brésil, sans parler de tous ceux, négociants ou marins, qui continuaient à s'y rendre pour leurs affaires. Il est vrai que tous n'étaient pas également braves, également animés de bonnes intentions; mais il eût été facile de les réunir dans une pensée de défense commune, et, dans une heure critique, tous auraient fait leur devoir. Bois le Comte pouvait encore compter sur les nombreux interprètes normands, qui avaient fui la tyrannie de Villegaignon et vivaient depuis quelque mois dans les forêts brésiliennes, mais restaient attachés de cœur à leurs compatriotes, et seraient accourus au premier signal, puisqu'ils n'avaient plus à redouter la présence d'un chef abhorré. Leur concours aurait été d'autant plus précieux qu'ils connaissaient admirablement le pays, étaient habitués au climat, et exerçaient sur les Brésiliens, par l'ascendant du courage, une véritable influence. Si nos intérêts avaient été bien dirigés au Brésil, ces interprètes, soutenus et encouragés par

le gouvernement, seraient bientôt devenus les véritables colonisateurs du pays. Quant à nos alliés indigènes, les Tupinambas, malgré les mauvais traitements dont les avaient accablés Villegaignon, ils n'avaient pas encore oublié les vieilles relations d'amitié qui les unissaient à nos négociants et à nos soldats, et auraient été pour nous des auxiliaires d'autant plus dévoués qu'ils auraient trouvé en face d'eux, dans les rangs ennemis, leurs rivaux séculaires les Margaiats.

Profiter de la bonne volonté de nos colons pour les habituer à se défendre eux-mêmes, rappeler au fort les interprètes Normands, qui ne s'en étaient éloignés que par dépit, et que la moindre prévenance y ramènerait, enfin s'attacher les Tupinambas par des égards et des promesses, telle était la politique à suivre, celle que semblaient dicter les circonstances. Elle eût infailliblement réussi, si on l'eût adoptée. Bois le Comte se serait maintenu au Brésil malgré le Portugal et ses alliés, et se maintenir c'était assurer la durée de la colonie. En matière coloniale les années les plus dangereuses sont toujours celles qui suivent immédiatement la fondation. Après l'entraînement de la première heure, quand l'enthousiasme et la fièvre du début se sont apaisés, surviennent la lassitude et bientôt le dégoût. Si les chefs de la colonie réussissent à surmonter ce découragement fatal, s'ils prouvent à la métropole que la colonie a sa raison d'exister, puisqu'elle existe, l'avenir du nouvel établissement n'est-il pas assuré ? Quant aux colonies dont les chefs n'ont pas su résister à ces pénibles épreuves, elles sont condamnées à l'avance. Bientôt elles disparaissent du sol, et presque de l'histoire. Tel fut, grâce à l'apathie de Bois le Comte et à l'indifférence systématique de ses hommes, le triste sort du Brésil français.

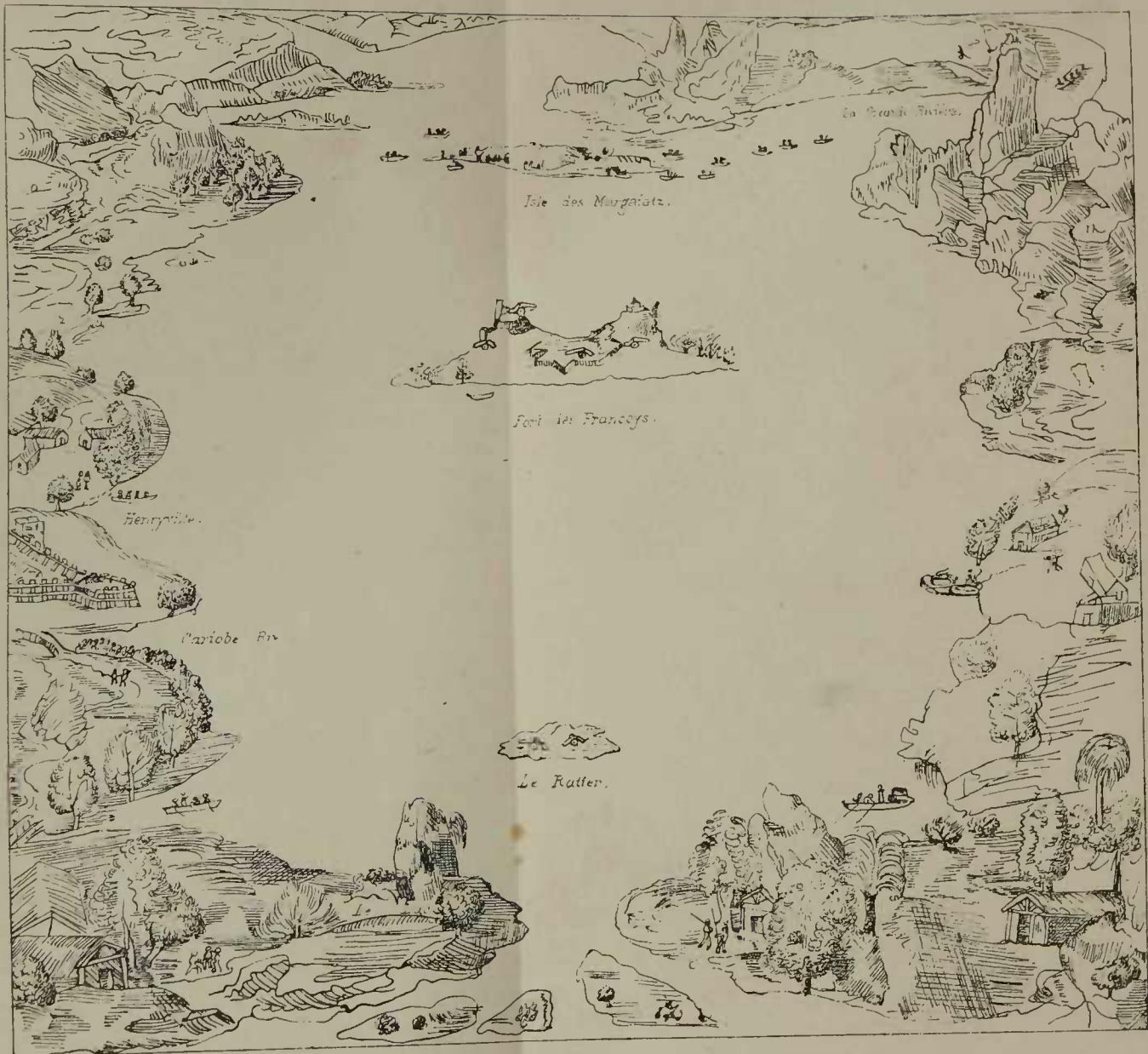
Le vice-gouverneur avait, en matière administrative, tous les préjugés de son oncle : Il se conforma fidèlement à sa manière d'agir ; il l'exagéra même, malgré les leçons de l'expérience. En prenant possession de son commandement,

n'aurait-il pas dû délivrer les victimes des fureurs religieuses de Villegaignon ? Cet acte de sage tolérance lui aurait concilié tous ceux des colons qui étaient restés attachés de cœur aux doctrines calvinistes ; mais cette politique était trop sage pour être suivie. Fidèle à la tradition, croyant peut-être bien mériter du roi et de son pays en persécutant les dissidents, il commit l'imprudence de défendre l'exercice public du culte réformé, et ordonna la stricte application des récentes ordonnances contre l'hérésie. Restaient les colons catholiques : au moins Bois le Comte essayerait-il de se créer parmi eux des partisans en les traitant avec douceur. Il n'en fit rien. Il se montra même plus dur à leur égard et plus orgueilleux que Villegaignon lui-même, et, comme ses prétentions n'étaient justifiées ni par ses talents, ni par ses services, les Français, qui étaient déjà prévenus contre lui, le détestèrent d'autant plus qu'ils l'estimaient moins. Bois le Comte avait assez d'intelligence pour comprendre qu'il faisait fausse route, mais ni assez de cœur ni assez d'esprit pour reconnaître ses torts et changer de système. Il redoubla au contraire de sévérité, espérant se maintenir par la tyrannie à défaut d'affection. Si du moins il avait songé à l'avenir de la colonie, s'il avait envoyé ses hommes à la découverte, et essayé de profiter des richesses naturelles du sol ; mais il les concentra dans l'île ou aux alentours de la baie, sous prétexte de les avoir sous la main en cas d'attaque portugaise. Ces procédés maladroits indisposèrent contre lui. A l'heure du danger, il sera bien mal secondé, car nos colons considéraient à l'avance leur cause comme désespérée.

Restaient les interprètes normands et les Brésiliens : Les premiers n'attendaient qu'un signal pour rentrer au fort ; les seconds s'étaient déjà instinctivement rapprochés de nous. Bois le Comte, au lieu de profiter de ces bonnes dispositions, fit savoir aux interprètes qu'il les considérait comme des ennemis plus dangereux que les Portugais eux-mêmes, et ceux-ci, froissés dans leur amour propre et leur patriotisme, s'enfoncèrent de nouveau dans les forêts, et y portèrent la

haine de son nom. Quant aux Tupinambas, le vice-gouverneur prit plaisir à les insulter, à les humilier à tout propos. Il les attaqua même dans l'expression la plus sacrée des sentiments humains, dans leurs usages domestiques et leurs cérémonies religieuses, dont il se moquait avec ses familiers. Aussi les tourna-t-il promptement contre lui. A vrai dire, il avait pris le contre pied de la politique à suivre. Les Portugais auraient souhaité à la tête de nos colons un chef qui servît leurs intérêts, qu'ils n'auraient certes pas fait un autre choix.

La conséquence immédiate de cette conduite impolitique fut de préparer la ruine de notre colonie. L'opinion publique en France avait été désagréablement affectée par les nouvelles reçues du Brésil. Les Genevois avaient tellement parlé des cruautés de Villegaignon, que pas un de leurs coreligionnaires ne fut désormais tenté d'aller chercher fortune au nouveau monde. Les hourques de Flandre, toutes prêtes à partir, restèrent prudemment dans leurs ports. Les négociants normands, bretons ou rochelais suspendirent leurs armements. Coligny, froissé du rôle de dupe qu'il avait joué dans cette affaire, indigné des mauvais traitements infligés aux protestants, et d'ailleurs détourné des questions d'outre-mer par des préoccupations d'une toute autre nature, ne songeait plus et ne devait plus songer à cette entreprise, qu'il considérait comme avortée. Le parti catholique, qui n'avait jamais accueilli que très à contre-cœur la nouvelle de cette expédition, était presque heureux de cet échec. Henri II, qui s'était intéressé à l'entreprise, et l'avait même soutenue de ses deniers, était mort. Ses deux successeurs, deux enfants, François II et Charles IX, connaissaient-ils seulement le Brésil ? Quant à leur mère, la reine régente Catherine de Médicis, elle avait en tête bien d'autres projets, et les Guise, qui s'attendaient à l'explosion de la guerre civile et s'y préparaient, ne tenaient pas à se priver d'une partie de leurs hommes pour les expédier en Amérique. Personne en France ne s'intéressait donc plus au Brésil.



Mery.

LA BAIE DE GANABARA, D'APRÈS THEVET.

(MDVLLXXV)

Quand le vice-amiral revint en Europe, il put en effet constater un grand changement dans les esprits. La guerre civile était imminente. Les catholiques, excités par de violentes prédications et sûrs de l'impunité, se ruaient sur les assemblées et sur les temples. Les protestants commençaient à résister, et leurs chefs tramaient dans l'ombre la fameuse conspiration connue dans l'histoire sous le nom de tumulte d'Amboise. Au milieu d'un tel déchaînement de passions, il était difficile de garder la neutralité. Villegaignon, qui n'avait rien à ménager d'un côté, et beaucoup à se faire pardonner de l'autre, n'hésita pas et se jeta dans les bras des Guise. Ceux-ci l'accueillirent avec empressement, car ils avaient besoin d'hommes d'exécution, et le cardinal ne s'intéressait déjà plus au Brésil. L'ambassadeur vénitien, Michel Suriano, toujours à l'affût des nouvelles politiques, n'était-il point comme l'interprète de l'opinion publique quand il parlait à son gouvernement de notre colonie brésilienne en termes aussi vagues que dédaigneux. « Le roi (1) possède encore quelque chose aux nouvelles Indes, du côté du Brésil, mais ce n'est pas une possession bien grande ni bien sûre ; elle ne sert que pour entretenir la navigation et le commerce qui, dans ce moment ci, est presque réduit à rien. » Tout donc se réunissait contre l'infortunée colonie : impéritie du commandement, abandon de la métropole, dédains de l'opinion. Peut-être allait-elle succomber à sa propre faiblesse et disparaître d'elle-même, quand les Portugais se chargèrent de précipiter sa ruine.

Les Portugais avaient suivi d'un œil inquiet les progrès de

(1) *Relazioni des ambasciadori venetiani*. Edit. Tommaseo t. I, p. 475. Ha encore nelle Nove Indie verso il Brasil alcune cose : ma perche sono incerto e di poco momento, non e da metter le in considerazione per altro che per mantenere quella navigazione viva, la quale pero al presente. Si usa cosi poco che quasi e estinta del tutto.

la colonie française. Comme ils connaissaient et le pays et l'emplacement du fort Coligny, ils craignaient qu'un établissement français à poste fixe dans une région aussi exceptionnellement favorisée par la nature ne devint dangereuse pour leurs possessions brésiliennes. Ils redoutaient la concurrence de nos négociants, dont le nombre s'accroîtrait en raison de la sécurité que leur assurerait la citadelle bâtie par Villegaignon. Ils appréhendaient plus encore notre influence sur les peuplades brésiliennes. Tant que Villegaignon dirigea les colons français, ils n'osèrent pas l'attaquer ouvertement, car ils rendaient justice à la capacité militaire du gouverneur. Ils se contentèrent d'arrêter nos vaisseaux français et de guerroyer contre nos alliés indigènes. A peine le capitaine, dont ils craignaient la résistance, était-il en France, qu'ils se disposèrent à une attaque générale de nos établissements.

Cet événement, dont les conséquences devaient être si funestes pour la France, a passé pour ainsi dire inaperçu dans l'histoire contemporaine. Quatre historiens français seulement en parlent : Aubigné (1) et de Thou (2), qui se contentent de faire allusion à ce désastre, La Popellinière (3) qui le résume, Thevet (4) qui est plus explicite, mais se contredit lui-même dans le double récit qu'il a donné de la défaite. Les Portugais ont été moins concis, mais leurs historiens anciens ou modernes, depuis Vasconcellos et Anchieta jusqu'à Southey et même Varnhagen, manquent tellement de précision, qu'il est difficile de s'appuyer sur leur témoignage. Voici, jusqu'à nouvel ordre, quelle paraît avoir été la fin de notre colonie brésilienne.

Le roi de Portugal, Jean III, avait donné l'ordre au gou-

(1) AUBIGNÉ. *Histoire universelle*, liv. I, § XVI.

(2) DE THOU. *Histoire de France*, liv. XVII.

(3) LA POPELLINIÈRE, *Histoire des trois Mondes*, p. 17.

(4) THEVET, *Cosmographie universelle*, p. 909 et 910.

verneur Duarte de Costa de reconnaître l'état du fort et de la barre. Cette reconnaissance fut exécutée avec beaucoup de soin. On sut, à ne pas en douter, que la petite garnison française, comptant sur la force de la citadelle, se relâchait singulièrement dans la surveillance des approches du fort. De plus on reconnut que la baie était facilement accessible, et que les canons du fort Coligny ne suffisaient pas pour en défendre l'entrée. Duarte de Costa s'empessa d'envoyer ces renseignements à Lisbonne, espérant qu'on lui confierait l'honorable mission d'expulser les Français du pays. Sur ces entrefaites (1557) mourut Jean III. Sa veuve Catherine, régente au nom de son petit-fils Sébastien, resta fidèle aux traditions du règne précédent. Déterminée à restituer au Portugal toutes ses possessions américaines, elle accepta avec empressement la proposition de Duarte de Costa, mais chargea un autre gouverneur de l'exécuter.

Ce nouveau gouverneur est resté célèbre dans les annales brésiliennes, non pas seulement parce qu'il a fondé la capitale du pays, mais aussi parce qu'il a contribué par ses victoires et la fermeté de son administration à consolider au Brésil la puissance Portugaise (1). Il se nommait Men de Sa. Plein d'activité, d'intelligence et surtout d'honnêteté, il avait déjà donné de nombreuses preuves de sa capacité. Ce choix était heureux. Il fut bien accueilli par l'opinion publique. Men de Sa allait justifier cette confiance par d'éclatants succès.

Les instructions (2) du gouverneur étaient spécialement dirigées contre les Français. Il s'agissait non seulement de les inquiéter dans leur colonie, mais d'arrêter leurs vaisseaux, de

(1) VARNHAGEN. *Histoire du Brésil*, p. 232. A situação critica em que se via o Brazil pedía un governador activo, entendido, e sobretudo honesto. Todos estes dotes reunia o dezembargador Men de Sa.

(2) Voir lettres patentes du 11 juin 1557 analysées par WARDEN *Histoire du Brésil*, t. I, p. 284.

ruiner leur commerce, et finalement de les expulser. Un des principaux officiers de Men de Sa, Bartholomeu de Vasconcellos, était particulièrement chargé de cette expédition, mais il était entendu que le gouverneur se réservait la direction suprême, et, au besoin, commanderait en personne (1). Vasconcellos reconnut bientôt que les forces navales qu'il avait à sa disposition ne suffiraient pas pour tenter une attaque de vive force. Il se contenta de surveiller la côte, arrêtant au passage tout navire suspect, et resserrant peu à peu les Français dans leur île. Mais ce blocus, pour être sérieux, devait être effectif, et, soit par mer, soit à travers les forêts du continent, nos colons trouvaient toujours moyen de communiquer avec l'extérieur. Cette situation risquait de se prolonger indéfiniment, et, à la longue, serait devenue onéreuse à la couronne de Portugal, si la Compagnie de Jésus n'était en ce moment intervenue très à propos par ses conseils et par son concours direct.

Les Jésuites commençaient à peine, mais ils songeaient déjà à la domination, et ils se préparaient un empire au Nouveau Monde en convertissant les sauvages au catholicisme. Dès 1547, avec le gouverneur Souza, étaient arrivés le Père Manoël de Nobrega et cinq autres missionnaires, qui se mirent immédiatement à l'œuvre. Parmi eux se distinguèrent par leur ardeur Palacios, Navarro et surtout cet infatigable Leonardo Nunez, que les Brésiliens surnommèrent ingénieusement *Abaré Bébé*, le père qui vole, voulant d'un seul mot faire comprendre le zèle infatigable du missionnaire. En 1551 débarquaient sept autres pères, parmi lesquels le futur apôtre

(1) VARNHAGEN, ouv. cit., p. 239. Comandada pelo capitão mór Bartholomeu de Vasconcellos da Cunha, a armada destinada a ir contra os Francezes, devendo receber de Men de Sa as ordens convenientes sobre o modo de los aggre-dir, indo ataca-os, ou obrigando os pelo bloqueio.

du Brésil, Joseph Anchieta (1). Il n'avait que vingt ans quand il partit pour ces vastes solitudes, dont on ignorait encore l'étendue géographique, et dont les populations étaient à peu près inconnues. Par son activité, son dévouement, et aussi par son intelligence, Anchieta prima bientôt ses compagnons, et exerça sur les Brésiliens du voisinage un incroyable ascendant. Il prit sur lui d'enseigner le latin non seulement aux Portugais, mais encore aux néophytes. Pour faciliter les relations entre Européens et Américains, il apprit les langues indigènes, et composa (2) en Tupi une grammaire, un vocabulaire, des cantiques, des chansons et même des pièces dramatiques ayant trait à la morale, et que les nouveaux convertis allaient répétant dans les forêts. Anchieta s'occupait aussi de chirurgie, mais il n'avait pour instrument qu'un canif, et encore hésitait-il à s'en servir, pour ne pas répandre de sang. Loyola consulté lui répondit que la charité n'avait pas de scrupule, et qu'il pouvait saigner et couper à loisir. Mêlant ainsi la prédication à l'enseignement, et la poésie à la chirurgie, le Père Anchieta fut bientôt le maître de ces âmes naïves qu'il initiait à la civilisation. En 1553 lorsque treize nouveaux membres de la Compagnie, sous Manoël de Païva, eurent rejoint leurs compagnons, et que le supérieur général, le Père Nobrega, résolut de s'installer à poste fixe, et choisit comme siège des travaux apostoliques la plaine de Piratininga, à dix lieues de

(1) La biographie de l'apôtre du Brésil a été plusieurs fois écrite par les Pères ALMEYDA, ASTRIA, BERRETARI, LONGARO DELLI ODDI, DE PATERNITA, RODRIGUEZ et VASCONCELLOS. Cf. *Eloge d'Anchieta* par PIERRE DE LA COURT. Bordeaux, 1605, et PEREIRA DA SYLVA, *Plutarco Brasileiro*, 1847, t. I.

(2) ANCHIETA. *Arte de grammatica da lingoa mais usada na costa do Brasil*. Coïmbre, 1595, in-8° 58 ff. — *Epistola quamplurimarum rerum naturalium, quæ S. Vicentii provinciam incolunt, sistens descriptionem* : Publication de l'Académie de Lisbonne, t. I, p 127. (1812).

la mer et à treize de San Vicente, le P. Anchieta n'eut qu'à faire connaître son désir, et aussitôt plusieurs milliers de Brésiliens se groupèrent autour de lui, renonçant à leurs habitudes nomades pour adopter les usages nouveaux, et surtout pour être à portée d'écouter la brûlante parole de leur père spirituel (1). Les Jésuites disposaient donc à leur gré de plusieurs milliers de Brésiliens convertis, et ils n'avaient, pour ainsi dire, qu'à faire un signe pour les entraîner à leur suite.

Ce fut sur ces entrefaites qu'un évêque Portugais nouvellement débarqué à Bahia, D. Pedro Leitao, conseilla à Men de Sa de pousser avec vigueur l'expédition contre les Français, l'en prendre lui-même la direction et de se servir des Jésuites pour lancer, grâce à eux, contre la citadelle ennemie toutes les forces indigènes qui leur obéissaient. Le conseil (2) était excellent : Le gouverneur s'empressa de le mettre à exécution. Il fit savoir à Bartholomeu de Vasconcellos qu'il allait le rejoindre bientôt avec des forces imposantes, écrivit à tous ses officiers en leur enjoignant de lui envoyer les renforts disponibles, et enfin pria les Pères de la Société de Jésus de lui assurer le concours de leurs hommes. Nobrega et Anchieta obéirent avec empressement. Ils désiraient en effet le succès de Men de Sa, non pas seulement par devoir patriotique, mais plus encore parce que la majorité des Français, qu'il s'agissait de chasser du Brésil, croyaient aux doctrines nouvelles. D'ailleurs, en partageant les périls de leurs hommes, en les habituant à marcher au feu sous leurs ordres, cette com-

(1) VASCONCELLOS. *Chronica da Companhia de Jesu do Estado do Brasil, et do que obrarao seus filhos nesta parte do Novo mundo*. 1663. gr. f. 379 pages. — p. 148, 153, 161. Id. *Vida do Anchieta* I. 51. — SOUTHEY. *History of Brazil*, § 9.

(2) VARNHAGEN, *Hist. d. Brésil*, p. 239. Adujado da influencia deste prelado e dos jesuitas de reunir todos os gentios aliados e homens de guerra que se julgom poderem dispensar.

munauté de périls serait un nouveau lien qui rattacherait ces néophytes aux directeurs de leur conscience (1). Les Jésuites répondirent donc au Gouverneur qu'ils se mettaient à sa disposition, eux et leurs hommes.

Men de Sa prit la mer le 26 janvier 1560 avec deux gros vaisseaux et huit embarcations, abondamment pourvues d'armes et de munitions, et montés par environ 2,000 hommes. Quelques renforts envoyés de Santos et de San Vicente grossirent le corps expéditionnaire, qui se trouva réuni le 21 février. Plusieurs personnes distinguées de Bahia passèrent à bord, et on embarqua tout ce qu'on put trouver en milices esclaves et en Brésiliens alliés. D'après Thevet, quand Men de Sa entra le 15 mars dans la baie de Ganabara, vingt-deux navires de toutes grandeurs étaient sous ses ordres (2).

Le Gouverneur avait pris toutes les précautions pour réussir. Non seulement il avait réuni toutes les forces disponibles, mais encore il avait choisi son temps pour attaquer à l'improviste. Nos hommes étaient dispersés, le plus grand nombre d'entre eux sur le continent, quelques-uns seulement à l'intérieur du fort. Bois le Comte avait quitté son poste, et chassait dans les forêts des Tupinambas. Avant que lui et les Français aient eu le temps de rejoindre la citadelle, Men de Sa débarqua le gros de ses forces sur le continent, en face de l'île aux Français, afin d'empêcher la concentration de ses adversaires,

(1) VARNHAGEN, id. id. Para sollicitar este reforço de S. Vicente se offerecen o Padre Nobrega.

(2) On peut rapprocher de ce récit, la lettre écrite par Men de Sa à la Régente. Cette lettre a été publiée dans le premier volume des *Memorias historicas de Rio de Janeiro* § 1. « L'expédition envoyée par Votre Altesse arriva à Bahia le dernier jour de novembre. D'après la décision prise en conseil de s'emparer du fort de Rio, je partis de Bahia le 16 janvier, et je parus devant Rio Janeiro le 21 février. L'ennemi ayant répondu fièrement à ma première sommation, j'ordonnai l'attaque le vendredi 15 mars. »

et commença la construction de batteries destinées à tirer à la fois contre la citadelle et contre ceux des Français qui tenteraient un retour offensif. En même temps ses vaisseaux s'approchaient du fort Coligny, tout prêts à joindre leur feu à celui des batteries de terre, et de nombreuses embarcations surveillaient la rade. Enfin plusieurs milliers d'Indiens, les néophytes d'Anchieta, tenaient la campagne et empêchaient nos compatriotes de se rallier et de tenter une défense sérieuse. La situation était à l'avance désespérée. Pourtant les Français du fort, ramenés par le danger au sentiment de leurs devoirs, résolurent, malgré leur infériorité numérique, de résister jusqu'à la dernière extrémité. Ils répondirent par un refus absolu de capituler aux sommations du général Portugais, et soutinrent bravement le feu pendant plusieurs jours (1). La position choisie par Villegaignon pour bâtir le fort Coligny était par elle-même si redoutable que les assiégés réussirent à tuer cent vingt des assaillants pendant qu'ils n'en perdaient qu'un seul. Ils réussirent également à démonter plusieurs des canons de la batterie établie sur le continent, si bien que Men de Sa fut obligé de transporter ses grosses pièces sur le sommet de la plus haute montagne voisine, nommée *monte das Palmeiras*, qui commandait l'île. Cette fois le feu des assiégeants mieux dirigé endommagea la citadelle, mais pas assez néanmoins pour contraindre ses défenseurs à capituler. La poudre par malheur commençait à manquer, les vivres et surtout l'eau potable à faire défaut. Quelques jours de patience encore et la capitulation devenait inévitable. Men de Sa, qui commençait à se lasser de la résistance de cette poignée de braves usa d'un subterfuge. Il feignit de se retirer en plein jour, revint pendant la nuit, réussit à débarquer sans être aperçu,

(1) Quinze jours, d'après LA POPPELLINIÈRE, ouv. cit. p. 17, et la dépêche de Men de Sa. Dix-neuf ou vingt et un, d'après THEVET, *Cosmographie universelle* p. 909-910.

et attaqua les Français et leurs auxiliaires Brésiliens, alors plongés dans un profond sommeil. Une trentaine d'entre eux furent tués, et un bien plus grand nombre blessés. Soixante et quatorze Français et quelques esclaves tombèrent entre les mains des Portugais. Quelques-uns seulement réussirent à se précipiter du haut des rochers dans leurs canots et à gagner le continent, mais la plupart d'entre eux furent pris les jours suivants par les vainqueurs (1).

D'après la Popellinière (2) une capitulation aurait été signée qui fut indignement violée. « Les uns, dit-il, eurent la vie sauve en partie, les autres demeurans esclaves des Portugais contre la foi iurée. » Le récit de Thevet (3) se rapproche davantage de la version portugaise, et sans doute aussi de la vérité. « A la fin, écrit-il, les nostres estoient sur le point de capituler, pour composer avec l'ennemy, les assaillans meirent pied à terre, et vindrent furieusement donner l'assault au fort, qu'ils prindrent peu après et saccagèrent, mettant tout par pièces, et se feirent maistres de l'artillerie françoise et autres munitions de guerre. » Il est vrai que, quelques lignes plus loin (4), l'auteur de la *Cosmographie* semble se contredire quand il raconte que les défenseurs du fort Coligny se rendirent à condition d'avoir la vie sauve et de conserver leurs bagages. « Les ennemis, nonobstant telle convention et promesses, ayant pris pied à terre, pillèrent et saccagèrent tant ce qui estoit au fort que ce qu'ils trouvèrent en l'isle. Et non contents de ce, emmenèrent esclaves ces pauvres gens, qui s'estoient renduz sous leur foy et assurance que dessus. »

(1) VARNHAGEN, ouv. cit. t. I. p. 240. Capitularam em numero de setenta e quatro, e alguns escravos; aos quaes depois se uniram mais de quarenta, dos de um navio aprezado, e de outros que andavam em terra.

(2) LA POPELLINIÈRE, ouv. cit. p. 17.

(3) THEVET. *Cosmog. univ.* p. 910.

(4) id. id.

Certes les Portugais étaient coutumiers du fait, et, dans la joie de leur facile triomphe, il se peut qu'ils aient oublié leurs promesses et fort mal traité leurs adversaires. Mais y eut-il réellement capitulation, et le récit que nous avons donné d'après les historiens Portugais ne se rapproche-t-il pas davantage de la vraisemblance ? Aussi bien Thevet a pris à tâche en quelque sorte de se réfuter lui-même, car il a oublié qu'il avait parlé de capitulation, et dit catégoriquement que les Portugais surprirent le fort.

Quelles que soient les circonstances de la chute de la citadelle française, un fait se dégage avec une implacable netteté, celui de la chute de la seule place dont la possession assurait l'avenir de la colonie Française. C'était un grand triomphe pour les Portugais. Il terminait à leur avantage la lutte engagée depuis soixante ans entre les négociants et les matelots des deux nations. « Pendant que l'artillerie marquée des armes de France estoit portée à Lisbonne, principale ville de Portugal, en triomphe et trophée de victoire », Men de Sa qui avait grand peur du retour de Villegaignon, s'empressa de démolir la citadelle, et partit en toute hâte pour Santos où le Père Nobrega lui avait préparé des ravitaillements.

II. — DERNIÈRES ANNÉES DE VILLEGaignON.

La nouvelle de cette catastrophe fut accueillie en France avec la plus parfaite indifférence. Elle passa pour ainsi dire inaperçue. Il semble que les esprits s'étaient à l'avance habitués à l'idée de perdre cette colonie. En tout cas aucune protestation ne s'éleva. Il n'y eut même pas de réclamation adressée à l'ambassade de Portugal. On n'était pourtant pas en guerre ouverte contre ce royaume, et la prise du fort

Coligny était un acte d'hostilité parfaitement caractérisé ; mais le droit des gens n'existait pas pour les affaires d'outre-mer. En dehors du sol national nos compatriotes n'étaient plus que des aventuriers. Réussissaient-ils au gré de leurs désirs, on les accueillait avec plaisir quand ils rentraient en France gorgés de richesses. Echouaient-ils au contraire dans leurs entreprises, payaient-ils de la vie leurs audacieuses espérances, on les plaignait, mais on ne les vengeait pas. C'étaient les chances bonnes ou mauvaises de la vie maritime.

Un homme pourtant aurait dû protester et agir en faveur du Brésil français. C'était Villegaignon qui se reposait tranquillement en France, pendant que ses compagnons étaient tués ou dispersés. Il s'était engagé d'honneur à revenir au plus vite au fort Coligny. Ses anciens subordonnés et son neveu Bois le Comte comptaient sur sa promesse. Il se devait à lui-même, à sa réputation, à son avenir de ne pas abandonner son œuvre. Les Portugais s'attendaient à un retour offensif de sa part, et le redoutaient fort. Men de Sa, dans sa dépêche du 16 juin, par laquelle il annonçait à la reine régente la chute du fort Colligny, écrivait : « Villegaignon est parti pour ramener une flotte considérable destinée à combattre celle de l'Inde, et à former un établissement à Rio-Janeiro. Il est donc nécessaire de peupler au plus vite cet endroit pour la protection de tout le Brésil. (1) » Un autre historien du Brésil, Warden (2), prétend que Villegaignon se préparait à partir avec une flottille de sept navires, afin d'intercepter la flotte des Indes, et de détruire les établissements portugais du Brésil, mais il ne put réussir, parce que les Huguenots le détestaient, et que les catholiques ne s'intéressaient pas aux expéditions d'outré mer. Il est possible comme le prétendent

(1) *Memorias historicos de Rio de Janeiro*, liv. I § 1.

(2) WARDEN. *Histoire du Brésil*, t. I. p. 283.

Men de Sa et Warden, que ce remuant personnage ait en effet, dès son retour en France, essayé de réunir quelques hommes de renfort, mais il ne paraît pas s'être prêté à la réalisation de cette entreprise avec son activité ordinaire, et l'histoire se tait si bien sur son compte pendant ces années troublées que, tout récemment, dans le questionnaire de la Société bibliographique, un des savants les plus versés dans la connaissance du XVI^e siècle, M. Tamizey de Larroque, demandait à propos de *quelques points à éclaircir dans la biographie de Villegaignon* si l'on savait quelque chose de ses faits et gestes pendant les années comprises entre 1558 et 1560. Nous avons essayé de résoudre ce problème, et les témoignages contemporains que nous avons réussi à découvrir sont seulement au nombre de trois.

Le premier est celui de Claude Haton (1) ; et encore le curé Champenois ne parle-t-il de son compatriote que pour mentionner son arrivée en France. Voici du reste le passage en question : « Le dit Seigneur au partir print par force ou amytié quelque demy cent de personnes de ce pays-là, hommes, femmes et enfants, tant fils que filles, qu'il amena en France avec soy ; d'une partie desquels fait présent au roy et aultres seigneurs, et en retint pour soy et son frère quelque demye douzaine. Desquels en donna à son frère, le bally de Provins, deux ieunes garçons de seize et dix-huit ans, lesquelz s'appeloient l'ung Donat et l'aultre Doncart, que ledit bally habilla et s'en servit iusque à la mort. Lesquelz, quand ils sceurent un peu parler francoys et entendre que c'est que de Dieu, après avoir esté cathéchisez en la vraye religion, furent baptisez à l'hostel Dieu de Provins, et ont vescu depuis, chacun sept ou huit ans, au dit Provins, et sont morts au service dudit bally, qui les traictoit fort humainement. » Villegaignon s'occupait donc de distri-

(1) Mémoires de CLAUDE HATON, p. 448.

buer ses jeunes Brésiliens à ses amis et à ses protecteurs, mais non pas d'envoyer des renforts à ses compagnons. On a peine à s'expliquer une pareille indifférence de la part d'un homme qui, jusqu'alors, s'était montré jaloux à l'excès de ses droits, et dont personne n'avait contesté la valeur. Il faut ou bien qu'il ait jugé l'affaire comme désespérée, ou plutôt qu'emporté par le tourbillon de la guerre civile, il ait été, comme le furent tous ses contemporains, saisi par cette sorte de fièvre qui, jusqu'à la fin du siècle, poussa nos ancêtres à consumer leur activité en fureurs intestines. Lorsque Villegaignon revint en Europe, la guerre civile était imminente. Il se jeta dans les bras des catholiques, qui l'accueillirent avec empressement: le connétable de Montmorency et le cardinal de Lorraine devinrent ses protecteurs officiels, et il leur donna tout de suite un gage non équivoque de son retour à l'orthodoxie.

Lors de la sanglante répression du *tumulte* d'Amboise, Villegaignon fut chargé de poursuivre les Huguenots qui s'enfuyaient par la Loire, et il s'acquitta de cette mission avec une implacable cruauté (mars 1560). Un écrivain contemporain, Regnier de la Planche, raconte cette campagne en ces termes : « Entre les autres (1), Villegaignon, homme de nature cruelle, barbare et sanguinaire s'il en fust iamais au monde, s'estant présenté à tout faire pour ces gens dès le temps du feu roy Henry, pensant avoir trouvé matière propre pour se venger de ceux qui avoyent publié ses cruautés, commises du temps de Henry en l'Amérique, accompagnant le grand prieur, frère des susdicts, dressa devant ce tumulte une fantastique guerre navale, comme s'il eust esté question de résister à une grande et puissante armée, et rendre par icelle la rivière de Loyre tellement inutile, que l'eau n'eut

(1) REGNIER DE LA PLANCHE. *De l'Etat de la France sous François II*, éd. Buchon, p. 267.

pas seulement servi à abreuver les chevaux de l'ennemi. Mais ceci commencé avec grande despense, fut tellement trouvé ridicule, que le tout tourna à leur moquerie et confusion. »

Pendant que Villegaignon triomphait ainsi sans combat sur la Loire, que devenait le Brésil ? Personne ne s'en occupait plus, le vice-amiral moins que personne. Il était tout entier à ses controverses théologiques, et, jusqu'à la fin de sa vie, il ne cessa de poursuivre les Huguenots d'une haine inexorable, les combattant de sa plume, quand il ne luttait pas avec eux sur les champs de bataille. Une seule fois, ce fut sans doute quand on apprit la chute du fort Coligny, il paraît s'être souvenu que jadis il avait exercé au nouveau monde un commandement important, et encore ne songea-t-il qu'à sauvegarder ses intérêts, sans plus se préoccuper de ses anciens subordonnés qu'il abandonnait à leur malheureux sort. Nous lisons en effet dans une dépêche de l'ambassadeur portugais à Paris, Joao Pereira Dantas, en date du 10 janvier 1563, que Villegaignon assiégeait l'ambassade de ses demandes d'indemnité, et qu'on finit par lui fermer la bouche en faisant droit à ses réclamations (1).

Aussi bien ne sera-t-il pas hors de propos de raconter ici, en les résumant, les dernières années de l'homme qui aurait pu donner à la France un empire au-delà des mers, et ne réussit même pas à triompher des dédains de la postérité. La terrible répression du tumulte d'Amboise avait consterné les Protestants. Ils avaient compris que le moment n'était pas encore venu de faire triompher leurs principes les armes à la main, et attendaient une occasion meilleure. Réduit à l'inaction par la paix, mais désireux de prouver à ses protecteurs la sincérité de

(1) VARNHAGEN, ouv. cit. t. I, p. 240. Nunca mais voltou ao Brazil, e annos depois o en contramos reclamando indemnisações, « ambaxada Portugueza em Paris, a quaes naturalmente foram satisfeitas.

son retour définitif à la vraie foi, Villegaignon ne s'avisait-il pas de poursuivre en Europe avec le chef reconnu du protestantisme la discussion qu'il avait entamée en Amérique avec ses lieutenants, et de proposer à Calvin un tournoi théologique. Il adressa donc un défi en forme à Calvin ou plutôt aux magistrats de Genève. (1) « Le voy que la France vous est suspecte, au moyen de quoy ie ne vous en parle point, mais que vous m'asseuriez quelque lieu hors de ce royaume, et de vostre iurisdiction et religion où seurement ie me puisse retirer. Si vous le faites, et que i'aye sauf conduit, ie vous promets de m'y en aller incontinent, en condition, que si ie suis trouvé menteur ou calomniateur ie soye miz entre voz mains pour faire de moy à votre plaisir... et quant est ce que i'ay dict de Calvin, ie lui présenteray de briefs articles, que i'ai extrait de sa doctrine, lesquelz s'il me peut maintenir et défendre, ie soye convaincu sans nulle exception, et où il demeurera confus, soit aussi mis entre les mains de l'Eglise catholique pour souffrir le iugement qu'elle fera de luy. » Villegaignon terminait en proposant de choisir pour arbitres deux Allemands et le prince sur le territoire duquel aurait lieu la conférence, et il annonçait qu'il attendrait la réponse à Paris pendant quarante jours. (16 juillet 1560).

Calvin était déjà furieux d'avoir été la dupe des protestations de son ancien condisciple. Il s'en voulait à lui-même d'avoir un instant cru à la possibilité de propager sa doctrine au Nouveau Monde par l'intermédiaire d'un chevalier de Malte. De plus il éprouvait un amer regret de la mort des Genevois qui avaient été tués au Brésil pour avoir soutenu la Réforme. La proposition de Villegaignon acheva de l'exaspérer. C'était un mercier de la rue Saint-Denis, un certain Boniface Marquis, qui s'était chargé de porter à Genève le lettre du vice-amiral. Calvin lui donna une audience, le 8 août 1560, en présence de

(1) Cette lettre est insérée dans la préface du livre de Villegaignon intitulé *Les propositions contentieuses, etc.*

Claude Abraham et d'Hugues de la Roche, mais il ne sut pas dissimuler sa fureur. Il prit la lettre que lui tendait le messager, et, après l'avoir lue, la foula aux pieds en disant qu'il ne donnerait pas d'autre réponse (1).

Toute conférence était d'ailleurs impossible : Entre ces deux hommes il y avait déjà trop de haines soulevées, et trop de sang versé. En admettant une rencontre entre eux, ils n'auraient eu que des insultes à échanger. D'ailleurs quel souverain aurait pu leur garantir, dans une de ses villes, une absolue neutralité. L'Europe était alors partagée en deux camps hostiles. Si Villegaignon avait consenti à se rendre dans une cité protestante, il est plus que probable qu'il n'en serait pas sorti vivant. Calvin n'aurait pas été davantage épargné s'il s'était rendu dans une ville catholique. Un contemporain, Claude Haton (2), trouve singulier que « le patriarche huguenot de Genève » n'ait pas accepté le sauf conduit proposé ; mais, n'en déplaise au curé du Mériot, Calvin se montra fort sagace en déclinant l'invitation. Son unique tort fut de trop laisser voir combien la provocation de Villegaignon l'avait piqué au vif.

(1) D'après le procès-verbal dressé en présence des notaires au Châtelet, Philippe Lamyral et François Crozon, comparait Boniface Marquis attestant qu'il a porté à Calvin la lettre de Villegaignon. « Lequel Calvin après l'avoir veüe, tenue, l'eüe à son loisir, le iecta sous ses pieds, marchant dessus, disant qu'il n'en feroit aultre response... dont acte le jeudi 8 août 1560. — Voir la préface des *Propositions contentieuses*.

(2) CLAUDE HATON. *Mémoires*, p. 633. « Il de Villegaignon a maintes fois semond à la dispute M^e Jehan Calvin, patriarche huguenot de Genève, pour disputer contre lui de la religion, en telle ville de France, Bourgongne ou Daulphiné que ledit Calvin voudroit, avec toute assurance de sa vie, pour laquelle assurer luy a à diverses fois envoyé sauf-conduit du roy, et lui a offert hommes pour ostages mener dedans la ville de Genève, pour l'assurance de de la sienne : mais oncques ledit Calvin ne s'y voulut accorder.

A défaut du maître qui se dérobaît par prudence, le vice-amiral s'attaqua aux disciples, tant était grande sa fureur de controverse ! Un de ses anciens condisciples à l'Université, Simon Brossier, ministre de Loudun, était alors détenu à Tours. Villegaignon alla l'y trouver afin de faire montre des trésors d'érudition théologique, qu'il croyait avoir amassés au Brésil : « mais (1) il feît aussi mal ses besongnes qu'auparavant, en sorte que ne pouvant exposer de bouche ses raisons, il les rédigea par escript, principalement la dispute de la Cène (2). A quoy Brossier respondit au contentement de tous gens doctes. Entre autres choses, il luy remonstra que sa forme de dispute n'estoit Sorbonique, et encore moins théologale, mais ressembloit plus tost aux Académiques, et à gens qui, sans aucun sentiment de Dieu, disputent des choses incogneues aux hommes. Que s'il vouloit suivre la vraie manière de disputer par les Escriptions, il estoit prest de luy satisfaire. Et néantmoins à fin qu'il ne s'en allast sans response, il confuta par arguments de l'Esriture toute sa doctrine. Et enfin le pria de corriger ce vice d'escrire qu'il avoit, à sçavoir de se rendre confus pour n'estre veu sans propos, quand il ne pouvait rendre raison de son fait. »

Cette piteuse aventure exaspéra cette démangeaison d'écrire, que raillait avec esprit le ministre de Loudun. Villegaignon s'en prit alors à Marlorat qui dirigeait l'Eglise Réformée de Rouen, et venait de publier, non sans succès, sa *Remonstrance à la Royne mère par ceux qui sont persecutez pour la parole de Dieu*. Il lança contre lui un violent pamphlet intitulé :

(1) REGNIER DE LA PLANCHE, ouv. cit. p. 267. Cf. CRESPIN, *Histoire des martyrs* p. 418. « Brossier le rembarra de telle sorte qu'il fut jugé homme du tout impertinent et sans aucun vrai sentiment de religion. »

(2) Cet ouvrage de Villegaignon est intitulé *Ad articulos Calvinianæ de saramento Eucharistiæ traditionis ab ejus ministris in Francia Antarctica evulgatæ responsiones*. Parisiis, 1560, in-4°, et 1662 in-4°.

Lettres du chevalier de Villegaignon sur les Remonstrances à la Royne mère du Roy, sa souveraine dame, touchant la religion. La forme piquante, le ton violent, et les grosses injures contenues dans ce petit ouvrage, ainsi que la notoriété qui commençait à s'attacher à son auteur, lui valurent une certaine réputation. La première édition parut à Paris le 10 may 1561 (1). Le libraire André Wéchel la réimprimait (2) à Paris et le libraire (3) Rigaud à Lyon avant la fin de l'année. Marlorat de son côté, ou du moins l'un de ses amis, ripostait par une attaque sanglante : *La Responce aux lettres de Nicolas Durant, dict le chevalier de Villegaignon, adressées à la Royne mère du Roy. Ensemble la confutation d'une hérésie mise en avant par le dict Villegaignon contre la souveraine puissance et autorité des rois* (4). L'auteur anonyme de ce violent factum ne se contentait pas seulement de tourner en ridicule les prétentions théologiques du vice-roi du Brésil, il dépeignait aussi sous les plus sombres couleurs la conduite qu'il avait tenue au Nouveau Monde. Comme s'il ne trouvait pas la prose assez énergique pour traduire ses sentiments, c'était en vers lyriques qu'il racontait la « *Briefve Description du voyage de Villegaignon au Brésil, et des cruautés qu'il y a exercées.* »

La guerre était déclarée: Tout autre que Villegaignon aurait reculé devant ce débordement de colères et de passions : mais il ne redoutait pas plus les attaques protestantes que jadis il n'avait eu peur des Turcs. Il se mit au travail, et, maniant les textes avec autant de dextérité qu'il remuait jadis les pierres et les rochers quand il construisait une citadelle, il lança coup sur coup plusieurs ouvrages contre les ennemis de la foi

(1) Petit in-8°, 7 f.f.

(2) In-quarto.

(3) In-octavo.

(4) Sans lieu ni date, 46 f.f., se trouve aussi sous la rubrique. Paris, 1561, in-4°.

catholique. Sa plume est lourde mais cruelle. Il rend avec usure les coups qu'il reçoit, et jamais ne recule devant un mot grossier ou une riposte peu décente. Ces pamphlets, produits hâtifs de l'improvisation et de la colère, ont été bien vite oubliés. Ils ont disparu en même temps que les causes qui les avaient suscitées. Nos bibliothèques n'en conservent plus que de rares exemplaires, et ces exemplaires ne rencontrent plus de lecteurs. Nous n'avons nullement l'intention de remuer les cendres de ces fureurs rétrospectives. Au moins nous saurait-on gré d'indiquer les principaux de ces ouvrages.

En 1561 Villegaignon publiait : 1° *Response aux libelles d'injures*. (Paris, André Wecher, 1561, in-4°). — 2° *Libellus de Cœnæ controversiæ Ph. Melanchtonis jndicio*. Paris, 1561, in 4°. — 3° *De consecratione, mystico sacramento, et duplici Christi oblatione, adversus Vannium Lutherologiæ professorem*. — 4° *De Judaici Paschatis implemento adversus Calvinologos*. — 5° *De poculo sanguinis Christi, et introitu in sancta sanctorum interiora adversus Bezam*. — 6° *Paraphrase du chevalier de Villegaignon sur la résolution des Sacrements, de maistre Jehan Calvin, ministre de Geneve*. (Paris, A. Wechel 1501, in 4°, 42 pages.) — 7° *Les propositions contentieuses entre le chevalier de Villegaignon et maistre Jehan Calvin concernant la vérité de l'Eucharistie*. (Paris, A. Wechel, 1561, in-4°, I. xxxii. 1-240.) Nous ne savons à quelle époque Villegaignon publia l'ouvrage, dont son contemporain, le curé Haton, parle en ces termes : (*Mémoires*, p. 622). « Entre autres livres qu'il a fait, en a composé un magnifique et doctement recueilly, qu'il a intitulé *De la vraye et réelle assistance des corps et sang de nostre Seigneur Jésus-Christ au Saint-Sacrement de l'autel, sous les espèces du pain et du vin, qui sont par le prebstre consacrez à la Sainte Messe*. » Cet ouvrage, approuvé par la Faculté de théologie, autorisé par le pape, aurait eu un grand succès, car on le traduisit en Allemand, et « de la science duquel se sont aydés plusieurs grands et scavans docteurs en leurs sermons, en citant les passages d'iceluy, et en attribuant l'honneur audit sieur de Villegaignon ».

Que cet ouvrage ait été ou non composé en 1561 par Villegaignon, l'activité de ce rude joueur n'en était pas moins étonnante. Nous avons peine à croire qu'il ait porté sans pitié cet accablant fardeau, et nous penserions volontiers, comme l'en accusèrent certains de ses contemporains, qu'il « laissa (1) imprimer à Paris sous son nom certains libelles latins très-obscurs contre la pure doctrine. » Mais qu'il ait eu ou non des collaborateurs, sa facilité de travail n'en est pas moins prodigieuse. Nous avouons en toute humilité qu'il nous a été impossible de résoudre les intéressantes questions de bibliographie soulevées par les ouvrages précités. Aussi bien nous n'avons pu en réunir qu'un petit nombre, nos recherches dans les bibliothèques de Paris ou de la province n'ayant abouti qu'à des résultats médiocres. Nous avouons également que la lecture des ouvrages de Villegaignon, que nous avons eu la bonne fortune de rencontrer, ne nous a inspiré qu'un plaisir très modéré. A moins d'études spéciales, et sauf une compétence qui nous fait absolument défaut, les trente-quatre chapitres des *Propositions contentieuses*, par exemple, nous laissent plus que froid. Nous n'éprouvons plus aucun intérêt à savoir « si (2) nostre Seigneur se peult exhiber vrayment et non corporellement ; si (3) la chair de Jésus peult estre canal, et de la vie résidente en Dieu le père ; si la (4) chair d'Adam est canal ou seconde cause de mort etc. »

Les contemporains et les adversaires de Villegaignon pensaient autrement que nous : Ils dévoraient ses ouvrages. Les uns en parlaient avec admiration : « Ce bon Seigneur, lisons-nous dans les mémoires (5) du curé Haton, en temps

(1) CRESPIN. *Histoire des martyrs* p. 417.

(2) *Propositions contentieuses* chap. 12.

(3) Id. chap. 14.

(4) Id. chap. 17.

(5) C. HATON *Mémoires* p. 622.

de paix ne cessoit de faire la guerre auxdicts Huguenotz par les armes spirituelles de la sainte parole de Dieu, qu'il a recueilli des Evangiles et escriptz de plusieurs anciens et modernes docteurs, et dont il a fait plusieurs beaux livres latins et françois. » Les autres au contraire ne cachaient pas leur colère, et, à leur tour, cherchaient à le réfuter. Calvin n'avait pas voulu intervenir directement dans le débat, mais Richier, Marlorat, le doux Théodore de Bèze lui-même, et toutes les plumes secondaires du parti s'acharnèrent après l'ancien gouverneur du Brésil. Toute une bibliothèque de pamphlets, plus satiriques, plus violents et plus orduriers les uns que les autres, fut lancée contre lui. On n'en a plus conservé que les titres. Ils méritent d'être reproduits, car ils donnent une idée de la vivacité de la polémique engagée :

1° *Petri Richerii apologetici libri duo contra Nicolaum Durandum, qui se Villagagnonem vocat, quibus illius in pios Americanos tyrannidem expouit, et negotium Sacramentarium tractat.* (Geneve, 1561, in-4°.) — 2° *L'amende honorable de Nicolas Durand* (1561, in 12. 8 ff.) — 3° *L'Estrille de Nicolas Durand, dit le chevalier de Villegaignon* (1561, in-18. 4 ff.) — 4° *La suffisance de maistre Nicolas Durand pour sa retenue en l'Estat du Roy : item l'Espoussette des armoiries de Villegaignon, pour bien faire luire la fleur de lys que l'estrille n'a point touchée* (1561, in-18, 11 ff. autre édit.) — 5° *Réfutation (1) des folles resveries, exécrables blasphèmes, erreurs et mensonges de Nicolas Durand* (1562, in-12, 8 ff.) — 6° *Le Leur de Nicolas Durand dit Villegaignon* (sans lieu ni date, in-8° 14 ff.) — Certes le vice-amiral n'eut pas toujours à se féliciter d'être ainsi devenu le plastron des Protestants ; il est plus que probable qu'il regretta plus d'une fois de s'être engagé dans cette mêlée furieuse. Comme l'écrivait un grand

(1) Cet ouvrage, plus considérable que les précédents, est de Richier. 2 livres. 176 ff.

poète contemporain, Ronsard (1), en mettant ces paroles dans la bouche des protestants.

Et quoi ? Ce gentil sot escrit doncq' contre nous ?
 Il flatte les seigneurs, il fait du diable un ange.
 Avant qu'il soit longtemps on lui rendra son change,
 Comme à Villegaignon, qui ne s'est bien trouvé.
 D'avoir ce grand Calvin au combat espruvé.

Mais Villegaignon était de ceux qui ne reculent pas volontiers : Il l'avait déjà prouvé en mainte circonstance ; cette fois encore il fut à la hauteur de sa vieille réputation de fermeté, et répondit aux attaques de ses adversaires en publiant de nouveaux factums aussi vigoureux que les précédents. En 1562 paraissent successivement : 1° *De venerandissimo Ecclesie sacrificio adversus Calvinianos* (1562, in-4°).— 2° *Response sur la résolution des sacrements de Jean Calvin* (Paris 1562, in-4°).— 3° Une seconde édition des *Propositions contentieuses*. Toujours sur la brèche et prompt à la riposte, Villegaignon était tout disposé à continuer cette polémique fiévreuse, lorsque fort heureusement pour son érudition et son zèle théologiques, il eut à paraître sur d'autres champs de bataille, et à manier des armes auxquelles il était plus habitué.

La guerre civile venait en effet d'éclater. Les massacres de Vassy et de Sens déterminèrent l'explosion. Tous les protestants se soulevèrent à la fois et bientôt la moitié de la France fut en feu. Villegaignon offrit aussitôt ses services aux Guise, qui s'empressèrent de tirer parti de son expérience militaire, et le donnèrent comme conseiller au général en chef de l'armée royale, au roi de Navarre Antoine de Bourbon, pour les talents et surtout pour le zèle duquel ils n'éprouvaient qu'une médiocre confiance. Le principal effort

(1) RONSARD. *Remonstrance au peuple de France*. Edition Elzevirienne t. VII, p. 72.

des belligérants se porta d'abord en Normandie. Les protestants étaient comme les maîtres de cette province. Ils avaient installé leurs alliés les Anglais dans la forte position du Havre, et, pendant que leurs partis couraient la campagne, saccageant les villages et massacrant les populations catholiques, ils entraient à Rouen, déjà fanatisé par les prédications du pasteur Marlorat et lui donnaient comme gouverneur le meurtrier de Henri II, Montgomery. Les chefs du parti catholique comprirent tout de suite la nécessité de rétablir l'ordre dans cette importante province. L'armée royale, forte de 18,000 hommes, dispersa facilement les bandes éparses, fit rentrer dans le devoir les petites places que ne défendaient pas des garnisons suffisantes, et, le 29 septembre 1562, arriva devant Rouen, qu'elle investit aussitôt (1). Sur les conseils de Villegaignon, les catholiques commencèrent leur attaque par le couvent fortifié de la montagne Sainte-Catherine, qui commandait la route de Paris, et réussirent à s'en emparer par surprise le 6 octobre. Enhardis par ce premier succès, ils tentèrent un double assaut sans avoir ouvert de brèche suffisante (13 et 14 octobre), et furent repoussés. Dans la seconde affaire, huit cents assiégeants et plus de cinq cents assiégés, dont plusieurs femmes, restèrent sur le carreau. Le roi de Navarre était dans la tranchée, lorsqu'il fut atteint d'un coup de fauconneau « en présence (2) de M. de Villegaignon, natif de Provins, chevalier de Malthe, qui fut blessé dudit coup en une jambe qu'il eut rompue, de laquelle il demoura boiteux le reste de sa vie. » Il mourut quelques jours après des suites de sa blessure, et Villegaignon, retenu sur son lit de douleur, n'eut pas la satisfaction de prendre part au troisième assaut,

(1) Sur le siège de Rouen consulter FLOQUET *Histoire du parlement de Normandie* t. II, p. 435. — *Mémoires de Condé* t. IV, p. 50. — *Mémoires de Vieilleville*, coll. Michaud t. IX, p. 332. — *Mémoires de CLAUDE HATON*, p. 285-290.

(2) C. HATON, *Mémoires*, p. 287.

celui du 26 octobre, ni d'assister aux honteuses scènes de pillage, et aux affreuses représailles qui le signalèrent. Au moins apprit-il avec bonheur l'exécution de Marlorat, un de ses principaux contradicteurs, et les terribles vengeances par lesquelles les Guise victorieux signalèrent leur triomphe.

La blessure de Villegaignon l'éloignait forcément des champs de bataille. Soit qu'elle ait été mal soignée au début, soit plutôt que l'irritation engendrée chez lui par cette inaction forcée l'ait envenimée, il fut obligé de garder la chambre vingt mois, et encore ne la quitta-t-il, le 25 mai 1564, que pour aller prendre les eaux de Plombières. « Voicy le premier voyage, écrivait-il à cette occasion au cardinal (1) Granvelle, que j'ay fait depuis la prise de Rouen, où ie feuz blessé d'une arquebuse en l'os de la giambe, en forçant le fossé que nous guasnastes, dont sont les nerfs encore si debiles que ie ne peulx, sinon avec une douleur bien grande, aller ni à pied ni à cheval. » Pour un homme aussi vigoureusement trempé, aussi entreprenant, aussi désireux de jouer un grand rôle que l'était Villegaignon, ce long repos dût être bien pénible. Pendant que se battaient ses amis, il n'avait d'autre distraction que la lecture des libelles lancés contre lui ; il était réduit à se servir de nouveau de la plume, lui qui aurait si volontiers manié l'épée ! Si du moins les catholiques avaient continué la guerre avec autant d'acharnement qu'au début contre ces protestants, qu'il accusait d'être la cause de tous ses malheurs ; mais il ne pouvait se dissimuler que, peu à peu, s'affermisssent les idées de douceur et de tolérance. Il assistait avec peine aux progrès incessants du parti modéré. Ce fut avec indignation qu'il apprit la paix d'Amboise (12 mars 1563). Aussi songea-t-il dès ce moment à se proposer à une cour plus ardente dans sa haine du protestantisme, et, par l'intermédiaire du cardinal de Lorraine, qui était resté son protecteur, négocia-t-il

(1) Pièces justificatives, lettre XII de Villegaignon.

son admission au service soit du roi d'Espagne Philippe II, soit de l'empereur Ferdinand. A peine avait-il obtenu une réponse favorable qu'il renonçait, avec une désintéressement trop rare pour ne pas être loué, aux faveurs qu'il tenait de la munificence royale, et prenait congé de la reine mère Catherine de Médicis. « J'ai quicté, (1) écrivait-il au cardinal de Granvelle, tous les estatz et pensions que j'ay eu du Roy; ayant prins congé de la Royne mère à Bar, dernièrement, ai dit tout hault que iusques à ce que le Roy soyt ennemi formel des ennemis de Dieu et de son église, les Aygnos, ... ie ne porteré iamays armes au service dudict Seigneur, ce que ie veulx tenir et observer religieusement, et employer tout ce que Dieu a mis en moi à nuire ceste infélice et exécrationnable secte. » Ce n'était pas la première fois que Villegaignon s'exprimait avec une aussi rude franchise : Catherine de Médicis, tout habituée qu'elle était à ses boutades, lui avait à plusieurs reprises exprimé son mécontentement; mais elle connaissait son dévouement à toute épreuve, et le savait disposé à revenir au premier appel. Elle ne voulut donc pas décourager ce précieux serviteur; seulement, fidèle à ses habitudes de prudence italienne, et désirant ne pas laisser pénétrer ses sentiments secrets, elle ne répondit rien à Villegaignon, car elle aurait été entendue par des protestants : « mais en me départant d'elle elle me fait signe de l'œil, et me fait approcher et me dict : « Asseurez-vous, Villegaignon, que ie suis votre amie » par ainsi i'euz quelque froide espérance qu'elle se ennuiera bien tost de ces gens là. » (3).

Mais Villegaignon haïssait trop les Huguenots pour attendre l'explosion d'une seconde guerre civile en France. Comme il l'écrivait lui-même au cardinal Granvelle « ie vous assure

(1) Pièces justificatives, lettre XII.

(2) id. id.

(3) id. id.

que ie ne feray iamais paix avec les ennemiz de notre sainte foy, et qu'ils me peuvent tenir pour formellement consacré à leur nuire de ce que Dieu a mis de puissance en moy, comme fit Hannibal s'en allant contre les Romains. » Déterminé à les poursuivre à travers l'Europe entière, il demanda une lettre de recommandation au cardinal Granvelle pour l'empereur d'Allemagne qu'il voulait éclairer sur les véritables sentiments des protestants Français à son égard. Grauelle, qui connaissait le personnage, et aimait beaucoup mieux le retenir en Europe que lui donner le moyen de déployer de nouveau en Amérique sa redoutable activité, s'empressa de satisfaire à sa demande et le recommanda au vice-chancelier de l'Empire, le docteur Seld. « Le chevalier Villegaignon, écrivait-il (1) de Baudoncourt le 3 juin 1564, a esté aux bains de Plombières, prouchain d'icy, lequel m'a fait entendre qu'il se veult trouver vers sa Maiesté impériale, en la première assemblée qui se fera en l'Empire, pour faire congnoistre le mescompte auquel les Huguenots François tiennent les princes du Saint Empire et les ministres d'iceulx. Il désiroit scavoir à qui il se pourroit adresser pour avoir accez à sa dicte maiesté, et ie luy ay dict qu'il print son chemin droict vers vous. Il est homme de guerre et de bonne volonté, et qui a ung fort beau style latin, et le vous recommande. »

On ne sait si Villegaignon réussit à convaincre l'Empereur. On ignore même s'il lui fit part de ses craintes ; mais il est probable qu'il réussit à gagner sa confiance, car nous le retrouvons en Hongrie, deux ans plus tard, faisant partie de l'armée impériale, en qualité de volontaire contre les Turcs, et datant ses lettres de ce camp « soubz Javarin », où il était venu vingt quatre années auparavant. Mais Villegaignon n'avait plus son ardeur d'autrefois. Il ne combattait les Turcs

(1) Lettre inédite, communiquée par M. Castan, bibliothécaire de Besançon, et tirée des Mémoires de Granvelle, XII. 125.

que par devoir, tandis qu'il aurait lutté contre les Huguenots avec passion. Les deux lettres de lui, que nous a conservées le hasard des temps, le montrent chagrin, découragé, fatigué par l'âge et les blessures, et songeant à prendre une retraite définitive. Il paraîtrait que le cardinal de Lorraine lui avait confié une mission qui ne lui plaisait que médiocrement, celle de surveiller les premiers pas dans la carrière militaire de son jeune neveu Henri de Guise : mais le futur héros de la Saint-Barthélemy et des Barricades n'écoutait son mentor que d'une oreille distraite. « Mondit seigneur, vostre nepveu, écrivait non sans amertume Villegaignon (1) au cardinal de Lorraine, piqué de sa sensualité et gaillardise de son âge, et insité par gens de sa compagnie, qui plus approchent de son humeur, fayct délibération d'aller à Venise, Rome, Naples et toute l'Italie avant son retour, et Dieu scayt les belles entreprises que l'on mesle parmi ces conseilz.... Il est sur le point de prendre pli bon ou mauvais, âge le plus périlleux de sa vie. » L'austère mentor terminait sa lettre en engageant le cardinal à couper les vivres à son ardent neveu, et à le rappeler en France, car « vous scavez, monseigneur, que mon aage ne ma disposition en la force de l'hyver ne me souffrent vagabonder par les montagnes, ne voler avec gens de l'aage de cest animeux prince. » 24 octobre 1566 (2),

Au lieu de perdre son temps à surveiller un jeune homme qui ne cherchait alors qu'à jouir de la vie, Villegaignon aurait mieux fait de consacrer les ardeurs de sa verte vieillesse à une œuvre utile et patriotique ! C'était le moment où ses anciens compagnons d'armes luttèrent avec héroïsme au Brésil pour conserver à la France cette lointaine possession. Si Villegaignon, se souvenant enfin de sa promesse, avait eu l'heureuse inspiration de demander au jeune roi Charles IX

(1) *Bibliot. nat. coll. Dupuy*, vol. 549. f. 33.

(2) *id. id.*

à conduire quelques renforts au nouveau monde il aurait certainement obtenu cette permission. Charles IX terminait alors ce long voyage, que la Régente, sa mère, lui avait fait entreprendre à travers les provinces de son royaume. A Rouen on lui avait présenté trois Brésiliens, qu'il interrogea avec la naïve curiosité de son âge. Leurs mœurs originales, leurs vives réparties intéressèrent la cour. Certes, Villegaignon n'avait pour ainsi dire qu'à se présenter, et il aurait tout de suite obtenu le consentement de Charles IX et la permission de conserver à la France un empire américain. Il ne le fit pas : sa haine des Huguenots l'aveugla sur les conséquences de cet abandon. Il préféra rester à la disposition des chefs catholiques, et prendre part à la guerre civile, qui menaçait de nouveau.

Au moins cette entrevue de Rouen, si elle fut stérile pour nos intérêts politiques et commerciaux, nous a-t-elle valu une page piquante, un vrai modèle de cette langue alerte et spirituelle du XVI^e siècle, qu'on a trop longtemps affecté de dédaigner. Montaigne (1) assistait à la scène, et voici comment il la raconte. On nous saura gré de citer textuellement : « Trois d'entre eulx (2), ignorants combien coustera un iour à leur repos et à leur bonheur la cognoissance des corruptions de deça, et que de ce commerce naistra leur ruyne, comme ie presuppose qu'elle soit desia avancée (bien misérables de s'estre laissez piper au désir de la nouvelleté, et avoir quitté la douceur de leur ciel pour venir voir le nostre !) feurent à Rouan du temps que le feu roy Charles neufviesme y estoit. Le roy parla à eux longtemps. On leur fait veoir nostre façon, nostre pompe, la forme d'une belle ville. Après cela, quelqun demanda leur advis, et voulut scavoïr d'eulx ce qu'ils y avoient trouvé de plus admirable : ils respondirent

(1) MONTAIGNE. *Les Essais*. Liv. I, § 30.

(2) Il s'agit de Brésiliens.

trois choses, dont i'ay perdu la troisième, et en suis bien marry ; mais i'en ay encore deux en mémoire. Ils dirent qu'ils trouvoient en premier lieu fort estrange que tant de grands hommes portantz barbe, forts et armez, qui estoient avtour du roy (il est vraisemblable qu'ils parloient des Souisses de sa garde), se soubmissent à obéir à un enfant, et qu'on ne choisissoit plus tost quelqu'un d'entre eux pour commander. Secondement (ils ont une façon de langage telle, qu'ils nomment les hommes moitié les uns des aultres) qu'ils avoient apperceu qu'il y avoit parmi nous des hommes pleins et gorgez de toutes sortes de commoditez et que leurs moitez estoient mendiants à leurs portes, descharnez de faim et de pauvreté ; et trouvoient estrange comme ces moitez icy nécessaires pouvoient souffrir une telle iniustice, qu'ils ne prissent les aultres à la gorge, on meissent le feu à leurs maisons.

Il parlay à l'un d'eulx fort longtemps ; mais i'avois un truchement qui me suyvoit si mal et qui estoit si empesché à recevoir mes imaginations, par sa bestise, que ie n'en peus tirer rien qui vaille. Sur ce que ie lui demanday quel fruit il recevoit de la supériorité qu'il avoit parmi les siens (car c'estoit un capitaine, et nos matelots le nommaient roy), il me dit que c'estoit « marcher le premier à la guerre » : De combien d'hommes il estoit suyvi ? Il me monstra un espace de lieu pour signifier que c'estoit autant qu'il en pourroit en une telle espace ; ce pouvoit estre quatre ou cinq mille hommes. Si hors la guerre toute son activité estoit expirée ? Il dict « qu'il luy en restoit cela, que, quand il visitoit les villages qui despendoient de luy, on luy dressoit des sentiers au travers des hayes de leurs bois, par où il peust passer bien à l'ayse. » Tout cela ne va pas trop mal, mais quoy ! Ils ne portent point de hault de chausses. »

Tels étoient les hommes à la direction desquels Villegaignon préférait les stériles satisfactions de la vengeance. Il est vrai que, quelques mois après l'entrevue de Rouen,

l'adversaire des *Aygnos*, trouvait enfin l'occasion d'assouvir sa haine.

La seconde guerre civile venait d'éclater. Les Protestants avaient pris les armes avec un ensemble et une résolution qui prouvaient l'organisation formidable de leur parti (16 septembre 1567). Ils avaient essayé de surprendre la Cour à Monceaux, et auraient enlevé le roi sans l'énergique résistance des Suisses. Condé, leur général, avait poussé l'audace jusqu'à présenter la bataille aux troupes royales dans la plaine de Saint-Denis. Battu par Montmercy, il s'était retiré à Montereau où le rejoignirent les renforts de Guyenne et du Poitou, et se disposa à marcher à travers la Champagne au devant des reîtres allemands que lui amenait le Palatin Jean Casimir. La ville de Sens se présentait sur son chemin. Comme il était dépourvu de ressources, sans magasins, sans places fortes, réduit pour vivre à rançonner les villages, et suivi par une armée deux fois plus forte que la sienne, il résolut de s'en emparer, et la somma de se rendre.

Le gouverneur de la place était Villegaignon. A la première nouvelle du renouvellement de la guerre civile, il était accouru. Le cardinal de Lorraine l'avait fait nommer (1) gouverneur de Sens, persuadé qu'il défendrait jusqu'à la dernière extrémité ce poste important. Villegaignon ne trompa point la confiance du parti catholique (2). Prévoyant la prochaine attaque des ennemis, il se mit en mesure de les recevoir. Les habitants de Sens redoutaient les vengeances du parti protestant. En 1562 ils avaient pour ainsi dire donné le signal de la première guerre civile en massacrant les ministres et les protestants établis dans leur ville. Aussi, comme ils

(1) CLAUDE HATON. *Mémoires*, p. 440.

(2) Voir aux pièces justificatives la lettre XV de Villegaignon, datée de Sens le 23 novembre 1567, et adressée à la Reine mère. Elle est relative aux fâcheux dissentiments qui s'étaient élevés entre les chefs de l'armée royale.

venaient d'apprendre que Condé, après avoir pris d'assaut Pont-sur-Yonne en avait passé les défenseurs au fil de l'épée, et les menaçait, en cas de résistance, d'un traitement semblable, « beaucoup (1) d'entre eux commencèrent à s'attonner.... toutes fois se résolurent à l'assurance dudit sieur Villegaignon, auquel ils promirent tous d'obéir. »

Plus encore que les habitants de Sens, Villegaignon était exposé aux vengeances des Protestants. S'il tombait entre leurs mains, sa mort était certaine. Aussi était-il disposé à pousser la résistance jusqu'à ses dernières limites, d'abord pour remplir son devoir, et aussi par nécessité. Il commença par faire démolir les maisons et les églises de trois des faubourgs de la ville, ceux de Saint-Didier, Saint-Antoine et Notre-Dame, afin de prévenir les approches de l'ennemi. Comme l'œuvre de destruction s'avancait trop lentement, il remplaça par le feu la pioche des démolisseurs, et les habitants qui d'abord avaient été consternés par cette exécution, y prêtèrent les mains dès qu'ils en comprirent l'urgence. « Le (2) feu n'estoit estinct des dictes maisons et églises que le camp des Huguenots arriva devant la ville ; pour lesquels bienvigner et festoyer, leur fait faire la feste ledit Villegaignon à son d'instrumens de haultz boys, par une bonne bande de menestrez qu'il avoit faict monter au sommet des tours de l'église de Mr Saint-Etienne. Lesquelz haultz boys et menestrez, après avoir avoir ioué de leurs instrumens et faict la feste au camp huguenot, leur fit sonner un aultre son par l'instrument de l'artillerie qui avoit esté apposée sur lesdictes tours qui sonnoit une basse contre toute différente à celle des haultz boys, au son de laquelle faisoit tous iours le petit ou le canart quelque hugenot dudit camp. »

Les Protestants étaient nombreux et résolus, mais ils n'avaient pas d'artillerie suffisante pour ouvrir une brèche

(1) CLAUDE HATON. *Mémoires*, p. 479.

(2) Id. id.

dans les fortes murailles de la ville. D'ailleurs un siège, en règle, en une pareille saison, était impossible: L'armée catholique de secours arrivait en toute hâte, et Condé avait besoin de s'ouvrir un chemin vers les reîtres allemands. Il essaya de s'emparer de la ville par surprise: mais Villegaignon connaissait trop bien l'art de la défense des places: Il éventra sans peine une mine creusée par les assiégeants, entre les portes d'Yonne et de Saint-Antoine, « et la (1) fit tomber sur ceux qui la faisoient, où soixante d'eux demeurèrent morts et estropiatz, sans que nulle pierre de la muraille tombast. »

Quelques jours plus tard il s'avisa d'un stratagème ingénieux. Il laissa ouverte, comme par négligence, une des portes de la ville « sans que aucune personne des habitants ni soldats de la garnison se présentast à la dicte porte pour les empêcher. Quoy voyant, les ditz Huguenotz firent entrer de vitesse quelque centaine de leurs gens dedans la petite porte et pont-levis, pour s'en penser saisir et prévaloir; ils pensoient passer plus oultre dedans la ville, ne se doutant de l'appareil que leur avoit appresté le sieur Villegaignon, qui estoit de sept ou huit pièces de canon posées au milieu de la rue, non loing de la dicte porte, toutes chargées à plomb, dans lesquelles luy mesme mit le feu sans que le hugenot s'en aperceust que n'ouist le son de la dicte artillerie. Elle desbanda le long et au travers d'eux, de plusieurs desquels volèrent les testes et membres au loing sans se sçavoir jamais rassembler en ce monde; aultres demeurèrent en la place, les ungs morts, les autres demy-morts. Après le son de laquelle artillerie, sortirent sur le reste des Huguenotz près de cinq cens soldatz tant des habitans que de la garnison, qui estoient en embuscade dans les maisons, rues et ruelles ioygnans ladicte porte; lesquels de fureur se ruèrent

(1) CLAUDE HATON, p. 479.

sur lesditz Huguenotz ia fort espouvantez de ladicte artillerie, et les rechassèrent iusques à leur camp. » (1)

Plusieurs sorties heureuses, bien préparées et brillamment exécutées, achevèrent de décourager les assiégeants. Condé, qui craignait d'être pris entre deux feux, se détermina très à regret à lever le siège, et à se retirer près de Nogent (décembre 1567). La ville de Sens demeura tranquille jusqu'à la fin de la guerre, et non seulement Villegaignon n'eut plus à redouter une attaque directe; mais encore il se trouva en mesure, avec sa garnison, de battre les environs, et de rendre de nouveaux services à la cause royale. Deux des lettres de sa correspondance sont relatives à cette période agitée et glorieuse de sa vie. Dans (2) la première adressée au roi, quelques jours après la levée du siège, le 26 décembre 1567, le gouverneur de Sens prévenait la cour que de nombreuses bandes ennemies battaient la campagne, et demandait, pour les disperser, quelques troupes régulières, pourvu qu'elles fussent soldées. « Car aultrement n'i a plus d'ordre de les soubstenir, se mectans à fayre come les propres ennemis. » Il réclamait en outre des instructions spéciales au sujet de la conduite à tenir vis-à-vis de certains gentilshommes, dont il suspectait les sentiments, et terminait en racontant qu'il avait appris la veille de Noël que « tous les brigands des lieux susdictz s'estoient assemblez à Auxerre pour nous venir donner une camisade, la nuict que l'on seroyt à matines, au son de nos grosses cloches, à ce attirez par quelques mauvais esperits de nostre ville, mais grâce à Dieu nous n'en avons rien veu, nous estant cependant tenuz sur nos gardes. » La (3) seconde lettre, en date du 1^{er} février 1568, est adressée au duc d'Anjou, généralissime de l'armée royale. Elle est exclusivement consacrée au détail des opérations militaires.

(1) CLAUDE HATON. *Mémoires*, p. 480.

(2) Voir aux pièces justificatives la lettre XVI de Villegaignon.

(3) Voir aux pièces justificatives la lettre XVII de Villegaignon.

Villegaignon raconte la reconnaissance militaire qu'il a opérée dans les deux villes de Joigny et de Villeneuve-le-Roi. Il parle avec un profond mépris des vigneronns de Joigny qui jouaient au soldat, et ne soupçonnaient seulement pas les principes de la stratégie. Il recommande également au duc quelques mesures de rigueur contre certains mutins qu'il lui signale, et termine en lui conseillant d'entretenir au camp ennemi de nombreux espions.

Il est probable que le gouverneur de Sens aurait rendu de nouveaux services à la cause catholique, car l'âge n'avait pas émoussé l'ardeur de sa haine, mais la paix de Longjumeau (23 mars 1568), qui terminait la seconde guerre civile, le rendit à contre-cœur à un repos qu'il redoutait. Villegaignon (1) avait trop attiré sur lui l'attention dans la dernière campagne pour ne pas obtenir de récompense. Il reçut en effet la flatteuse mission de représenter l'ordre de Malte auprès de la cour de France, et c'est revêtu de cette dignité qu'il alla résider à Rome auprès du comte d'Anguillara, avec lequel il s'était déjà rencontré sous les murs d'Alger.

Les ennemis de Villegaignon ont affecté de passer sous silence les dernières années de sa vie. Ils se contentent de dire qu'après son retour en Europe il perdit son temps à de futiles querelles théologiques. Les auteurs de la *France protestante*, (2) d'ordinaire si bien informés, terminent brusquement l'article qu'ils ont consacré au vice-roi du Brésil par ces paroles dédaigneuses : « Regardé comme un fou par ceux-là même qui lui voulaient le plus de bien, il finit par se retirer dans la commanderie de Beauvais, où il mourut en 1571. » Était-ce vraiment un fou que l'homme que consultaient sur les affaires les plus graves le roi Charles IX,

(1) Voir aux pièces justificatives lettre XVIII de Villegaignon, adressée au duc d'Aumale, datée de Rome 7 janvier 1569.

(2) HAAE. *France protestante*. Article Villegaignon.

Catherine de Médicis, les cardinaux de Lorraine et de Granvelle ? Ne s'occupait-il que de discussions théologiques, celui qui se faisait blesser aux côtés du roi de Navarre, qui guidait en Hongrie les premières armes du duc de Guise, qui commandait la place de Sens, et venait d'être jugé digne de représenter l'ordre de Malte à la cour de France ? Il n'a pas été difficile à ses ennemis de le représenter « rodant par les cuisines des Seigneurs, qui quelquefois s'esbatoient à lui ouïr faire des contes des Terres Neufves (1) », mais l'histoire impartiale doit lui restituer toute son importance, et démontrer qu'il ne cessa de prendre une part active aux événements de son temps.

Villegaignon ne resta pas longtemps à Rome. La trêve de Longjumeau n'avait été que passagère. La troisième guerre civile venait d'éclater. Villegaignon revint en toute hâte. Il fut nommé gouverneur de Montereau et chargé de pacifier le pays voisin. Dès le 4 mars 1569, il était à son poste, comme le prouve une de ses lettres (2) adressée à la duchesse de Ferrare pour la prier d'intervenir auprès des Protestants de la province, qui s'exposeraient, en persévérant dans la révolte, à de terribles punitions. On ne connaît pas la réponse de la duchesse, mais il est probable que le nouveau gouverneur de Montereau ne se contenta pas de menacer, et que les Protestants, une fois de plus, eurent à compter avec cet infatigable adversaire.

Ce fut le dernier acte de la vie militaire de Villegaignon. La paix de Saint-Germain (août 1570) termina la troisième guerre civile. Dégouté par ces continuels revirements d'opinion, incapable de comprendre et surtout d'apprécier la politique de bascule qui plaisait tant à la cour de France, il abandonna volontairement la représentation de l'Ordre, et se

(1) CRESPIN. *Histoire des martyrs*, p. 418.

(2) Pièces justificatives. Lettre XIX de Villegaignon.

disposa à finir ses jours dans cette île de Malte (1), où il n'était pas retourné depuis longtemps. Quelques-uns de ses biographes ont prétendu que c'était pour cause d'infirmités qu'il renonçait ainsi au service de la France : mais ces infirmités ne lui auraient-elles pas également interdit d'entrer en campagne ? Or on préparait alors à Malte la campagne navale qui se termina par la célèbre bataille de Lépante. Nous croirions plus volontiers que, s'il renonça à sa dignité, c'est que les fêtes et les cérémonies lui convenaient médiocrement. Il se sentait plus à l'aise sur un champ de bataille ou devant une brèche. Homme d'action, mais point de représentation, il avait hâte d'échanger contre un pourpoint de buffle ses vêtements de cérémonie. Il n'est donc pas besoin, pour expliquer ce désintéressement, de recourir à de prétendues infirmités. Le caractère bien connu et la vie tout entière du chevalier suffisent à l'expliquer.

Avant d'entreprendre cette dernière campagne, Villegaignon voulut jouir de quelques semaines de repos, et se décida à les prendre dans sa commanderie de Beauvais près Nemours. Le jour des Rois de l'année 1571, il partait de Provins, son pays natal, et arrivait bientôt à Beauvais, mais il fut tout à coup attaqué d'un mal subit, dont il mourut le 15 janvier d'après Claude Haton (2), le 9 d'après l'épithaphe de son tombeau copiée dans la chapelle de la commanderie de Beauvais (3). Les auteurs protestants ont vu dans cette mort

(1) C. HATON. *Mémoires*, p. 624. « Le bon seigneur estoit en ceste delibération de retourner, au nouveau temps de ceste année, à Malte, à la guerre contre le Turc.

(2) C. HATON. *Mémoires*, p. 622.

(3) YTHIER. *Miscellanea*, cité par BOURQUELOT (éd. Haton, p. 1096). Voici l'épithaphe: « Cy gist noble et religieuse personne Nicolas Durand, en son vivant seigneur de Villegaignon, chevalier de l'Ordre de Saint-Jean de Hiérusalem, commandeur de Beauvais, lequel décéda le neuvième iour de ianvier 1571..»

foudroyante la marque des vengeances célestes. « Finalement, écrit l'un d'eux (1), une maladie extraordinaire, asscavoir d'un feu secret, le saisit et consuma peu à peu, tellement qu'il finit sa malheureuse vie par une mort correspondante à ses cruautés, sans repentance de son apostasie et des maux qui s'en estoient ensuivis. » Mais il n'est pas besoin de recourir à un miracle pour comprendre qu'un homme aussi affaibli par l'âge et par les blessures ait succombé aux premières étreintes de la maladie.

Ainsi mourut cet homme remarquable à tant d'égards. Soldat, il fut irréprochable ; homme privé, la simplicité de sa vie, son dédain des richesses et des dignités, son désintéressement sont au-dessus de toute contestation. Ecrivain, il a de la concision et du trait, surtout en latin. Controversiste, ses ouvrages ne passèrent pas inaperçus, et plus d'un, sans le dire, y trouva des secours. Homme politique, gouverneur du Brésil, soldat des guerres civiles, il fut avant tout l'homme de son temps, et il ne nous faudrait pas oublier que les mêmes actions qui lui valurent tant de haines parmi ses contemporains lui suscitèrent en même temps des amis dévoués. Pour comprendre son rôle, pour apprécier son caractère, avec ce mélange de bonnes et de mauvaises qualités, il faut avant tout nous reporter par la pensée à l'époque à laquelle il vivait. C'est ce que nous avons essayé de faire, mais sans trop espérer que nous ne rencontrerons pas de contradicteurs ; car l'infortuné gouverneur du Brésil fut un de ces hommes que poursuivent, même au-delà de la tombe, les préventions et les rancunes des contemporains.

(1) CRESPIN. *Histoire des martyrs*, p. 418.

RUINE DES ÉTABLISSEMENTS FRANÇAIS.

I. — FONDATION DE SAINT-SÉBASTIEN.

Malgré l'abandon de Villegaignon, l'apathie du gouvernement et l'indifférence publique, le drapeau français flottera encore au Brésil presque jusqu'à la fin du XVI^e siècle ; mais il ne sera plus déployé que par des aventuriers trop peu nombreux pour y fonder un établissement durable, ou par des négociants qui songeront à leurs intérêts commerciaux plutôt qu'à ceux de l'état. Le temps était passé des grandes pensées et des grandes entreprises. C'est seulement avec le règne réparateur de Henri IV que s'ouvrira une ère nouvelle dans l'histoire de la colonisation Française.

Lorsque tomba le fort Coligny sous les coups de Men de Sa, bon nombre de colons français se trouvaient à terre. Bois le Comte, le vice-gouverneur, était du nombre de ceux que surprit ainsi l'agression portugaise. Ni lui ni ses soldats ne purent rentrer dans la citadelle assiégée : au moins inquiétèrent-ils les ennemis par leurs attaques incessantes. Quand Men de Sa eut détruit la forteresse, ils furent encore rejoints par tous ceux qui avaient pu s'échapper, et alors commença une guerre d'extermination qui ne laissa pas que d'être meurtrière. Les Français en effet connaissaient très bien le pays. Leurs alliés Tupinambas, et parmi eux la tribu des Tamoyos, qui appréciaient leur courage, les recevaient avec plaisir dans leurs villages, et au besoin protégeaient leurs expéditions : enfin et surtout, comme ils savaient que les Portugais n'épargnaient pas ceux d'entre eux qui tombaient entre leurs mains, et qu'ils avaient tout à gagner et rien à perdre en prolongeant

la résistance, ils se livrèrent avec ardeur à cette petite guerre de surprises et d'embuscades. Bientôt même ils se rendirent assez redoutables pour bâtir une petite forteresse à Uruçumiry, sur la rivière de Carioca (Lo Calete), non loin de la prairie qui porta longtemps le nom de prairie du Flamand (1). Quelques semaines plus tard, forts de l'impunité, ils osèrent davantage, et prirent possession de l'île que les Brésiliens nommaient Paranapacuy (ilha do mar) près du Maracaia (aujourd'hui do Governador). Les Tupinambas se réjouirent fort de voir nos compatriotes reprendre peu à peu leurs avantages, et, comme ils comptaient sur leur concours contre leurs ennemis héréditaires les Margaiats, ils leur fournissaient en abondance des vivres, et les aidaient dans leurs travaux de construction.

Bientôt (2) nos colons passèrent de la défensive à l'offensive. Aidés par les Tamoyos, ils attaquèrent à la fois par la côte et par les montagnes les Portugais de Piratininga, et leur firent subir de nombreux échecs. Ils attaquèrent même la cité naissante de San Paolo, et l'auraient prise sans l'énergique résistance des néophytes commandés par un chef brésilien, Martin Alfonso Tebyreza (1561).

En 1562 les Tamoyos montés sur leurs canots à rames, que commandaient des Français, ravagèrent toute la côte et répandirent la terreur dans les établissements portugais. En 1563 une tribu de Tupinambas, les Goaynazes, attaquèrent Espiritu Santo, et tuèrent successivement deux gouverneurs, Menezes et Castello Branco. Men de Sa, fatigué de ces échecs répétés, résolut de prévenir leurs attaques, et envoya une flotille commandée par son fils Fernand. Mais les Portugais furent battus, et Fernand tué. Certes, si la France, plus sou-

(1) VARNHAGEN, ouv. cit., t. I, p. 253. Era um forte intrincheiramento que dispozera Bois le Comte.

(2) Pour toute cette période consulter DE BEAUCHAMP. *Histoire du Brésil*, t. I.

cieuse de ses véritables intérêts, eût alors envoyé seulement quelques vaisseaux dans ces parages ; si Villegaignon, au lieu de perdre son temps à de stériles réfutations théologiques, eût entraîné à cette expédition quelques gentilshommes et quelques valeureux soldats, la seule apparition du drapeau français aurait suffi pour rallier à notre cause tous ceux des Brésiliens qui hésitaient encore, et les Portugais, déjà découragés par ces échecs, n'auraient pas seulement résisté. Mais la guerre civile déchirait alors notre infortunée patrie, et personne ne songeait au Brésil français.

Bien plus avisée fut la couronne de Portugal. La reine mère et régente du royaume, Catherine, annonça l'envoi de nombreux renforts à Men de Sa, qui désigna pour les commander son neveu Estacio de Sa. Pendant que s'organisait la nouvelle expédition, le gouverneur, fidèle à la politique qui lui avait déjà si bien réussi en 1560, pria les Jésuites d'user de nouveau de leur influence sur les Brésiliens alliés de la France pour obtenir d'eux, sinon leur alliance au moins leur neutralité. Les Pères Nobrega et Anchieta acceptèrent cette dangereuse mission, et partirent seuls à la rencontre des Tamoyos, les plus dangereux de ces Brésiliens. Ils coururent l'un et l'autre de grands dangers. Non seulement ils n'étaient pas couverts par leur caractère d'ambassadeurs que méconnaissaient ces barbares, mais encore ils se présentaient comme les chefs et les directeurs des tribus les plus hostiles. A force d'énergie et de patience, ils finirent par se faire tolérer, mais il fallut cinq mois de négociations pénibles. On raconte que le Père Anchieta (1) profita de ces longs loisirs pour composer en latin un poème de cinq mille vers en l'honneur de la Vierge.

(1) VASCONCELLOS, *Chronica da Compania*, p. 581-528 a publié ce poème : « Os versos que seguem, dit-il, sao os que o venerabel Padre Joseph de Anchieta compos, quando esteve em refens entre os Indios Barbaros, com a ajuda do Virgem, escrevendos na praia em lugar de pape, que alli não tinha, mem tinto. »

Comme il n'avait ni papier ni plume, il l'écrivait sur le sable et l'apprenait par cœur.

« En tibi quæ vovi, mater sanctissima, quondam
« Carmina, quum sævo cingeret hoste latus. »

Parmi les chefs Tamoyos les plus déterminés et les plus hostiles aux missionnaires était un certain Anibere. Il détestait les Portugais pour avoir été quelques temps leur esclave, maltraité par eux, et forcé à ramer sur leurs galères. Il avait de plus marié sa fille à un Français, et partageait les préventions de son gendre contre ces étrangers. Enfin il redoutait dans les Portugais les futurs dominateurs du pays, et, moitié par rancune personnelle, moitié par haine patriotique, il ne cessait d'exciter ses compatriotes à la guerre. Au premier bruit des négociations entamées, les Français accoururent. Anibere ne parlait de rien moins que d'assassiner les ambassadeurs : mais Nobrega et Anchieta avaient eu le bon esprit de se mettre sous la protection du cacique Coaquira, sans doute le rival d'Anibere. De plus par leur calme et par leurs vertus ils imposèrent aux indigènes une admiration mêlée de respect. Ce fut surtout leur continence qui les charma. Il paraît qu'Anchieta, malgré sa jeunesse, sut résister aux séductions des belles indigènes, et sortit victorieux de plusieurs épreuves dangereuses pour sa pureté. Les Tamoyos, avec la promptitude de résolution qui caractérise les peuples primitifs, passèrent de la défiance à l'enthousiasme. L'influence de Coaquira prévalut. Anibere lui-même dut remettre à plus tard ses projets de vengeance, et les Tamoyos promirent aux habiles et persévérants négociateurs de garder une scrupuleuse neutralité.

Ce fut le salut du Portugal. Trois cents canots de guerre étaient déjà équipés chez les Tamoyos. Si ces belliqueuses tribus, conduites par les Français, avaient profité de la désorganisation et de la faiblesse des Portugais pour entreprendre résolument leur expulsion, ils étaient à peu près sûrs du

résultat final. Les Jésuites portugais avaient donc rendu un service signalé à leur pays en obtenant ainsi la neutralité des Tamoyos. Restait à en assurer les conséquences en procédant sans retard à l'expulsion, désormais probable, des Français. Nos compatriotes, en effet, se trouvaient dorénavant seuls en présence de leurs ennemis, et, comme ils ne recevaient aucun secours, l'issue de la lutte n'était plus douteuse.

Comme les Portugais avaient appris à leurs dépens à apprécier la valeur de nos compatriotes et qu'ils redoutaient de leur part quelque coup de désespoir, ils n'agirent qu'avec une extrême prudence. Estacio de Sa, neveu du gouverneur général, était à Bahia en janvier 1564 avec deux galiotes, quand il reçut l'ordre d'examiner les positions françaises et de ne les attaquer que s'il était de beaucoup supérieur en forces. Il se présenta le mois suivant dans la baie de Rio, mais s'aperçut, à son grand désappointement, que les Français étaient sur leurs gardes. Appuyés par leurs deux forteresses d'Uruçumiry et de Paranapacuy, soutenus par les riverains de la baie qui n'avaient pas accepté la neutralité des Tamoyos, ils avaient encore à leur disposition deux navires, et à peu près cent vingt barques brésiliennes. Le prudent Estacio, n'osa pas se risquer à une attaque générale. Comme il était de beaucoup supérieur en vaisseaux, il essaya de provoquer à une action maritime la flotille franco-brésilienne, car il espérait la battre une fois en pleine mer et éloignée des fortifications. Il en fut pour ses frais de provocation. Nul ne bougea dans la baie. Ses moindres mouvements étaient au contraire épiés, et le nombre des Brésiliens hostiles grossissait d'heure en heure. Inquiet de cette attitude défensive et désespérant d'attirer les Français en pleine mer, Estacio de Sa battit en retraite jusqu'à San Vicente. Il y trouva, fort heureusement pour lui, le Père Nobrega, qui lui amenait un renfort considérable de Brésiliens convertis, et, à leur tête, se dirigea sur Santos afin d'y attendre les Père Anchieta et Oliveira, que leur chef infatigable avaient envoyés à Bahia et

à Espiritu Santo pour lui chercher d'autres renforts. On eût dit une véritable armada. Les Portugais comprenaient la nécessité d'en finir avec une poignée d'ennemis qui luttèrent depuis si longtemps, bien qu'abandonnés par leur métropole, et dont la présence au Brésil constituait pour le Portugal comme une menace permanente.

Bientôt en effet, grâce à l'énergique intervention des Jésuites, tous les Brésiliens des missions furent armés et rassemblés. Six navires de guerre et de nombreux canots arrivèrent de Bahia sous la conduite d'Anchieta. Le Père Oliveira, de son côté, amena d'imposants renforts. Le contingent de la province de San Paulo était réuni depuis longtemps. Estacio de Sa se crut alors assez fort et entra en campagne (janvier 1565). Le 20 janvier la flotte portugaise et les canots brésiliens partaient de Bertioga ou de Buriquioca. C'était pour les alliés un jour d'heureux augure, l'anniversaire de la fête de leur roi Sébastien ; mais ils avaient compté sans les vents contraires, qui s'opposèrent à leur marche et ne leur permirent d'arriver dans la baie de Rio qu'au commencement de mars, après avoir épuisé toutes leurs provisions. Ces délais et la menace de la famine avaient découragé les indigènes. Beaucoup d'entre eux avaient déjà déserté. Les autres étaient sur le point d'en faire autant. Cette fois encore le Père Anchieta intervint à propos, et retint sous les drapeaux ces mobiles esprits.

Les Français n'étaient pas assez nombreux pour s'opposer au débarquement : ils essayèrent bien quelques escarmouches, mais, lorsque Estacio de Sa se présenta avec le gros de ses forces, ils se retirèrent prudemment dans leurs forteresses, et lui laissèrent le champ libre. Le général portugais débarqua paisiblement à Villa Velha sous la protection du fameux rocher le Pain de Sucre, qui domine la rade. La position était heureuse au point de vue militaire, mais l'eau potable manquait. Par bonheur deux Portugais, Adorno et Namaredo, découvrirent une source en creusant un puits dans le sable.

Il n'y avait dans cette découverte rien d'extraordinaire, mais Anchieta, pour échauffer l'enthousiasme des auxiliaires, eut grand soin de la leur présenter comme un miracle, et de leur affirmer que le ciel se déclarait en leur faveur.

Sur ces entrefaites les Brésiliens qui combattaient avec les Français surprirent un des néophytes d'Anchieta, et, au lieu de l'emmener dans leurs forêts ou de le livrer aux Français, eurent le tort de l'attacher à un arbre et de le cribler de flèches. Cette cruauté gratuite exaspéra ses compagnons. Excités par Anchieta qui avait eu grand soin de leur présenter ce crime sous les plus sombres couleurs, et de faire de la victime un véritable martyr, ils sautèrent dans leurs canots, tombèrent à l'improviste sur la flotille des Tamoyos, et la détruisirent en partie (16 octobre). Six jours après, nos alliés, pour se venger de leur déconvenue, réussirent à les attirer dans une crique solitaire, où ils avaient disposé une embuscade de vingt-sept canots. Mais les néophytes étaient encore dans la surexcitation de leur premier succès et de leur future vengeance. Non seulement ils réussirent à se défendre, mais encore détruisirent les canots ennemis, débarquèrent sur le continent, et incendièrent les cases des Tamoyos. Estacio de Sa aurait pu profiter de ce double succès pour essayer une attaque de vive force contre les forteresses françaises, mais ce général poussait la prudence jusqu'à l'excès. Soit qu'il ne se crut pas assez fort pour tenter un coup décisif, soit plutôt qu'il ait craint de se compromettre, il se contenta pendant plusieurs mois d'une guerre d'escarmouches. Lorsque le Père Nobrega, que fatiguaient ces lenteurs intempestives, se décida à venir dans la baie pour se rendre compte par lui-même des opérations, il fut comme indigné du peu de résultats acquis, et, dans son impatience, envoya au gouverneur général son fidèle lieutenant Anchieta en le priant d'expédier des renforts ou plutôt de venir lui-même.

Men de Sa n'avait pas été fâché d'envoyer à l'avance son neveu pour tâter le terrain et préparer l'action décisive. Il se

réservait la gloire finale. Jugeant cette fois que le moment était venu, il écouta complaisamment Anchieta, et lui promit tout ce qu'il demandait. Le 18 janvier 1566 il arrivait en personne dans la baie avec deux vaisseaux, six caravelles et trois galiotes commandées par Christovam de Barros. De nombreux Portugais d'Ilheos, de Porto Seguro et d'Espiritu Santo l'avaient accompagné avec leurs serviteurs et leurs esclaves, dans l'espoir de participer à une action glorieuse, et sans doute aussi à une opération fructueuse.

Le 20 janvier (1), anniversaire de Saint-Sébastien, Men de Sa se dirigea avec toutes ses forces contre le fort d'Uruçumiri. Cette citadelle fut vaillamment défendue par sa petite garnison, mais onze Français et quelques auxiliaires Brésiliens ne pouvaient longtemps résister à toutes les forces portugaises réunies contre eux. Le fort fut emporté. Tous les Tamoyos qui le défendaient furent passés au fil de l'épée, et les cinq Français qui survivaient au désastre, massacrés d'après une version. pendus d'après une autre.

Quelques jours plus tard, la seconde forteresse française, celle de Paranapacuy, était également enlevée, mais le capitaine portugais Barlosa périssait dans l'attaque, et Estacio de Sa était frappé d'une flèche, dont il mourut, après un mois de cruelles souffrances. Les Français qui réussirent à s'esquiver montèrent sur quatre navires qu'ils avaient en rade, et s'échappèrent à grand'peine.

Le vainqueur, averti par l'expérience, ne commit pas la faute d'abandonner une seconde fois une aussi forte position. Il comprit que l'unique moyen de se maintenir dans la région était de la fortement occuper. D'ailleurs, il en connaissait tous les avantages. Il avait été surtout frappé des facili-

(1) VARNHAGEN, ouv. cit., t. I, p. 254. « A primeira tranqueira, na terra firme, foi tomada logo de assolto, e de onze Francezes que ajudavam a defendel a coiram mortos seis, e foram os outros cinco passados à espada. »

tés qu'offrait à la défense l'entrée de la rade, et, déterminé qu'il était à substituer à la domination française la domination portugaise, il résolut à la fois de fonder une grande ville dans la baie, et d'en défendre les approches par de redoutables fortifications. Christovam de Barros, ingénieur aussi distingué qu'il était habile marin, fut chargé de diriger les travaux, et le gouverneur général, quelques jours après sa victoire, jeta les fondements de la future capitale du pays sur les rives de la baie, où il venait de planter définitivement le drapeau portugais. En l'honneur du roi régnant, et aussi de la victoire remportée par lui le 20 Janvier, il la nomma Saint-Sébastien, mais l'usage a prévalu de la désigner sous le nom de Rio de Janeiro. C'est la moderne capitale du Brésil et la plus grande ville de l'Amérique du Sud. Elle aurait pu être française ; grâce à nos fautes, elle devint portugaise. Ce n'était pas la première et ce ne sera sans doute pas la dernière fois que nous avons semé et que d'autres plus adroits ou plus patients ont récolté.

La victoire de Men de Sa avait été remportée à la fois sur des Français et sur des Huguenots. Afin de mieux marquer ce double caractère à la fois national et religieux, le gouverneur crut devoir donner comme un sanglant baptême à la cité naissante en ordonnant le supplice d'un Français protestant. Il se nommait Jean Bolés. C'était un érudit ; il savait le grec et l'hébreu. Il faisait partie de ces rares volontaires qui, croyant Villegaignon sur parole, l'avaient suivi au Brésil, bien persuadés qu'ils y trouveraient la liberté de conscience. Il était vite revenu de ses illusions, et bientôt n'avait plus songé qu'à fuir la tyrannique oppression du bourreau de ses coreligionnaires. Naïf et enfant, comme le sont presque toujours les hommes de cœur et de conviction, il s'était imaginé qu'il trouverait auprès des Portugais la tolérance que lui refusait Villegaignon. Il leur avait donc demandé asile, et s'était réfugié à San Salvador avec trois compagnons. Arrêté à l'instigation du Provincial des Jésuites, le Père

Louis de Gram, il avait été dénoncé comme hérétique, et jeté en prison. Depuis huit ans, on le traînait de cachot en cachot, sans lui donner des juges que, fort de son innocence, il ne cessait de réclamer. Le temps était passé des ménagements. Men de Sa avait hâte de reconnaître, par un acte éclatant, les services et l'aide que lui avait donnés la compagnie de Jésus. Il livra donc à leurs rancunes l'infortuné Bolés, qui fut jugé pour la forme, condamné et aussitôt exécuté. Cet acte barbare d'intolérance marqua les premiers jours de la nouvelle capitale. Salvador Correa de Sa, parent du gouverneur général, et premier gouverneur de la ville, assista en grande pompe à l'exécution, voulant ainsi marquer qu'il détestait en Bolés le Français avec autant d'impitoyable rigueur que les jésuites ses amis haïssaient en lui l'hérétique.

Les Portugais se croyaient à l'abri de toute attaque dans leur nouvelle conquête. Ils s'y installaient paisiblement, et commençaient même à entrer en relations avec les tribus voisines, quand ils faillirent de nouveau être chassés par nos compatriotes. On se rappelle que les vaincus d'Uruçumiri et de Paranapacuy s'étaient enfuis sur quatre navires qu'ils avaient en rade. Ils firent voile vers Fernambouco, et s'établirent sur le récif qui couvre la place. Ce choix était excellent et dénotait de la part des réfugiés une connaissance très exacte de la côte et de ses ressources. Malheureusement pour eux s'élevait dans le voisinage la ville portugaise d'Olinda, dont les habitants les attaquèrent, avant qu'ils aient eu le temps de se fortifier, et les forcèrent à se rembarquer. Un de nos compatriotes, fatigué de ces déplacements continuels, exprima son chagrin en gravant sur un des rochers du récif ces mots, conservés par le chroniqueur portugais Rocca Pitta dans leur naïve orthographe : *Le monde va de pis ampis.*

Réduits au désespoir par cette seconde expulsion, et poussés par ce sentiment inconscient qui force, à ce qu'on raconte, les animaux de la forêt surpris par les chasseurs à revenir au gîte pour y mourir, nos compatriotes prirent la

résolution hardie de rentrer à Rio. Peut-être auraient-ils l'heureuse chance de tomber au dépourvu sur leurs ennemis; peut-être encore comptaient-ils sur une prise d'armes en leur faveur des Tamoyos. Toujours est-il que dans l'été de 1568 on les signalait au large du cap Frio. Bientôt après ils pénétraient dans la baie, dont l'entrée n'était pas encore suffisamment défendue par les nouvelles fortifications. Le gouverneur de Saint-Sébastien, Correa Salvador de Sa, très-effrayé par ce retour inattendu des Français, envoya aussitôt prévenir son oncle, alors à San Salvador, et le supplia de venir à son aide. L'infortune avait émoussé l'ardeur de nos compatriotes. Ils ne surent pas profiter de la désorganisation où leur attaque jetait les Portugais. Au lieu de commencer résolument le siège de Saint-Sébastien, ils se bornèrent à en faire le blocus, et appelèrent aux armes leurs anciens alliés. Ceux-ci n'avaient certes pas oublié leurs engagements, et beaucoup d'entre eux regrettaient déjà la domination portugaise, mais ils ne comprirent rien aux hésitations des Français. Il aurait fallu profiter de leur ardeur pour les entraîner au combat. Correa de Sa, plus habile et plus rassuré, ne perdit pas l'occasion que lui présentait la fortune. Sans attendre les renforts que lui avait promis son oncle, voyant les Tamoyos dispersés et nos compatriotes encore hésitants, il saisit pour les assaillir le moment où la marée laissait à sec nos vaisseaux et empêchait nos matelots de se servir de leurs canons. Les Français durent attendre le flux pour remettre à la voile, et, quand ils réussirent à gagner le large, ils avaient perdu bon nombre d'entre eux (1).

(1) VARNHAGEN ouv. cit. p. 256. 257, assigne à cette attaque la date de 1584, mais nous ignorons les raisons pour lesquelles il s'est arrêté à cette époque. « Com a vasante da maré, as naos francezas de madrugada appareceram em seco, e poderam ser canhon eadas à vontade por um falcao unico que havia em terra; mas vindo a enchente se fizeram à vele e ao mar. »

Enhardi par sa victoire, le gouverneur de Saint-Sébastien, qui venait de recevoir les renforts impatiemment attendus, résolut, afin de prévenir toute attaque ultérieure, de poursuivre la flotte française. Il avait appris que nos hommes s'étaient arrêtés au cap Frio, dans l'espoir de s'y établir. Il se dirigea aussitôt contre la nouvelle forteresse française, mais n'y trouva personne. Nos compatriotes, découragés par leurs insuccès répétés, avaient renoncé à s'établir au Brésil, et étaient partis pour la France.

Au moment où ce vainqueur sans combat s'apprêtait à rentrer dans sa capitale improvisée, un gros navire français d'au moins douze cents tonneaux fut tout à coup signalé. Les nouveaux arrivants ne connaissaient sans doute pas les récentes catastrophes, et nourrissaient encore un fier dédain pour les canots de guerre des auxiliaires Brésiliens. Au lieu de fuir prudemment comme l'avaient fait leurs compatriotes, ils s'imaginèrent que la supériorité de leur tactique compenserait l'infériorité du nombre, et s'engagèrent bravement au milieu des longs canots Brésiliens. Ils réussirent en effet à couler bon nombre de ces canots, et repoussèrent longtemps toutes les attaques. Correa de Sa fut trois fois jeté à la mer, et à trois reprises sauvé par les Brésiliens. Au premier rang parmi ces derniers on remarquait Alfonso Tebyryza, le vieil allié du Portugal. Il payait bravement de sa personne, comme s'il avait conscience de l'importance de cette lutte décisive. Les Français attaqués de tous les côtés à la fois, criblés de flèches quand ils essayaient de repousser l'abordage, et obligés pourtant de se montrer pour repousser les assaillants, perdirent beaucoup de monde. Leur capitaine, qui rachetait son imprudence par un courage héroïque, et donnait l'exemple de la résistance, tomba bientôt mortellement blessé, et les derniers survivants de l'équipage se rendirent à merci (juin 1568). Doublement victorieux et par la retraite des Français du cap Frio et par la prise de ce gros navire, Correa de Sa rentra en grande pompe à Saint-Sébastien. Les canons qu'il avait pris furent débarqués et fortifièrent la rade. Le roi

Sébastien, informé de ce fait d'armes, confirma Correa de Sa dans son commandement, et récompensa le chef Brésilien qui avait tellement contribué à la victoire en lui envoyant une de ses armures (1).

A part quelques interprètes égarés dans les forêts, ou quelques fuyards guettant sur la côte un navire qui les rapatrierait, (2) il ne restait plus un Français au Brésil. Petite guerre assurément, mais grands résultats ! Tout un continent nous échappait, et, avec cet empire américain, s'échappaient encore des richesses à acquérir, notre prospérité maritime et commerciale à consolider, notre influence politique à affermir. Personne pourtant ne parut se douter alors de l'étendue du désastre, et, même à l'heure actuelle, combien est-il de nos compatriotes qui jetteront un coup d'œil distrait sur cette triste page de notre histoire d'outre-mer !

II. — DERNIERS VOYAGES A LA CÔTE BRÉSILIENNE.

La chute des dernières forteresses françaises consolida si bien le triomphe du Portugal que nos marins et nos négociants renoncèrent dès lors à soutenir ouvertement la lutte. Ils se contentèrent d'actes isolés de piraterie ou d'échanges

(1) VASCONCELLOS. *Vida del Padre Anchieta* II. 13-16.

(2) LA POPPELLINIÈRE. *Histoire des trois mondes*, p. 18 parle d'eux en ces termes : Les Francoys vécurent depuis à la sauvagine, iusqu'à ce qu'aucuns trouvèrent moyen avec le temps de se dérober et passer en France ès navires Normands qui descendirent et chargèrent en ces cartiers, mais plus rarement et plus secrettement que par le passé. » D'après AUBIGNÉ. *Hist. universelle* liv. I, § 16. Ceux des siens qui purent endurer une rude nourriture se retirèrent enfin en France par le secours de quelque navire marchand de la Chine. »

clandestins avec les indigènes. L'histoire de nos rapports avec le Brésil jusqu'à la fin du siècle ne présente plus aucun intérêt. Tout se réduit à une stérile énumération de brigandages et de crimes. Tantôt ce sont les huguenots français qui jettent à la mer l'équipage des vaisseaux qu'ils rencontrent, tantôt ce sont les navires portugais qui se vengent en incendiant nos comptoirs et en livrant leurs prisonniers aux sauvages qui les torturent ou les dévorent. Ces petits faits, dont la recherche est difficile et la réunion monotone, prouvent seulement que, s'ils eussent été soutenus, nos compatriotes n'auraient pas renoncé si aisément aux bénéfices d'un établissement ou tout au moins de relations commerciales régulières dans cette magnifique contrée. Si nos guerres civiles n'avaient détourné leur activité vers d'autres soins, si nos divers souverains n'avaient, pour ainsi dire de parti pris, abandonné à elle-même notre marine nationale, qui sait les destinées qui nous eussent été réservées à une époque où bien peu de nations songeaient à tirer parti des richesses américaines ? Nos fautes et notre indifférence triomphèrent des avantages inespérés que nous offrait alors la fortune, et le pavillon Français, au lieu de se déployer fièrement sur les murs de citadelles imposantes, et de protéger de nombreuses populations indigènes, ne servit qu'à couvrir de déplorables expéditions : déplorables, quand elles se tournaient contre nous, plus déplorables peut-être encore quand nous étions vainqueurs, car elles amenaient de sanglantes représailles.

Dès l'année 1565, un huguenot déterminé, Jacques Sore ou Soria, un normand qui deviendra plus tard amiral de Navarre, et tiendra tête sous les murs de La Rochelle au baron de la Garde, croisait avec cinq vaisseaux, dont un galion nommé *le Prince*, à la hauteur de l'archipel de Madère, quand il rencontra un gros navire portugais, le *Saint Jacques*. Ce navire portait au Brésil trente-cinq missionnaires jésuites, dont le provincial Azevedo. Le corsaire s'en empara, et se donna la satisfaction de forcer les trente-cinq victimes de

ses fureurs religieuses à se jeter eux-mêmes à la mer. Il n'épargna qu'un novice qui portait encore l'habit séculier (1).

Six ans plus tard un autre pirate, Jean Capdeville, renouvela ce triste exploit. Il montait encore le même galion *le Prince*, et croisait au large des Canaries avec trois autres navires français et anglais, quand il rencontra les huit vaisseaux qui portaient au Brésil Luiz Vasconcellos, nommé gouverneur en remplacement de Men de Sa. Aussitôt le combat s'engagea. Malgré la résistance des Portugais un de leurs vaisseaux tomba entre les mains des pirates, et les quatorze jésuites qui le montaient furent impitoyablement massacrés. (2)

Grâce à cette double exécution, ont été conservés les noms de Jacques Sore et Jean Capdeville : mais combien d'autres pirates sillonnèrent alors l'Atlantique, dont les exploits sont restés inconnus ! Normands, Bretons, Rochelois ou Gascons inauguraient alors cette grande *flibuste* qui devait bientôt ruiner la puissance coloniale du Portugal. En 1569 l'ambassadeur de Venise à Paris, Jean Correro, faisait allusion à ce brigandage maritime, quand il écrivait à son gouvernement (3) : « Les Français ont commencé par traverser le commerce des Indes, ne pouvant pas souffrir que le pape Alexandre VI ait partagé cette navigation entre les Portugais et les Espagnols au préjudice des tiers. Ils prennent autant de navires qu'ils peuvent, et, afin qu'il ne reste aucune trace de ce brigandage, ils les coulent et tuent l'équipage. Cependant ils ne peuvent agir si secrètement qu'il ne s'en porte de

(1) JARRIC. *Histoire des Indes*, liv. III § 25.

(2) ROCHA PITA. *America Portuguesa*, liv. III § 46-47. — VASCONCELLOS, ouv. cit. liv. IV § 5, 25, 115. — JARRIC, ouv. cit. liv. III § 26.

(3) *Relations des ambassadeurs vénitiens*, édit. Tommaseo, t. II, p. 173, 175.

grandes plaintes à la cour : mais, comme les seigneurs ont leur part de butin, tout se réduit à de vaines paroles. »

L'audace de nos pirates, la connivence intéressée de quelques grands seigneurs, et aussi la faiblesse du Portugal, telles sont les causes qui sans doute expliquent la continuité de nos relations avec le Brésil, malgré tant d'échecs et de désastres. Dans le tarif de la carue de Rouen, c'est-à-dire du chargement et du déchargement des marchandises, figurent, à la date du 30 juillet 1567, (1) des objets d'importation brésilienne, et spécialement des bois de teinture. Les relations commerciales n'étaient donc pas interrompues à cette époque. Elles ne l'étaient pas non plus en 1575 puisque les écrivains portugais (2) avouent eux-mêmes que nos compatriotes étaient alors établis à Rio-Réal, à huit lieues nord-est de Itapicura, entre Bahia et Sergipe. et au cap Frio. Le premier établissement ne fut jamais qu'un comptoir et ne laissa pas de traces durables. Le second, au contraire, fut plus sérieux. (3) Les Français y avaient fondé un vaste dépôt d'armes et de munitions, et les fournissaient aux Tupinambas et aux Tamoyos, qui menaçaient la nouvelle capitale, Saint-Sébastien, et, d'un jour à l'autre, pouvaient s'en emparer par surprise et la restituer à la France. Par malheur ce n'était point le patriotisme, mais uniquement la cupidité qui animait nos compatriotes. A peine le gouverneur Antonio Salema (4) se fut-il aperçu qu'ils n'étaient pas insensibles à l'appât d'un gain énorme, qu'il acheta leur neutralité. Aban-

(1) Archives municipales de Rouen. A. 19, fol. 36-38.

(2) ROCHA PITTA. *America Portuguesa*, liv. III § 61-2.

(3) SOUTHEY. *History of Brazil*, 3. 10.

(4) VARNHAGEN. Ouv. cit. I. 277. « Antonio Salema contra Brasilianos instigados por muitos Francezes que ahi se haviam estabelecido em uma feitoria, unde faziam grande contrabando principalmente de pan-brazil, resolven-se a reduzir esso paragen... etc. »

donnés à eux-mêmes, les Brésiliens essayèrent de résister, mais ils furent exterminés. Les débris de la puissante tribu des Tamoyos se réfugièrent alors à l'embouchure du Maragnon, et, par le fait, la vieille alliance Franco-Brésilienne se trouva rompue. (1572-1575).

C'était un malheur et une faute, dont nous allions immédiatement subir les conséquences. Dès 1579, les capitaines Lamotte, Adrien Gilles, Guillaume Clémence, Michel Fret, Jean Bouel, Guillaume Lefèvre de Dieppe, Abraham Grenier, Casoier et autres du Hâvre, commandant onze navires nommés la *Marie*, le *Bouc*, le *Robuste*, l'*Aventureuse*, le *Croissant*, la *Licorne*, le *Grand-Anglais*, la *Marie-Marthe*, le *Guillaume*, la *Chevillotte* et le *Grand-Chien*, qui étaient chargés de marchandises pour la valeur de plus d'un million, et trafiquaient sur la côte du Brésil, furent attaqués par les Portugais qui brûlèrent les vaisseaux ; les équipages, pour leur échapper, furent forcés de se réfugier dans les forêts de l'intérieur. (1)

Dès lors chaque année est marquée par un désastre : En 1580, le 18 mai, ce sont trois navires français, surpris par les Portugais dans la baie de Rio Janeiro, et obligés de s'enfuir précipitamment dans les mers du Sud. (2) En 1581 trois autres navires essayent de profiter de l'éloignement du gouverneur, occupé à faire la guerre aux Indiens, pour surprendre Rio Janeiro, mais ils sont repoussés. (3) Quelques mois plus tard, le capitaine Fructoso Barbosa, envoyé par le gouverneur de Bahia, Manoel Telles Barreto, se venge de cette audacieuse attaque en chassant les Huguenots fran-

(1) *Remonstrance très humble que font au roy les capitaines de la marine de France*, etc. citée par TERNAUX COMPANS, *Notice historique sur la Guyane française*, p. 19.

(2) *Relation du voyage de Thomas Grigg* insérée dans HACKLUYT, t. III, p. 705.

(3) JARRIC. Ouv. cit. liv. III, § 29.

çais qui avaient fondé un fort à Parahyba, et en brûlant cinq navires entrés dans le port de cette ville (1). D'après quelques auteurs, les Français auraient brûlé eux-mêmes leurs navires, et se seraient retirés chez leurs alliés les Pitigoares.

Ces désastres répétés, finirent par émousser l'ardeur de nos compatriotes. Nous trouvons la preuve de ce découragement dans un document contemporain, la *Copie d'une lettre missive envoyée au gouverneur de La Rochelle par les capitaines des galleres* (2) de France, etc. Près de cinq cents soldats et matelots s'étaient embarqués à La Rochelle en destination du Brésil (1581). Ils firent une première station à Flores, une des Açores, où ils soutinrent l'attaque des Espagnols; puis, après avoir passé au large de l'Ascension, ils débarquèrent à Parahyba. « Auquel lieu de cinq à six cens sauvages, tous nuds, avec leurs arcs et fleches, nous signifiant en leur langage que nous estions les bien venus nous offrirants de biens et faisant les feu de ioye, dont nous estions venuz pour les défendre contre les Portuguoyz et autres, leurs ennemis mortels et capitaux. » Certes il eut été bien facile à nos Français de profiter de ces bonnes dispositions pour tenter un suprême effort, et expulser les Portugais du territoire. Ils n'y pensèrent même pas. Ils ne songèrent qu'à tirer parti des richesses du sol, et surtout qu'à trouver des métaux précieux. Ce n'étaient pas des soldats résolus à soutenir l'honneur du drapeau, mais des commerçants peureux. A la première alerte, ils n'eurent rien de plus pressé que de remonter sur leurs navires : Le motif de ce brusque départ aurait été une prétendue conspiration ourdie contre eux avec

(1) JARRIC, liv. III, § 31.— Cf. VARNHAGEN, *ouv.cit.* liv. I, p. 784; LOPE VAZ. *Description des Indes orientales* insérée dans HACKLUYT, t. III, p. 778.

(2) Nous publions, aux pièces justificatives, cette *Lettre missive*. Elle est intéressante comme expression des préjugés populaires et aussi comme peinture de mœurs.

les sauvages par un interprète. L'auteur de la *Copie* l'avoue ingénument. « Nous eumes soupçon de quelque surprise, qui fut la cause de quoy nous mismes les voiles au vent. » Ils continuèrent leur voyage avec une égale prudence, n'abordant « qu'en de petites isles non habitées sinon de bestes sauvages.....; et se retirant tousiours le mitant de l'eau de peur des ambuscades. » Après avoir avoir paru en vue de la baie de Ganabara, où sans doute ils eurent l'audace de faire quelques échanges, ils se décidèrent à revenir en Europe et « firent tant par leurs iournées qu'ils arriverent... à grande ioie, et sans aucune perte tant de noz gens que de nostre marchandise, qui est un grand miracle de Dieu, voyant les grandes rencontres et dangers que nous avons passé. »

Afin de prévenir de nouveaux malheurs et de couper court à toute réclamation, les ministres de Henri III résolurent de profiter des circonstances pour faire du Brésil une terre française. La couronne de Portugal était alors vacante, ou du moins disputée entre plusieurs compétiteurs. Le roi de France se prononça pour l'un d'entre eux, le prieur Antonio de Crato, et lui promit son appui. En sa qualité d'héritière de la maison de Boulogne, la reine mère, Catherine de Médicis, avait quelques prétentions à la succession de Portugal. Non seulement elle y renonça formellement en faveur de don Antonio, mais encore engagea son fils Henri à prêter au prétendant les soldats et les vaisseaux de la France. Pour reconnaître ces bons offices, don Antonio, de son côté, promit le Brésil (1) à Catherine : Mais ce traité resta toujours lettre morte, car don Antonio fut battu malgré les secours de la France, et ne put reconnaître les services de ses alliés. Philippe II resta le maître incontesté du Portugal et de ses anciennes colonies, y compris le Brésil.

(1) TORZAY. *La vie, mort, et tombeau de Philippe de Strozzi.*
« Dont elle et ledict roy don Antonio estoient demeurés d'accord que, lay restabli en ses estats, elle auroit pour ses prétentions la région du Brézil. »

Nos marchands et nos matelots avaient un instant espéré, grâce à cet accord, que cette région si longtemps disputée entre les deux couronnes finirait par nous appartenir. Ils se vengèrent de leur déconvenue en couvrant la mer de corsaires, et en redoublant de témérité. Les Espagnols, c'est-à-dire les nouveaux maîtres du Brésil, redoublèrent de leur côté de surveillance et de sévérité. De part et d'autre ce fut une guerre d'extermination. En 1587 le capitaine Pois de Mil, de Josen en Saintonge, allant au Brésil avec le navire le *Valant*, dont l'équipage était de 116 hommes, fut pris par les Portugais et conduits par eux dans la baie de tous les saints, où ils furent tous pendus (1). En 1594 trois vaisseaux français, dont deux de Dieppe commandés par Jean Noyer, et le troisième de la Rochelle, accompagnés de deux pinasses furent rencontrés à Fernambouc par l'Anglais James Lancaster. Ils se disposaient à arrêter au passage les navires portugais (2), et à pousser quelques pointes dans l'intérieur. On ne sait s'ils réussirent dans leur dessein : peut être le corsaire français qui, cette même année 1594, prit sur les côtes brésiliennes un vaisseau portugais richement chargé, appartenait-il à cette flotille aperçue par Lancaster (3). L'année suivante (1595) quelques vaisseaux partis de La Rochelle pour aller attaquer Bahia, pillèrent le fort d'Arguin sur la côte d'Afrique, et furent ensuite dispersés par une tempête. Deux navires seuls arrivèrent à Bahia et tombèrent au pouvoir des Espagnols (4).

Ces exactions mutuelles ruinaient le commerce, et arrêtaient toute entreprise sérieuse. Nos négociants adressaient en vain leurs plaintes à la couronne. Notre infortunée patrie se débattait alors dans les convulsions de la guerre civile, et les divers

(1) *Remonstrance*, etc. ouv. cit.

(2) *Voyage de Lancaster* inséré dans HACKLUYT, t, III, p. 711.

(3) JARRIC, ouv. cit. liv. III, § 28.

(4) Id., ouv. cit. liv. III, § 29.

partis qui se disputaient l'influence se préoccupaient médiocrement de nos intérêts extérieurs. On a conservé dans les archives de la Chambre de commerce de Rouen (1) le procès-verbal d'une assemblée des marchands et notables de cette ville, tenue le 20 août 1584, sous la présidence d'un des anciens consuls, Adrien le Seigneur, sieur de Raulle, et relative aux déprédations commises par les Espagnols. Malgré sa longueur nous citerons ce curieux document, qui jette un jour singulier sur la nature des opérations commerciales de l'époque : « Après avoir prins et receu les advis des assistans, a esté résolu qu'il seroit faict entendre à mond. Sr le Président (2), que les François sont, en general, empeschez de pouvoir traficquer au cap de Vert, Cerlionne (3), coste de Guinee, coste de la Myne, coste des bonnes gens, et generallement au reste de la coste de l'Affrique, mesmes en la coste de Brésil, tant de l'amont que de l'aval, terres fermes et isles du Pérou, et generallement à tous les pays que occupe à part le roy d'Espagne... et que à ces causes les marchandz ne peuvent plus faire aucun traficq par la mer, et une infnyté de mariniers, qui vivoient soubz eux, à cause de lad. navigation, sont contrainctz aller chercher leurs vies, de eux et leurs familles, aux pays estrangiers, choze grandement préjudiciable aux forces de la marine. Et plus craignent lesdits marchandz du peu de moyen qui leur reste à leur négociation, pour estre le bruict commun que le roy d'Espagne leur entend pour l'advenir empescher tant la traite de Barbarye que la pescherie des terres neufves: ce que, s'il advenoit, seroit toute traficque et commerce adneantis en ce royaume, au grand préjudice du Roy nostre Sire et ses subiectz. Et pour le regard

(1) Carton 16, liasse 6, citée par DE FRÉVILLE, ouv. cit., t. II, p. 504-505.

(2) DE SIZEON, président au Parlement.

(3) Sierra Leone.

des pertes, advertissent qu'il y en a aucunes, sy congnes et ressenties qu'elles sont à un chacun notoires; comme de deux flottes de navires de ce païs, qui ont esté bruslez à la coste de Brésil par les Espagnolz, l'une en l'an mil V^e IIIxx deux contenant XVIII navires, et l'autre en l'an mil V^e IIIxx troys, contenant VII navires. Et au mesme an IIIxxii, deux navires au castel de Myne, avec grande quantité de marchandize et perte d'hommes. Et pour le fait des pertes particulières, elles sont en tel nombre qu'il seroit difficile en bailler le catalogue..... etc. »

Malgré ces pertes, malgré ces désastres répétés, malgré l'incurie du gouvernement, notre commerce au Brésil avait une telle vitalité, et les intérêts qui nous liaient à cette région étaient depuis si longtemps et si solidement établis que nos négociants, sans se décourager, continuaient à y envoyer de nombreux vaisseaux. En 1584 nos compatriotes s'établissaient de nouveau à Itamaraca (1). En avril 1586 on signalait à Bahia sept vaisseaux Français (2). Dans une lettre de Feliciano Cieça de Carvalho, gouverneur de Parahyba, au roi d'Espagne Philippe II, on trouve le passage suivant : « Le 3 juillet 1596 on m'amena un prisonnier, un Français, qui m'apprit qu'il y avait sept grands vaisseaux de sa nation à l'ancre dans le Rio grande, et que treize autres attaquaient le château de Caboledo et avaient débarqué trois cent cinquante hommes bien armés. Le gouverneur du château a été tué, ainsi que le chef des Français et un grand nombre des siens. Ils voulaient s'emparer du fort pour, de là, commercer avec les Indiens; mais n'ayant pu y réussir, ils allèrent rejoindre ceux qui les attendaient au Rio-grande. J'ai appris qu'un Français, nommé Darmigas, a découvert une abondante mine d'argent. Parmi les Français blessés se trouve un sieur Mifa, parent du gouverneur de

(1) VARNHAGEN, *ouv. cit.*, t. I, p. 290.

(2) *id. id.* p. 292.

Dieppe. Il annonce aussi que l'année prochaine, le comte de Villadorca doit venir de La Rochelle avec une flotte nombreuse; ce prisonnier m'a encore parlé de deux vaisseaux qui avaient été jetés à la côte, et dont les équipages s'étaient ligués avec les Indiens. Il commandait lui-même un de ces vaisseaux; l'autre était commandé par un nommé Rifoles. Le 29, je marchai contre les Indiens rebelles, et je leur fis vingt quatre prisonniers, qui m'ont confirmé la présence des Français au Rio grande (1). » A la même époque nos compatriotes se trouvaient encore au cap Frio, car c'est là qu'un certain Jacques Postel de Dieppe fut attaqué par quatre caravelles et sept bateaux espagnols; une partie de ses gens furent tués, et les autres faits prisonniers (2).

Les côtes du Brésil, jusqu'à la fin du XVI^e siècle furent donc toujours fréquentées par les Français. Quelques années plus tard, en 1612, nos compatriotes devaient y fonder un nouvel établissement, à l'embouchure du Maragnon : mais l'histoire de cette colonie dépasse les limites que nous nous étions assignées, et nous n'en parlons ici que pour prouver par un nouvel exemple la continuité de nos relations avec le Brésil.

La monotone énumération de ces petits faits isolés nous permettra du moins de formuler une conclusion; c'est que nos fautes seules nous ont empêché de fonder dès cette époque un grand empire américain. Comme l'écrivait à Catherine de Médicis, le 4 janvier 1567, notre ambassadeur à Madrid, Raymond (3) de Forquevaux, en lui proposant les services d'un Lucquois, Francisco del Bagno, qui voulait tenter un voyage

(1) HACKLUYT, t. III, p. 716. Les noms Français sont tellement estropiés dans cette relation qu'il est impossible de les reconnaître. Cf. TERNAUX COMPANS, *Notion sur la Guyane Française*, p. 21. 22.

(2) *Remonstrance*, etc., p. 10.

(3) Bibliothèque nationale. Manuscrit fonds français n° 10,751 p. 586, inédit.

de découvertes : « Il est besoin que ce soit sous la conduite de tel personnage qui en sache rendre meilleur compte que ne firent ceux que le roi François I^{er} envoya en Canada, ni les autres qui depuis sont allez en Brésil ou à la Floride, car en telles découvertes et conquêtes ne suffit à un capitaine d'être soldat expérimenté et bon marinier, car il faut que, outre cela, il soit politique et versé un petit en toutes choses de savoir, afin de bien fonder et bâtir une nouvelle province et un monde tout neuf, qu'il n'y faille rien désirer du côté du chef pour en tirer réputation et profit pour le Roy et son royaume, à l'exaltation de l'honneur de Dieu. » Ces qualités multiples que réclamait notre ambassadeur pour le chef d'une future colonie, aucun de ceux qui furent envoyés au Brésil ne les réunit en sa personne. Villegaignon lui-même, qui avait pour lui l'expérience des choses de la mer et de la science militaire, qui même était versé dans la diplomatie, et passait, à juste titre, pour un des plus savants de son temps, manqua de mesure et de tolérance, et ruina la colonie qu'il avait créée. Si nos ancêtres du seizième siècle avaient eu l'heureuse chance d'être dirigés au Brésil par un homme aussi bien doué que le sera par exemple notre Dupleix, ce magnifique pays nous appartiendrait encore. Nos ennemis le reconnaissent eux-mêmes, et nous ne saurions mieux terminer cette étude que par l'aveu du plus récent historien du Brésil (1), M. Adolfo de Varnhagen : « Le Brésil, écrit-il, serait aujourd'hui une nation indépendante qui devrait son origine à des colons Français. »

(1) Le passage mérite d'être cité en entier (t. I, p. 230). « Se nessa colonia tem desde o principio reinado uniao, e se os colonos ia seguros dos Barbaros passam para o continente, à chegada dos reforços esperados, e fazem algumas plantacões, e adquirem por meio destas o amor à terra que dá a propriedade della, quando amanhada com o proprio suor, talvez ninguem honvesse podido mais desalojal os; e o Rio de Janeiro, e sens contornos, pelo menos, pertenceriam hoje como a Guiana a Franca, on formariam acaso una nação independente de colonisação franceza.... »

QUATRIÈME PARTIE
PIÈCES JUSTIFICATIVES

PROTESTATION DE BERTRAND D'ORNESAN

Baron de Saint-Blancard

CONTRE LA CAPTURE DE LA PÉLÉRINE.

MDCXXXVIII.

VARNHAGEN, *Historia geral do Brazil*, t. I. p. 441-444.

Nobilis Bertrandus Dornesan miles Baro, et dominus de Sant Blancard ac preffectus classis Regis cristianissimi in mari Mediterraneo, Actor adversus Epm. vulgo Dom Martin nuncupatum, Antonium Correa et Petrum Loppes reos. Coram vobis prestantissimis viris Dominis commissariis Regum cristianissimi et serenissimi pro petitione sua et ad fines de quibus infra dicit ut sequitur.

In primis q. in anno Domini millesimo quingentesimo trigesimo, et in mense Decembris dictus Actor, cum consensu et expressa licentia Regis cristianissimi, armavit quamdam suam navim vocatam la Pellegrina de decem et octo peciis machinarum ex ere eneo compositarum ponderis quadringen-

torum quinque quintalorum et de pluribus aliis petiis earumdem machinarum ex ere fereo comffectarum in tam magno globo q. suffecissent pro tuitione dicte navis et ultra unius castri.

It. Et armavit eandem navim qs. plurimis generibus armorum videlicet balistis, piquiis, lanceis et pluribus aliis invasibilibus et pro defensione dictarum navis et castri, stipavitque eandem navim centum viginti hominibus belicosis nobiles et plebeiis magno numo conductis.

It. Et in misit in dicta navi q. s. plurimas merces requefitas et in maximo pretio habitas in insulis Bresiliaribus, in quibus subuchende erant pro eis commutandis cum aliis mercibus dictarum insularum summe in gallia requefitis, in misitque instrumenta necessaria pro constructione unius castri et redactiæ (sic) terre inculte ad culturam et supellectilia etiam necessaria ad garniendum dictum castrum.

It. Dicte navi prefecit Joanem Duperet qui solvit a Massilia, et sulcavit maria per tres menses post quos applicuit dictis insulis in loco Fernambourg nuncupato.

It. Et ibi compertis sex Lusitanis adorsi sunt ipsi Galli ab eis cum maximo furore et magno commeatu silvestrorum, sed Deo juvante incolumes evastunt galli et victoriam reportarunt. Et tandem pace inter eos inita Galli unum fortalitium construxerunt juvantibus silvestribus et etiam dictis sex Lusitanis sump-tibus Gallorum tamen, et ab eisdem stipendiatis quod eddiftium fuit constructum, ut in eo nedum merces sed et eorum personas se tutarent adversus dictos silvestres.

It. Et pro constructione preffacta fuerunt per dictum Duperet quatuor mille ducati expositi. Interea tamen qu. perfectum fortalitium construebatur dictus Duperet merces quas ex Massilia aduxerat libere cum incolis dictarum insularum traficando cum mercibus dictarum insularum commutavit de quibus tam maximum globum conqessit qu. vix totum illum castrum poterat eas capere.

It. Et postquam hec viâ fuerunt facta et castrum munitum et de cunctis hiis que supetebant pro tuitione et detentione

ipsius tam inermis quam suppellectilibus quamdam portionem dictarum mercium in navi immisit ut eas in Gallia subucho in qua in magno pretio habebantur.

It. Et inter alias merces de quibus navem oneravit fuerunt quinque mille quintalia ligni brasiliis quod tunc in Gallia vendebatur precio octo ducatorum pro quintallo; quare vallo erant quadraginta mille ducatorum.

It. Et tricenta quintalla bonbiceis valloris trium mille ducatorum ad rationem decem ducatorum pro quintallo, et tantumdem granis illius patrie valloris nonigentorum ducatorum rationem trium ducatorum pro quintallo, et sexcentos pssitacum jam linguam nostram conatos, valloris trium mille et sexcentorum ducatorum ad rationem sex ducatorum pro quolibet, ter mille pelles leopardorum et aliorum animalium diversorum collorum, valoris novem mille ducatorum ad rationem trium ducatorum pro pelle, et trescentas simias seu melius aguenes valloris mille et octocentorum ducatorum ad rationem sex ducatorum pro aguenone, et de mina auri purificata decebat ter mille ducatos reddidisset, et de oleis medicabilibus valloris mille ducatorum, et tanti ut preffactum est vel potuissent in Gallia ad quam destinata erant preffactæ mercæ

It. Et omnes sume preffacte junte sumam sexaginta ducatorum mille ducatorum cum trescentis ascendebant.

It. Et dicte navi fuit datus preffectus dominus Debarrum cum quadraginta hominibus belicosis ipso computato pro adversus piratas tuenda.

It. Solverunt a dicto Fernamburg, et committante sorte sua prospera in mense augusti anni millesimi quingentesimi tertii primi in portu de Mallega in Hispania apulerunt quo anchoras jecerunt ob penuriam alimentorum.

It. Et compertis ibi dictis Dom Martin et Correa cum decem navibus et caravelis ab ipsis dictus Barrum preffectus accitus est inquisitus de hiis que subucebat unde et ad que locum.

It. Et de omnibus cerciorati ac de penuria esculentorum

dicti Lusitani pietate fita mutuo dederunt trigenta quintalia panis biscocti dicto Barram, et quia Romam petebant ad quam tunc ipse Dom Martin ut aiebat legatione pro Rege serenissimo Portugallie fungebatur, promiserunt dicti Lusitani dicto Barram conservantiam usque in dictam Massiliam.

It. Et fide sic data acceptata omnes una a dicto portu de Malega solverunt, tutum tamen et nondum quinque miliaribus de mari travatis coati sunt gradum sistere ob cessationem venti.

It. Et die sequenti q. erat dies assumptionis virginis Marie dictus Dom Martin fingens velle omnes nautos prefectosque navium consulere circa navigationem fiendam accivit ad se dictum Barram et nauclerum patronum sue navis, quos adventatos ipso Correa presente et favente Dom Martin cepit, et deinde alios sodales dicte Peregrine, et omnes vinculis dedit vinculatosque per vim et navi cum mercibus depredata merces navem et homines Regi jam dito serenissimo mandavit, qui cuncta ratificans homines carceri mancipavit, navem mercesque sibi appropriavit.

It. Et certificatus dictus serenissimus de castri constructione in dictis insulis, et de mercibus et machinis armis supellectilibus et hominibus in dicto castra existentibus ad tutum tres naves armavit, quibus dictum Petrum Loppes preffecit, eisque in mandatis dedit ut cellerrime ad dictum castrum subvertendum merces et cetera que in eo erant capienda et homnes proffligandos accederet.

It. Et antea in anno millesimo quingentesimo vigesimo sexto ydem serenissimus per totum ejus regnum edictum ab eo emanatum publicatim dederat, quo continebatur preceptum expressum omnibus ejus subditis sub pena capitis de omnibus Galis ad dictas insulas accedentibus seu ab eis recedentibus submergendis et expressam commissionem ad hoc finis dicto Correa signatam tradiderat.

It. Et illud decreverat licet tunc nullum bellum inter prefatos Reges seu eorum subditos ; imo tunc confederati erant

et licet etiam merces de quibus supra facta est mentio non sint de hiis que de jure prohibentur ad inimici deffens; et licet etiam dictus rex serenissimus nullum habeat dominium nec jurisdictionem in dictis insulis, imo gentes eas intollentes plurimos habeant regulos quibus more tamen et ritu silvestri reguntur et ita ponitur in facto.

It. Etiam ponitur in facto probabili quam dictus serenissimus rex Portugalie nullam majorem habet potestatem in dictis insulis quam habeat rex cristianissimus, imo enim mare sit commune et insuli prefacte omnibus ad eas accedentibus aperte permissum est nedum Gallis sed omnibus aliis nationibus eas frequentare et cum accolis comertium habere.

It. Et maxime quia tunc Lusitani Gallie libere frequentabant et eum Galliis in dies commercium habebant: quare indem erat aut debebat esse premissum Galis in Lusitania et in dictis insulis etiam dato qu. dicto Regi serenissimo spectasset attenda dictorum Regnum confederatione.

It. Et circa mensem decembris dicti anni millesimi quingentesimi primi dictus Loppes cum suis navibus dicto portu de Fernamburg applicuit, castrum dicti actoris obsedit, et per decem et octo dies machinis impetui et tandem conquassavit.

It. Et ob qu. Dominus Della Mote qui in dicto castro capitaneus erat videns etiam de longo tempore non posse succurri colloquium de deditioe cum dicto Loppes habuit, et post maximas altercationes inita fuit inter eos transactio, qua lautum fuit qu. castrum dicto Loppes pro dicto Rege serenissimo traderetur et ydem Loppes salvaret homines ac merces in dicto castro existentes, quos homines et merces promisit in loco libero subuchere et dimittere francos et liberos cum mercibus et hiis qui in dicto castro habebant.

It. Et dicta transactio fuit juramento dicti Loppes velato solepnim, et supra sanctum corpus Christi presbiterum ibi tunc consecratum.

It. Et illo non obstante tradito castro dicto Loppes, ydem Loppes suspensio dedit dictum dominum della Mote capita-

neum et viginti alios ex suis sodalibus duosque vivos silvestribus delaniandos et mandendos tradidit, aliosque cum mercibus et aliis rebus in dicto castro existentibus Regi serenissimo aduxit, qui homines carcere dedit in villa de Farom cum ceteris captis predictum Correa et merces cetera quas sibi propria fecit.

It. Et in quo carcere multum fuerunt per Lusitanos vexati per vigintiquatuor menses in magna inedia fame et longa oppressione quatuor ex hiis animas efflaverunt, et post xxxiii menses alii liberati sunt demptis undecim. Proprius tamen Lusitani coegerant dictos Gallos captivatos falso deponere in inquesta per eos fata prope e factis depredationibus cooperiendis.

It. Et quare adhuc detinentur dicti undecim, et xx fuerunt suspensi, duo vivi delaniati et comesti, et quatuor in carcere interempti, qui omnes triginta septem ascendunt.

It. Quod a dicto anno captionis usque adhuc dictus actor solvit vel onoxius est uxoribus seu heredibus eorum stipendia promissa, videlicet tres ducatos pro mense culibet ascendentia, in cumulo summa mille tricentorum ducatorum cum triginta et uno pro quolibet anno quare per septem annis summa novem mille ducatorum cum trecentis et decem.

It. Et ceteris qui manserunt in isto carcere per dictos viginti quatuor mensibus solvit etiam prefacto modo stipendia aut pro eis manet onoxius ascendentia pro dicto tempore summa sex mille nonningentorum septuaginta quatuor ducatorum cum octoginta tres homines essent, non computatis dictis triginta septem hominibus.

It. Et dicta navis cum suis armamentis valloris erat duorum mille ducatorum, machine vero arma et alia mobilia mercibus non computatis tam in navi quam in castro existencia valloris erant sex mille ducatorum.

It. Prefacte omnes summe rerum depredatarum ascendunt in universo summam ducentorum sexaginta octo milium ducatorum cum ducentis octoaginta quatuor, cujus summa quadruplum cum pro rebus raptis detur summa in decem centum

septuaginta trium mille ducatorum cum centum triginta sex ducatis ascendit.

It. Et quia dictis mercibus seu vallore earum si depredate non essent dictus actor traficum ceptum continuasset et cum eis in decuplum lucratus esset, petit idem actor illud interesse lucri cessantis.

It. Et saltem illud consideratur et ratio illius habetur in solito lucrari et mercari in Gallia ad rationem de viginti pro centenario pro quolibet anno quod interesse in quinque annis principale accenderet, ideo enim principale dictarum mercium summa ducentorum quadraginta millia ducatorum ascendat totidem ascendit et interesse.

It. Quia omnia et singula predicta sunt vera et notaria, offerens actor ea probare ad sufficientiam tamen et non alias imo rejecto superfluo onere probationis de quo expresse protestatur.

Concludit dictus actor quatenus ipsi reii in dictis summis condenentur erga actorem aut in alia summa de qua apparebit pretestis aut per juramentum ejusdem actoris ad quod petit admitti, attento q. est questio de rebus depredatis, et ita concludit et alias pertinentes juxta materiam subjectam cum expensis dannis et interesse petens in omnibus jus dici et justiciam ministrari.

Protestando tamen qu. in casuum dicti reii non invenirent solvendo pro summa condenata et per vos declarata executio remaneat dicto actori salva adversus mandantem et ratificantem.

Petens litteras vestras citatorias adversus dictos Dom Martin Correa et Loppes sibi decerni visuros dictam petitionem coram vobis fieri et aliter procedi ut juris et rationis juxta formam dictarum commissionum nostrarum,

Certifié conforme par Jehan Pyrot, secrétaire greffier des commissaires français, le 11 mars 1538.

COPIE DE QUELQUES LETTRES

SUR LA NAVIGATION DU CHEVALIER DE VILLEGAINON ES TERRES DE L'AMÉRIQUE OULTRE L'ÉQUINOCTIAL, IUSQUES SOUBZ LE TROPIQUE DE CAPRICORNE ; CONTENANT SOMMAIREMENT LES FORTUNES ENCOURUES EN CE VOYAGE AVEC LES MŒURS ET FAÇONS DE VIVRE DES SAUVAGES DU PAÏS : ENVOYÉES PAR UN DES GENS DUDIT SEIGNEUR.

MDCLVI

Édition originale : Paris, MARTIN le jeune, à l'enseigne *Saint-Christophe*, devant le collège de Cambray. 1557.

Réimpression : TERNAUX-COMPANS, *Archives des Voyages*, vol. I, p. 102.

Première Lettre.

Mes frères suivant les promesses que vous feis à mon départ au val d'Argenteuil, iusques auquel lieu vous m'accompagnastes de vos graces pour prendre l'adieu et congé (qui fut avec grands regrets comme ie croy) les uns des autres, vous, vous retirant à vos heureuses muses, moy poursuivant la mienne entreprinse (contre vos vouloirs) de ceste lointaine peregrination. Je n'ay voulu estre accusé du vice de mecongnoissance des plaisirs que i'ay receus de vous autres, et des promesses par lesquelles me suis obligé d'escrire (combien que pour ceste heure il ne me reste beaucoup de

temps pour y vaquer) mais de ce peu que i'ay peu desrober, succinctement pour le present vous l'escriray.

L'an du Seigneur mil cinq cens cinquante cinq le douzieme iour de iuillet, monsieur de Villegaignon ayant mis ordre et appareillé tout ce qu'il lui sembloit estre convenable à son entreprinse; accompagné de plusieurs gentilshommes manouvriers et mariniers, desquels equippa en guerre et marchandise deux bons vaisseaux, lesquels le roy Henry second de ce nom lui avoit fait delivrer, du port chacun de deux cents tonneaux, muniz et garnis d'artillerie, tant que pour la deffense des dicts vaisseaux que pour en delaisser en terre: avec un hourquin de cent tonneaux, lequel portoit les vivres, et autres choses necessaires en telle faction. Ces choses ainsi bien ordonnées, commanda qu'on fist voile, ledict iour sur les trois heures après midi, de la ville du Havre de Grace: auquel lieu s'estoit fait son embarquement.

Pour lors la mer estoit belle, afflorée du vent northest, qui est Grec Levant, lequel (s'il eust donné) estoit propre pour nostre navigation, et d'icelluy eussions gaigné la terre occidentale. Mais le lendemain et iours suivants, il se changea au sud ouest, auquel avions directement affaire: et tellement nous tourmenta, que fusmes contraincts relascher à la coste d'Angleterre nommée le Blanquet, auquel lieu moullames les ancras, ayant esperance que cestuy vent cesseroit: mais ce fat pour rien, car il nous convint icelles lever en la plus grande diligence qu'on sçauroit dire, pour relascher et retourner en France au lieu de Dieppe. Avec laquelle tourmente il survint au vaisseau auquel s'estoit embarqué ledict sieur de Villegaignon, un lachement d'eaux, qu'en moins de demie heure lon tiroit par des sentines le nombre de huict à neuf cents bastonnées d'eaux qui reviennent à quatre cents seaux; qui estoit chose estrange et encore non ouye à navire qui sort d'un port. Par toutes ces choses nous entrasmes dans le havre de Dieppe à grande difficulté, parce que le dit havre n'a que trois brassées d'eau, et nos vaisseaux

tiroient deux brassées et demie. Avec cela il y avoit grande levée pour le vent qui venoit, mais les Dieppois (selon leur coustume louable et honneste) se trouvèrent en si grand nombre pour haller les emmares et cables que nous entrasmes par leur moyen le dix septieme iour dudict moys. De celle venue plusieurs de nos gentilshommes se contenterent d'avoir veu la mer, accomplissant le proverbe : *mare vidit et fugit* Aussi plusieurs soldats, manouvriers et artisans furent desgoutez et se retirèrent.

Nous demeurasmes là l'espace de trois semaines, tant pour attendre le vent bon et second, que pour le radoubement des dictes navires. Puis après le vent retourna au north est, duquel nous nous mismes encore en mer, et pensants tousiours sortir hors les côtes et prendre la haulte mer. Ce que ne peusmes. Ains nous convint relascher au Havre, d'où nous estions partis, par la violence du vent, qui nous fut autant contraire qu'auparavant. Et là demourasmes iusques à la vigile de la nostre dame de la my aoust. Entre lequel chascun s'efforça de prendre nouveaux refrechissements pour rentrer de nouveau, et pour la troisieme fois en mer. Auquel iour nous apparut la clemence et benignité de nostre bon Dieu : car il appaisa le courroux de la mer, et le ciel furieux contre nous, et le changea selon ce que nous lui avions demandé par nos prières. Quoy voyants, que le vent pouvoit durer de la bande d'où il estoit, de rechef avec plus grand espoir que n'avions encore heu, pour la troisieme fois nous nous embarquasmes, et feimes voile ledit iour quatorzieme d'aoust.

Celuy vent nous favorisa tant, qu'il feist passer la Menche, qui est un destroit entre l'Angleterre et la Bretagne, le gouffre de Guyenne et de Biscaye, Espagne, Portugal, le cap de Saint-Vincent, le destroit de Gybalthar, appelé les colonnes d'Hercule, les isles de Madère, et les sept isles fortunées, dictes les Canaries. L'une desquelles recongneusmes appelée pic Tanarife, des anciens, le mont d'Atlas, et de cestuy selon les Comographes est dicte la mer Atlantique.

Cestuy mont est merveilleusement hault. Il se peult voir de vingt cinq lieues. Nous en approchames à la portée du canon le dimenche vingtieme iour de nostre troisieme embarquement. Du Havre de Grace iusques au dict lieu il y a quinze cents lieues. Cestuy est par les vingt et huict degrez au north de la ligne torride. Il y croist, à ce que ie puis entendre, des sucres grande quantité, et de bons vins. Ceste isle est habitée des Espagnolz, comme nous sceusmes. Car comme nous pensions mouler l'ancre, pour demander de l'eau douce et des rafraichissements, d'une belle forteresse située au pied d'une montagne, ils desployerent une enseigne rouge, nous tirans deux ou trois coups de coulouvre, l'un desquels perça le vice admiral de nostre compagnie. C'estoit sur l'heure de onze ou douze heures du iour, qu'il faisoit une chaleur merveilleuse sans aucun vent. Ainsi il nous convint soustenir leurs coups, mais aussi de nostre part nous les cannonasmes tant qu'il y eut plusieurs maisons rompues et brisées : et les femmes et enfans fuyoient par les champs. Si nos barques et basteaux eussent esté hors les navires, ie crois que nous eussions fait le Brésil en ceste belle isle. Il n'y eust qu'un de nos cannoniers qui se blessa en tirant d'un cardinac, dont il mourut dix iours après. A la fin l'on veit que nous ne pouvions rien practiquer là que des coups : et pour ce nous nous retirasmes en mer, approchant de la coste de Barbarie, qui est une partie d'Affricque.

Notre veut second nous continua et passames la rivière de Loyre en Barbarie, le promontoire Blanc, qui est sous le tropique de Cancer : et vinsmes le huictième iour dudict moys en la haulteur du promontoire d'Æthiopie, où nous commençames à sentir la chaleur. De l'isle qu'avions recongnue iusques audict promontoire, il y a trois cents lieues. Ceste chaleur extremesme causa une fievre pestilentielle dans le vaisseau où estoit ledit Seigneur, pour raison que les eaues estoient puantes et tant infectes que c'estoit pitié, et les gens dudict navire ne se pouvoient garder d'en boire. Celle fievre fut tant contagieuse et pernicieuse que de cent personnes elle n'en espargna

que dix qui ne fussent malades : et des nonante qui estoient malades, cinq moururent, ce qui estoit chose pitoyable et pleine de pleurs. Ledict seigneur de Villegaignon fut contrainct soy retirer dedans le vice-admiral, où il m'avoit fait embarquer, où nous estions tous dispos et fraiz, bien faschez touttefois de l'accident qui estoit dans nostre compaignon. Ce promontoire est quatorze degrez près la zone torride : et est la terre habitée des Mores. Là nous faillit nostre bon vent, et fusmes persecutez six iours entiers de bonnasses et calmes, et les soirs sur le soleil couchant, des tourbillons de vents les plus impétueux et furieux, ioincts avec pluye tant puante que ceux lesquels estoient mouillez de ladictte pluye, soubdain ils estoient couvertz de grosses pustules, de ces vents tant furieux. Nous n'osions partir que bien peu, de la grande voile du Papefust. Touttefois le Seigneur nous secourut : car il nous envoya le vent sur-oest, contraire neantmoins, mais nous estions trop occidentaux. Ce vent fut toujours fraiz, qui nous recrea merueilleusement l'esprit et le corps, et d'iceluy nous costoyasmes la Guinerie, approchant peu à peu de la zone torride : laquelle trouvasmes tellement temperee (contre l'opinion des anciens) que celui qui estoit vestu, ne lui convenoit se despouiller pour la chaleur, ne celui qui estoit devestu, lui falloit se vestir pour la froideur.

Nous passasmes ledit centre du monde le dixieme d'octobre près les isles de Saint Thomas, qui sont soubz l'œquinocial, prochaine de la terre de Manicongre. Combien que ce chemin ne nous estoit propre, si est ce qu'il convenoit de faire ceste route là, obéissant au vent qui nous estoit contraire : et tellement obeismes audict vent que pour trois cents lieues qu'avions seulement à faire de droict chemin, nous en feismes mille ou quatorze cents. Voire que si nous eussions voulu aller au promontoire de Bonne Espérance, qui est trente sept degrez deça la ligne, en l'Inde Orientale, nous y eussions plus tost esté qu'au Brésil, cinq degrez north dudict œquateur, et cinq degrez sur-oest dudict œquateur. Nous trouvasmes si grand

nombre de poissons et de diverses espèces, que quelquefois nous pensions estre assecquez sur lesdicts poissons. Les especes sont marsouins, daulphins, baleines, stadius, dorades, albacorins, pelamides, et le poisson vollant, que nous voyons voller en troupe comme les estourneaux en nostre pays. Là nous faillirent noz eaux, sauf cellesdes ruisseaux, tant puante et infecte que nulle infection est à y comparer. Quand nous beuvions d'icelles il nous falloit boucher les yeux et estoupper le nez.

Estants en ces grandes perplexités et presque hors d'espoir de venir au Brésil, pour le long chemin qui nous restoit, qui estoit de neuf cents à mille lieues, le seigneur Dieu nous envoya le vent au sur-oest, dont nous convint mettre la proue à l'oest, qui estoit le lieu où nous avons affaire. Et tant fusmes portez de ce bon vent, qu'un dimanche matin vingtième d'octobre, eusmes congnoissance d'une belle isle, appelée dans la carte marine l'Ascension. Nous feusmes tous resiouys de la voir, car icelle nous monstroit où nous estions, et quelle distance y pouvoit y avoir iusques à la terre d'Amérique. Elle est eslevée de huit degrez et demy. Nous n'en peusmes approcher plus près que d'une grande lieue. C'est une chose merveilleuse que de voir ceste isle loing de la terre ferme de cinq cents lieues. Nous poursuyvismes nostre chemin avec ce vent second, et feismes tant par iour et par nuict, que le troisieme iour de novembre ung dimenche matin nous eusmes congnoissance de l'Inde Occidentale, quarte partie du monde, dicte Amérique, du nom de celuy qui la découvrit l'an mil quatre cens nonante trois.

Il ne fault demander si nous eusmes grande ioye, et si chascun rendoit graces au Seigneur, veu la povreté et le long temps qu'il y avoit que nous estions partis. Ce lieu que nous descouvristmes est par vingt degrez, appelé des sauvages Pararbe. Il est habité des Portugois, et d'une nation qui ont guerre mortelle avec ceulx auquelz nous avons alliance. De ce lieu nous avons encore trois degrez iusqu'au tropique de Capricorne, qui vallent octante lieues. Nous arrivastes le

dixieme de novembre en la riviere de Ganabara, pour la similitude qu'elle a au lac. Icelle est droictement sous le tropique de Capricorne. Là nous meismes pied en terre, chantans louanges et actions de graces au Seigneur. Auquel lieu trouvasmes cinq à six cens sauvages, tous nudz, avec leurs arcs et fleches, nous signifiant en leur langage que nous estionns les bien venus, nous offrants de leurs biens, et faisantz les feux de ioie, dont nous estions venus pour les deffendre contre les Portugois et autres leurs ennemis mortels et capitaux.

Le lieu est naturellement beau et facile à garder, à raison que l'entree en est estroicte, close des deux costez de deux hauls monts. Au milieu de ladicte entrée (qui est possible demy lieue de large) il y a une roche longue de cent pieds, et large de soixante, sur laquelle monsieur de Villegaignon a fait un fort de bois, y mettant une partie de son artillerie pour empescher que les ennemis ne viennent les dommager. Celle est tant spatieuse que tous les navires du monde y seroient à l'ancre seurement. Icelle est semee de preaux et isles tant belles, garnies de bois tousiours verd : à l'un desquels (estant à la portée du canon de celui qu'il a fortifié) a mis le reste de son artillerye et tous ses gens, craignant que s'il se fust mis en terre ferme, les sauvages ne nous eussent saccagé pour avoir sa marchandise.

La terre ne produit que du mil, que l'on appelle en nostre pays bled sarrazin, duquel ils font du vin avec une racine qu'ils appellent maniel, qui a la fueille du *Pœonia mas*, et pensois veritablement que s'en fust. Elle vient en arbre de la hauteur du *sanbucus*. D'icelle ils font de la farine molle qui est autant bonne que du pain. L'ay veu une herbe qu'ils appellent petun, de la hauteur de *consolida major*, dont ils succent le jus et tirent la fumee, et avec celle herbe peuvent soustenir la faim huit ou neuf iours. Oultre il y a deux sortes de fruicts merueilleusement bons : l'un qu'ils appellent nana, et vient dans une plante semblable à l'aloës : elle est toutefois spumeuse : le fruict est de la grosseur d'un artichault, rem-

pli de jus sucré, neantmoins il est de mauvaise concoction. L'autre est une espece de figue qu'ils appellent Pacona : La plante d'icelluy a les feuilles du *Lapathum aquaticum*. Il est de bonne concoction. La terre produit aussi de bonnes et menues febves, lesquelles sont de bon nourrissement : de la canne de sucre, mais non pas en grande quantité. Semblablement des oranges, citrons et limons : mais tant peu que ce n'est rien, car les habitants sont négligents de la cultiver : quant aux autres simples, ie n'en recongneu que du pourpié, du myrthe et du basilic. Tout le reste est tant sauvage et et eslongue, que si maistre Jean, demonstrateur des herbes y estoit, il y seroit bien empesché. Je pense que nous y trouverons quelques métaulx : car les Portugoys ont trouvé or, argent et cuyvre, cinquante lieues plus aval, et cinquante lieues plus amont. La terre est arrosée de fort belles rivières d'eaues douces, des plus saines que ie beu iamais. L'air est temperé tendant touttefois plus à chaleur qu'à froideur. Leur esté est au moys de décembre, quand le soleil vient en son Tropicque, et qu'il leur est pour Zenith. Tout le temps que le soleil s'approche d'eux les soirs ils ont de la pluye et tonnerre pendant trois heures : le reste du temps que le soleil se retire en son œquinoxé et en son Tropicque de Cancer, il y fait (comme ils disent) le plus beau temps du monde. Voyla quant à la fertilité de la terre, salubrité et disposition de l'aer.

Il reste à parler des habitants, de leurs conditions, statuts et mœurs. Ceste nation est la plus barbare et estrange de toute honnesteté qui soit sous le ciel, comme ie croy. Car ils vivent sans congnoissance d'aucun Dieu, sans soucy, sans loy, ou aucune religion ; non plus que les bestes brutes qui sont conduites par leur seul sentiment. Ils vont nuds, n'ayans aucune honte ou vergongne de leurs parties honteuses, et ce, tant les hommes que les femmes. Leur langage est fort copieux en diction, mais sans nombre, tellement que quand ils veulent signifier cinq, ils montrent les cinq doigts de la main. Ils font la guerre à cinq ou six nations, desquelles

quand ils prennent des prisonniers, ils leur donnent en mariage les plus belles filles qu'ils ayent, leur mettans au col autant de licols qu'ils les veulent garder de lunes. Puis quand le temps est expiré, ils font du vin de mil et racines, duquel ils s'enyvrent, appelans tous leurs amys. Puis celuy qui l'a prins prisonnier l'assomme avec une massue de bois, et le divise par pièces, et en font des carbonnades, qu'ils mangent avec si grand plaisir qu'ils disent que c'est ambrosie et nectar. Leur manger sont, serpents, crocodiles, crapaux et gros lysars, lesquels estiment autant que nous faisons les chappons, les levraux et les connilz. Leur alliance a en estendue cent lieues. Ils font guerre avec Ouitachas, Ouyamas, Margaias, Taliarbas et Portugoys. Les conditions d'icelle sont telles que ceulx avec lesquels nous habitons. Ils prennent autant de femmes qu'ils veulent, et ont liberté les femmes de délaisser leurs maris pour petite occasion. Ils estiment nos habillements, noz armes, et tout ce qui vient de nostre pays, mesprisants l'or, l'argent, et toutes pierreries, que nous estimons beaucoup. Leurs armes sont des arcs et flesches armées de petits os. Ils navigent dans des auges ou almadas, qui ont trente ou quarante pieds de long. Ils nagent naturellement bien, qui est cause qu'ils ne se soucient s'ils enfondrent en l'eaue ou non. Leurs richesses sont colliers blancs, qu'ils font de petits limassons de mer; et aussi plu-masseries dont ils se revestent, quand ils arrivent. Plus le bois de Brésil, duquel ils chargent les navires. Le bois croist merveilleusement hault, et à la feuille de buxus. J'ay veu des arbres haults de cent pieds, et six de diamètre. Je croy (si Dieu n'a pitié d'eulx) qu'ils serout fort fascheux à réduire au christianisme : et à grande difficulté on leur pourra oster ceste miserable coustume de se manger les uns les autres. Ils vivent en congrégation, s'assemblans cinq ou six cents et edifient de longues loges que les anciens appeloyent mapalia. Tous ceulx d'une lignée se tiennent volontiers ensemble. Ils ont force cotton dont ils font des liets qui pendent, et y fait autant bon dormir qu'en liets de plume : nous

ne dormons point en d'autres lits : En chacun village, celui qui aura esté le plus vaillant, c'est à sçavoir qui aura le plus prins de prisonniers et tué, ils le créent pour leur Roy. Tout est commun entre eux, mais quand ils nous apportent quelque chose, il leur fault donner le pour ce, ou aultrement ils se mal contenteront.

Voylà mes frères que i'ay peu recueillir, et mettre par escript de tout le discours de nostre voyage, pour l'heure présente : nous espérons, avec l'ayde de Dieu, aller plus aval, iusques par delà les trente sept ou trente huict degrez. Ce que ie ne fauldray de vous escrire en attendant que ie retourne au pays. Ce temps pendant ie prieray le créateur vous donner en heureuse et longue vie, accomplissement de vos bons désirs, me recommandant affectueusement à vos bonnes grâces. De la rivière de Ganabara au país de Bresil, en la Fance Antarctique, sous le tropique de Capricorne, ce premier iour de febvrier 1555.

Vostre tres parfait amy,

NICOLAS BARRÉ.

Et ont esté ies présentes receues le iedy 23 de juillet 1556.

Deuxième Lettre

Mes freres et meilleurs amys, l'occasion s'offrant, ie n'ay voulu la laisser passer sans vous écrire succinctement les dangers et périls merveilleux, desquels le seigneur Dieu, par sa bonté, nous a delivrez. Affin que (comme nous), apprenez à vous asseurer en sa bonté, estant exercez par tels ou autres perils.

Deux iours après le partement des navires qui fut le quatrieme iour de febvrier 1556, nous descouvrismes une coniuuration faite par tous les artisans et manouvriers qu'avions amenez, qui estoient au nombre d'une trentaine : contre monsieur de Villegaignon, et tous nous autres qui estions avec

luy, qui n'estions que huict de deffense. Nous avons sceu que ce avoit esté conduit par un truchement, lequel avoit esté donné audict seigneur par un gentilhomme normand, qui avoit accompagné ledict seigneur iusques en ce lieu. Ce truchement estoit marié avec une femme sauvage, laquelle il ne vouloit ny la laisser ny la tenir pour femme. Or ledit sieur de Villegaignon, en son commencement, regla sa maison en homme de bien, et craignant Dieu : deffendant que nul homme n'eust affaire à ces chienes sauvages, si l'on ne les prenoit pour femme, et sur peine de mort. Ce truchement avoit vescu (comme tous les autres vivent) en la plus grande abomination et vie Epicurienne, qu'il est impossible de raconter : sans Dieu, sans foy, ne loy, l'espace de sept ans. Pourtant luy faisoit mal de delaisser sa putain, et vie supérieure, pour vivre en homme de bien, et compagnee de chrestiens.

Premierement proposa d'empoisonner monsieur de Villegaignon, et nous aussi : mais un de ses compagnons l'en destourna. Puis s'adressa à ceux des artisans et manouvriers lesquels il congnoissoit vivre en regret, et grand travail, et à peu de nourriture. Car par ce que l'on avoit apporté vivres de France, pour vivre en terre, il convint du premier iour laisser le cydre, et au lieu boire de l'eau crue. Et pour le biscuyt s'accorder à une certaine farine du pays, faicte de racines d'arbres, qui ont la fueille comme le Pœonia mas, et croist plus hault en haulteur qu'un homme. Laquelle soudaine et repentine mutation fust trouvee estrange, mesmement des artisans, qui n'estoient venus que pour la lucrative et proffit particuliers. Ioinct les eaux difficiles, les lieux aspres et deserts, et labeur incroyable, qu'on leur donnoit, pour la necessité de loger où nous estions : parquoy aisement les séduit : leur proposant la grande liberté qu'ils auroyent, et les richesses aussi par apres, desquelles donneroient aux sauvages en habandon, pour vivre à leur desir. Lesquels volontairement s'accorderent, et à la chaulde voulurent mettre le feu aux pouldres, qui avoient esté mises dans un

cellier faict legerement, sous lequel nous couchions tous : mais aucuns ne le trouverent pas bon, parceque toute la marchandise, meubles et ioyaux que nous avions, eussent esté perduz, et n'y eussent rien gaigné. Ils conclurent donc entre eux de nous venir saccager, et couper la gorge, durant que nous serions en nostre premier somme.

Touttefois ils trouverent une difficulté pour trois Ecossois qu'avoit ledict seigneur pour sa garde, lésquels s'efforcèrent pareillement séduire : mais eux, après avoir congneu leur mauvais vouloir, et la chose estre certaine, m'en vindrent advertir, et decelerent tout le faict. Ce que soudainement ic declaray audict seigneur, et à mes compagnons pour y remédier. Nous y remediames soudainement en prenant quatre des principaux, qui furent mis à la chaisne et aux fers devant tous : l'auteur n'y estoit pas. Le lendemain, l'un de ccux qui estoient aux fers, se sentant convaincu, se traisna près de l'eau, et se noya miserablement. Un autre fut estranglé. Les autres servent ores comme esclaves : le reste vit sans murmure, travaillant beaucoup plus diligemment qu'auparavant. L'auteur truchement (parce qu'il n'y estoit pas) fut averty que son affaire avoit esté descouverte. Il n'est retourné du depuis à nous : il se tient maintenant avec les sauvages : lequel a debauché tous les autres truchements de ladicte terre, qui sont au nombre de vingt ou vingt cinq, lesquels font et disent tout du pis qu'ils peuvent, pour nous estonner et nous faire retirer en France. Et parce qu'il est advenu que les sauvages ont esté persecutez d'une fievre pestilentielle depuis que nous sommes en terre, dont il est mort plus de huit cents, leur ont persuadé que c'estoit mousieur de Ville-gaignon qui les faisait mourir, parquoy conçoivent une opinion contre nous, qu'ils nous voudroient faire la guerre, si nous estions en terre continentale : mais le lieu où nous sommes les retient.

Ce lieu est une islette de six cents pas de long, et de cent de large, environné de tous costez de la mer, large et long d'un costé et d'autre, de la portée d'une coulouvreine, qui est

cause qu'eux n'y peuvent approcher, quand leur frenaisie les prent. Le lieu est fort naturellement, et par art nous l'avons flancqué et reparé tellement que quand ils nous viennent voir dans leurs auges et almadas, ils tremblent de crainte. Il est vray qu'il y a une incommodité d'eaue doulee, mais nous y faisons une cysterne, qui pourra garder et contenir de l'eaue, au nombre que nous sommes, pour six mois. Nous avons du depuis perdu un grand basteau, et une barque contre les roches : quy nous ont faict grand faute, pour ce que nous ne scaurions recouvrer ni eaue, ny bois, ny vivres, que par basteaux. Avec ce, un maistre charpentier et deux autres manouvriers se sont allez rendre aux saulvages, pour vivre plus à leur liberté. Nonobstant Dieu nous a fait la grace de résister constamment à toutes ces entreprises, nenous deffiant de sa misericorde. Lesquelles choses nous a voulu envoyer, pour monstrier que la parole de Dieu prend difficilement racine en un lieu, afin que la gloire luy en soit reportée : mais aussi quand elle est enracinée, elle dure à jamais. Ces troubles mont empesché que n'ay peu recongnoistre le païs, s'il y avoit mineraulx où autres choses singulières : qui sera pour une autre fois. Lon nous menasse fort que les Portugoys nous viendront assiéger, mais la bonté divine nous en gardera.

Je vous supplie tous deux de m'escrire amplement de vos nouvelles, et m'advertir de vos desings, et où vous esperez de vous retirer pour iouir de l'usufruit de voz études ; afin que quand il plaira au Seigneur me rappeler de ce pays, ie me puisse resiouyr avec vous : lequel ie prie vous donner en longue et heureuse vie l'accomplissement de voz bons desirs, me recommandant affectueusement à voz bonnes graces.

De la rivièere de Ganabara, au païs de Bresil en la France Antarctique, sous le tropique de Capricorne, ce vingt cinquieme iour du mois de may mil cinq cents cinquante six.

Vostre bon amy,

NICOLAS BARRÉ.

LETTRES DE VILLEGaignon.

Lettre I (1).

AU CARDINAL DU BELLAY (2).

Monseigneur, vostre bonté et humanité me contreignent de mectre toute mon espérance en vous à mon partement de la court. Je l'ay laissé une lectre au doyen vostre home, pour vous donner en recommandation du bien que m'avez pourchassé. De là ie m'en allé en Hongrie, pour veoyr le camp des Impériaux, où ie n'ay ausé demeurer, pour la défense que m'en avoit faict monseigneur de Langey (3). Je vous envoie un mémoire des nouvelles dudict camp. Il vous pleut un jour me vouloyr donner à Monseigneur d'Orléans (4), qui me semble très gentil prince ; s'il vous semble, Monseigneur, que ce soyt mon bien, ie vous prie achever ce que vous avez commencé, et me fayre donner quelque honneste degré de servitude en sa maison, affin d'havoyr adveu en France. Je

(1) Bibliot. Nat. ancien fonds français Delamarre, n° $\frac{8693}{A}$

(2) Jean du Bellay, évêque de Bayonne, puis de Paris en 1532, cardinal en 1535, puis évêque d'Ostie et doyen du Sacré-Collège.

(3) Guillaume du Bellay, frère aîné du cardinal, vice-roi de Piémont depuis 1537.

(4) Charles d'Orléans, troisième fils de François I^{er} et de Claude de France (1522-1545).

commence à me lasser de tant pérégriner. Il me semble estre temps d'en cueillir quelque fruit. L'escrrips audit seigneur que vous lui conterez des nouvelles dudit camp, affin d'havoyr entrée et occasion de lui parler de moy. Je suis à Venise, attendant nouvelles de Monseigneur de Langey pour fayre ce qu'il me commandera. Je n'ay loysir de vous fayre plus longue lectre, qui sera cause que ie me recomanderé très humblement à vostre bonne grâce, priant Dieu, Monseigneur, vous donner, en très parfayte santé et longue vie, l'accomplissement de voz nobles désirs.

De Venise, ce XX iuillet 1542.

Vostre très humble serviteur,

VILLEGAIGNON.

Lettre II (1).

AU CONNESTABLE (2).

Monseigneur, les affaires de ceste Religion (3) sont en si mauvais estat que i'ay honte de vous en escrire ; toutesfois la nécessité me presse de vous dire que s'il ne plaist au Roy et à vous intercéder envers le Grand-Seigneur (4) de nous laisser en paix, nous sommes en danger d'estre défaits ; i'ay

(1) GUILLAUME RIBIER. *Lettres et mémoires d'estat*, t. II, p. 302, 303.

(2) Anne de Montmorency, connétable depuis le règne de François 1^{er}.

(3) Il s'agit de l'ordre de Malte.

(4) Le sultan.

trouvé à mon retour toutes nos places au mesme estat qu'elles estoient de temps de feu bonne mémoire Lisle Adam, et maintenant que le danger nous entoure, nous trouvons tant d'affaire tout en un temps, que l'on ne sçait auquel commencer. La Religion ne se trouva iamais si dénuée de toutes choses, nos places toutes, sinon le Chasteau (1), ne sont point tenables contre une fureur d'artillerie, si est-ce qu'il faut que nous nous mettions en effort de les garder avec un petit nombre de gens de guerre, ou de laisser perdre tout, n'ayant pas où nous retirer. Quand ie fus envoyé à la Cité, ie ne trouvay que dix-huict chevaliers avec moy, pour garder là vingt mille anes qui estoient dedans, il ne se trouve pas icy quatre cent portans Croix pour la garde de toutes nos places, nous avons une autre difficulté, que nous ne pouvons à ce besoin trouver soldats, et nostre ennemy est si fort, que nous n'y avons point d'espérance de secours ; il a pris Tripoli en cinq jours, ne se trouvant là que quarante chevaliers, ce qu'il y avoit de soldats perdoient le cœur. Je croy qu'il me faudra retourner à la Cité, combien qu'elle ne me semble raisonnable, car les murailles ne vallent pas de bonnes hayes d'espines vives, car elles sont de pierre et terre sans chaux, n'y sablon, le lieu assez petit, et dedans vingt mille âmes de peuple de l'isle, puisque i'ay esté là ordonné par le Conseil, ie ne puis refuser d'y aller voir ce qu'il plaira à Dieu ordonner de moy ; Je commençay l'autre fois des fossez par dedans de seize pieds de large, et derrière une muraille de douze pieds de large de pierres seches, n'ayant terre ni fascines, n'y autre matière à reparer, et si Dieu me garde l'esprit, et la santé, et que mes gens ne s'estonnent pas, i'espère defendre l'assaut : il y a un gouverneur genevois, chevalier de la Grande-Croix, nommé frère Georges, adroit, vaillant et vertueux chevalier, duquel i'ay bonne espérance, nous ferons le

(1) Il s'agit du château Saint-Elme.

sacrifice à Dieu de nos vies pour la garde de tant de pauvres âmes.

Monsieur d'Aramon arriva à Tripoli fort à propos pour ces pauvres chevaliers qui estoient là enfermez, car ils estoient tous esclaves sans lui, nous luy avons très grande obligation pour les bons offices et courtoisies qu'il nous a faits.

De Malthe, le 24 août 1551.

VILLEGAINON.

Lettre III (1).

VILLEGAINON AU DUC D'ESTAMPES (2)

Monseigneur, par vostre commandement i'ai distribué les lettres qu'il vous a pleu m'envoyer, et retenu celles qui sont pour l'urgent.....(3). Au reste, Monseigneur, i'ai faict ung..... au Roy et envoyé, où i'ai exprimé les avantages de nos ennemis et les nostres, affin de y besongner promptement et en diligence. Cependant nous ferons des canonières couvertes dans la roche tout à l'entour du parc, et pour garder les ennemis de venir, ie fais accoustrer les grands bateaulx du Roy en galere, et sur les bords faire une pavaysade (4) de gros cables pour estre couverts. Nous fayrons aussi le flanc

(1) DOM. MORICE. *Mémoires pour servir de preuves à l'histoire de Bretagne*, t. III, p. 1088-1089.

(2) Gouverneur de Bretagne.

(3) Suivent cinq à six lignes indéchiffrables. Dom Morice n'a lu que quelques mots, dont la réunion ne présente aucun sens.

(4) Sur ces fortifications consulter le curieux ouvrage de LEVOT. *Histoire de Brest*, passim.

sur la fontaine, et pour ce que l'on peut venir à covert iusques sur le bord du fort près du dongion devers la porte, le lieu où l'on fit autrefois la batterie, et que du moullin l'on nous peust oster ledit dongion, et qu'en toute celle cortine n'avons lieu où mettre nostre artillerie, ie suis d'avis de faire fortifier ce lieu où la Chatière a fait rompre la tour au devant dudit dongion, et de là tirer une cortine iusques à la mer par devant la porte, et pour faulte de chaux et de matière faire mon rempart de terre et genet liés de gros bois que ie prendrai en un navire que nous y avons. Il nous faut un commissaire d'artillerie et des canonniers pour donner ordre à la dite artillerie et la remonster. Il vous plaira escrire à M. de Carné (1) qu'il..... et qu'il ordonne des deniers comme..... il est capitaine de la place. Je suis d'avis..... l'honneur, et quant l'affaire viendra..... lui pour estre participant au bien, et..... si bien que le Roy et vous en soyez..... en son degré de gouverneur, et moi de..... puisque ainsi plaist au Roy (2). Je aimerais bien mieux que les affaires se portassent bien en obéissant que mal en commandant. Tout l'honneur que alors i'hauroye est que le service du Roy soit fait, et que nous lui gardions la place. Je donne conseil au Roy et à Monseigneur le Connestable de faire armer ses navires et les mettre en mer, et avecque eux il mette un personnage de qualité pour aller combattre le prince (3) de Espagne où il se trouvera. Par là nous garderons non seulement Brest, mais toute la Bretagne, Guiene et Normandie. S'il considère la despense qu'il faudra faire à reprendre une place perdue, elle sera trouvée beaucoup plus grande que de dresser son armée de mer. Il en fayra ce que ses affaires porteront, et moi tout ce qui lui plaira m'ordonner. Il me semble, Monseigneur, qu'il seroit bon d'establir un cheval

(1) Gouverneur de la place de Brest.

(2) Allusion à ses démêlés avec M. de Carné. Voir p. 158.

(3) Don Philippe, le futur Philippe II.

sur le chemin d'icy à Nantes, pour vous faire tenir lettres et à nous les vostres, affin que incontinent ie vous advertisse de ce que i'entendré. I'ai ces iours eu ialousie d'un Anglais nommé Strangié, frère comme l'on dict, d'un chevalier de l'ordre d'Angleterre... est venu dans ce havre en ung navire de... avecq six autres gentils hommes en guyse... I'ai sceu par aucuns de ses gens que... dix huict navires en Angleterre et que la... Hongrie y estoit. Vous en pourrez estre mieux... mais ie suis en opinion que le prince d'Espagne fera entreprise sur nostre place, qu'il n'ait intelligence avec lesd. Angloys, leur promettant les y mettre, s'ils se veulent déclarer. Si i'en descouvre quelque chose, ie ne fauldré à vous en avertir comme de toutes autres choses : qui est l'endroit, Monseigneur, où ie me recommanderé très humblement à vostre bonne grace, priant le créateur vous donner en très heureuse et longue vie l'accomplissement de vos nobles désirs.

De Brest, le 9 décembre 1552.

I'ay délibéré de m'accompagner d'ung bon nombre de chevaliers de nostre ordre, et entre autres de Lardièrre qui se tient à six lieues des Essarts. Et vous plaira, Monseigneur, lui faire tenir mes lettres pour me venir trouver.

Vostre très humble et très obéissant serviteur.

VILLEGIGNON.

Lettre IV (1).

A CALVIN.

Je pense qu'on ne scauroit declarer par paroles combien m'ont resiouy vos lettres, et les frères qui sont venus avec icelles. Ils m'ont trouvé réduit en tel poinct, qu'il me faloit faire office de magistrat, et quant et quant la charge de ministre de l'Eglise : ce qui m'avoit mis en grande angoisse, car l'exemple du roi Ozias me destournoit d'une telle manière de vivre : mais i'estois contraint de le faire, de peur que nos ouvriers lesquels i'avoit prins à louage, et amenez par deça, par la frequentation de ceux de la nation ne vinsent à se souiller de leurs vices : ou par faute de continuer en l'exercice de la religion tombassent en apostasie : laquelle crainte m'a esté ostée par la venue des frères. Il y a aussi cet avantage que, si, doresnavant il faut travailler pour quelque affaire et encourir danger, ie n'auroy faute de personnes qui me consolent et aident de leur conseil : laquelle commodité m'avoit esté ostée par la crainte du danger auquel nous sommes. Car les frères qui estoient venus de France par deça avec moy, estans esmeus pour les difficultez de nos affaires, s'en estoyent retirez en Egypte, chacun allegant quelque excuse. Ceux qui estoient demeurez estoyent pauvres gens souffreteux et mercenaires, selon que pour lors ie les avois peu recouvrer. Desquelz la

(1) Cette lettre fut d'abord écrite en latin. Léry, dans la préface de son histoire du Brésil, fait remarquer qu'elle a été traduite, imprimée, et que l'original se trouve en bonnes mains. On le conserve en effet à la bibliothèque de la ville de Genève.

condition estoit telle que plus tost il me falloit craindre d'eux que d'en avoir aucun soulagement. Or la cause de ceci est qu'à nostre arrivée toutes sortes de fascheries et difficultez se sont dressées, tellement que ie ne scavois bonnement quel advis prendre, ny par quel bout commencer.

Le pays estoit du tout désert, et en friche. Il n'y avoit point de maison, ny de toicts, ni aucune commodité de bled. Au contraire, il y avoit des gens farouches et sauvages, esloignez de toute courtoisie et humanité, du tout différens de nous en façon de faire et instruction : sans religion, ny aucune cognoissance d'honesteté ny de vertu, de ce qui est droit ou injuste : en sorte qu'il me venoit en pensée, assavoir si nous estions tombez entre des bestes portans la figure humaine. Il nous falloit pourvoir à toutes ces incommoditez à bon escient et en toute diligence, et y trouver remède pendant que les navires s'apprestoyent au retour, de peur que ceux du pays, pour l'envye qu'ils avoient de ce que nous avions apporté, ne nous surprinssent au dépourvu et missent à mort.

Il y avoit davantage le voisinage des Portugallois, lesquels ne nous voulans point de bien, et n'ayans peu garder le pays que nous tenons maintenant prennent fort mal à gré qu'on nous y ait receu, et nous portent une haine mortelle. Par quoy toutes ces choses se présentoient à tous ensemble : assavoir qu'il nous falloit choisir un lieu pour nostre retraite, le défricher et applanir, y mener de toutes parts de la provision et munition, dresser des forts, bastir des toicts et logis pour la garde de notre bagage, assembler d'alentour la matière et étoffe, et par faute de bestes la porter sur les espales, en haut d'un costeau, par des lieux forts et bois très empeschans. En outre, d'autant que ceux du pays vivent au iour la journée, ne se soucians de labourer la terre, nous ne trouvions point de vivres assemblez en un certain lieu, mais il nous les falloit aller recueillir et querir bien loin ça et là : dont il advenoit que nostre compagnie, petite comme elle estoit, nécessairement s'escartoit et diminuoit. A cause de ces difficultez, mes amis qui m'avoient suyvi, tenans nos

affaires pour désespérées, comme i'ay desia desmontré, ont rebroussé chemin, et de ma part aussi i'en ay esté aucunement esmeu.

Mais d'un autre costé pensant à part moy que i'avois asseuré mes anis que ie me départois de France, à fin d'employer à l'avancement du règne de Jésus-Christ le soin et la peine que i'avois mis par ci devant aux choses de ce monde ; ayant cognu la vanité d'une telle estude et vacation, i'ay estimé que ie donnerois aux hommes à parler de moy et de me reprendre, et que ie feroys tort à ma réputation si i'en estois destourné par crainte de travail ou de danger ; davantage puisqu'il estoit question de l'affaire du Christ, ie me suis asseuré qu'il m'assisteroit et amèneroit le tout à bonne et heureuse issue. Parquoy i'ay prins courage et ay entièrement appliqué mon esprit pour amener à chef la chose que i'avois entreprinse d'une si grande affection pour y employer ma vie. Et m'a semblé que i'en pourrois venir à bout par ce moyen, si ie faisois foy de mon intention et dessein par une bonne vie et entière, et si je retirois la troupe des ouvriers que i'avois amenez de la compagnie et accointance des infidèles. Estant mon esprit adonné à cela, il m'a semblé que ce n'est point sans la providence de Dieu que nous sommes enveloppez de ces affaires, mais que cela est advenu de peur qu'estans gastez par trop grande oisiveté, nous ne vinssions à lascher la bride à nos appetits desordonnez et fretillans. Et après il me vient en mémoire qu'il n'y a rien si hault et malaisé qu'on ne puisse surmonter en se peu forçant : partant qu'il faut mettre son espoir et secours en patience et fermeté de courage, et exercer ma famille par travail continuel, et que la bonté de Dieu assistera à une telle affection et entreprinse.

Parquoy nous nous sommes transportez en une isle esloignée de terre ferme d'environ deux lieues, et là i'ay choisi lieu pour nostre demeure, afin que, tout moyen de s'enfuir estant osté, ie pense retenir nostre troupe en son debvoir. Et pour ce que les femmes ne viendroyent point vers nous

sans leurs maris l'occasion de forfayre en cest endroit fut retranchée. Ce néantmoins il est advenu que vingt six de nos mercenaires, estans amorcez par leurs cupidités charnelles, ont conspiré de me faire mourir. Mais au iour assigné pour l'exécution, l'entreprinse m'a esté révélée par un des complices, au mesme instant qu'ils venoyent en diligence pour m'accabler. Nous avons evité un tel danger par ce moyen : c'est qu'ayant fait armer cinq de mes domestiques, i'ay commencé d'aller droit contre eux : alors ces conspirateurs ont esté saisis de telle frayeur et estonnement que sans difficulté ny résistance nous avons empoigné et emprisonné quatre des principaux auteurs du complot qui m'avoient esté déclarez. Les autres espouvantez de cela, laissans les armes, se sont tenus cachez. Le lendemain nous en avons deslié un de ses chaînes, afin qu'en plus grande liberté il peust plaider sa cause : mais prenant sa course, il se précipita dedans la mer et s'estouffa. Les autres qui restoyent, estans amenez pour estre examinez, ainsi liez comme ils estoyent, ont de leur bon gré, sans question, déclaré ce que nous avons entendu par celui qui les avoit accusez. Un d'iceux ayant esté un peu auparavant esté chastié par moy pour avoir eu affaire avec une putain s'est démontré de plus mauvais vouloir, et a dit que le commencement de la coniuration estoit venu de luy, et qu'il avoit gagné par présens le père de la paillardes, à fin qu'il le tirast hors de ma puissance, si ie le pressoye de s'abs-tenir de la compagnie d'icelle. Cestuy la a esté pendu et estranglé pour tel forfait; aux deux autres nous avons fait grâce, en sorte néantmoins qu'estant enchainez ils labourent la terre : quant aux autres ie n'ay point voulu m'informer de leur faute, à fin que l'ayant cogneue et avérée ie ne la laissasse pas impunie, ou si i'en voulois faire iustice, comme ainsi soit que la troupe en fust coupable, il n'en demeurast point pour parachever l'œuvre par nous entrepris.

Par quoy en dissimulant le mescontentement que i'en avois nous leur avons pardonné la faute, et à tous donné bon courage : ce néantmoins nous ne nous sommes point tellement

asseurez d'eux que nous n'ayons en toute diligence enquis et fondé par les actions et deportemens d'un chacun ce qu'il avoit au cœur. Et par ainsi ne les espargnant point, mais moy mesme présent les faisons travailler, non seulement nous avons bousché le chemin à leurs mauvais desseins, mais aussi avons bien muni et fortifié nostre isle tout à l'entour. Cependant selon la capacité de notre esprit ie ne cessois de les admonester et destourner des vices et les instruire en la religion chrestienne, ayant pour cest effect établi tous les iours prieres publiques soir et matin : et moyennant tel devoir et pourvoyance nous avons passé le reste de l'année en plus grand repos.

Au reste nous avons esté délivrez d'un tel soin par la venue de nos navires : car là i'ay trouvé personnages, dont non seulement ie n'ay que faire de me craindre, mais aussi ausquels ie me puis fier de ma vie. Ayant telle commodité en main, i'en ay choisi dix de toute la troupe, ausquels i'ay remis la puissance et autorité de commander. De façon que d'ores en avant rien ne se face que par advis du conseil, tellement que si i'ordonnais quelque chose au préiudice de quelqu'un, il fust sans effet ny valeur, s'il n'estoit autorisé et ratifié par le conseil. Toutesfois ie me suis reservé un point, c'est que, la sentence estant ordonnée, il me soit loisible de faire grâce au mal faicteur, en sorte que ie puisse profiter à tous sans nuire à personne. Voilà les moyens par lesquels i'ay délibéré de maintenir et défendre notre estat et dignité. Nostre seigneur Iésus-Christ vous veuille défendre de tout mal avec vos compagnons, vous fortifier par son esprit, et prolonger vostre vie un bien long temps pour l'ouvrage de son eglise. Ie vous prie saluer affectueusement de ma part mes très chers frères et fidèles Céphas et de la Fleche. Si vous écrivez à Madame Rénée (1) de France, nostre mais-

(1) La duchesse de Ferrare, protectrice de Calvin.

tresse, ie vous supplie la saluer très humblement en mon nom (1).

VILLEGaignon.

De Colligny en la France Antarctique, 31 mars 1557.

Lettre V (2)

AU LECTEUR

J'ay esté adverty qu'aucuns de ceux qui auroyent leu les traditions de la doctrine de Calvin, que j'ay impugnées, les auroyent trouvées si estranges, lourdes et absurdes, qu'ils ne pouvoient croire qu'homme de telle réputation eust esté si ignorant et si inconstant en son dire, ne qu'il se fust tant esloigné de sa foy et religion catholique, qu'il se monstre à m'ouyr. Au moyen de quoy, pour faire apparoistre de la

(1) D'après Léry (p. 69, édit. 1580) : « Villegaignon escrivit d'ancre de Bresil de sa propre main ce qui s'ensuit : « J'adiousteray le conseil que vous m'avez donné par vos lettres, m'efforçant de tout mon pouvoir de ne m'en desvoyer tant peu que ce soit. Car de fait ie suis tout persuadé qu'il n'y en peut avoir de plus sainct, droit, ny entier. Pourtant aussi nous avons fait lire vos lettres en l'assemblée de nostre conseil, et puis après enregistrer, afin que, s'il advient que nous nous destournions du droit chemin, par la lecture d'icelles nous soyons rappelez et redressez d'un tel fourvoyement. »

(2) Cette lettre se trouve en tête de l'ouvrage intitulé : *Paraphrase sur la résolution des sacrements*. Le privilège étant daté de Blois, 6 juin 1560, on peut fixer, par à peu près, la même date à cette lettre manifeste.

vérité, iay prins sa résolution des sacremens ; l'œuvre des siens le plus diligemment faict, comme celluy qui luy a semblé de plus grande importance, pour la pacification de la sur-nommée église, et ay escript de mot à mot tous les articles, en nombre vingt six, esquels il a expliqué sa doctrine ; et au dessoubs i'ay noté brièvement les faultes et contradictions, que i'ay trouvées, lesquelles i'ay voulu publier tant pour ma descharge que pour monstrer que si l'on prent garde à ceste nouvelle doctrine, lon n'y trouvera que du vent, et des parolles artificielles, desguisées par illusions sophistiques, en laquelle science ledict Calvin a tres studieusement exercité sa ieunesse. Cela donnera tesmoignage au lecteur, que s'il s'est fouvoyé en ce, où il a employé toutes les forces de son entendement, que ce n'est merveille, qu'il ayt chopé ez choses où il luy a semblé n'avoir besoing de si grande diligence : et par ainsi pourra-t-on iuger que ie ne lui auray imposé des choses que i'ay reprises de sa doctrine.

VILLEGAINON.

Lettre VI (1).

AU MAGISTRAT DE GENEVE (2).

Pierre Richer, Carme deffroqué, est venu de par vous et de maistre Jehan Calvin en nostre désert pour nous instituer e vostre religion. Estant arrivé tant pour l'auctorité de son

(1) Voir l'ouvrage intitulé : *Les propositions contentieuses entre le chevallier de Villegaignon et maistre Jean Calvin concernant la vérité de l'Eucharistie.*

(2) Il s'agit du conseil de la ville.

précepteur que de vostre ville, nous luy donnasmes congé d'exécuter sa charge. L'ayant eüe il n'oublia rien de toutes les choses appartenantes à son office. La première qu'il voullust faire fut de s'efforcer de nous oster la dévotion que nous avions à la Religion Catholique, pour mieulx après nous imprimer la vostre : et luy semblant ne perdre temps, il nous feist des briefs sommaires des traditions de Calvin, qu'il nous donnoit pour aprendre par cœur, affin de nous dresser ung chemin plus aisé à la perfection de ceste doctrine. Il avoit employé en ceste entreprinse toutes les forces de son entendement ayant sucé la mouëlle de tous les livres de Calvin, et extrait comme ung trésor précieux. Toutesfois afin qu'elles ne fussent découvertes et trop communes aux indignes, il couvrit ses sentences de ie ne scay quels enveloppemens de paroles obscures. Ce faisant il m'enflamba du désir incroyable d'entendre le secret de la science, et esplucher les choses par le menu, tant que ie pourroye atteindre par la foiblesse de mon entendement. En quoy faisant ie prouffitay si bien que ie penetray iusques aux plus profondes cachettes des traditions, si que i'attouchay les saintes idées. La résolution et fin de ceste sainte tradition estoit que toute nostre espérance et foy gisoit en fantaisies et imaginations, mais le docteur les appelloit idées Platonniennes. Il usoit du sacrement de vostre Cene pour approuver nostre doctrine, preschant qu'il consistoit en deux especes, une visible, l'autre invisible. Il disoit de l'invisible que c'estoit une réalité intellectuelle, non corporelle, que vous recepvrez par foy, tellement que si vous croiez que Jésus soit mort et ressuscité pour vous et qu'il vous est offert, il est ainsi, aultrement vous ne mangez à votre Cène que du pain (1)..

Ces resveries esmeurent entre nous de très-grands troubles :

(1) Suit une page de commentaires théologiques, qui n'offrent plus qu'un intérêt secondaire, et que nous avons cru pouvoir supprimer.

et plus estoient disputées, plus se decouvroit la vanité de la doctrine. Au moyen de quoy nous ne conffians en tout de Richer eusmes recours aux livres de Calvin pour en entendre sa résolution. Mais nous trouvâmes que sa doctrine estant bien considérée ne regardoit à aultre chose qu'à ces idées combien qu'il confist son opinion et couvrit par artifice de langage et sophisteries plus excellentes que son disciple. Au moyen de quoy ie reiettay avec un très grand desplaisir vostre doctrine me semblant tendre sous masque de I. Christ et conduire droit aux ferceneries de Valentin et Marcion, et enfin à l'athéisme, et me résolu d'en advertir l'Eglise Chrestienne affin que les infirmes se gardent de tomber aux filets de vos traditions.

Davantage affin que mes escriptz fussent moins exposez à vos calomnies, ie me déliberay de venir en France, et, si vous me vouliez assigner lieu ou ie me peusse seurement transporter, y aller, pour vous monstrier ce que ledict Richer me laissa escript de sa propre main, et les aultres choses qu'il me bailla par la main du notaire et d'ung gentilhomme que ie lui envoiay pour s'expliquer plus clairement, et ceste délibération est si fort imprimée en mon entendement que ie ne m'en peulx departir. Il est donc en vous d'averer ces choses, et d'accomplir ceste miene délibération. Je voy que la France vous est suspecte, au moyen de quoy ie ne vous en parle point, mais que vous m'assigniez quelque lieu hors de ce royaume et de vostre iurisdiction et religion, où seurement ie me puisse retirer. Si vous le faites et que i'aye sauf conduit, ie vous promets de m'y en aller incontinent, en condition, que si ie suis trouvé menteur ou calomniateur ie soye mis entre voz mains pour faire de moy à vostre plaisir.

J'ay advisé ce chemin pour fort expédient à la cognoissance de la vérité de nostre cause, et plus court que de perdre temps à escrire et respondre comme escoliers. Car aussi n'est-ce ma profession que d'y occuper mon temps, estant subiect à suivre les guerres, n'en ayant pas tant loisir. Je vous porteray les escripts de Richer, que vous pourrez faire

reconoistre audict Richer, et quant est de ce que i'ai dict de Calvin à l'exemple d'icelluy Richer, ie lui présenteray de briefs articles, que i'ay extrait de sa doctrine, lesquelz s'il ne peut maintenir et défendre, ie soye convaincu sans nulle exception, et où il demeurera confus, soit aussi mis entre les mains de l'Eglise catholique pour souffrir le iugement qu'elle fera de luy. Il m'a semblé qu'à peu de fraiz ceste œuvre se pourra achever s'il veult emmener avec luy deux hommes de sa secte, et moy deux de ma religion, et que nous en ayons de l'Eglise Germanique, auxquels soit toute la puissance de iuger de nostre différent, et pour le nombre imper soit adioinct le magistrat ou prince qui nous donnera le lieu et sauf conduit : sur cest offre et sommation i'attens vostre responce à Paris à Saint Jehan de Latran l'espace de quarante iours.

VILLEGAINON.

13 iuillet 1560.

Lettre VII (1).

AU LECTEUR.

Lecteur chrestien, sachant maistre Jehan Calvin que i'estoye allé au Brésil en intention d'y planter la parole de Dieu, me de nostre ancienne cognoissance, m'envoya tant en son nom, que de la ville de Genefve, des ministres de sa doctrine, des plus scavans qui se peuvent trouver, avec quelques artisans, lesquels vindrent muniz de tous les livres dudict Calvin et desaultres qu'ils scavoient leur estre à propos. En passant à Paris, quelques-uns se ioignirent avec eulx et

(1) Même indication que la lettre précédente.

entre aultres un iacobin reuyé, nommé Iehan Cointat, homme d'entendement prompt et versatile. Eulx arrivés, s'ornèrent d'un fort beau tiltre. Ils se nommoient l'Eglise reformée. Au moyen de quoy furent de moy receuz le plus humainement qu'il me fut possible, cuidant qu'ils me fussent utiles à mon entreprinse : s'estans mis à faire leur office, ie trouvay qu'ils avoient usurpé ung tiltre pour ung aultre, qu'au lieu d'Eglise reformée ils debvoient dire informée tout de nouveau. Car ie trouvay si peu de conférence de l'une à l'autre borne qu'il me sembla changer, non seulement d'usage, mais de religion. Encores ne se trouvèrent d'accord, ne perseverans en leurs traditions : car selon qu'ils apprennoient tous les iours, y adioustoient quelque chose.

Ce Iacobin voulut suivre une doctrine à part; il se mist à deffendre et publier la confession d'Auguste, et sans dissimuler, impugner la doctrine de Calvin : dont s'esmeut discordes si grande, qu'il ne fut possible d'y remédier, sinon en renvoiant l'ung des ministres de Geneve : et pour vray en trois mois que noz navires séiournèrent ie fus si lassé d'eulx tous, que si n'eust esté la difficulté de vivres, ie les eusse renvoiez. N'y trouvant ordre, i'en vouluz faire mon prouffict, ie me mis à vouloir bien entendre l'une et l'autre religion, et la conférer aux anciens livres des gens de l'Eglise, de trois cents ans après Iésus-Christ, qui est le temps cotté par Mélancton en ses lieux communs, que l'Eglise n'estoit corrompue. Ie me rendy si diligent disciple de Calvin qu'en peu de iours nul des ministres qui estoient consumez en sa doctrine ne se pouvoit conférer à moy en ceste science.

Eulx estant d'accord avec moy de l'intelligence de la doctrine, ie me mis à la considérer et impugner avec Pierre Richer, le Pont, et aultres par l'auctorité des livres anciens. Mais ils me les nyèrent, non y pouvans respondre. Et la diffinition de ceste querelle fut à leur dire que ie pechoye contre le saint esprit : que c'estoit grand dommage que ie ne prenoye le bon chemin : que i'estoye pour faire grand fruit à leur église, si i'eusse aussi bien prins le bon party que le

mauvais. Et se mirent à haïr plus parfaitement ce Jacobin, disans qu'il estoit le ministre de Satan, suscité pour troubler et empescher l'avancement du royaume de Dieu. Estant débouté de l'espérance de les vaincre par les livres de l'Eglise, ie leur demanday compte de leur doctrine. Richer m'en feit quelques articles, que i'impugnay lui monstrant que nulle de ses propositions ne se scauroit deffendre, qu'elle ne fust pleine de blasphème et execration, conduisant les observateurs à toutes les plus insignes hérésies, qui ayent esté faictes depuis Iésus-Christ, et non m'y pouvant satisfaire, me remirent à Calvin et aultres qui estoient en ceste science plus experimentez.

Ce conflit dura dix mois, qu'arriva ung navire auquel ils s'embarquèrent pour s'en revenir. Le Pont avoit trouvé le país fort beau et commode, avec ce il avoit ung regret et desplaisir merveilleux du reffus que i'avoie faict de l'Evangile de Genefve. Au moyen de quoy secrètement se mit à séduire mes hommes, et les plus proches d'auprès de moy leur disant qu'il s'en retournoit en France pour ramener tant de gens que, par force, il pourroit planter la religion que i'avois refusée : et, pour confirmer ceulx de mes hommes qu'il avoit gaignez, feist recognoistre une islette à trois lieues de moy, où il designoit de se retirer : il estoit lors demeurant en terre ferme, en la maison de mes iardins, pour plus commodément faire ses vivres. Le Jacobin y estoit aussi, lequel m'advertit de l'entreprinse, me mandant que tous mes hommes luy donnoient la foy de me laisser, et se retirer avec luy à son retour.

Par ainsi feiz entendre au Pont ce que i'en avoye ouy, et asçavoir, que s'il revenoit jamais ne homme de sa compagnie, ie leur feroie la guerre. Qu'il se devoit contenter de ce qui estoit passé entre nous. Il fut adverty que i'en vouloye escrire en France pour empescher son retour : qui l'esmeut à me mander et assurer n'avoir iamais pensé à ce que lon m'auroit dict. Mais à l'heure de son partement, que i'avoie ia distribué mes lectes, vint trouver mes hommes, et leur

dire à chacun particulièrement, puis en général, qu'ils perseverassent en la foy et Evangile qui leur avoit esté adoncée, qu'ils ne se laissassent séduire par mes parolles, après le partement des enfans de Dieu lesquels ie chassoie : qu'ils s'asseurassent qu'il seroit de retour dedans dix moys, en si bonne compaignie, que ie seroye tout ioly de me tenir cloz et couvert tout seul en mon isle. Cela me fut rapporté quelques iours après, que ie m'emploioye à réduire mes hommes en leur première foy et religion: en quoy ie m'appercevoye ne perdre temps.

Au bout de vingt iours arriva une barque avec cinq hommes desquels ie cognoissoye trois moines reniez, qui s'en vindrent descendre au village de mes gens, dont ils estoient partiz. Ils m'y trouvèrent, ie leur demanday qu'ils y venoient faire, veu le deffinement que m'avoit fait le Pont à son partement, s'ils venoient pour corrompre mes hommes, pour conciter trouble entre eulx et moy, et empescher qu'ils ne retournassent à leur première religion? qu'ils scavoyent ce que j'avoie fait dire au Pont, suivant cela, s'ils vouloient abiurer leur religion pour tenir la nostre, qu'ils seroient bien venus, si non que ie n'estoye pour souffrir deux religions en ma compaignie. Ils me demandèrent un lieu pour se retirer, et vacquer à leurs cérémonyes, que ie leur refusay, sachant ce qu'ils pouvoient faire en prenant pied et fondement, et que j'approuveroye leur faulce religion : puis ie voioye leur espérance du retour de Pont. En somme ie leur feiz deffence de ne dogmatizer ne parler de leurs doctrines à mes gens, ne empescher l'affection qu'ils me devoient porter sur peine de leur vie. Trois iours après ie fuz adverty par ung des miens qu'ils disoyent que mon Iésus Christ estoit un bastelleur, qu'il iouoit de souplesse puisqu'il estoit en tant de lieux tout en ung temps, et qu'il se faisoit invisible, et qu'il falloit obeyr à Dieu plus qu'aux hommes; qu'à tort et contre Dieu ie leur deffendoie de m'adoncer l'Evangile, persuadants à mes gens de se retirer avec certains bannis truchements à ung endroit, où debvoit arriver le Pont à son retour : et que si cependant

ie leur vouloye faire mal, qu'ils se deffenderoyent et conciteroyent les sauvages contre moy. Cela entendu, ie les feiz appeller ea mon isle, et, le procès des trois moynes fait, ie les feis noyer : ie conservay les deux aultres qui ne me sembloient si dangereulx.

Cela faict aisément ie eoutins mes gens en crainte et obéissance. Ce neantmoins auleuns d'eux monstroyent n'estre du tout résoluz, et souvent me disoyent que ce leur seroit ung grand bien et repos de conscience de scavoir ce que Calvin pourroit respondre, à ce que i'auroye obiecté à ses ministres, contre sa doctrine : que non seulement pourroit prouffiter à eulx, mais en France à tant de peuples, qui s'habandonnoient du tout à ses traditions. Ces choses m'induirent à rédiger par escript tout ce qui auroit esté debatu entre nous et le faire entendre à l'Eglise chrestienne : et pour les verifier m'en venir moy mesine en France, espérant me trouver avec Calvin et luy monstrier par l'escripture de son ministre ee que i'en auroye apprius, affin que lon ne me peust imputer les avoir eontrouvées; en oultre qu'il me respondit aux difficultez que ie trouvoye en ses livres.

Ayant eu la eommodité, i'en ay eseript aux magistrats de Genevve, par homme expres, les lettres que i'ay ia traduites : lesquelles lues par Calvin, eomme s'il fust tourné en rage, pour responce les mist sous ses pieds, et furieusement chassa le messagier : l'avoye donné six sepmaines de temps pour me faire responce à Paris à Saint Iehan de Latran, sçavoir s'ils m'assigneroient lieu auque i'allasse faire mon debvoir. Le temps expiré sans responce m'a faict mettre par eseript en eeste langue ce que i'avoye à demander et dire à Calvin, affin d'en faire prouffiet pour eeux qui auroient quelque opinion dudiet Calvin, assurant les leefeurs qu'ils ne sçauront despestrer de sa doctrine, entendue comme il declaire en ses commentaires, qu'il ne tombe en l'herésie des Ebioniens, Mareion, Valentin, Manichéens, Arriens, Nestoriens, Eutichiens, Sabelliens et aultres tendant à l'anéantissement de la religion de Iésus Christ, et structure d'une pire que celle de

Mahomet, que vous voirrez particulièrement à la fin de ce traicté : desquels i'avoie espérance de le conveindre, s'il m'eust voulu donner lieu, où ie l'eusse peu voyr seurement. Je croy que pour estre fort nourry en la science de bien et artificiellement parler qu'il pourra (quoiqu'il ayt dict foulant mes lectres aux pieds) faire quelque response. Mais au lieu de respondre à propos sur chascun point, et y donner solution, pour occuper l'esprict des lecteurs, selon sa coustume, prendra quelque occasion de quereller par iniures : Mais ce n'est le bust de nostre matière, qu'il s'excuse des abhominations que sa doctrine me semble contenir, selon que lon les voirra desduictes, puis s'il s'en lave, que l'on me tienne en opinion de fol et de nul jugement.

VILLEGAINON.

Lettre VIII (1).

A TRÈS ILLUSTRE ANNE DE MONTMORENCY, PER ET CONNESTABLE
DE FRANCE.

Monseigneur, il vous pleut me faire ceste grace et faveur à mon retour du Brésil, de me descouvrir les rapports que lon vous avoit fait de moy en mon absence, pour vous en donner mauvaise oppinion : C'estoit que i'estoye allé là, pour me faire autheur d'une nouvelle loy ne tenant ne de l'Eglise romaine, ne de Calvin, ne de Luther : dont pour l'ancienne servitude que i'avoie à vous, et l'amitié qu'il vous avoit pleu me porter, monstriez avoir desplaisir, me commandant, après m'avoir ouy, de me purger, et faire cognoistre au monde, que l'on m'auroit à tort imposé tel vitupére. A quoy ie m'employay sur

(1) Voir l'ouvrage de Villegaignon intitulé : « *Propositions contentieuses etc.* »

le champ le plus diligemment qu'il me fust possible pour la briefveté du temps par ung livre en latin que i'ay divulgué, demonstrant non seulement ma religion estre totalement conforme à l'Eglise en laquelle i'ay fait profession de chrestienté; mais descouvrant la vanité de la doctrine, que lon me seroit venu adnoncer de Calvin, marquée d'artificielles et blandissantes paroles, que ie refusay et deschassay, l'ayant cognüe, ainsi que ie vous feis entendre par les lettres qu'il vous pleust recevoir de moy.

Depuis il a pleu à la Royne mère du Roy me commander d'exposer en françois ce que i'avoye fait en latin. A quoy ie n'ay voulu faire faulte, tant pour luy obéir, que de zele de faire entendre à ceux qui adioustent quelque foy aux sophistiques persuasions de Calvin combien il est esloigné de la vérité, et combien est faulse, vaine et dangereuse, sa fondée doctrine. Pour ce que vous pourrez plus facilement entendre mes raisons en ceste langue qu'en latin, ie vous envoie un livre, vous suppliant, quand vous en aurez loisir, prendre la peine de vous le faire lire : vous assurant que vous me trouverez n'avoir en rien fourvoyé du droict chemin, et que le mieulx qu'on puisse iuger de ceste doctrine, que i'ay refusée, et qu'elle comprend en soy toutes les plus abominables et execrables hérésies qui ayent esté depuis I. Christ, avec quelques autres, desquelles Calvin se fait autheur, desquelles la fin n'est que trouble et confusion, eu ung chemin ouvert à l'athéisme : comme ie luy eusse fait veoir, à peine de ma vie, s'il eust ausé se trouver avec moy, selon que ie l'en ay semond par mes lettres envoyées aux magistrats de Genevve par homme expres. Lon en voirra l'experience par ses responces, s'il ause ingérer de respondre, quelque grand sophiste et orateur qu'il cuide estre, et emploïast-il le bel entendement de son frère Beze et martyr avec le sien : car la nature de la vérité est telle que plus est impugnée moins est offensée : mais plus se monstrent foibles, et inutiles les impugnateurs d'icelle.

VILLEGAIGNON.

Lettre IX (1).

A SÉRÉNISIME KATHERINE DE MÉDICIS, ROYNE MÈRE DU ROY, MA
SOVERAINE DAME.

Madame, quand le temps de quarante iours a esté expiré, par moy préfix aux magistrats de Geneſve, pour me demander en quel lieu ils me voudroyent appeller, à leur rendre compte de ce que ie disois contre leur doctrine et ministres, ayant en mémoire le commandement qu'il vous a pleu me faire de mettre en francois le livre que i'en avoye divulgué en Latin. J'ai faict ung extrait que ie vous envoie où i'expose partie de ce que i'eusse eu à debatre avec Calvin, s'il eust ausé comparoistre devant moy, pour maintenir la faulce doctrine que ses disciples me seroient venu adnoncer de sa part, et de sa surnommée Eglise, espérant qu'estant ladite doctrine conférée avec celle des orthodoxes et bien entendue, suivant les responce, aux objections que i'y ay faict, que lon la cognoistra n'avoir sans grande raison esté de moy reietée. Pour ce que nostre religion gist en foy, illustrée des faicts merveilleux de Dieu, incomprehensibles à nos iugements, selon la prudence humaine, en la considération et examen des causes et forces de la nature créée : Ces gens s'estants mis à l'impugner, nous provoquent à la disquisition de la vérité d'icelle par humaine sensualité, monstrant qu'il n'est possible qu'ung corps finy, de mesure certaine, soit contenu en divers lieux tout en ung temps. Et s'estants faicts auth-

(1) Voir l'ouvrage de Villegaignon intitulé : *Les propositions contentieuses entre le chevalier de Villegaignon et maistre Jehan Calvin*. Préface. Cette lettre fut composée à la fin de 1560 ou au commencement de l'année suivante.

eurs d'une tradition contraire à nostre foy, en sublimité de langage artificiel, aléchant les hommes à mespris de nostre foy, par licence de vivre, soubz prétexte de vérité évangélique par eux proposée, dont facilement ont gagné grand nombre de sectateurs, les paisçans de vaines fumées d'imaginations au nom de pasture spirituelle de leurs âmes; et usurpant, partie du grec, partie du latin, certaines parolles non communes au vulgaire, enflées et précieuses, pour estre en plus grande admiration au peuple..... (1)

Ce qu'estant par moy considéré m'a induict de rechercher selon ma capacité aussi diligemment leurs raisons et les traditions qu'ils subrogent, au lieu de nostre sainte religion, qu'ils ont esté soigneux à la vouloir destruire et abolir. Ce qu'ayant fait avec eulx tout à loisir l'espace de dix moys, qu'ilz ont esté en nostre désert, il me souvient des bouteilles de savon destrampé en l'eau, que lon fait pour esbatre les enfans, belles, rondes et enflées, enrichies de varietez de couleurs celestes, portées ça et là par le soufflement des enfans, iusques à ce qu'estant par eulx touchées pour en cuyder iouyr au premier bruit se dissolvaient en rien.

Aussi ayant enfoncé ces traditions, les ayant conféré aux saintes lettres et à la propre doctrine de Calvin en divers lieux, ie les ay trouvées redondantes de tant d'hérésies, sottises, inepties et contrariétés, qu'il m'a semblé n'avoir besoin d'autres livres à les combatre que les leurs propres pour les passages par eulx alleguez en confirmation de leur dire: de sorte que i'eu honte et desplaisir de la peine, que i'auroye employé à la lecture de telles vanitez: dont i'entray en très grand doute que voulant divulguer et adverer ce que i'en auroye trouvé par la déduction et interprétation à moy par eulx faite, lors ne mescreust de leur imposer.

Au moyen de quoy me résolu de venir par deça pour me

(1) Suit une longue page d'injures théologiques, qui ne présentent aucun intérêt, et que nous avons cru pouvoir supprimer.

trouver en personne avec Calvin ou aultre que députeront les Genevoys en leur nom : pour leur monstrier par escript de la main de leur ministre les plus execrables et moins croiables artifices que i'aye fait transcrire et les aultres par la main du notaire de nostre païs receus de la bouche dudict ministre. Et pour ce faire ay par lettres interpellé très instamment les magistrats de Genevve, me soubzmettant où ie seroye trouvé calomniateur d'estre livré en leur main pour faire de moy tout leur plaisir. Lesquelles lettres ayans esté présentées à Calvin, après les avoir leues, estant confus et honteulx de veoir le secret de ses impostures divulgué, entra en si grande rage que, pour toute response, ne feit aultre chose que que les fouller aux pieds, et avecruelles menasses chasser le messagier hors la ville. Or puisque la deffiance de sa querelle luy a fait decliner et craindre ma présence, i'en lairay le iugement à ceulx qui sans passion en voudront cognoistre. Espérant s'il veult respondre par escript, sans divertir hors du propos des choses par moy obiurées qu'il augmentera mon droict et honneur, qu'il a voulu par ses detractions honnir : faisant comme ung regnard prins d'ung lacq par le col, lequel pour eschapper, plus se secoue et demaine, plus fort s'estrange : et s'entachera des plus notables et infames hérésies, qui ayent esté depuis Iésus-Christ. Protestant doresnavant de vouldoir employer le temps à choses meilleures qu'à lire ses resveries, et des siens, quoy qu'ils babillent et escripvent.

A Dieu.

VILLEGAIGNON.

Lettre X (1).

A ILLUSTRE HAULT ET PUISSANT GASPARD DE COULLIGNY, SEIGNEUR DE
CHASTILLON SUR LOING, ADMIRAL DE FRANCE

Monseigneur estant débouté de l'espérance de me trouver avec Calvin pour donner compte de moy et des choses que i'ay divulguées en ung livre latin, contre sa doctrine, ie les ay voulu exposer en françois, pour ceulx qui n'auroyent intelligence de l'autre langue. En quoy ie reçois quelque satisfaction par l'espérance que i'ay fait de me trouver en personne avec ledit Calvin pour exposer par vive voix ce que i'ay fait par escript et ouyr ses solutions et répliques. Pour ce que surtout il enseigne de ne sortir des saintes escriptures et n'aquiescer en la doctrine de ceulx qui ayent escript depuis les apostres, ie le voulloye principalement prier de me prouver sa doctrine par les dites escriptures. En quels passages il a trouvé !... (2)

Je me suis offert au cas qu'il qu'il me prouve par les saintes escriptures l'une de ces propositions d'endurer tel supplice qu'il me voudroit constituer, et m'en aller pour ouyr ce qu'il me voudroyt dire, au lieu qu'il m'assigneroit seur avec sauf conduit, comme pouvez avoir sceu. Mais sa conscience l'a destourné de ce combat. Au moyen de quoy i'ay par le menu deduict et confuté sa doctrine.

(1) Se trouve dans l'ouvrage intitulé *Les propositions contentieuses*, etc. Comme cette lettre a été écrite après le refus de Calvin de prendre part au tournois théologique, auquel le défait Villegaignon, on peut en fixer la composition à la fin de 1560 ou au commencement de l'année 1561.

(2) Suivent dix-sept propositions entachées d'hérésie.

Mais, (1) Monseigneur, s'il vous plaict prendre la peine d'en descouvrir le fons, vous avez sur moy puissance de me commander de vous aller trouver pour vous le explicquer, et vous lire tout le livre. Et pleust à Dieu que ce fust en présence de quelque grand docteur de ceste secte, à charge que, s'il ne sçavoit respondre ne convaincre, ou défendre son maistre Calvin d'exécrables blasphèmes, vous me tinssiez à iamais pour tel qu'ung maling malicieusement m'a imposé, comme il vous a pleu me dire d'estre devenu (2). Si l'on s'esbahit de me veoir si chaudement embrasser ces choses qui semblent estre contre ma profession, le dommage et perte que l'ay repceu par les ministres de ceste doctrine ayant empesché mon entreprinse au Brésil, si heureusement commencée, que vous avez bien sceu, et à si grands frais et travaux de moy et des miens, m'en doit estre suffisante excuse.

VILLEGAINON.

Lettre XI (3).

AU CARDINAL DE GRANVELLE (4).

Monseigneur, j'aurois un desplaysir incroyable d'estre approché si prez de vous (5) sans vous faire la révérence, et vous communiquer des choses passées en ceste sinistre et déplorable condition de temps, où Dieu m'a continuellement

(1) Suivent d'autres détails théologiques: nous les avons supprimés.

(2) Allusion au surnom qu'il avait reçu de Caïn d'Amérique.

(3) *Mémoires de GRANVELLE*, XII. 66. édit. Weiss. t. VII p. 666.

(4) Ministre de Charles-Quint et de Philippe II.

(5) Le cardinal était alors à Baudoncourt (Haute-Saône).

exercité en la compagnie de nostre prince, le pieux et saint François, duc de Guise, que Dieu, par sa miséricorde, veuille absoudre.

S'il n'i avoit aultre considération que de mon intérêt, ie ne fauldroye à vous aller trouver ; car i'ay quicté tous les estatz et pensions que i'ay eu du Roy ; ayant prins conngié de la Royne mère à Bar, dernièrement, ai dit tout hault queiusques à ce que le Roy soyt ennemi formel des ennemis de Dieu et de son église, les Aygnos, c'est-à-dire, en langage de Suisse, rebelles et conjurés contre leur prince pour la liberté, ie ne porteré iamays armes au service dudit Seigneur, ce que ie veulx tenir et observer religieusement, et employer tout ce que Dieu a mis en moy à nuire ceste infélice et exécration secte. Je vous eusse volontiers communiqué de quelque mienne délibération, si vous n'eussiez trouvé maulvays mon aller par devers vous ; mais i'espère que quelque iour vous le pourrez entendre. Je sohaytte estre aymé et cogneu du Roy Philippe, comme i'ay esté de l'heureuse mémoyre de l'Empereur (1) son père, pour m'aller reposer et consoler auprès de lui, attendant l'occasion que ie désire.

Voicy le premier voyage que i'ay fait depuis la prinse de Rouen, où ie feuz blessé d'une arquebuse en los de la giambe, en forçant le fossé que nous guasnastes, dont sont les nerfs encoires si debiles que ie ne peulx, sinon avec une douleur bien grande, aller ni à pied ni à cheval. L'espère m'en retourner d'icy iusques à Vic (2), qui est à Monseigneur le cardinal de Lorraine, pour disposer de nos affaires, et de là passer en Italie ou Allemaigne à la diète, si ie vay n'i perdre temps, pour respondre aux calomnies desquelles noz ennemis ont abrevé les princes de l'Empire. Cependant, Monseigneur, ie

(1) Charles Quint, dont il avait été un des soldats à l'expédition d'Alger.

(2) Vic, ancien chef-lieu de canton de la Meurthe, aujourd'hui dans la Lorraine annexée.

supplie le Créateur vous donner en sainte heureuse et longue vie, l'accomplissement de vos saints et nobles désirs.

De Plumières (1), le 25 de may (1564).

Vostre très humble et très obéissant serviteur

VILLEGAINON.

Lettre XII (2).

AU CARDINAL DE GRANVELLE.

Monseigneur en prenant congié de vous, ie vous mercie très humblement du bon conseil et adresse (3) qu'il vous a plu me donner ; cella estoyt une des raisons qui plus m'affectionnoyt à parler à vous. I'ay trouvé que vous, Monseigneur, et Mons^{sr} le cardinal de Lorraine concurrez en ceci ; mays il m'avait parlé d'ung saint personnage de la Societé de Jésus qui presche à Ausburg, duquel i'ay oublié le nom, ie ne scay si c'est cellui que me nomez (4). Quoy qu'il en soyt, ie ne

(1) Plombières, chef-lieu de canton des Vosges.

(2) Mémoires de Granvelle, édit. Weiss, t. VIII, p.

(3) On ne sait quel est ce conseil.

(4) C'est à ce projet de Villegaignon que le cardinal Granvelle faisait allusion quand il écrivait de Baudoncourt, le 3 juin 1564, au chancelier, docteur Seld: « Le chevalier Villegaignon a esté aux bains de Plombières, prouchain d'icy, lequel m'a fait entendre qu'il se veult trouver vers sa Majesté Imperiale, en la première assemblée que se fera en l'Empire, pour faire cognoistre le mes-

prétériré rien de tout ce qu'il vous playst me conseiller, vous suppliant de me dire par où ie debvré prendre mon chemin pour aller devers sa maiesté, et en protection de qui ie me trouvé mectre pour ma seurre garde par les chemins. Si ce n'estoyt que ie m'apercoy de quelque soubagement par les baings, ie partiroys dès demain; mais ie attendré encores quelques peu de iours pour estre plus fort. Estant à Vi, ie fayré mes mémoires, lesquels ie vous envoyré par articles, et et si ne me donnez meilleur adresse, ie les vous fayré tenir par le vice chancelier de l'empire, auquel i'envoyré mon paquet par le moyen de mous. de Verdun; i'en envoyré autant à mondit sieur le cardinal; puis, du iour de mon partement, ie vous fayré tenir aultres lettres, affin qu'à mon arrivée devant Sa Maiesté (1) ie soye moins nouveau, s'il vous plaist prendre la peine de luy faire quelque mention de mon dessin et aller par devers sadite maiesté. De la Germanie, i'espère passer à Rome ou à Venise, et sur la fin de l'esté, par les galères qui pourront retourner en Espagne, aller trouver su Alteza, ce que ie ne fayré sans le vous escrire, pour me gouverner par vostre bon conseil. Mays une chose pourroyt changer ce mien propos, si la royne (2) se déclaroyt à bon essient contre les aygnos (3), et leur meust la guerre par quelque bon capitaine, dont ie la voy fort desproveue, et ne me mectré à suivre home que ie ne cognoisse bien si elle demeure en ceste rrésolution où ie la voy, de sorte que les choses demeurent

compte auquel les Huguenotz français tiennent les princes du Saint Empire et les ministres d'iceulx. Il désiroit sçavoir à qui il se pourroit adresser pour avoir accèz à sadite Maiesté, et ie luy ay dit qu'il print son chemin droict vers vous. Il est homme de guerre et de bonne volonté, et qui aung fort beau style latin, et le vous recom-mande. » Cette dépêche est inédite.

(1) Il s'agit de l'empereur d'Allemagne, Ferdinand.

(2) Catherine de Médicis.

(3) Huguenots.

au mauvais chemin auquel elles sont avoyées. Et Dieu inspirant le roy Philippe d'entreprendre quelque chose en faveur de l'Eglise, ie ne faudré à le servir de tel soin, zèle et devotion que i'ay servi les roys mes maistres, si mon service luy est agreable, soyt contre les Aygnos, soyt contre les Turcs car i'ay deliberé de obéir au conseil et commandement que me feyt d'heureuse mémoyre, le bon Charles, moy estant à Crémone, où il m'envoya, la sieur Gymera mon compaignon : c'est de ne pourter iamais armes sinon contre les ennemis de nostre sainte religion.

Ie ne vous fascheré d'aultres plus longues lettres iusques à ce que ie soye à Vi, et ne vous tiendré plus long propos que de vous dire que sur le six de may dernier (1) cinquante quatre ou quarante quatre ministres firent un synodé en la maison de la Ferté Gauché (sous Jouarre) du prince de Condé, où ils traytoyent de choses contre le Roy tant deshonestes, de sorte que ung d'eulx, en estant estonné en sa conscience et en ayant horreur, viut trouver nostre maistre de Saintes, docteur en theologie, et luy en feit plaincte, luy declarant les articles de la communication; lequel de Saintes envoya ce pénitent ministre à monsieur le cardinal (2) à Bar, où mondict sieur le présente à la Royne, avec les mémoyses, desquelz ie n'ay sceu la particularité. Cella luy pourroit estre cause de la fayre declayrer; nous voyrons ce qu'elle en fayra. Elle est en une craincte incroyable des Allemanz qu'ils ne reviennent au secours des Aygnos, et cependant elle les laysse fortifier et augmenter. Toutesfois, m'estant trouvé ces iours passez avec ung deson conseil, ie luy remontray que messire Gaspar de Colligny et ceulx de son parti ne sont ignorans de nostre loy salique, laquelle dit que les biens des rebelles annexés à la couronne par arrêt de la cour, sont

(1) *Mémoires du cardinal GRANVELLE*. Edit. Weiss, t. VII, p. 578.

(2) Cardinal de Lorraine.

inaliénables, puis après ce n'est au prince d'en faire don en grâce; qu'en force de ceste loy, ledit de Colligny voyt soy et sa postérité hors de Chastillon, et inhabile d'avoir biens et honneurs en France, sinon par souffrance et tant qu'il playra au prince, duquel la volonté et délibération luy peut estre peu certene; que cela pourra faire que ledit de Colligni voudra, en ayant occasion, faire tuer ceulx qui luy semblera pour faire aultres loys, et se fortifier d'aultres remedes. En oultre, que si la Royne veult faire en ce regard estindre la loy salique, que le roy Philippe (1) aura autant de raison de dire que ladite loy ne vault, et ne doibt avoyr lieu en ce qu'elle ordonne de la succession au royaume, en en déboutant les femmes: car toutes ces deux cautions viennent d'une source. L'ay procuré assez d'aultres moyens pour amener lesdits rebelles en haine et suspicion de ladite dame, et à mon parlement ie luy di que i'avoys esté estropié pour son service, combattant les ennemis de la couronne, quoy que l'on en eust dit, et que par la cour de parlement ilz avoyent esté declarez tels: à quoi elle ne me respondit aulcune chose; puis en me départant d'elle, elle me fit signe de l'œil, et me fit approcher et me dit: « Assurez-vous, Villegaignon que ie suis vostre amie. » Ce que ie n'attendoys d'elle, ayant aultre fois dit que i'estoys trop passionné; par ainsi i'euz quelque froide espérance qu'elle se ennuiera bien tost de ces gens-là.

En faisant fin, Monseigneur, ie vous supplieré de me tenir tousiours en vostre bonne grâce, et vous assure que ie ne feray iamais paix avec les ennemis de nostre sainte foy, et qu'ilz me peuvent tenir pour formellement consacré à leur nuire de ce que Dieu a miz de puissance en moy, comme fit Hannibal s'en allant contre les Romains.

(1) Singulière prescience de l'avenir! On sait en effet qu'à la mort d'Henri III, Philippe II réclama le trône de France, en prétendant abolir la loi salique.

Monseigneur ie supplie Dieu vous donner, en très-parfaite santé et longue vie, l'accomplissement de vos nobles désirs.

De Plumières, (1) le 27 de may 1564.

Vostre très-humble et très obéissant serviteur,

VILLEGAIGNON.

Lettre XIII (2).

AU CARDINAL DE LORRAINE (3).

Monseigneur, ce n'est que pour ne faillir à ma coustume de vous escrire toutes les sepmaines que ie vous fays ce mot de lettre ; car il n'est survenu aucune occasion d'escrire depuis mes dernières lettres, nous estans attendus que le Turc commence à désarmer et se retirer pour fayre le semblable et lui, ce semble, estant touché de ceste mesme considération, nous fayct ici fayre séjour. L'on me dit hier chez l'Empereur que ledit sieur Turc a fayct construire grand nombre d'escuries pour chevaux et cameaulx à Bude, et qu'il a fait renforcer la garnison de Strigonia, qui est aux ungs signe de retraytte, aux aultres de vouloir hyberner à Bude, aux quels ie n'adhère, parce qu'il est nouvelle du tumulte des Cymariotes, c'est à dire Albanois de l'Epire, qui se sont rebellez ; pour auxquelz obvier est à croire que le Turc yra hyberner à Andrinopoli. Monseigneur vostre nepveu se porte

(1) Plombières.

(2) Bibl. nat. Collection Dupuy, vol. 549, fol. 33. *ro.*

(3) Charles de Lorraine (1525-1574).

très bien, come aussi fort tous les aultres. Il voudroyt que l'on ne partyst d'ici de tout l'hyver, tant il se fasche peu. Je n'ay à dire aultre chose, sinon, Monseigneur, que ie supplie le Créateur vous donner en heureuse et longue vie l'accomplissement de voz tres nobles désirs.

Du camp soubz Iavarin, le XI octobre 1566.

Votre très humble et très obéissant serviteur,

VILLEGAIGNON.

Lettre XIV (1).

AU CARDINAL DE LORRAINE.

Monseigneur, nous avons eu lettres que le Turc s'est retiré, ayant disposé ses guarnisons par tous les lieux de ses nouvelles conquestes et aultres nécessayres, ce qui est cause que l'Empereur face de son costé diligence de bien armer ses frontières, s'aprestant à sa retraycte à Viene. Voyant cella i'ay trouvé nécessayre de vous fayre ce paquet pour vous advertir de nos affayres. Et vous dire que Monseigneur vostre nepveu s'est faiz fort grand et beau, et qu'il commence à voler sur sa foy en déliberation d'aller de Bavières en Italie, selon vostre ordonnance, avec Monsieur son oncle, qui l'ayme come son filz. Mays, mon dit sieur vostre nepveu, piqué de sa sensualité et galliardise de son âge, et insité par gens de sa compagnie, qui plus approchent de son humeur, fayct délibération d'aller à Venise, Rome, Naple et toute l'Italie avant son retour, et Dieu scayt les belles entreprinses

(1) Bibl. nat. collect. Dupuy, vol. 549, fol. 35.2°

que l'on mesle parmi ces conseilz. Les vieulx, comme Tranchelion et moy Crévefosse, n'avons n'aylles ne iambes assez bonnes pour le suivre, et les aultres de sondit conseil ne le surpassent guayres d'âge. Je croy que le plus viel n'attingt l'âge de 22 ans, qui me fayct prévoir ce que ie ne voudroye veoyr, et pour y remédier vous supplie de despescher ung homme à Ferrara incontinent pour supplier mons. son oncle de ne lui bailler argent pour telz voyages, et que de vostre part et autorité le rappeliez en France, lui disant que le Roy le veult employer en choses d'importance come seroyt pour la guerre de Flandre ou aultre que mieux scaurez adviser, luy promectant que l'an qui vient le roy le renvoyera à Rome avec charge honorable : car, sans ces stratagèmes, ie croy que l'ardeur de son âge et la sensualité ne le layssent retourner sans s'en aller promener. Il est sur le point de prendre pli bon ou mauvais, âge le plus périlleux de sa vie ; i'en ay communiqué à Monseigneur de Ferrara, qui trouve bon ce conseil ; ainsi que il vous playra veoyr par ses lettres. Mons. de Tranchelion a esté si malade qu'il a esté forcé de se retirer à Viene ; Mons. de Carné veult aller à sa mayson de Bavière : le Fossé de Ferrara, et Brouilli par vostre commandement s'en va à la route du camp ; et vous scavez, Monseigneur, que mon aage ne ma disposition en la force de l'hyver ne me souffrent vagabonder par les montagnes ne voler avec genš de l'âge de cest animeux et ardent prince. Mons. de Ferrara vous escripra ce qu'il a fayct avec l'empereur de l'affaire que scavez ; il en a parlé come de soy, en ayant telle response qu'il vous scaura dire. Je ne suy encores résolu du lieu de mon hyver, non sçachant quand nous retirerons et quand ie pourray laisser nostre ieune prince. Je sohayte avoyr quelque lieu près de vous qui fust commode et aysé de vivre pour fayre ma retraycte, fust-il Deyuse ou aultre, car ie n'en veulx pour plus que pour ma vie, affin que, quand il me playra demeurer en France, i'en aye le moyen. I'ay eu envie de Saint-Honorat en Provence, laquelle ne m'est passée, mais ie ne scay coment négocier cella avec l'abbé ; ie voudroye

avoir assigné aultant de revenu à Paris que vault celui de ladite abbaye et en avoyr la réserve. C'est, Monseigneur, ce que ie vous peulx escrire pour le présent, attendant la route du camp, qui doit estre, ainsi que l'on dict, dedans huict iours que j'espère vous despescher Brouilli, selon vostre commandement. Monseigneur, ie supplie le Créateur vous donner, en heureuse et longue vie, l'accomplissement de voz très nobles désirs.

Du camp sous Iavarin, le XIII octob^re 1566.

Votre très humble et très obéissant serviteur,

VILLEGaignon.

Lettre XV. (1)

A LA REINE MÈRE.

Madame, vous entendres por ce pourteur, lequel vous connesés, l'arrivée de mons. de Guise, qui a esté à ce soy^r en ceste ville de Sans, et des troupes qu'il a avecque luy ; il faict estat de bientost alé trouvé le Roy et vostre maiesté. Et pour se, Madame, que vous m'avès commandé vous tenyr avertie de ce qui conserne le servysse du roy et vostre, atandant que ia se bien et onneur nous soye par plus emplement vous faire antandre se discours, ie vous diré avoir laisé mons. le cardinar et d'autres bien fâchés du commandeman que vous leur faicttes d'aller trouver mons. le maréchar à Vès, et quant au sieur cardinar, il m'a asuré qui n'iera poynt, comme ie panse qui vous l'a escript ; quant à l'autre il dit qu'il iera, mès qui ne veut estre commandé

(1) Bibl. nat. collection Harlay, n° 318 fol. 36 2^a.

du dit sieur maréchar, pour estre trop plus vieus cappitaine que luy, mès qui fera le voyage. Or, madame, pour se qui me sanble, sauf vostre bon avis, que en toute ses disputtes il n'y a rien de l'avancement du service du Roy et vostre, et que le tans n'est propre à débatre cela, il me sanble, si vostre maiesté l'a agréable, sans toute foys que ie soys si vous plaict alégué, que vous ferès bien leur en faire une bonne despèche et mêmes audit sieur Cardinar. Car, pour vous parler librement, ié bien connu que, sy vous ne le repatriés, que sa bourse et crédit n'aura plus de vigueur, et ne se voudra mêlé de rien, qui ne vyendret pour le présan à propos, car iusque icy il n'a rien espargné; mès maintenant il let faut fret (1). Comme ie vous discouré quand il vous plaira me commandé vous alé trouvé, ce que i'use fait sans des aucasions que me commandastes au party de demuré ici, et atandre le passage dudit sieur de Guyse, se que ié fais, dont ie espère vous rendre bon conte de tout. Et en attendant ie prie Dieu, vous donner en santé bonne et longue vie.

De Sans, ce XXIII^e au soyr de novanbre 1567.

Quant à l'Alemaigne, pour le présan ie ne vous em puy randre bien serttene, pour n'estre mon homme de rettour; bien es-ie entandu que le comte de Mansfaict (2) a déia troys myle bons restre pour le Roy son maistre, qui sont déia à la duché de Lussambourg.

Quant à seuls des ennemys, à présent ie ne vous en diré rien, si ce n'est qui n'y a rien de pressé qui puisse estre dans vostre reaume de tout se moys ny du disyème de l'autre, à ce que m'a asuré le segrétaire du duc X estans à Troys.

VILLEGAIGNON.

(1) Sic. Peut-être faut-il lire il est fort froid.

(2) Mansfeld.

Lettre XVI (1)

AU ROI (2)

Sire, incontinent que i'ay receu vos lettres, ie fey partir le capitaine Bérat, ià s'en estant le capitaine Rancé au camp, y estant appelé par monseigneur, ainsi que ià ie vous ay faict entendre, parquoy ie passeré à la responce de la fin de voz lettres.

Les ennemis laissez à la garde de Nogant en ayant esté chassés se sont retirez à Auxerre, où ilz sont encores ; outre ceulx-là s'en trouve quelque nombre tant de pied que de cheval en chasteaulx et maysons fortes de ce pays, qui le pillent et achèvent de saquager tous les iours, sans que nous y puissions donner ordre, non ayants le moyen ; pour à quoy obvier seroyt bon d'avoyr ici cinquante chevaulx, et deux ou troys centz arquebousiers, mays il faudroyt qu'ils fussent payez, affin de les fayre vivre en discipline, payants leur hoste de gré à gré affin de les povoyr souffrir. Car autrement n'i a plus d'ordre de les soubstenir, se mectans à fayre come les propres ennemis ; et, pour ma part, ie ne scauray plus ouïr les plainctes que i'ay eu à ouïr ces iours passez par faulte de payment.

Le sieur de Clayrmont s'est retiré à Précî, disant avoir saulvegarde de vostre maïesté et pardon de ses faultes, auprès duquel toutesfois se retirent les ennemis comme s'il estoit non repentant de l'intelligence des Collignis. Il vous plaira, Sire, me faire entendre come i'auray à me maintenir

(1) Bibl. Nat. collection Harlay, n° 318, fol. 179, r°.

(2) Charles IX.

avec lui. Il a prins, come i'entens, en sa protection le sieur de Choinot et son chasteau, retraycte des brigans. Ceulx de Courtenay, de Chastillon et Chastoau Renard n'ont moindre commerce avec eulx qu'avec ung de vos principaulx ennemis. D'aultre costé nous avons Valeri, Dolot, Cheon, chasteaux occupés par le prince de Condé, pleins de brigans qui sont continuellement à battre et espier les chemins pour voler les passans, disantz estre en saulve-guarde de V. M., et pour endormir vos pauvres subiects portent croix blanches en leurs manteaux, iusques à l'approche de leur proye qu'ils se descouvrent et monstrent leur casaque de huguenotz. Nous pourrions remédier à ces inconveniens si avions de bons souldars bien payez et bien vivans.

Nous eusmes nouvelles conformes, venans de divers lieux la vueille de Noël que tous les brigans des lieux susdictz s'estoient assemblez à Auxerre pour nous venir donner une camisade, la nuict que l'on seroyt à matines au son de noz grosses cloches, à ce attirez par quelques mauvais esperitz de nostre ville ; mais grâce à Dieu, nous n'en avons rien veu, nous estantz cependant tenuz sur nos gardes.

I'ay envoyé à Auxerre pour sçavoir toutes nouvelles, dont i'advertiré V. M. incontinent, Dieu aydant, la suppliant, si lui semble, de m'envoyer icy quelques gens m'en advertir, affin de provoyr à leurs vivres et logis de bone heure.

Sire, ie supplie le créateur vous donner en très heureuse et longue vie l'accomplissement de vos très nobles et sublimes désirs.

De Sens, le xxvi décembre 1567.

Vostre très humble et très obéissant serviteur et subiect.

VILLEGIGNON.

Lettre XVII (1).

AU DUC D'ANJOU. (2)

Monseigneur, ie fuz hier à loigni pour accomplir voz commandemens, mays ie trovay ung peuple si rude et si bestial qu'il n'i a espérance de l'amener à rayson, sinon par force; il n'i a sur eulx homme qui commande. Les vigneron et menu peuple se mectent ensemble et crient tous ensemble, et l'ung veult, l'aultre non, de sorte qu'il n'en fault attendre que confusion. Ils ont chassé leur gouverneur, et n'obéissent à leurs eschevins non plus que s'il n'i en avoyt. Ils ne veulent aucune garnison disantz qu'ils se gouverneront et défendront bien d'eulx mêmes, iaçoyt qu'ils n'aient armes que de fourches de fer et vieulx rançons. Leur ville est commandée de montagnes et en ung endroit est batue en courtine par dedans, de sorte que, la bresche estant faycte, ne sera possible de la defendre sans y faire des traverses; leur muraille n'est flanquée, et ie entray dans le fossé tout à cheval et vins au pied d'une tour près d'un poste, sans que ie peust me voyr m'offenser, et se peult icelle tour et le pan du mur mesme desrognier sans dangier, de façon que ie tien la ville pour perdue, si elle est assaillie. Il y a ung pont de boys que l'on peult rompre en demi-iour, si les villains le permectoyent, mays ils n'en feront rien sans forces, et ne sont deliberez d'ouvrir leur porte. Ie ne sçay si la révérence qu'ils doibvent à leur seigneur les pourroyt fleschir. Le sieur de Langueron m'a dict vous en avoir escript. Blasset, l'ung des capitaines des ennemis, les est venu reconnoystre avec cinquante chevaulx, et les soma; il est néces-

(1) Bibl. nat. collection Harlay n° 320 fol. 192^{ro}.

(2) Le futur Henri III.

sayre d'i provoyr promptement, car ceste ville estant perduë, vous amenera beaucoup de difficultés. Au moyens est il nécessaire de rompre le pont, ie ne di de les découvrir seulement, mais de couper les palz qui sont plantez dans l'eauë, sur lesquelz est assis le pont, de sorte qu'il n'iyt moyen de le refayre sans y planter nouveaux arbres, qui ne sont aisés à trouver. I'en ay ainsi fayct à la ville de Pont (1). Quant à la Villeneuve le Roy, c'est la plus belle et la plus forte qui soyt sur la rivière. Il n'iyt rien qui la commende; elle se peult fort bien garder et le pont avec elle; mais il se fault saisir d'une demie douzaine de mutins, ainsi que ie vous ay escript, pour fayre vostre plaisir de ladicte ville. I'espere, avec l'aide des soldatz qu'il vous a pleu nous envoyer, vous rendre le bon compte de la ville de Sens, et amener tousiours le peuple à faire et obéir à vostre volonté, ce que ie fayray aussi dudit lieu de Villeneuve, estant purgée de ces mutins. Ils ne m'avoient voulu recepvoir avant hier, mais hier, en rapaisant, les principaulx vindrent au devant de moy pour me fayre entrer, parcequ'ils voyoyent que ie n'avoie compagnie de souldars. Il vous playra nous envoyer incontinent un prestre du camp, pour se saisir de ces mutins suspectz de leur foy, puis vous iouirez de la ville à vostre plaisir. I'envoye troys homes pour vous dire nouvelles des Provensaulx ennemis, car ie ne me veulx fier au raport d'ung seul, de paour qu'il ne m'apporte des nouvelles de taverne, faysant acroyre qu'il soyt allé bien loin, et qu'il se soyt arresté bien près. Du temps que i'estoye au service du roy vostre grand père, mon souverain seigneur, en Piedmont, ie souloye tenir des souldatz au camp de l'empereur, ausquelz ie donnoye bon estat par moys, plus que ne povoyt monter leur paye, et un venoit tous jours à moy, estans les autres au camp des ennemis, qui estoit cause que i'estoye fort bien adverty. Ie soyte que vous, Monseigneur, ou quelque capitaine des vostres en usent ainsi.

(1) Pont-sur-Yonne.

Feu monseigneur de Langey, lieutenant du Roy en ce temps là, faysoit plus : car par force d'argent et de promesses avoit gagné les secrétaires du marquis de Gousto, ce que scayt très bien Gaspar de Colingny, et Dieu veuille qu'il ne se serve de ces moyens. Mais, ie supplie le créateur vous donner, en très heureuse et longue vie, l'accomplissement de vos sublimes désirs.

De Sens, 1^{er} février 1568.

Vostre très humble et très obéissant serviteur,

VILLEGIGNON.

Lettre XVIII (1).

AU DUC D'AUMALE (2).

Monseigneur, ayant eu commandement du Roy par lectres expresses de venir accompagner monsieur le conte de Languillara, et fayre résidence auprès de luy pour voyr ce qu'il me vouldroyt ordonner pour le service dudict seigneur, ie n'y ay voulu fayre faulte, encore que ie n'ay eu nulle provision pour ce faire, et estant arrivé, ie vous ay voulu fayre la présente, pour vous dire que onques ne fut mieus venu home que a esté le conte. Le pape (3) lui envoya son capitaine des guardes, avecq plus deux centz souldars, au devant plus de deux mil, et sans cella il y vint plus de troys cents chevaux

(1) Bibl. nat. Mélanges Clérambault vol. 56, fol. 10,271.

(2) Claude de Lorraine, troisième fils de Claude I^{er} de Lorraine (1526-1573)

(3) Le Pape était alors Pie V.

des gentilshommes Romains et capitaines. Il y a une merveilleuse suite et affection de tout le monde et de grands moyens de fayre servisse par dessa, et ie vous peulx bien asseurer qu'il y a une volonté incroyable de s'employer, et fusse à ses despens, pour faire cognoistre à tout le monde qu'il est aultre que ses ennemis ne l'ont voulu fayre trouver, et que s'a esté grand damage de lui havoyr faict perdre tant de temps. Le Roy ne povoyt fayre mieulx pour havoyr le ceur des gentilshommes et seigneurs d'Italie que le traycter si honnestement. Il va, en toutes les grandes compagnies où il se trove, preschant la volonté et grandeur dudit Seigneur, et enflambe tout le monde à le servir. Ie fayré mon debvoir de l'entretenir en ceste bone volonté et préparer les volontez de tous ceulx qui me sembleront ydoynes au service du Roy, de sorte que l'on pourra dire que ie n'auré perdu temps. Monseigneur, pour l'incroyable affection que i'ay à vous fayre service, ie vous veulx supplier me fayre cest honneur que m'employer et me commander en tout ce que ie pourré fayre pour vous, vous asseurant que ne trovez iamais plus loyal ne plus affectionné serviteur. Qui est l'endroit, Monseigneur, où ie priéré le créateur vous donner en très heureuse et longue vie l'accomplissement de vos nobles désirs.

Vostre très humble, très obéissant serviteur,

VILLEGAIGNON.

Rome 7 janvier (1569).

Lettre XIX (1).

A LA DUCHESSE DE FERRARE (2).

Madame, après que Monseigneur vostre (3) nepveu eut entendu la prise du chasteau de Dieu, se résolut de faire effort de le reprendre, et craignant que ce fust une entreprise qui regardast de plus loing, luy a pleu m'envoyer en ce lieu de Montereau, pour y prendre garde et aux villes circonvoisines de ceste riuière, puis entendre à l'expugnacion dudit lieu, dont i'espère faire bonne issue; s'il ne leur vient aultre force que celle du chasteau, dont ilz ont espérance, par le moïen de leurs confrères qui sont tant en vostre ville (4) que aultres lieux qui sont en vostre obéissance, chose que n'entendez, ne voudriez contre le Roy favoriser telles entreprises, ainsi que i'ay assuré mon dict seigneur et son conseil, ayant de si long temps congnoissance de vostre vertu et zèle inestimable au lieu de la couronne. Je ne vous useray d'aultre langaige persuasif de destourner si sinistres desseings, qui sont ceulx de ces pauvres incensez, saichant que ce seroient parolles perdues et que de vous mesmes les aborrez et blasmez aultant que le Roy pourroit souhaiter.

(1) Bibl. nat. ancien fonds français, n° 8735, fol. 30.

(2) Renée de Ferrare, deuxième fille de Louis XII et d'Anne de Bretagne, de retour en France depuis 1560, s'était déclarée protestante, et avait accueilli ses coreligionnaires dans son château de Montargis. Elle mourut en 1575.

(3) Henri d'Anjou, plus tard Henri III.

(4) Il s'agit du château de Montargis.

C'est l'endroit, Madame, où ie supplieray le créateur vous donner très longue et heureuse vie.

Vostre très humble et obéissant serviteur,

VILLEGAINON,

De Montereau, fault Yonne, 4 mars 1869.

JEAN CRESPIN.**Histoire des martyrs persecutez et mis à mort pour la vérité
de l'Évangile.****CHAPITRE I.**

**DIEU RECUEILLE UNE ÉGLISE AU PAYS DU BRÉSIL, PARTIE DE L'AMÉ-
RIQUE AUSTRALE : COMMENT ELLE FUT AFFLIÉE ET DISPERSÉE.**

Pour parvenir à l'histoire qui sera ci apres mise en son ordre, de quelques fideles martyrs, qui franchement se sont exposez à la mort, et ont arrousé de leur sang la secheresse de la terre du Bresil, pour maintenir la doctrine du fils de Dieu, il est expedient d'entendre le commencement et le motif, d'avoir eu en ce temps Eglise reforme selon la parole de nostre Seigneur en terre si eslongnee des royaumes et lieux, esquels le suiet de nostre histoire iusques ici s'est arresté. La memoire des choses tant memorables avenues en ce temps, nous doit picquer et solliciter vivement à une méditation continuelle des merveilles du Seigneur, et convient croire que l'oubliance ou suppression d'icelles sera un iour cher vendue à ceux qui l'auront peu faire entendre et publier par toute la terre. La grandeur du subiect de ceste histoire avec les circonstances des lieux est de grand poids et consequence.

Le fruit et utilité de ceste histoire.

Car où est-il escrit qu'au Monde nouvellement decouvert il y ait eu aucun sacrifié et mis à mort pour le tesmoignage de la parole de Dieu ? Nous avons veu et leu que les barbares ont tué, sacrifié et mangé aucun Portugais et François : Mais pourquoi ? D'autant que leur avarice et ambition demesuree ils avoient outragé et offensé lesdits Barbares. Chacun conoit fort bien que les Portugais, et mesmes les François, qui ont frequenté icelles regions, n'ont iamais parlé un seul mot du Seigneur Iesus Christ aux povres gens de ces pays-la. Veu doncques que les trois personnages (la mort desquels est descrite ci apres) se sont comme preinices exposez à la mort pour maintenir la iuste querelle de l'Evangile : ce seroit chose malseante et de tres mauvaise consequence de laisser leur memoire comme ensevelie et esteinte entre les hommes : et aviendroit qu'un iour leur sang redemanderoit vengeance de l'oubliance de ceux qui l'auroyent peu faire entendre par toute la terre. Ces considerations ont esmeu ceux qui ont esté presens à ce qui est ici récité (1) et entre lesquels est parvenu ce recueil, d'en faire participant le lecteur pour l'instruire contre les calomnies qui pourroyent obscurcir la vérité de causes de l'entreprise, des moyens, exécutions, protestations, revolte, bref de tout ce qui s'ensuit.

Villegagnon se despote en France.

Estant Nicolas de Villegagnon, ordonné vice admiral en Bretagne, entré en discord avec le capitaine du chasteau de Brest, principale forteresse de tout le pays, à raison des

(1) Voici bien une preuve que la relation a été réellement composée par Léry.

fortifications du chasteau, ce discord engendra mescontentement et haine mortelle entre eux iusques à espier les occasions pour se surprendre l'un l'autre. Leur querelle parvint iusque aux oreilles du roy Henri second de ce nom ; duquel estoit beaucoup plus favorisé le capitaine du chasteau, que Villegagnon: qui lui donna tres mauvaise esperance de l'issüe de sa querelle. Il est certain qu'il esperoit abysmer ou du moins rendre infame son adverse partie : mais considerant que peu il avançoit son entreprise, mesme travaillant possible contre la vérité du faict, ou contre trop grande faveur, des lors il commence à se desplaire en France, l'accusant d'une mesconnoissance deshonneste : attendu qu'il avoit consumé toute sa ieunesse portant les armes pour le service d'icelle. Il adioustoit d'avantage que son cueur ne pouuoit plus comporter d'y faire long seiour et residence, veu le maigre recueil qu'il avoit receu de ses services passez. Pendant ce temps, audit lieu de Brest, residoit un commis du Thresorier de la marine qui frequentoit familierement ledit Villegagnon. Ce commis parlant à table et en ses propos familiers d'un lointain voyage qu'il avoit autrefois fait ès Indes Meridionales en la partie du Bresil : louant grandement la température de l'air du pays, la beauté et sérénité du ciel, la fertilité de la terre, l'abondance des vivres, les richesses et grands biens qui proviennent en la terre, et autres choses dignes de singuliere recommandation, inconnues totalement aux anciens : ses devis pleurent merveilleusement à Villegagnon, qui par grand desir faisoit souventesfois repeter les mesmes paroles, et ia avoit par fantasie envahi l'empire de toute celle terre : le desir d'aller de iour en iour augmentoit, mais les moyens ne lui estoyent grands.

Il imagine une monarchie en un nouveau monde.

Car voulant sortir de France en honneur et réputation, il lui convenoit faire une grande despense, laquelle il n'eust peu fournir : ioinct que le Roi eust trouvé fort mauvais que

sans occasion il eust quitté son service, pour se retirer en exil volontaire avec un genre d'hommes les plus estranges et eslongnez d'humanité qui soyent sous le ciel. A ceste cause par subtils moyens il s'insinua en faveur, faisant entendre à tous ceux desquels il esperoit grand support et qui pouvoient avancer son entreprise heureusement, qu'il avoit un ardent desir et affection incroyable de chercher un lieu de repos et tranquillité, pour retirer ceux qui sont affligez pour l'Evangile en France ; et qu'ayant longuement pensé en quelle part il seroit bon de se retirer pour eviter les cruauitez et tyrannies des hommes, il s'estoit souvenu de la terre du Bresil: de laquelle tous ceux qui y avoyent navigé, louoyent la temperature, fertilité et bonté, en laquelle on pourroit commodément habiter.

Fait diverses pour l'acheminement de son entreprise. Mais en contrefaisant le chrestien pour tromper le monde, il se trompe son mesme, et devient finalement apostat.

Ceux auxquels il s'estoit adressé, creurent facilement ses paroles, louans ceste entreprise, digne plustost d'un prince que d'un simple gentilhomme. Et à la poursuite luy promirent toute faveur vers le Roy, pour impetrer toutes choses qui seroyent requises à la navigation, connoissans que ledit sieur l'auroit pour agréable : attendu qu'elle redonderoit à son honneur et gloire, et au profit de tout son royaume. Cest affaire fut sollicité en toute diligence, tellement que bientost apres Villegagnon obtint deux beaux et grands navires arméz d'artillerie, munitions, et autres choses necessaires, ensemble dix mille francs pour la despense des hommes qu'il conviendrait passer avec grand quantité d'artillerie, poudre à canon, boulets, et armes pour la construction et defense d'un fort.

Ces choses ainsi heureusement obtenues, il composa avec les capitaines, maistres de navires et pilotes, pour conduire les vaisseaux et faire la charge du bois de Bresil, et autres

commoditez en ladite terre. Or il lui restoit à recouvrer gens fideles de bonne vie et conversation pour habiter au pays avec lui : pour à quoi parvenir, faisoit entendre par tous les endroits où il pouvoit qu'il ne demandoit que gens craignans Dieu, patiens et benins : sachant que de tels il tireroit plus de service et commodité que d'autres, pour l'esperance qu'ils auroyent d'y voir une assemblee et congregation de gens de bien, dediee au service de Dieu. A ceste occasion plusieurs bons et honnestes personnages n'estimans rien le long voyage, ni grandeur des dangers qui peuvent avenir en telle navigation, ni la soudaine mutation de l'air, ni l'estrange maniere de viure, furent surprins par les belles paroles et douces promesses de Villegagnon. En outre, il leur convenoit mener gens de labour ; et artisans de tous mestiers, lesquels il ne peut trouver sans grande difficulté, et moyennant grande somme de deniers : encores la pluspart d'iceux estoient rustiques, et sans aucune instruction d'honesteté et civilité, adonnez à beaucoup de vices et dissolutions impudiques. -

Attendant le temps de l'embarquement, souventefois il proposoit à ceux qu'il connoissoit aller avec lui d'une franche volonté, les saintes et bonnes ordonnances qu'il esperoit faire avec leurs airs et conseil au pays de Bresil, se voulant du tout rapporter (comme il disoit) à la déliberation des plus notables. Et quant au fait de la religion, tout son desin estoit que l'Eglise qui y seroit establee fust reformee comme celle de Geneve. Et en toutes les compagnies honorables où icelui se trouvoit, promettoit le semblable : chose qui imprima au cœur des bons un espoir merueilleux de son entreprinse. Vrai est qu'aucuns en ingèrent mal, ayans comme ce personnage les annees precedentes peu reformé en sa vie et conversation, ne pouvant oublier la cruauté des galeres dans lesquelles il avoit esté nourri tout son ieune aage.

Embarquement de Villegagnon.

Sur ceste bonne opinion la compagnie s'embarque dans les

navires, et les anches levees font voile du Havre de grace, l'an MDLV. le XV de iuillet, apres avoir soustenu et outrepassé plusieurs dangers, difficultez et accidens fascheux sur le voyage, comme relaschemens, defaut d'eaux douces, fievres pestilentieuses, l'excessive ardeur du soleil, et les vents contraires, tempestes et tourbillons, l'intemperature de la zone torride, et autres choses trop longues à raconter, les susdits arriverent au Bresil terre de l'Amerique, en la partie Méridionale où le pol antarctique s'esleve sur l'horizon 23 degrez quelque peu moins. A la descente des François en terre, les habitans du pays se trouverent en grand nombre pour les recevoir avec bon acueil : leur faisant present de vivres du pays et autres choses singulieres, pour traiter avec eux une alliance perpetuelle.

Son imprudence.

Or partant du Havre de grace, les passagers ne s'estoyent point informez si Villegagnon avoit mis vivres dans les navires pour ceux qui habiteroyent en la terre, comme il estoit raisonnable. Partant arrivez à terre, et connoissans qu'il n'y avoit vivres pour les sustenter, trouverent fort estrange, et fascheux à comporter de vivre seulement de la nourriture de celle nouvelle terre, assavoir de fruicts et racines au lieu de pain, et d'eau pour du vin, et encores en si petite quantité que c'estoit chose pitoyable à voir, veu qu'un homme seul eust bien mangé ce qu'on donnoit à quatre.

Le mal qui s'en suit.

Par ce soudain changement, plusieurs tombèrent en grosses et fascheuses maladies, desquelles ils ne se pouoyent relever, veu que toutes choses requises aux malades leur defailloyent, qui indigna des lors beaucoup de personnes contre ledit Villegagnon, l'accusant d'une insatiable avarice, ayant espargné l'argent du Roi, et icelui converti en ses pro-

pres usages, au lieu de l'employer en vivres et choses nécessaires pour la nourriture et santé de tous ceux qu'il avoit menez en celle lointaine region. Il est certain que les mariniens qui estoient nouvellement revenus de ce pays là, auoyent donné à entendre qu'il y avoit des vivres en la terre suffisamment pour sustenter tous ceux qui y passoyent : partant qu'il n'estoit besoin charger les vaisseaux de ceux de par deça.

Servitude égyptienne.

C'estoit l'excuse et response que prenoit Villegagnon pour se purger de celle tache. Et d'autant plus estoient esmeus les povres personnes, tant malades qu'autres, d'autant que ce grand defaut se trouvoit tout au commencement, sans y avoir aucune considération : tant s'en faut, que pour cela en rien on leur diminuast le travail, que de iour en iour on leur augmentoit, autant que s'ils eussent esté bien nourris et sustentez : mesmement en tel pays où l'ardeur du soleil est si vehemente, que peu de gens le pourroyent croire. Il leur estoit nécessaire depuis le iour levant, iusques au iour couchant, entendre les uns à rompre des pierres, autres à porter la terre et couper bois, considéré que le lieu, le temps et l'occasion requeroient grande diligence, craignant le danger tant des habitants naturels, que des Portugais ennemis mortels des François en celle terre.

Les artisans conspirent contre celui qui les traite indignement.

Les artisans, gens de petite considération, et peu ou point touchez d'aucun honneur, se persuaderent que la fin serait fort dangereuse, puisque le commencement estoit tel : et les plus ingenieux d'entre eux preveurent que s'ils enduroyent

croistre le ioug, lequel leur estoit imposé, estans encore la plus part sains et dispos, pour le repousser et reietter, il aviendroit en fin qu'ils en seroyent les plus faschez. Parquoy ayant fait au complot entre'eux, et assemblé ceux qu'ils estimoyent dignes d'estre admis au conseil d'une telle entreprise, consulterent ensemble, par quel moyen ils pourroyent eviter le cruel ioug de servitude qu'on leur vouloit imposer contre toutes lois civiles et humaines. Aucuns estoyent d'opinion de se retirer avec les naturels habitans de la terre sans entreprendre plus outre : les autres estoyent d'opinion contraire, assavoir que plutost ils se devoient rendre aux Portugais qui habitent bien près de là : aucuns, qui furent la pluralité des voix, qui souvente fois surmonte la meilleure n'approuverent les deux susdites opinions, veu qu'elles sembloient peu avantageuses pour obtenir pleine et entiere liberté. Par ainsi un entre les autres le plus audacieux, leur remonstra qu'ils s'abusoyent grandement s'ils laissoient longuement vivre Villegagnon et tous ceux qui le voudroyent défendre. A ce adioustoit, qu'il leur estoit loisible, veu qu'or ne se desfioit aucunement d'eux. Cest avis malheureux fu approuvé de tous, et loüerent le bon entendement de ce personnage : des-lors ils le constituerent chef de toute l'entreprise, et ia par fantasie partissoyent entre eux les depouilles qu'ils esperoyent bien tost amasser. Le iour auquel l'exécution se devoit accomplir fut assigné, le mot du guet donné ils espierent icelui fort à propos en un Dimanche, lors que chascun s'estoit retiré en sa maison sans aucune desfiance. Une chose leur sembloit nuire et empescher leur dessein c'est assavoir trois soldats Escossois qui estoyent de la garde de Villegagnon. Ils tenterent des les induire à leur parti, afin d'avoir moins de nuisance et empeschement à l'exploit de ce qu'ils avoyent proposé. Or les soldats Ecossois en estans avertis, font semblant d'approuver tel acte, alleguans beaucoup de rudesses qu'iceux avoyent receu dudit Villegagnon tant en France que sur le voyage.

Conspiration découverte.

En ceste dissimulation les Escossois s'informent diligemment de la vérité du iour, de l'heure, du moyen et des complices, pour faire le rapport plus certain. Estans deüement instruits, iugerent l'acte trop inhumain et indigne d'estre celé : partant s'adresserent à un des plus familiers dudit Villegagnon, tant pour la connaissance qu'il avoit de la langue Escossoise, que pour autres considerations : Ils lui declarent entièrement la coniuration machinee, les coniurateurs principaux, le iour et l'heure : afin qu'en estant averti on y peut mettre tel ordre, qu'il en fust mémoire à la postérité. Ainsi Villegagnon averti, ensemble tous ceux qui estoient de bon vouloir avec lui, s'emparent des armes, et saisissent au corps quatre des principaux coniurateurs, desquels on fit punition exemplaire, pour retenir les autres dans leur devoir et estat : deux furent retenus en prison aux chaines et fers, besoignans aux œuvres publiques iusques à certain temps. Telle fut la fin de ceste malheureuse coniuration. En quoi Villegagnon ne peut nier qu'il n'ait esté assisté des gens honnestes qui s'estoyent volontairement embarquez avec lui, mais depuis il leur a rendu un tres mauvais loyer et guerdon de leur bon service.

Dissimulation de Villegagnon.

Celle visitation rendit pour un temps Villegagnon fort affectionné à la parole de Dieu : et de vrai, il monstroit un zeile et desir merueilleux de vouloir là establir une Eglise, et souventes fois souhaitoit quelque bon Ministre pour endoc-triner sa famille, et instruire tant de povres personnes de ce pays, qui vivent sans aucune connaissance de Dieu, ne mesme d'aucune civilité et honnesteté. Souventes fois il deplorait sa condition, se voyant accompagné de si peu de gens de bien, lesquels combien qu'ils fussent en petit nombre, nonobstant

luy avoyent assisté en toutes ses fascheuses rencontres : ce qui le faisoit penser que sa vie serait plus asseuree entre les mains des gens vertueux, qu'entre mercenaires totalement despoillez de toute honnesteté et vertu.

Il escrit aux ministres de Geneve.

A ceste cause en la plus grande diligence qu'il lui fut possible, fit entendre aux ministres de la ville de Geneve la necessité des pasteurs et moissonneurs où il estoit : s'estant retiré là seulement pour entendre les lois et ordonnances de Dieu. Et attendu que de long temps il avoit conçu une sainte opinion de leur vie et reformation de la religion Chrestienne, il avoit prins la hardiesse de les prier comme ses freres, de lui vouloir prester secours, faveur, conseil et aide : afin qu'ils participassent esgalement aux biens faits et memoire perdurable de l'honneur qui en pourroit redouder : promettant faire tres bon et honneste recueil à ceux qui y seroyent envoyez, tant sur le voyage qu'audit pays. Il requeroit avec un ou deux ministres, quelques gens de mestier, mariez ou non, de pareille conoissance, mesmes des femmes et filles pour peupler telle nouvelle terre. Car il prevoiyot qu'avec grande difficulté le pays s'habiteroit par autre moyen.

P. Richer et G. Chartier.

Les pasteurs de l'Eglise de Geneve ayant receu telles nouvelles, rendent graces à Dieu de l'amplification du regne de nostre Seigneur Iesus, aux terres tant lointaines et separees de nostre habitation. Puis en toute diligence font election de deux Ministres, l'un nommé M. Pierre Richer aagé de 50 ans, l'autre s'appelloit M. Guillaume Chartier de l'aage de 30 ans. Iceux estoyent connus de saine et solide doctrine, d'une bonne vie et honneste conversation : et outre cela plusieurs artisans furent appelez pour faire compagnie ausdits Ministres : entre

lesquels aucuns estoient mariez, autres non. La conduite de ceste compagne fut donnée à Philippe de Corguilleray, dit du Pont, gentil homme bien renommé, habitant pres de la ville de Geneve : lequel (combien que son aage et sa disposition ne requeroient d'entreprendre un tel voyage) ne fut neantmoins aucunement diverti par les choses susdites : ne mesme l'amour de ses propres enfans et negoces domestiques ne le peurent empescher de s'employer à la charge à laquelle le Seigneur l'appeloit. Or passant par la France, pour se rendre à Honfleur port de mer en Normandie, où les navires les attendoyent, le bruit s'espand incontinent par le pays. Pour lors les feux estoient allumez (1) par tous les quartiers de France, qui esment plusieurs personnes de bon zele et affection, à s'associer à la compagne des Ministres. Plusieurs de Paris, de Champagne (2) et de Normandie, se presenterent à l'embarquement : desquels aucuns furent receus, autre non : à cause que les navires n'eussent peu comprendre toute la compagne qui se presentoit, tant estoit desia la renommee de celle entreprise publiee et manifestee.

A esté obmis ci-dessus que l'ambassadeur de Villegagnon avoit proposé de bouche beaucoup de choses au grand honneur et advantage dudit Villegagnon, comme de donner honnestes gages aux artisans, pension aux femmes de ceux qui seroyent mariez, aux autres entretenemens de toutes choses qui leur seroyent nécessaires pour la vie : et mesmes octroi de retourner librement en France, le cas avenant qu'ils ne se trouvassent bien, ou qu'on ne les voulust recevoir, selon les promesses faites en pleine assemblée audit lieu de Geneve.

(1) Allusion aux exécutions qui signalèrent les dernières années du règne de Henri II.

(2) De Champagne, car Villegaignon était Champenois ; de Normandie, à cause de leur esprit aventureux et des voyages pour ainsi dire réguliers de leurs compatriotes au Brésil. Cf. d'AVEZAC. *Bulletin de la Société de Géographie*, 1857.

Estans arrivez en la ville de Honfleur lieu de leur embarquement, furent recueillis de ceux qui en avoyent la charge, et reiterées lesdites promesses, qui ia avoyent esté faites avec ampliation de plus grandes, selon la coustume de ceux qui ont affection d'exécuter une entreprise. Le temps du departement venu, chacun s'embarque dans le vaisseau qui lui estoit ordonné par les chefs de la navigation. Car aussi il n'eust esté possible de les loger tous dans un seul navire, sans encourir un grand inconvenient. Ainsi disposez, desmarent du port de Honfleur, à voiles hausses se mettent en mer, et en peu de temps deslaissant les terres de l'Europe, approchent des Isles fortunées, prochaines de l'Afrique : où ils eurent commencement des douleurs et ennuis avenir. Car deslors on retrancha leurs vivres fort estroitement, comme s'ils eussent ia esté dix mois en mer : soit que la faute vinst par le nombre des personnes, ou par le larrecin des officiers : nonobstant ce, elle estoit bien grande. Car les butineries qui furent commises sur ledit voyage, de là s'ensuyvirent. Les matelots declarerent apertement que c'estoit le défaut des vivres qui les contraignoit ce faire : et combien que les Ministres leur remontrassent le tort et iniures qu'ils faisoient aux povres marchans, les despouillans de leurs biens, et mesme de leurs vaisseaux (chose si inhumaine que i'ai horreur de la raconter) nonobstant ne rapporterent que vilaines iniures et calomnies.

Matelots d'accord avec Villegagnon.

Pour resolution on leur repliquoit qu'il leur estoit commandé par Villegagnon d'ainsi faire : duquel il se sentoient très bien avoieiz. Partant les Ministres et autres eurent la bouche close de là en apres, sans oser peu ou point reprendre le fait des mariniers, et encore, ce qu'ils en parloyent familierement, estoit prins en derision et moquerie. Je ne veux ici specifier le tort fait aux Anglois (avec lesquels pour lors nous avions la paix iuree) les pillant de leur argent et marchandises.

Inhumanité barbare.

Le delaisse aussi les Espagnols et Portugais, desquels par force on print leur navire, avec la marchandise, et les povres misérables personnes mises dans un autre vaisseau, lequel pareillement avoit été pillé et saccagé comme à guerre ouverte : et qui plus est (chose de grande commiseration) on les laisse dans le lit vaisseau sans vivres, voiles, cables, ancre, et même sans leur basteau, pour du tout les rendre plus miserables. En fin ne trouvens plus que prendre ne piller, poursuivent leur route commencee, pour tendre au Brésil. Ils passerent la zone torride , sous laquelle ils endurerent grandes chaleurs : et autres incommoditez qui s'y treuvent : et ayans seiourné quatre mois entiers sur les ondes, bien las et cassez d'un si long emprisonnement, arriverent à la riviere de Colligny, en la terre de l'Amerique Australe partie du Bresil, situee comme est dit ci dessus. La trouverent Villegagnon fortifié et parqué dans une isle esloignee de la terre continente, la portee d'une couleuvrine d'un costé et d'autre, selon que la commodité du temps, des hommes et du lieu l'avoit permis. Car le lieu qu'icelui avoit esleu pour fortifier, s'estoit trouvé si desert et despourveu de tout ce qui est nécessaire à un lieu de fortification, qu'une puissance Royale eust esté assez empeschee à le rendre commode pour habiter. Celle riviere dans laquelle est situee l'isle de Colligny, est autant belle qu'aucune autre, aisée et fort commode pour grans vaisseaux : car de toutes marees sans danger, tant la nuict que le iour, l'on y peut entrer. L'entree est close de deux pointes, n'ayant plus de demi lieüe de large, et de profond, 12 brasses d'eau, elle s'insinue dans les terres plus de dix lieues : où elle s'estend et amplifie en tel endroit, qu'elle a de six à sept lieües de large. Elle est semee de plusieurs isles et isleaux de singulière beauté. Ils font entendre que c'est la mer mesme qui regorge en et par toute celle terre, et dans icelle descendent

des pays lointains grans et beaux fleuves, tres abondans en toute espece de poissons dissemblables aux nostres. En la plus prochaine isle de l'entree (comm i'ay dit dessus) Villegagnon avec sa compagnie s'estoit retiré pour faire un fort, selon la promesse qu'il avoit faite au roi Henri. Puis que nous sommes sur ce propos, ie pense qu'il sera bon de declarer par qui et en quel temps, celle riviere, et consequemment toute la terre a esté decouverte, à cause que plusieurs esloignez de la marine, ont opinion que Villegagnon a esté le premier qui est passé en ces pays-là.

La terre Occidentale decouverte.

Or la vérité est, qu'à la decouverte de la terre Occidentale, qui fut l'an (1) 1497, par Christophe Colomb, aux despens du Roi d'Espagne, Americ Vespuce soldoyé par le roi de Portugal, fut envoyé à la partie de midi, où il reconnut toute la terre du Brésil continente par longue distance du chemin avec les Indes occidentales (2). Ce temps fut environ l'an 1500. Les Portugais desirans habiter les plus beaux ports et havres qu'ils trouvoient en la reconnaissance de ladite terre, erigent une tour de pierre en la riviere de Colligny, qu'ils nommerent pour lors de Ianuario, pour ce que le premier iour dudit mois ils y entrerent. En celle tour lesdits Portugais avoyent laissé quelque nombre de povres condamnez à mort pour permuter avec les habitants naturels, aussi pour apprendre la langue. Après quelques années passées, iceux se porterent si mal à l'endroit desdits habitans naturels, que par iceux fut la plus grande partie exterminée, saccagée et mangée. Les autres

(1) Graves erreurs, sans doute faute d'impression.

(2) Sur la priorité de la découverte du Brésil par les Français et par les Castellans, V. *Revue politique et littéraire* 2 mai 1874, et HUMBOLDT, *Histoire de la géographie du nouveau continent*, passim.

s'enfuirent en haute mer dans un basteau : depuis les susdits n'y ont osé habiter, car leur nom y est demeuré si odieux, que iusques au iour d'huy ils ont en delice et volupté de manger de la teste d'un Portugais. Quelque temps après, qui fust, peut estre, en l'an M. D. XXV. les marchans François de la ville de Honfleur y envoyerent leurs navires pour traiter avec les habitants naturels, desquels ils tirèrent du bois de Brésil, des poyvres et autres marchandises. Iceux composerent entre eux une alliance qui dure iusques aujourdhui, depuis l'on a continué tous les ans la navigation. Pour telles causes Villegagnon ne peust estre premier descouvreur, ne mesme habitant de celle terre : mais il suffit avoir traité legerement de la description de celle dite riviere, en tant qu'elle est necessaire à l'intelligence de ceste histoire, priant celui qui en desirera savoir plus amplement, de lire les livres qui en ont esté faits expres.

La bienvenue des fideles en la terre de l'Amérique.

Maintenant retournons à la compagnie parvenue au port tant de fois d'iceux désiré. Ils descendent en terre le 7 de mars M.D.LVI. où ils furent recuus de Villegagnon et de tous les siens à grande ioye, faisant demonstration de resiouissance exterieure par tous les moyens qu'il pouvoit inventer, pour le nouveau secours qui luy estoit venu heureusement et à souhait. La poudre à canon n'y fust espargnée, ni les feux de ioye; ni autre chose qu'on observe ordinairement en tels actes. Les ministres presentent leurs lettres d'election signées de I. Calvin: ensemble rendent ample temoignage de tous ceux qui estoyent passez avec eux. Villegagnon ayant leu les lettres fut grandement consolé et resioui en son entendement, connoissant que tant de vertueux et honnestes personnages avoyent son entreprise en singuliere recommandation. Il leur declara apertement quelle affection l'avoit induit de laisser les plaisirs et delices de France, pour vivre privement en celle terre : où s'estant veu mal accompagné les annees passees,

avoit supplié messieurs de Geneve de le vouloir secourir et favoriser. Et d'autant qu'ils avoyent ia démontré une partie de leur bonne affection, par le nombre des gens qui luy estoient venus de leur part : icelui s'en sentoit d'autant plus obligé en leur endroit, et deslors avoit telle confiance, qu'ils continueroient, veu les bons commencemens qui leur apparoissoient de leur bonne volonté, de quoi il les remercioit très affectueusement. Au reste, quant aux Ministres et à leur compagnie, les pria d'establi la police et discipline de l'Eglise selon la forme de Geneve, à laquelle il promit, en pleine assemblée, se submittre et sa compagnie pareillement. Quant au gouvernement civil, il esleut dix personnes des plus notables pour le corps du conseil, auquel il presidoit : devant lesquels tous les differens, tant ecclesiastiques que civils, estoient decidez. Ce voyant les Ministres louent grandement ce bon propos, et exhortent toute l'assemblée se monstrier modestes et serviabes en toute raison : puis apres aussi font entendre que pour les mesmes causes qu'ils avoyent ia entendues auparavant, ils avoyent delaissé la France, leur pays naturel, aucuns leurs femmes et enfans, biens et possessions, pour iouir du benefice de la predication de l'Evangile, lequel ils esperoyent, avec la grâce de Dieu, pouvoir la prendre pied et racines : et s'il leur accorderoit ce point, il ne devoit douter qu'avec lui ils estoient prests d'endurer toute extremité et langueur qui se pourroit presenter plustost que l'abandonner. A quoi il fit response qu'il vouloit et entendoit que l'Eglise fut policee et ordonnee comme celle de laquelle ils estoient partis. Car il avoit dès longtemps (comme il disoit) dedié sa vie et tous ses biens à l'amplification d'icelle : n'ayant plus aucun desir de retourner en France. Chacuns oyant telles paroles, eut un courage merueilleux de s'employer en tout ce qu'il estoit appelé, comme les Ministres en leur ministere, lequel ils exerçoient par semaines pour le soulagement l'un de l'autre, à cause qu'il convenoit prescher une fois tous les iours, et les dimanches deux fois. Les artisans et autres selon leur pouvoir, avançoient la fortification à laquelle on les em-

ployoit comme povres gastadous : ce qu'ils ne refusoyent, tant ils avoyent d'espoir aux promesses dudit Villegagnon.

L'ambition de I. Cointac, estudiant de Sorbonne.

En ce bon train, avint (qui a esté depuis la source de tout le desordre qui s'en est suivi) qu'un nommé Iean Cointac estudiant de Sorbonne, lequel estoit passé en la compagnie des Ministres, d'autant qu'il estoit homme docte et lettré : poussé d'ambition et d'un fol désir d'estre estimé plus docte que les Ministres, affectoit l'intendance d'Episcopat par dessus iceux, alleguant qu'elle lui avoit esté promise en France. Mais il en fut debouté comme un temeraire et impudent, estant depuis mal estimé en la compagnie. Il conceut une haine mortelle contre lesdits Ministres, faisant preuve de sa folie en toutes les disputes et predications, epiloguant rigoureusement pour estre veu quelque chose. A la verité il avoit en apparence extérieure quelque marque de vertu, comme une promptitude de bien parler, de faire entendre ce qu'il avoit conceu en l'entendement, soit en Latin on François. Outre plus, il s'adonnoit au goust et plaisir d'un chacun, à cause de quoi Villegagnon l'accosta et presta l'aureille à beaucoup de folles questions, lesquelles il rapportoit en public, pour estre veu supérieur, et plus idoine au Ministère, que ceux lesquels avoyent esté légitimement et par suffrages esleus, selon l'ancienne forme de l'Eglise.

Différent entre Villegaignon, Cointac et les Ministres, touchant la Cene du Seigneur.

Le temps venu que l'on devoit celebrer la Cene (car il avoit esté ordonné au conseil que tous les mois elle seroit celebree) Cointac demande quel appareil on vouloit faire, où estoyent les vestemens sacerdotaux, les vaisseaux dediez et sacrez pour tel usage : en après, qu'il estoit convenable et nécessaire

user de pain sans levain, de mesler l'eau au vin, et autres telles questions. Il confermoit ses argumens par les anciens, assavoir Justin martyr, Irenee, Tertullian et autres. Les Ministres insistoient sur ce, d'autant qu'il n'y a aucun temoignage en la parole de Dieu, ne mesme exemple, partant il convenoit se resoudre sur ce que nostre Seigneur Iesus et ses Apostres nous avoyent laissé par escrit. A quoi contrarier ils eussent esté veus-plustost rebelles que vrais enfans. D'avantage, lesdits Ministres remonstrent la promesse qu'on leur avoit faite, tant en France qu'en ladite terre, pour vivre selon la reformation qui estoit au lieu d'où ils estoient partis. Villegagnon s'adioint à Cointac, et considere les anciens, ausquels il dit avoir plus d'autorité qu'aux docteurs modernes. Et d'autant qu'il voyoit que Clement prochain des apostres avoit meslé de l'eau vin, il insista rigoureusement que ladite mixtion se devoit necessairement faire, et qu'elle se feroit, veu qu'il estoit le chef en celle compagnie; car il ne voyoit rien qui l'en peust empescher. Les Ministres et la plus grande part de l'assemblée n'estoyent d'avis que celle mixtion se fist necessairement et mesmes qu'ils ne la devoient admettre: afin qu'en aucune maniere celle superstition n'entrast en l'Eglise, qui seroit à l'avenir cause de grands troubles. Pour ceste cause ils demandoient que les promesses qui leur avoyent esté faites, fussent inviolablement gardees. Ils adioustoyent autres articles, assavoir que tout le pain qui seroit mis sur la table, lors que le Ministre prononce les paroles, estoit consacré: et par consequent, s'il en restoit quelque chose demeureroit saint: et qu'il le convenoit reserver precieusement, comme saintes reliques, iouxte la forme des Eglises de Rome. Ces disputes se firent devant l'administration de la Cene, et s'appointèrent légèrement: pour le moins, les parties d'un part et d'autre feignoient estre d'accord: afin que l'usage de la Cene ne fust retardé à un autre temps. Villegagnon et Cointac voyans qu'ils ne pouvoient gagner ce poinct des Ministres, que de leur faire confesser que c'estoit chose fort necessaire, et comme dependante du Sacrement que la mixtion

de l'eau au vin, secrettement commanda au maistre d'hostel d'y mesler de l'eau selon ce qui seroit raisonnable. Les iours precedens aux exhortations et presches, les ministres avoyent admonesté un chacun sonder soy mesme et s'esprouver, premier que de se presenter à ce saint banquet : et en particulier ils en firent très bien leurs devoirs.

Cointac et Villegagnon font confession de leur foi.

Or pourceque Cointac s'estoit trouvé fort estrange en disputes et en ses mœurs mal reformé : d'avantage qu'il avoit confessé à quelques uns, qu'il tenoit un benefice en France, l'un des ministres le pria de rendre confession de sa foi publiquement, afin que toute la mauvaise opinion qu'on pouvoit avoir de lui, puis apres demeurast du tout esteinte : ce qu'il fit sur le champ, au grand contentement de tous. Villegagnon semblablement ce iour rendit publicque certification de sa foi, bien ample et sainte, de laquelle chacun se trouva fort content.

Cointac derechef irrité par le commandement du Ministre, et voyant qu'à lui seul on s'estoit adressé : retint en son cœur une mauvaise affection. Nonobstant ce, la Cene fut administrée à Villegagnon, Cointac, et tous autres qui sembloient estre dignes : avec protestation d'appointer tous les troubles et differents qui estoient ia esmeus entre eux.

Peu de iours apres, Cointac se plaignit privement à Villegagnon de l'iniure qui lui avoit esté faite par le Ministre en pleine Congregation : et renouvelant les questions comme ia assopies, eux deux cherchent occasion de calomnier l'institution de l'Eglise : ils conferent les anciens avec les modernes, et cottent la difference : et reduisent en catalogue certains articles, qu'ils affermoient estre tres necessaires à retenir.

L'Eglise de Geneve gouvernee par Villegagnon et Cointac.

Et d'autant qu'ils consideroyent que l'Eglise de Geneve les avoit censurez, ils la declarent mal gouvernee et mesme admi-

nistree par heretiques. Toutefois ils n'admettoient tous les poincts de la Papauté, en laquelle ils confessoient avoir de grands abus, pareillement vouloyent retenir ce qui leur sembloit bon des Allemans, et de leur fantasie adiouster ou diminuer, ayans affection de faire une secte nouvelle.

Articles de Villegagnon et Cointac.

Ces articles estoyent, « que le baptesme se devoit faire avec du sel, du crachat et l'huile : Le pain de la Cene, estre consacré seulement par la prolation du prestre, sans avoir esgard à la foi du recevant : qu'il estoit necessaire porter icelui pain consacré au malade s'il le requeroit », et autres, qui seroyent trop longs à raconter. Desquels articles de iour en iour s'augmentoyent les disputes fort aigrement. Le mauvais commencement fut grandement favorisé de quelques remonstrances faites par aucuns, qui pour lors ne pensoyent que la consequence en fust si grande qu'elle a esté depuis. Lesdits firent entendre à Villegagnon que le bruit estoit grand en France, qu'il estoit passé grand nombre de Lutheriens dans ses navires, qui pourroyent esmouvoir le roi Henri à lui donner beaucoup d'ennui, comme de proscrire son bien, retenir ses navires, empescher qu'homme ne lui donnast secours. A quoi il pensa bien long temps, et imaginant que cela se pourroit faire, delibera d'y pourvoir.

Villegagnon dément le Ministre.

Quelques iours apres on fit deux mariages où la plus part des capitaines, ministres et officiers de marine, et des matelots, se trouverent en grand nombre. Ce iour Richer estoit en sa sepmaine, et avoit en son texte le baptesme de Saint Iean, declarant ce passage touchant les traditions humaines par lesquelles ce S. Sacrement a esté corrompu : et y insista fort longuement appelant ceux qui avoyent introduit le sel, crachat, et huile, faussaires et malavisez. Villegagnon (la predi-

cation finie) en grande colere devant l'assemblee dement Richer, et proteste contre lui, que les susdits qui avoyent introduit lesdites ceremonies estoyent plus gens de bien que ledit Richer et ses semblables: et quant à lui il ne vouloit delaisser ce qui avoit esté ia observé par plus de mille ans pour s'adioindre à une nouvelle secte Calvinienne. Beaucoup d'autres iniures et fols propos furent tenus ce iour d'une part et d'autre. Ledit Villegagnon protesta de là en apres, de ne plus assister aux predications et prieres, voire mesme de ne manger avec eux. Richer desirant faire entendre les paroles qu'il avoit dites en preschant, pour se purger des calomnies que Villegagnon et Cointac lui imposoyent, ne peut estre ouï. Toutes fois les plus apparens de la compagnie desplaisans grandement de tels discords, persuaderent aux parties, apres longues remonstrances tant d'une part que d'autre, de traicter quelque bon accord: ce que Villegagnon et Cointac promettent faire, moyennant que les articles mis en contention fussent mis en ordre, et envoyez aux Eglises de France et d'Allemagne, pour decider: et pour ce faire plus seurement, le plus ieune Ministre dit Chartier, fut esleu pour les porter. Ceste fraude fut controuvee pour s'en deffaire, comme Villegagnon a depuis confessé (1). Cependant Richer qui demeueroit, auroit liberté de prescher à telle condition qu'il s'abstien droit d'user des sacremens, et de parler contre les articles mis en contention.

Combien que telles conditions semblassent iniques et fort preiudiciables à l'Eglise, neantmoins pour acheter la paix, toute la congregation les receut, esperant que les dessusdits garderoient inviolablement la resolution qui viendroit des Eglises, tant de France que de Suisse. Mais ils avoyent autrement resolu entre-eux car ils entendoient ne recevoir aucune chose qui fust decidee de la part desdites Eglises,

(1) Notez que de tout temps la vraye administration des Sacremens a despleu aux supposts de Satan. (Note de Léry.)

ains seulement de la Sorbonne de Paris. Villegagnon se void en ce different aucunement contraint, et empesché, attendu que les navires qui avoyent apporté lesdits passagers estoient encores là prests à partir, s'il eust empesché tout incontinent (comme plus après il a fait) de ne prescher. Par sa promesse il devoit renvoyer toute ladite compagnie en paix, comme ils estoient venus, qui lui fust tourné non seulement à deshonneur, mais aussi à son grand desavantage : car il fut demouré seul en proye aux habitants naturels et aux Portugais. Pour couvrir son mauvais vouloir, il faisoit entendre à chacun, qu'il ne demandoit que le repos et union de l'Eglise : pareillement pour ne perdre la bonne reputation qu'il avoit acquise en France par lettres, il declaire à chacun qu'il s'oblige de tenir la résolution des poincts, dont ils s'estoyent trouvez en contention.

En attendant le departement des navires pour conformer l'alliance de parfaite amitié entre Villegagnon et Cointac, cestui s'amourache d'une ieune fille de Rouan, qui avoit succédé à quelque bien, par la mort d'un sien oncle décédé audit lieu du Brésil : il la demande en mariage, et lui fut accordée avec grandes promesses avantageuses de ne la laisser iamais en necessité. Cointac fut espousé en l'Eglise par Richer. Bien tost apres les navires departent du Brésil, pour retourner en France, dans l'un desquels Chartier et quelques autres s'embarquent, chargez des articles susdits, desquels ils devoient envoyer la response dans six mois apres estre arrivez en France. Villegagnon et Cointac voyans que l'espoir de retourner à ceux qui restoyent avec lui, leur estoit totalement osté, confessa publiquement qu'il ne tiendrait aucune résolutoin, si elle n'estoient issue de la Sorbonne. Et avec ce adiusta beaucoup d'autres articles, auxquels Cointac ne se trouva accordant : comme en la transsubstantiation du pain de la Cene, invocation des saints, priere pour les morts, purgatoire, et le sacrifice de la messe.

Des lors aussi Cointac se desfia de Villegagnon par ce

q'uil ne tenoit les promesses qu'il lui avoit faites. Le labeur des povres artisans s'augmentoit, n'ayant aucun esgard à l'extrême famine qu'ils enduroyent : quelques-uns desdits artisans voulurent remonstrer leurs raisons, mais ils en furent deboutez si rudement, et avec si grandes menaces, que depuis ils n'osoyent ouvrir la bouche pour en parler : seulement ils se retiroyent vers du Pont et Richer, sous la foi la foi desquels ils estoyent passez en cette terre : lesquels se voyans totalement abusez en Villegagnon deploroient leur condition miserable. Icelui desdaignoit les prédications de Richer, tantost voulant qu'il preschat d'un, tantost d'autre : ce que nonobstant ne peut iamais obtenir d'icelui. Parquoi il s'en absenta, et quelque partie de sa compagnie : car la plus grande partie de l'assemblée trouvoit si mauvais ce qu'il avoit ia suscité, que peu de gens avoyent opinion que les affaires de la religion par apres se portassent bien.

Source de la haine de Villegagnon contre Thoret.

Il ne sera hors de propos de raconter un fait qui incontinent survint, les navires parties de ceux de la compagnie de Geneve. Il y avoit un nommé le Thoret, homme de bon entendement, ayant fait profession des armes en Piemont par un long temps. A ceste cause Villegagnon le posa capitaine de sa forteresse à la première distribution de ses estats. Il lui porta quelque temps bonne amitié, mais après avoir connu qu'il ne pouvoit fleschir de son costé, autant qu'il l'avoit aimé, autant le desaima : et à petite occasion lui donna beaucoup d'ennuis. Le fait est tel : quelques sauvages estans venus au fort, pour recevoir payement de quelques esclaves qu'ils avoyent vendus à Villegagnon furent envoyez au receveur des marchandises venu de Paris en la compagnie susdite, qui s'appelloit la Faucille, duquel comme les sauvages ne pouvoient avoir raison, derechef signifient à Villegagnon qu'ils se vouloyent retirer en leurs villages, partant qu'il leur fit délivrer leur paiement. Villegagnon donna la charge à Thoret : lequel, comme il

cuidoit remonstrer audit receveur qu'il faisoit mal de se faire chaperonner pour si peu de chose, ils entrent tous deux en cholère telle, que ledit Thoret provoqué par les réponses de la Faucille, lui donne un desmenti. Or le conseil avait fait ordonnance que nul n'eust à desmentir plus grand que soi, ou son compagnon, à peine de faire reparation d'honneur un genouil en terre, le bonnet au poing, et suspendu de son office et estat, si aucun en avoit, pour trois mois.

Villegagnon et Cointac ayant oui le desmenti, provoquent ledit receveur (qui autrement estoit prest de se reconcilier) de demander reparation d'honneur selon l'ordonnance. Ils lui forment sa complainte, et au iour du conseil fait appeler Thoret, qui trouvoit estrange que Villegagnon se formalisoit si avant d'une chose que lui-mesme devoit composer privement, attendu qu'elle estoit provenue pour son service. Et neantmoins Villegagnon avoit le fait si affecté qu'il sembloit estre iuge et partie. Nonobstant Thoret se presente au conseil, où il confesse avoir donné ce desmenti, lequel il vouloit maintenir estre bon, en tant qu'il avoit esté par trop provoqué par ledit receveur. Sur ce requeroit Thoret que l'ordonnance fust sans passion considerée, à laquelle il se submettoit. Aucuns du conseil estoient d'avis que ce different fust appointé par deux arbitres : car ils trouvoient tous les deux en faute, tant celui qui avoit donné le desmenti que celui qui l'avoit provoqué par iniures, et propos deshonestes. Leur avis estoit que l'ordonnance se devoit exposer plus amplement, afin que si les deux estoient coupables, ils receussent les mesmes peines contenues en ladite ordonnance. Villegagnon et Cointac n'approuvent tel avis, ains au contraire insistent sur l'ordonnance, laquelle devoit avoir lieu, autant que le defendeur confessoit l'iniure, et combien que la pluralité des voix conclud qu'ils se devoient reconcilier ensemble par arbitres, ce nonobstant Villegagnon prononce que Thoret seroit condamné aux peines contenues dans l'ordonnance. A quoi à grandes difficultez et prieres condescendit Thoret homme vaillant et adroit aux armes : connoissant que le

iugement estoit fait par ses propres ennemis. Toutefois il obéit à la priere de Richer et du Pont qui le prierent de prendre patiemment le tort qu'on lui faisoit. Ayant satisfait à tout ce que ses ennemis vouloyent craignant troubler l'Eglise fut suspendu de la capitainerie pour quelque temps : pendant lequel Villegagnon et Cointac se moquoyent de la patience de ceux de Geneve, qu'ils appelloyent pusillanimes : et se van-toyent qu'ils avoyent fait faire amende honorable à Thoret, et prenoyent ce comme note et marque d'infamie. Laquelle moquerie et indignation Thoret porta si impatiemment, que d'un grand desplaisir s'avisâ de passer un bras de mer de deux lieües, le plus secrettement qu'il peut sur trois pièces de bois liées ensemble : pour trouver passage en un navire de Breton, qui estoit à un port distant de là trente lieües, où il fut fort bien accueilli du capitaine.

L'Eglise des fideles réduite en grande extremité.

De là en apres Villegagnon voyant avoir acquis un tesmoignage de cruauté, poursuivit le reste de ce qu'il esperoit mettre à execution, si l'heur le favorisoit comme il avoit commencé. Car la grande modestie et patience des povres personnes accrurent tellement l'audace de son cœur, que plus il ne pensoit que ruiner, mesler, et renverser sans dessus dessous tout l'ordre Ecclésiastique et Politique, lesquels lui-mesme avoit en une si sainte affection erigé, établi, et confirmé.

Premièrement il declare le conseil nul, disposant les affaires communes selon les desirs de son cœur. Il fait inhibitions et defenses à Richer de ne prescher plus, ne de s'assembler pour prier, si ledit Richer ne changeoit les prieres mal fondees, comme il disoit. Certainement il esperoit les réduire à telle extremité, qu'ils consentiroyent à introduire nouvelle religion forgee en son cerveau. La désolation estoit grande en la compagnie pour les troubles esmeus, et mesmes en un temps auquel il n'y avoit aucun moyen de retourner en France.

Souventefois ils supplient Villegagnon de permettre que ceux de leur compagnie se peussent assembler librement, attendans la venue des navires, pour ce qu'en saine conscience ils ne se pouvoient retirer avec les sauvages, du tout ignorans de la religion chrestienne. Ce qu'onques ils ne peurent obtenir de Villegagnon, et mesmes il leur desnia passage sur ses navires, les reputant si miserables que la mer ne la pourroit soustenir qu'incontinent ils ne fussent engloutis des ondes, et cause de mettre les navires à perdition. Si onques povres personnes furent en perplexité, ceux-ci y estoyent bien avant fourrez : car de toutes leurs requestes plus que raisonnables, iamais on ne leur en voulut ottroyer une seule.

Villegagnon empesche les fideles de sortir de l'Amerique.

Mais pendant leurs altercations, arriva un navire François de la ville du Havre de Grace, non de ceux de Villegagnon, ni de ses alliez : le capitaine duquel se monstra assez favorable à du Pont et à Richer, et avec icelui composerent moyennant la somme de cent escus, pour seize personnes, de laquelle somme se faisoit solvable du Pont pour tous les autres. Il restait aussi d'obtenir leur passe-port et congé, car autrement le capitaine ne l'eust fait. Villegagnon ayant entendu que le passage estoit accordé dans le navire nouvellement venu, fut grandement indigné contre le capitaine, le voulant empescher de charger son navire des commoditez des sauvages : mais lesdits sauvages avoyent ia promis audit capitaine et à ses officiers de leur fournir ce qu'il demandoit.

Villegagnon refusa le congé que lui demandoit du Pont et Richer, alleguant qu'ils avoyent promis de lui tenir compagnie, iusques à la venue de ses navires : ce qu'on lui accorda estre vrai, si de sa part il n'eust violé ses premières promesses, leur ayant, contre sa foi, fait défense de ne prescher, ni mesme prier Dieu en sa compagnie : qui estoit les priver

du plus grand bien qu'ils eussent seu souhaiter. Considéré aussi que les iours passez il leur avoit tenu des termes si rigoureux, tendant du tout à les exterminer, ils avoyent esleu un moyen fort propre pour lui et pour eux, par le navire qui estoit nouvellement arrivé. D'avantage, alleguent qu'ils trouvent fort estrange que les iours passez il les vouloit chasser, tost apres les retenir : enfin conclurent avec lui qu'ils vouloyent se retirer en France, congé ou non : parquoi qu'il y avisast : et userent de paroles rudes, par lesquelles ils declaroyent que d'autant il avoit faussé sa foi, et apostatisé de la religion, ne les connoissoyent plus pour leur seigneur, mais pour tyran et ennemi de la republique. Villegagnon oyant parler si audacieusement, leur donne congé en telle forme qu'ils voulurent, et leur enjoint de sortir de son isle le plus tost qu'il leur seroit possible. Au depart il n'y eut coffre, malle, ne paquet, qu'il ne visitast, cherchant occasion de les surprendre en larrecin. Les artisans avoyent aporté quelques utils de leur mestier, semblablement le ministre et du Pont, livres pour leur particulier estude ; Villegagnon ravit et saisit le tout, disant qu'il lui apartenoit, comme estant acheté de son argent, et selon une ordonnance qui avoit esté faite au conseil, lorsque le tout estoit en son entier.

Touchant un menuisier et un tourneur.

Tout le bagage ne se peut transporter en une barque à une fois : pourtant deux demeurerent attendans le second voyage du basteau, leurs besongnes estant sur la greve. L'un des deux estoit tourneur, l'autre menuisier. Villegagnon visite les besongnes du tourneur, où il trouva quelques vaisseaux et coupes tournees de bois d'ebene, lesquelles ce povre homme (qui avoit charge d'enfans) avoit faites les iours qu'il ne besongnoit point pour ledit Villegagnon, afin d'en retirer quelque pièce d'argent estant arrivé en France. Comme icelui Villegagnon ne pouvant plus contenir la rage dont il estoit transporté, lui imposa qu'il étoit larron, d'avoir fait tels vais-

seaux de son bois, et leva deux ou trois fois le poing pour le frapper. Toutefois pour ce que quelqu'un de ses familiers l'aperceut, il se contint pour cette fois : neantmoins il se vengea sur les coupes, lesquelles il cassa et froissa aux pieds, blasphémant et despitant le nom de Dieu. Estant revenu à lui, et sa cholere passée, eust souvenance que le tort qu'il avait fait à ce povre homme estoit fort grand, et seroit un argument à la posterité d'un cruel et barbare faict, et tesmoigna aux autres de la compagnie, que s'il eust cuidé estre le plus fort, il les eust tous fait passer au fil de l'épée. Il iugea que la memoire de ce grief seroit esteinte s'il faisoit restitution de quelque chose au tourneur pour le dommage qu'il avoit fait : et commanda à celui qui le porta, de l'excuser.

Revolte de Villegagnon qui avoit instruit les autres.

De tous ces troubles et mutations, les gentilshommes, familiers et serviteurs de Villegagnon furent grandement contristez, attendu que la plupart d'iceux avoyent esté par ledit Villegagnon catechisez et instruits la premiere et seconde annee : et avec lesquels il avoit resisté à tant de contrarietez qui se presentoyent au commencement : lesquels aussi estoient tesmoins des premieres fascheries, rebellions et conspirations desquelles le Seigneur l'avoit garenti. Icelui Villegagnon les voyant affectez à l'opinion de Richer, s'estudie pour les dissuader de ne suivre l'heresie des modernes qui est totalement repugnante (comme il disoit) aux traditions des premiers Peres, lesquels nous avoyent delaisé une forme selon les preceptes des Apostres. Premierement par douces paroles et gracieuses les cuida rendre à sa devotion : puis voyant qu'il n'avançoit beaucoup, usa de grandes menaces et mauvais traitement aux uns, aux autres commission d'aller decouvrir des terres bien loin de là. Enfin il n'oublia rien pour les divertir de la bonne opinion qu'ils avoyent conceu, esperant obtenir par rigueur, ce qu'il n'avoit peu par douceur et amitié.

Le lieu où se retira la compagnie du Pont et Richer estoit en terre continente distante du fort de Colligny demie lieu, au village que les mois precedens avoyent construit quelques povres François que Villegagnon avoit chassez de son isle, comme bouches inutiles. Entre lesquels estoit Cointac, qui s'apercevoit du mal provenu de son ambition : car il estoit delaisé du tout de celui duquel il esperoit recevoir grande courtoisie et honnesteté : deietté en terre avec les sauvages, comme personne de nulle valeur. Il iette souspirs, regrets, et deteste le iour et l'heure que iamais il avoit eu connaissance de Villegagnon.

Humanité des sauvages.

Du Pont, Richer, et leurs compagnons vivoyent des vivres que les naturels habitans leur apportoyent : comme racines, fruicts, poissons et quelques legumes qu'ils achetoient de leurs chemises et vestements, à cause qu'ils n'avoyent aucunes marchandises, ni moyen d'en recouvrer, et ce en attendant que leur navire fust prest. D'autre part Villegagnon voulant empescher le capitaine du navire de ne passer les susdits, il les accuse de grands et enormes crimes tant aux officiers qu'à quelques matelots qu'il voyoit ia murmurer. Telles calommies esmeurent une sedition entre les dits officiers et matelots. Les officiers vouloyent tenir leur promesse, consideré qu'il leur en provenoit une grande somme de deniers : les matelots au contraire, qui ne participoyent à icelle, resistoyent de tout leur pouvoir.

Inhumanité et fureur estrange de Villegagnon vray sauvage entre les sauvages.

Villegagnon cependant, voyant que son entreprise peu s'avançoit, et qu'en vain il travailloit de revoquer ce qu'il avoit planté en ses serviteurs, cherche les occasions d'executer une mauvaise volonté, pour donner exemple aux autres de ne

demeurer trop pertinax en leurs opinions. Il s'adresse à un sien maistre d'hostel qui l'avoit servi depuis le iour de son embarquement, et en ses fascheuses fortunes tres fidelement subvenu : il cherche beaucoup de petites choses sur son estat, ausquelles le maistre d'hostel satisfait suffisamment : lui respondant le plus gracieusement qu'il peut, le supplia, d'autant qu'il connoissoit que son service ne lui estoit agreable, aussi qu'il n'y avoit aucun reste d'Eglise, de lui donner congé de se retirer en France avec les autres : ce qu'il differe fort longuement, le menaçant de lui faire donner les estrivieres ou les chaisnes au pied ; en fin ennuyé des requestes ordinaires dudit maistre d'hostel, le ietta rigoureusement hors de son fort, sans avoir esgard à trois annees de son service : et qui plus est, n'eust honte de lui oster quelques vestemens qu'il lui avoit donnez, estant à son service. Huit iours apres, celui qui avoit esté mis en la place du susdit, à cause qu'il reprenoit ceux qui iuroyent et blasphemoient, et s'employoit de tout son pouvoir à reformer la vie dissolue des domestiques dudit Villegagnon sur lesquels il avoit autorité, fut soudainement accusé d'estre un ministre, et outre ce qu'il evita un nombre infini de coups de baston ou les chaisnes de fer, endura beaucoup d'autres iniures et mauvais traictemens, perdit beaucoup de ses besongnes, et fut chassé bien rudement : lequel se retira avec du Pont et les autres.

Comment les povres laboureurs y estoient traitez.

On peut reciter encore un autre acte autant vertueux que les autres. Il avoit au commencement mené avec lui plusieurs personnes de labeur à ses gages pour le temps de deux ans ; dedans lequel plusieurs moururent accablez de labeur, et attenez de famine et langueur : autres, desquels la nature estoit plus robuste, resisterent mieux ausdits assaux : combien qu'un iour attendant la fin de leur terme, leur semblast un an entier, en tant que sans relasche immoderement ils travailloyent, et mesme sans estre sustentez que d'une farine de

laquelle i'ay parlé ci dessus, encores n'en avoyent-ils à la quatrieme partie de ce qu'il convenoit à sustenter nature : avec ce, leur breuvage estoit d'une eau puante et infecte, d'une sale cisterne plustost poison au corps humain que nourriture. Un de ceste compagnie ne pouvant plus supporter la necessité, pria Villegagnon de le laisser aller vivre avec les sauvages : ce qu'il lui accorda, moyennant qu'il quitteroit ses gages, et de ce passeroit acte devant le notaire : à quoy consentit pour obtenir liberté. Ayant seiourné quelque temps avec les sauvages, donne tous ses vestemens pour vivre : quand il n'eust plus rien que la chemise, les sauvages le chassent ne lui donnant plus que vivre. Ce povre fut reduit en si grande extremité qu'il mangeoit l'herbe, et toute sorte de fruicts indifferemment, sans connoistre ce qui lui estoit profitable ou contraire : en ceste grande langueur manda plusieurs fois à Villegagnon qu'il print compassion de lui pour l'honneur de Dieu : mais iamais il n'eust response. Un matin on le trouva mort de faim sous un arbre. Ceux de la terre vivoient en grande destresse, tant pour le defaut de marchandise que pour le long sejour qu'il leur convenoit faire attendans leur navire. Et d'abondant les matelots leur signifient qu'ils ne pouvoyent passer, s'ils ne faisoient provision chacun de deux boisseaux de farine, qui leur fut un ennui bien grand, considéré qu'ils n'avoient moyen d'en acheter : et mesmes qu'il y avoit grande necessité en la terre. Nonobstant ce, chacun essaya de donner ce qu'il leur restoit d'habillemens, pour satisfaire à la requeste des matelots : car leur affection estoit si grande de sortir de celle fascheuse servitude, que volontiers ils se fussent obligez à toutes conditions, voire presque impossibles.

Rapports pour troubler la compagnie.

Comme ces choses se passoyent, ceux qui alloient de la part de Villegagnon à la compagnie de du Pont, rapportoyent des propos bien legers, assavoir que Villegagnon estoit grandement desplaisant qu'il n'avoit sacrifié tous les seize : et

mesme adioustoit, que s'ils tomboyent encore une fois en sa main, qu'il leur feroit bien sentir. D'autres semblablement rapportoyent de la part de du Pont et Richer qu'ils blasmoient leur pusillanimité d'avoir comporté si grandes iniures d'un tyran, lequel on ne devoit laisser regner non plus qu'une peste. Et apres adioustoyent lesdits faux rapporteurs, que les susdits passagers se vantoyent de retourner bien accompagnez et ordonnez pour le chasser lui et ses complices. Certainement la plus grande partie estoit controuvee : et telles pestes sont tres dangereuses aux Republicques et gouvernement des Royaumes : car par icelles elles sont destruites et desolees. Les susdits rapporteurs en aigrissoient par trop les deux parties, car ils y adioustoyent foi, comme si c'eust esté une chose bien verifiée. Or puisque Richer et du Pont s'en retournoient en France, Villegagnon pensant prevenir la verité que rapportoyent les susdits estans de retenue, et que la bonne renommée, qu'il avoit acquise les annees passees, en un instant seroit supprimee : s'advisa de faire un recueil de certains poincts qu'avoit preschez Richer, et à iceux faire response pour contenter les Papistes, puisque il se voyoit desfavorisé de l'autre part. Et attendu qu'il n'estoit bien memoratif du tout, il instruit un sien familier (qui par grandes menaces s'estoit revolté avec ledit Villegaignon) et lui donne commission de savoir de Richer, quelle estoit son opinion touchant le Sacrement et autres articles que ce personnage proposa, feignant d'avoir desir d'estre enseigné : mesmement sur certains poincts desquels il n'estoit bien resolu : consideré qu'ils estoient prest de leur departement. Richer ne fait scrupule de lui dire de bouche ce qui lui en sembloit. Ce personnage fait registre de toutes les responcez, et sans les communiquer à Richer, les presente à son maistre qui les a espluchez et calomniez comme bon lui a semblé. Il est certain que si Richer eust esté adverti que Villegagnon demandoit son opinion pour y respondre, il eust redigé par escrit lui mesme avec meilleur ordre, et doctrine plus solide, qu'elle n'est inseree au livre dudit Villegaignon.

En ce mesme temps comme Villegagnon prouveust que beaucoup de sa compagnie le pourroyent laisser pour le mauvais traitement qu'il leur faisait, aussi pour la mutation de la religion, iugea qu'il serait bien à propos de les eslongner les uns des autres, en envoyant les uns dans un navire en la riviere de Plate, tendant au Pol antartique plus aval 500 lieues, dans lequel il posa dix huit personnes et deux pages pour les servir. Il avoit establi capitaine un sien fidele serviteur, et pour maistre, un marinier qui avoit esté retenu du dernier voyage, adonné, selon la complexion des mariniers, à tous vices, et ne faut croire qu'il fut de la partie de du Pont et du ministre: mais homme voluptueux, n'ayant aucune crainte de Dieu.

Celle descouverte se faisoit tant pour faire absenter la compagnie, afin qu'elle se peust adioindre avec les autres (comme il avoit opinion) que pour chercher quelque mine d'or ou d'argent, pretendant par tel moyen gratifier le roi Henri.

Acte execrable d'un marinier.

Le jour precedent qu'ils devoient partir, il fut denoncé au Capitaine, que le maistre du navire avoit violé un sien parent, ieune enfant. Ce fait execrable troubla le capitaine et son équipage merveilleusement: considéré que c'estoit sur leur departement. Toutefois le capitaine ayant interrogé le marinier, lequel ne voulut confesser son crime, l'envoye à Richer, lequel estoit touiours ministre, nonobstant que Villegaignon lui eust donné congé: car il ne fut iamais déposé. Le Ministre denonce au marinier la grandeur de son peché, et le iugement horrible de Dieu sur ceux qui commettent tels crimes. Le marinier apprehendant le iugement de Dieu tombe en grand fantasie de desespoir, se voulant ietter en mer, et perdre malheureusement sa vie, declarant exterieurement qu'il estoit desplaisant d'avoir fait et commis tel acte. Richer fut d'avis, voyant sa repentance, que le capitaine le pourroit mener au voyage, le menaçant fort de iour en iour de la

mort, s'il ne se declaroit et monstroit estre vraiment des-
plaisant de tel fait. Partant le lendemain le capitaine part avec
le maistre du navire, attendu aussi qu'il n'y avoit que lui qui
eust connaissance des manœuvres et pilotages dudit navire.
Quant à ce qu'on a voulu dire que ledit Richer lui avoit or-
donné l'absolution pour un bail de poivre, il appert du con-
traire, par ce qui a esté prouvé: car ledit marinier estant
revenu de son voyage, et souffrant la mort, a déclaré devant
Villegagnon et plus de cinquante autres personnes dignes de
foi qu'il n'estoit point vrai: mais bien que quinze iours aupa-
vant qu'il fust accusé de ce fait, il avait vendu à du Pont et
Richer un caque de poivre, qu'ils lui avoyent tres bien payé,
voire plus qu'il ne valoit. Les tesmoins ont vescu longtems
depuis, et aucuns en France.

Le departement de plusieurs fideles en la terre du Bresil.

Le capitaine du navire des passagers ayant chargé son
vaisseau de toutes les commoditez qu'il peut recouvrer, fait
embarquer tous ses gens avec du Pont, Richer et autres qui
estoyent en nombre de seize. Le navire appareillé fit voile
de la rivière de Colligny pour se mettre en mer, au grand
desplaisir et mescontentement de Villegagnon et d'aucuns
mariniers, lesquels avoient esté sollicitez pour empescher le
retour: ou pour le moins leur donner tel ennui, par le che-
min, et en France, qu'il en poust estre memoire de là à long
tems. Les susdits matelots estoyent simples manœuvriers
dans ledit vaisseau qui ne participoyent au profit et rapport
du navire, partant empeschoyent que les dits passagers s'em-
barquassent: attendu le peu des vivres qui restoient pour un
si long passage. On disoit que Villegagnon en avoit pratiqué
cinq des plus vicieux, auxquels il avoit promis grand avantage,
pourveu qu'estans arrivez en France ils livrassent du Pont et
Richer à la iustice: ce qui a esté verifié depuis. Ce navire
ayant prins la haut mer vingt cinq ou vingt six lieües, com-
mença à puiser beaucoup d'eau (ou pour avoir esté trop chargé,

ou de vieillesse) en telle abondance, qu'un chacun eut grand peur et crainte de mort : mesmement les mariniers qui travailloyent iour et nuict à espuiser ladite eau, perdoient courage, considerans qu'il ne la pouvoient espuiser. Le capitaine et officiers, mesme les passagers, se trouverent si esperdus, qu'ils se souhaitoyent estre encore en la terre du Bresil. D'avanture (selon la coustume) on traînoit une barque arriere la nef : les matelots la nuict la penserent surprendre pour se sauver en terre, n'ayans grand espoir au navire qui se remplissoit d'eau : mais le capitaine et officiers en estans avertis y donnerent tel ordre, que les mariniers ne mirent à execution les mauvais actes qu'ils avoyent proposé. A ceste avanture survint un merveilleux accident de regorgement d'eau, dans la soute au biscuit. La plus grand'part de leur biscuit fut perdue par le degout de ladite eau, qui decouloit dessus : ce qui desbaucha grandement l'equipage autant ou plus que le reste : la pluspart des passagers voyant les matelots desbauchez se vouloyent retirer en terre, demandans au capitaine la barque que le navire traînoit en poupe : ce qui leur fut refusé par le capitaine, attendu qu'il eust esté trop preiudiciable, si les dits passagers s'en fussent retournez. Le capitain ayant entendu par ceux qui travailloyent à tourner le cours de l'eau, qu'il se pourroit estancher, seulement il devoit renvoyer une partie des passagers pour faire place aux autres. Et comme du Pont et Richer et quelques autres estoyent prests à se mettre dans la barque, le capitaine les retint, leur donnant bon courage, que le tout se porteroit mieux qu'on n'esperoit. Toutefois s'il y en avoit d'autres desdits passagers qui s'en voulussent retourner, volontiers leur donneroient ladite barque, veu que les vivres qui restoyent ne pouvoient satisfaire à tant de personnes pour un si long voyage.

Cinq retournent en la terre.

Du nombre desdits passagers se trouverent cinq personnes d'un mesme vouloir, lesquels accepterent l'offre du capitaine

contre le gré de tous leurs compagnons, qui prevooyent bien que Villegagnon leur pourroit faire quelque desplaisir. Nonobstant lesdits cinq personnages estimoyent estre bien recueillis, consideré qu'ils n'avoient aucunement offensé Villegagnon, mais fait tout plaisir et service. Par ce ayans prins congé de leurs compagnons et amis, avec grans souspirs et regrets s'embarquerent dans le basteau se recommandans à la garde de Dieu les uns des autres, tant ceux du navire qui passoyent en France, que ceux de la barque, qui retournoyent en la terre du Bresil : dont les trois depuis y laisserent la vie pour maintenir la verité de l'Evangile, comme il sera dit en son lieu (1), apres l'ordre et la suite des martyrs de l'annee M. D. LVII.

CHAPITRE II.

JEAN DU BORDEL, MATHIEU VERMEIL ET PIERRE BOURDON.

Nous avons veu ci dessus le traitement des fideles en la terre du Bresil, entre les sauvages : il a esté premis pour preparatif de ce qui est maintenant à deduire, touchant la mort de trois martyrs, qui ont, comme seaux precieux, rendu authentique la predication de l'Evangile en pays estrange et terre Antartique. L'histoire non seulement nous en a esté escrite par homme fidele, mais aussi au vrai recitee par gens dignes de foi, qui ont esté de la partie, voire premiere et principale de tout le recit. La distance des lieux n'a peu cacher une chose si digne de memoire ; de laquelle une telle barbarie, toute estonnee d'avoir veu mourir les martyrs de nostre Seigneur Iesus Christ, produira quelque iour les fruicts qu'un sang si precieux a de tout temps accoustumé de pro-

(1) Sans doute ajouté par l'éditeur, Crespin.

duire. Quant aux fideles, faire ne se peut qu'ils n'en reçoivent grande consolation, quand au milieu des eaux, des pierres et rochers, en faim, soif, nudité et indigence de toutes choses, ils voyent leurs propres freres en pays estrange douez de telle hardiesse de courage.

Lorsque ceux du basteau se departirent du navire, ils pouvoient estre loin de terre dix huit ou vingt lieues. L'adieu fut fort grief aux uns et aux autres, mais le peril qui estoit presque esgal tant d'une part que d'autre, causoit une dure departie. Or ceux qui entrerent dans le basteau pour retourner au Bresil, estoyent totalement ignorans de la navigation, pource qu'ils n'avoient hanté la mer, que depuis qu'ils estoient passez de France au Bresil. Et à peine entendoient ils quelle part il falloit mettre la proüe de la barque, et icelle conduire pour parvenir à quelque port. Davantage la barque n'avoit ne masts, ne voiles, cordages, ni autres choses necessaires à la navigation, car quand ils departirent de leur navire, chacun estoit si empesché à chercher les moyens pour estancher l'eau, qu'on ne leur seut donner ce qui estoit necessaire, et eux mesmes estoyent si esperdus qu'ils n'avoient souvenance de ce qui leur estoit propre. Les plus avisez d'entre eux planterent un aviron pour un masts ; et au lieu d'une hune ils ioignirent deux arcs ensemble : de leurs chemises firent une voile : de leurs ceintures, les escoutes, boulines et rouets, qui sont cordages à ce necessaires.

Ils rament quatre iours entiers, la mer estant calme et bonnasse. Le cinquieme sur le soir comme ils pensoient aborder en terre, l'air s'obscurcit de noire nue, et d'icelui proceda un tourbillon de vent furieux à merveilles, avec grand'pluye et tonnere qui esmeut la mer en un instant, rendant les vagues espouvantables, et en ce fascheux temps ils se devoierent de leur route, perdirent leur gouvernail, et furent transportez errans çà et là sans oser monter un pied de leur voile. La nuict survenante la bourrasque continue de plus en plus ils passent par des destroicts entre des rochers

et tres dangereux passages, où en plain iour les pilotes eussent esté bien empeschez : en fin sont iettez par la violence de la mer sur le rivage à couvert d'une montagne haute. Le iour estant venu, ils descendent en terre pour chercher de l'eau douce, ou quelques fruicts à manger, mais la terre estoit si sterile, qu'apres la tempeste passee, ils furent contrains de partir de là, et aller quatre lieües plus avant, où ils trouverent de l'eau douce. Ayant seiourné là quatre iours pour se rafraichir, il survint quelque nombre des habitans naturels, qui monstroyent assez bonne caresse aux povres affligez François, toutesfois les voyans en necessité de vivre, leur vendoyent bien cher quelques racines et farines, parce qu'ils sont curieux des habillemens des François. Au reste, ils convenoyent si bien avec les nostres qu'ils eussent grandement désiré qu'iceux eussent là fait long seiour, ce que les nostres ne pouvoyent faire tant pour l'importunité desdits habitans, que pour le regret qu'ils avoyent d'estre privez de la compagnie des François. Partant delibererent se retirer avec les Chrestiens, et gens de mesme langage. Principalement ceux qui estoyent mal disposez ne pouvoyent recouvrer santé, conversant longuement avec lesdits Brésiliens, exempts de toute honnesteté chrestienne. Aucuns comme les plus sains, n'estoyent de cest avis, prevoyans que Villegagnon les pourroit mal traiter, pour le mauvais vouloir qu'il leur portoit à cause de la religion : et furent quelques iours en ceste difficulté. En fin les malades prièrent si affectueusement leurs compagnons, que cela fut resolu de departir de ceste isle, pour aller au port de Colligny distant par mer du lieu où ils estoyent (qui s'appelle la riviere des Vases) environ de trente lieües. Les Bresiliens vouloyent empescher ce departement, et demonstroyent qu'ils estoyent grandement desplaisans d'iceluy.

Ils seiournerent plus de trois iours à faire ces trente lieües, à raison de la contrariété des vents et mares qui sont là fort violentes. Estant entrez en la riviere de Colligny, avec grandes difficultez et dangers, et mesme en grand'doute, si c'es-

toit elle ou non, pour ce qu'un brouillaz couvroit les terres : en contestant les uns contre les autres, le brouillaz tomba : si apperceurent la forteresse de Villegagnon, et le village des François, situé en terre continente, esloigné dudit fort la portee d'une couleuvrine. Estans descendus en terre, ils trouverent Villegagnon au village qui y estoit allé au matin, pour quelques siens affaires. Ils se presenterent à lui, declarans les causes de leur relaschement, le peril où ils avoyent laissé leur navire : et le supplient de les vouloir retenir au nombre de ses serviteurs, et avoyent d'autant osé entreprendre de retourner sous sa puissance, considéré qu'ils estoyent asseurez en leur conscience de ne l'avoir ianais offensé : par ainsi avoyent mieux aimé se retirer estans François avec les François, que se rendre aux Portugais, avec lesquels ils eussent, peut estre, esté bien recueillis, ou avec les Bresiliens de la riviere des Vases, desquels ils avoyent reçu bon et honneste traitement.

Requeste des povres persecutez.

Davantage adioustent que si le fait de la religion l'esmouvoit seulement à les maltraitter et reietter, il savoit tres bien qu'entre les plus doctes, les articles dont estoit sortie la contention, n'estoyent encore resolués, et que luy mesme les annees passees avoit fait protestation du contraire. Et outre ce que dessus, remonstrent et adioustent qu'ils n'estoyent Espagnols, ne Flamens, ne Portugais, encores moins Turcs infideles, atheistes, libertins, ou Epicuriens ; mais Chrestiens baptizez au nom de nostre Seigneur Iesus Christ : François naturels, non loin de sa connoissance, non fugitifs ou bannis de leur pays pour quelque infamie ou deshonneste fait, mais ayans laissé aucuns d'eux leurs femmes et enfans pour lui venir faire service en ce pays si lointain et esloigné où ils avoyent fait leur devoir selon leur puissance. Et si onques povres gens deiettez par tempeste en quelque estrange port, on despossedez de leurs propres heritages par la violence de

la guerre, ou par autres telles calamitez, sont dignes d'estre receus à compassion ; ils remonstroyent qu'ils estoient escrits en tel catalogue : car outre la perte de leurs biens, la mer les avoit mis en extreme langueur et ennui. Nonobstant, tels qu'ils estoient, offrirent leurs services à Villegagnon, le supplians leur permettre de vivre avec ses serviteurs, iusques à ce que nostre Seigneur leur donneroit moyen de repasser en France.

Response de Villegagnon.

Après telle remonstrance, Villegagnon leur fit une réponse douse et honneste, assavoir qu'il louoit Dieu de ce qu'il les avoit sauvez d'entre les autres ! aussi de les avoir amenez de la haute mer, eux qui ne savoient gouverner la barque, en un si bon port. Et s'estant informé comme le tout estoit avvenu, et même quelle esperance elle essayoit de leur nuire, il les console, leur permettant vivre avec les siens, aux mêmes franchises et libertés. Et parce qu'il craignoit que ceux-ci ne le retirassent avec les Portugais et les Brésiliens, leur usa d'un fort beau langage, disant qu'il avoit oui très volontiers des causes de leur relaschement, lesquelles l'étonnoient grandement si elles estoient véritables et quand maintenant ils seroient les plus estrangers du monde, et même les ennemis, il ne leur voudroit nier le traité, ni demeure assurée. Et nonobstant qu'eux et leurs compagnons fussent départis de la forteresse en mécontentement, et presque comme ses propres ennemis, contre lesquels il eut pu user de droit d'hostilité, estant tombé sous la puissance ; si est-ce toutefois qu'il vouloit pour lors oublier les ennuies passées, et rendre le bien pour le mal, se contentant de la vengeance que Dieu feroit de ses ennemis.

Partant leur permit de iouir des franchises et libertés, telles que les autres François iouissoient, et ce néanmoins par telles conditions, qu'ils n'eussent à tenir ou semer aucun propos de la religion, à peine de la mort ; bref, qu'ils se gou-

vernassent si prudemment qu'il n'eut occasion de les maltraiter. Villegagnon se saisit de la barque que lesdits passagers avoient amenée, laquelle de droit leur appartenoit. Et combien qu'il les vit en grande détresse, n'ayant de quoi acheter des vivres : oncques ne leur en fit restitution d'un clou. Les susdits, sur cet espoir, demeurèrent en terre recueillis des François serviteurs de Villegagnon, et ils commençoient s'assurer, et recouvrer une partie de leurs forces perdues. Les François les assistoient d'habillements, vivres et autres choses, selon leur pouvoir. A peine demeurèrent-ils en cette tranquillité et repos douze jours entiers : car Villegagnon depuis le iour qu'il eut parlé à eux, epilogua sur les responses qu'ils avoyent faites touchant leur navire. Il entra en opinion que tout ce que les susdits avoient répondu, estoit chose trouvée et fausse, et il lui sembla qu'il y avoit fraude en leurs paroles et que cette farce s'estoit ainsi brassée de guet à pens par du Pont et Richer, attendu qu'ils se retiroient du Brésil, contre leur vouloir et à leur grand regret, tant pour la bonne température du pays que pour le repos qu'ils esperoient avoir à l'avenir.

Persuation fausse de laquelle est agité Villegagnon.

Telles fantaisies lui firent légèrement croire que les susdits cinq estoient envoyés pour épier, et pour pratiquer les autres François de la terre des serviteurs, qui du tout n'estoient à la dévotion de Villegagnon, afin qu'ayant l'opportunité et l'occasion bien disposée, le navire qu'il iugeait estre caché à trois ou quatre lieues, avec le renfort de ceux qui estoient allés en la rivière de Plate, en une nuit tous ensemble peuvent surprendre sa forteresse : voire le mettre en pièce avec tous ceux qui seroient de son costé et parti.

*Il n'y a point de paix au méchant, dit le prophète Isai.
Villegagnon en eut la preuve.*

Cette fausse opinion s'imprima si avant dans son esprit

qu'il la crut véritablement estre telle, et ne peut aucunement estre diverti d'icelle et dès lors il se défia de tous ses serviteurs fidèles et anciens, conspirant puis sur l'un, puis sur l'autre. Il prenoit occasion en peu de chose de les maltraiter, les outrageant de grièves injures, menaces de coups de baston, ou chaînes, ou autres choses semblables. Ce qui leur sembloit si déraisonnable, que la plus part d'eux désiroient que la terre s'ouvrit pour les engloutir, tant ils avoient affection d'estre délivrés de la présence de ce maître. Le iour s'il s'estoit bien empesché à maltraiter ses gens, la nuit lui estoit encore plus contraire. Car aucune fois il songeoit (comme gens sanguinaires, et avec lesquels l'esprit de Dieu n'habite point) qu'on lui coupoit la gorge : autrefois que du Pont et Richer avec grand nombre de gens le tenoient assiégé étroitement, sans lui présenter aucune composition.

Villegagnon délibère de faire mourir les cinq qui estoient revenus.

S'estant par telles fausses conjectures persuadé que les personnes revenues estoient traitres et épies, proposa en lui-même qu'il estoit fort nécessaire, et voire même expédient, pour maintenir sa grandeur, de les faire mourir. Il considère beaucoup de moyens pour le blame et reproche des hommes : son désir étoit de convaincre de trahison, mais cela ne le pouvoit prouver, ne par conjecture, ne par verisimilitude quelconque. Considérant donc que par ce moyen il ne le pouvoit faire, sans encourir note d'infamie même entre ceux lesquels ne portent aucune faveur à la religion : il s'avisa qu'ils estoient de l'opinion de Luther et Calvin en la religion, parquoi lui comme lieutenant du Roi en ces pays-là, leur pourroit demander raison de leur foi. Et d'autant qu'il les connoissoit merveilleusement contant en eux : il avientroit qu'ils voudroient plutôt souffrir la mort, que renier ce qu'ils auroient confessé publiquement. Aussi non seulement seroit délivré de l'ennui que leur pauvre vie leur donnoit : ainsi cet

acte lui tourneroit à grand honneur. Car il savoit que la plupart de la Cour prenoit grand plaisir au sacrifice des pauvres chrestiens : et ce qui serviroit d'ample témoignage, quoique il ne fut touché de la crainte de Dieu, ni de zèle d'amplifier son règne : comme il avoit les années précédentes fait entendre à toutes personnes.

Commandement de respondre sur les articles.

Pour procéder à l'exécution de ce qu'il avoit délibéré, il dressa un catalogue des articles, auquel il voulait que les susdits respondissent : et leur envoyant, commanda que dans douze heures il délibérassent de respondre par écrit. Les dits articles se pourront entendre par leur confession de foi, laquelle sera insérée ci-après.

Les Français de la terre continente les vouloient empescher par tout moyen de ne rendre raison de leur foi à ce tyran, qui ne cherchoit que l'occasion de les faire mourir. Au contraire leur persuadoient de se retirer avec les Brésiliens, à 30 ou 40 lieues de là, ou qu'ils se rendissent plutôt à la merci des Portugais, avec lesquels ils retrouveroient plus de courtoisie sans comparaison, qu'avec Villegagnon. Mais contre l'opinion de tous desdits conseillers, nostre Seigneur fortifioit ces pauvres gens d'une constance admirable, veu qu'ils avoient option de faire l'un ou l'autre, et se pouvoient retirer la part de la terre où bon leur eust semblé sans que Villegagnon ni les siens eussent peu leur donner empeschement. Ils estimoient peu tous les susdits moyens, voyant que l'heure estoit venue, en laquelle il convenoit faire preuve de la connaissance que Dieu leur avoit donnée. Partant très volontairement ayant invoqué l'aide du Seigneur, entreprenant de faire la response aux articles envoyés par Villegagnon, estimant qu'en ce saint combat le Seigneur leur assisteroit par son saint esprit, et les instrueroit abondamment de ce qu'ils auroient à répodre. Lesdits articles estoient en grand nombre, d'aucuns points des plus difficiles de toute la Sainte Escri-

ture : auxquels un bon théologien, voire ayant tous les autres livres nécessaires à l'étude des Saintes Ecritures, se fut trouvé bien empesché en un mois. Les pauvres personnes à peine avoient-ils une Bible pour le soulagement des passages. Joint que les uns s'estoient mal disposés, les autres surpris de crainte, et peu exercés aux Ecritures.

Cela fut cause qu'il elleurent entr'eux Jean de Bordelle le plus ancien et mieux instruit aux lettres, pour la connaissance médiocre qu'il avoit de la langue latine. A la vérité, c'estoit celui qui sembloit avoir plus de dons et de grâces, que tous les autres. Bien souvent il aiguillonnait ses compagnons, et les voyant comme refroidis, les tançoit, consolait et encourageoit : afin qu'ils fussent trouvés fidèles serviteurs à leur maître : auquel ils avoient toute assurance. Celui du Bordel mit par escrit une confession de foi qui contenoit ample réponse aux articles, et la communiqua à tous ses compagnons : leur en faisant la lecture plusieurs fois, et distinctement les interrogeant sur chaque article : laquelle confession ils jugèrent estre catholique, et fondée sur la parole de vérité : en laquelle ils prioient le Dieu (si c'estoit sa volonté) de mourir. Chacun la signe de sa propre main, pour déclarer qu'ils la reçoivent comme leur propre. Laquelle aussi (ami lecteur), ie t'ai voulu communiquer en ce Recueil, selon qu'elle a esté transcrite de mot à mot sur l'original de leurs propres escrits. Or si elle ne se trouve du tout si ample qu'il seroit requis, veuilles, ie te prie, considérer en quel lieu les pauvres personnes estoient : en quelle perplexité tant de leurs corps que de leurs esprits, sans support, faveur, conseil ni aide, ni de personnes, ni de livres : choses qui apportent grand soulagement à l'intelligence des Ecritures. D'avantage, comme les dons de Dieu sont divers, aussi les uns en reçoivent plus, les autres moins, selon qu'il leur est expédient.

Suivant la doctrine de S. Pierre apostre en sa première Epître, tous les chrétiens doivent être toujours prests de rendre raison de l'espérance qui est en eux : et ce en toute douceur et bénignité : nous, sous-signez, seigneur de Villegaignon,

avons unanimement (selon la mesure de grace que notre Seigneur nous a faite) rendu raison à chacun point, comme nous avez enjoint et commandé : et commencement au premier article. 1° Nous croyons en un seul Dieu immortel et invisible, créateur du ciel et de toutes choses, tant visibles qu'invisibles : lequel est distingué en trois personnes, le père, le fils et le Saint-Esprit, qui ne font qu'une même substance en essence éternelle, et une même volonté ; le Père, source et commencement de tout bien : le Fils engendré du Père éternellement : lequel, la plénitude du temps accomplie, s'est manifesté en chair au monde, estant conçu du S. Esprit, né de la vierge Marie, fait sous la Loi pour racheter ceux qui estoient sous eux, afin que nous recueillions l'adoption des propres enfants : le S. Esprit procédant du Père et du Fils, docteur de toute vérité, parlant par la bouche des prophètes, suggérant toutes choses qui ont été dites aux Apostres par notre Seigneur Jésus-Christ. I. C. lui est le seul consolateur en affliction, donnant constance et persévérance en tout bien. Nous croyons qu'il faut seulement adorer et parfaitement aimer, prier et invoquer la maiesté de Dieu en foi, ou particulièrement.

2° Adorons notre Seigneur Jésus-Christ, nous ne separons une nature de l'autre, confessons les deux natures, à savoir divine et humaine, en icelui inséparables.

3° Nous croyons du Fils de Dieu et du saint Esprit ce que la parole de Dieu et la doctrine apostolique, et le symbole nous enseigne.

4° Nous croyons que notre Seigneur Jésus viendra iuger les vivants et les morts, en forme visible et humaine, comme il est monté au ciel, icelui jugement qu'il nous a predit en Saint Mathieu vingt cinquième chapitre, ayant toute puissance de iuger, à lui donnée du Père, en tant qu'il est homme. Et quant à ce que nous disons en nos prières, que le père apparaitroit au jugement en la personne de son fils, nous entendons par cela que la puissance du Père donnée au Fils sera manifestée audit jugement, non toutesfois que nous

vouliions confondre les personnes, sachant qu'elles sont réellement distinctes l'une de l'autre.

5° Nous croyons qu'au S. Sacrement de la Cène, avec les signes corporels du pain et du vin, les ames fidèles sont nourries réellement et du fait, de la propre substance de notre Seigneur Jésus, comme nos corps sont nourris de viandes : et si n'entendons dire, ne croire, que le pain et le vin soient transformés, ou transsubstantiés au corps et sang de lui : car le pain demeure en sa nature et substance, pareillement le vin : et n'y a changement ou altération. Nous distinguons toutefois ce pain et vin de l'autre pain qui est dédié à usage en tant que ce nous est un signe sacramental, sous lequel la vérité est infailliblement reçue.

Or cette réception ne se fait que par le moyen de la foi, et n'y convient imaginer rien de charnel, ni préparer les dents pour les manger, comme saint Augustin nous enseigne : Pourquoi apprêtes-tu les dents et le ventre ? croi, et tu l'as mangé. Le signe donc ne nous donne pas la vérité, ni la chose signifiée : mais nostre Seigneur Jésus-Christ par sa puissance, vertu et bonté, nourrit et entretient nos âmes, et les faits participantes de sa chair et de son sang, et de tous les bénéfices. Venons à l'interprétation de paroles de Jésus-Christ : Ceci est mon corps. Tertullian au livre quatrième contre Marcion, explique ces paroles ainsi : Ceci est le signe et la figure de mon corps, saint Augustin dit : Il ne donnait que le signe de son corps. Partant (comme il est commandé au premier canon du Concile de Nicée) en ce saint Sacrement nous ne devons imaginer rien de charnel, et ne nous amuser ni au pain ni au vin qui nous sont en ceci proposés pour signes, mais élever nos esprits au ciel pour contempler par foi le Fils de Dieu nostre Seigneur Jésus siégeant à la droite de Dieu son Père. A ce propos nous pourrions ioindre l'article de l'Ascension, avec plusieurs autres sentances de Saint Augustin : lesquelles nous obmettons, craignans d'être longs.

6° Nous croyons que s'il eût esté nécessaire de mettre l'eau

au vin, les Evangélistes et S. Paul n'eussent obmis une chose de si grande conséquence. Et quand à ce que les docteurs anciens l'ont observé (se fondant sur le sang meslé avec l'eau qui sortit du costé de Iésus-Christ) d'autant que telle observation n'a aucun fondement en la parole de Dieu, veu mêmes qu'après l'institution de la sainte Cène cela avint : nous ne le pouvons admettre aujourd'hui nécessairement.

7^e Nous croyons qu'il n'y a autre consécration que celle qui se fait par le Ministre récitant au peuple en langage connu l'institution de la Cène, iouste la forme que notre Seigneur-Iésus nous a prescrite, admettant le peuple de la mort et passion de notre Seigneur. Et mêmes comme dit S. Augustin la consécration est la parole de foi qui est prêchée et recue en foi. Pourquoi il s'ensuit que les paroles secrettement prononcées sur les signes, ne peuvent estre la consécration, comme il apert par l'institution que notre Seigneur Iésus Christ laissa à ses Apostres, adressant des paroles à ses disciples présents, auxquels il commanda de prendre et manger.

8^e Le S. Sacrement de la Cène n'est viande que le corps, ainsi pour les âmes (car nous n'y imaginions rien de charnel : comme nous avons déclaré article cinquième) recevons en lui par foi, laquelle n'est charnelle.

9^e Nous croyons que le Baptême en Sacrement de Pénitence, est comme une entrée en l'Eglise de Dieu, pour estre incorporés en Iésus-Christ. Celui-ci nous représente la rémission de nos péchés passés et futurs, laquelle est pleinement acquise par la seule mort de notre Seigneur Iésus. D'avantage la mortification de notre chair nous y est signifiée, et le lavement représenté par l'eau ietée sur l'enfant, qui est signe et marque du sang de notre Seigneur Iésus, qui est la vraie purgation de nos âmes. L'institution de celui-ci nous est enseignée en la parole de Dieu, laquelle ont observée les saints Apostres : prenant de l'eau au Nom du Père, du Fils et du S. Esprit. Quand aux exorcismes, adiurations de Satan, chrême, salive et sel, nous les rejtons comme trahison des hommes : nous

contentant de la seule forme et institution délaissée par Notre Seigneur I. Christ.

10° Quand au franc arbitre, nous croyons que le premier homme estant créé à l'image de Dieu a eu liberté tant à bien qu'à mal, et lui seul a su que c'estoit du franc arbitre, estant en son intégrité. Or il n'a guère gardé ce don de Dieu : ainsi en a esté privé par son péché et tous ceux qui sont descendus de lui, tellement que nul de la semence d'Adam n'a une étincelle de bien. A cette cause saint Paul dit, que l'homme sensuel n'entend les choses qui sont de Dieu, et Osée crie aux enfants d'Israël : Ma prédiction est de toi, ô Israël. Or nous entendons ceci de l'homme qui n'est point régénéré par le S. Esprit. Quand à l'homme chrétien, baptisé au sang de Jésus Christ, lequel chemine en nouveauté de vie : notre Seigneur Jésus restitue en lui le franc arbitre, et réforme la volonté à toutes les bonnes œuvres : non point toutefois en perfection : car l'exécution de bonne volonté n'est en la puissance, mais vient de Dieu : comme amplement ce S. Apôtre déclare au septième chapitre des Romains, disant, j'ai vouloir, mais en moi ie ne trouve le parfaire. L'homme prédestiné à vie éternelle, iaçoit qu'il péche par fragilité humaine, toutefois il ne peut tomber en impénitence. A ce propos S. Iean dit qu'il ne péche point, car l'élection demeure en lui.

11° Nous croyons que c'est à la parole de Dieu seule de remettre les péchés : de laquelle, comme dit S. Ambroise, l'homme n'est que ministre : partant s'il condamne on absout, ce n'est pas lui, mais la parole de Dieu, laquelle il annonce S. Augustin : en un endroit dit, que ce n'est point par le mérite des hommes que les péchés sont remis, mais par la vertu du S. Esprit. Car le Seigneur avoit dit à ses Apostres : Recevez le St-Esprit : puis il ajoute : Si vous remettez à quelqu'un les péchés, etc. Cyprian dit que le serviteur ne peut remettre l'offense commise par son maître.

12° Quand à l'imposition des mains elle a servi à son temps et n'est besoin maintenant la retenir : car par l'imposition des

mains on ne peut pas donner le S. Esprit, car c'est à Dieu seul. Touchant l'ordre Ecclésiastique, nous croyons ce que Saint Paul en a écrit en la première à Timothée, et autres lieux.

13° La séparation d'entre l'homme et la femme légitimement unis par mariage, ne se peut faire sinon par fornication comme notre seigneur Jésus nous l'enseigne. Et non seulement séparation peut estre faite pour la dite fornication : mais aussi la cause bien examinée devant le magistrat, la partie non coupable ne pouvant se contenir, se peut marier : comme S. Ambroise dit sur le 7 de la première aux Corinthiens : le Magistrat toutefois y doit procéder avec maturité de conseil.

14. Saint Paul enseignant que l'Evêque doit être mari d'une seule femme, ne défend par cela qu'après le décès de sa première femme il ne lui soit loisible se marier : mais le Saint Apostre improuve la bigamie à laquelle les hommes de ce temps-là étaient grandement enclins : toutefois nous en laissons le jugement aux plus versés aux saintes Escritures, notre foi n'estant fondée sur ce point.

15. Il n'est licite de vouer à Dieu, sinon ce qu'il aprouve : or, il est ainsi que les vœux monastiques ne tendent qu'à une corruption du vrai service de Dieu. C'est aussi grande témérité et présomption à l'homme de vouer outre la mesure de sa vocation, veu que la Sainte Escriture nous enseigne, que continence est un don spécial. Pourtant il s'ensuit que ceux qui s'imposent cette nécessité renonçant au mariage toute leur vie, ne peuvent être excusés d'extrême témérité et outrecuidance effrontée. Et par ce moyen tentent Dieu, attendu que le don de continence n'est que temporel en aucuns : et que celui qui l'aura un iour quelques temps, ne l'aura pour le reste de sa vie. Sur ce donc les moines, prêtres, et autres telles gens qui s'obligent et promettent de vivre en chasteté, attentent contre Dieu : en tant qu'il n'est en eux de tenir ce qu'ils promettent. Saint Cyprien en l'onzième épître parle ainsi, si les vierges se sont dédiées de bon cœur à Christ,

qu'elles persévèrent en chasteté sans feintise, estant ainsi fortes et constantes qu'elles attendent le loyer que leur est préparé pour leur virginité; si elles ne veulent ou peuvent persévérer comme elles se sont vouées, il est meilleur qu'elles se marient que d'être précipitées au feu de paillardise par leurs plaisirs et délices. Quand au passage de l'apostre Saint-Paul, il est vrai que les veuves qu'on prenoit pour servir à l'église se submettoient à ne se remarier tant qu'elles seroient subjectes à la dite charge, non qu'en cela on les réputât ou qu'on leur attribuât quelque sainteté, mais à cause qu'elles ne se pouvoient bien acquiter de leur devoir estant mariées: et se voulant marier rençoient à la vocation à laquelle Dieu les avoit appelées, tant s'en faut qu'elle accomplissent ce qu'elles avoient promis en l'Eglise, que mêmes elles violèrent la promesse faite au Baptême, en laquelle il est contenu ce point: Que un chacun doit servir à Dieu en la vocation en laquelle il est appelé. Les veuves donc ne voyent point le don de continence, sinon autant que le mariage ne convenoit à l'office auquel elles se présentoient, et n'avoient autre considération que de s'en acquitter. Elles n'ont esté aussi tellement contraintes qu'il ne leur ait été permis soi marier plutost que de brusler, et tomber en quelque infamie et deshonneste fait. En outre pour éviter tel inconvenient, l'Apostre S. Paul défend qu'elles soient reçues à faire tels vœux que premier elles n'ayent l'aage de soixante ans, qui est un aage communément hors d'incontinence. Il ajoute que celles qu'on élira, n'ayant été mariées qu'une seule fois, afin que par ce moyen elles ayent deça une approbation de continence.

16° Nous croyons que Jésus-Christ est notre seul médiateur, intercesseur et avocat: par lequel nous avons accès au Père, et qu'estant unifiés en son sang, serons delivrés de la mort, et par lui étant ia reconciliés, nous obtiendrons pleine victoire contre la mort. Quant aux saints trépassés, nous disons qu'ils désirent notre salut et l'accomplissement du royaume de Dieu, et que le nombre des eslus soit accompli: toutesfois nous ne

nous devons adresser à eux par intercession pour obtenir quelque chose : car nous contreviendrions au commandement de Dieu. Quant à nous, durant que nous vivons, d'autant que nous sommes conioints ensemble comme membre d'un corps, nous devons prier les uns pour les autres, comme nous sommes enseignés en plusieurs passages de la sainte Ecriture.

17° Quand aux morts, S. Paul nous defend d'estre contristés sur eux : car cela convient aux Païens, lesquels n'ont aucune espérance de ressuciter. Le S. Apostre ne commande et n'enseigne de prier pour eux : ce qu'il n'eust oublié s'il eust esté expédient. S. Augustin sur le psaume 48, dit qu'il parvient seulement aux esprits des morts ce qu'ils ont fait durant leur vie, que s'ils n'ont rien fait estant vivants, il ne leur parvient rien estant morts.

C'est ici la response que nous faisons aux articles que vous envoyez, selon la mesure et portion de foi que Dieu nous a donnée, le priant qu'il lui plaise faire qu'elle ne soit morte en nous, ainsi produise fruits dignes de ses enfants, tellement que nous donnant accroissement et perseverance en elles, nous lui en rendions action de grâces et louanges à tout iamais.

Ainsi soit-il.

Au dessous leurs noms y estoient escrits ainsi :

Jean du Bordel,
Mathieu Vermeil,
Pierre Bourdon,
André la Fon,

Le méchant ne peut longtemps cacher son hypocrisie.

Ceste confession fut envoyée à Villegagnon pour respondre à ses articles. Il songe sur eux comme bon lui semble, indice toujours d'un mauvais talent. Il les déclare hérétiques sur les articles du Sacrement, des vœux, et autres : les ayant

en plus grande horreur que les pestiférés. Il n'avoit point honte de dire qu'il n'estoit loisible de les laisser longtems vivre : afin que de leur poison le reste de sa compagnie ne fut surpris. Ayant pour la dernière fois résolu de les faire mourir, dissimula ce qu'il avoit envie de faire fort ingénieusement : de peur que les pauvres hommes ne fussent avertis de la trahison qu'il brassoit. On disoit qu'il ne communiquât à homme vivant de son entreprise, et se contint ainsi secret iusqu'au vendredi neuvième iour de février 1558, auquel iour dès le matin, sachant que son bateau devoit aller en terre ferme chercher quelques victuailles, commanda à ceux du basteau de lui amener Iean de Bordel et ses compagnons, qui pour lors s'estoient logés avec autres François. Le commandement estant fait, ils iugèrent que c'estoit pour les interroger sur leur dite confession de foi, partant furent saisis de crainte et tremblement. Les François en pleurs et larmes les dissuadoient de s'aller rendre à la boucherie.

Exhortation de du Bordel à ses compagnons.

Nonobstant Iean de Bordel, homme vertueux et doué d'une constance merveilleuse, pria tous les François de n'intimider plus ses compagnons, lesquels aussi par telles paroles exhorta non seulement d'y aller, mais aussi se présenter à la mort si Dieu le vouloit : disant, mes frères ie vois que Satan nous veut empescher par tous moyens de comparaitre aujourd'hui, pour la querelle de notre Seigneur Iésus et ie m'apperçois qu'aucun de vous n'est intimidé plus qu'il n'est raisonnable, comme nous défiant du discours en faveur de nostre bon Dieu, lequel nous savons tenir notre vie en sa main, laquelle les tyrans de la terre ne nous peuvent oster sans sa volonté. Je vous prie de considérer avec moi, comme et pourquoi nous sommes venus en ces quartiers ; qui nous a fait passer deux mille lieues de mer ? qui nous a preservés au milieu d'infinis dangers et périls ; N'est-ce pas celui qui conduit et gouverne toutes choses par sa bonté infinie, assistant aux siens par

moyens admirables ? Il est certain que nous avons trois puissants ennemis : assavoir le Monde, Satan, la Chair contre lesquels nous ne pouvons de nous-mêmes resister. Mais nous retirant à nostre seigneur Iésus-Christ, qui les a vaincus pour nous, assurons-vous, voire reposons nous en lui, car il nous assistera comme il a promis : veu qu'il est fidèle et puissant de tenir ce qu'il promet. Prenons donc courage, mes frères, que les cruautés, que les richesses, que les vanités de ce monde ne nous empeschent à venir à Christ.

Ses compagnons reçoivent incroyable consolation de ces paroles ; et d'un saint zèle et affection prient le Seigneur les fortifier, et assurer par son esprit, et instruire pour respondre devant les hommes de la connaissance qu'il leur avoit donnée. Puis Jean du Bordel, Mathieu Vermeil, André la Fon s'embarquent dans le basteau qui estoit là, pour les mener en l'isle de Colligny. Pierre Bourdon demeura en terre bien malade, ne se pouvant embarquer.

Abord des trois à Villegagnon.

Estant descendus en l'isle, Villegagnon commande qu'ils fussent amenés devant lui auxquels (tenant leur confession de foi en la main) demanda s'ils l'avoient faite et signée, et s'ils estoient prests de la soutenir. Ils respondent ensemble qu'ils l'avoient faite et signée, reconnaissant chacun son seing : et attendu qu'ils la pensoient chrétienne, puisée des saintes Escritures, selon la confession des saints Apostres et Martyrs de la primitive Eglise, ils se deliberoient d'elle, moyennant la grâce de Dieu, maintenir de point en point estre bien fondée voire iusque dans leur sang, si Dieu le permettoit : se submettant, nonobstant ce, à la censure et iugement de ceux qui auroient plus de grâce et d'intelligence des saintes Escritures. A peine eurent-ils respondu ce peu de paroles que Villegagnon demonstrant un visage furieux et couroucé, de grand' audace menace de les faire mourir, s'ils continuoient en celle opignon mal fondée (comme il disoit) et damnable. Et tout à

l'heure, commanda à son bourreau de les enfermer par les iambes, et à chacune chaîne estre suspendue la pesanteur de cinquante ou soixante livres. On dit qu'il estoit fourni suffisamment de tels engins, desquels il instruisoit les pauvres Brésiliens au pitié, au lieu de leur donner l'intelligence de Dieu par douceur. Non content de les avoir fait enfermer, commande qu'ils fussent ferrés estroitement en une prison puante et obscure, et soigneusement gardée par gens armés qu'il avoit ordonnés pour ce fait. Les pauvres emprisonnés au contraire se resiouissent et consolent l'un et l'autre en leurs liens, prient, chantant psaumes et louanges à Dieu, d'un grand zèle et affection.

Les pauvres sauvages ont eu pour maistres des barbares certainement sauvagés à savoir : Villegagnon, les Espagnols et telles autres pestes du monde.

Or toute la compagnie de l'isle fut grandement troublée de cet acte, et chacun en son endroit conçut une grande crainte, neanmoins aucuns d'eux, quand Villegagnon estait empêché en son repos, ou autre lieu, secrètement visitoient les prisonniers, les consolant de quelque espoir, pareillement de vivres auxquelles ils avoient grande nécessité. Mais à raison qu'entre eux il n'y avoit homme d'autorité ou apparence qui pût prendre la hardiesse de remonter au dit Villegagnon l'injustice et tyrannie qu'il commettoit : esperant moins de secours de ceux de la dite isle. Tout ce iour Villegagnon défend que barque ni bateau sortit de son isle à peine de mort, par ainsi ceux de terre ferme ne peuvent estre avertis de ce qui se passoit en la forteresse. Ce iour Villegagnon eut peu de repos, se promenant tout autour de son isle, pensif lui deuxième. Souvent il alloit aux prisons voir si les portes estoient bien closes, et iusque aux serrures si elles n'estoient fausses.

Signes d'une conscience agitée de tourments.

Il se saisit des armes que les soldats et artisans tenoient en leurs chambres, pour la garde et defense du lieu. C'estoit de crainte que le peuple ne s'élevât contre lui. Les affaires ainsi ordonnées, le reste du iour et de la nuit, consulta à part soi de quelle espèce de mort il devoit faire mourir : enfin il conclut de les faire estrangler et suffoquer en mer, parce que son bourreau n'estoit stylé aux autres espèces de mort. Et combien qu'il l'eût arrachée, si est-ce que cette nuit il ne reposa aucunement : mais alloit et envoyoit visiter les prisons d'heure en heure. Ce temps pendant Iean du Bordel continuoit et perseveroit d'exhorter ses compagnons pagnons à louer Dieu, et lui rendre grâces de l'honneur qu'il leur faisoit, les apelant à la confession de son saint nom, en ce pays là si barbare et estrange, leur donnant espoir que Villegagnon ne seroit si transporté de cruauté, de les faire mourir : seulement ils s'attendoient estre quittes, demeurant serfs ou esclaves toute leur vie. Mais ses compagnons connaissant le naturel de Villegagnon avoient peu d'espérance en leur vie : attendu que des longtemps celui-ci avoit cherché l'opportunité qui lors lui estait venue fort à propos. Le lendemain matin, iour de vendredi dudit mois, il descendit bien armé avec un page et une salette, dans laquelle il fait amener Iean du Bordel enferré, auquel il demanda l'explication de l'article du Sacrement, où il confessoit que le pain et le vin estoient signes du corps et du sang de notre Seigneur Jésus-Christ, le confirmant par le dire de saint Augustin.

Du Bordel lui voulant alleguer le passage pour confermer son dire, Villegaignon esmeu de grande cholere dément ce pauvre patient, et levant le poing lui en donne un tel coup sur le visage, que tout incontinent le sang lui sortit du nez et de la bouche en abondance Et le frappant aiouta semblables paroles : Tu as menti, paillard, St Augustin ne l'a pas ainsi

entendu , parquoi aujourd'hui premier que ie mange ie te ferai sentir le fruit de ton obstination. Ce pauvre homme ainsi outragé, ne lui fit autre response qu'au Nom de Dieu fût.

Cruauté barbare de Villegagnon.

Comme il lui tomboit quelques larmes avec le sang de la grand'douleur du coup qu'il avoit reçue, Villegagnon se moquant l'appelait douiller et tendron, pour ce qu'il pleuroit d'une chiquenaude. Derechef lui demanda s'il vouloit maintenir ce qu'il avoit escrit et signé. Il lui fut fait response par le dit du Bordel qu'oui, iusques à ce que par autorité de la S. Ecriture il fut enseigné du contraire. Villegagnon voyant la fermeté et assurance du dit du Bordel, commanda à son bourreau de le lier par les bras et les mains, et le mener sur une roche, laquelle il avoit lui-même choisie à propos, où la mer s'enfle deux fois le iour de trois pieds; lui avec son page les armes au poing conduisant ce pauvre patient au lieu assigné. Bordel passant près de la prison où estoient ses compagnons, s'escria à haute voix qu'ils prinssent leur courage : veu qu'ils seroient bientôt delivrés de cette vie misérable. Et en allant à la mort de grand'ioie chantoit Psaumes et cantiques au Seigneur, chose qui estonnoit la cruauté de Villegagnon et son bourreau. Estant monté sur la roche, à peine obtint la faveur de prier Dieu, premier que de partir de ce monde pour la précipitation que faisoit Villegagnon à son exécuteur.

Toutefois par manière d'acquit il lui permit de se ieter à genoux sur la dite roche, où il fit confession à Dieu de ses fautes et péchés, lui demanda grâce et pardon au nom de son fils Iésus Christ : entre les mains duquel il recommanda son esprit. Puis il se dépouilla en chemise se submettant à la merci du bourreau, le priant de ne le faire languir. Villegagnon voyant que l'exécution tardoit trop, menace le bourreau de lui faire donner les estrivières s'il ne se hastoit : partant à l'estourdi le bourreau iette en mer ce pauvre homme invoquant

notre Seigneur Jésus à son aide, iusqu'à ce que, noyé par grande violence et cruauté il rendit à Dieu son esprit.

Iean du Bordel exécuté, le bourreau amena Mathieu Vermeil, estonné grandement de la mort de son compagnon : toutefois il demeura franc et constant. Car en le menant au lieu d'exécution, Villegagnon qui ne lui portoit telle haine qu'à Iean du Bordel, lui demanda s'il se vouloit perdre ou damner ; mais cethomme vertueusement le repoussa. Vrai est qu'en se dépouillant sur la roche, il appréhendoit la mort : et sur ce requiert qu'on lui dit sur quelle raison on le faisoit mourir : O Seigneur de Villegagnon, (disait-il) vous avons nous desrobé, ou outragé le moindre de vos serviteurs ? Avons-nous machiné vostre mort, ou procuré chose à vostre déshonneur ? faites comparaitre ceux s'il y en a aucuns qui nous accusent de ce. Non paillard, respond Villegagnon, toi ni tes compagnons ne mourez pour aucune des choses que tu allégues : mais d'autant qu'estes pestes très-dangereuses séparés de l'Eglise, il vous faut retrancher comme membres pourris : afin que ne corrompiez le reste de ma compagnie. Ce pauvre patient respond en ces termes : Or puisqu'il est ainsi que preniez la religion pour couverture, ie vous prie, avez-vous pas fait (il n'y a pas huit mois passés) encore ample confession des points et articles pour lesquels aujourd'hui vous nous faites mourir ? O Dieu éternel, puisque pour la querelle de ton fils Iesus-Christ nous souffrons aujourd'hui, puisque pour maintenir ta sainte parole et doctrine on nous mène à la mort, vueilles par ta clemence te resveiller et assister aux tiens, prenant leur cause, qui est la tienne, en ta main, à ce que Satan, ni les puissances du monde, n'ayent victoire sur moi. Retournant la fasse vers Villegagnon, le pria qu'il ne le fit mourir, le retenant pour son esclave. Villegagnon confus de vergongne ne savoit que répondre aux pitoyables requestes de ce pauvre patient : sinon qu'il ne trouvoit à quoi l'employer, l'estimant moins que l'ordure du chemin. Toutesfois il lui promettiot d'y penser s'il se fut voulu défaire, et confesser qu'il erroit. Lors Vermeil

voyant que l'espoir qu'on lui donnoit estoit au préjudice de son salut, et encore incertain, tout résolu cria à haute voix, qu'il aimoit mieux mourir pour vivre éternellement au Seigneur, que vivre un peu de temps pour mourrir à iamais avec Satan. Puis ayant fait sa prière, sur la roche, et ayant recommandé son âme en la garde de Dieu, laissa volontairement faire le bourreau : et criant à haute voix, Seigneur Jésus ayez pitié de moi, rendit l'esprit.

Le troisième André la Fon, tailleur d'habillemens, fut amené par le bourreau au lieu du supplice. En y allant requérant que s'il avoit offensé quelqu'un, on lui pardonast, veu que c'estoit le vouloir de Dieu qu'il mourut pour la confession du saint Nom. Or Villegagnon eût bien voulu retenir celui-là pour le service qu'il lui pouvoit faire de son état, attendu qu'il n'avoit aucun tailleur en sa maison : toutesfois afin qu'on ne l'estimât porter plus de faveur à l'un qu'à l'autre, on disoit qu'il avoit instruit un sien page de ce faire : car ce page avec un autre avertirent La fon, que s'il vouloit sauver sa vie, il lui convenoit remontrer à Villegagnon qu'il n'estoit beaucoup versé aux saintes Escritures pour respondre à tous les points qu'on lui pourroit demander. La Fon ne se fit grand conte de leur conseil, ayant opinion qu'il n'avoit à faire du pardon des hommes, mais de Dieu. Ce page et l'autre font retarder le bourreau : et cependant accoururent à Villegagnon qui n'estoit loin de là. Ils lui requièrent qu'il donnât la vie au tailleur, lui remontrant qu'il n'avoit estudié, et qu'il ne désiroit tenir une opinion obstinément. et se pourroit faire avec le temps que le pauvre tailleur changeroit d'opinion. Davantage alléguant que le dit tailleur lui seroit fort nécessaire pour son service, suppléroit au lieu d'un autre, qui lui conviendrait entretenir à grandes dépenses. Villegagnon de prime face rebute très rudement les supplians de leurs requestes, alléguant que ce tailleur demouroit obstiné en l'opinion de ses compagnons : dont il estoit fort desplaisant : Car il l'avoit homme paisible, duquel il pouvoit tirer services : s'il vouloit reconnaistre son erreur, il lui pardonnoit ; autrement il ne le pouvoit garantir

de mort. Il demanda qu'on sût cela de lui, premier que le bourreau l'étranglât. Ce pauvre homme estant prêt de passer le pas fut sollicité et pratiqué par le page et son compagnon de se dédire, ou promettre de reconnaistre son erreur : ou pour le moins qu'il protestât de ne vouloir estre obstiné : autrement il n'y n'y avoit moyen de lui sauver la vie. Enfin ces conseillers persuadent tellement le tailleur, que pour éviter la mort condescendit à dire qu'il ne vouloit estre obstiné, ne persista en ses opinions, quand on lui enseignoit le contraire par la parole de Dieu insistant en ce qu'il entendoit se dédire. Villegagnon ayant entendu qu'il promettoit d'abiurer ce qu'il avoit tant constamment soustenu, manda au bourreau qu'il le déliast et le laissast aller en paix en la forteresse, laquelle lui fut donnée pour prison, et dans laquelle il est demeuré captif se vouant de son estat pour le dit Villegagnon et ses gens.

Toutes ces choses furent expédiées le dit iour avant neuf heures du matin, et premier que la plus grande partie des personnes qui estoient en l'île en fut averties. Donc après avoir connu la cruauté et barbarie de Villegagnon blasmèrent à bon droit leur pusillanimité, par ce que personne ne s'estoit voulu opposer à l'inutile effusion du sang innocent. Par ce qu'il n'y avoit homme pour entreprendre de faire la dite remonstrance, chacun se contint en sa chambre sans oser proférer un seul mot de ce qu'il pensoit : parlant il fut loisible à Villegagnon d'escouter telle cruauté que bon lui sembla.

Le sacrifice sanglant de Villegagnon n'estant du tout accompli, le quatrième restoit qui estoit Pierre Bourdon, celui qu'il haïssoit extrêmement. Il estoit demeuré en terre ferme bien malade, partant ne s'estoit pu embarquer avec ses compagnons. Villegagnon pour parfaire l'exécution qu'il avoit commencé, entra en un basteau avec quelques mariniers (craignant qu'en son absence le tourneur ne trouvast faveur en ses serviteurs), puis descend en terre lui deuxième, le reste demeure dans le bateau. Estant entré dans sa maison demande le tourneur,

lequel on lui présente à demi mort de maladie. La première salutation qu'il fait à ce pauvre malade, fut de lui commander de se lever et s'embarquer en diligence.

Et comme celui-ci eut déclaré tant par paroles que par debilité, qu'il ne pouvoit faire service en ce à quoi on le vouloit employer, veu que pour lors il estait inutile : Villegagnon lui fit response que c'estoit pour le faire panser et traiter. Et voyant que ce pauvre malade ne se pouvoit tenir debout, (tant s'en faut qu'il eût peu marcher) il le fit porter iusqu'au bateau. Comme on le portoit, il demanda si on le vouloit employer à quelque chose : mais homme ne lui osa respondre un seul mot. Or estant interrogé par Villegagnon s'il vouloit soutenir la confession qu'il avoit signée : si respond qu'il y penseroit : toutesfois sans aucune dilation, quand ils furent descendus à terre, le bourreau (selon le commandement qui lui estoit fait) le lia, puis le mena au lieu où les autres avoient souffert, l'avertissant de penser à sa conscience. Lors ce pauvre patient leva les yeux au ciel et les bras croisés, se contrista aucunement, iugeant qu'en ce lieu là ses compagnons avoient obtenu victoire contre la mort. Il recommanda son âme à Dieu, et s'écria à haute voix, en tels termes : Seigneur Dieu, ie suis de la mesme paste que mes compagnons, qui ont avec gloire et honneur soutenu ce combat en ton nom : ie te prie me faire la grâce que ie ne succombe au milieu des assaux que me livre Satan. le Monde et la Chair, et me veuille pardonner toutes mes fautes, et offenses que j'ai commises contre ta sainteté, et ce nom de ton Fils bien aimé nostre Seigneur. Ayant ainsi prié se retourna vers Villegagnon auquel il demanda quelle estoit la cause de sa mort. On lui fit response que c'estoit parce qu'il avoit signé une confession hérétique et scandaleuse. Et comme il vouloit repliquer, et entendre sur quel point il estoit déclaré hérétique, veu qu'il n'avoit esté aucunement examiné : tant s'en faut qu'il eut esté convaincu. Mais ces remonstrances n'eurent aucun lieu par ce (comme disoit Villegagnon) qu'il n'estoit temps dè contester en cause : ains de penser à sa conscience,

commandant au bourreau de faire diligence. Ce pauvre homme voyant que les lois divines et humaines, les ordonnances honnestes et civiles, l'humanité, la chrétienté, estoient comme ensevelies, bien résolu se fournit au bourreau : et en invoquant le secours et faveur de Dieu, expira au Seigneur : suffoqué et estranglé fut ieté en l'eau comme ses compagnons. Cette tragédie ainsi accomplie, Villegagnon se trouva grandement soulagé en son esprit, tant pour avoir executé le dessein de ce qu'il y a de longtems il avoit conspiré, que pour avoir fait preuve de la puissance et tyrannie envers les siens. Il assembla sur les dix heures son peuple : et par une longue harangue les exhorta de fuir et éviter la secte des Luthériens : de la quelle il avoit esté lui-même surpris, à son grand desplaisir, pour n'avoir lu les écrits des anciens. Il proposa à ceux qui ne seroient abstenu, grandes menaces de mort, telle qu'avoient souffert les trois. Et leur protesta qu'il en auroit moins de pitié que des susdits : partant chacun eut à tenir et garder ce que les Pères avoient si religieusement institué et entretenu. Ce iour il ordonna que largesse de vivre fût faite aux artisans et manouvriers en mémoire de très grande resiouissance.

Depuis le temps d'une si barbare cruauté, Villegagnon alla toujours en empirant. Ses affaires lui succedant tout au rebours, il promit par lettres à quelques courtisans, que si on ne le recherchoit de ce qu'il avoit fait prêcher au pays du Brésil, il feroit merveille contre les ministres : lesquels il promettoit rendre muets. Puis, quittant ses fantastiques desseins sur l'Amérique, il revint en France, et pour rentrer en grâce publia et laissa imprimer à Paris sous son nom certains libelles latins très obscurs, contre la pure doctrine. On lui respondit sous le nom de P. Richer, et fut rudement estrillé, et repoussé, ce misérable docteur, tellement qu'au lieu de la gloire qu'il attendoit, il devint odieux et insupportable à tous, voire fut réputé fou et perdu de cerveau. Sous le regne de François II, il entreprit premièrement de

vive voix, puis par escrit contre M. Simon Brossier ministre de Loudun, prisonnier des mains de l'Archevesque de Tours. Mais Brossier le remboura de telle force que Villegagnon fut jugé homme du tout impertinent et sans aucun vrai sentiment de religion. Ayant rodé quelque temps auparavant dans les cuisines des seigneurs, qui quelquefois s'esbatoient à lui ouïr faire des contes des terres neufves, finalement une maladie extraordinaire assavoir, d'un feu secret, le saisit et continua peu à peu, tellement qu'il finit sa malheureuse vie par une mort correspondante à ses sermons, sans repentance de son apostasie, et des maux qui s'en estoient ensuivis.

COPIE D'UNE LETTRE (1)

MISSIUE ENUOYÉE AUX GOUVERNEURS DE LA ROCHELLE, PAR LES CAPITAINES DES GALLERES DE FRANCE, SUR LA VICTOIRE QU'ILS ONT OBTENUE CONTRE LES MORES ET SAUAGES, FAISANT LE VOYAGE DE L'ISLE DE FLORIDE ET DU BRESIL.

ENSEMBLE LES MANIERES DE VIURES TANT DES MORES QUE DES SAUAGES, PLUS LA TRAIISON QU'A VOULU FAIRE UN SOLDAT DES NAUIRES FRANÇOISES, SE DISANT TRUCHEMENT TANT DES FRANÇOIS QUE DES SAUAGES.

Suyuant la coppie imprimée à la Rochelle, par Iean Portau.
1583.

Copie d'une lettre envoyée au gouverneur de la Rochelle par les capitaines des galleres, faisant mention des assaulx et combatz qu'ils ont soutenuz, faisant le voyage de l'isle de Floride et de plusieurs autres isles des Sauuages.

1581.

Monseigneur, ayant prins congé de vostre excellente et notable personne, nous nous meismes en deuoir d'accomplir nostre voyage avec toutes noz gardes et ensemble tous nos forsaires, qui estoient en nombre plus de cinq cens, pour en bref temps approcher de l'isle de Floride, dont ayant bien

(1) Archives curieuses de l'*Histoire de France*, (1^{re} série, t. ix, pages 327-339.

continué de voguer l'espace de trois semaines ou plus passées, vers une contrée que les habitans d'icelle nommoient Carsique, où nous primes complot tous ensemble de prendre repos pour le soulagement de noz forsaires, l'espace de trois iours, dont ès environ de ceste contree estoient en embusquade quelque quantité de gensdarmes, tant sur mer que sur terre; lesquels, ayant veu nostre train si ample et puissant nous enuoyèrent espionner pour sçauoir à fait quelles gens nous estions, iusques vers nos gallères, dont celui qui fut enuoyé fist pour response à son capitaine que nous estions si bien muniz d'armes que nul de nous ne se donnoit peine de combattre, et que nostre entreprinse estoit de prendre chemin vers l'isle Floride, pour y entrer de faict et de force si besoing en estoit, pour en prendre iouissance toute nostre vie et la vie noz suyuans, et la rendre en l'obéissance du roi de France, lequel est notre souverain Seigneur. Adonc le gouverneur de ceste contrée, estant bien adverti de ce faict, soudainement s'esuertua de s'embarquer avec multitude de Mores et Sauvages pour nous suyure de pres et pour faire rompre nostre voyage et entreprise, cognoissant que ladicte isle dès longtemps estoit inhabitable, et que s'il aduenoit qu'elle fust habitée et peuplée d'autre nation que la leur, cela ne leur tournast un iour en grande ruine et perdition, et pour éviter le danger que pourroit aduenir de leur pays, et que dès lors ladicte isle a esté surprise et descouuerte par les François, ne passoiert vers icelle qu'en grande crainte et doubte, dont le plus souvent n'accomplissoient leurs voyages; ce que dorénavant ilz n'oseroient encores moins d'entreprendre d'aller de pays en autre pour l'empeschement des voyes, lesquelles leurs sont fermées et closes, ce qu'ilz ne trouvent faciles, se voyant separez de leurs voisins. Lors se voyans ainsi frustrez, se sont auancez de plus fort en plus fort de nous suyure et atteindre pour nous faire changer de voye, dont pour nous penser estonner, firent tirer quelques fuzées en assez grande quantité, brusler noz gallères; mais Dieu par sa sainte grace et misericorde nous en a gardez et défenduz. Lors voyant en

nous mesmes que sans cesse nous poursuyuoient de combattre, nous mismes en deuoir de tirer sur eux, et commençasmes à entrer l'un sur l'autre iusques à nous toucher de fort près, dont demeurasmes en tel destroit bien l'espace de cinq iours, sans auoir aucun relasche de combatre, dont y a eu fort grand meurtre de nos forsaires, bien iusques au nombre de soixante ou quatre vingtz, et du costé des Mores et sauuages y eut aussi grande destruction et meurtres au dedans de leurs nauires, lesquels, pour la quantité des coups de canons que nous leur tyrions sans cesse, ne pouuoient nullement résister, tellement qu'il y en eut deux péries et enfondrées en la mer, sans que iamais ilz sceussent rien sauuer de tout ce qui estoit dedans, dont le courage nous esmeut de plus en plus de les poursuyure, tant que de rechef prismes une de leurs gallères, là où nous trouuasmes le gouuerneur de toute la gendarmerie des Sauuages, homme vaillant et hardy, lequel auoit esté tué d'un coup de canon; qui fut la cause qu'ilz nous abandonnèrent et prindrent autre chemin, voyant tous les principaux chefs et soldatz morts; et de ceux qui sont restez en vie dedans ladicte galère, les auons prins prisonniers et menez par nous en ladite isle, ce qui fascha fort le demourant de leurs compagnies, ce qui leur causa de se retirer de nostre voye, et se sauuer de quelque costé qu'ils peurent. Adonc nous, voyant que Dieu par sa grace nous auoit deliurez de leurs mains, nous eusmes tous bon courage de nous haster d'attaindre ladicte isle, auquel arriuasmes le vingt et uniesme iour d'aoust mil cinq cens quatre vingts-ung, pour nous y retirer, où en bref temps auons délibéré d'y faire bastir quelques forteresses sur les riuages de la marine et sans aucun séiour y auoir garde tant de iour que de nuict, de peur de quelque surprinse de noz ennemis. Lors estans arrivez en cedict lieu, auons mis noz forsaires en pleine liberté, à celle fin qu'iceux pussent besongner et ouurer de leurs mestiers pour gaigner leur vie les uns avec les autres et traffiquer par ledict pays de quelque marchandise que ce soit, et nous, sortans de l'isle de Floride, prismes nostre chemin pour tirer vers l'isle de Bresil.

Nous rencontrâmes si grand nombre de poissons, et de diverses sortes, que nous pensions estre tous perdus, voyant la grande troupe et abondance de poissons, et leurs noms sont marsouyns, daulphins, baleines, stadins, dorades, albacorins, pelamides et plusieurs autres sortes de poissons, desquels ie n'ay la cognoissance. Après que nous eusmes passé le danger desdicts poissons, noz eaues nous faillirent, et avions espérance aux ruisseaux d'eau douce ; mais elle estoit tant puante et infecte que nulle infection tant puante qu'elle soit n'est à y comparer. Quand nous beuions d'icelle il nous falloit boucher les yeux et estoupper le nez. Quand l'eau douce nous faillit, nous estions encore à mille ou neuf cens lieues du Brésil, estants en ces grandes nécessitez et presque hors de désespoir de arriver au Brésil pour le long chemin que nous auions encore affaire ; le seigneur Dieu nous enuoya si bon vent que nous paruinmes iusques-là où nous prétendions. Le dimanche matin, le vingtiesme d'octobre, eusmes cognoissance d'une belle isle appelée l'Ascension ; nous fumes tous résiouis de la voir, car icelle nous monstroit où nous estions et quelle distance y pouuoit y auoir iusques à la terre de l'Amérique. Nous poursuyismes nostre chemin avec ce bon vent ; il ne faut demander si nous eusmes grande ioye et si chacun rendoit graces au Seigneur, veu la pauvreté et le long temps qu'il y auoit que nous estions partis. Ce lieu que nous descouvrimes est appelé par les Sauuages Parabe ; il est habité par les Portugoys et d'une nation qui ont guerre avec ceux ausquels nous auons alliance. Là nous mismes le pied en terre, chantans louenges et actions de graces au Seigneur ; auquel lieue de cinq à six cens sauuages, tous nudz avec leurs arcs et flesches, nous signifiant en leur langage que nous estions les bien venus, nous offrants de biens et faisant les feu de ioye, dont nous estions venuz pour les défendre contre les Portugoys et autres, leurs ennemis mortels et capitaux.

Le lieu est fort beau et commode pour habiter. La terre ne produit que du blé à trois quarrés, que l'on appelle blé de

sarrazin, duquel ils font du vin avec une racine qu'ilz appellent maniel, qui a la feuille de pœonia mas, et pensois véritablement que s'en fut. Elle vient en arbre de la hauteur du sambucus; d'icelle ils font de la farine molle qui est autant bonne que du pain. I'ay veu une herbe qu'ils appellent Petun, de la grandeur du consolida maior, dont ils succent le ius, et tirent la fumée, et avec celle herbe peuuent soustenir la faim pendant huit ou neuf iours. Oultre, il y a deux sortes de fruitz merveilleusement bons, l'un qu'ilz appellent nana, et vient dans une plante semblable à l'aloës; elle est toutefois spumeuse. Le fruit est de la grosseur d'un artichaut, remply de ius sucré; néantmoins il est de mauuaise décoction. L'autre est une espèce de figue qu'ilz appellent pacona. La plante d'iceluy a les feuilles de lapaticum aquaticum; il est de bonne décoction. La terre produit aussi de bonnes et menues febues; lesquelles sont de bon nourrissement, de la canne de sucre, mais non pas en grande quantité; semblablement des orenge, citrons et limons, mais tant peu que ce n'est rien, car les habitants sont négligents de la cultiver. Quant aux herbes communes de nostre pays, nous ne auons recognu tant seulement que du pourpié, du myrthe et du basilic; tout le reste est tout sauvage et eslongné de nostre cognoissance. Nous pensions trouuer quelques métaulx, car les Portugoys ont trouué or, argent et cuivre enuiron cinquante lieues plus auant et autres cinquante plus amont. La terre est arronsée de fort belles riuieres d'eau douce les plus saines que ie beu iamais. Voilà quant à la fertilité de la terre, salubrité et disposition de l'air. Il reste parler des habitants, de leurs conditions, statuts et mœurs, et manière de vivre.

Ceste nation est la plus barbare et estrange de toute honesteté qui soit sous le ciel, comme ie croy, car ilz vivent sans cognoissance d'aucun Dieu, sans soucy, sans loy et sans aucune religion, non plus que les bestes brutes qui sont conduites par leur sentiment. Ilz vont nuds, n'ayans aucune

honte ou vergongne de leurs parties honteuses, et ce tant les hommes que les femmes. Leur langage est fort à entendre en diction, mais sans nombre, tellement que quand ilz veulent signifier cinq ils montrent les cinq doigts de la main. Ils font guerre à cinq ou six nations, desquelles, quand ilz prennent des prisonniers de ceux qui leur font la guerre, ilz leur donnent en mariage les plus belles filles qu'ilz ayent, leur mettant autant de licols qu'ilz le veulent garder de lunes. Puis, quand le temps est expiré, ils font du vin de mil et de quelque sorte de racine, duquel ils s'enyurent, appellants tous leurs amis, puis celui qui l'a pris prisonnier l'assomme avec une masse de bois et le diuise par pièces, et en font des carbonnades qu'ilz mangent avec si grand plaisir qu'ilz disent en leur langage que c'est ambroisie et nectar. Premièrement, leur manger d'ordinaire est de toute sorte de venin, comme serpens, cocodriles, crapaux et gros lisars, lesquels estiment autant que nous estimons les chappons, les lapreaux, les connilz.

Leur aliance a en estendue cent lieues. Ils font guerre aux Onitachas, Onyamas, Margaias, Taliarbas et Portugoys. Les conditions d'iceux sont telles que ceux avec lesquels nous habitons. Ilz prennent autant de femmes qu'ilz veulent, et ont liberté les femmes de délaisser leurs maris pour petite occasion. Ilz estiment noz habillements, noz armes, et tout ce qui vient de nostre païs, mesprisant l'or, l'argent et toutes pierreries que nous estimons beaucoup. Leurs armes sont des arcs et flaches armées de petits oz. Ilz naviguent dans des auges ou almadas qui ont trente ou quarante pieds de long; ilz nagent naturellement bien, qui est cause qu'ilz ne se soucient s'ils enfonderont en l'eau ou non. Leurs richesses sont colliers blancs, qu'ilz font de petis os de limassons de mer, et aussi plumasseries dont ilz se reuestent quand ilz arriuent. Le bois de Brésil croist merueilleusement haut et à la fueille de buxus; i'ay veu des arbres haultz de cent pieds. Le crois (si Dieu n'a pitié d'eux) qu'ilz seront fort fascheux à réduire à la religion Chrestienne, et à grande difficulté on

leur pourra oster ceste miserable coustume de se manger les uns les autres. Ilz vivent en congrégation, s'assemblent cinq ou six cents, et édifient de longues loges que les anciens appelloyent mapalia; tons ceux d'une lignée se tiennent volontiers ensemble. Ilz ont force cotton dont ilz font des lictz qui pendent, et faict autant bon coucher qu'en lictz de plumes; nous ne dormions point en d'autres durant le temps que nous y auons esté. En chacun village, entre eux, ils ont une coustume que celuy qui aura esté le plus vaillant, c'est à sçavoir qui aura le plus prins de prisonniers et tué, ils le créent pour leur Roy. Tout est commun entre eux, mais quand ilz nous apportent quelque chose, il nous faut donner autre chose pour récompense pour ce qu'ils vous auront baillé! Voilà ce que ie vous récry pour le présent, tout le voiage que nous auons veu de par desà. Quand est des bestes sauvages, ie ne vous en sauroy tant d'escire qu'il y en a, et de diuerses sortes, et à nous incogneues, par quoy ne pouuons bonnement les despeindre, tant sont farouches et sauvages. Nous espérons avec l'aide de Dieu aller plus outre si possible nous est: nonobstant, nous espérons deuant nostre retour faire quelque petit recueil des choses que nous auons veues de par deçà, qui sont fort rares et quasi sont incroyables.

Ie vous aduertis que après le partement des nauires du Brésil, qui fut le quatrième iour de novembre mil cinq cens octente et un, nous descourismes une conspiration faicte par un de nostre compagnie qui se disoit fort bien entendre le langage des sauages, lequel par ses menées il fist tant qu'il s'amourescha d'une sauage fort belle fille, et en luy-mesme conclut de ne plus reuenir vers nous, donna à entendre à ceux du pays que nous que nous estions allés là pour tascher à les faire mourir, et pour autant d'une grande maladie qui se mit entr'eux et qu'il en mourut beaucoup. Que fist-il dauantage avec sa sauage? la menant quant et luy de peur des autres sauage, il va chercher les autres truchemens pour leur donner à entendre la marchandise qui pouuoit estre en

nos nauires, et que s'il vouloient luy assister, il sçauoit bien le moyen de nous surprendre, et que ils partageroient le butin entre eux, se que les uns furent d'accord et les autres non ; et fumes aduertis le second iours de feburier par l'un de ceux qu'il auoit voulu suborner et nous auoit promis de le remettre entre noz mains. Quand nous veimes qu'il ne reuenoit comme il auoit promis, nous eumes soupçon de quelque surprise, qui fut la cause de quoy nous mismes les voiles au vent. Il n'est icy question de nommer le personnage ny la nation, car on dict communément que de ce païs-là sont subiectz à cela, nonobstant que ie veux blasmer toute une nation pour l'amour de quelques-uns qui se pourroient trouver entre plusieurs gens de bien. Or, pour reuenir à nostre nauigation et poursuiure nostre voyage, quand nous eumes marché environ trois iournées, nous trouuames une petite isle non habitée sinon de bestes sauvages, laquelle est la plus belle qu'il est possible de veoir, tant en arbrés qu'en toutes sortes de fruitz. Après nostre rafreschissement, nous reprimes la route pour reuenir vers le Brésil, tousiours nous tenans sur noz gardes de peur d'estre surprins ; au retour de nostre voyage, nous retirames tousiours le mitant de l'eau de peur des ambuscades, tant des sauages que du sophi, grand terrien, lequel tient la plus grande partie des isles orientales et des sauages. Lorsque nous fumes à trois degrez du tropique de Caprionne, qui valent octante lieues, nous arriuames le dixiesme de novembre en la riuere de Ganabare, qui est désia en la subiection du Turc, à l'occasion d'un fleue qui sort de la riuère de Ganabara, qui fait la séparation du prestre Iean, lequel tient presque toutes les isles orientales et la plus grande partie des sauages, et plusieurs isles qui n'ont point esté descouvertes ; et l'autre costé de la riuère de Ganabara est le Brésil. Comme par cy deuant i'ay déclaré leurs manières de vivre et coustumes de faire, lesquelz ne sont subiectz que aux plus forts, lors nous primes le chemin vers la Floride, là où nous eumes de grands empeschemens et destourbiers de volleurs et escumeurs de mer au commen-

cement de la Turquie. Vous n'eussiez osé vous mettre en pleine mer si ce n'eust esté en bataille ; car nous auions les sauvages d'une part, les sauvages de l'autre, le Turc de l'autre, par quoy fumes grand espace de temps soubz le promontoire de l'Æthiopie, qui est quatorze degrez de la zone torride, et est terre habitée des Mores, fort noirs, et n'y a aucune religion en eux, ny aucune cognoissances de Dieu, et ne ont autre Dieu que le soleil et la lune ; d'autre cognoissances ils n'en ont aucune, L'air qu'ils tiennent est tempéré, tendant plus à chaleur qu'à froideur ; leur esté est au mois de apuril, et ne ont aucun yver ; car plus vous approchez de l'Orient, tant y a plus grandes chaleurs, car le soleil de midy approche sur une partie des Sauvages et Mores, qui est la cause qu'ilz sont ainsi brulés et noirs. Il y a plusieurs sortes de Mores, lesquels sont sans Roy, vagans et errans ainsi que les Sauvages. Nous fimes tant par nos iournées que nous arriasmes à l'isle de Floride à grande ioye, et sans aucune perte tant de noz gens que de nostre marchandise, qui est un grand miracle de Dieu, voyant les grandes rencontres que nous avons passé. Or, pour le partement de l'isle de Floride, nous retirames tousiours vers les terres et isles subiectes au Roy de Portugal et d'Espagne, au plus près que possible nous estoit, pour estre plus à sauueté des auant-courreurs de tant des Mores blancs que de la Turquie. Or, vous pouuiez penser les peines et tourmens que nous auons endurée et endurons tous les iours et spécialement de peur de la grande gendarme du Turc contre le Roy de Perse, et ne craignons que la rencontre des deux armées.

Fin de la présente missive, en nous recommandans à vos bonnes graces. Le vingtième mars mil cinq cens octant et deux.

NOTE BIBLIOGRAPHIQUE.

Parmi les raretés bibliographiques ou les précieux documents qu'il nous eût été facile de joindre à ces pièces justificatives, il en est trois que nous avons omis à dessein: le premier, parce qu'il est facile de le consulter dans un recueil assez répandu, et les deux autres, parce qu'ils seront bientôt l'objet d'une publication spéciale: Nous nous contenterons de les mentionner ici.

1° D'AVEZAC. *Déclaration du voyage du capitaine Gonneville et ses compaguons ès Indes, et recherches faictes audit voyage baillées vers iustice par il capitaine et ses dits compagnons.* Nouvelles Annales des Voyages, juillet 1869.

2° ANDRÉ THEVET. *Les singularitez de la France antarctique,* nouvelle édition avec notes et commentaires, par Paul Gaffarel. 1 vol. in-8°. Paris, 1878, Maisonneuve.

3° JEAN DE LÉRY. *Histoire d'un voyage fait au Brésil, etc.* Nouvelle édition avec notes et commentaires, par Paul Gaffarel. 2 volumes, petit in-18 (Bibliothèque d'un curieux). Paris, 1878, A. Lemerre.

CHRONOLOGIE.

Voyage de Jean Cousin au Brésil	1488-1489 (?)
Bulle du pape Alexandre VI.	1493.
Voyage de Vincent Pinzon au Brésil ..	1499.
Il découvre la côte Brésilienne.	20 janvier 1500.
Alvares Cabal au Brésil	22 avril 1500.
Voyage de Gonneville au Brésil.	1503-1505.
Départ du navire l' <i>Espoir</i>	24 juin 1503.
Arrivée aux Canaries.	12 juillet.
Mort de Louis le Carpentier	12 septembre.
Tempête jusqu'au.	30 novembre.
Premier débarquement au Brésil.	6 janvier 1504.
Séjour au Brésil.	1504.
Premier départ de Gonneville	3 juillet.
Second débarquement au Brésil.	10 octobre.
Le roi Emmanuel interdit la vente des cartes et des sphères.	1504.
Voyage d'A. Vespucci au Brésil.	1504.
Quatre navires français signalés à Bahia.	1504.
Procès-verbal de retour de Gonneville	19 juillet 1505.
Voyage de Thomas Aubert au Brésil ..	1508.
Voyage de sept Brésiliens à Rouen. . . .	1509.
Naissance de Villegaignon à Provins. . .	1510.
L'Espagne défend l'exportation des bois de teinture.	1516.
Ambassade de Monteiro à Paris.	1516.

Expédition de Christovam Jaques.....	1516-1517.
Ordonnance de François I ^{er} sur la liberté des mers.....	1517.
Navires français signalés à la baie de Tous les Saints.....	1518.
Ambassade de Silveyra à Paris.....	1522.
Lettres de marques délivrées à Iehan Terrien.....	1522.
Silveyra empêche le départ de Verazzano.	25 avril 1523.
Jean III ordonne de couler les navires français naviguant au Brésil.....	1523.
Honfleurais signalés dans la baie de Rio.	1525.
Voyage de Jean Parmentier au Brésil vers.....	1525.
Construction de Saint-Jacques de Dieppe	1525-30.
Lettre de Jean III à Silveyra.....	16 janvier 1530.
Lettres de marque délivrées à Ango....	22 mars.
Lettre de Marguerite d'Angoulême....	10 juin.
Fernambouco ravagé par une flotte fran- çaise.....	Décembre.
Expédition d'Ango contre Lisbonne....	1530.
Expédition de Martin de Souza.....	3 déc. 1530-1532.
Affaire de la <i>Pélerine</i>	1531-1532.
Depêche de Giustiniano à Venise.....	1535.
Edit de François I ^{er} contre la navigation du Brésil.....	1537.
Nouvel édit.....	22 déc. 1538.
Villegaignon à Alger.....	1541.
Protestation des Rouennais.....	1541.
Le <i>Routier</i> de Jean Alfonse.....	1542.
Ordonnance de François I ^{er} stipulant la liberté des mers.....	1543.
La <i>Cosmographie</i> de Jean Alfonse....	1545.
Arrivée des Jésuites au Brésil.....	1547.
Villegaignon en Écosse.....	1548.

Edit de Henri II contre le commerce d'outre-mer.....	1549.
Portulan Desceliers au British Museum .	1550.
Fête Brésilienne de Rouen	1550.
Villegaignon à Malte	1551.
Mort d'Ango.....	1551.
Gaspard de Ilheos bloqué à Rio.....	1551.
Combat du cap Frio.....	1551.
Arrivée d'Anchieta au Brésil	1551.
Villegaignon en Bretagne.....	1552-1554.
Les Jésuites s'établissent au Brésil....	1553.
Portulan Desceliers à M. Bubics	1553.
La <i>Catherine</i> à Rio	1554.
Retour de la <i>Catherine</i> à Honfleur	22 février 1555.
Ordonnance de Henri II relative au com- merce Brésilien.....	8 mai 1555.
Portulan de Guillaume le Testu.....	1555.
Villegaignon prépare son expédition...	1554-1555.
Premier départ	12 juillet 1555.
Second départ.....	14 août.
Arrivée sous l'Équateur	6 octobre.
Arrivée à l'Ascension.....	20 octobre.
L'Amérique est signalée	3 novembre.
Débarquement.....	10 novembre.
Conspiration avortée	4 février 1556.
Voyages de découverte.....	Mars-avril.
Lettre de Simon Renard à la princesse de Portugal	Août.
Départ des Genevois	10 septembre.
Seconde Lettre de Simon Renard	15 septembre.
Les Genevois à Paris.....	Octobre.
Les Genevois à Honfleur.....	Novembre.
Départ de Bois-le-Comte	19 novembre.
Pillage de deux navires anglais.....	Décembre.
La flotte en vue des Canaries	12-18 décembre.

Pirateries.....	Fin décembre.
L'Amérique est signalée.....	26 février 1557.
Arrivée à Espiritu Santo.....	27 février.
Tempête aux îles Maqué.....	2 mars.
Arrivée au fort Coligny.....	7 mars.
Départ de la <i>Rosée</i> pour l'Europe.....	1 ^{er} avril.
Mariage de Cointa.....	17 mars.
Départ de Chartier.....	4 juin.
Men de Sa nommé gouverneur du Brésil	11 juin.
Les Genevois à la Briqueterie.....	Octobre-déc.
Départ des Genevois.....	4 janvier 1558.
Exécution de cinq colons.....	9-10 février.
Voyage du <i>Jacques</i>	janvier-24 mai.
Départ de Villegaignon pour la France..	fin 1558.
Men de Sa décide une expédition contre les Français.....	26 janvier 1560.
Concentration du corps expéditionnaire.	21 février.
Arrivée à Ganabara.....	15 mars.
Prise du fort Coligny.....	Fin mars.
Dépêche de Men de Sa.....	16 juin.
Les Français attaquent San Paolo.....	1561.
Alliance avec les Tamoyos.....	1562.
Mort de Fernand de Sa.....	1563.
Reconnaissance exécutée par Eustacio de Sa.....	1564.
Nouvelle expédition dirigée contre les Français.....	Janvier 1565.
Fête Brésilienne de Bordeaux.....	9 avril 1565.
Défaite navale des Tamoyos.....	octobre 1565.
Pirateries de Jacques Sore.....	1565.
Arrivée de Men de Sa.....	18 janvier 1566.
Prise de Uruçumiri.....	20 janvier.
Fondation de Saint-Sébastien.....	Janvier.
Prise d'un navire français.....	1568.
Plaintes de l'ambassadeur Cornero.....	1569.

Exploits et pirateries de Jean Capdeville	1571.
Mort de Villegaignon	9 ou 15 janv. 1571
Français signalés à Rio-Real	1575.
Rupture de l'alliance Franco-Brésilienne	1572-75.
Onze navires français brûlés	1579.
Trois navires brûlés à Rio	1580.
Attaque inutile contre Rio	1581.
Français signalés à Itamaraca	1584.
Français signalés à Bahia	1586.
Catastrophe du <i>Valant</i>	1587.
Français signalés dans le Rio-Grande	1596.
Colonie française à l'embouchure du Maragnon	1612.

TABLE DES MATIÈRES

	Pages.
Dédicace	I
Préface.....	III
PREMIÈRE PARTIE	
LA DÉCOUVERTE.....	1 — 138
JEAN COUSIN ET PAULMIER DE GONNEVILLE.....	1 — 54
I. Jean Cousin.....	1 — 18
II. Voyages clandestins.....	18 — 30
III. Voyage de Gonneville.....	30 — 54
LES ANGO.....	54 — 112
I. Les deux Anglo.....	54 — 71
II. Les produits brésiliens.....	71 — 84
III. Rivalité et hostilités du Portugal.....	84 — 112
VOYAGEURS ET NÉGOCIANTS.....	112 — 138
I. Les Français au Brésil.....	112 — 130
II. Les Brésiliens en France.....	130 — 138
DEUXIÈME PARTIE	
LA COLONISATION	139 — 279
LES PROJETS DE VILLEGAINON.....	139 — 177
I. Biographie de Villegaignon.....	139 — 160
II. Départ pour le Brésil.....	160 — 177
FONDATION DU FORT COLIGNY.....	178 — 221
I. Fondation du fort Coligny.....	178 — 201
II. Fautes et maladresses.....	201 — 221
LES COLONS GENEVOIS.....	222 — 279
I. Arrivée des colons.....	222 — 239
II. Discussions théologiques.....	239 — 262
III. Départ des Genevois.....	263 — 279

TROISIÈME PARTIE

RUINE DES ÉTABLISSEMENTS FRANÇAIS.....	280 — 365
LA DÉFECTION DE VILLEGaignON.....	280 — 299
I. Exécution de trois Genevois.....	280 — 294
II. Retour de Villegaignon en France.....	294 — 299
VICTOIRE DES PORTUGUAIS.....	299 — 341
I. Chute du fort Coligny.....	299 — 314
II. Dernières années de Villegaignon.....	314 — 341
RUINE DES ÉTABLISSEMENTS FRANÇAIS.....	342 — 365
I. Fondation de Saint-Sébastien.....	342 — 354
II. Derniers voyages à la côte brésilienne.....	354 — 365

QUATRIÈME PARTIE

PIÈCES JUSTIFICATIVES.....	
I. Protestation de Bertrand d'Ornesan.....	366 — 372
II. Lettres de Nicolas Barré.....	372 — 385
III. Correspondance de Villegaignon.....	386 — 430
IV. Extraits de Crespin.....	431 — 492
V. Lettre missive de 1581.....	493 — 501
VI. Note bibliographique.....	303
VII. Chronologie.....	505 — 509
Table des matières.....	511 — 512

JACQUES RAMAUNDO



THE UNIVERSITY OF CHICAGO
LIBRARY
540 EAST 57TH STREET
CHICAGO, ILL. 60637
TEL: 773-936-3200
WWW.CHICAGO.EDU